



**République Démocratique du Congo**



Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté

Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel

Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale

**Stratégie sectorielle  
de l'éducation et de la formation  
2016-2025**

*Version finale*

Décembre 2015

## SOMMAIRE

|  |            |
|--|------------|
| <b>Préface</b> .....   | <b>8</b>   |
| <b>Résumé exécutif</b> .....   | <b>9</b>   |
| Axe stratégique n°1 : Développer l'accès et assurer l'équité.....  | 10         |
| Axe stratégique n°2 : Améliorer la qualité des apprentissages.....   | 11         |
| Axe stratégique n°3 : Améliorer la gouvernance et du pilotage du secteur.....  | 12         |
| <b>Introduction</b> .....  | <b>15</b>  |
| <b>1. L'état du système éducatif</b> .....   | <b>17</b>  |
| 1.1 Le contexte général.....   | 17         |
| 1.2 L'organisation du secteur de l'éducation.....  | 19         |
| 1.3 Les principaux éléments du diagnostic du système éducatif congolais.....   | 21         |
| 1.3.1 Le primaire : développement et disparités.....   | 22         |
| 1.3.2 Le secondaire : la nécessaire restructuration.....   | 26         |
| 1.3.3 L'enseignement supérieur.....  | 29         |
| 1.3.4 L'éducation non formelle.....  | 31         |
| 1.3.5 L'initiation à nouvelle citoyenneté.....   | 32         |
| 1.4 Le financement du secteur.....   | 32         |
| <b>2. Les orientations stratégiques pour le secteur</b> .....  | <b>35</b>  |
| 2.1 Axe 1 : Promouvoir un système éducatif équitable, au service de la croissance et de l'emploi.....                                      | 35         |
| 2.2 Axe 2 : Créer les conditions d'un système éducatif de qualité.....   | 36         |
| 2.3 Axe 3 : Instaurer une gouvernance transparente et efficace.....  | 39         |
| <b>3. Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi</b> .....                                  | <b>39</b>  |
| 3.1.1 Offrir à tous les enfants un cycle primaire complet et gratuit.....  | 39         |
| 3.1.2 Engager la mise en place progressive de l'enseignement de base.....  | 48         |
| 3.1.3 Maitriser l'accès au second cycle du secondaire.....   | 51         |
| 3.1.4 Renforcer la formation technique professionnelle.....  | 53         |
| 3.1.5 Développer le préscolaire en milieu rural.....   | 56         |
| 3.1.6 Maitriser et diversifier l'enseignement supérieur.....   | 57         |
| 3.1.7 Améliorer l'accès et l'équité à l'AENF.....  | 59         |
| <b>4. Créer les conditions d'un système éducatif de qualité</b> .....  | <b>62</b>  |
| 4.1.1 Rénover les programmes et les méthodes pédagogiques.....   | 62         |
| 4.1.2 Mettre en place un dispositif d'assurance-qualité.....   | 64         |
| 4.1.3 Améliorer l'environnement éducatif.....  | 66         |
| 4.1.4 Mettre en adéquation les formations avec les besoins du marché du travail.....   | 68         |
| 4.1.5 Faciliter l'insertion et la réinsertion des adultes et enfants non scolarisés.....   | 71         |
| 4.1.6 Rénover la formation et la supervision des enseignants.....  | 72         |
| 4.1.7 Professionnaliser et renforcer les filières scientifiques et technologiques supérieures.....   | 77         |
| 4.1.8 Promouvoir la recherche scientifique.....  | 80         |
| <b>5. Améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur</b> .....   | <b>81</b>  |
| 5.1.1 Renforcer la décentralisation et la déconcentration.....   | 81         |
| 5.1.2 Impliquer les communautés et la société civile dans la gestion des établissements.....   | 83         |
| 5.1.3 Améliorer la gestion des flux d'élèves.....  | 84         |
| 5.1.4 Renforcer les capacités de planification du système éducatif.....  | 86         |
| 5.1.5 Améliorer la gestion des ressources financières.....   | 88         |
| 5.1.6 Améliorer la gestion des ressources humaines.....  | 89         |
| 5.1.7 Définir une politique de prévention des risques de catastrophes, urgence ou conflits.....  | 92         |
| 5.1.8 Accroître le financement du secteur de l'éducation.....  | 95         |
| <b>6. Les programmes de la stratégie</b> .....   | <b>96</b>  |
| <b>7. Le coût de la stratégie et son financement</b> .....   | <b>99</b>  |
| 7.1 L'évolution de la scolarisation.....   | 99         |
| 7.2 Le coût de la stratégie.....   | 104        |
| 7.3 Le financement de la stratégie.....  | 107        |
| <b>8. La mise en œuvre et le suivi de la stratégie</b> .....   | <b>111</b> |
| 8.1 Principes directeur de la mise en œuvre.....   | 112        |
| 8.1.1 Le Plan d'action de la Stratégie comme outil de coordination des sous-secteurs, de planification et d'harmonisation des actions..... | 112        |

|            |   |            |
|------------|---|------------|
| 8.1.2      | Adhésion autour des réformes et gestion axée sur la concertation et partenariat comme approche privilégiée de mise en œuvre de la Stratégie ..... | 112        |
| 8.1.3      | Équité dans les interventions .....   | 113        |
| 8.1.4      | Transparence dans l'allocation et l'utilisation des ressources .....  | 113        |
| 8.1.5      | Redevabilité des acteurs .....  | 113        |
| 8.1.6      | Décentralisation et appropriation privilégiées comme modalité principale de mise en œuvre .....   | 113        |
| 8.2        | Organisation institutionnelle .....   | 113        |
| 8.3        | Pilotage et coordination de la mise en œuvre de la stratégie .....  | 114        |
| 8.3.1      | Le Comité de pilotage de la SSEF .....  | 115        |
| 8.3.2      | Le Comité de concertation de la mise en œuvre de la Stratégie .....   | 115        |
| 8.3.3      | Le Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Éducation (SPACE) .....   | 116        |
| 8.3.4      | Les Comités techniques sous-sectoriels de la SSEF .....   | 118        |
| 8.3.5      | Les Comités techniques provinciaux de la SSEF .....   | 118        |
| 8.3.6      | Les Conseils d'administration des Établissements d'Enseignement Supérieurs et Universitaires (EESU) .....   | 118        |
| 8.4        | Cadre de programmation .....  | 118        |
| 8.4.1      | Instances de programmation .....  | 119        |
| 8.4.2      | Processus de programmation .....  | 120        |
| 8.5        | Exécution des financements sectoriels .....   | 122        |
| 8.6        | Responsabilités d'exécution matérielle des activités de mise en œuvre .....   | 123        |
| 8.7        | Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la SSEF .....  | 124        |
| <b>9.</b>  | <b>Dispositif de suivi-évaluation de la stratégie .....</b>   | <b>126</b> |
| 9.1        | Principes d'élaboration et objectif recherché .....   | 126        |
| 9.2        | Modalités de suivi-évaluation .....   | 126        |
| 9.3        | Structuration du cadre de suivi-évaluation et sélection des indicateurs .....   | 127        |
| 9.4        | Horizon temporel et cohérence des données .....   | 127        |
| 9.5        | Choix des indicateurs pour la part variable pour le financement PME .....   | 128        |
| 9.6        | Cadre de résultats .....  | 128        |
| 9.6.1      | Indicateurs de suivi de l'accès et de l'équité .....  | 128        |
| 9.6.2      | Indicateurs de suivi de la qualité et de la pertinence .....  | 129        |
| 9.6.3      | Indicateurs de suivi de la gouvernance et du pilotage .....   | 131        |
| <b>10.</b> | <b>Les risques et les mesures d'atténuation .....</b>   | <b>133</b> |
| 10.1       | Les risques politiques et leurs mitigations .....   | 133        |
| 10.1.1     | Les risques potentiels .....  | 133        |
| 10.1.2     | Mitigations du risque politique .....   | 133        |
| 10.2       | Les risques financiers et budgétaires et leurs mitigations .....  | 133        |
| 10.2.1     | Risque d'amenuisement des ressources .....  | 133        |
| 10.2.2     | Mitigation des risques financiers .....   | 134        |
| 10.3       | Les risques institutionnels et leurs mitigations .....  | 134        |
| 10.3.1     | Multiplicité des intervenants .....   | 134        |
| 10.3.2     | Mitigation des risques institutionnels .....  | 135        |
| 10.4       | Les risques directs des conflits sur les scolarisations .....   | 135        |
| 10.4.1     | Risques analysés .....  | 135        |
| 10.4.2     | Mitigations des risques relatifs aux conflits .....   | 136        |
| 10.5       | Matrice synthétique des risques et de leur mitigation .....   | 136        |
| <b>11.</b> | <b>Annexe : Le plan d'action 2016 – 2020 .....</b>  | <b>137</b> |
| 11.1       | Programme 1 : Enseignement préscolaire .....  | 138        |
| 11.1.1     | Le cadre logique du programme .....   | 138        |
| 11.1.2     | Résultats, activités et coûts .....   | 139        |
| 11.2       | Programme 2 : Enseignement primaire .....   | 141        |
| 11.2.1     | Le cadre logique du programme .....   | 141        |
| 11.2.2     | Résultats, activités et coûts .....   | 142        |
| 11.3       | Programme 3 : Éducation non formelle .....  | 149        |
| 11.3.1     | Le cadre logique du programme .....   | 149        |
| 11.3.2     | Résultats, activités et coûts .....   | 149        |
| 11.4       | Programme 4 : Enseignement du 1 <sup>er</sup> cycle secondaire .....  | 154        |
| 11.4.1     | Le cadre logique du programme .....   | 154        |
| 11.4.2     | Résultats, activités et coûts .....   | 155        |
| 11.5       | Programme 5 : Enseignement du 2 <sup>nd</sup> cycle secondaire .....  | 159        |
| 11.5.1     | Le cadre logique du programme .....   | 159        |
| 11.5.2     | Résultats, activités et coûts .....   | 160        |
| 11.6       | Programme 6 : Enseignement technique et professionnel .....   | 164        |

|        |  |     |
|--------|--|-----|
| 11.6.1 | Le cadre logique du programme.....                                     | 164 |
| 11.6.2 | Résultats, activités et coûts .....                                    | 165 |
| 11.7   | Programme 7 : Enseignement supérieur.....                              | 169 |
| 11.7.1 | Le cadre logique du programme.....                                     | 169 |
| 11.7.2 | Résultats, activités et coûts .....                                    | 170 |
| 11.8   | Programme 8 : Gestion, pilotage et évaluation du système éducatif..... | 176 |
| 11.8.1 | Le cadre logique du programme.....                                     | 176 |
| 11.8.2 | Résultats, activités et coûts .....                                    | 177 |
| 11.9   | Récapitulatif des programmes de la stratégie sectorielle .....         | 188 |
| 11.10  | Mise en œuvre et renforcement des capacités.....                       | 190 |

### Liste des tableaux et des graphiques

|              |   |     |
|--------------|---|-----|
| Tableau 1 :  | Évolution de certains indicateurs économique (2005-2015) .....  | 18  |
| Tableau 2 :  | PIB, budget de l'État et budget du secteur éducatif (Réalisations 2010-14 et budget 2015) .....       | 33  |
| Tableau 3 :  | Récapitulatif des 9 programmes de la stratégie .....  | 97  |
| Tableau 4 :  | Indicateurs de scolarisation .....  | 103 |
| Tableau 5 :  | Effectif des élèves, apprenants et étudiants .....  | 104 |
| Tableau 6 :  | Les besoins en enseignants pour mettre en œuvre la stratégie .....                                    | 104 |
| Tableau 7 :  | Les besoins annuels de construction de salles de cours .....  | 105 |
| Tableau 8 :  | Coût annuel de la stratégie par secteur .....   | 105 |
| Tableau 9 :  | Le coût de la stratégie par nature de dépense .....   | 106 |
| Tableau 10 : | Le coût de la stratégie par axe et par programme .....  | 107 |
| Tableau 11 : | Cadrage des dépenses de l'État .....  | 108 |
| Tableau 12 : | Besoin de financement de la stratégie .....   | 108 |
| Tableau 13 : | Répartition des tâches et responsabilités d'exécution matérielle des activités de mise en œuvre ..... | 123 |
| Tableau 14 : | Indicateurs de suivi de l'accès et de l'équité .....  | 128 |
| Tableau 15 : | Indicateurs de suivi de la qualité et de la pertinence .....  | 129 |
| Tableau 16 : | Indicateurs de suivi de la gouvernance et du pilotage .....   | 131 |
| Tableau 17 : | Cadre général de suivi-évaluation de la stratégie .....   | 132 |
| Tableau 18 : | Matrice des risques et mitigation .....   | 136 |
| Tableau 19 : | Cadre logique du Programme 1 .....  | 138 |
| Tableau 20 : | Programme 1 : composantes, objectifs et résultats .....   | 139 |
| Tableau 21 : | Matrice du plan d'action du Programme 1 .....   | 139 |
| Tableau 22 : | Programme 1 : Récapitulatif des coûts par sous-programme .....  | 140 |
| Tableau 23 : | Cadre logique du Programme 2 .....  | 141 |
| Tableau 24 : | Programme 2 : composantes, objectifs et résultats .....   | 143 |
| Tableau 25 : | Matrice du plan d'action du Programme 2 .....   | 144 |
| Tableau 26 : | Programme 2 : Récapitulatif des coûts par sous-programme .....  | 148 |
| Tableau 27 : | Cadre logique du Programme 3 .....  | 149 |
| Tableau 28 : | Programme 3 : composantes, objectifs et résultats .....   | 150 |
| Tableau 29 : | Matrice du plan d'action du Programme 3 .....   | 151 |
| Tableau 30 : | Programme 3 : Récapitulatif des coûts par sous-programme .....  | 153 |
| Tableau 31 : | Cadre logique du Programme 4 .....  | 155 |
| Tableau 32 : | Programme 4 : composantes, objectifs et résultats .....   | 156 |
| Tableau 33 : | Matrice du plan d'action du Programme 4 .....   | 156 |
| Tableau 34 : | Programme 4 : Récapitulatif des coûts par sous-programme .....  | 158 |
| Tableau 35 : | Cadre logique du Programme 5 .....  | 159 |
| Tableau 36 : | Programme 5 : composantes, objectifs et résultats .....   | 160 |
| Tableau 37 : | Matrice du plan d'action du Programme 5 .....   | 161 |
| Tableau 38 : | Programme 5 : Récapitulatif des coûts par sous-programme .....  | 163 |
| Tableau 39 : | Cadre logique du Programme 6 .....  | 164 |
| Tableau 40 : | Programme 6 : composantes, objectifs et résultats .....   | 165 |
| Tableau 41 : | Matrice du plan d'action du Programme 6 .....   | 166 |
| Tableau 42 : | Programme 6 : Récapitulatif des coûts par sous-programme .....  | 168 |
| Tableau 43 : | Cadre logique du Programme 6 .....  | 169 |
| Tableau 44 : | Programme 7 : composantes, objectifs et résultats .....   | 170 |
| Tableau 45 : | Matrice du plan d'action du Programme 7 .....   | 171 |
| Tableau 46 : | Programme 7 : Récapitulatif des coûts par sous-programme .....  | 174 |
| Tableau 47 : | Cadre logique du Programme 8 .....  | 176 |
| Tableau 48 : | Programme 8 : composantes, objectifs et résultats .....   | 177 |
| Tableau 49 : | Matrice du plan d'action du Programme 8 .....   | 180 |
| Tableau 50 : | Programme 8 : Récapitulatif des coûts par sous-programme .....  | 186 |
| Tableau 51 : | Les 9 programmes de la stratégie sectorielle : coûts de réalisation 2016-2020 .....                   | 188 |
| Tableau 52 : | Plan d'action 2016-2020 : répartition des coûts par programme et par axe stratégique .....            | 189 |
| Tableau 53 : | Répartition du Plan d'action selon la structure de mise en œuvre (montants et activités) .....        | 190 |
| Tableau 54 : | Répartition du Plan d'action selon la structure de mise en œuvre (montants et activités) .....        | 191 |
| Tableau 55 : | Plan d'action 2016-2020 : Répartition des activités par structure de mise en œuvre .....              | 192 |
| Tableau 56 : | Renforcement des capacités : activités programmées durant la période 2016-2020 .....                  | 199 |

|   |     |
|---|-----|
| Graphique 1 : Pyramide des âges de la RDC (2015)  | 17  |
| Graphique 2 : Croissance du PIB et évolution du PIB per capita  | 18  |
| Graphique 3 : Préprimaire : Évolution des élèves inscrits et de la proportion des filles (2007-2014)                          | 21  |
| Graphique 4 : Primaire : Évolution des élèves inscrits et de la proportion des filles (2007-2014)                             | 22  |
| Graphique 5: Score obtenus par les élèves en français et mathématiques (2006-2010)  | 24  |
| Graphique 6 : Pourcentage d'élèves en grande difficulté, en français et mathématiques (2006-2010)                             | 24  |
| Graphique 7 : Secondaire premier cycle : Évolution des élèves inscrits et de la proportion des filles (2010-2014)             | 26  |
| Graphique 8 : Secondaire premier et deuxième cycle : Évolution des élèves inscrits et de la proportion des filles (2007-2014) | 26  |
| Graphique 9 : Répartition des effectifs du second cycle du secondaire (2014)  | 28  |
| Graphique 10 : Répartition des étudiants par secteur et par établissement (2014)  | 29  |
| Graphique 11 : Évolution des effectifs des étudiants par secteur (2007-2014)  | 29  |
| Graphique 12 : Effectif des élèves inscrits préscolaire : réalisations et projections   | 100 |
| Graphique 13 : Taux de scolarisation au préscolaire : réalisations et projections   | 101 |
| Graphique 14 : Effectif des élèves inscrits au primaire et au premier cycle du secondaire : réalisations et projections       | 101 |
| Graphique 15 : Effectif des élèves inscrits à l'éducation non formelle : rattrapage scolaire et apprentissage                 | 102 |
| Graphique 16 : Effectif des élèves inscrits au secondaire (général et normal) et à l'enseignement technique et professionnel  | 102 |
| Graphique 17 : Effectif des élèves inscrits supérieur et taux brut de scolarisation tertiaire des 18-22 ans                   | 103 |
| Graphique 18 : Structure des coûts de la stratégie par catégorie  | 106 |
| Graphique 19 : Structure des coûts de la stratégie par catégorie  | 106 |
| Graphique 20 : Stratégie sectorielle : Besoins, ressources potentielles et gap de financement                                 | 109 |
| Graphique 21 : Programme 1 : répartition des coûts par axe stratégique  | 141 |
| Graphique 22 : Programme 1 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)                                     | 141 |
| Graphique 23 : Programme 2 : répartition des coûts par axe stratégique  | 148 |
| Graphique 24 : Programme 2 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)                                     | 148 |
| Graphique 25 : Programme 3 : répartition des coûts par axe stratégique  | 154 |
| Graphique 26 : Programme 3 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)                                     | 154 |
| Graphique 27 : Programme 4 : répartition des coûts par axe stratégique  | 158 |
| Graphique 28 : Programme 4 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)                                     | 158 |
| Graphique 29 : Programme 5 : répartition des coûts par axe stratégique  | 163 |
| Graphique 30 : Programme 5 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)                                     | 163 |
| Graphique 31 : Programme 6 : répartition des coûts par axe stratégique  | 168 |
| Graphique 32 : Programme 5 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)                                     | 168 |
| Graphique 33 : Programme 7 : répartition des coûts par axe stratégique  | 175 |
| Graphique 34 : Programme 7 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)                                     | 175 |
| Graphique 35 : Programme 8 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)                                     | 187 |
| Graphique 36 : Coûts de réalisation des programmes de la stratégie sectorielle (2016-2020)                                    | 188 |
| Graphique 37 : Répartition des coûts par-programme (moyenne annuelle 2016-2018)   | 190 |
| Graphique 38 : Structures clés de la mise en œuvre du Plan d'action : Enveloppes et nombre d'activités                        | 198 |
| Figure 1 : Structure du système d'éducation et de formation   | 19  |
| Figure 2 : Cadre de mise en œuvre : structures intervenantes dans le processus de programmation                               | 120 |
| Figure 3 : Schéma du dispositif institutionnel de mise en œuvre   | 125 |

## **Liste des abréviations**

|            |   |
|------------|---|
| AENF :     | Alphabétisation et Éducation Non Formelle                                 |
| AFD :      | Agence Française de Développement   |
| ALE :      | Agence Locale d'Exécution   |
| ANAPECO :  | Association Nationale de Parents d'Élèves du Congo                        |
| APE :      | Association des Parents d'Élèves  |
| ASS :      | Afrique subsaharienne   |
| BREDA :    | Bureau Régional de l'Éducation en Afrique (UNESCO)                        |
| C.O :      | Cycle d'Orientation   |
| C2D :      | Contrat de Désendettement et de Développement                             |
| CAMES :    | Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur                |
| CC :       | Comité de Coordination  |
| CEAC :     | Communauté des États d'Afrique Centrale                                   |
| CEMAC :    | Commission Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale                  |
| CFP :      | Centre de Formation Professionnelle                                       |
| CNQC :     | Cadre National de Qualifications et de Certifications                     |
| COGES :    | Conseils de Gestion des Écoles  |
| COMCON :   | Comité de Concertation  |
| COPA :     | Comité des Parents  |
| CP :       | Comité de Pilotage  |
| CPS :      | Centres de Promotion Sociale  |
| CTB :      | Coopération Technique Belge   |
| CTSE :     | Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation                    |
| D4 :       | Diplômé de 4 ans pédagogique  |
| D4N :      | Diplômé de 4 ans Normal   |
| D6 :       | Diplômé de 6 ans pédagogique  |
| D6N :      | Diplômé de 6 ans Normal   |
| DAO :      | Dossier d'Appel d'Offres  |
| DEP :      | Direction d'Études et de la Planification                                 |
| DG :       | Direction Générale  |
| DGENF :    | Direction Générale de l'Éducation Non Formelle                            |
| DIPROMAD : | Direction des programmes scolaires et matériel didactique                 |
| DIVAS :    | Division Provinciale des Affaires Sociales                                |
| DN :       | Direction Nationale   |
| DPSB :     | Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaire                      |
| DSCRP :    | Document de Stratégies de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté |
| DSG :      | Direction des Services Généraux   |
| EADE :     | Enfants et Adolescents en Dehors de l'École                               |
| ECE :      | Espace Communautaire d'Éveil  |
| EESU :     | Établissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire                   |
| EGMA :     | Early Grade Mathematics Assessment  |
| EGRA :     | Early Grade Reading Assessment  |
| EOD :      | Enseignement Ouvert et à Distance   |
| EPSP :     | Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel                        |
| ESH :      | Enfants en Situation de Handicap  |
| ESU :      | Enseignement Supérieur et Universitaire                                   |
| ESU-RS :   | Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique           |
| ETFP :     | Enseignement Technique et Formation Professionnelle                       |
| FCE :      | Formation Continue des Enseignants  |
| GPE :      | Global Partnership for Éducation (partenariat mondial pour l'éducation)   |
| GTE :      | Groupe Thématique de l'Éducation  |
| IDH :      | Indice de Développement Humain  |
| IGE :      | Inspection Générale de l'Éducation  |
| IPG :      | Indice de Parité Genre  |
| IPP :      | Inspecteur Principal Provincial (EPSP)                                    |
| IP :       | Inspection provinciale (EPSP)   |
| IPPTE :    | Initiative Pays Pauvres Très Endettés                                     |

---

|            |  |
|------------|--|
| ISAM :     | Institut Supérieur des Arts et Métiers   |
| ISP :      | Institut Supérieur Pédagogique   |
| ISPT :     | Institut Supérieur Pédagogique et Technique  |
| IUT :      | Institut Universitaire de Technologie  |
| LMD :      | Licence Master Doctorat  |
| MAS :      | Ministère des Affaires Sociales  |
| MEPSINC :  | Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et e l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté |
| MESU :     | Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire                                       |
| METP :     | Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel                                       |
| MICS :     | Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête à indicateurs multiples)                         |
| TIC :      | Technologie de l'Information et de la Communication  |
| OIEF :     | Organisation Intergouvernementale des États ayant le Français en partage                     |
| ONG :      | Organisation Non Gouvernementale   |
| ORT :      | Organisme de Recherche et de formation Technique   |
| PAQUED :   | Projet d'Appui à la Qualité de l'Éducation   |
| PARSE :    | Projet d'Appui au Redressement du Secteur de l'Éducation                                     |
| PASEC :    | Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN                                    |
| PIB :      | Produit Intérieur Brut   |
| PIE :      | Plan Intérimaire de l'Éducation  |
| PME :      | Partenariat Mondial pour l'Éducation   |
| PROVED :   | Le chef de la division provinciale de l'EPSP   |
| PTF :      | Partenaire Technique et Financier  |
| RDC :      | République Démocratique du Congo   |
| RESEN :    | Rapport d'État sur le Système Éducatif National  |
| S/PROVED : | Le chef de la sous division provinciale de l'EPSP  |
| SADC :     | Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe                                       |
| SECOPE :   | Services de Contrôle et Paie des Enseignants   |
| SERNAFOR : | Service National de Formation  |
| SG :       | Secrétariat Général  |
| SIGE :     | Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation   |
| SPACE :    | Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du secteur de l'Éducation                   |
| SSEF :     | Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation                                      |
| TBS :      | Taux Brut de Scolarisation   |
| TDR :      | Termes de Référence  |
| TENAFEP :  | Test National de Fin d'Études Primaires  |
| UAP :      | Unité d'Actions Pédagogiques   |
| UNAZA :    | Université Nationale du Zaïre  |
| UNESCO :   | Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture                    |
| UNICEF :   | Organisation des Nations Unies pour l'Enfance  |
| UPN :      | Université Pédagogique Nationale   |
| USD :      | Dollars américains   |
| VIH/SIDA : | Virus d'Immuno-Déficience Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise                       |

## **PRÉFACE**



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo se dote d'une stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation. Le processus a impliqué les différents ministères en charge de l'éducation et de la formation<sup>1</sup> et il a été lancé suite à des processus séparés de stratégies sous sectorielles (EPSP, AENF et ESU). Par ailleurs, la préparation d'un Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN) en 2014 a permis au pays de disposer d'un diagnostic exhaustif du système éducatif et de pistes d'orientations pour les politiques éducatives.

La stratégie définit les priorités d'actions pour le secteur de l'éducation durant les dix années à venir. La priorisation pour la mise en œuvre des politiques et des actions est assurée dans le cadre du plan d'actions, développé pour les cinq premières années et faisant l'objet d'une actualisation annuelle. Une première version de la stratégie a été préparée en février 2014 pour la période 2014-2023. Elle est ici actualisée pour l'adapter à l'horizon 2025 et aux dispositions de la loi cadre de l'enseignement promulguée en 2014, pour harmoniser les stratégies sous-sectorielles et prendre en compte les dernières données statistiques disponibles.

La vision du Gouvernement du Congo pour le secteur de l'éducation est « *la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active* ». Avec le développement du secteur éducatif, la stratégie vise à ancrer les valeurs de civisme, de moralité, de paix, de travail, de solidarité et de transparence, par l'éducation à la gestion, à la paix et à la citoyenneté, et aussi dans les pratiques de gouvernance, par l'amélioration de la transparence des budgets, des procédures d'allocation et des processus de décision, par l'encouragement des initiatives de lutte contre la corruption et la promotion de la déontologie professionnelle des agents de l'administration publique. La stratégie a été conçue pour répondre aux difficultés et aux défis relevés par l'analyse de l'état du système éducatif, qui constitue la base factuelle sur laquelle elle se fonde. Trois grands axes stratégiques ont été retenus pour construire le système éducatif de 2025 :

- 1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi, avec trois orientations majeures :
  - mettre en place la gratuité effective de l'école primaire ;
  - préparer l'extension du cycle d'éducation de base à 8 années ;
  - adapter les formations pour favoriser l'insertion sociale des jeunes.
- 2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité, avec deux orientations principales :
  - mettre en place des systèmes de suivi et d'assurance qualité ;
  - apporter un environnement éducatif propice à l'apprentissage.
- 3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace, avec deux orientations principales :
  - renforcer la gouvernance du système par la mise en place de normes et de mécanismes transparents de gestion des ressources ;
  - rendre la gestion plus efficace et équitable à tous les niveaux, en s'appuyant sur des partenariats mieux organisés.

<sup>1</sup> Il s'agit du Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et de l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté, du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale

## Axe stratégique n°1 : Développer l'accès et assurer l'équité

La *scolarisation primaire universelle* est la première des priorités de la stratégie. Les politiques orientées vers l'achèvement primaire universel visent aujourd'hui la réduction des disparités au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école. Des mesures classiques d'augmentation des capacités d'accueil seront encore nécessaires au cours de la décennie pour améliorer la qualité de l'accueil tout en réduisant les inégalités constatées. La poursuite de la politique de recensement et de paiement des enseignants ainsi que le paiement des frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaires et aux écoles permettront un nouveau progrès en direction de la *gratuité de l'enseignement primaire* et favoriseront la fréquentation scolaire des populations les plus pauvres.

Des mesures de discrimination positives seront prises dans l'allocation des ressources pour combler les retards de certains territoires, populations ou écoles, par la mise en place de mesures spécifiques d'aide à la fréquentation scolaire au profit des populations les plus défavorisées, et par la prise en compte de l'éducation inclusive et de l'éducation spécialisée.

L'accueil des enfants au préscolaire devrait atteindre 15% en 2025 en taux brut contre 4,7% en 2014. La cible prioritaire est le monde rural qui accuse beaucoup de retard en la matière. Le développement de l'offre *préscolaire en milieu rural* s'appuiera sur les partenariats avec les communautés et la création de classes préparatoires (ou préprimaires) dans les écoles primaires.

La mise en place de l'*éducation de base* mènera à des politiques d'accès différenciées selon les cycles au secondaire. Dans la perspective de mise en place de l'éducation de base, l'accès au premier cycle sera favorisé avec comme cible, une transition depuis l'école primaire devant atteindre 90% en 2025 des enfants, tandis que l'accès au second cycle sera régulé. Le premier cycle secondaire fera à terme partie de l'éducation de base. Par ailleurs, il sera nécessaire de renforcer les régulations des flux vers la partie haute du système avant de généraliser la mise en place de l'éducation de base.

L'objectif pour la *formation technique et professionnelle* est la mise en place des préalables nécessaires à son expansion. Le Gouvernement se fixe comme objectif à long terme d'y scolariser 40% des effectifs du second cycle secondaire. Pour ce faire, certains établissements et filières techniques sont en cours de transformation jusqu'en 2017 et l'attractivité de l'ETFP sera améliorée en vue d'assurer son développement.

À l'*enseignement supérieur*, la modération de la croissance du nombre des étudiants dans les filières classiques et la diversification des filières professionnelles et technologiques en partenariat avec le monde du travail seront privilégiées, en renforçant l'équité d'accès dans les filières prioritaires.

Pour ce qui est de l'*éducation non-formelle* les formations de rattrapage scolaire vont concerner 175 000 enfants de 9 à 14 ans en 2025 au lieu de 120 000 actuellement. Ceci sera rendu possible par la diversification des lieux de formation et par le recours aux enseignants du primaire. Les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage professionnel seront renforcés et élargis grâce aux multiples partenariats qui seront développés.

## Axe stratégique n°2 : Améliorer la qualité des apprentissages

Les principales difficultés du système éducatif congolais traduisent une faiblesse qualitative à laquelle la stratégie entend apporter des éléments de redressement :

- ❑ Un taux d'achèvement de 70% (2014) au primaire traduisant un niveau de rétention insuffisant pour un pays qui vise la scolarisation universelle. Des problèmes de qualité ont été soulignés par les enquêtes EGRA et PASEC.
- ❑ Il est par ailleurs constaté que les deux premières années du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur regroupent près de la moitié des redoublants et sont les niveaux dans lesquels les abandons sont les plus importants.

Pour répondre à ces difficultés, l'amélioration de la qualité constitue un objectif important de la stratégie. Pour l'ensemble du secteur, le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration de la qualité des services éducatifs à tous les niveaux à travers des politiques d'intrants : les manuels scolaires au primaire, les équipements pour les autres niveaux et la formation des enseignants dans tous les sous-secteurs. Des politiques de gestion et de suivi-évaluation de la qualité dans les structures éducatives et au niveau local seront expérimentées et généralisées progressivement.

Au *préscolaire*, il s'agira d'améliorer la formation des éducateurs avec l'introduction de modules de prise en charge des jeunes enfants dans les humanités pédagogiques et le développement de modules de formation pour les animateurs des centres communautaires, de développer des outils didactiques adaptés au contexte et à l'éveil des petits enfants, de rendre disponibles des programmes rénovés pour les centres communautaires et de mettre en place des mécanismes d'appui, d'encadrement et de suivi des initiatives communautaires.

L'amélioration de la qualité des apprentissages au *primaire* se fera à travers le développement des ressources humaines, le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité, l'amélioration de la gestion et du suivi de la qualité dans l'école et au niveau local, la réduction des redoublements et des abandons, l'amélioration dans l'apprentissage de la lecture, la mise en œuvre de la politique de production et de distribution des supports pédagogiques.

Les pistes d'actions pour l'amélioration de la qualité des enseignements au *secondaire* concernent la réforme des humanités pédagogiques et la formation des maîtres, le renforcement du dialogue et des synergies avec le MESU pour la formation des enseignants du secondaire afin de répondre aux exigences qualitatives de la formation initiale et continue et aux besoins quantitatifs en enseignants, la disponibilité du matériel didactique, de laboratoires et des salles d'expérimentation, l'optimisation et l'actualisation des programmes d'études, avec une priorité pour les programmes de mathématiques, de sciences et de technologie. Au même titre, la stratégie préconise le renforcement de l'enseignement de l'anglais à tous les niveaux d'enseignement.

La recherche de la pertinence et de la qualité de la *formation technique et professionnelle* passera par le développement de partenariats multiples entre les autorités publiques et les acteurs du secteur privé productif. Le Gouvernement opte pour la démarche partenariale comme instrument central de sa politique en matière de formation professionnelle. C'est dans ce cadre qu'il est envisagé d'élargir le cadre de concertation et de coordination actuel pour intégrer le secteur privé, la société civile, les représentants des PTF mais aussi d'autres administrations telles que le Ministère de l'économie, des Mines, de l'industrie, etc.

Un centre d'ingénierie de la formation sera mis en place. Il aura pour mission de recenser les curricula existants et d'élaborer ceux qui n'existent pas (par référence au Cadre National de Qualification et de Certification qui sera mise en place), de procéder à des études d'opportunité, de mener des enquêtes sur l'insertion des diplômés par filière de formation et de se prononcer sur les ouvertures ou fermetures de filières professionnelles. La gestion de cet établissement sera paritaire, entre l'administration et les organisations professionnelles (secteur privé productif).

Dans l'*enseignement supérieur et universitaire*, les objectifs visés portent sur la promotion de l'excellence, le renforcement des capacités de pilotage, le recours aux partenariats impliquant l'administration centrale, les entités administratives décentralisées, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, l'ouverture au monde et aux technologies modernes et l'adhésion et la participation des bénéficiaires et des acteurs du changement. Ceci se fera par l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur, de la qualité de la formation, d'une meilleure adéquation de l'offre avec les besoins, de la mise au point de plans stratégiques annuels dans les établissements, le recours aux TIC, à l'enseignement ouvert et à distance, à la mise en place progressive du système LMD, du renforcement de la recherche, du renforcement des liens entre les facultés de sciences de l'éducation, les ISP, les ISPT et les ministères impliqués, et de la diversification des sources de financements du secteur.

L'amélioration des activités d'*éducation non-formelle* se fera à travers l'actualisation du statut des alphabétiseurs et des éducateurs sociaux, y compris l'amélioration de leurs conditions de travail, le développement de la politique de production et de distribution des supports pédagogiques et andragogiques, l'appropriation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle par les utilisateurs à travers la rédaction de programmes en langues nationales et locales, la diffusion des programmes et la formation des alphabétiseurs, la mise en place d'un système de suivi-évaluation du personnel enseignant et de qualification des apprenants obéissant aux standards nationaux et internationaux, le renforcement des capacités d'encadrement pédagogique du personnel, l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants et des inspecteurs sociaux, le développement d'un environnement lettré dans le cadre de partenariat avec les universités et les instituts de recherche avec une priorité aux productions en langues nationales et locales.

### **Axe stratégique n°3 : Améliorer la gouvernance et du pilotage du secteur**

Pour améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif national, dans un contexte de décentralisation et de déconcentration, le Gouvernement développera des partenariats efficaces et coordonnés avec les autres acteurs du système, collectivités locales, confessions religieuses, communautés locales, ONG, entreprises, particuliers, PTF, syndicats. Ces partenariats se traduiront par une implication dans la gestion académique, dans la gestion matérielle et le financement, ou dans l'application des politiques publiques.

Le renforcement de la gouvernance du système passe par un apprentissage transformationnel pour changer les mentalités et incruste les valeurs civiques, morales et les vertus républicaines et démocratiques dans le cadre de l'éducation à la Nouvelle Citoyenneté, une responsabilisation des acteurs de la gouvernance du secteur, notamment les administrations centrales, déconcentrées, décentralisées, les établissements scolaires et les universités, par la mise en place de normes et de mécanismes transparents de gestion des ressources, l'amélioration des processus de planification, de régulation des flux pour garantir le développement équilibré du

système éducatif, l'amélioration de la gestion du personnel et des carrières, le renforcement de l'autonomie des établissements d'enseignement. L'initiation à la nouvelle citoyenneté vise d'abord par l'information, l'éducation, la formation et la communication à réconcilier l'État et la société, l'État et ses ressortissants et ensuite sensibiliser et faire prendre conscience aux ressortissants que l'État est leur instrument, un moyen au service de leur développement.

Les programmes définis pour chacun des niveaux d'enseignement sont déclinés en sous-programmes et activités visant à définir les actions concrètes devant permettre de répondre aux défis et d'atteindre les objectifs stratégiques définis.

**Les principaux objectifs** concernant les flux d'élèves ont été fixés pour l'année 2025 :

- tous les enfants accèdent au cycle primaire et les abandons sont limités à 3%. Les élèves abandonnant sont repris dans les programmes de rattrapage scolaire ;
- 15% des enfants de 3 à 5 ans bénéficieront d'une préscolarisation ;
- 90% des élèves de 6<sup>ème</sup> année primaire poursuivent dans le 1<sup>er</sup> cycle secondaire, dans le cadre de la mise en place d'un enseignement de base de 8 ans ;
- 66% des élèves de 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle secondaire poursuivent en 2<sup>nd</sup> cycle ;
- 40% des élèves de 2<sup>nd</sup> cycle sont dans des filières techniques, professionnelle ou de formation d'enseignant ;
- le taux de scolarisation des 18-22 ans dans l'enseignement supérieur s'améliorera mais reste en deçà de 10% à l'horizon 2025.

Les évolutions projetées pour les flux d'élèves dans le système vont se traduire par une amélioration conséquente des taux de scolarisation et d'accès aux différents niveaux du système éducatif. Ces évolutions enclenchées par la politique d'extension de la scolarité de base à huit années, continueront à produire des effets après la période de la stratégie.

L'ensemble des moyens humains, matériels, en infrastructures et équipements, à mobiliser pour mettre en œuvre les activités définies par la stratégie pour atteindre ses objectifs de scolarisation et d'apprentissage, ont une traduction financière. La mise en œuvre de la stratégie nécessite un doublement des moyens financiers consacrés au secteur qui devraient passer de 1,3 milliard USD en 2016 à 2,8 milliards USD en 2025. La mise en œuvre de la stratégie se traduira par un fort accroissement de la masse salariale qui accapare 69% des ressources en raison de l'accroissement des effectifs et des mesures de mise en place progressive de la gratuité comprenant l'amélioration des taux de prise en charge des enseignants et l'augmentation de leur niveau de salaire indexé désormais sur l'évolution du PIB par tête.

Les évaluations financières de la stratégie sont basées sur le cadrage macro-économique du Ministère des finances pour la période 2015-2017 et sur des dernières analyses du FMI. Les projections tablaient aussi sur une amélioration de la pression fiscale à un rythme modéré et une augmentation de la part allouée au secteur éducatif dans les dépenses courantes de l'État qui atteindra 20% à partir de 2018 contre 18,7% réalisé en 2014. La mobilisation de ressources publiques additionnelles pour l'éducation suppose que les ministères concernés soient mieux outillés pour négocier des arbitrages budgétaires plus favorables et plus conformes aux standards internationaux.

Les résultats montrent que si les dépenses de fonctionnement sont globalement couvertes par les ressources publiques potentiellement mobilisables, les dépenses d'investissement sont largement inférieures aux budgets potentiels pendant les premières années de la stratégie, signifiant qu'un effort accru de l'État et de ses partenaires est nécessaire. Avec un apport annuel des partenaires de l'ordre de 100 millions USD, et un budget d'investissement de l'État limité à 2,1% du PIB, les ressources potentielles demeurent inférieures de 36% aux besoins d'investissement estimés correspondant à une enveloppe annuelle moyenne de l'ordre de 120 millions USD. Les projections aboutissent, ainsi, à un besoin de financement non couvert correspondant à une moyenne de 8,3% des coûts de la stratégie durant les trois premières années de mise en œuvre. Toutefois, ce gap est en diminution progressive pour atteindre 2,4% à l'horizon 2025.

Ces données témoignent d'une soutenabilité raisonnable de la stratégie à long terme et d'un effort supplémentaire à fournir pendant les premières années, particulièrement pour le budget de fonctionnement. Les autorités sectorielles ont entrepris ces dernières années des démarches actives de recherche de partenaires extérieurs. Ces efforts ont permis l'obtention de financement important pour le secteur, on peut citer un financement du PME de 100 millions USD, des apports de l'Unicef, de la Banque mondiale, de l'Agence française de développement, de la coopération belge, de la coopération britannique, de la coopération américaine, de l'UNESCO, etc. Le suivi de ces contributions fera partie des activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie. La paix retrouvée, et l'élaboration d'une stratégie sectorielle partagée avec les PTF et la société civile, sont des atouts qui doivent permettre au pays de pouvoir mobiliser de ressources additionnelles pour le secteur de l'éducation.

## INTRODUCTION

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la RDC a entrepris plusieurs réformes de son système éducatif. Les plus importantes sont rappelées ci-après :

- ❑ la réforme du cycle primaire par l'uniformisation des structures et des programmes (1962) ;
- ❑ la création du cycle d'orientation au secondaire (1961) ;
- ❑ l'institutionnalisation de l'examen d'État (1967) ;
- ❑ la nationalisation de l'ESU par la création de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA) en 1971 ;
- ❑ la professionnalisation de l'enseignement par le prolongement du cycle de graduat en 3 ans pour les universités (1976) ;
- ❑ la suppression du cycle d'orientation et la professionnalisation du cycle secondaire (1980) ;
- ❑ la dissolution de l'UNAZA et l'autonomisation des instituts supérieurs et des universités (1981).

Ces différentes réformes n'ont pas été formellement évaluées pour en apprécier l'impact réel sur le système éducatif. Elles ont, cependant, une caractéristique commune qui est que chacune ne concerne qu'un segment du système et qu'aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'une étude préalable de l'impact de sa mise en œuvre sur les autres niveaux du secteur.

Cela pourrait expliquer, en partie, les contraintes auxquelles fait face, aujourd'hui, le système éducatif. Parmi celles-ci, on peut citer la faiblesse de passerelles entre le formel et le non formel (dans les deux directions), l'absence d'un cadre institutionnel formel de concertation permanente en matière de politique éducative ou de stratégie sectorielle, l'absence d'une politique de régulation des flux et d'orientation dans le système, l'inadéquation entre la formation et l'emploi ainsi que l'inexistence d'une politique commune en matière d'apprentissage, de curricula, de formation initiale et continue, etc.

Des efforts ont été fournis, par le passé, pour remédier à cette situation et pour permettre d'avoir une vision globale du secteur. Ceci s'est traduit, notamment, par la promulgation de la Loi-cadre de l'enseignement national en 1986, l'organisation des États généraux de l'éducation en 1996 et la préparation d'un RESEN en 2005. Toutefois, les résultats n'ont pas été à la hauteur des espoirs suscités dans la mesure où la Loi-cadre a connu des difficultés dans sa mise en œuvre par manque de mesures d'application et les résolutions des États généraux de l'éducation et du RESEN de 2005 sont restées sans suite.

Depuis 2008, les différents Ministères ont engagé des processus séparés de préparation de stratégies sous sectorielles (EPSP, AENF et ESU) qui ont été toutes adoptées par le Gouvernement. Seule la stratégie de l'EPSP a été endossée par les partenaires techniques et financiers du secteur et un financement de 100 millions USD a été obtenu auprès du PME en 2012 pour contribuer au financement de son plan d'action intérimaire (2013-2015).

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé avec l'appui de l'UNICEF et du Pôle de Dakar dans la préparation d'un Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN) permettant au pays de disposer en 2014 d'un diagnostic exhaustif du système éducatif congolais et de pistes d'orientations pour les politiques éducatives.

Parallèlement, le Gouvernement a initié le processus de préparation d'une stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation. Ce processus a impliqué les trois ministères en charge de l'éducation (fin 2014, la création du ministère de l'enseignement technique et professionnel a porté à 4 le nombre des ministères en charge du secteur de l'éducation).

Une première version de la stratégie a été préparée en février 2014 portant sur la période 2014-2023. La stratégie a été préparée de manière concertée et participative, avec la contribution des trois ministères dans le cadre de groupes de travail, la coordination de la cellule d'appui technique, la supervision d'un comité de pilotage de la stratégie et la consultation des partenaires. Le scénario quantitatif a été construit en utilisant le modèle de simulation EPSIM développé par l'UNESCO.

Ce processus a permis à la République Démocratique du Congo de se doter d'une stratégie sectorielle basée sur une vision de l'éducation qui englobe l'ensemble du secteur et qui assure une bonne articulation et un équilibre entre tous les niveaux et types d'enseignement, entre le primaire, secondaire et supérieur, ainsi qu'entre le formel et le non formel et en tenant compte du marché du travail et des politiques et des priorités économiques et sociales. La stratégie définit les priorités d'actions pour le secteur de l'éducation durant les dix années à venir, la priorisation pour la mise en œuvre des politiques et actions se faisant dans le cadre des plans d'actions qui seront développés tous les trois ans et actualisés annuellement.

La République Démocratique du Congo participe au Partenariat Mondial pour l'Éducation et sollicite son soutien technique et financier. La préparation de la stratégie a été placée dans ce cadre, et le processus participatif de préparation a pris en compte les différents critères fixés par le PME pour permettre l'endossement de la stratégie par le groupe local des partenaires.

Le présent document capitalise et actualise les différents travaux contribuant à l'élaboration de la stratégie sectorielle. Il intègre une structure des programmes mettant en cohérence les stratégies sous-sectorielles existantes. La stratégie a été adaptée pour l'horizon 2025 et pour prendre en compte les derniers documents de politique éducative, notamment la loi cadre de l'enseignement national du 11 février 2014. Il prend aussi en compte les dernières données statistiques disponibles et leur implication sur les perspectives quantitatives et financières.



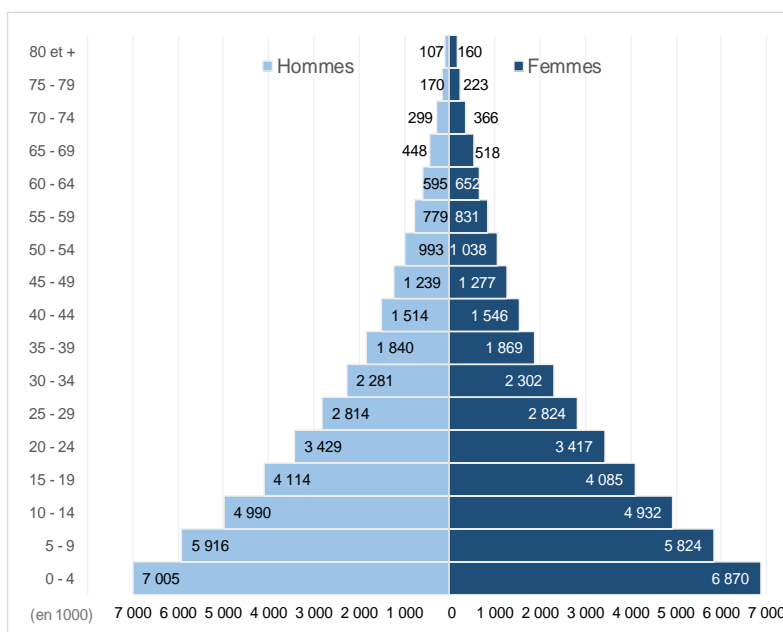
## 1. L'ÉTAT DU SYSTÈME ÉDUCATIF

### 1.1 Le contexte général

La République Démocratique du Congo (RDC) partage ses frontières avec neuf autres pays, à savoir : le Congo (Brazzaville) à l'Ouest, la Centrafrique au Nord, le Sud-Soudan au Nord-Est, le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda à l'Est, la Tanzanie au Sud-Est, la Zambie et l'Angola au Sud.

Avec une population dépassant 77 millions d'habitants, la RDC fait partie des 20 pays les plus peuplés au monde et constitue le troisième le pays africain de par l'importance de sa population et le deuxième de par la superficie (2 345 409 km<sup>2</sup>). Le pays demeure l'un des pays à faible densité de population (22 à 24 habitants au km<sup>2</sup>). La majorité de la population est jeune (65,5% de la population ont moins de 24 ans) et l'indice de fécondité continue à être assez élevé dans le pays, ce qui renforce la pression sur les services éducatifs.

Graphique 1 : Pyramide des âges de la RDC (2015)



Source : Selon les données de la Division de population des Nations Unis, 2015

Le pays dispose de potentialités économiques importantes. Toutefois, les violences éclatées durant la décennie 1990 ont occasionné des pillages, des guerres et des conflits armés inhérents à certaines poches de résistance à l'Est du pays et ont fait que le pays soit l'un des plus pauvres au monde et se situe à l'avant dernier rang mondial tant en ce qui concerne la prévalence de la pauvreté que d'Indice de développement humain (IDH) : en 2012, le taux de pauvreté est de 63,3% (avant Madagascar) et le niveau de l'IDH était en 2013 de 0,338 (avant le Niger).

La RDC a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE<sup>2</sup> en 2010, ce qui lui a permis de bénéficier d'une réduction importante de sa dette extérieure<sup>3</sup>. Grâce à l'effet positif de cette mesure rendue possible par la mise en place de nouvelles politiques économiques et financières qui ont permis d'améliorer l'environnement économique. L'inflation qui avait atteint 511% en 2000, a été ramenée à 1% en 2014. Le PIB s'est accru en moyenne de 7% par an entre 2006 et 2012, abstraction faite de l'année 2009 où cette croissance n'a été que de 2,9%. Mais cette augmentation, quoique supérieure au taux d'accroissement de la population (évalué à près de 3% par an<sup>4</sup>), n'a pas eu d'effet sur le taux de pauvreté. Le PIB par habitant reste faible, estimé à 466 dollars en 2013.

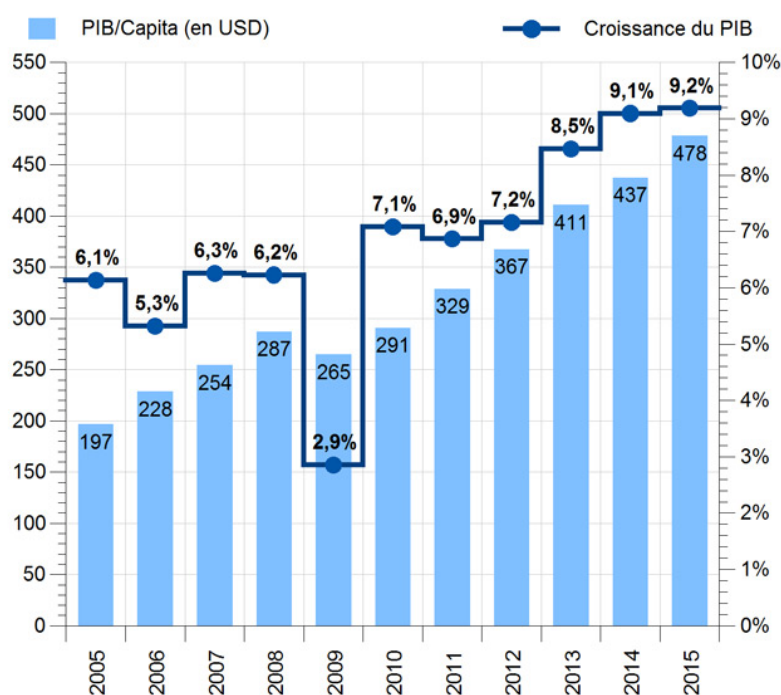
<sup>2</sup> Initiative pays pauvres très endettés

<sup>3</sup> Près de 10 milliards de dollars américains

<sup>4</sup> DSCR 2016

La RDC a réalisé durant ces dernières années des performances économiques remarquables : le taux de croissance du PIB atteignant 9,1% en 2014 et 9,2% prévu en 2015 est parmi les plus élevés au monde. La croissance démographique étant de l'ordre de 3%, le PIB par tête a plus que doublé durant la dernière décennie, en passant de 228 USD en 2006 à plus de 478 USD en 2015. Le graphique ci-contre illustre ces évolutions et le tableau suivant regroupe l'évolution des principaux agrégats durant la période 2005-2015 :

Graphique 2 : Croissance du PIB et évolution du PIB per capita



Source : Données du FMI

Tableau 1 : Évolution de certains indicateurs économique (2005-2015)

|                            | 2005    | 2006    | 2007    | 2008     | 2009     | 2010     | 2011     | 2012     | 2013     | 2014     | 2015     |
|----------------------------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| PIB Nominal (Md CDF)       | 5 670,1 | 6 694,8 | 8 456,1 | 10 741,8 | 14 788,9 | 18 592,3 | 21 913,0 | 25 249,9 | 29 078,0 | 32 076,5 | 36 133,2 |
| PIB Constant (Md CDF)      | 5 670,1 | 5 971,8 | 6 345,6 | 6 740,6  | 6 933,1  | 7 423,9  | 7 933,5  | 8 501,4  | 9 221,0  | 10 059,5 | 10 983,4 |
| Croissance                 | 6,1%    | 5,3%    | 6,3%    | 6,2%     | 2,9%     | 7,1%     | 6,9%     | 7,2%     | 8,5%     | 9,1%     | 9,2%     |
| Inflation (IPC)            | 21,4%   | 13,2%   | 16,7%   | 18,0%    | 46,2%    | 23,5%    | 15,5%    | 2,1%     | 0,8%     | 1,0%     | 2,4%     |
| Déflateur PIB              | 100,0   | 112,1   | 133,3   | 159,4    | 213,3    | 250,4    | 276,2    | 297,0    | 315,3    | 318,9    | 329,0    |
| PIB/Capita \$ US           | 196,6   | 228,4   | 254,2   | 287,2    | 264,7    | 291,0    | 328,9    | 367,4    | 410,7    | 437,3    | 478,3    |
| PIB/Capita \$ US PPA       | 435,4   | 458,9   | 486,0   | 511,0    | 514,2    | 541,0    | 572,4    | 612,8    | 654,9    | 703,7    | 752,6    |
| Dépenses publiques         | 768,5   | 953,4   | 1 076,0 | 1 574,6  | 2 441,1  | 3 248,7  | 4 193,8  | 3 910,3  | 3 681,2  | 3 766,2  | 5 098,2  |
| Dépenses publiques (% PIB) | 13,6%   | 14,2%   | 12,7%   | 14,7%    | 16,5%    | 17,5%    | 19,1%    | 15,5%    | 12,7%    | 11,7%    | 14,1%    |

Source : Données du FMI, avril 2015

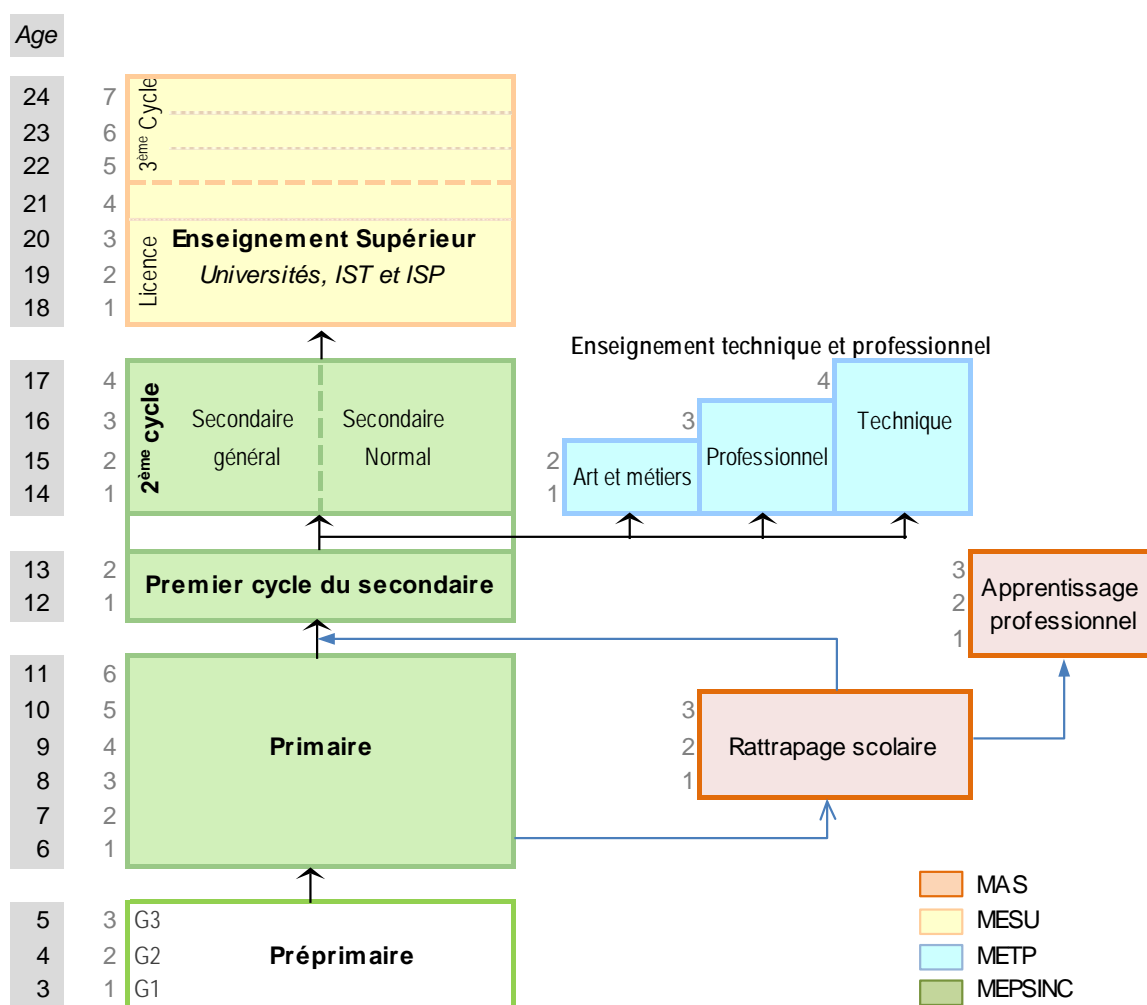
Toutefois, cette croissance reste encore fragile et l'économie demeure vulnérable aux soubresauts de la conjoncture internationale et notamment des variations des cours des matières premières. Une des caractéristiques de l'économie de la RDC est le déséquilibre entre le secteur formel qui représente 15% de l'activité économique et le secteur informel et l'agriculture de subsistance qui représentent 85% de l'activité économique. Dans ce contexte et malgré la croissance économique soutenue, la croissance de la création de nouveaux emplois formels est limitée à 3% par an et n'est donc pas suffisante pour absorber les chômeurs et les nouveaux entrants sur le marché de l'emploi.

La pauvreté reste omniprésente malgré le recul du taux de pauvreté monétaire enregistré entre 2005 et 2012 (63,4% en 2012 contre 71,3% en 2005). En effet, selon les résultats de l'enquête sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménages de 2012, l'incidence de la pauvreté était de 63,4% en 2012 et elle dépasse 70% dans les provinces du Kasai Oriental (78,6%), de l'Equateur (77,3%), du Kasai occidental (74,9%) et du Bandundu (74,6%) alors qu'elle atteint 36,8% à Kinshasa.

## 1.2 L'organisation du secteur de l'éducation

Quatre Ministères se partagent la charge des sous-secteurs clés du système éducatif congolais. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté (MEPSINC), le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU), sont chargés de l'éducation formelle tandis que le Ministère des Affaires Sociales (MAS) s'occupe de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. La figure suivante présente un schéma global de la structure du système d'éducation et de formation :

Figure 1 : Structure du système d'éducation et de formation



Le **MEPSINC** gère trois niveaux d'études : maternel, primaire et secondaire général :

- le niveau maternel ou préscolaire est organisé en un cycle de trois ans. Il n'est pas obligatoire. Il est offert en grande partie par des privés et accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans révolus ;
- le niveau primaire est organisé en deux cycles de 3 ans chacun. Sont admis en première année primaire, les enfants qui ont atteint l'âge de 6 ans révolus ;
- le niveau secondaire comprend un premier cycle de 2 années d'enseignement général (ex cycle d'orientation) et un deuxième cycle d'enseignement général de 4 années.

Le MEPSINC a reçu mission de conduire l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté. Le processus d'apprentissage de l'exercice pratique de la citoyenneté est nécessaire pour le développement de la démocratie. L'encouragement de la citoyenneté active par l'éducation (avec mission de jeter les bases d'une cohésion sociale indispensable) et la formation tout au long de la vie, constitue un enrichissement novateur pour l'action communautaire dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

**Le METP** est en charge de l'enseignement secondaire technique et professionnel. Il accueille les jeunes issus du premier cycle général pour 4 années (Cycle technique) ou pour 2 ou 3 années (Cycle professionnel).

**Le MESU** est chargé de la gestion de l'enseignement supérieur et universitaire qui est réservé exclusivement aux détenteurs d'un diplôme d'État et comprend : les universités, les instituts supérieurs techniques et pédagogiques.

Les universités et les instituts supérieurs sont autonomes. Les recteurs pour les universités et les directeurs généraux pour les instituts supérieurs, sont nommés par le Président de la République et dépendent techniquement et administrativement du Ministre en charge de l'enseignement supérieur et universitaire. Plusieurs filières sont organisées au sein des universités et des instituts supérieurs. La durée des études est de 3 à 7 ans selon la faculté et de 3 à 5 ans dans les instituts supérieurs.

**Le MAS** a en charge l'alphabétisation et l'éducation non formelle. Les principales activités de ce segment sont :

- le rattrapage scolaire du niveau primaire pour les enfants déscolarisés ou non scolarisés âgés de 9 à 14 ans. La durée de la formation est de 3 ans sanctionnée par le certificat délivré après la réussite au test national de fin d'études primaires (TENAFEP). Les enfants qui ont réussi à ce test sont réinsérés dans le système de l'éducation formelle. Les autres finalistes sont orientés en apprentissage professionnel dans les filières disponibles de leur choix ;
- l'alphabétisation scolarisante des jeunes (durée de 1 à 3 ans). Elle développe les compétences de base en écriture, lecture, calcul et environnement ;
- l'apprentissage professionnel, assuré par des centres, prépare les enfants à intégrer un métier selon leurs aptitudes. La durée de formation est de 3 ans ;
- l'alphabétisation fonctionnelle des adultes à durée variable (1 à 6 mois) selon les besoins des apprenants ;
- l'éducation des adultes ou apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit des activités culturelles diverses (Conférences, débats, cinéma, bibliothèques) organisées pour les adultes. Il s'agit également des activités promotionnelles réalisées à l'aide des formations professionnelles modulaires au profit des adultes.

Chaque ministère est dirigé au niveau national par un Ministre responsable devant le Parlement, et au niveau provincial, par un Ministre provincial responsable devant l'Assemblée Provinciale. L'ensemble des services administratifs et pédagogiques est placé sous la direction d'un Secrétaire Général qui exécute la politique du Gouvernement et assure la pérennité de l'action administrative.

Au niveau déconcentré, le MEPSINC et le METP sont organisés en divisions provinciales, en sous-divisions, en inspections provinciales, en inspection de pool, en directions provinciales et antenne des services de contrôle et paie des enseignants (SECOPE). Ces structures sont respectivement dirigées par des Directeurs Provinciaux, des chefs de sous-divisions, des inspecteurs principaux provinciaux, des inspecteurs chefs de pools au niveau des sous-divisions et des chefs d'antenne du SECOPE. Le Ministère compte 30 divisions provinciales et 360 sous-divisions. Cette organisation est appelée à évoluer progressivement pour accompagner la réforme de la décentralisation. L'État a confié la gestion de certaines écoles aux confessions religieuses qui les gèrent à travers les coordinations nationales, provinciales et sous-provinciales.

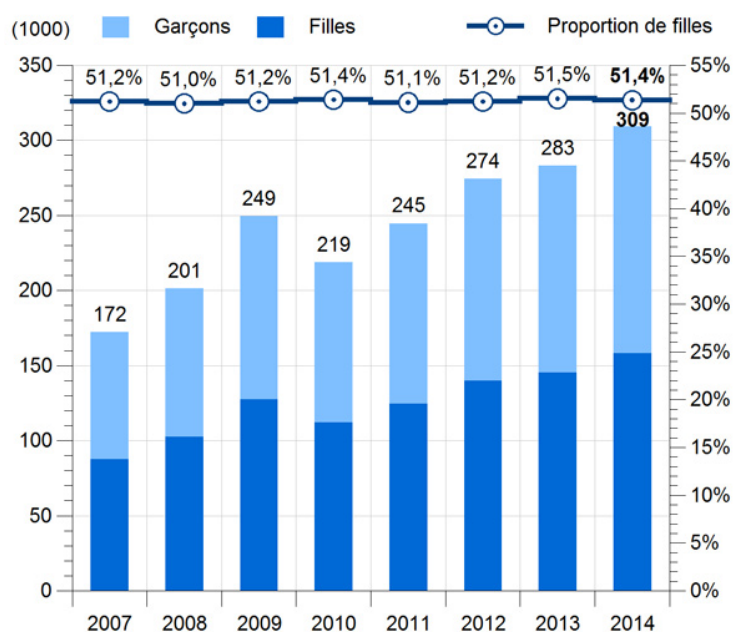
Le MAS est organisé au niveau provincial en Division des Affaires Sociales et en Division de l'Inspection et Contrôle. Ces divisions sont représentées au niveau des districts, des Villes et des Territoires par des Bureaux. Les Centres de Promotion Sociale (CPS) sont des structures d'exécution des apprentissages. Ils sont également utilisés pour les activités de protection sociale de la population vulnérable.

### 1.3 Les principaux éléments du diagnostic du système éducatif congolais

Le Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN), élaboré en 2014 avec l'appui technique du Pôle de Dakar de l'UNESCO/IPE et du Bureau régional de l'UNICEF dresse un certain nombre de constats et de défis. Il constitue un diagnostic complet sur le système éducatif et constitue la base sur laquelle s'appuie la stratégie. Il convient d'en rappeler ici par segment d'enseignement les principaux acquis et défis du système éducatif congolais.

**L'enseignement préscolaire** a connu une expansion importante<sup>5</sup> due à l'offre privée (en 2013, on compte 2174 écoles privées, soit 57% des écoles maternelles) même si le niveau de scolarisation reste faible avec un TBS de 4,2% des enfants de 3 à 5 ans scolarisés en 2014. L'analyse montre une disparité de l'offre entre d'une part les provinces et, d'autre part, entre les milieux urbain et rural. À titre d'exemple, 12,6% des enfants entre 3 et 5 ans sont scolarisés à Kinshasa, et seulement 1,5% au Nord-Kivu. De même, ces écoles sont surtout présentes en milieu urbain.

Graphique 3 : Préprimaire : Évolution des élèves inscrits et de la proportion des filles (2007-2014)



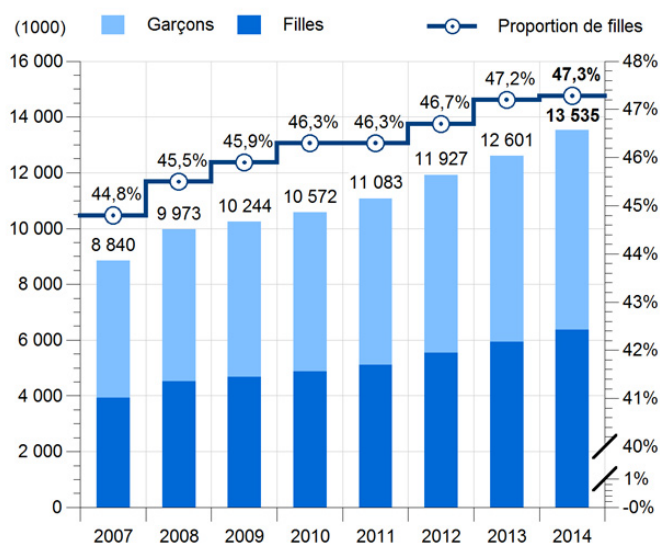
Source : D'après les données du MEPSP

<sup>5</sup> Les effectifs sont passés de moins de 69 000 en 2002 à 309 000 en 2013/14

### 1.3.1 Le primaire : développement et disparités

**L'enseignement primaire** a connu également une forte expansion des effectifs<sup>6</sup> au cours de la dernière décennie. La couverture scolaire s'est aussi améliorée, le TBS est passé de moins de 90% en 2007 à plus de 107% en 2014. Cette forte expansion des effectifs pourrait s'expliquer entre autres par la mise en place depuis 2010 de la politique de gratuité<sup>7</sup>. Pour ce qui est de l'équité de genre on observe une amélioration : l'indice de parité est passé de 0,81 en 2007 à 0,91 en 2014 et la proportion des filles a atteint 47,3% en 2014 contre 44,8% en 2007

Graphique 4 : Primaire : Évolution des élèves inscrits et de la proportion des filles (2007-2014)



Source : D'après les données du MEPSP

Les données de 2014 montrent un taux d'achèvement de 70% au niveau national alors qu'il était de 29% en 2002. Des disparités sont constatées entre genre en défaveur des filles mais aussi entre provinces. Les provinces de Kinshasa, Bandundu, du Bas-Congo et du Kasai oriental enregistrent les meilleurs taux d'achèvement du primaire, alors que les provinces Orientale, du Sud-Kivu, de l'Equateur et du Katanga ont les taux d'achèvement du primaire les plus bas.

L'analyse des scolarisations au primaire montre que près de 44% des effectifs des nouveaux entrants en première année du primaire sont hors âge officiel (6 ans révolus) et 11% des effectifs sont des redoublants. Un tel taux est élevé, si on le compare à ceux enregistrés par les pays les plus performants et qui ont atteint la scolarisation primaire universelle. Des taux de redoublement élevés sont l'une des causes d'abandon en raison du coût d'une année supplémentaire imputé aux familles. Ils représentent également une source d'inefficacité interne élevée du système éducatif surtout dans le contexte de la RDC où les capacités d'accueil au primaire sont faibles et où le taux de croissance démographique continue d'être important.

L'âge moyen des enfants qui entrent au primaire, par exemple, est de 7,2 ans au niveau national : il varie entre 6,2 ans à Kinshasa, ce qui est proche de l'âge légal d'entrée au primaire, et 7,7 ans au Kasai oriental ou 8,2 ans à l'Equateur. Les analyses réalisées dans le cadre du RESEN montrent qu'un nombre important d'enfants en âge d'être à l'école, sont en fait en dehors de celle-ci. Ce phénomène de non scolarisation apparaît particulièrement important en milieu rural, dans les provinces du Nord Kivu, du Katanga et des deux Kasai, et parmi les familles les plus pauvres. En termes de nombre, la plupart des enfants en dehors de l'école se situent en milieu rural, au Katanga, au Nord Kivu ou dans la Province Orientale, et parmi les familles les plus démunies, même si elles résident à une courte distance d'une école.

<sup>6</sup> Les effectifs sont passés de 5,5 millions en 2002 à 13,5 millions en 2014

<sup>7</sup> Cette politique abolit les frais scolaires directs payés par les familles pour les enfants des niveaux 1 à 5 hors Kinshasa et Lubumbashi

Le problème des enfants d'âge primaire en dehors de l'école apparaît être un phénomène essentiellement rural. En effet, alors que les pourcentages de filles et de garçons non scolarisés sont assez proches, la proportion d'enfants non scolarisés en milieu rural est bien supérieure à celle constatée en milieu urbain : 30% des garçons et 32% des filles en milieu rural ne sont pas scolarisés, alors que cela ne concerne que 17% et 19% des garçons et filles en milieu urbain. Ainsi, sur les 3,5 millions d'enfants entre 6 et 11 ans en dehors de l'école<sup>8</sup> (soit 26,7% de la tranche d'âge), la vaste majorité, environ 1,36 millions de filles et 1,39 millions de garçons, vivent en milieu rural.

À Kinshasa, seuls 13% des enfants de 6-11 ans sont en dehors de l'école, alors que cela concerne 40% des enfants au Nord Kivu. Les autres provinces les plus concernées sont le Katanga (33%), le Kasai Occidental (32%) et le Kasai Oriental (30%). Compte tenu de la taille des différentes provinces, c'est au Katanga que l'on compte le plus d'enfants de 6-11 ans non scolarisés (environ 677 000), suivi de la Province Orientale (471 000) et du Nord Kivu (459 000).

Si l'on observe la proportion d'enfants non scolarisés en fonction de la distance de leur habitation par rapport à l'école la plus proche, on constate que, plus cette distance est élevée, plus les risques qu'un enfant ne soit pas scolarisé sont élevés.

Ainsi, 24% d'enfants vivant à moins d'un kilomètre de l'école primaire la plus proche ne sont pas scolarisés, mais plus de la moitié des enfants qui vivent à plus de 5km de l'école la plus proche sont en dehors de l'école. Ceci montre un problème d'offre pour ces enfants : on peut supposer que s'il existait une école plus proche de leur domicile, ces enfants auraient plus de chance d'être scolarisés, bien que d'autres facteurs puissent également entrer en jeu (milieu rural, niveau d'instruction des parents, pauvreté des ménages, confiage des enfants, etc.). Il importe de souligner que 2,5 millions d'enfants de 6-11 ans non scolarisés vivent en réalité à moins d'un kilomètre d'une école primaire. Ceci signifie que la distance de l'école joue sur le phénomène de la scolarisation mais ne justifie pas l'ampleur de la déscolarisation.

L'examen de l'offre scolaire montre que seul 2,3% des enfants sont scolarisés dans des écoles n'offrant pas les 6 niveaux du primaire, ce qui n'explique pas non plus l'importance du phénomène de non scolarisation.

La qualité des apprentissages peut être examinée à travers l'analyse des résultats du Test National de Fin d'Études Primaires (TENAFEP). Le taux de réussite à ce test est supérieur à 80% depuis 2006. Les taux les plus élevés sont enregistrés au Bandundu (91,8%) et les plus bas dans la Province Orientale (80,9%). 62% des candidats réussissent l'examen de français et seulement 56% l'épreuve de Mathématiques. Les filles réussissent mieux en français que les garçons (62,4% contre 61,7%) et ces derniers ont l'avantage dans les épreuves de Mathématiques (56,9% des garçons contre 55,5% des filles).

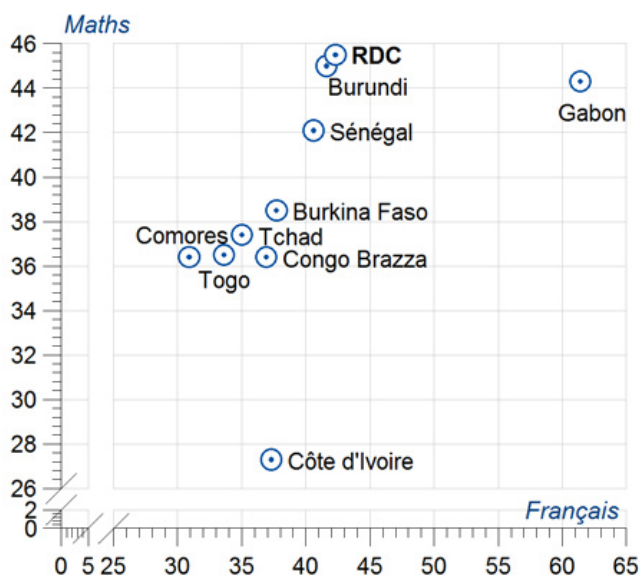
Selon les résultats du PASEC 2010, le score moyen des enfants en 5<sup>ème</sup> année du primaire est de 39,2 en Français et 45,2 en Mathématiques. Les scores moyens dans les mêmes disciplines pour les enfants en 2<sup>ème</sup> année du primaire sont respectivement de 55,3 et 55. L'analyse des résultats de cette évaluation montre également que 9,2% des enfants en deuxième année du primaire sont en situation d'échec scolaire et que ce chiffre est de près de 18% pour les enfants en cinquième année du même cycle.

---

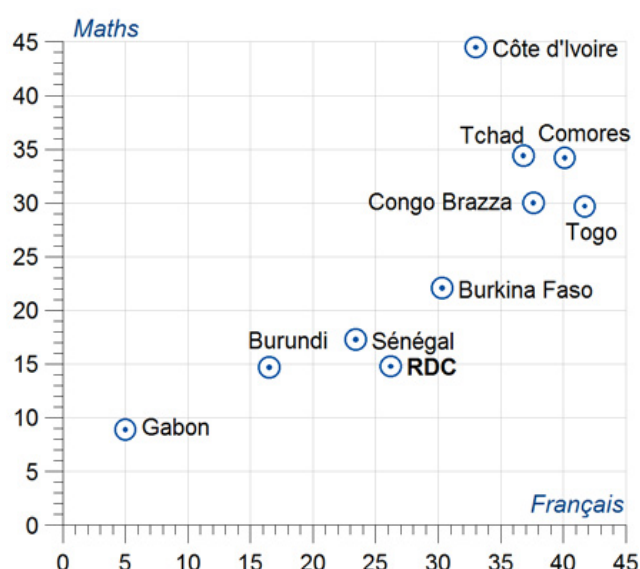
<sup>8</sup> Étude EADE 2012

Les graphiques suivants comparent les résultats de la 5<sup>ème</sup> année du primaire en RDC aux résultats obtenus dans d'autres pays de la région. Il ressort que la RDC enregistre les meilleurs résultats en mathématiques et qu'elle se situe en seconde position pour ce qui est des résultats en français. Le classement est légèrement moins favorable pour le pays si on analyse cette comparaison en termes de pourcentage d'enfants en situation de grande difficulté scolaire. La RDC est quatrième en français et troisième en Mathématiques.

Graphique 5: Score obtenus par les élèves en français et mathématiques (2006-2010)



Graphique 6 : Pourcentage d'élèves en grande difficulté, en français et mathématiques (2006-2010)



Source : RESEN

L'examen des résultats des évaluations EGRA et EGMA, réalisées en 2012 dans le cadre du projet PAQUED pour les classes de 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années du primaire, montre que 47% d'élèves de 4<sup>ème</sup> et 23% d'élèves de 6<sup>ème</sup> étaient incapables de lire un seul mot après une minute<sup>9</sup>. De même, 85,1% d'élèves de 4<sup>ème</sup> et 40,7% d'élèves de 6<sup>ème</sup> ne pouvaient répondre à aucune question de compréhension.

Concernant les Mathématiques, les élèves de 2<sup>ème</sup> année ont des difficultés lorsque les nombres dépassent 20 ; ceux de 4<sup>ème</sup> année lorsque les nombres s'approchent de (ou dépassent) 1000 et ceux de 6<sup>ème</sup> année avec les nombres au-delà de 1000, ainsi qu'avec les fractions, les nombres décimaux et les pourcentages.

L'évaluation des habiletés des enseignants réalisée dans le même cadre montre que 50% de l'échantillon réussit aux items de lecture-compréhension et seulement 36% aux items d'expression écrite.

Parmi les raisons avancées pour expliquer ces résultats, la démotivation du corps enseignant (salaires, perspectives de carrière), la faiblesse de la formation initiale, la faible maîtrise du français par les instituteurs, l'irrégularité de la formation continue et la faiblesse de la supervision pédagogique sont les plus citées.

<sup>9</sup> Nous n'avons pas obtenu les résultats de la 2<sup>ème</sup> année en lecture et en compréhension



Un autre aspect du diagnostic de l'enseignement primaire concerne **les enseignants**, l'examen de leur niveau de qualification fait ressortir que les enseignants D4N et D6N représentent environ 93% des effectifs

Les femmes représentent 28,1% des effectifs et 20% des enseignants ont plus de 50 ans<sup>10</sup>. Le taux d'encadrement moyen des élèves est relativement bas (37 élèves par enseignant<sup>11</sup> en 2012/13) si on le compare à ce qui est constaté dans d'autres pays.

Le ratio élèves/maitre (REM) moyen par district présente des écarts importants entre districts. L'écart entre les deux extrêmes est de 41 points<sup>12</sup>. Des résultats similaires sont enregistrés pour ce qui est de la taille des classes. En effet, on constate que les classes les plus pléthoriques sont celles de première année du primaire (dont le ratio moyen élèves/classe est de 48,6 alors que le ratio moyen élèves par classe au primaire est de 37).

La distribution des enseignants reste encore très aléatoire et ne va pas dans le sens de la réduction des disparités existantes entre les différentes provinces et à l'intérieur de celles-ci. De même, l'examen de la relation entre les effectifs des élèves dans une école et le nombre d'enseignant qui lui sont affectés, montre que le R2 de cette relation est de près de 43%<sup>13</sup>. Le coefficient d'aléa (dit « 1-R<sup>2</sup> ») représente l'écart par rapport à une distribution équitable qui mettrait en relation parfaite l'affectation des enseignants et l'effectif des élèves dont la valeur en RDC, est de 0,57. Cet aléa dans les dotations d'enseignants est plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain (0,65 contre 0,51).

La taille moyenne des classes de première année fait ressortir des écarts importants entre les districts. La taille moyenne la plus petite est enregistrée dans le district de la Funa/Kinshasa (28 élèves en moyenne par classe) et la taille la plus importante est enregistrée dans le district de Mbuji-Mayi/ (71 élèves en moyenne par classe).

Ces résultats montrent des inégalités dans l'allocation des enseignants aux districts, mais aussi des infrastructures éducatives du primaire. Cette dernière assertion est confortée par l'examen des données sur les équipements éducatifs qui montre que :

- moins de 40% d'écoles disposent des points d'eau alors que plus de 86% ont des latrines, ce qui pose des questions sur l'utilisation de ces dernières ;
- 20% d'écoles ont des classes qui sont toutes en dur alors que 71% d'entre elles n'en ont aucune ;
- 68% d'écoles ont des classes en bon état contre 8% qui ont toutes leurs classes en mauvais état.

Ces inégalités concernent aussi la disponibilité des manuels dans les écoles. Le ratio moyen manuel de Français et de mathématiques par élève dans le public n'est que de : 0,13 manuel par élève (Soit un manuel pour huit élèves). On enregistre 58,6% d'aléa dans l'allocation des manuels de français et 56,6% pour les manuels de mathématiques.

<sup>10</sup> Données RESEN

<sup>11</sup> 36 en milieu rural et 40 en urbain en 2012

<sup>12</sup> REM moyen le plus bas est enregistré dans le district du Bulungu (REM=6) et le REM moyen le plus haut est enregistré dans le district du Tshilenge (REM = 96)

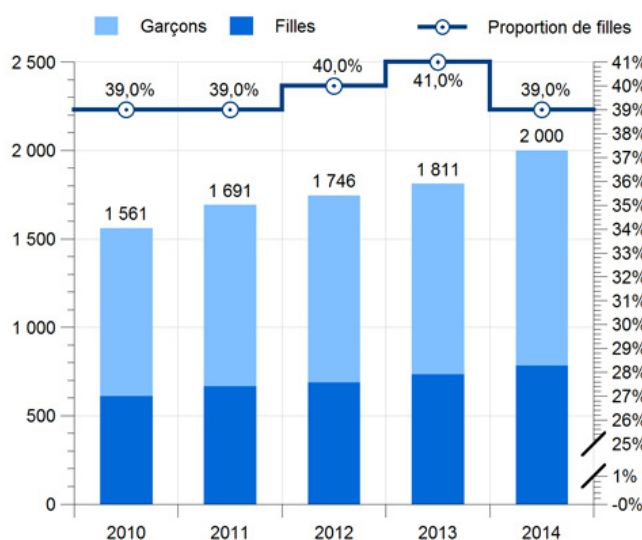
<sup>13</sup> La valeur du coefficient de détermination R2 de la relation entre le nombre des élèves et celui des enseignants

### 1.3.2 Le secondaire : la nécessaire restructuration

Dans le **premier cycle de l'enseignement secondaire**, le taux d'accès en première année est resté stable depuis 2006 autour de 48%. Cette stabilité ne veut pas dire une décroissance des effectifs scolarisés qui ont crû de 26% au cours de la période<sup>14</sup>. Le pourcentage des enfants scolarisés dans le privé a plus que doublé au cours de cette période passant de 11,2% à 24,2% en 2012. La transition entre le primaire et le secondaire est restée stable sur la période<sup>15</sup>.

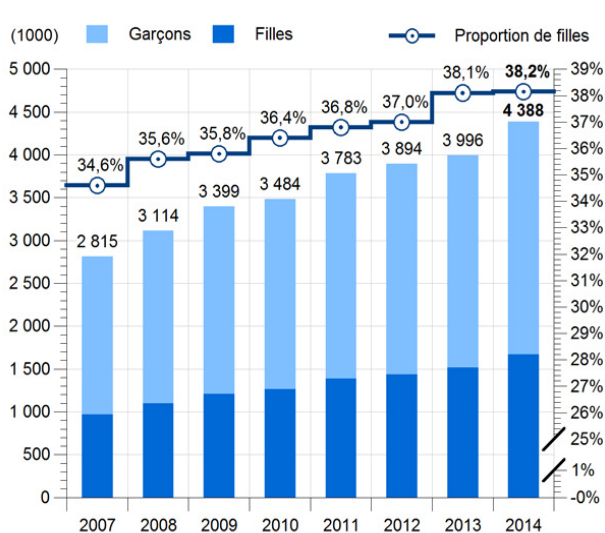
Les proportions d'enfants en âge d'aller au secondaire premier cycle, non scolarisés sont inférieures à celles du primaire, mais on constate que les provinces les plus touchées sont les mêmes : le Nord Kivu (26%), le Katanga (18%) et la Province Orientale (17%). Le Bandundu est la province qui présente la plus faible proportion d'enfants de 12-13 ans non scolarisés (4%), suivie de Kinshasa et du Maniema (7%). À nouveau, c'est au Katanga, au Nord Kivu et en Province Orientale que l'on compte les plus grands nombres d'EADE de 12-13 ans (environ 106 000, 86 000 et 84 000 respectivement). 6,6%

Graphique 7 : Secondaire premier cycle : Évolution des élèves inscrits et de la proportion des filles (2010-2014)



Source : D'après les données du MEPSINC

Graphique 8 : Secondaire premier et deuxième cycle : Évolution des élèves inscrits et de la proportion des filles (2007-2014)



Source : D'après les données du MEPSINC

Pour ce qui est du **second cycle secondaire**, les effectifs se sont accrus de 47% entre 2006 et 2012<sup>16</sup>. À l'intérieur de ce cycle les accroissements les plus importants (55% et 52%) ont été enregistrés, respectivement, dans le secondaire général et normal, respectivement de 55% et 52%. Par contre, les filières professionnelles et celles des arts et métiers ont vu leurs effectifs réduits, respectivement de moins de 8% et de 24%.

Le taux brut de scolarisation au secondaire est de 38,3% en 2012/13. Les garçons sont plus scolarisés que les filles dans ce niveau (47,2% contre 29,3% pour les filles). De même, la ville province de Kinshasa est la plus scolarisée (59,0%) et la province Orientale est la moins scolarisée (24,6%).

<sup>14</sup> 1.665.199 élèves en 2012 contre 1.318.046 en 2006

<sup>15</sup> Le taux de transition est de 71,7% entre 2011/12 et 2012/13 (annuaire statistique)

<sup>16</sup> Effectifs de 2.172.639 élèves en 2012 contre 1.474.588 en 2006

Les inégalités de genre dans les effectifs sont encore plus marquées au secondaire, où on ne trouve, au niveau national, que 62 filles scolarisées pour 100 garçons. À Kinshasa, l'indice de parité est proche de l'unité (avec un IPG de 0,98). Mais les inégalités sont particulièrement marquées à l'Equateur, au Kasai Occidental et au Maniema où les taux bruts de scolarisation des filles sont inférieurs à la moitié de ceux des garçons.

Les profils de scolarisation mettent en évidence des niveaux d'accès à l'école relativement élevés, mais des déperditions importantes au fil des années de scolarisation. C'est ainsi que seules 28% d'une cohorte arrivent en dernière classe du secondaire. Les conditions de rétention diffèrent grandement d'une province à l'autre, avec des chances d'accéder en dernière année variant de 60% à Kinshasa à 16% en Province Orientale.

Les élèves sont inégalement répartis à travers les années d'études du secondaire : 43% d'élèves se trouvent dans les deux premières années réunies (premier cycle) alors que les deux dernières années (du secondaire second cycle) comptent à peine 23,95% d'élèves. Les redoublements sont presque pareils dans toutes les classes entre 9,2% et 13,0%.

Les abandons sont relativement plus élevés en 1<sup>ème</sup> année (16,0%). Environ 50% des élèves qui accèdent au secondaire atteignent la 6<sup>ème</sup> année.

La situation des enseignants au secondaire est différente de celle du primaire pour ce qui est de la qualification. Seuls, 17,4% des enseignants du secondaire public sont qualifiés (49% au privé). De même, 63% des enseignants qualifiés sont en milieu urbain. Les femmes ne représentent qu'environ 11% du corps enseignant (très peu de différenciation entre le public et le privé) localisées en majorité en milieu rural (68% des femmes enseignantes du secondaire). Moins de 10% du corps enseignants sont âgés de plus de 50 ans et la majorité d'entre eux sont en milieu rural

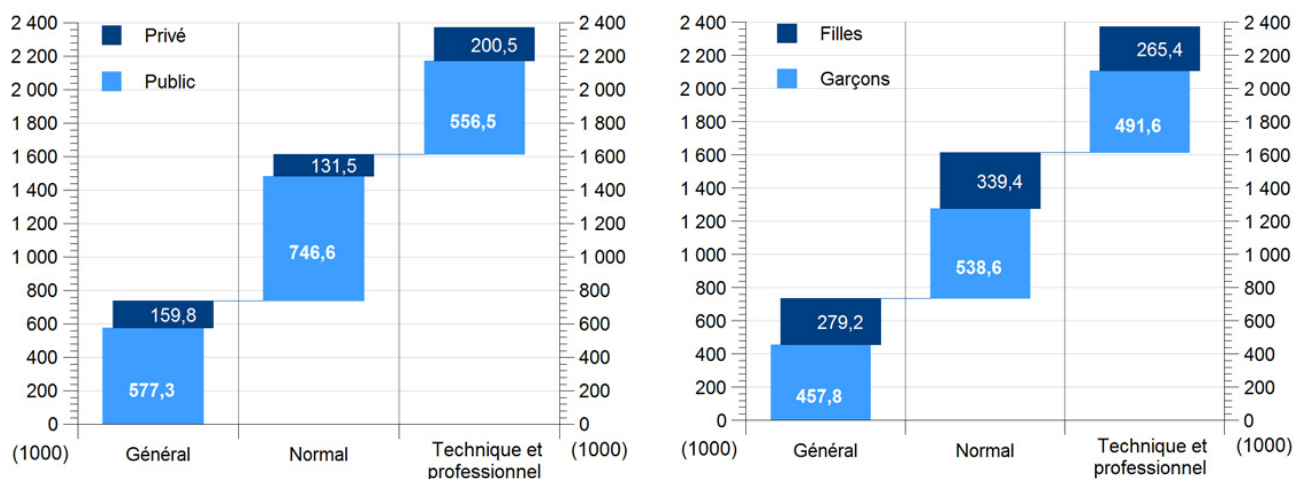
L'analyse des ratios d'encadrement montre que le REM moyen au secondaire est de 15 au public. Il importe de souligner que 56,6% des affectations des enseignants du public ne peuvent pas être reliés directement à des effectifs, ce qui démontre un fort degré d'aléa dans la dotation des enseignants aux établissements du secondaire.

Pour ce qui est de la taille moyenne des classes du secondaire, elle est de 22,5 élèves par classe (23 dans le public, près de 21 en milieu rural et 26 en milieu urbain). Il apparaît, logiquement, que la taille des classes est plus petite en milieu rural du fait de la faible concentration des populations. La taille moyenne des classes est plus importante dans le second cycle du secondaire général (26,7) que dans les autres segments de ce niveau (20,3 dans le normal, 16,5 dans le technique et 12,3 dans le professionnel). Ce taux d'encadrement moyen enregistré ainsi que le taux de remplissage des classes indiquent des conditions optimales d'enseignement et d'apprentissage qui auraient dû présager de bonnes réussites scolaires. Mais, paradoxalement, le taux moyen de redoublement est de 10%.

L'analyse des données sur les infrastructures et les équipements du secondaire montre que près de 60% des établissements n'ont pas de points d'eau et que plus de 87% n'ont pas d'électricité. Il importe de souligner que plus de 38% des salles de classes sont en terre ou en paille. Près de 3% des écoles ont des tables bancs en quantités suffisantes et 37,3% ont plus que leurs besoins.

La répartition par type d'enseignement dans le second cycle du secondaire indique que l'enseignement général et l'enseignement normal représentent plus de 70% des effectifs (respectivement 30,7% et 39,7%), l'enseignement technique et professionnel près de 30%.

Graphique 9 : Répartition des effectifs du second cycle du secondaire (2014)



Au niveau du segment de **l'enseignement technique et de la formation professionnelle**, les filles restent sous-représentées. Elles fréquentent surtout les filières commerciales et la coupe-couture où elles constituent 55% des effectifs. Dans les autres filières, elles ne dépassent guère les 5%.

Peu de données sur les performances des élèves dans les CFP<sup>17</sup> et les CPS<sup>18</sup> sont disponibles. Ces données montrent que les sortants des CFP et CPS accèdent directement au marché du travail dans le secteur informel.

Les analyses réalisées pour ce segment font état des contraintes suivantes : i) l'absence de curricula et de programmes pertinents pour certaines filières, ii) le manque d'accompagnement pédagogique pour les formateurs, iii) la multiplication d'écoles professionnelles, avec un foisonnement de filières proposant partout les mêmes profils de formation aux apprenants, iv) l'inadéquation des filières de formation professionnelle aux besoins de l'économie et aux réalités du marché de l'emploi, v) le manque, la déperdition et/ou le vieillissement du personnel enseignant qualifié, etc. En outre, ce niveau d'enseignement serait mal perçu par une frange de la population qui estime que ce type d'enseignement ne recueille que des élèves ayant échoué dans l'enseignement général. Ceci nécessite de mettre en place des mécanismes d'attraction pour cet enseignement. Ce niveau fait également face aux mêmes contraintes liées à la vétusté et à l'inadéquation des infrastructures et des équipements que le reste du secondaire. Pourtant, pour disposer d'une main-d'œuvre qualifiée en vue de satisfaire aux besoins de l'économie et préparer le pays à l'émergence à l'horizon 2030, le Gouvernement entend faire de ce type d'enseignement une des priorités.

Globalement le secondaire second cycle souffre de la défaillance du système d'orientation, de la faible efficacité interne ainsi que de mauvaises conditions d'accueil et d'enseignement dans lesquelles se trouve la majorité des élèves.

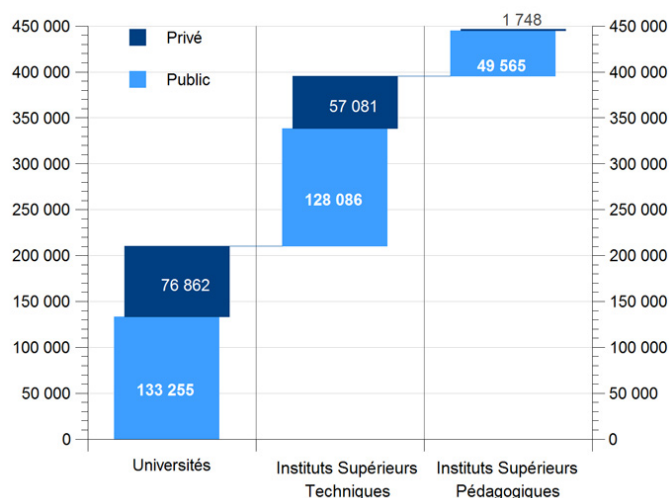
<sup>17</sup> Centres de formation professionnelle (Ministère de la jeunesse)

<sup>18</sup> Centres de promotion sociale (Ministère des affaires sociales)

### 1.3.3 L'enseignement supérieur

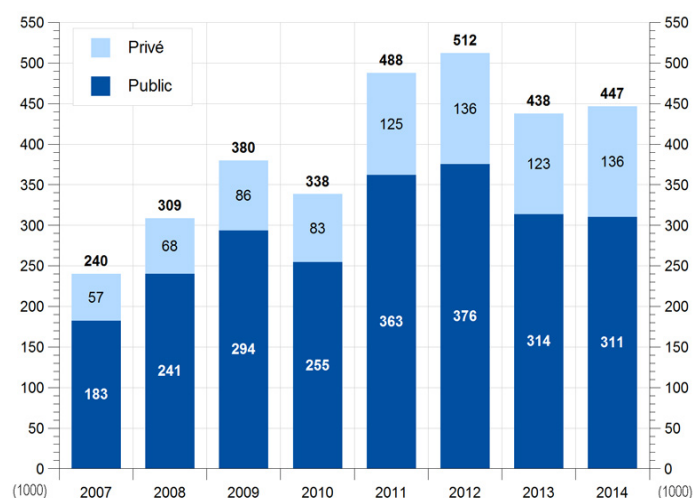
Pour ce qui est de ***l'enseignement Supérieur et universitaire***, les effectifs ont plus que doublé entre 2006 et 2012, passant de 239 914 à 512 322 étudiants. Cet accroissement est imputable à une croissance rapide des effectifs dans les universités publiques et privées et un accroissement du nombre des filles scolarisées. C'est ainsi que leur proportion dans les effectifs est passée de 25% en 2006 à 33% en 2012. Les effectifs dans le privé représentent 30% des étudiants. Il importe de signaler que 38% des effectifs sont scolarisés dans des filières scientifiques et technologiques.

Graphique 10 : Répartition des étudiants par secteur et par établissement (2014)



Source : données du MESU

Graphique 11 : Évolution des effectifs des étudiants par secteur (2007-2014)



Source : données du MESU

Les effectifs d'étudiants sont inégalement répartis entre les provinces : Kinshasa enregistre 33,5%, suivie du Katanga avec 22,8% et de la Province du Maniema qui occupe la dernière position avec 1,5% des effectifs du supérieur et universitaire. La répartition des étudiants par niveau montre que plus du tiers des effectifs sont inscrits en première année ou en classes préparatoires et que seulement 17% sont en classes de licence. Les taux d'abandon et de redoublement sont très importants particulièrement dans les premières années d'études où on enregistre une déperdition variant entre 30 et 40% selon les années et les disciplines

Ces inégalités sont confirmées par les résultats des enquêtes MICS<sup>19</sup> et EADE<sup>20</sup> qui montrent que la Ville-province de Kinshasa occupe la première position en terme de nombre d'étudiants pour 100.000 habitants<sup>21</sup>. Sur la dernière place de ce classement les deux études ne donnent pas les mêmes résultats : la province Orientale occupe la dernière place<sup>22</sup> selon MICS alors que pour EADE c'est la province de l'Equateur<sup>23</sup>.

<sup>19</sup> Enquête auprès des ménages MICS 4 réalisée au Congo en 2010

<sup>20</sup> Enquête sur les enfants et adolescents en dehors de l'école réalisée entre 2012 et 2013 en RDC

<sup>21</sup> MICS : 2167 étudiants pour 100 000 habitants et EADE : 2912 étudiants pour 100 000 habitants

<sup>22</sup> MICS : 45 étudiants pour 100 000 habitants

<sup>23</sup> EADE : 54 étudiants pour 100 000 habitants

Des disparités de genre, de milieu de résidence et de niveau de revenu sont également observées à ce niveau en RDC. En effet, les données de l'accès par sexe montrent qu'on compte au niveau national 567 étudiants pour 100000 habitants pour les garçons contre 363 étudiantes pour 100 000. En ce qui concerne le milieu, la quasi-totalité des étudiants est concentrée dans le milieu urbain avec 1465 étudiants pour 100 000 habitants contre 30 étudiants en milieu rural, ce qui se justifie par le fait que la majorité des établissements de l'enseignement supérieur et universitaire se trouve localisée dans les villes.

De même, l'accès à l'enseignement supérieur par rapport au niveau des richesses des ménages est très inéquitable. Les calculs réalisés dans le cadre de la préparation du RESEN indiquent que les 40% les plus pauvres de la population n'ont pas accès à l'enseignement supérieur et les ménages qui ont un niveau moyen de richesses ne comptent que 22 étudiants pour 100000 habitants, alors que pour la population du premier quintile, on n'en comptabilise que 1904 pour le même nombre d'habitants.

Pour ce qui est de l'adéquation des formations par rapport aux besoins de l'économie, un rapport de la Banque Mondiale, publié en septembre 2011, révèle que sur la base d'un sondage réalisé en 2010, 65% de firmes percevaient le niveau de compétence de la main d'œuvre comme une contrainte commerciale majeure.

En effet, le manque de compétences dans les secteurs de croissance tels que la construction (Infrastructures), l'agriculture, les mines, les technologies de l'information et de la communication est mis en évidence par les résultats de ce sondage. Ce rapport montre également que dans les secteurs de forte croissance et surtout d'ingénierie (mines, bâtiment et travaux publics), les opérateurs économiques et les investisseurs ne font pas confiance à la qualité et à l'adaptabilité de formation et des qualifications des ressources humaines formées dans les EES<sup>24</sup> de la RDC, ce qui les conduit à recourir régulièrement à une main-d'œuvre qualifiée internationale ou à la formation en cours d'emploi pour les qualifications à faible exigence.

La qualité des formations n'est pas non plus au centre des préoccupations de la communauté académique qui semble s'être accoutumée à cette situation. Cet état, renforcé par le manque de contrôle, a conduit à une prolifération d'établissements qui ne sont pas viables parce que ne répondant pas aux minima de qualité tant dans la formation que dans la recherche que l'on pourrait attendre de tout établissement d'enseignement supérieur.

Cette situation de non viabilité des établissements est plus préoccupante dans certaines filières critiques pour la sécurité nationale. C'est le cas des filières médicales. En effet, l'audit de viabilité des établissements d'enseignement supérieur, réalisé en 2010, conclut que sur 508 filières organisées dans 235 établissements audités : 52% des filières ont été classées non viables et devraient être fermées ; 32% des filières sont dans une situation intermédiaire nécessitant des ajustements et seulement 16% des filières sont viables. Quant aux 634 EES organisant d'autres filières, les résultats de l'enquête renseignent que 25% d'établissements sont viables, 41% sont intermédiaires et 34% ne sont pas viables.

---

<sup>24</sup> Établissements d'enseignement supérieur (EES)

Un autre aspect de cette analyse, concerne le nombre d'enseignants dans le supérieur qui a augmenté de près de 65% entre 2006 et 2012. Cette augmentation n'a véritablement concerné que les enseignants non qualifiés dont les effectifs ont crû de 80% au cours de la période alors que les professeurs qualifiés ont vu leur nombre décroître de près de 20%, en fin de période. Ces derniers représentent un peu moins de 7% du corps enseignant dans le supérieur alors qu'ils étaient à 15% en début de période. Le nombre élevé de personnel non enseignant dans les EES, limite leur capacité financière à recruter un personnel qualifié. Le faible niveau des formations doctorales n'est probablement pas étranger à cette situation.

De même, l'enseignement supérieur et universitaire fait face à un nombre élevé de personnel administratif dans les EES du public, ce qui plombe les finances de ce niveau. Il existe plus d'un administratif pour un enseignant, au regard des normes internationales de 1 administratif pour dix enseignants, surtout lorsque l'on intègre l'utilisation de l'outil informatique et des TIC pour une administration moderne. En général, sous qualifiés et âgés ne recevant aucune formation continue, bon nombre d'agents administratifs ne sont pas en phase avec les Technologies de l'Information et de la Communication. Les données montrent que les deux tiers du personnel non enseignant ne possèdent pas un diplôme de niveau supérieur. L'efficacité et le rendement d'un tel personnel ne peuvent être garantis.

#### 1.3.4 L'éducation non formelle

L'évolution de ***l'éducation non formelle***, montre est que le nombre de ***centres de rattrapage*** scolaire ne cesse d'augmenter chaque année<sup>25</sup>. Il en est de même pour le nombre d'apprenants qui a plus que doublé entre 2006 et 2012<sup>26</sup>. Il existe des disparités entre les provinces : l'Equateur vient en tête avec 20,9% des apprenants et le Bandundu ferme la marche avec seulement 2,9% des apprenants. Plus de la moitié des effectifs est scolarisée dans des structures privées.

Concernant le segment de ***l'alphabétisation***, les dernières données montrent que le pays accuse un taux d'analphabétisme élevé se situant à 27,1%. La proportion de femmes analphabètes est plus élevée que celle des hommes (39% contre 14%).

Les proportions de femmes et d'hommes analphabètes varient sensiblement selon le milieu de résidence. En milieu rural, les proportions d'analphabètes sont plus élevées (38%) qu'en milieu urbain (11%). Les résultats selon les provinces mettent en évidence l'écart entre la ville de Kinshasa et le reste du pays. Près de 91% de femmes sont alphabétisées à Kinshasa contre 51% à l'Equateur. En ce concerne les hommes, c'est également à Kinshasa que la proportion d'alphabètes est la plus élevée (97%) et c'est au Nord-Kivu qu'elle est la moins élevée (80%). Sept provinces ont des taux d'analphabétisme supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit du Nord-Kivu (34,5%), de l'Equateur (33,2%), de la Province orientale (32,5%), du Bas-Congo (32,2), du Katanga (31,6%), du Sud-Kivu (30,8%) et du Bandundu (28,9%).

Le nombre de centres d'alphabétisation a connu une tendance à la baisse entre 2006 et 2010 : de 1237 en 2006 il est passé à 1095 en 2010, avant de le voir s'accroître en 2012 (1508). Le privé qui a continué à accroître le nombre de ces centres est en grande partie responsable de cette dernière augmentation (65% d'accroissement entre 2006 et 2012).

<sup>25</sup> 407 en 2006 et 1228 en 2012

<sup>26</sup> Effectifs de 111 759 en 2012 au lieu de 52 311 en 2006

La répartition des apprenants révèle une forte disparité entre les provinces : le Bandundu concentre 22,2% des apprenants, alors que le Katanga n'en compte que 0,3%. Le ratio apprenants/éducateur est modeste (5). Il est relativement plus élevé au Nord-Kivu (9,4) et plus faible au Bandundu (3,5). Pour ce qui est de la qualification des éducateurs, les données montrent que seuls 41,2% d'entre eux ont la qualification D6.

Les apprenants dans les formations **d'apprentissage professionnel** ont connu une légère hausse (16%) entre 2006 et 2012<sup>27</sup>, alors que le nombre de centres a plus que doublé (1621 en 2012 au lieu des 641 en 2006). Le nombre d'apprenants est inégalement réparti entre les provinces : le Katanga détient le plus grand nombre (15%) tandis que le Sud-Kivu est le moins nanti. La majorité des éducateurs dans ce segment (56%) ont la qualification D6 et D4.

### 1.3.5 L'initiation à nouvelle citoyenneté

Concernant le volet **Initiation à la nouvelle citoyenneté**, il y a lieu de rappeler que la RDC se classe parmi les pays les plus pauvres du monde et présente les caractéristiques d'un État fragile avec un grand déficit dans la non prise en charge des besoins sociaux de base tels que l'accès aux soins de santé primaires, à l'éducation, à l'eau potable, à l'énergie, à l'habitat, à la sécurité, à l'emploi ou encore à la justice. Par ailleurs, la citoyenneté en RDC est au premier stade de son développement en termes juridiques et politiques, et la citoyenneté active implique bien davantage que l'exercice de droits permettant la liberté d'installation et de circulation dans le pays, la participation au processus de prise de décision, le vote lors des consultations électorales, ou la possibilité de faire appel ou d'adresser des pétitions à un ou des médiateurs. En outre, l'apprentissage de la citoyenneté au sens large requiert davantage que le seul accès à des services d'information. Néanmoins, la situation particulière de la RDC montre à quel point il est nécessaire de rapprocher les affaires publiques des préoccupations des citoyens et d'entreprendre des actions plus concertées afin de leur permettre une participation plus large, plus active et plus utile dans la construction de la RDC de demain.

## 1.4 Le financement du secteur

La part du Budget du Secteur éducatif dans les dépenses publiques a connu une régression spectaculaire entre 1980 et 2002, passant de 24% à 6% du budget total. Durant les dernières années un regain de priorité a été constaté au profit du secteur éducatif. En 2014, les dépenses du secteur éducatif (MEPSP<sup>28</sup> et MESU) ont atteint près de 18% (17,8%) du budget de l'État en 2014. Cela représente un doublement de la part allouée à l'éducation dans le budget de l'État en l'espace de 4 ans. En effet, cette part était de 9,0% en 2010 et a connu une augmentation progressive et régulière durant les quatre dernières années. En 2015, il est prévu, selon la loi des finances, de maintenir la part de l'Éducation à plus de 17% (17,1%). En termes de part dans le PIB, les dépenses publiques d'éducation qui représentaient 1,5% du PIB en 2010 ont atteint 2,0% en 2014 et il est prévu d'atteindre 3,4% en 2015.

<sup>27</sup> Le nombre de formés a atteint 89 596 en 2012 contre 76 957 en 2006

<sup>28</sup> L'ancienne abréviation du MEPSINC à savoir MEPSP est utilisée pour désigner les sous-secteurs de l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et enseignement professionnel.



Le tableau suivant donne l'évolution du financement public de l'éducation<sup>29</sup> à partir de 2010 en le comparant à l'évolution de l'ensemble du budget de l'État et celle du PIB. Il s'agit des réalisations enregistrées durant la période 2010-2013 et des prévisions du PIB et de la programmation du budget de l'État pour 2015 telle qu'elle ressort de la loi des finances 2015.

Tableau 2 : PIB, budget de l'État et budget du secteur éducatif (Réalizations 2010-14 et budget 2015)

| (Montants en milliards CDF)    | 2010            | 2011            | 2012            | 2013            | 2014            | 2015*           |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>PIB</b>                     | <b>18 592,3</b> | <b>21 913,0</b> | <b>25 249,9</b> | <b>29 078,0</b> | <b>32 076,5</b> | <b>36 133,2</b> |
| <b>Budget de l'État</b>        | <b>3 350,4</b>  | <b>4 165,9</b>  | <b>3 675,1</b>  | <b>3 863,0</b>  | <b>3 895,3</b>  | <b>7 586,2</b>  |
| Dépenses courantes             | 1 922,0         | 2 850,2         | 2 626,9         | 2 936,7         | 3 278,7         | 4 476,0         |
| Dépenses d'investissement      | 1 270,3         | 821,9           | 662,2           | 539,2           | 369,8           | 2 768,9         |
| Service de la dette            | 158,2           | 493,8           | 386,0           | 387,1           | 246,8           | 341,3           |
| <b>Budget de l'Éducation</b>   | <b>286,8</b>    | <b>435,9</b>    | <b>456,5</b>    | <b>570,2</b>    | <b>648,3</b>    | <b>1 238,0</b>  |
| Dépenses courantes             | 258,2           | 395,4           | 454,1           | 534,1           | 612,3           | 769,7           |
| MEPSP                          | 179,8           | 270,7           | 322,4           | 376,2           | 457,6           | 599,9           |
| Enseignement supérieur         | 78,4            | 124,7           | 131,7           | 157,9           | 154,8           | 169,8           |
| Dépenses d'investissement      | 28,6            | 40,5            | 2,4             | 36,0            | 35,9            | 468,2           |
| MEPSP                          | 24,8            | 35,5            | 2,4             | 35,4            | 35,4            | 467,0           |
| Enseignement supérieur         | 3,8             | 5,1             | 0,0             | 0,6             | 0,6             | 1,2             |
| <b>Éducation/Budget État**</b> | <b>9,0%</b>     | <b>11,9%</b>    | <b>13,9%</b>    | <b>16,4%</b>    | <b>17,8%</b>    | <b>17,1%</b>    |
| Dépenses courantes             | 13,4%           | 13,9%           | 17,3%           | 18,2%           | 18,7%           | 17,2%           |
| MEPSP                          | 9,4%            | 9,5%            | 12,3%           | 12,8%           | 14,0%           | 13,4%           |
| Enseignement supérieur         | 4,1%            | 4,4%            | 5,0%            | 5,4%            | 4,7%            | 3,8%            |
| Investissements                | 2,2%            | 4,9%            | 0,4%            | 6,7%            | 9,7%            | 16,9%           |
| MEPSP                          | 2,0%            | 4,3%            | 0,4%            | 6,6%            | 9,6%            | 16,9%           |
| Enseignement supérieur         | 0,3%            | 0,6%            | 0,0%            | 0,1%            | 0,2%            | 0,0%            |
| Dépenses totales               | 9,0%            | 11,9%           | 13,9%           | 16,4%           | 17,8%           | 17,1%           |
| MEPSP                          | 6,4%            | 8,3%            | 9,9%            | 11,8%           | 13,5%           | 14,7%           |
| Enseignement supérieur         | 2,6%            | 3,5%            | 4,0%            | 4,6%            | 4,3%            | 2,4%            |
| <b>Budget Éducation/PIB</b>    | <b>1,5%</b>     | <b>2,0%</b>     | <b>1,8%</b>     | <b>2,0%</b>     | <b>2,0%</b>     | <b>3,4%</b>     |
| MEPSP                          | 1,1%            | 1,4%            | 1,3%            | 1,4%            | 1,5%            | 3,0%            |
| Enseignement supérieur         | 0,4%            | 0,6%            | 0,5%            | 0,5%            | 0,5%            | 0,5%            |

Sources : FMI (évolution du PIB) et MB (Dépenses publiques)

(\*) PIB prévisionnel et dotations budgétaires (LF 2015) ; (\*\*) Hors service de la dette

S'agissant du financement public alloué aux sous-secteurs de l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et enseignement professionnel (MEPSP), l'évolution enregistrée ces dernières années montre une priorité grandissante accordée à ces niveaux d'enseignement : leur part dans le budget de l'État a plus que doublé en passant de 6,4% en 2010 à 13,5% en 2014 et le poids du financement public qui leur est alloué représente désormais 1,5% du PIB contre 1,1% en 2010. La part du primaire dans les dépenses du secteur se situe à environ 43% en 2012. Il importe de signaler que la masse salariale représente 95% des dépenses courantes du secteur, laissant ainsi peu de marge pour les dépenses de qualité.

En dépit de cette évolution, l'amélioration des recettes fiscales, la croissance de l'économie, des arbitrages sectoriels plus favorables au secteur de l'éducation et la rationalisation des ressources mises à la disposition du secteur à travers la réduction des redoublements et l'amélioration de l'exécution des dépenses demeurent les principales opportunités pour le financement de l'expansion du système et de l'amélioration de la qualité.

<sup>29</sup> Les d'éducation recensées ici comportent les dépenses des ministères MEPSINC (ex MEPSP) et du Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire (MESU). Les contributions des autres départements intervenant dans le secteur éducatif comme le MAS et ne sont pas comptabilisées

Cependant, diverses études, dont notamment le RESEN 2014, la SITAN et l'évaluation de la politique de gratuité de l'enseignement primaire en RDC, montrent que le secteur de l'éducation, à tous les niveaux, bénéficie de flux financiers ascendants importants, estimés à plus de la moitié du coût total du secteur, à travers les frais de scolarité payés par les ménages. Bien que ces frais de scolarité servent principalement à payer ou à compléter les salaires des enseignants et à faire fonctionner les établissements d'enseignement, une part non négligeable de ces flux remonte pour soutenir le fonctionnement des Services de l'État jusqu'au niveau central. S'il est tout fait légitime que les ménages participent au financement du système éducatif dans les limites des engagements nationaux et internationaux pris par l'État congolais, montrant par là leur attachement à l'éducation de leurs enfants, la meilleure façon de récompenser cet effort est que celui-ci soit clairement reconnu comme tel et que les frais scolaires payés par les parents restent à l'école et uniquement au service de l'éducation de leurs enfants. La visibilité accrue des actions réalisées et des dépenses engagées correspondantes en vue de l'amélioration de la qualité des apprentissages encouragera les parents à participer davantage à la vie de l'école et à faire de celle-ci réellement un bien communautaire à protéger par tous.

## 2. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE SECTEUR

*Construire un système d'éducation inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active*

Cette vision du Gouvernement de La République Démocratique du Congo pour son système éducatif est rappelée dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Elle est à la base de la stratégie du secteur qui en précise les objectifs et les actions.

Trois grands axes stratégiques ont été retenus pour construire le système éducatif de 2025 :

- 1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi, avec trois orientations majeures :
  - mettre en place la gratuité effective de l'école primaire ;
  - préparer l'extension du cycle d'éducation de base à 8 années ;
  - adapter les formations pour favoriser l'insertion sociale des jeunes.
- 2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité, avec deux orientations principales :
  - mettre en place des systèmes de suivi et d'assurance qualité ;
  - apporter un environnement éducatif propice à l'apprentissage.
- 3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace, avec deux orientations principales :
  - renforcer la gouvernance du système par la mise en place de normes et de mécanismes transparents de gestion des ressources ;
  - rendre la gestion plus efficace et équitable à tous les niveaux, en s'appuyant sur des partenariats mieux organisés.

### 2.1 Axe 1 : Promouvoir un système éducatif équitable, au service de la croissance et de l'emploi

**La promotion de l'enseignement préscolaire** passe par deux options majeures retenues par la stratégie sectorielle : i) l'amélioration de l'accès à ce niveau d'enseignement qui accueille les enfants de 3 à 5 ans en vue de les préparer à aborder les études primaires. L'objectif est d'atteindre 15% en 2015, en taux brut contre 4,2% en 2014 ; ii) l'effort public sera focalisé, d'une part, dans les milieux rural et périurbain, en partenariat avec les communautés, pour pallier à l'insuffisante attractivité de ces milieux pour l'offre privée, et d'autre part, au développement de la classe préparatoire dans les écoles primaires en vue de de l'amorce de la faisabilité de sa généralisation à long terme.

**Offrir à tous les enfants un cycle primaire complet et gratuit** demeure la première priorité. Les politiques orientées vers l'achèvement primaire universel visent aujourd'hui la réduction des disparités au bénéfice des populations les plus éloignées de l'école. Des mesures classiques d'augmentation des capacités d'accueil seront encore nécessaires au cours de la décennie pour améliorer la qualité de l'accueil tout en réduisant les inégalités constatées. La poursuite de la politique de recensement et de paiement des enseignants ainsi que le paiement des frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaires et aux écoles permettront une mise en place effective de la gratuité de l'enseignement primaire et favoriseront la fréquentation scolaire des populations les plus pauvres.

La mise en place de l'**éducation de base** mènera à des politiques d'accès différenciées selon les cycles au secondaire. L'accès au premier cycle sera favorisé avec comme cible, une transition depuis l'école primaire devant atteindre 85% des enfants, tandis que l'accès au second cycle sera régulé. Cependant, la stratégie ne vise pas encore la généralisation de l'accès au premier cycle secondaire qui fera à terme partie de l'éducation de base. Le TENAFEP sera donc maintenu, mais il sera réformé pour en faire un véritable instrument de certification et de régulation. On sait par ailleurs, qu'il sera nécessaire de renforcer les régulations des flux vers la partie haute du système avant de généraliser la transition vers le premier cycle du secondaire. Ce renforcement accompagnera la mise en place de l'éducation de base.

L'objectif pour la **formation technique et professionnelle** est la mise en place des préalables nécessaires à son expansion, s'agissant de la spécialisation des établissements, de l'accès aux équipements de formation professionnelle, de la rénovation des formations. Le Gouvernement se fixe comme objectif à long terme d'y scolariser 40% des effectifs du second cycle secondaire. C'est dans cette optique que certains établissements/filières générales sont en cours de transformation jusqu'en 2017 et l'attractivité de l'ETFP sera améliorée.

À l'**enseignement supérieur**, la modération de la croissance du nombre des étudiants dans les filières classiques est programmée et de nouveaux modes de formation mettant l'accent sur la diversification des filières professionnelles et technologiques en partenariat avec le monde du travail sont privilégiés. De même, l'équité de l'accès dans les filières prioritaires le sera particulièrement.

Pour ce qui est de l'**éducation non-formelle** les formations de rattrapage scolaire vont concerner 175 000 enfants de 9 à 14 ans en 2025 au lieu de 120 000 actuellement. Ceci va être rendu possible par la diversification des lieux de formation et par le recours aux enseignants du primaire. Les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage professionnel seront renforcés et élargis grâce aux multiples partenariats qui seront développés.

## 2.2 Axe 2 : Créer les conditions d'un système éducatif de qualité

Le taux d'achèvement de 62,4% au primaire traduit un niveau de rétention insuffisant pour un pays qui vise la scolarisation universelle. De même, des problèmes de qualité ont été soulignés par les enquêtes EGRA et PASEC. Il est par ailleurs constaté que les deux premières années du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur et universitaire regroupent près de la moitié des redoublants et sont les niveaux dans lesquels les abandons sont les plus importants.

C'est pour ces raisons que l'amélioration de la qualité constitue un objectif important dans cette stratégie. Pour l'ensemble du secteur, le Gouvernement entend poursuivre l'**amélioration de la qualité des services éducatifs à tous les niveaux** à travers des politiques d'intrants. Les manuels scolaires au primaire, les équipements pour les autres niveaux, la formation des enseignants dans tous les sous-secteurs seront les leviers de ces politiques générales. La qualité de l'enseignement est l'axe prioritaire des réformes et stratégies à engager. L'accès et la gouvernance seront désormais au service de la qualité.

Des politiques de gestion et de **suivi-évaluation de la qualité** dans les structures éducatives et au niveau local seront expérimentées et généralisées progressivement (pratique des enseignants dans les classes, gouvernance des établissements, etc.).

Au **préscolaire**, il s'agira d'améliorer la formation des éducateurs du préscolaire, avec l'introduction de modules de prise en charge des jeunes enfants dans les humanités pédagogiques et le développement de modules de formation pour les animateurs des centres communautaires. Il s'agira aussi de développer des outils didactiques adaptés au contexte et à l'éveil des petits enfants, de rendre disponibles des programmes rénovés pour les centres communautaires et de mettre en place des mécanismes d'appui, d'encadrement et de suivi des initiatives communautaires.

L'amélioration de la qualité des apprentissages au **primaire** se fera à travers le développement des ressources humaines, avec une réforme de la formation initiale, la mise en place de la stratégie de formation continue des enseignants et une revalorisation de la fonction enseignante, le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité. L'amélioration de la gestion et du suivi de la qualité dans l'école et au niveau local, de l'apprentissage de la lecture, le développement et la mise en œuvre de la politique de production et de distribution des supports pédagogiques, contribueront au nécessaire effort de qualité.

Les pistes d'actions pour l'amélioration de la qualité des enseignements au **secondaire** concernent la réforme des humanités pédagogiques (amélioration de la qualité, relecture ou écriture des programmes, professionnalisation de la formation, révision des critères d'accès), le renforcement du dialogue et des synergies avec le Ministère de l'ESU-RS pour la formation des enseignants du secondaire afin de répondre aux exigences qualitatives de la formation initiale et continue et aux besoins quantitatifs en enseignants, la disponibilité du matériel didactique, de laboratoires et des salles d'expérimentation, l'optimisation et l'actualisation des programmes d'études, dont la plupart sont obsolètes. À cet effet, la priorité portera sur les programmes de mathématiques, de sciences et de technologies. Le Ministère veillera à l'intégration systématique des programmes thématiques transversaux (tels que l'éducation à la gestion, à la paix et à la citoyenneté, le VIH/SIDA, le Genre, l'Environnement, etc.) dans le programme national.

La recherche de la pertinence et de la qualité de **la formation technique et professionnelle** passe nécessairement par le développement de partenariats multiples entre les autorités publiques et les acteurs du secteur privé productif. Le Gouvernement opte pour la démarche partenariale comme instrument central de sa politique en matière de formation professionnelle. C'est dans ce cadre qu'il est envisagé d'élargir le cadre de concertation et de coordination actuel pour intégrer le secteur privé, la société civile, les représentants des PTF mais aussi d'autres administrations telles que le Ministère de l'économie, des Mines, de l'industrie, etc. Cette structure aura, en plus des missions de coordination et de concertation, la promotion de la formation professionnelle et le développement des partenariats. Le partenariat entre les Ministères du secteur de l'Éducation et les associations patronales aura entre autres missions de renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement et les différents partenaires de l'économie nationale, en vue d'une meilleure adéquation entre la formation dispensée et l'emploi et de créer un espace de dialogue entre les Ministères et le milieu socio-professionnel en vue de promouvoir des liens de collaboration et de favoriser la professionnalisation de l'enseignement et de la formation pour améliorer l'employabilité des jeunes. Ces actions seront traduites à travers une élaboration concertée des curricula, l'implication des professionnels aguerris dans le processus de formation (enseignements et stages en entreprise) ainsi que dans les évaluations.

Un centre d'ingénierie de la formation sera mis en place. Il aura pour mission de recenser les curricula existants et d'élaborer ceux qui n'existent pas, en référence au Cadre National de Qualification et de Certification (CNQC) qui sera élaboré, de procéder à des études d'opportunité, de mener des enquêtes sur l'insertion des diplômés par filière de formation et de se prononcer sur les ouvertures ou fermetures de filières professionnelles. La gestion de cet établissement sera paritaire, entre l'administration et les organisations professionnelles (Secteur privé productif).

Dans l'**enseignement supérieur et universitaire** Les objectifs visés portent sur : (i) la promotion de l'excellence, (ii) le renforcement des capacités de pilotage, (iii) le recours au partenariat impliquant l'administration centrale, les entités administratives décentralisées, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, (iv) l'ouverture au monde et aux technologies modernes et (v) l'adhésion et la participation des bénéficiaires et des acteurs du changement. Ceci se fera à travers l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur la rationalisation de l'utilisation des moyens, de la qualification des ressources humaines, une meilleure adéquation de l'offre avec les besoins, la professionnalisation et le développement de partenariats avec le secteur privé, la mise en place progressive du système LMD.

Le **développement de la recherche** passe par le renforcement des liens entre les universités et les centres de recherches, une relève professorale, la réduction des déperditions du corps professoral, l'octroi des fonds de recherche aux personnels du corps académique et scientifique.

Les liens entre les facultés de sciences de l'éducation, les ISP, les ISPT et les Ministères en charge du secteur de l'éducation, seront renforcés pour une planification concertée des effectifs de nouveaux enseignants, des contenus des programmes, etc...

L'amélioration des activités d'**éducation non-formelle** se fera à travers l'actualisation du statut des alphabétiseurs et des éducateurs sociaux, l'amélioration de leurs conditions de travail, le développement de la production et la distribution des supports pédagogiques et andragogiques, l'appropriation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle par les utilisateurs avec des programmes en langues nationales et locales, la diffusion des programmes et la formation des alphabétiseurs, la mise en place d'un système de suivi-évaluation du personnel enseignant et de qualification des apprenants obéissant aux standards nationaux et internationaux, le renforcement de l'encadrement pédagogique du personnel, l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants et des inspecteurs sociaux, le développement d'un environnement lettré dans le cadre de partenariats avec les universités et les instituts de recherche.

**L'éducation à la gestion, à la paix et à la citoyenneté**, sera renforcée à tous les niveaux d'enseignement et de formation. Le passé récent du pays milite en faveur du renforcement des valeurs de civisme, de moralité, de paix, de travail, de solidarité et de transparence. Ce renforcement se traduira dans les enseignements, par l'éducation à la gestion, à la paix et à la citoyenneté qui tient une bonne place dans les nouveaux curricula, et dans les pratiques de gouvernance, par l'amélioration de la transparence des budgets, des procédures d'allocation et des processus de décision, par l'encouragement des initiatives de lutte contre la corruption et la promotion de la déontologie professionnelle des agents de l'administration publique.

## 2.3 Axe 3 : Instaurer une gouvernance transparente et efficace

Le Gouvernement, soucieux de créer ou de renforcer un environnement incitatif aux apprentissages, développera des **partenariats larges, efficaces et mieux coordonnés** avec divers acteurs et partenaires : collectivités locales, confessions religieuses, communautés locales, ONG, entreprises, particuliers, PTF, syndicats. Ces partenariats se traduiront soit dans le partage de la gestion scolaire ou académique, soit dans le partage des financements y compris le renforcement des capacités ou encore dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Une **gestion transparente, efficace et équitable** des ressources allouées au système et la redevabilité de tous, seront érigées en principe de fonctionnement, parallèlement à la responsabilisation des acteurs de la gouvernance du secteur aux différents niveaux hiérarchiques, administrations centrales, déconcentrées, décentralisées, et établissements scolaires et universités,

La **décentralisation et la déconcentration** de la gestion de l'éducation sont incontournables dans le contexte de l'application de la loi sur la décentralisation, selon laquelle les provinces et les entités territoriales décentralisées doivent assumer correctement le développement de l'éducation en vertu des pouvoirs qui leur sont transférés.

La gestion des structures d'éducation et de formation sera partagée avec les collectivités territoriales et les communautés ; la gouvernance du système sera renforcée par la mise en place de normes et de mécanismes transparents de gestion des ressources par exemple à travers la participation du secteur privé dans les conseils d'administration des établissements ; les processus de planification seront améliorés ; les flux d'élèves seront pilotés pour garantir le développement équilibré du système éducatif ; les orientations sectorielles et les textes règlementaires qui encadrent le fonctionnement du système seront largement diffusés ; l'autonomie des établissements d'enseignement sera renforcée et les gestionnaires seront responsabilisés avec la mise en place de contrats de performance.

## 3. PROMOUVOIR UN SYSTÈME ÉDUCATIF PLUS ÉQUITABLE, AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE L'EMPLOI

### 3.1.1 Offrir à tous les enfants un cycle primaire complet et gratuit

Les actions envisagées concernent :

- le développement des capacités du système pour lui permettre d'accueillir tous les enfants en âge d'être scolarisés dans un contexte marqué par une forte natalité<sup>30</sup>,
- la poursuite de la politique de la gratuité,
- la mise en place de mesures spécifiques pour améliorer l'accès et la rétention des enfants non scolarisés ou en situation d'abandon.

<sup>30</sup>Indice synthétique de fécondité estimé par l'enquête MICS à 6,3 enfants par femme en RDC

### 3.1.1.1 Construction et réhabilitation des salles de classe

Les besoins en construction pour l'expansion du système se chiffrent à 28 000 salles de classe. Pour ce qui est des réhabilitations, ils concernent 8% des classes existantes<sup>31</sup> (23 775). Les classes hors normes (en matériaux précaires) représentent plus de 130 000 classes (classes en terre battue ou en feuillage).

Le Gouvernement a entrepris depuis quelques années un programme de constructions nouvelles et de réhabilitation d'infrastructures existantes. La construction de nouvelles écoles dans les zones non couvertes (milieu rural, zones périurbaines) et le remplacement d'écoles existantes (hors normes), représentant environ 50 000 salles de classes d'ici 2025. Les prévisions dans la simulation prennent en compte à la fois les besoins nécessaires à l'expansion, mais aussi le remplacement des classes hors normes.

L'importance des besoins en construction et réhabilitation est telle qu'il n'est pas raisonnable d'envisager pouvoir mettre aux normes toutes les écoles primaires publiques. C'est pourquoi, il a été retenu un certain nombre d'objectifs prioritaires pour structurer la programmation des constructions et des réhabilitations qui va être développée au cours de la décennie :

- ❑ l'amélioration de la couverture scolaire : les localités à plus de 5 km de l'école la plus proche seront prioritaires dans les nouvelles créations/constructions ;
- ❑ l'amélioration des conditions d'accueil : les écoles qui mettent en place des mesures pour améliorer l'accès et la rétention bénéficieront en priorité des réhabilitations/extensions ;
- ❑ la résorption des disparités : les écoles des zones à faible taux de scolarisation et d'achèvement dont au moins le 1/3 des classes est en matériaux précaires, seront prioritaires dans le programme de construction ;
- ❑ l'amélioration de la qualité : les écoles qui s'engagent dans un programme d'amélioration de la qualité bénéficieront en contrepartie de construction nouvelle et de réhabilitation.

La communication par voie réglementaire de ces critères qui seront appliqués pour la définition de la programmation des constructions des écoles s'accompagnera d'une application des nouvelles normes de création et d'extension des écoles du primaire, conformément à une carte scolaire conforme aux besoins du pays, garantira une plus grande équité.

Par ailleurs, les normes en terme de nombre de salles de classe par école vont être révisées pour tenir compte de : i) la création d'écoles fonctionnant en mode multigrade (2 groupes d'élèves par classe et par enseignant dans un premier temps) dans les milieux à faible densité de population, ii) la construction de plus de classes dans les écoles à 6 classes pour améliorer l'accès en zone urbaine et péri-urbaine (écoles à 12 ou à 18 salles de classe).

De même, différentes approches de construction vont être menées pour permettre l'exécution de cet ambitieux programme. Il s'agit de l'approche communautaire, de la maîtrise d'ouvrage directe et de la délégation de maîtrise d'ouvrage à des ALE. Ceci s'accompagnera par le renforcement des services de suivi technique des constructions scolaires (renforcement de la déconcentration des services de la Direction des infrastructures scolaires) au niveau des provinces. Il importe de signaler que toutes ces approches sont déjà utilisées et maîtrisées par le Gouvernement.

<sup>31</sup> Il s'agit des classes en dur ou en semi dur



### 3.1.1.2 Poursuite et renforcement de la mise en place de la politique de la gratuité

La stratégie de gratuité adoptée en 2010 a permis :

- ❑ le recensement par SECOPE et le paiement de plus de 200.000 enseignants du primaire ;
- ❑ l'accroissement des inscriptions au primaire ;
- ❑ la prise en charge des frais de fonctionnement de la grande majorité des bureaux gestionnaires et des écoles.

Ces mesures ont été accompagnées par la suppression des frais de scolarité directs payés par les parents dont les enfants sont scolarisés de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année du primaire (hors Kinshasa et Lubumbashi).

Le montage financier mis en place à cette occasion consistait à financer une partie des salaires des enseignants sur les ressources de l'État et une partie sur les ressources extérieures (PARSE-BM et C2D-AFD). L'État prenant en charge progressivement ces derniers sur les ressources du budget de l'État.

Ce mécanisme sera poursuivi jusqu'à l'horizon 2020, date d'extinction des catégories d'enseignants mécanisés et non payés et d'enseignants non mécanisés. Pour y parvenir, le Gouvernement a procédé à la suspension provisoire des recrutements des enseignants directement par les écoles et par l'instauration stricte de règles qui fixent les modalités de recrutement des enseignants du public selon des normes de carte scolaire identifiées et partagées par tous les acteurs.

Les besoins de l'expansion du système sont estimés à environ 156 000 enseignants supplémentaires entre 2016 et 2025. Les recrutements pour les écoles publiques seront effectués sur la base d'ouverture de poste (annoncée au préalable) suivant les normes précitées qui prendront en compte la nécessaire réduction des disparités.

À partir de 2025, tous les enseignants qui seront recrutés pour l'expansion du système (environ 25.500 par an) seront systématiquement mécanisés et payés.

Cette prise en charge des salaires constituera une mesure favorable à l'accès puisque les obstacles financiers à l'accès des enfants issus des milieux les plus pauvres seront très diminués.

Le Gouvernement mettra en place une politique de rationalisation du personnel enseignant qui sera détaillée dans la partie gouvernance. Mais, on peut déjà à ce niveau faire état que la politique qui va être mise en œuvre se fixe comme objectif une augmentation du ratio moyen élèves par enseignant pour l'amener de 37 à 40. Ceci se fera à travers un certain nombre de mesures qui concernent à la fois le recours au multigrade dans les zones à faibles effectifs, un meilleur ciblage des constructions de nouvelles écoles, l'introduction de cantines dans les écoles rurales pour favoriser l'accès des enfants. Une attention particulière sera accordée aux zones péri-urbaines où le réseau scolaire est très peu développé et où les classes sont souvent pléthoriques.

Un autre aspect de la politique de gratuité concerne la poursuite de la prise en charge des frais de fonctionnement des bureaux gestionnaires et des écoles. La politique mise en œuvre se fixe comme objectif la prise en charge totale de ces frais. Une étude d'évaluation de la politique de gratuité a été menée, avant la suppression des frais de scolarité aujourd'hui imposés aux enfants scolarisés en 6<sup>ème</sup> année du primaire et aux enfants des 4 derniers niveaux du primaire des villes de Kinshasa et de Lubumbashi. Cependant, une étude plus approfondie d'évaluation du coût réel de fonctionnement des bureaux gestionnaires reste nécessaire afin d'asseoir plus efficacement leur rationalisation dont le processus est déjà en cours.

### 3.1.1.3 Mesures pour la résorption des disparités dans l'offre

Le Gouvernement a opté pour la mise en place d'une politique d'équité qui cible les provinces qui accusent un retard dans la scolarisation en général, en comparaison aux valeurs nationales. Il s'agit du Katanga, de la ville province de Kinshasa et des deux Kivu (les données de Kinshasa sont à vérifier). Les trois autres provinces précitées se verront favorisées dans l'allocation des intrants de base, dans le souci de combler leur retard. Cette politique vise à réduire les écarts de scolarisation entre les provinces les moins favorisées et le reste du pays. L'affectation des nouveaux enseignants recrutés dans les zones qui en ont le plus besoin sera favorisée par :

- des compléments salariaux incitatifs ;
- des logements dans les zones qui le requièrent ;
- des mesures de carrière spécifiques.

De même, d'autres provinces accusent un retard dans la scolarisation des filles, en comparaison aux valeurs nationales. Il s'agit des deux Kasai, du Katanga, de la province de l'Equateur et de la Province Orientale. Des mesures de soutien à la demande seront développées dans les zones concernées pour favoriser l'accès et la rétention des filles à l'école.

En outre, une étude sur les enfants et adolescents en dehors de l'école a été réalisée dans le pays et a permis d'identifier un profil des EADE. Des politiques et des stratégies ont été développées<sup>32</sup> pour permettre de réduire les barrières identifiées à la scolarisation.

Parmi ces barrières, la distance de l'école a été identifiée comme étant un facteur puissant d'exclusion scolaire en milieu rural, cette étude estime que 51,9% des EADE âgés de 6 à 11 ans en milieu rural déclarent habiter à une distance comprise entre 2 et 5 km d'une école primaire (22,7% des EADE en milieu urbain). Ce facteur apparaît comme le plus déterminant de l'exclusion dans quatre provinces (Bandundu, Province orientale, Maniema, Kasai occidental) ; il occupe le second rang au Nord-Kivu et au Katanga et le troisième rang à l'Equateur et au Sud-Kivu<sup>33</sup>.

Ce facteur joue directement sur l'exclusion scolaire mais il renforce aussi d'autres déterminants. Il est l'un des mécanismes de l'exclusion fondée sur le genre. Les parents ressentent, en effet plus fortement, les dangers auxquels sont exposés les enfants sur le chemin de l'école surtout quand il s'agit des filles. Il explique également en partie pourquoi de

<sup>32</sup> *En finir avec l'exclusion scolaires : politiques et stratégies d'équité pour l'école primaire en RDC (2013)*

<sup>33</sup> *Étude EADE page 89 et 90*

nombreux enfants ne sont inscrits à l'école qu'à un âge tardif. Il renforce enfin les difficultés déjà lourdes subies par les enfants vivant avec un handicap.

Le résultat selon lequel 22,7% des EADE des milieux urbains déclarent résider à plus de cinq kilomètres d'une école primaire est contre-intuitif. Il peut s'expliquer par deux raisons non exclusives l'une de l'autre :

- ❑ la faible densité du réseau d'écoles dans les cités de banlieues dont l'extension est très rapide. Cette explication, si elle est corroborée par la connaissance des territoires de banlieues qu'ont les fonctionnaires de terrain, doit mener à ne pas limiter les politiques d'extension du réseau d'écoles aux seules zones rurales. Le cas de Kinshasa devrait à cet égard être analysé,
- ❑ le jeu de l'appartenance confessionnelle des écoles. Il est possible que certaines familles estiment non souhaitable d'inscrire leurs enfants dans une école proche mais dont la religion ne leur convient pas et qu'ils ne reconnaissent comme « école la plus proche » que celle qui appartient à un réseau confessionnel compatible avec leurs convictions.

Quelle que soit l'explication la plus pertinente, il est important de ne pas réduire la question de la distance à une question rurale, les enfants des banlieues et des villes sont eux aussi nombreux à en souffrir. Il importe donc de développer des politiques de réduction de la distance à l'école.

La programmation de la création de nouvelles écoles ou d'écoles succursales dans des zones d'habitat dispersé et de faible densité de population suppose :

- ❑ une connaissance fine du terrain : la cartographie du réseau scolaire existant est l'un des outils de cette connaissance. Elle doit être entreprise en priorité dans les provinces les plus affectées par ce phénomène. À défaut et en attendant la disponibilité de données fiables, elle peut être suppléée par la connaissance empirique des fonctionnaires itinérants. Dans ce cas, des éléments précis (photos, témoignages, descriptions) doivent étayer leurs affirmations ou opinions relatives à la nécessité des créations ;
- ❑ la discussion et la négociation avec les populations, en particulier dans le cas où des communautés peu distantes mais séparées pourraient être amenées à partager les installations scolaires. Ces discussions peuvent au besoin intégrer d'autres projets d'équipement (sanitaires, de transport, etc.) de façon à éviter une implantation désordonnée des équipements publics dans les territoires ruraux. Les fonctionnaires de l'éducation en position de décider ou d'instruire une décision de création d'école devraient systématiquement se concerter avec leurs collègues de la santé ;
- ❑ à long terme, une bonne connaissance des flux de migration interne qui affectent la répartition de la population sur le territoire. À défaut de disposer de prévisions démographiques solides ou en les attendant, il est nécessaire de vérifier si la zone dans laquelle une création d'école est réclamée n'est pas dans une dynamique de baisse démographique importante. Cette vérification peut s'appuyer sur les données d'inscriptions scolaires dans les écoles voisines et, si possibles, par d'autres indications empiriques relatives au commerce ou au transport.

La création d'écoles de petites dimensions en zone de faible densité de population a montré ses limites dans de nombreux pays. En effet, il en a souvent résulté une faible qualité du service, un fort absentéisme, une forte mobilité des enseignants et des difficultés de gestion.

La création d'écoles nouvelles ou de succursales en zone de faible densité de population ne s'arrête pas à la construction des bâtiments. L'organisation pédagogique de l'école peut être déterminante de son succès. Le multigrade (deux classes à trois niveaux, trois classes à deux niveaux) et le recrutement alterné (une ouverture de classe de 1<sup>ère</sup> année tous les deux ans) sont des alternatives intéressantes à la création d'écoles complètes à faible effectifs ou d'écoles incomplètes dont on connaît l'effet négatif sur la rétention.

Enfin, les barrières liées à la distance à l'école peuvent, dans certains cas être allégées ou compensées, soit par l'organisation de transports scolaires, soit par la disponibilité d'une cantine. La gestion de transport ne fait pas partie des compétences des autorités scolaires, des éventuelles expériences pilotes devraient s'appuyer sur des organisations communautaires ou des partenariats avec la société civile. Des solutions de ce type devraient être explorées dans les cas où la demande de création d'une école émane d'une communauté montrant des signes de fragilité démographique (émigration ou migrations régulières, diminution de la population) associée à un effectif modeste d'enfants.

L'une des priorités dans ce cadre consistera à :

- identifier pour chaque province en fonction des contextes géographiques et sociaux des critères et des normes de fonctionnement pour guider la prise des décisions lors des promo-scolaires pour l'ouverture, l'extension ou le cas échéant la fermeture d'écoles, mais aussi la prise de décision administratives pour la réallocation du personnel enseignant ou la fusion d'écoles ;
- faire une cartographie des écoles de chaque province et un état des lieux techniques des bâtiments.

#### 3.1.1.4 Mesures pour l'amélioration de l'équité dans le primaire

Au-delà des mesures d'offre, le Gouvernement prendra des mesures de stimulation de la demande d'éducation. Il s'agit de mesures qui visent à réduire les différents types de barrières à la scolarisation, ils s'inspirent des stratégies retenues dans le document « En finir avec l'exclusion scolaire ».

Les politiques de réduction des obstacles financiers à la scolarisation ont une importance de premier ordre en RDC. L'étude EADE a relevé que les barrières financières venaient au premier rang des raisons invoquées par les jeunes interrogés pour expliquer leur exclusion scolaire, elle a établi également que 64,3% des enfants et adolescents d'âge scolaire du primaire en dehors de l'école sont issus des ménages les plus pauvres (moins de 50 USD par mois). Ces raisons ont conduit le Gouvernement à initier une politique visant à l'instauration progressive de la gratuité scolaire et le PIE à préciser les mesures allant dans ce sens.

Les barrières financières auxquelles sont confrontés les enfants des familles les plus modestes sont de trois ordres :

- ❑ les frais scolaires dont ils doivent s'acquitter auprès de l'école et qui sont destinés à couvrir une part importante de la rémunération des enseignants (parfois la totalité) et les frais de fonctionnement des institutions scolaires ;
- ❑ les frais dits indirects pour l'acquisition de nombreux matériels nécessaires, les fournitures, la totalité ou une partie des manuels scolaires, l'uniforme, les coûts de transport ;
- ❑ les coûts d'opportunité fréquents dans un pays massivement rural et minier, dans lequel le travail des enfants est une réalité fréquente, qu'il soit rémunéré en argent ou non.

Pour autant et tout prioritaire qu'il soit, l'allègement des frais directs ne peut pas constituer le seul axe d'intervention des politiques d'équité en éducation. En effet :

- ❑ la prise en charge par l'État des dépenses d'éducation aujourd'hui supportées par les familles est un processus de long terme. Le partage budgétaire entre les différents secteurs de l'intervention publique ne peut pas évoluer très rapidement en faveur de l'éducation, eu égard à l'ensemble des autres engagements (notamment salariaux) de l'État et à la croissance forcément limitée de la masse budgétaire ;
- ❑ l'engagement des populations dans le financement de l'éducation manifeste la vigueur de la demande sociale spontanée et il importe d'en préserver la dynamique ;
- ❑ la gratuité nécessaire pour la grande masse des enfants congolais pauvres, cesserait de mener à l'équité si elle devrait permettre aux familles les plus fortunées de reporter sur les finances publiques des dépenses qu'elles assument aujourd'hui sans difficulté ;
- ❑ enfin, la baisse des coûts de scolarité ou l'allocation d'aides directes pourrait ne pas suffire à faire disparaître les effets de la pauvreté sur la fréquentation scolaire. Ces effets sont multiformes : les mauvaises conditions d'habitation et de nutrition ont des effets sur la performance scolaire via une morbidité ou une fatigue accrue ; la stigmatisation sociale de la pauvreté peut mettre des enfants dans des situations humiliantes qu'ils vivent à l'école ; les familles les plus pauvres peuvent craindre que leurs enfants ne conçoivent à l'école des ambitions qui leur semblent déraisonnables. Ces mécanismes, enracinés en profondeur dans les manifestations matérielles, sanitaires et psychosociales de la pauvreté, ne sont pas éradiqués du seul fait de la meilleure accessibilité financière de l'école.

C'est pour ces raisons que des actions additionnelles vont être menées dans des zones d'extrême pauvreté pour réduire les frais de scolarité restant à la charge des familles. Il s'agit de l'organisation et de la mise en place de coopératives scolaires pour l'achat et la vente à des prix réduits des uniformes et des fournitures scolaires.

Des politiques de compensation vont, également, être introduites pour aider les familles à scolariser ou à maintenir leurs enfants à l'école. Il s'agit des cantines scolaires qui vont être progressivement introduites dans près de 3000 écoles primaires à l'horizon 2025. L'octroi de bourses ou d'aides directes ciblées à certaines catégories d'enfants ou de familles va être étudié et mis en place dans le cadre de cette stratégie (jusqu'à atteindre 10% des élèves en 2025).

Les modalités de mise en œuvre et les préalables à la mise en place de l'ensemble des mesures citées pour la réduction des barrières financières, sont détaillés dans le document sur l'équité précité.

### 3.1.1.5 Scolarisation des jeunes filles issues des couches pauvres et défavorisées

Le genre est un facteur d'exclusion scolaire important en RDC. Il joue modérément sur les enfants de 6 à 11 ans, mais les enfants exclus sont tout de même plus fréquemment des filles que des garçons (27,8% des filles de cette tranche d'âge sont hors de l'école, contre 25,8% des garçons). À cet âge, la ruralité renforce les discriminations de genre.

L'écart de genre devient beaucoup plus important pour les enfants de 12 et 13 ans : au sein de cette catégorie, les filles représentent 60,4% des EADE. Il s'agit de l'âge théorique du collège, mais en raison de l'âge tardif d'entrée à l'école et de la fréquence des redoublements, la plupart des jeunes filles de 12 et 13 ans n'ont en fait pas achevé le cycle primaire.

Les mécanismes de l'exclusion scolaire liée au genre sont nombreux et complexes. C'est le fait d'être une fille qui rend l'enfant plus vulnérable à un autre facteur d'exclusion existant par ailleurs. Les barrières financières sont plus difficiles à franchir pour les filles soit :

- qu'un choix ait été fait dans la famille au profit des garçons lorsque les ressources ne suffisent pas pour scolariser tous les enfants,
- que les coûts d'opportunité aient une dimension de genre marquée, à partir de onze ou douze ans. L'âge auquel les disparités de genre deviennent très pesantes est celui de la fin de l'enfance. À cet âge il y'a le double jeu des facteurs de crainte sur la sécurité de la fille et des coûts d'opportunité importants liés aux occupations domestiques.

Les études PASEC et EGRA montrent aussi que les filles sont désavantagées dans leurs résultats scolaires et donc plus exposées à l'échec. Leurs conditions de vie dans la famille, en particulier une charge plus importante que celle de leurs frères dans les travaux domestiques, leur occasionne plus de fatigue et leur laisse moins de temps pour les études. De ce point de vue les devoirs à domicile peuvent être considérés comme un élément de renforcement des discriminations de genre, et il serait utile de bien étudier les modalités de cet exercice qui a son importance.

La distance par rapport à l'école et les conditions matérielles de l'accueil à l'école, surtout en ce qui concerne la sécurité et l'hygiène, sont également plus pénalisantes pour les filles que pour les garçons.

D'autres facteurs participent également à la discrimination scolaire des filles :

- Marginalement, il existe aussi des attitudes sociales qui peuvent rester hostiles par principe à l'éducation des filles au-delà du niveau élémentaire ;
- Le mariage et grossesses précoces renforcés par certaines normes culturelles ;
- L'insécurité ou la violence en milieu scolaire a des répercussions négatives sur la poursuite des études des filles :

Dans tous les cas, les politiques d'élimination des barrières de genre doivent comporter un volet sur l'école elle-même et sur la question générale de la sécurité et du confort, qui semble ressortir comme les plus généralement évoquées dans les propos des personnes enquêtées.

Les politiques et stratégies qui seront mises en œuvre portent sur l'amélioration de la qualité de l'accueil, à travers la construction de latrines en nombre suffisant, des points d'eau et la mise en place des mesures favorisant la sécurité dans et à proximité de l'école. La mise en place de mesures favorisant l'augmentation des femmes dans le corps enseignant constitue également un axe de cette stratégie. Des bourses seront accordées aux filles issues des milieux les plus défavorisés suivant des critères de ciblage qui seront définis et suivis. Des actions de communication et de mobilisation sociale seront menées en collaboration avec le Ministère du Genre pour sensibiliser à la fois sur les droits des filles mais aussi sur les sanctions prévues par la loi sur les violences faites aux filles.

#### **3.1.1.6 Développement d'un programme en faveur de l'éducation inclusive, spéciale et des enfants vulnérables**

Le premier aspect de ces politiques concerne les orphelins, enfants confiés ou enfants en rupture familiale (enfants de la rue), etc., qui sont beaucoup plus exposés à l'exclusion scolaire que les autres. Plus l'enfant est distant du chef de ménage en termes de parenté, plus il court le risque d'être exclu. Ce facteur de discrimination joue probablement par le biais du revenu du ménage et des priorités financières de son chef, orientées sur ses propres enfants biologiques. Ces disparités jouent surtout en milieu urbain, signe de la faiblesse relative des réseaux familiaux et informels de solidarité et de protection sociale dans les villes en comparaison des campagnes.

Le second aspect de ces politiques concerne les enfants vivant avec handicap. En effet, l'école primaire congolaise reste inaccessible à la majorité des handicapés. Environ 45% des handicapés moteurs, 75% des handicapés mentaux sont hors de l'école, contre 28,7% des enfants de la tranche d'âge de 6 à 11 ans. L'accueil de ces enfants dans les écoles ordinaires suppose que soit surmonté un grand nombre d'obstacles sociologiques (le regard des parents, des enseignants et des autres enfants sur le handicap), matériels (les conditions d'accueil d'enfants fragiles sont beaucoup plus exigeantes en termes de sécurité, de santé, d'hygiène, d'effectifs des classes et de confort des salles et des installations communes) et de savoir-faire (la gestion d'une classe ou d'une école accueillant des enfants vivant avec handicap suppose une disponibilité accrue et dans certains cas une compétence particulière).

On peut espérer que les améliorations des conditions matérielles des écoles, entreprises par exemple au titre de la lutte contre les disparités de genre, profitent dans certains cas aux enfants vivant avec handicap qui trouveront des conditions plus propices à leur accès. Au-delà, les politiques destinées à améliorer l'accès scolaire des enfants porteurs de handicaps pourront être de deux ordres :

- ❑ des activités pilotes, dans des localités ou quartiers dans lesquels des partenariats sont possibles avec des organisations communautaires, des institutions sanitaires, des établissements spécialisés dans l'accueil d'ESH<sup>34</sup> et/ou des ONG. Ces activités peuvent produire des résultats utiles sur les types de handicap permettant le plus facilement l'intégration des enfants en milieu scolaire ordinaire et sur les conditions à réunir pour la réussite de cette intégration ;
- ❑ des mesures préparatoires permettant d'orienter à long terme l'évolution du système éducatif congolais en direction de l'accueil étendu d'enfants handicapés. Ces mesures devraient comprendre au moins : (i) le recueil de données sur la prévalence des handicaps les plus courants en RDC et les conditions de vie et d'accès aux soins des enfants concernés ; (ii) l'établissement de relations entre les autorités scolaires et les organisations de la société civile dévouées au handicap, au niveau national, provincial ou sous-provincial ; (iii) l'établissement de relations techniques entre les autorités scolaires et les autorités sanitaires à l'effet de déterminer des priorités et des protocoles d'intervention.

De même, des partenariats seront développés avec les ONG spécialisés pour promouvoir le développement d'écoles spécialisées pour les enfants vivant avec des handicaps lourds pour lesquels l'accès à une école avec un fonctionnement normal n'est pas envisageable à court et moyen terme. L'état se chargeant dans le cadre de ce partenariat, notamment, de la prise en charge du financement de la formation des enseignants.

Le dernier aspect concerne la marginalisation scolaire des groupes sociaux particuliers comme les Twa (peuples autochtones) ou ceux qui sont dans les campements de bords de rivière (riverains). Ce qui appelle des réponses sortant du cadre ordinaire des politiques éducatives. La littérature indique que les handicaps de ces groupes sont multiples et imbriqués, de sorte que seules des interventions intégrées portant sur l'ensemble des conditions de vie peuvent être fructueuses. C'est la raison pour laquelle les politiques proposées ici sont orientées par deux mots d'ordre :

- ❑ une intervention sur les questions scolaires n'est justifiée que si elle prend place dans une initiative plus vaste visant l'ensemble des conditions de vie (alimentation, santé, capacités techniques et économiques) ;
- ❑ les autorités scolaires n'exercent pas la maîtrise d'ouvrage de l'opération, confiée à un organisme communautaire ou non gouvernemental expérimenté.

Des activités pilotes seront développées pour améliorer la scolarisation de ces populations dans le cadre de partenariat qui prendront en compte les préalables précités.

### 3.1.2 Engager la mise en place progressive de l'enseignement de base

Le Gouvernement a pris une option de long terme visant à offrir un enseignement de base de huit années complètes de scolarité de qualité, couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert progressivement au plus grand nombre d'enfants de 6 à 13 ans, et

<sup>34</sup> Il existe 104 institutions de ce type en RDC, selon le « document-cadre de l'éducation inclusive en RDC », document élaboré par la Direction des réformes et innovations éducatives avec l'appui d'handicap international en 2012



permettant d'améliorer le niveau moyen d'instruction et de préparer un grand nombre de cette tranche d'âge à une meilleure insertion dans la vie active. À la sortie de l'éducation de base un examen va être mis en place et aura une triple vocation : (i) la certification des sortants, (ii) la régulation des flux (iii) l'orientation des élèves vers le second cycle des humanités générales et techniques, la formation professionnelle et les formations pédagogiques. Parallèlement à ce qui précède, les formations technique et professionnelle seront réformées et une réforme générale des humanités sera mise en œuvre.

Une réforme des curricula sera entamée pour donner du sens à la continuité des parcours scolaires sur huit années ainsi qu'aux finalités désormais plus larges du premier cycle du secondaire. L'objectif de cette réforme est d'identifier les compétences de base qui doivent être acquises par tous les enfants à la fin de l'école primaire dans sa nouvelle version. Les notions de base de gestion, d'éducation à la paix et à la citoyenneté feront notamment partie des compétences de base qui seront développées.

Cette réforme des curricula débouchera certainement sur une actualisation des programmes du second cycle, jugée nécessaire par beaucoup d'acteurs.

Le TENAFEP sera maintenu pour permettre au Gouvernement de maîtriser les effectifs accédant au premier cycle du secondaire et de certifier les connaissances acquises à la fin du primaire.

### **3.1.2.1 Préparer la mise en place progressive de l'éducation de base**

La mise en place de la mesure nécessite une préparation minutieuse et progressive pour éviter la dégradation de la qualité des apprentissages déjà assez faible. Dans cette perspective, des activités préparatoires seront menées.

Le Gouvernement a privilégié une approche prudente pour la mise en place de cette réforme, seule la première partie de la réforme envisagée peut être décrite de façon opérationnelle. Cette étape verra la réalisation d'études, leur validation, la définition des options définitives ainsi que la prise de quelques mesures transitoires.

#### *Conduite d'études.*

Le Gouvernement définira les termes de référence pour un certain nombre d'études qui seront réalisées avec l'appui de spécialistes de plusieurs disciplines et qui visent à déterminer les contenus, les finalités et le mode d'organisation de l'école primaire élargie. La première phase de cette stratégie permettra d'élaborer un plan d'actions pour la mise en place progressive de cette réforme.

Dans le domaine de la pédagogie, deux études seront menées :

- ❑ Une étude sera consacrée à la question des compétences de base des sortants de l'école primaire élargie. En effet, la finalité du dernier cycle de l'école primaire élargie ne sera plus exclusivement la préparation à des études dans un niveau supérieur, mais inclura des objectifs d'insertion sociale et d'accès à des formations professionnelles courtes. Cette étude permettra, sur la base du profil des sortants, d'identifier les compétences et les programmes qui seront nécessaires.
- ❑ une autre étude traitera la question des enseignants, de leur profil, de leur formation initiale et de leur statut, en lien avec l'étude sur le profil des sortants. Elle intégrera la recherche de solutions acceptables pour l'enseignement des disciplines qui seront enseignées dans l'école primaire élargie. Cette étude devra également se pencher sur les méthodes pédagogiques les plus appropriées à l'acquisition des compétences de base, sur l'organisation des écoles et les grilles horaires.

S'agissant des infrastructures, une étude sera consacrée à la carte scolaire. Elle visera notamment à définir les stratégies appropriées en vue de rapprocher les établissements scolaires des populations dans les zones à faible densité et à arrêter les modèles architecturaux (caractéristiques des nouvelles constructions, modalités pour la mise aux normes des bâtiments existants,). Elle examinera, également, les solutions possibles en termes de transport ou d'hébergement des jeunes (internat, familles d'accueil encadrées et indemnisées) dans les zones les plus difficiles à desservir.

Pour ce qui est de la gestion des flux et de l'orientation scolaire, l'étude projetée aura pour finalité de déterminer :

- ❑ les procédés de certification de l'école primaire (soit à la fin du primaire ou un seul certificat à la fin de l'éducation de base),
- ❑ les procédures et les instruments d'orientation des jeunes à la fin de l'éducation de base élargie vers :
  - le secondaire général
  - l'enseignement technique
  - la formation professionnelle
  - la vie active.

L'étude sur la gouvernance examinera les avantages, les inconvénients et les coûts associés au regroupement éventuel des deux premiers cycles de 3 ans du primaire avec le nouveau cycle terminal (locaux, inspection, etc.).

### *Organisation des concertations*

Des concertations seront organisées avec la profession enseignante, les organisations de parents d'élèves et la communauté éducative sur les résultats des études ci-dessus évoquées au fur et à mesure de leur réalisation, avant la prise des décisions définitives.

### 3.1.2.2 Améliorer l'accès équitable au premier cycle du secondaire

En attendant la préparation des conditions nécessaires à une expansion forte de ce niveau dans le cadre de l'enseignement de base, il est envisagé de poursuivre le maintien de la transition à un niveau raisonnable pour éviter une dégradation de la qualité des apprentissages.

En termes quantitatifs, la transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire procède d'une politique de prudence (taux de transition de 70% en fin de période au lieu de 65% en 2012), au travers d'un instrument, le TENAFEP, dont tous les paramètres sont maîtrisés par l'administration. Ce niveau de transition va entraîner, si les objectifs pour le primaire, en termes d'accès et d'achèvement, sont au rendez-vous, une multiplication par 2,5 du nombre d'enfants scolarisés dans ce niveau dont 15% dans des structures du privé.

L'organisation de l'accueil de ce nombre croissant d'enfants tient compte des contraintes de financement du pays et repose sur les principes suivants :

- ❑ favoriser l'augmentation de la taille des classes pour arriver à l'horizon de la stratégie à un ratio moyen élèves par classe de 35 au lieu de 31 (2012). Des mesures de rationalisation de l'offre vont être développées pour éviter les situations de sous-utilisation des classes ;
- ❑ réduire les redoublements et les abandons à travers des mesures d'amélioration de la qualité qui seront développées dans la partie qualité, mais aussi de sensibilisation des enseignants et des chefs d'établissements.

L'équité sera au centre des décisions d'ouverture ou d'agréments des établissements, mais également dans l'allocation des moyens (construction, réhabilitation, paiement des enseignants) pour favoriser la résorption des disparités (provinciales, locales, genre, milieu de résidence, etc.).

### 3.1.3 Maîtriser l'accès au second cycle du secondaire

L'objectif visé par la stratégie concernant l'accès au second cycle du secondaire est d'installer des mécanismes de régulation qui permettent de maintenir la croissance des effectifs à un niveau financièrement soutenable et correspondant aux besoins du pays en qualifications de niveau élevé.

Une réforme de ce segment est envisagée pour distinguer entre les formations devant préparer à des études supérieures et les formations à caractère professionnel (les humanités pédagogiques qui auront uniquement pour vocation de préparer au métier d'enseignant du primaire, du préscolaire et éventuellement pour la future éducation de base, certaines filières de formations professionnelles qui qualifient au métier pour le secteur économique).

L'amélioration de l'accès à ce segment sera recherchée à travers la mise en place de mesures spécifiques pour encourager l'accès des filles, des autres catégories vulnérables et l'implantation des établissements dans les provinces les moins scolarisées.

### 3.1.3.1 Maîtrise progressive de la transition vers le 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire

La promotion du 1<sup>er</sup> au 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire concerne aujourd'hui environ 81% des élèves, et ne devrait en concerner que 66% en fin de période, ce qui correspond malgré tout à un accroissement des effectifs de près de 170% en 2025, en raison de l'augmentation considérable des cohortes qui sont attendues à la fin du premier cycle secondaire.

Le mécanisme d'orientation envisagé est un examen concours à la fin du premier cycle qui sera mis en place dans le cadre de la réforme du secondaire. Cet examen permettra aux pouvoirs publics de maîtriser les transitions et l'orientation entre les différents segments (formations professionnelles, formations techniques, formations pédagogiques et formations générales).

Il est attendu à la fin de cet horizon de planification une répartition différente des élèves scolarisés dans le secondaire par type d'enseignement.

L'enseignement privé verra sa participation augmenter dans l'offre d'éducation au second cycle du secondaire général, de 15% aujourd'hui à 27% en fin de période (2025). Ceci sera rendu possible par :

- ❑ les orientations vers le secondaire public seront maîtrisées et probablement une bonne partie de ceux qui ne pourront pas accéder à des études du secondaire pour n'y avoir pas été orientés auront recours à l'enseignement privé pour accéder au niveau supérieur ;
- ❑ la mise en place en cours de la politique de gratuité dans le primaire réduira de manière conséquente la proportion des élèves qui sont inscrits dans le privé ce qui, probablement, poussera les promoteurs de ces écoles à transformer une bonne partie de l'offre déjà disponible en offre pour le secondaire.

### 3.1.3.2 Réforme du secondaire

L'objectif visé par le Gouvernement est de faire la distinction entre les formations générales et techniques qui devront préparer les élèves à des études supérieures et les formations professionnelles qui comprennent, notamment, les humanités pédagogiques et qui elles ont pour finalités de préparer les formés aux métiers.

Cette réforme passe tout d'abord par celle des humanités pédagogiques qui devront exclusivement préparer les élèves au métier d'enseignant. Ceci passe par une révision des programmes pour les rendre plus professionnalisants et plus adaptés aux besoins de l'école primaire, maternelle et de rattrapages scolaires. Un second niveau va concerner l'instauration d'un système de certification, différent de l'Examen d'État, qui prend en compte les différentes compétences qui doivent être maîtrisées par un enseignant. Ce dernier aspect sera accompagné par une révision du statut des enseignants qui est actuellement basé sur les diplômes de l'enseignement général (D6 pour les enseignants titulaires du diplôme d'État et D4 pour ceux qui ont fait 4 années de formation pédagogique). Cette réforme s'accompagnera d'une réflexion sur le profil des nouveaux entrants dans les formations pédagogiques et sur la durée de la formation pédagogique.

Un second aspect de la réforme va concerner les formations techniques et professionnelles et sera développé dans la stratégie ETEFP décrite plus bas. Cette réforme vise à jeter les bases d'un

développement futur de ce type d'enseignement qui devra accueillir dans une phase ultérieure la majorité des sortants du primaire.

Pour ce qui est de l'enseignement général, l'objectif premier est l'amélioration de la qualité. L'accès en sera limité pour permettre au Gouvernement de se concentrer sur les activités et les dépenses de qualité pour mieux préparer les élèves à des études supérieures correspondants aux besoins du pays en qualifications de haut niveau. Les programmes seront révisés et les orientations entre filière se feront en concertation avec l'enseignement supérieur.

### **3.1.4 Renforcer la formation technique professionnelle**

La question de l'accès se pose de façon particulière en formation professionnelle dans la mesure où ce segment n'attire pas beaucoup les jeunes du fait de la vétusté des équipements, du délabrement des infrastructures, de sa faible professionnalisation, du coût élevé des frais scolaires etc.

Le Gouvernement, conscient que le développement économique et social du pays passe nécessairement par l'existence d'une main d'œuvre nationale capable d'accompagner le développement du secteur formel et des gains de productivité dans le secteur informel, a décidé de faire de ce segment l'une des principales priorités d'interventions des Ministères en charge de l'ETFP. C'est ainsi que la mission attribuée à ce niveau est la formation des techniciens qualifiés, en étroite adéquation avec les besoins réels de l'économie locale et nationale.

Le Gouvernement se fixe comme objectif à long terme d'inverser les tendances actuelles de l'accès aux études post primaires. Cet objectif ambitieux ne pourra cependant pas être atteint au cours de l'horizon décennal du fait de la qualité de l'offre existante et des actions importantes de réorganisation qui doivent encore être mises en place. Un objectif plus raisonnable de 40% des effectifs du second cycle du secondaire dans ce segment a été retenu pour 2025.

Pour y parvenir, le Gouvernement envisage de jeter dans une première étape, les bases du développement d'un ETPF de qualité qui réponde aux besoins des secteurs économiques, avant d'envisager son expansion dans une seconde phase.

La question de l'accès se pose de façon particulière en formation professionnelle dans la mesure où l'entrée d'un jeune en formation n'est pas toujours immédiate. La première priorité du Gouvernement en matière d'accès repose d'abord sur l'organisation de ce segment pour jeter les bases d'un développement efficace d'un système de formation qui réponde aux besoins du secteur économique.

Dans ce cadre, il sera procédé à la rationalisation de l'offre existante et au développement de partenariats avec différents acteurs, avant d'envisager son accroissement au cours d'une phase ultérieure.

C'est ainsi que des centres de ressources et des centres d'applications seront créés respectivement au niveau des provinces administratives et des sous divisions provinciales.

Certains établissements d'enseignement secondaire général et normal seront transformés progressivement en établissements de formation technique et professionnelle, selon les

besoins du milieu pour permettre d'améliorer l'équité de l'offre de formation. Les autres aspects de cette réorganisation seront traités dans la partie qualité et pertinence.

Les mécanismes de régulation et d'orientation précités et les activités de sensibilisation qui seront menées en concertation avec l'ensemble des acteurs permettront d'orienter les élèves vers la formation professionnelle dès la fin de l'école primaire. Des mesures d'encouragement seront mises en place pour améliorer l'accès des filles et des plus défavorisés à ce segment.

#### 3.1.4.1 Réorganisation de l'offre de l'ETFP

Cette stratégie vise à améliorer et rendre plus équitable et plus pertinente l'offre d'ETFP pour :

- ❑ *Mettre en adéquation l'offre de formation et les besoins locaux en main d'œuvre qualifiée :*
  - Des études vont être menées sur la base de celles déjà réalisées sur les bassins d'emplois<sup>35</sup> pour identifier les besoins en qualifications et analyser la pertinence des filières offertes par bassin d'emplois. Ces études vont permettre au Gouvernement d'identifier les filières obsolètes et les nouvelles filières à mettre en place pour répondre aux besoins et d'avoir une carte éducative de l'ETFP par bassin d'emplois. Elles permettront également de rationaliser les filières/établissements techniques actuellement en transformation, pour une meilleure contribution à l'économie locale et nationale.
  - Une étude de faisabilité de l'ouverture de ces nouvelles filières sera menée par la suite et permettra d'identifier l'ensemble des actions à mener pour la mise en place desdites filières, aussi bien en termes d'infrastructures, d'équipement et de formation des formateurs qu'en termes d'implantation (extension d'établissements existants et/ou de création de nouveaux établissements, etc.).
- ❑ *Rendre plus équitable la répartition des établissements :* Sur la base de deux types d'études précitées, le Gouvernement développera des nouveaux critères pour l'ouverture de filières et d'établissements (publics et privés) prenant en compte à la fois les besoins en qualifications et les besoins en termes de résorption des disparités entre provinces et localités. L'objectif est de disposer à terme d'une offre d'ETFP mieux répartie répondant aux besoins de développement des provinces et localités. Pour la formation rapide d'une main-d'œuvre qualifiée qui sous-tendra les actions en vue de l'émergence du pays, des études seront réalisées pour la réorganisation et la promotion des filières professionnelles, au regard des besoins locaux des secteurs prioritaires de l'économie. Les résultats de ces études seront mis en œuvre par le METP. La dissémination de ces filières contribuera à la gestion des flux des élèves du premier cycle secondaire, à résorber certains candidats au rattrapage scolaire et à l'accueil des apprentis de l'informel selon les orientations de la chambre nationale des métiers et de l'artisanat.
- ❑ *Améliorer progressivement la qualité de l'offre :* Les besoins sont tels qu'il n'est pas raisonnable de penser pouvoir mettre tous les établissements aux normes à l'horizon de cet exercice. C'est pourquoi, il est envisagé de mettre en place les mesures suivantes :
  - Création de centres de ressources, d'abord, dans chaque province administrative et par la suite au niveau de chaque province éducationnelle. Les missions de ces centres

<sup>35</sup> Étude sur les bassins d'emploi réalisée par le projet d'appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle /CTB

seront d'améliorer la professionnalisation des formateurs et des apprenants. À cet effet, ces centres disposeront des équipements nécessaires aux filières prioritaires identifiées et de formateurs qualifiés. Ces centres deviendront le lieu privilégié pour :

- l'amélioration des qualifications des formateurs de l'ETFP quel que soit leur administration de tutelle,
- les échanges et le partage sur les innovations et les opportunités d'emploi dans la région,
- le suivi de l'insertion des diplômés de l'ETFP.

Le secteur privé productif est partie intégrante de ce dispositif et sera impliqué à la fois dans la mise en œuvre des activités des centres mais aussi dans le suivi et l'évaluation. Par ailleurs, les établissements à proximité des centres de ressources seront amenés à utiliser leurs équipements pour les apprentissages pratiques de leurs apprenants.

- Un second niveau de cette organisation concerne en priorité les établissements hors chef-lieu de province. Sur la base du volontariat, les établissements qui s'engagent dans une démarche de qualité et de pertinence impliquant les formateurs, les parents, les apprenants et les entreprises seront retenus pour être érigés en centres d'application (Écoles-Centres d'application). À ce titre, ils bénéficieront en priorité d'une mise aux normes de leurs bâtiments et de leurs équipements, de formation des formateurs et d'augmentation des subventions de fonctionnement. Il s'agira dans un premier temps de disposer d'un centre d'application par sous-division provinciale, hormis les chefs-lieux de provinces. Les centres retenus doivent développer :
  - des partenariats plus poussés avec les entreprises locales,
  - des formations plus professionnalisantes,
  - des activités d'autofinancement leur permettant de disposer des intrants et de renouveler certains de leurs équipements.
- Ils s'engageront également à constituer des espaces de ressources pour les autres écoles de la sous division (espaces de pratiques des apprenants des centres affiliés, lieu de documentation, pôle de contact avec les acteurs économiques). Ils appuieront l'insertion professionnelle et le suivi des apprenants des centres ETFP affiliées. Ces établissements rayonneront autour de ceux qui organisent les mêmes filières qu'eux. Ils mutualiseront les ressources disponibles notamment les enseignants qualifiés, le matériel didactique, etc.

- *Étendre l'offre d'ETFP* : Dans le cadre de la réorganisation de l'offre et en vue d'en améliorer l'équité, certains établissements d'enseignement secondaire seront transformés progressivement en établissements de formation technique et professionnelle. Ces établissements ont été identifiés suite aux études menées. Il s'agit en priorité d'établissements qui offrent à la fois des formations générales et des formations techniques et professionnelles situées dans des localités où l'offre de ce type de formations est jugée insuffisante. Des études complémentaires devront être menées tous les 3 ans pour s'assurer que les zones offrent les potentialités socio-économiques en phase ou pas avec les filières y organisées et envisageront les possibilités de remédiation.

#### 3.1.4.2 Réforme du système d'orientation pour le rendre plus équitable et plus pertinent

Cette stratégie vise à corriger les dysfonctionnements constatés dans le faible niveau d'équité dans l'accès aux formations (les filles ne représentent que 34% des effectifs de l'ETFP et

seulement 25% dans les formations professionnelles) et dans les orientations vers les filières professionnelles (33% des effectifs du secondaire second cycle sont dans des filières d'ETFP, mais seulement un peu plus de 1% sont dans les filières dites professionnelles). Ainsi des passerelles seront proposées à travers une étude, entre différents types d'enseignement et entre différents types de filières au sein du même type d'enseignement ; par exemple passer de la filière professionnelle à la filière technique ou comment passer de la filière professionnelle du secondaire au supérieur. Des mesures d'encouragement (bourses d'études) seront mises en place pour améliorer l'accès des filles et des plus défavorisés à ce segment.

### 3.1.5 Développer le préscolaire en milieu rural

Deux options complémentaires sont à l'étude et guideront l'action du Gouvernement en ce qui concerne l'offre d'éducation préscolaire publique. Il s'agit :

- ❑ du développement d'une offre communautaire pour favoriser l'éveil et l'éducation des enfants âgés de 3 à 5 ans ;
- ❑ de la mise en place d'une classe préprimaire dans les écoles primaires, qui permettra d'accueillir et de préparer les enfants âgés de 5 ans aux études primaires.

Pour étendre l'offre de préscolarisation aux zones rurales et par conséquent réduire les disparités, le Gouvernement va encourager la création d'espaces communautaires d'éveil (ECE) dans les zones rurales. Il apportera un appui au développement de ces centres par l'attribution des subventions qui permettront d'assurer la sensibilisation des communautés intéressées. Il les aidera, également, dans le recrutement local des animateurs en définissant les critères et profils de poste tout en les formant. Les centres seront créés suivant des normes et standards préétablis et bénéficieront de matériel d'éveil. Ces activités seront menées à travers des ONG ou des ALE (Agence locale d'Exécution). Un programme sera développé et mis à la disposition de ces centres. Les enfants qui seront concernés par ce type d'enseignement représenteront à l'horizon de la stratégie 17% des effectifs du préscolaire.

La création d'une classe préparatoire dans les écoles primaires a fait l'objet d'une étude de faisabilité qui a permis de définir les modalités et les conditions pour son introduction et a abouti à la conception d'une phase pilote qui démarrera dès début 2016. L'évaluation des résultats de la phase pilote permettra de définir les conditions de développement de la classe préparatoire. La mise en place de cette classe qui vise à préparer les enfants de 5 ans aux études primaires se fera d'abord en milieu rural et dans les écoles à faibles effectifs. Le choix des zones rurales se justifie par des impératifs d'équité entre milieux, mais aussi pour des raisons de soutenabilité financière (classes à faible effectif). Un programme sera développé pour cette classe et des motivations seront accordées aux enseignants du primaire qui auront à gérer cette classe. Le développement de la classe préparatoire se fera de manière progressive, l'objectif de couverture retenu à l'horizon 2025 est d'atteindre 20% en termes de pourcentage des enfants de 5 ans inscrits à la classe préparatoire.

L'offre classique du préscolaire continuera à être, majoritairement, le fait du privé qui accueillera 500 000 élèves en 2025 contre 140 000 en 2012-2013.



### 3.1.6 Maitriser et diversifier l'enseignement supérieur

La régulation de l'accès à l'enseignement supérieur se fera au travers d'un mécanisme qui sera mis en place à la fin de l'éducation de base. Les activités d'amélioration de l'accès ne visent pas un accroissement démesuré des effectifs du public mais plutôt l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements en vue de mettre en place les conditions nécessaires pour un enseignement de qualité.

#### 3.1.6.1 Diversification et amélioration de l'offre de formation

L'offre de formation sera diversifiée en tenant compte des besoins de développement économique et social du pays. Une offre adaptée aux besoins d'accroissement des autres segments du système sera développée et mise en place grâce à des mécanismes d'incitation adaptés (professeurs du secondaire, enseignants de la formation technique et professionnelle, inspecteurs, administrateurs de l'éducation).

La réorganisation de l'offre du supérieur qui constitue un axe de cette stratégie vise à favoriser l'équité (genre, milieu, population défavorisée et dans les pratiques) et à diversifier l'offre notamment par la mise en place de formation de courte durée pour les filières techniques et professionnelles en partenariat avec le monde économique.

Depuis l'avènement de la société de l'économie du savoir, caractérisée notamment par une évolution rapide des connaissances et des technologies de l'information et de la communication, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation technologique sont considérés comme des leviers majeurs de la réduction de la pauvreté et de la promotion du développement humain durable.

Pour améliorer leurs aptitudes à participer pleinement dans l'économie du savoir, plusieurs pays et régions du monde ont entrepris des réformes importantes pour revitaliser et moderniser leurs systèmes d'enseignement supérieur et de recherche. C'est dans cette perspective qu'il faut placer le processus de Bologne de construction d'un espace d'enseignement supérieur en Europe et au-delà, la Stratégie d'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique initiée par la Commission de l'Union africaine et la réforme « Licence-Master- Doctorat » (LMD) en Afrique francophone.

Cette réforme qui est réaffirmée à l'Article 98 de la Loi-Cadre N° 14/004 du 11 février 2014 portant sur l'enseignement national vise à harmoniser les programmes d'enseignement supérieur de la RDC avec ceux des autres pays et régions du monde au sein du référentiel LMD pour assurer une reconnaissance internationale des diplômes délivrés en RDC et promouvoir la mobilité académique des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

La réforme LMD exige la mise en place d'une agence nationale et des cellules institutionnelles d'assurance qualité, la création des écoles doctorales pour renforcer la recherche et la réforme des curricula pour aligner les programmes de formation et de recherche aux besoins actuels et futurs de l'économie. En plus des filières qui conduisent aux études doctorales, le système LMD prévoit des filières professionnelles, notamment pour promouvoir l'emploi des jeunes.

La mise en œuvre de la réforme LMD s'appuie fortement sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la participation des EES aux réseaux régionaux et internationaux de recherche et des connaissances. Cette stratégie est soutenue par l'Article 18 de la Loi -Cadre qui prévoit que *"L'enseignement national assure l'éducation aux technologies de l'information et de la communication en tenant compte des besoins de la société et des questions éthiques en vue de faire face aux défis présents et futurs dans ce domaine. À cet effet, l'État promeut l'enseignement à distance"*.

Les TIC permettront d'améliorer la qualité de l'enseignement, de l'apprentissage, de la recherche et de la gouvernance universitaire, notamment à travers l'utilisation des bibliothèques virtuelles pour accéder en ligne à des ouvrages et des revues de qualité, des instituts virtuels pour dispenser des formations ouvertes et à distance (FOAD) en ligne, des plateformes technologiques pour assurer la gestion des crédits et renforcer la gestion académique et financière. Les FOAD contribueront à élargir l'accès des filles et des populations défavorisées à des programmes pertinents d'enseignement supérieur. Les TIC permettront enfin d'interconnecter les EES de la RDC entre eux et avec ceux des autres régions du monde pour promouvoir le partage de bonnes pratiques et des publications.

Au cours des dernières décennies, la prolifération des EES a contribué à la détérioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur en RDC. Pour renverser cette tendance, il est nécessaire de renforcer la gouvernance des EES. Ce défi sera relevé notamment à travers la poursuite des audits organisationnels et de viabilité, l'opérationnalisation ou le renforcement des différents organes de gouvernance de l'enseignement supérieur prévus à l'Article 129 de la Loi-cadre et l'accréditation des programmes et des EES.

### 3.1.6.2 Mesures pour améliorer l'équité dans l'enseignement supérieur

Les mesures qui seront mises en œuvre visent à :

- améliorer l'équité genre dans l'accès à toutes les filières et plus particulièrement les filières prioritaires ;
- améliorer l'équité entre milieux dans l'implantation des établissements supérieurs et dans l'allocation des moyens ;
- favoriser par des mesures de discrimination positive l'accès des populations autochtones et des jeunes de bon niveau issus des catégories les plus défavorisées à des études supérieures ;
- lutter contre les pratiques contraires aux valeurs éthiques dans les milieux universitaires (corruption, harcèlement, etc.).

C'est dans ce cadre que les actions prioritaires suivantes vont être mises en œuvre par l'ESU :

- l'introduction d'une discrimination positive par l'octroi des bourses d'études aux filles scolarisées dans les filières prioritaires. Depuis 2010, les filles scolarisées à la faculté polytechnique de l'Université de Kinshasa bénéficient déjà de bourses d'études. Il s'agira d'élargir progressivement cette mesure à toutes les filières prioritaires pour s'approcher progressivement de l'objectif d'équité genre ;

- ❑ la mise en place d'un nouveau système d'octroi des bourses universitaires pour les enfants issus des populations autochtones et des élèves brillants ne pouvant pas accéder aux études supérieures pour des raisons financières. Des critères d'octroi basés, notamment, sur les notes de l'Examen d'État et l'éloignement du lieu d'habitat de l'établissement d'accueil permettront de cibler cette dernière catégorie d'étudiants ;
- ❑ l'élaboration d'une politique innovante d'affectation des enseignants qualifiés dans les provinces déficitaires, sur la base des critères qui seront définis et des mécanismes d'incitation qui seront identifiés et mis en place en concertation avec le corps professoral ;
- ❑ la définition de nouveaux critères équitables d'allocation des ressources financières aux établissements de l'enseignement supérieur (EES) sur la base des normes de qualité et d'équité ;
- ❑ l'identification et la mise en place de critères équitables pour la création de filières et d'établissements qui tiennent compte de la nécessité de résorber les disparités existantes ;
- ❑ l'élaboration, la mise en place et le suivi d'un cadre réglementaire spécifique de lutte contre les antivaleurs dans les milieux universitaires.

### 3.1.7 Améliorer l'accès et l'équité à l'AENF

Dans le contexte de la RDC où près de 3 millions<sup>36</sup> d'enfants en âge d'être dans le système éducatif formel sont déscolarisés et/ou non scolarisés, l'éducation non formelle est un segment qui ne peut pas être négligé. Les stratégies qui sont développées tiennent compte de la nécessité d'augmenter l'offre de formation dans le non formel sans grever de manière déraisonnable les ressources publiques allouées au secteur de l'éducation et de la formation.

La vision du Gouvernement est de libérer les congolais de l'obscurantisme afin de les voir développer les compétences, participer efficacement à la lutte contre la pauvreté, s'adapter aux mutations constantes du monde moderne et de se comporter en citoyens imbus des valeurs de démocratie, de paix, de justice sociale, de tolérance, des progrès dans le respect du genre et de l'équité pour le développement du pays.

La finalité du sous-secteur s'aligne sur celle de l'enseignement national qui est de former des hommes et des femmes imprégnés des valeurs humaines, morales, spirituelles, culturelles et civiques et de les doter des compétences de vie qui leur permettent de s'adapter aux différentes mutations socio-économiques et d'être des artisans capables de se prendre en charge et de contribuer au développement de la société congolaise.

Le Gouvernement à travers le Ministère des Affaires Sociales (MAS) en charge des activités d'alphabétisation et d'éducation non formelle se donne la mission de développer un leadership à même de *construire aux niveaux central, provincial et décentralisé et avec les autres partenaires un système éducatif participatif, diversifié, pertinent et de qualité.*

<sup>36</sup> Étude EADE, 2012

L'objectif général de la Stratégie Nationale d'AENF est de *réduire d'ici 2025 le taux d'analphabétisme à un rythme soutenu en améliorant l'accès, la qualité et la gestion de l'offre éducative et en corrigeant les disparités de tous genres.*

Le but poursuivi par la Stratégie Nationale de l'AENF, dans le cadre d'une vision holistique, intégrée et diversifiée de l'éducation, est d'offrir à un plus grand nombre de citoyens des opportunités d'accès aux programmes d'alphabetisation et d'éducation non formelle de qualité en corrigeant les disparités liées au genre, à l'âge et aux zones, pour leur permettre d'acquérir des compétences de vie courante, d'exercer pleinement leurs droits et lutter efficacement contre la pauvreté et ses corollaires pour un développement durable.

Les objectifs stratégiques visés sont les suivants :

- Accroître l'accès, l'accessibilité et l'équité dans le sous-secteur de l'AENF ;
- Optimiser et améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité des programmes ;
- Mettre en place les mesures de protection sociale ;
- Renforcer la gestion du sous-secteur de l'AENF.

#### **3.1.7.1 Améliorer l'alphabetisation en diversifiant l'offre et en développant les partenariats**

L'objectif de cette politique est de réduire l'analphabétisme de la population. Dans ce cadre le Gouvernement :

- prendra des mesures pour favoriser des partenariats pour que les provinces, les districts, les territoires, les organisations de la société civile et le secteur privé organisent et conduisent des activités de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des jeunes et des adultes ;
- mettra à la disposition des différents intervenants les programmes adaptés, le matériel didactique et les équipements spécifiques et procédera à la formation des alphabétiseurs.

Dans cet ordre d'idées, un cahier de charges définissant les rôles et les responsabilités de chaque partie sera élaboré. Des activités de sensibilisation seront menées auprès des populations et les programmes en langues nationales et locales seront développés.

Les activités d'alphabetisation ciblent en priorité les personnes âgées de 25 à 49 ans (catégorie active qui représente la grande majorité des parents des enfants du cycle primaire d'où un impact certain sur la scolarisation et la rétention des enfants du primaire). Ces activités seront orientées en priorité vers les zones où l'achèvement du primaire est le plus faible et où les taux d'analphabétisme sont les plus élevés. Les femmes et les jeunes filles seront prioritaires dans ces programmes.

#### **3.1.7.2 Développer une offre diversifiée pour le rattrapage scolaire des enfants de 9 à 14 ans**

Les activités de rattrapage scolaire vont s'intensifier, notamment, à travers la mise en place des partenariats autour des écoles primaires pour permettre l'organisation de ces formations dans des écoles où il y'a une seule vacation et surtout en milieu rural.

Pour y parvenir, des campagnes de sensibilisation seront menées pour inciter les déscolarisés et non scolarisés à rejoindre ces formations qui seront à leur portée, les enseignants impliqués seront formés sur les programmes et motivés pour la prise en charge des classes de rattrapage (indemnités). Des équipements seront acquis (éclairage, etc.) pour permettre aux écoles de pouvoir fonctionner normalement et le matériel didactique sera mis à la disposition des enseignants et des élèves concernés (programme, manuels).

Des mécanismes d'incitations seront identifiés et mis en place pour favoriser l'accès des enfants et l'acceptation de ces formations de seconde chance par les parents.

Cette politique sera développée dans le cadre d'un partenariat qui sera formalisé par le MEPSINC et le MAS à travers les textes appropriés.

### **3.1.7.3 Développer les formations en apprentissage professionnel**

L'objectif de cette stratégie est de permettre aux jeunes alphabétisés et aux adultes de pouvoir disposer de qualifications professionnelles.

Les apprentissages professionnels de courtes durées (moins d'une année) seront encouragés comme alternatives aux formations professionnelles longues.

Les priorités pour le non formel en termes d'extension des infrastructures vont cibler en priorité ce type de formation pour favoriser la préparation d'un grand nombre de jeunes à une insertion réussie dans la vie professionnelle. C'est ainsi qu'il est attendu en 2025 l'accueil de plus de plus de 90 000 apprenants par an dans ce type de formation. Les autres aspects sont traités dans l'ETFP.

## 4. CRÉER LES CONDITIONS D'UN SYSTÈME ÉDUCATIF DE QUALITÉ

La création des conditions d'un système éducatif de qualité est une composante essentielle de la stratégie sectorielle. Un ensemble de mesures de politiques éducatives seront mises en œuvre dans les différents niveaux d'enseignement et de formation apportant un bon qualitatif dans les performances du système éducatif. Cela concerne les aspects suivants :

- Rénover les programmes et les méthodes pédagogiques
- Mettre en place un dispositif d'assurance-qualité
- Améliorer l'environnement éducatif
- Mettre en adéquation les formations avec les besoins du marché du travail
- Faciliter l'insertion et la réinsertion des adultes et enfants non scolarisés
- Rénover la formation et la supervision des enseignants
- Professionnaliser et renforcer les filières scientifiques et technologiques supérieures
- Promouvoir la recherche scientifique
- Promouvoir la relève du corps professoral de l'enseignement supérieur

### 4.1.1 Rénover les programmes et les méthodes pédagogiques

Une réforme des programmes à tous les niveaux sera engagée afin d'inférer les compétences nécessaires requises aux apprenants et d'introduire de la cohérence et de la continuité dans le système éducatif pour éviter les chevauchements. Une plateforme de concertation réunissant des personnes ressources de tous les sous-secteurs (du préscolaire au supérieur) révisera l'ensemble des curricula. Ce comité scientifique sera chargé de définir les socles de compétences et les profils de sortie qui constitueront des éléments de référence afin de guider cette réforme. La révision des curricula participera à la simplification des programmes et à leurs adaptations aux besoins du développement national. La révision des programmes privilégiera en priorité l'apprentissage de la lecture, la maîtrise de la langue d'enseignement (français), l'utilisation des langues nationales comme vecteur d'enseignement et d'apprentissage, les formations pédagogiques, les programmes de l'éducation de base et les formations professionnelles.

Cette révision mettra un accent particulier à l'acquisition des compétences en gestion, en éducation à la paix et à la citoyenneté, qui sont importantes dans le contexte du pays. La mise en œuvre de cette réforme sera progressive et tiendra compte des priorités et des moyens du pays.

#### 4.1.1.1 Promouvoir les méthodes pédagogiques innovantes

Les structures de supervision pédagogique sont chargées de dynamiser les pratiques pédagogiques, en vue de favoriser la professionnalisation de la carrière enseignante et d'améliorer les apprentissages des élèves. Au rang des innovations à mettre en place, figure en priorité l'analyse des pratiques de classe.

Dans ce processus, la pédagogie de la réussite permettra de valoriser les acquis en considérant l'erreur comme facteur d'apprentissage.

Les nouvelles pratiques devront favoriser l'autonomie de l'apprenant, placé au centre du processus d'apprentissage (jeux de rôle, devoirs à domicile sous contrôle et avec l'accompagnement des parents, etc.). Pour préparer au mieux les enfants à la vie pratique, les activités privilégieront les situations problèmes, sans faire l'économie des apprentissages fondamentaux.

Les enseignants devront placer l'évaluation au service des apprentissages.

#### 4.1.1.2 Un plan pour l'amélioration des apprentissages en lecture au primaire

Les résultats des apprentissages et leur qualité selon le diagnostic signalent une dégradation de la situation qui exige des solutions urgentes.

En effet, la lecture et la compréhension de la langue d'enseignement conditionnent la totalité des apprentissages scolaires à tel enseigne qu'une réponse spécifique et vigoureuse, allant au-delà des mesures générales d'amélioration de la qualité et fédérant pour un temps les agendas de tous les acteurs de l'éducation primaire. C'est pourquoi il est envisagé dans le cadre de cette stratégie sectorielle de mettre l'accent sur l'apprentissage de la lecture ainsi que sur la compréhension du texte.

C'est ainsi qu'il a été retenu de mettre en place les actions suivantes :

- ❑ mettre en place les mesures nécessaires pour faire acquérir à chaque enseignant les connaissances précises : temps à consacrer, place dans l'emploi du temps de la classe, types d'exercices recommandés, standards de performance et référentiels de compétence, modalités de remédiation et d'accompagnement différenciées propres à favoriser une meilleure acquisition des compétences impliquées dans la lecture, maîtrise d'au moins une langue nationale par l'enseignant en plus du français. Ceci se fera à la fois dans le cadre de la formation initiale et continue mais aussi, à travers le renforcement de l'encadrement de proximité ;
- ❑ programmation des activités de lecture harmonisées au sein de chaque sous-division ou groupe d'écoles, de façon à permettre aux directeurs d'écoles de renforcer le niveau d'acquisition de leurs élèves (une circulaire du MEPSINC sera publiée dès le début de l'année scolaire 2014-2015) ;
- ❑ priorisation de la lecture dans les tâches de supervision pédagogique exercées par les directeurs d'écoles et les inspecteurs, associant visites de classes, conseils, et rapports sur les difficultés particulières rencontrées dans les salles de classe (absence des manuels, absence de tableau ou tableau illisible, effectifs pléthoriques, etc.) ;
- ❑ mobilisation des unités pédagogiques, dans chaque école, à l'élaboration des projets pédagogiques centrés sur l'enseignement de la lecture et le développement des leçons de démonstration ;
- ❑ diffusion auprès des écoles concernées (utilisant les langues nationales), d'outils didactiques pour soutenir l'apprentissage de la lecture ;

- poursuite de l'expérimentation de l'approche « apprendre à lire et écrire dans une première langue africaine et en français » ;
- encouragement, au niveau local, des activités culturelles périscolaires de promotion et de mobilisation en faveur de la lecture (défis lectures, compétitions ou rencontres scolaires, etc.). Les S/PROVED ont la responsabilité de la mise en œuvre de cette activité ;
- réalisation d'une consolidation biannuelle des observations par l'Inspection Générale sur la base des rapports des IPP et partage en réunion de cabinet ;
- administration périodique d'évaluations en lecture y compris en langues nationales (EGRA, etc.).

Pour une meilleure mise en application de toutes ces mesures, attendues à court et à moyen terme, il est demandé aux services de planification des divisions provinciales, sous divisions et IP de travailler de concert pour l'identification des écoles souffrants d'un cumul d'handicaps (effectifs pléthoriques, absence des livres, mauvaise qualité d'infrastructures, etc.) qui devront être prioritaires dans les décisions de construction, de réhabilitation et d'affectation des enseignants.

L'ensemble des mesures sus-énumérées vise à réduire la proportion d'enfants ne sachant pas lire. À cet effet des tests réguliers permettront de vérifier les progrès en matière de lecture.

#### 4.1.2 Mettre en place un dispositif d'assurance-qualité

Les acteurs du système seront invités à analyser et à utiliser les données dont ils disposent localement de façon à en tenir compte dans leurs actions quotidiennes de pilotage. Le développement d'une culture du suivi et de l'évaluation sera ainsi recherché par le truchement d'ensembles simples et locaux de données scolaires (tableaux de bord).

Pour ce faire, les services d'inspection vont :

- exploiter les dispositifs, procédures et outils appropriés aux besoins du secteur ;
- collecter et analyser les données des évaluations nationales et spécifiques ;
- conduire régulièrement l'évaluation des acquis tout en s'assurant que les résultats obtenus seront largement disséminés et conduiront à des actions de remédiation aux fins d'aider les enfants et jeunes en difficulté.

La cellule d'évaluation qui sera mise place dans ce cadre, au sein du MEPSINC, devra conduire tous les deux ans des évaluations harmonisées des acquis en même temps que sera créé un dispositif de pilotage des évaluations au plan national avec des pools d'évaluateurs au niveau provincial.

Les Inspections devront, également, s'appropriier les indicateurs de résultats définis dans la présente stratégie.

Pour le supérieur et l'ETFP, des normes de qualité seront définies, en concertation entre les différents acteurs et leur mise en application par les établissements se feront dans le cadre de cahiers des charges qui seront signés progressivement entre les administrations et les établissements. Les établissements qui s'inscriront dans une démarche de qualité à travers les



normes précitées bénéficieront en priorité des augmentations de subventions ou d'activités de construction, réhabilitation et équipements. Une inspection transversale sera mise en place en vue de contrôler et suivre la qualité tant au niveau de l'EPSINC, de l'ETP que de MAS, avec mutualisation des ressources.

Les services de contrôle et de suivi de la qualité du MESU et l'inspection transversale veilleront au respect de ces cahiers de charges par les établissements ciblés et seront renforcés pour assurer ce suivi.

#### **4.1.2.1 Mise en œuvre d'un mécanisme de pilotage de la qualité des apprentissages par les établissements scolaires, universitaires et de formation**

La gestion et le suivi de la qualité au niveau local constituent des aspects importants de la politique qui sera mise en œuvre. C'est dans ce cadre, que le Gouvernement entend inciter les établissements à procéder en interne à une analyse des facteurs de non-qualité dans leur établissement et à identifier des mesures d'amélioration que chaque établissement peut mettre en place sans appui financier. Les établissements qui s'inscrivent dans une démarche de ce type seront prioritaires dans l'octroi d'appuis supplémentaires et d'une priorité dans l'allocation des dotations publiques, sous condition de mise en œuvre préalable par l'établissement des mesures sans coût ou à très faible coût à sa portée.

Les activités suivantes seront mises en œuvre pour favoriser l'implantation de ce pilotage de la qualité par les structures éducatives elles-mêmes :

- développement de guide de diagnostic des facteurs de non qualité par type d'établissement d'enseignement ;
- formation des inspecteurs et des directeurs à la démarche et au diagnostic ;
- directives ministérielles intégrant la prise en compte du critère pilotage de la qualité dans l'allocation des moyens ;
- circulaires à tous les établissements précisant la démarche ;
- développement des moyens de communication réguliers et fiables entre l'établissement et le service de suivi et de contrôle de la qualité (inspection, sous-division, coordination assurance qualité, etc.).

Les évaluations seront faites sur la base des données constatées (résultats TENAFEP, examen d'État et taux de redoublement des établissements concernés) comparées à celles de l'année précédente.

Il s'agira de développer les services sociaux pour prévenir les conflits et la violence en milieu scolaire et universitaire, à travers :

- le développement des services sociaux dans les établissements d'enseignement ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la violence, la toxicomanie, l'alcoolisme et la délinquance ;
- la lutte contre les discriminations liées au genre, au milieu social ou à l'appartenance ethnique à tous les niveaux du système éducatif ;
- la réduction des écarts d'apprentissages entre les élèves et aussi entre les étudiants.

### 4.1.3 Améliorer l'environnement éducatif

Il est question de mettre les enseignants et les élèves dans des conditions qui leur permettent d'inférer les compétences nécessaires et pertinentes aux apprenants dans un cadre contextualisé qui facilite leur réflexion et leur participation à la formation.

Le Gouvernement va poursuivre sa politique d'amélioration de l'environnement éducatif par la mise en place des commodités de base (salles de classes et/ou auditoriums, localisation des latrines, eau, électricité, clôtures, tables-bancs, etc.). La même exigence d'amélioration de l'environnement éducatif sera respectée au primaire, au secondaire, au non formel, au supérieur et à l'université où les pouvoirs publics continueront progressivement de doter les établissements d'enseignement en bibliothèques, en infrastructures favorisant l'éducation inclusive, en infrastructures sportives et récréatives, etc.

#### 4.1.3.1 Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique

Les manuels scolaires sont coûteux et moins accessibles à tous les apprenants des familles pauvres. C'est pour cette raison que le Gouvernement a entamé, avec l'appui des partenaires, des actions qui visent à mettre à la disposition des enfants du primaire deux manuels essentiels (français, mathématiques), auxquels vont s'ajouter ceux des sciences et de l'éducation civique et morale (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années). Des travaux pour l'élaboration des manuels d'apprentissage de la lecture dans les quatre langues nationales ainsi que des guides pour les maîtres seront menés dans le plus bref délai. Ces manuels viendront s'ajouter progressivement à la liste des manuels essentiels.

Pour y parvenir, le Gouvernement a décidé de mettre en place une politique du livre scolaire qui vise :

- la réhabilitation de la chaîne de conception, la production, l'acquisition et la distribution de manuels scolaires ;
- la conservation des manuels scolaires et du matériel didactique ;
- la stimulation de l'édition nationale privée en vue d'avoir des manuels scolaires moins chers.

C'est dans ce cadre que les activités suivantes ont été retenues :

- recrutement de consultants pour l'élaboration d'un état des lieux du livre scolaire (conception, édition, distribution, prix et pratiques d'achats, etc.) ;
- élaboration d'une politique nationale du livre scolaire répondant aux objectifs précités ;
- création d'une ligne budgétaire pour le renouvellement et le remplacement des manuels scolaires et matériel didactique ;
- identification et mise en place des mécanismes d'implication des COGES dans la gestion et l'entretien des livres à l'école (reliure, couverture, stockage pendant les vacances scolaires, système de coopérative pour l'achat des titres non distribués, etc.).

Dans cet effort de gestion des manuels scolaires, il est conseillé de mettre à la disposition des établissements des manuels de procédures gérés par les comités de gestion des écoles. Les

efforts autour du manuel scolaire seront accompagnés par la mise à disposition des établissements et des enseignants de supports didactiques de base, gérés par les comités de gestion des écoles. De plus, il sera procédé à l'achat et au renouvellement de manuels pour le cycle primaire et le rattrapage scolaire (trois livres par enfant en moyenne<sup>37</sup>), pour l'alphabétisation et le premier cycle secondaire et des guides pour enseignants des niveaux précités sur une base compétitive et leur mise à la disposition des établissements scolaires. Des supports didactiques (brochures, plaquettes, etc.) seront élaborés et mis à la disposition des écoles pour soutenir l'acquisition de compétences en gestion, en éducation à la paix et à la citoyenneté. Ces thèmes<sup>38</sup> seront intégrés progressivement dans les manuels de lecture et de mathématiques. Les comités de gestion prendront localement les dispositions pour assurer la gestion de ces dotations.

L'utilisation effective des manuels dans les classes par les enseignants dans le déroulement des leçons sera suivie par les directeurs et les inspecteurs.

#### **4.1.3.2 Apporter les équipements et matériels nécessaires au bon fonctionnement des bibliothèques, laboratoires, ateliers et salles spécialisées à tous les niveaux**

Les bénéficiaires de ces équipements seront en priorité les établissements qui s'inscriront dans une démarche de qualité.

Des manuels scolaires seront acquis sur ressources publiques au profit des apprenants des établissements éducatifs, priorité accordée aux zones rurales.

#### **4.1.3.3 Assurer le respect du temps scolaire et d'enseignement**

Il a été constaté par l'évaluation PASEC 2010, que plus du tiers des programmes de 2<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> années du primaire n'est pas couvert par les enseignants. Ceci peut révéler que le temps d'apprentissage est insuffisant ou que les programmes sont surchargés.

C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du PIE, de réviser les programmes scolaires et d'augmenter le temps d'apprentissage dans les écoles en vue d'améliorer la couverture des programmes scolaires par les enseignants étant donné que la couverture totale des programmes est positivement associée aux performances des élèves.

Ceci passe par une utilisation optimale, rationnelle et efficace des enseignants, le rééquilibrage entre le temps de formation théorique et les périodes de pratique professionnelle, de stage et le respect des périodes d'évaluation (3 périodes par an).

Le temps scolaire annuel prescrit sera de 900 heures aussi bien au primaire, au secondaire ainsi qu'à l'AENF. Le Gouvernement fera des efforts pour limiter les pertes de temps d'apprentissage des enfants causées par l'absentéisme, et la double vacation. Il s'agit notamment :

<sup>37</sup> 2 manuels (français, mathématiques) pour les enfants des 6 niveaux + 2 manuels (sciences, éducation civique et morale) pour les enfants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>.

<sup>38</sup> Mais aussi les autres thèmes transversaux (VIH/sida, environnement, genre, etc.)

- ❑ d'assurer une bonne préparation de la rentrée scolaire (affectation des enseignants et autres personnels, distribution des intrants pédagogiques avant la rentrée scolaire) ;
- ❑ de systématiser le rattrapage des heures perdues en dehors des fêtes légales ;
- ❑ de mettre en place un système de suivi de la gestion du temps impliquant les parents et les conseils d'écoles ;
- ❑ de poursuivre l'amélioration des circuits de paiement des salaires pour limiter les déplacements des enseignants sources de nombreuses déperditions horaires.

La réalisation d'une étude sur le temps scolaire, envisagée dans le cadre de cette stratégie, permettra au Gouvernement d'identifier d'autres actions pertinentes à mettre en place.

#### 4.1.4 Mettre en adéquation les formations avec les besoins du marché du travail

Les relations entre les emplois, les qualifications et les cursus scolaires ne sont pas suffisamment définies en RDC pour que les Ministères sectoriels puissent en tirer des enseignements précis dans le but de piloter l'évolution de leur offre de formation.

Le Gouvernement se propose d'utiliser les résultats des études sur les bassins d'emploi pour structurer progressivement l'offre de formation en lien avec un état des lieux des formations existantes dans le pays (établissements, effectifs par filière etc.) qui sera réalisé dès 2014.

L'offre de formation sera réorganisée pour tenir à la fois compte des capacités de financement disponibles pour la mise aux normes des établissements mais aussi du temps nécessaire pour le développement des partenariats indispensables à la mise en place des formations de qualité et professionnalisantes.

L'offre qui sera progressivement développée portera sur les filières porteuses d'emploi, d'équité et de respect de l'environnement. Il sera certainement nécessaire de maintenir certaines filières existantes, de développer d'autres qui sont actuellement sous représentées et de mettre en place par anticipation des filières innovantes et/ou d'avenir.

Cette offre prendra en compte les enjeux de la décentralisation tout en tenant compte des spécificités et des potentialités provinciales.

Pour y parvenir le Gouvernement a retenu la mise en place des actions suivantes qui visent à identifier l'offre la plus adaptée aux besoins :

- ❑ La mise en place d'un cadre de concertation (administration, secteur privé productif, etc.) se fera à travers l'élargissement de la commission interministérielle de l'ETFP qui regroupe désormais les 7 Ministères qui dispensent la majorité de l'offre existante, à d'autres administrations pertinentes, aux organisations du secteur privé productif et aux partenaires techniques et financiers intervenant dans ce segment. Cette instance devra avoir le dernier mot sur la réorganisation de l'offre, l'implication du secteur privé dans son déroulement et dans son suivi. Elle sera restructurée en vue d'un réel dynamisme du sous-secteur de l'ETFP.

- ❑ La création d'un centre national d'ingénierie de la formation qui aura pour mission de recenser les curricula existant et d'élaborer ceux qui n'existent pas, en référence au Cadre National de Qualifications et de Certification (CNQC), de procéder à des études d'opportunité, à mener des enquêtes sur l'insertion des diplômés par filière de formation et de se prononcer sur les ouvertures ou fermetures des filières professionnelles. La gestion de cet établissement sera paritaire (administration et organismes représentant les professions).
- ❑ La mise en place d'espaces de concertation au niveau provincial pour la détermination des filières porteuses, les mécanismes d'implication du privé et le suivi de l'insertion des formés. Les centres de ressources seront créés progressivement au niveau de chaque chef-lieu de province administratif et auront pour mission de favoriser la mise en place de ces espaces de concertation en vue de la professionnalisation.
- ❑ La mise en place de partenariats locaux avec le secteur productif formel comme informel au niveau des établissements. Ceci se fera en premier lieu dans au moins, un établissement par territoire avant d'être généralisé progressivement dans tous les établissements qui offrent une formation technique et/ou professionnelle.
- ❑ Ces partenariats locaux auront un triple objectif :
  - s'assurer avec les entreprises locales de la pertinence de l'offre organisée par l'établissement ;
  - développer des opportunités de mise en place de formation en alternance (cours pratiques dans les ateliers des entreprises) ;
  - impliquer les professionnels dans le déroulement de la formation et aux besoins dans le renforcement des capacités des formateurs ;
  - impliquer le secteur (privé) productif dans le conseil d'administration des établissements en vue de la gestion transparente et efficace de projet d'établissement qui seront initiés ;
  - s'engager dans l'amélioration de la qualité des enseignements par l'implication des professionnels (entreprises) dans l'élaboration des curricula, dans le processus de formation, dans les évaluations et dans la certification (jury).
- ❑ La réorganisation des professions (chambres de métiers et de l'artisanat) pour en faire de véritables partenaires de l'ETFP. Ceci nécessite une forte implication de l'ensemble de l'administration. Les ministères en charge de l'ETFP mobiliseront les ressources nécessaires à l'effet de préparer cette réorganisation qui vise à créer des structures solides du secteur privé capable d'accompagner cette réforme. Ces chambres de métiers et d'artisanat s'articuleront autour de la validation des acquis de l'expérience (VAE), du fait que l'économie congolaise est à plus de 75% constituée du secteur informel.

#### 4.1.4.1 Des partenariats multiples

Un premier niveau de partenariat qui devra mener à la réorganisation du secteur par des instruments de référence communs (rédaction d'un répertoire des métiers et des emplois, élaboration d'un cadre national de qualifications et de certifications, élaboration de normes de qualité, de contrôle et de suivi). Le CNQC deviendra la référence unique des qualifications, tant dans l'emploi, la formation, que dans la validation des acquis de l'expérience.

Un second niveau de partenariat porte sur la création d'une inspection transversale qui veillera, sur la base des normes qui seront définies, à la mise en place par tous les opérateurs des formations conformément au CNQC.

Un troisième niveau concerne le recours par tous les établissements quelle que soit leur administration de tutelle aux possibilités de remise à niveau, de professionnalisation des formations et d'échange pour l'amélioration de la qualité qui seront offertes par les centres de ressources et dans une moindre mesure par les centres d'applications (cette dernière catégorie d'institution a été envisagée pour pallier au sous équipement de la majeure partie des structures de formation existantes).

Un quatrième niveau vise l'implication, dans un premier temps, du secteur privé productif dans le déroulement et le contrôle de la qualité des formations et plus globalement dans la gestion des établissements (les professionnels seront appelés à participer à la formation, aux certifications et à la gestion de ces établissements) et dans un second temps dans le financement de certaines filières de formation nouvelles.

Un dernier niveau porte sur la mise en place de partenariats locaux avec le secteur productif formel comme informel au niveau des établissements. Les professionnels étant appelés à participer à la détermination de filières pertinentes et à la professionnalisation des formations.

**Le développement de l'offre** retenue se fera à travers :

- ☐ la mise en place d'instruments de référence communs, qui sont :
  - un répertoire des métiers et des emplois,
  - un cadre national de qualifications et de certifications (CNQC),
  - normes de qualité, de contrôle et de suivi communes. Le CNQC deviendra la référence unique des qualifications, tant dans l'emploi, la formation, que dans la validation des acquis de l'expérience. Le suivi de la mise en place des normes par les établissements sera du ressort de l'inspection transversale qui rendra compte aux différentes instances de concertation et de pilotage (au niveau local, sous provincial, provincial et national) ;
- ☐ la mise en place progressive d'opportunités d'apprentissages pratiques pour améliorer à la fois les compétences des formateurs mais aussi des formés. Ceci se fera à travers les accords de partenariats avec le secteur privé productif pour la mise en place de formations en alternance, de centres d'applications qui seront dotées en équipement (choix sur la base de volontariat d'établissements s'inscrivant dans une démarche partenariale de qualité) et enfin des centres de ressources qui vont disposer d'espaces d'apprentissages pratiques pour les filières prioritaires de leur province d'implantation.

Un dernier aspect qui concerne le financement de l'offre va concerner la négociation systématique par le Gouvernement avec les firmes étrangères appelées à réaliser des projets importants sur le territoire national, afin de leur faire financer la création de centres de formation technique professionnelle ou de filières spécialisées dans les métiers liés à leurs activités.

La mise en place d'une offre adaptée aux besoins suppose, également, des ressources humaines capables de relever les défis. C'est pourquoi la stratégie prévoit à la fois des activités de remise à niveau des formateurs, une réforme en profondeur de la formation des formateurs mais aussi des mesures pour valoriser le métier de formateur.

Pour ce qui est de la remise à niveau des formateurs, la création des centres de ressources aura pour objectif premier de fournir aux formateurs les compétences les plus appropriées pour l'exercice de leur métier à travers l'implication de professionnels, les stages sur l'utilisation des nouveautés technologiques, les échanges entre formateurs et la mise à disposition des ouvrages de référence. Les centres d'application joueront, également, ce rôle dans une moindre mesure. De même l'inspection transversale, qui sera dotée en personnel qualifié, aura un rôle important dans cette remise à niveau. C'est ainsi que des voyages d'étude, d'immersion et d'échanges d'expériences seront organisés afin de renforcer les capacités des acteurs tant du niveau national, provincial que local, pour un modèle de développement de l'ETFP plus adapté.

La formation initiale des formateurs au niveau du supérieur sera réformée sur la base des profils de sortie qui seront définis.

Pour ce qui est de la valorisation de la fonction de formateurs cet aspect sera traité dans la partie Gouvernance et pilotage.

#### **4.1.5 Faciliter l'insertion et la réinsertion des adultes et enfants non scolarisés**

Cette stratégie se fera à travers les actions qui seront développées par le Ministère des Affaires Sociales, Action humanitaire et Solidarité nationale (MAS) en partenariat avec différents acteurs étatiques et non étatiques. Il s'agira :

- ❑ du développement de la production des supports pédagogiques et andragogiques (programmes, manuels et autres outils, aussi bien en français qu'en langues nationales et locales). Les enseignants et les alphabétiseurs seront formés à l'utilisation de ces supports. La distribution de ces outils aux bénéficiaires et utilisateurs continuera à se faire avec l'appui des partenaires (PTF, ONG, etc.), le budget de l'État appuiera en priorité les supports de formations de rattrapage et la diffusion des programmes mis à la disposition des opérateurs de l'alphabétisation ;
- ❑ du développement et de la mise en place d'un système de suivi-évaluation adapté aux besoins de l'éducation non formelle permettant d'évaluer la qualité des formations ;
- ❑ du renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité (partenariat avec les inspecteurs du primaire pour le suivi et l'évaluation des formations de rattrapage scolaire, l'inspection transversale pour les formations d'apprentissage professionnelle, etc.) pour assurer un accompagnement efficace du personnel chargé de la formation.
- ❑ de l'amélioration de la formation initiale des enseignants et des formateurs qui s'insère dans la stratégie déjà identifiée pour le primaire. Les compléments de formation (andragogie) à l'intention des alphabétiseurs seront renforcés et systématisés.

- ❑ du renforcement des qualifications des éducateurs sociaux (pédagogie, andragogie) regroupés en cellule pédagogique de base (rattrapage scolaire) et en cellule andragogique de base (alphabétisation) par l'autoformation et les échanges. Le renforcement des capacités de production (modules de formation) du Service national polyvalent pour l'éducation permanente.
- ❑ du développement d'un environnement lettré à travers la mise en place de partenariats avec les universités et les instituts de recherche. Ces partenariats visent le développement des productions en langues nationales et locales en vue de consolider les acquis de l'alphabétisation initiale des adultes.
- ❑ du renforcement des capacités des structures chargées du pilotage, du suivi et de l'évaluation ainsi que de la mobilisation sociale (équipement, développement d'outils et formation à leurs utilisations) constitue un axe important de cette stratégie. Ces structures devront être dotées des moyens et des qualifications leur permettant d'améliorer l'efficacité des formations organisées, d'assurer une mobilisation importante en faveur du non formel mais aussi de favoriser le développement de partenariats multiples et diversifiés pour l'organisation des formations mais aussi pour leur financement. Il s'agira de partenariats avec les écoles primaires pour l'organisation des cours de rattrapage et pour l'alphabétisation fonctionnelle des adultes. Il s'agira également de collaborer avec les parents pour améliorer l'accès des enfants aux formations organisées dans les centres. Cette collaboration s'étendra au secteur privé, à la société civile et aussi aux partenaires pour le financement des activités de l'AENF.

#### 4.1.6 Rénover la formation et la supervision des enseignants

##### 4.1.6.1 Rénover la formation initiale des enseignants

La formation initiale du personnel enseignant est jugée insuffisamment professionnelle par beaucoup d'acteurs<sup>39</sup>. En effet, les enseignants du primaire sont formés dans la filière des humanités pédagogiques du secondaire, les enseignements qui y sont dispensés n'accordent que peu de place à l'apprentissage au métier d'enseignant (contenu des programmes, stages pratiques dans les écoles d'application, etc.).

Les enseignants du secondaire sont quant à eux formés dans plusieurs types d'établissements supérieurs et universitaires (Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, ISP, UPN, ISPT, ISAM). La qualité de cette formation est jugée elle aussi insuffisante pour un grand nombre de diplômés.

Quant au supérieur, le faible nombre d'inscrits en formations doctorales dans les universités limite les possibilités de renouvellement du corps professoral.

Face à ce constat, le Gouvernement a diligenté une étude sur la formation initiale des enseignants<sup>40</sup>. Celle-ci a permis aux autorités de disposer d'une analyse détaillée de cette

<sup>39</sup> *Stratégie de l'EPSP, 2010*

<sup>40</sup> *Étude sur la valorisation de la fonction enseignante en RDC, 2012*



formation et des pistes de solution pour la définition d'une politique de formations initiale et continue des enseignants.

Cet état des lieux fait ressortir les contraintes suivantes pour la formation dans les **humanités pédagogiques** :

- absence d'un référentiel des compétences et d'un profil de sortie ;
- formation théorique faisant peu de place à la dimension pratique ;
- inadéquation du profil des enseignants dans les humanités pédagogiques avec les besoins de la formation initiale des enseignants ;
- faible attrait de la filière pédagogique et de la profession enseignante faute de motivation et de la dévalorisation du métier d'enseignant.

Partant de ce constat, le Gouvernement a décidé de réformer les humanités pédagogiques pour les rendre plus professionnelles et plus attrayantes. Cette réforme qui va être définie et mise en place progressivement passe par la mise en œuvre des activités suivantes :

- la révision du référentiel des compétences des enseignants, réalisé en janvier 2013, pour prendre en compte des compétences essentielles telles que la gestion, l'éducation à la paix et à la citoyenneté ;
- la détermination d'un profil d'entrée, de sortie et la durée nécessaire de la formation des futurs enseignants ;
- la détermination d'un profil des formateurs des formateurs ;
- l'élaboration d'un curriculum de formation des enseignants prenant en compte l'apprentissage dans les langues nationales ;
- l'identification des établissements du secondaire qui vont être exclusivement dédiés à la formation des enseignants sur base des critères d'équité dans la répartition et la localisation de ces écoles par province et la présence d'une école d'application affiliée ;
- le renforcement des écoles d'application par l'affectation d'enseignants qualifiés et maîtrisant au moins une langue nationale, par la mise aux normes des infrastructures scolaires et des équipements ;
- le développement de modules de formation complémentaires pour préparer les enseignants qui seront maintenus dans ces établissements ;
- la révision des mécanismes de suivi, d'évaluation et de certification ;
- l'identification et la mise en place de mécanismes d'incitation pour attirer de bons candidats à ces écoles (gratuité des études, bourses d'études pour les bons candidats, etc.) ;
- la maîtrise de la gestion des flux dans ces écoles de formation afin de les adapter aux besoins d'emploi.

La mise en œuvre de cette réforme se fera progressivement à travers 11 établissements (1 par province) logés chacun dans un chef-lieu de province. L'amélioration de ces structures est de nature à favoriser une formation initiale des enseignants de qualité.

Quant à la formation initiale des **enseignants du secondaire**, les insuffisances suivantes ont été relevées :

- faible implication du MEPSINC et du METP dans le déroulement de ces formations (pilotées par le MESU) ;
- les missions des établissements qui forment les professeurs du secondaire vont au-delà (ils ne forment pas seulement des futurs professeurs) ce qui rend difficile l'optimisation de ces formations ;
- pléthore d'établissements (ISP) dont une grande majorité est peu fonctionnelle ;
- période de stage insuffisante et peu encadré ;
- processus de certification jugé peu transparent par de nombreux acteurs ;
- inadéquation des formations des enseignants en quantité et en qualité avec les besoins du secondaire.

La stratégie qui va être mise en œuvre pour améliorer la formation initiale des enseignants du secondaire sera définie en étroite collaboration entre le MEPSINC, le METP et le MESU. Elle passe, notamment par :

- la révision des conditions d'entrée et la mise en place des mesures incitatives pour les candidats retenus dans ces formations ;
- l'organisation des formations dans des établissements uniquement dédiés à cet objectif, dotés en personnel qualifié et en équipement approprié ;
- la révision des curricula et des mécanismes de certification en tenant compte de la nécessaire maîtrise d'une langue nationale ;
- le renforcement de la pratique professionnelle dans le déroulement de la formation.

Les jeunes filles et jeunes femmes seront encouragées pour accéder à ce type de formation aussi bien pour les besoins du primaire, du secondaire que du non formel, l'objectif étant d'améliorer la représentativité des femmes dans le corps enseignant (elles ne représentent en 2012 que 27,4% au primaire et 11% au secondaire).

#### 4.1.6.2 Créer les conditions d'une formation continue efficace

Le Gouvernement de la RDC a mis au point une politique de formation continue des enseignants qui prend en compte les principaux éléments contenus dans le rapport de l'état des lieux de l'éducation nationale réalisé en 2012, à savoir :

- les disparités importantes dans les actions réalisées dans le domaine de la formation continue des enseignants,
- le manque de coordination et de suivi des actions de formation par les services habilités ;
- la faiblesse voire l'absence d'une véritable politique de la formation continue des enseignants (FCE) ;
- les faiblesses pédagogiques importantes chez les enseignants notamment dans les méthodes, mais aussi dans la maîtrise de la ou des langues d'enseignements.

La vision des pouvoirs publics qui soutient cette politique consiste à ce que la formation continue devienne interactive et accessible à tous les enseignants de différentes zones du pays. Elle devra se baser sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du rendement scolaire. Les formations devront être organisées essentiellement à l'école de façon permanente avec l'implication de tous les acteurs concernés.

C'est ainsi que l'identification des besoins en formation se fera en fonction des compétences attendues des enseignants en lien avec les difficultés constatées dans les apprentissages des élèves et imputables à des dysfonctionnements pédagogiques, tant dans les pratiques que dans l'organisation de la scolarité. Elle se fera, également, en fonction de l'objectif qui est de doter chaque enseignant de notions essentielles lui permettant de faire acquérir aux enfants des compétences de base en gestion, éducation à la paix et à la citoyenneté.

Les insuffisances relevées feront l'objet d'un traitement minutieux et seront compilées et consolidées à chaque niveau institutionnel (école, inspection, Sous division, division, DIVAS, services centraux) pour finalement alimenter un système général d'information en vue de favoriser l'élaboration et la mise en place des plans de formation au niveau national, provincial et de l'établissement scolaire.

Les plans d'action qui seront développés préciseront les objectifs d'amélioration attendus aussi bien en termes de qualification des enseignants qu'en termes de résultats chez les élèves.

Le pilotage de la formation continue relève du SERNAFOR, des inspections pédagogiques, des inspecteurs de pool et des cellules de base de formation et d'encadrement qui ont été<sup>41</sup> ou seront mises en place au niveau des établissements scolaires. Ces cellules sont placées sous la responsabilité des Chefs d'établissement (Directeurs et Préfets) encadrés par les Inspecteurs Itinérants. La cellule de base est une structure intégrée d'autoformation mise en place au sein d'une école en vue de renforcer les capacités scientifiques et pédagogiques des enseignants regroupés en Unités d'Actions Pédagogiques (UAP). C'est par la cellule de base que le SERNAFOR sera présent dans chaque école.

La méthode retenue s'appuiera sur les « unités d'actions pédagogiques », les cellules de base et les espaces d'apprentissage entre pairs au niveau de l'école et dont les mécanismes d'échange et de partage sont déjà pratiqués ou au moins connus. Pour plus d'efficacité et dans l'optique d'atteindre le plus grand nombre d'enseignants avec une perte minimale de contenus de formation, le MEPSINC voudrait étendre un dispositif technologique pour la formation continue des enseignants en capitalisant les acquis des projets pilotes déjà mis en œuvre. Cette approche met un accent sur le rôle clé des Inspools et des directeurs d'école. Ceux-ci doivent être sensibilisés et formés à l'utilisation de ces outils. Les inspecteurs itinérants seront étroitement associés à la nouvelle approche afin d'harmoniser l'encadrement pédagogique et la pratique d'enseignement.

De même, une banque de données d'outils au profit de la formation continue sera mise en place, pour favoriser l'autoformation.

---

<sup>41</sup> En cours pour ce qui est du primaire

Cette politique s'accompagnera de la mise en place d'un programme de départ à la retraite des inspecteurs et le recrutement de nouveaux pour renforcer les structures d'encadrement au niveau provincial et sous provincial. Les inspections seront dotées en équipement leur permettant de remplir pleinement leur mission d'accompagnement, de suivi et d'évaluation.

Un autre aspect de cette politique vise la mise en place de réseaux d'écoles de proximité, regroupant des écoles géographiquement proches (au max 5 écoles). Ces réseaux auront pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage en :

- favorisant la co-formation par le partage et l'échange d'expériences ;
- encourageant la recherche collective de solutions aux problèmes pédagogiques ;
- renforçant les acquis des journées pédagogiques et de formation sur les réformes en cours dans le cadre du Plan Intérimaire de l'Éducation et qui seront poursuivies dans la stratégie sectorielle ;
- facilitant la mise en pratique des innovations pédagogiques induites par les réformes engagées.

La réussite de cette politique repose sur l'identification et la mise en place de mécanismes permettant de valoriser à travers les inspections effectuées, les améliorations de performances des enseignants constatées par les résultats des évaluations (acquis des élèves, résultats aux examens nationaux).

L'instauration d'un système de co-formation (mentorat, coaching), programmé dans le cadre de cette politique représentera un large défi dans un dispositif qui repose beaucoup sur la cellule de base. Ce système repose sur le co-formateur qui est soit le directeur de l'école, soit un enseignant chevronné qui accompagne un novice ou son pair qui éprouve des lacunes particulières. Cet aspect sera développé progressivement.

La réforme des programmes et la préparation de la mise en œuvre de l'enseignement de base donneront lieu à des mises à niveau généralisées. Le personnel d'encadrement (directeur, et inspecteurs) devra procéder à l'identification des besoins en formation grâce à une approche ascendante documentée par les constats réalisés sur le terrain lors des visites pédagogiques ou d'observation de classes. Ces données de terrain sont de nature à éclairer le pilotage du secteur. Tous les acteurs s'emploieront à encourager et à multiplier les formations appropriés et spécifiques pour élargir les réponses formatives (autoformation, présentiel, déconcentré, compagnonnage).

Un effort particulier sera consacré aux plus démunis (les sortants, les maîtres isolés, les enseignantes). Les Ministères en charge de l'éducation s'emploieront à créer une synergie des formations (initiale et continue) par un pilotage collégial qui associe tous les acteurs et partenaires pour introduire de la cohérence, de la complémentarité et de l'efficience dans les dispositifs.

Quant à l'enseignement supérieur et universitaire, le recours aux TIC en éducation et l'adhésion progressive de la RDC au processus de Bologne (LMD) justifie la planification de séries de formations continues à l'intention des enseignants, chercheurs et administratifs.

Il s'agit d'organiser :

- une formation au profit des enseignants en matière de TIC et de leur utilisation dans les activités académiques ;
- une formation sur les TIC à l'intention des administratifs pour une gestion administrative informatisée ;
- une formation au profit des enseignants en pédagogie universitaire pour les nouvelles disciplines transversales ;
- une formation en pédagogie universitaire à l'intention des nouveaux docteurs affectés dans les EESU ;
- une formation en matière d'évaluation formative et sommative pour les enseignants du supérieur et de l'université ;
- une formation en matière docimologique à l'intention des enseignants du supérieur et de l'université ;
- une formation au profit des chercheurs sur les méthodes de recherche et les traitements statistiques des données qualitatives et quantitatives sur base de logiciels.

#### 4.1.6.3 Renforcer l'encadrement de proximité des enseignants.

Le Gouvernement mobilisera des moyens (logistiques et financiers) pour faciliter la réalisation par le personnel d'encadrement de leurs missions définies dans des profils de postes. Il s'emploiera à développer une nouvelle conception de l'inspection visant à améliorer les enseignements plutôt que l'évaluation simple des enseignants. Le rôle du directeur d'école, ne doit plus se limiter à l'administration de l'école, il aura de plus en plus un rôle de pédagogue, notamment dans la mise en œuvre de la politique sectorielle (formation continue, encadrement pédagogique de proximité).

Le personnel d'encadrement de proximité doit constituer un élément d'amélioration de la qualité. Les inspecteurs et les directeurs d'écoles continueront d'exercer leurs missions de contrôle et d'étayage aussi bien administratif que pédagogique. Des approches innovantes seront encouragées au niveau local pour accompagner l'entrée des nouveaux enseignants dans le métier (tutorat, compagnonnage, équipe pédagogique).

Des activités de renforcement des capacités seront mises en place dans le cadre de cette stratégie pour permettre l'amélioration de l'encadrement de proximité qui est le gage de la mise en place d'une formation de qualité.

La mise en place d'une inspection transversale de l'ETFP, dotée d'un personnel et de moyens adéquats, constitue un axe important de cette stratégie.

#### 4.1.7 Professionnaliser et renforcer les filières scientifiques et technologiques supérieures

Le développement et la diversification de l'offre dans l'optique de l'amélioration de la qualité et de la maîtrise des effectifs constituent des points de vigilance dans la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur.

#### 4.1.7.1 Des mesures pour la diversification de l'offre et pour la rendre plus pertinente

Les données sur l'Examen d'État montrent que les effectifs des candidats ont plus que doublé au cours des dix dernières années et que le nombre d'admis à cet examen a plus que triplé au cours de la même période. Ceci a eu pour conséquence un doublement des effectifs des étudiants du supérieur entre 2006 et 2012.

Cet accroissement des effectifs s'est accompagné d'une dégradation de la qualité qui a eu notamment pour conséquence des taux d'abandon élevés au cours de la première année d'études. On estime de 30 à 40% les abandons au cours de la première année des études supérieures.

Il est donc nécessaire d'opérer une gestion des flux pour assurer la maîtrise de l'accès afin de maintenir l'augmentation du nombre d'étudiants dans des proportions soutenables techniquement et financièrement. Le Gouvernement entend maîtriser l'augmentation de ce sous-secteur qui accueillera 930 étudiants pour 100.000 habitants en 2025, dont 30% dans le secteur privé.

Les mesures qui vont être développées dans ce cadre, portent sur :

- le développement d'offres de formations professionnelles courtes (2 ans) ;
- la mise en place de mécanismes de régulation des flux à l'entrée du secondaire 2 ;
- la promotion des initiatives privées d'offres de formations techniques et professionnelles.

Pour accueillir les flux des sortants du secondaire, le Gouvernement a décidé de diversifier l'offre publique de formation du supérieur en développant des formations courtes (IUT, formation en 2 ans) dans les filières technologiques et professionnelles prioritaires et en augmentant les effectifs des étudiants de ces filières. En outre, la modification de la pondération au profit des filières scientifiques et technologiques sera favorisée par l'augmentation du nombre de diplômés d'État dans ces filières, conséquence de la politique menée au niveau du secondaire pour l'augmentation des effectifs dans les disciplines scientifiques et technologiques. Les mesures ci-après seront prises à l'effet de favoriser une meilleure régulation des flux :

- développer la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur afin de produire des ressources humaines de qualité dans les domaines stratégiques ;
- moderniser et professionnaliser les établissements classiques afin de les rapprocher durablement des milieux socioprofessionnels et d'adapter leur formation à la demande des entreprises aux fins de garantir l'employabilité des diplômés ;
- alléger la formation de type présentiel ; les approches innovantes comme les formations ouvertes et à distance ou de type hybride seront encouragées ;
- développer des passerelles et des articulations entre le supérieur et la formation professionnelle dans le but de diversifier l'offre de formation de ce sous-secteur pour un enseignement supérieur qui tienne compte de l'emploi et des exigences économiques du pays.

Par ailleurs, des mécanismes visant la maîtrise de l'accès au secondaire 2 vont être mis en place et permettront de favoriser cette politique comme précité.

Les pouvoirs publics entendent optimiser les formations de l'enseignement supérieur et universitaire par la création de filières spécifiques qui soient en adéquation avec les besoins réels du pays. Ils veilleront à l'adéquation entre l'offre et la demande de la formation surtout dans les filières scientifiques et technologiques.

Ces mesures favoriseront les formations professionnalisantes pour réduire le nombre de diplômés sans emploi. Ces mêmes mesures contribueront à l'approvisionnement du secteur productif en personnels qualifiés.

Cet objectif sera atteint à travers :

- ❑ la mise en place d'une politique d'orientation préparée dès le secondaire 2 (priorité aux formations scientifiques et techniques du secondaire) qui accorde une place de choix aux filières scientifiques, techniques et professionnelles du supérieur ;
- ❑ la réforme des curricula pour accorder plus de place à la pratique professionnelle (stages pratiques, utilisation des ateliers et laboratoires) ;
- ❑ la mise aux normes, progressive, des établissements viables et intermédiaires<sup>42</sup> (priorité à ceux qui offrent des formations techniques et professionnelles).

La formation de la relève académique ainsi que le recrutement du personnel compétitif et indispensable d'appui pour le bon fonctionnement des établissements seront effectifs. Ils permettront de pallier au déficit en personnel qualifié. Cette dernière mesure sera possible grâce à la mise à la retraite du personnel éligible, à la réduction du personnel administratif pléthorique et au développement des études doctorales.

La mise en place progressive du système Licence Maîtrise Doctorat (LMD), dans les établissements de l'enseignement supérieur et universitaire constituera un axe important de cette politique. Celle-ci contribuera à la fois à l'atteinte des objectifs d'amélioration de la qualité, de la mobilité des étudiants et des enseignants et à rendre possible l'amélioration de la professionnalisation des filières.

Cette réforme qui vise à arrimer l'enseignement supérieur et universitaire aux pratiques internationales, se fera dans le cadre des partenariats à développer avec les institutions internationales (CAMES, OIEF, CEAC<sup>43</sup>, CEMAC, SADC, etc.), mais aussi entre les administrations de l'enseignement supérieur et universitaire et les établissements.

Le développement des activités d'autofinancement (partenariat établissements, entreprises, expertise technique) permettra aux établissements de diversifier leurs sources de revenus et de contribuer ainsi à leur mise aux normes.

<sup>42</sup> Identifiés dans le cadre de l'étude sur la viabilité des établissements supérieur et universitaire

<sup>43</sup> Communauté des états d'Afrique centrale

#### 4.1.7.2 Renforcer les plateaux techniques dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles

À court terme, le Gouvernement :

- construira et équipera les centres de ressources pour l'ETFP ;
- rendra disponibles les équipements dans les centres d'apprentissages retenus ;
- mettra aux normes les facultés de polytechnique et des sciences ainsi que les Instituts Supérieurs Techniques.

#### 4.1.8 Promouvoir la recherche scientifique

L'enquête réalisée en 2006 par l'Organisme de Recherche et de formation Technique (ORT) a relevé une production très pauvre dans le domaine scientifique dans les universités et instituts supérieurs du pays. En effet, il a été établi que seuls 10% des établissements ont soutenu au moins une thèse de doctorat, 24% ont publié au moins un article scientifique et seulement 13% un ouvrage scientifique.

Outre, des raisons techniques et financières, cette marginalité de la recherche découlerait également d'une part, du déficit des programmes de recherche structurés et d'autre part, de l'absence de toute forme de partenariat entre les universités et les centres de recherche opérant au pays et les institutions de recherche étrangères.

En vue d'y remédier, le Gouvernement s'emploiera à mener des activités de promotion de la recherche scientifique dans une double perspective :

- d'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur ;
- de participation des Établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire (EESU) à la construction de l'espace universitaire mondial dans lequel ces derniers seraient compétitifs au moyen des innovations originales qui détermineraient leur excellence et leur spécificité dans la recherche de solutions aux problèmes de la société congolaise.

À ce titre le Gouvernement a opté pour la mise en place des mesures spécifiques suivantes pour :

- restructurer l'environnement de l'enseignement et de la recherche dans les EESU ;
- amener la recherche scientifique des différentes disciplines à s'engager dans un esprit d'interdisciplinarité à travers un dialogue continu autour de problématiques concertées ;
- encourager la recherche, sous toutes ses formes (fondamentale, action et développement), qui vise à répondre aux problèmes pertinents de la société congolaise par l'octroi des fonds de recherche ;
- soutenir et faciliter la publication des résultats de recherche ;
- contribuer à la prise de décisions dans les différents champs de l'organisation sociale congolaise à partir des résultats de recherches traduits en options politiques.

Cette nouvelle approche de revitalisation de la recherche scientifique sera sous-tendue par les stratégies suivantes :



- ❑ Renforcer les liens entre universités, instituts supérieurs et centres de recherche. Plusieurs initiatives basées sur des accords de partenariat seront prises afin de renforcer les liens entre les universités, les instituts supérieurs et les institutions de recherche. Dès lors, il est prévu que chaque université congolaise devienne le point focal de toute recherche à mener sur l'étendue du pays. L'un des avantages de la formule est de favoriser les chercheurs des centres à accéder aux formations doctorales dans le respect des textes légaux.
- ❑ Promouvoir la relève du corps professoral de l'enseignement supérieur. Le nombre réduit d'enseignants qualifiés (1/246) dans l'enseignement supérieur et universitaire et le vieillissement du corps professoral (moyenne d'âge 65 ans) est la conséquence de l'absence d'une politique adéquate de formation des enseignants de l'enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique du Congo. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement mettra en place une série d'actions qui permettront d'améliorer progressivement le ratio d'encadrement pour atteindre à long terme un ratio enseignant qualifié par nombre d'enseignants de 1/20 dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles. Certes l'effort à réaliser est énorme, mais, il s'appuiera sur toutes les réformes envisagées dans le cadre de cette stratégie.

## 5. AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU SECTEUR

### 5.1.1 Renforcer la décentralisation et la déconcentration

La confiance des usagers et des partenaires du système éducatif est l'une des clefs de la réussite des politiques éducatives. Les autorités entendent la reconquérir en déconcentrant les lieux de décision ou de concertation, en augmentant la visibilité sur les actions entreprises et les dépenses engagées, en multipliant les occasions d'encadrement des comportements et de contrôle des résultats.

Pour cela, les objectifs que le Gouvernement se fixe sont de :

- ❑ renforcer la décentralisation des segments de l'EPSP et de l'AENF (implication des acteurs locaux, renforcement des capacités des structures déconcentrées pour accompagner la décentralisation de la prise de décision),
- ❑ responsabiliser les établissements et renforcer leur autonomie (textes réglementaires, contrats de performance),
- ❑ rendre plus rationnelle la gestion d'ensemble du système éducatif par l'emploi de données objectives, fiables et à jour et de critères justes et connus de répartition des ressources,
- ❑ rationaliser la gestion des flux d'élèves entre les différents segments du système,
- ❑ rationaliser la gestion du personnel dans les établissements,
- ❑ renforcer le dialogue social et la concertation,
- ❑ vulgariser le contenu des politiques, les objectifs et les critères pour la prise des décisions de gestion.

Il s'agit d'améliorer les capacités des structures déconcentrées pour l'accompagnement du renforcement de la décentralisation et de la gestion des établissements d'enseignement.

#### **5.1.1.1 Améliorer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion décentralisée du secteur de l'éducation**

L'administration se caractérise par un degré appréciable de déconcentration fonctionnelle. Hormis l'enseignement supérieur et universitaire, les autres Ministères disposent de représentations au niveau provincial et même à un niveau plus bas (District, territoire, etc.).

La nouvelle loi cadre<sup>44</sup> s'inscrit dans l'optique de la décentralisation. Pour rendre le cadre légal et réglementaire plus adapté aux besoins du secteur, d'autres activités sont programmées. Il s'agit de :

- La révision de la convention de gestion qui régit les responsabilités de l'administration et des confessions religieuses dans la gestion des écoles publiques conventionnées. Des textes d'applications seront élaborés pour préciser les rôles et missions des parties prenantes.
- L'élaboration des textes clarifiant les rôles, missions et rapports entre les différents acteurs locaux (Directeurs provinciaux, Chefs de sous division, Inspecteurs Principaux Provinciaux, chefs d'antennes du SECOPE, coordinateurs des écoles conventionnées, Association des Parents d'Élèves et autorités des administrations provinciales) et leur relation avec les administrations centrales.
- Le renforcement du rôle des comités des parents (COPA) et des conseils de gestion des écoles (COGES) constitue un aspect important de cette stratégie.
- Les Conférences de chefs d'établissements du supérieur seront ouvertes dorénavant aux représentants des parents, des étudiants et des administrations territoriales pour avoir un espace de concertation et de sensibilisation des avancées ou des difficultés des établissements.

#### **5.1.1.2 Assurer la redevabilité (reddition des comptes) des structures déconcentrées vis-à-vis de l'administration centrale**

La déconcentration géographique est un processus qui n'est pas encore achevé en RDC du fait de la mise en place progressive de la décentralisation par les pouvoirs publics. Le MEPSINC mettra en place la réorganisation la plus appropriée pour accompagner la mise en place des collectivités territoriales rurales (communes rurales) qui constitueront dans un avenir proche, un nouvel échelon auquel il devra s'adapter progressivement et de la manière la plus appropriée. Les échelons locaux des administrations déconcentrées ne sont pas de simples représentants du ministère. En effet, les directeurs provinciaux, les chefs de sous division exercent une compétence administrative entière et autonome, sous la réserve de leur redevabilité vis-à-vis de l'administration centrale. Ils sont gestionnaires de leurs crédits de fonctionnement.

<sup>44</sup> La loi cadre a été promulguée par le Président de la République en février 2014

Des outils seront développés et diffusés auprès des acteurs locaux pour améliorer la gestion du système et la remontée de l'information vers le niveau central. Il sera mis en place progressivement un cadre de gestion, de contrôle et de suivi transparent qui prévoit une obligation de reddition des comptes.

Des inspections périodiques seront menées auprès des établissements de l'AENF par l'inspection provinciale des affaires sociales pour contrôler l'utilisation des moyens mis à leur disposition. Dans ce cadre des outils seront développés à l'attention des chefs d'établissements et des inspecteurs qui seront formés à leur utilisation.

Le renforcement des audits internes et externes des établissements du supérieur s'inscrit dans cette stratégie. Ceci se fera au travers de la systématisation de la mise en place par chaque établissement d'une cellule d'audit qui sera chargée de l'audit du fonctionnement de l'établissement. Les services centraux du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et universitaire procéderont annuellement, sur la base d'un échantillon aléatoire, à un audit des établissements.

Les conclusions de ces audits seront publiées et des sanctions prises, le cas échéant.

### 5.1.2 Impliquer les communautés et la société civile dans la gestion des établissements

Les questions de transparence dans la gestion du système éducatif se posent surtout en matière de participation des communautés et des organisations de la société civile dans la gestion des établissements, d'une part, et dans la gestion des ressources humaines et financières, d'autre part.

Le trait dominant de la gestion des établissements d'enseignement est une faible mobilisation sociale et une faible implication des communautés et des organisations de la société civile. À l'origine de celles-ci on peut relever :

- la quasi inexistence de projets d'établissement d'enseignement ;
- l'insuffisance de l'implication des comités de gestion et de parents dans le suivi et le contrôle des établissements d'enseignement ;
- l'absence d'accompagnement de l'administration déconcentrée.

Ces éléments se traduisent par de nombreux dysfonctionnements dans le système éducatif. Pour y remédier, les mesures suivantes sont envisagées :

- faire fonctionner les comités de gestion des établissements d'enseignement conformément aux dispositions de la Loi cadre de l'enseignement national ;
- systématiser l'élaboration des projets d'établissement d'enseignement ;
- renforcer les capacités des parties prenantes (responsables d'écoles ou d'établissements, des administrations territoriales décentralisées, des Associations des parents d'élèves, d'étudiants et des Enseignants, des comités de gestion des écoles ou des établissements, etc.) à l'élaboration des plans d'actions, à l'évaluation des projets d'établissement d'enseignement, etc. ;

- ❑ renforcer la communication au sein des établissements d'enseignement et avec leur environnement ;
- ❑ concevoir des outils standard permettant de rendre compte de l'utilisation du budget et rendre leur utilisation obligatoire ;
- ❑ afficher l'information sur l'utilisation des ressources des établissements d'enseignement.

### 5.1.3 Améliorer la gestion des flux d'élèves

#### 5.1.3.1 Conserver tout en améliorant les instruments actuels de gestion des flux et agencer la mise en place de l'éducation de base autour d'un système rénové d'examens et concours

Comme cela a été énoncé dans la partie « accès » du présent document, la question de la gestion des flux a été arbitrée dans son principe par les stratégies sous sectorielles, reprise dans le cadre d'orientation de la stratégie sectorielle et dans les quantités par le modèle de simulation. Ces arbitrages ont notamment conduit à renoncer pour l'instant à la généralisation de l'accès au premier cycle du secondaire et en conséquence à la généralisation de l'éducation de base. Quant aux modalités de gestion, l'option de la stratégie est de ne pas se dessaisir des instruments existants (TENAFEP, Examen d'État) et de commencer la réflexion sur la mise en place de l'éducation de base par l'exploration des modalités de certification et de sélection possibles pour garantir le respect des orientations du Gouvernement.

Le TENAFEP sera réformé dans un premier temps pour permettre une meilleure gestion des transitions vers le premier cycle du secondaire, mais aussi l'orientation vers les filières professionnelles.

De même, des études seront menées pour identifier les passerelles à développer. En effet, le développement de passerelles contribuera à une meilleure maîtrise des flux. La possibilité de rejoindre des filières classiques ou supérieures à l'issue d'un parcours dans l'éducation non formelle ou en formation technique ou professionnelle peut inciter un certain nombre de jeunes à accepter plus facilement une orientation vers ces voies. Dans la même direction, le développement des services d'orientation et de l'information donnée aux jeunes sur la multiplicité des choix qui leur sont offerts et sur les perspectives d'emploi qui y sont attachées contribueront au désengorgement des parcours de l'enseignement classique long.

#### 5.1.3.2 Affirmer le caractère terminal de tous les cycles de scolarité au-delà du primaire

La mise en place de l'éducation de base s'accompagnera, comme il a été dit, d'une réforme des curricula. Cette réforme sera l'occasion d'intégrer l'idée selon laquelle tous les cycles scolaires, à l'exception du primaire, peuvent avoir une vocation de cycle terminal pour une partie des effectifs.

#### 5.1.3.3 Harmoniser les référentiels de compétences, de formation et les niveaux d'entrée

Un travail d'harmonisation des contenus et des profils de sortie des différents types d'enseignement et de formation sera effectué pour assurer les chances d'opérationnalisation des passerelles, entre le formel et le non formel, mais aussi entre le professionnel moyen et supérieur.

#### 5.1.3.4 Améliorer le pilotage du redoublement

Le redoublement est à la fois néfaste pour la qualité et coûte cher à la collectivité (État, parents) ; c'est pourquoi le Gouvernement entend accorder une attention particulière à cette question pour éviter à la fois les décisions arbitraires et aussi faire de l'établissement d'enseignement une institution de réussite et non d'échec.

#### 5.1.3.5 Mettre en place une politique de réduction des redoublements

La réduction des redoublements à l'école fondamentale est à la fois une nécessité et la condition première de la réussite de l'ensemble de la stratégie visant à l'achèvement universel de la scolarité primaire et à la promotion de cohortes nombreuses au premier cycle du secondaire.

L'effet positif de la réduction des redoublements sur la rétention n'est plus à démontrer ; il a été mesuré par plusieurs travaux de recherches<sup>45</sup>. Les recherches en question ont démontré qu'il y avait une relation importante entre le redoublement et la scolarisation et qu'un taux de redoublement élevé est souvent associé, dans la plupart des systèmes éducatifs des pays au sud du Sahara, à un plus faible taux d'achèvement de l'école primaire. C'est ainsi que plus le pourcentage de redoublants est élevé dans un pays, plus les élèves qui abandonnent l'école avant la dernière année du primaire sont nombreux.

De même, ces études ont souligné que le redoublement pouvait inciter les familles plus modestes à retirer leurs enfants de l'école pour les faire travailler.

Les travaux précités montrent que 1% de redoublants, en plus, équivaut en moyenne, à 1,3% d'abandons scolaires supplémentaires<sup>46</sup>. Cela signifie qu'un pays africain détenant, par exemple, un taux de redoublement de 20% et une proportion d'élèves qui termine le cycle primaire de 60% (rétention) pourrait augmenter cette proportion à 73% en réduisant de 10% les redoublements.

Pour la RDC et sur la base des données de 2012 on peut estimer l'effet d'une réduction du redoublement sur l'achèvement de la manière suivante : Taux d'achèvement égal à 62,4%, taux de redoublement 11% ; si l'on ramène le taux de redoublement à 10% tel que préconisé par le PIE, on booste le taux d'achèvement d'environ 1,3 point.

Si on ramène le taux de redoublement à 7%, objectif retenu par la stratégie sectorielle et qui est légèrement supérieur à celui déjà adopté par plusieurs pays africains<sup>47</sup>(5%), le taux d'achèvement sera augmenté de 5,2 points.

Les principaux instruments retenus pour la mise en œuvre de cette politique sont :

- la politique de cycle, les redoublements étant strictement limités au sein de chaque cycle ;
- l'harmonisation des exigences et des procédés d'évaluation des enseignants et l'obligation de prendre de manière collégiale les décisions de redoublements (conseil des maitres) ;

<sup>45</sup> *Mingat. A et Sosale. S : Problèmes de politique éducative relatifs au redoublement à l'école primaire dans les pays d'Afrique subsaharienne, HIPC-HD Team, Washington, Banque mondiale (2000) ; et CONFEMEN, Jean-Marc BERNARD, Odile SIMON et Katia VIANOU : mirage de l'école africaine (2005)*

<sup>46</sup> *1% de redoublement équivaut à 0,8% d'achèvement*

<sup>47</sup> *Cameroun (5%), Niger (3%), Burkina (5%), Burundi (faire passer le taux de redoublement de 38% à 8%)*

- la communication autour de la nocivité de la pratique du redoublement, la sensibilisation des enseignants, des directeurs d'école et des familles ;
- l'encadrement de proximité des enseignants mandatés pour faire évoluer et encadrer leurs pratiques d'évaluation ;
- la systématisation des cours de rattrapage pour les enfants à faible niveau.

A un terme plus lointain, le déploiement du SIGE avec immatriculation des élèves permettra aux services déconcentrés de suivre l'application de cette politique par un repérage individuel des cas anormaux.

L'indicateur fourni par les taux de redoublement sera particulièrement suivi pendant l'exécution de la stratégie. Il fera l'objet d'un rapport annuel spécifique établi par l'Inspection Générale pour chaque revue annuelle du secteur. Ce rapport donnera les proportions de redoublants constatées à la rentrée scolaire dans les classes, par District et par province, il indiquera l'ensemble des activités entreprises au cours de l'année précédente, citera les pratiques remarquables et les difficultés les plus marquantes. Ces dernières feront l'objet d'une analyse. Chaque revue sectorielle devra se prononcer sur la nécessité ou non d'adjoindre des mesures complémentaires à celles déjà prévues par la stratégie sectorielle.

Les activités liées à la politique de réduction des redoublements ont un caractère prioritaire. Elles font donc l'objet d'un suivi particulier exercé par l'Inspection Générale, qui veille :

- à leur inscription dans les plans annuels d'activités ;
- au déclenchement effectif des dépenses correspondantes ;
- au respect des délais d'exécution indiqués dans les plans annuels.

À ce titre, l'Inspection Générale de l'Enseignement intervient directement auprès des services en charge des activités, en lien avec cette politique.

#### **5.1.3.6 Mettre en place une nouvelle réglementation des redoublements au secondaire et au supérieur**

Comme au primaire, le redoublement est aussi nocif au secondaire et au supérieur. En effet, un étudiant ou un élève qui reste plusieurs années dans le même cycle coûte plus cher à la communauté. En conséquence, dans le cadre de la rationalisation des moyens le redoublement ne pourra pas être autorisé plus d'une fois dans un même cycle.

Cette stratégie sera rendue effective par l'application stricte du système harmonisé d'immatriculation des élèves et des étudiants et par la mise en place d'un système intégré de gestion et de suivi des scolarités.

#### **5.1.4 Renforcer les capacités de planification du système éducatif**

Le renforcement des capacités de planification visé par la stratégie sectorielle, cible la fonction de gestion que les diagnostics ont relevé comme la plus faible. Cette fonction comprend la production, la diffusion, l'analyse et l'exploitation d'informations fiables et à jour sur le système éducatif pour une bonne prise de décision. Le choix des autorités consiste à orienter leurs

efforts de renforcement des capacités sur cette fonction à travers : (i) le renforcement du système d'informations et de gestion de l'éducation, (ii) le développement d'outils et d'initiatives d'exploitation locales des données sectorielles, (iii) le renforcement de la communication, et (iv) le développement de mécanismes de prévention des conflits et des catastrophes.

#### 5.1.4.1 Renforcer le système d'information et de gestion intégré de l'éducation (SIGE)

Le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures pour permettre de disposer d'une information régulière. C'est ainsi que des annuaires statistiques sont maintenant régulièrement produits. Il reste cependant un certain nombre de facteurs qui limitent l'usage qui pourrait en être fait pour une meilleure planification des activités. Il s'agit de :

- la non exhaustivité des données produites (moins de 80% des établissements répondent aux questionnaires),
- l'absence de financement régulier de la collecte et du traitement des données ;
- le retard d'une année dans la publication des annuaires, ce qui en limite l'utilisation,
- la persistance de certaines incohérences dans les données produites qui peuvent être notamment dues à la faible maîtrise de l'utilisation de la base de données, des questionnaires etc.,
- le faible retour de l'information vers les provinces et les territoires.

L'objectif que le Gouvernement se fixe est de mettre en place des mécanismes qui lui permettent de disposer d'informations pertinentes, fiables, exhaustives et en temps réel sur le système éducatif en vue d'une prise optimale de décision.

Pour mettre en place cette stratégie, le Gouvernement procédera dans un premier temps à un audit du SIGE existant aussi bien en terme de matériel informatique que de ressources financières et humaines pour évaluer la capacité des ressources existantes à répondre aux exigences et aux nouveaux enjeux du système éducatif.

Le Gouvernement développera ensuite les activités identifiées, qu'elles soient d'ordre institutionnel ou technologique.

Des réformes adéquates seront prises, dans le cadre de cette stratégie, par le Gouvernement pour assurer, dans les différentes structures en charge du pilotage du système éducatif, une mise à disposition des ressources humaines nécessaires au développement et à la gestion du SIGE. Le renforcement des capacités (équipement, formation, outils, etc.) portera sur tous les acteurs de la chaîne de l'information, notamment des acteurs à la base de l'information vers ceux en charge de la synthèse. Un accent sera mis sur le développement des outils et matériels nécessaires à la collecte et à la remontée de l'information, ainsi que la diffusion et la dissémination des résultats et des statistiques du secteur auprès des écoles, des établissements et du public dans le souci d'une gestion plus participative. Les questionnaires seront révisés pour tenir compte des besoins du système en informations (besoins pour le pilotage et pour le suivi des résultats de la mise en œuvre de la stratégie).

De même, le Gouvernement assurera des ressources budgétaires suffisantes pour la production et la diffusion des statistiques avec une sécurisation de leur utilisation. Il initiera une pleine coopération interministérielle à travers la mise en place des plates-formes interministérielles de collecte, traitement et diffusion des données statistiques du secteur.

La décentralisation du SIGE se poursuivra et sera étendue à toutes les provinces du pays. Chaque province sera en mesure de collecter, de traiter et de publier, à temps réel, ses données statistiques. À terme, le SIGE devra assurer la remontée des informations tant administratives que statistiques des points de collecte (écoles, collèges et lycées, universités, centres et instituts de formation, etc.) vers les points de centralisation (territoire, district, province) en temps réel et à moindre coût.

Un plaidoyer régulier sera maintenu auprès des partenaires techniques et financiers pour le soutien du renforcement et de la décentralisation du SIGE.

#### **5.1.4.2 Développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données sectorielles**

Le développement de la décentralisation du SIGE s'accompagnera du développement systématique des tableaux de bord y compris dans les établissements d'enseignement.

La pratique des tableaux de bord consiste à diffuser, en direction de chaque acteur du système éducatif (Chef d'établissement d'enseignement, Inspecteur de Pool, Chef de sous division, Inspecteur principal provincial, Directeur provincial, etc.), un ensemble d'indicateurs de moyens et de résultats lui permettant de situer ses performances par rapport à la moyenne locale ou nationale. Les communautés locales et les APE font partie de la cible de ce mouvement d'information.

Les travaux préparatoires permettant de développer cette pratique seront réalisés avec l'appui des PTF. Ils consisteront en la définition d'un ensemble d'indicateurs pertinents pour les différents niveaux, l'adoption des outils et des procédés de calcul et la formation des responsables provinciaux. L'administration prendra des mesures à l'effet d'étendre la pratique des tableaux de bord (travaux d'édition, de diffusion et de formation), de la généraliser et de la pérenniser.

#### **5.1.5 Améliorer la gestion des ressources financières.**

En matière de transparence dans la gestion financière, les autorités entendent :

- limiter autant que possible la circulation d'espèces au sein du système éducatif, en utilisant les intermédiaires financiers jusqu'à l'endroit où ces fonds seront utilisés (établissements scolaires, bureaux gestionnaires, etc.) ;
- appliquer les recommandations de l'étude sur la traçabilité des dépenses de l'éducation en cours d'élaboration ;
- généraliser progressivement la dynamique des projets d'établissement d'enseignement qui améliorent la connaissance des parents et des partenaires externes des flux financiers.

Outre ces mesures particulières, les Ministères sectoriels vont continuer à décliner les activités de lutte contre la corruption qui seront prescrites à toutes les institutions éducatives



(développement d'outils de gestion : manuels et guides, instauration des chaînes de contrôle des dépenses, directives préparées et transmises à tous les acteurs, enquête régulière et instaurations de sanctions).

### 5.1.6 Améliorer la gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines constitue le cœur des stratégies sous sectorielles développées par les trois Ministères en charge de l'éducation (MEPSINC, MAS, MESU). Sur la base de la stratégie de l'EPSP, les partenaires du pays ont contribué à financer le nécessaire recensement par SECOPE de très nombreux enseignants du primaire. De même, le Gouvernement a entrepris depuis 2010, le recensement et le paiement progressif d'enseignants dans tous les segments du système éducatif. Ainsi, plus de 334 000 enseignants exerçant dans les différentes structures d'éducation et de formation du système éducatif, sont aujourd'hui payés sur le budget de l'État. Il reste cependant près de 42% des enseignants des structures publiques qui ne sont pas payés sur le budget de l'État. Les dépenses de personnels représentent près de 90% des dépenses publiques d'éducation. Les plus grands défis qui se posent au système dans ce cadre sont :

- achever la couverture totale du cycle primaire, par le paiement de tous les enseignants sur des ressources publiques ;
- progresser dans la couverture du paiement des enseignants des autres niveaux avec une priorité accordée à ceux qui sont dans les filières prioritaires (formation professionnelle, formation initiale des enseignants, filières prioritaires, etc.) ;
- mettre en place les mécanismes qui garantissent l'équité dans l'allocation du personnel enseignant ;
- progresser dans l'équité genre dans la composition du personnel enseignant et d'encadrement ;
- mettre à la retraite le personnel enseignant éligible ;
- gagner en efficience dans le recrutement et l'affectation du personnel enseignant. C'est dans le bon emploi des agents publics que résident les plus importantes marges de gestion.

Pour assurer une meilleure gestion des ressources humaines, les autorités espèrent que les mesures prises en vue de réduire les écarts de situation entre les enseignants (recensement par SECOPE) permettront aussi de diminuer les inégalités qu'ils ressentent et qui sont facteurs de démotivation surtout pour ceux qui exercent en milieu rural. La poursuite du recensement par SECOPE des enseignants à tous les niveaux, l'élaboration et la mise en place de la politique de retraite contribueront à améliorer la situation du corps enseignant. Au-delà de ces mesures d'ordre général, l'administration entreprendra :

- le renforcement du cadre réglementaire régissant la gestion des carrières et des affectations, par exemple, par la définition des profils de poste précis pour tous les emplois qui exigent des compétences particulières (postes de direction ou d'inspection, postes administratifs) ;
- la multiplication des contrôles de terrain pour permettre de confronter l'information administrative avec les emplois effectivement occupés par les agents ;

- ❑ l'amélioration des mécanismes de paiement des salaires en vue de les rapprocher le plus possible des établissements d'enseignement ;
- ❑ l'amélioration progressive de la rémunération des enseignants (la modélisation prend en compte un accroissement du salaire moyen de l'enseignant qui est indexé à la croissance du PIB).

#### 5.1.6.1 Mécaniser et payer progressivement les enseignants du public

Les enseignants non payés dans les écoles primaires publiques congolaises représentent une charge lourde et anormale pour les familles. Le Gouvernement va poursuivre la politique de paiement au profit de ces enseignants, de façon à ce que la totalité des enseignants, exerçant dans les écoles primaires publiques, soient mécanisés et rémunérés sur des ressources publiques d'ici à 2020. Le Gouvernement s'est engagé depuis 2010, dans le recensement précis des enseignants des écoles publiques et dans la mise en place des normes pour le recrutement d'enseignants par les écoles (nombre d'enseignants par école en lien avec la taille de l'école). Cet effort devra se poursuivre pour rehausser le ratio élèves par enseignant dans le public qui est assez bas. La procédure de recensement et de paiement est désormais maîtrisée par les acteurs, même si des améliorations doivent encore être apportées au paiement final pour le rapprocher le plus possible du lieu d'affectation de l'enseignant.

Il importe de rappeler que cette opération de recensement par SECOPE avait été initiée en 2010 avec l'appui des partenaires techniques et financiers du secteur. Elle a été massive au cours des trois dernières années et a permis au système éducatif de surmonter une difficulté majeure, à savoir, les coûts prohibitifs de scolarité pour les familles pauvres.

Des critères tenant à la formation de l'enseignant, au besoin réel et prouvé de l'école, à l'avis de l'inspecteur, au nombre d'élèves, de salles et d'enseignants déjà présents dans l'école encadrent déjà le contrôle que les démembrements territoriaux des Ministères sectoriels exercent de façon systématique, mais qu'ils devront être améliorés sur la base de nouvelles normes et directives qui seront édictées.

Les recrutements pour l'expansion du système continueront à être encadrés et les règles seront renforcées pour garantir une meilleure efficacité des ressources publiques.

#### 5.1.6.2 Mettre en place une gestion efficace des carrières

La valorisation de la fonction enseignante se fera, notamment, à travers la mise en place de la politique de départ à la retraite et de gestion des carrières des enseignants.

Suite à la grande crise qu'a connue le pays depuis plus de deux décennies, le Gouvernement n'a pas mis à la retraite le personnel concerné, cela a eu pour conséquence, la présence dans les établissements scolaires et universitaires d'une pléthore de personnel âgé, souvent pas en mesure d'effectuer les missions pour lesquelles il a été recruté. La mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la mise en place progressive à la retraite du personnel de l'éducation permettra non seulement aux administrations en charge de l'éducation de rationaliser l'utilisation du personnel par les établissements mais aussi de recruter de

nouveaux profits dont le système a besoin. Cette action s'inscrira dans le cadre de la réforme de la fonction publique en cours qui accorde une place privilégiée au personnel des secteurs sociaux et de sécurité.

Un autre aspect de cette stratégie concerne la gestion des carrières des enseignants qui a pour but de valoriser les compétences et la qualité du service. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'option retenue par les pouvoirs publics d'accorder dans la réforme des statuts des enseignants envisagée une place de choix aux notes des évaluations de l'enseignant qui seront systématisées. De même, des critères de promotion dans les différents postes seront identifiés en concertation avec les syndicats et appliqués de manière transparente dans toutes les décisions de promotion.

### 5.1.6.3 Mettre en place une politique de rationalisation de la gestion des enseignants

Le Gouvernement adopte le principe d'incitations fortes destinées à faciliter l'affectation et la stabilisation des enseignants dans les localités à faible scolarisation et jugées difficiles. Trois mesures incitatives sont d'ores et déjà envisagées :

- ❑ une prime de zone difficile estimée à 25% du salaire au bénéfice des enseignants exerçant dans les endroits les plus difficiles. Des discussions interministérielles seront menées pour affiner cette hypothèse et mettre sur pied une procédure qui garantit l'effectivité de cette mesure ; c'est-à-dire le choix des zones devant bénéficier de cette mesure, conformément aux critères préalablement définis ;
- ❑ la construction de logements d'astreinte pour les enseignants exerçant dans les zones difficiles sera intégrée au programme de construction d'infrastructures scolaires, à l'effet de fixer ces enseignants à leurs postes ;
- ❑ la prise de mesures permettant de donner quelques avantages de carrière aux enseignants à l'issue d'une période passée en zone difficile ; par exemple, la garantie d'une nouvelle affectation. Cela permettrait aux enseignants qualifiés d'accepter leur première affectation avec plus de sérénité.

Le résultat espéré de cet ensemble de mesures est l'amélioration de l'équité dans l'affectation des enseignants dans les zones jugées difficiles ou non motivantes pour les enseignants qualifiés.

Le Gouvernement entend améliorer l'affectation des enseignants dans les écoles en fonction des besoins réels :

- ❑ en reliant de façon stricte les affectations ou les recrutements annuels à des clefs de répartition basées sur les ratios moyens élèves/maître des provinces, des districts, etc. ;
- ❑ en procédant régulièrement à des contrôles de terrain dont l'expérience a montré qu'ils révèlent des situations anormales de réaffectation liées à la complaisance de certains responsables locaux ;

Par ailleurs, certaines mesures retenues au titre de la réduction des disparités vont aussi produire une amélioration de la dispersion du ratio élèves/maître :

- ❑ les mesures incitatives au bénéfice des zones difficiles permettront de mieux pourvoir les écoles et établissements qui y sont implantés ;
- ❑ l'orientation d'une partie des constructions nouvelles de salles vers les écoles souffrant d'effectifs pléthoriques dans les classes permettra de réduire les situations dans lesquelles le ratio élèves/maître est anormalement élevé.

### 5.1.7 Définir une politique de prévention des risques de catastrophes, urgence ou conflits

L'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des risques constitue une priorité pour les ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation. La réalisation d'une étude sur la vulnérabilité du système éducatif aux conflits et catastrophes naturelles est un préalable à la définition de cette stratégie.

Cette étude permettra d'analyser les risques liés aux aléas auxquels est confrontée la RDC, y compris leurs effets potentiels (aussi bien directs qu'indirects) sur le fonctionnement du système éducatif. Cette analyse prendra également en considération l'état de performance du système en mettant plus particulièrement en évidence les aspects liés aux inégalités tels que les disparités des profils de scolarisation en fonction des provinces, du milieu de résidence, du genre et du niveau de vie et les disparités au niveau de l'offre éducative dans la mesure où ces questions peuvent être liées au phénomène des crises récurrentes affectant le pays. Enfin, l'analyse permettra d'examiner les forces et les faiblesses du système dans sa capacité à prendre en compte ces risques et à organiser une stratégie pour la réduction de leur effet sur le déroulement des scolarités des enfants.

Les résultats de cette étude permettront au Gouvernement d'identifier les stratégies pertinentes pour prévenir et atténuer les risques de catastrophes et de conflits sur le système éducatif en capitalisant sur les expériences déjà réalisées dans le pays.

#### 5.1.7.1 Mettre en place une politique nationale de l'éducation en situation d'urgence, de post-conflits et de post catastrophes

L'élaboration d'une politique nationale de prévention et de gestion des risques constitue une priorité pour les Ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation.

Pour y parvenir, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, va diligenter une étude sur la vulnérabilité du système éducatif aux conflits et catastrophes naturelles.

Cette étude permettra d'analyser les risques liés aux aléas auxquels est confronté le pays, y compris leurs effets potentiels (aussi bien directs qu'indirects) sur le fonctionnement du système éducatif. Cette analyse prendra également en considération l'état de performance du système, en mettant plus particulièrement en évidence les aspects liés aux inégalités tels que les disparités des profils de scolarisation en fonction des régions, du milieu de résidence, du genre et du niveau de vie et les disparités au niveau de l'offre éducative dans la mesure où ces questions peuvent être liées au phénomène des crises récurrentes affectant le pays. Enfin, l'analyse permettra d'examiner les forces et les faiblesses du système dans sa capacité à prendre en compte ces risques et à organiser une stratégie pour la réduction de leurs effets sur le déroulement des scolarités des enfants.

De même, elle permettra au Gouvernement d'identifier les stratégies pertinentes pour prévenir et atténuer les risques de conflits et de catastrophes sur le système éducatif. Ces stratégies seront intégrées dans un document de politique qui sera décliné dans un plan d'action qui fera partie intégrante du plan d'action annuel du secteur.

En attendant le développement de cette politique et des ces stratégies de mise en œuvre, les mesures transitoires suivantes seront mises en œuvre sans attendre. Il s'agit de :

*Renforcement des capacités institutionnelles, aux niveaux central et provincial, sur la problématique de l'éducation en situations d'urgence*

C'est dans ce cadre, qu'il est prévu de :

- renforcer le rôle du Gouvernement au niveau central et décentralisé dans la coordination de l'éducation en situation d'urgence et les interventions des organisations humanitaires du secteur de l'éducation,
- améliorer la préparation de la réponse à l'urgence au niveau des provinces par les services des Ministères en charge de l'Éducation et de la formation ainsi que par les autorités administratives à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions dans les zones affectées par des crises récurrentes ou des risques de catastrophes et de conflits,
- prendre en compte et opérationnaliser l'intégration de la problématique de la réduction des risques de catastrophes et de conflits de manière transversale dans tous les programmes des Ministères du secteur éducatif.

*Intégration systématique de mesures liées à l'accroissement de l'accès dans les plans d'actions*

Les Ministères en charge de l'éducation et de la formation vont intégrer systématiquement dans leurs plans d'action annuels les mesures nécessaires pour adapter l'offre éducative aux besoins nouveaux induits par la survenue d'une crise ou d'une catastrophe naturelle. Il s'agira :

- d'évaluer et réparer immédiatement les dégâts sur les infrastructures et les équipements scolaires affectés par les crises ou mettre en place de nouvelles infrastructures temporaires ou semi-permanentes afin d'assurer la continuité de l'éducation ;
- de renforcer le contrôle de qualité des constructions ;
- de permettre aux enfants des zones fragiles d'être mieux nourris et soignés pendant la crise et de continuer sans heurts leur éducation ;
- de renforcer les dispositifs d'accueil des élèves déplacés suite aux conflits et catastrophes ;
- d'adapter le calendrier et les horaires scolaires en fonction des aléas du milieu pour éviter l'absentéisme et les abandons massifs en lien avec les saisons ;
- d'appuyer psychologiquement les enfants traumatisés ;
- de faciliter l'accès à l'éducation pour les déplacés et les réfugiés par l'exemption de frais directs.

### 5.1.7.2 Mettre en place des mécanismes de prévention des catastrophes

Des situations d'urgence (inondations, événements climatiques, afflux de réfugiés) sont susceptibles d'affecter les activités scolaires pendant un temps assez long, si les autorités, par défaut d'anticipation, ne sont pas en mesure d'apporter des réponses pratiques rapides. Il est prévu la création d'une cellule avec pour mission, entre autres, de coordonner les réponses aux éventuelles situations d'urgence avec l'appui des PTF. Cette structure sera appelée à collaborer avec l'ensemble des administrations concernées par la gestion des urgences.

### 5.1.7.3 Mettre en place une stratégie et un programme national d'éducation et de développement de la Nouvelle Citoyenneté.

L'élaboration d'une stratégie nationale d'éducation à la Nouvelle Citoyenneté constitue une priorité pour la mise en place d'un « nouveau type d'éducation pour un nouveau type de citoyen » pour les Ministères en charge du secteur de l'éducation et de l'initiation à la nouvelle citoyenneté.

Pour y parvenir, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, va diligenter une étude diagnostic sur la situation de la citoyenneté en RDC avant d'élaborer une série de notes d'orientation et documents stratégiques ci-après : (i) la stratégie d'éducation et de développement de la nouvelle citoyenneté ; (ii) un plan d'actions ou un programme national d'éducation à la nouvelle citoyenneté, des programmes éducatifs et des outils pédagogiques ; (iii) la stratégie de mobilisation de ressources et de partenariat entre les différents acteurs (Société civile, État, Partenaires techniques, Collectivité locales, communautés de base); (iv) une stratégie et un plan de communication en vue de faire connaître et de soutenir l'initiation à la nouvelle citoyenneté et (v) un guide pratique sur l'éducation à la citoyenneté : concepts et méthodologie en matière d'éducation à la nouvelle citoyenneté à l'usage d'éducateurs et de responsables politiques, qui mettrait en lumière les questions de fond, les suggestions sur les stratégies à suivre pour élaborer les contenus et actions, dégager les objectifs, les compétences ; (vi) un programme de renforcement des capacités et de formation des acteurs étatiques et non étatiques ; (vii) le lancement des campagnes d'information, de sensibilisation, de vulgarisation et d'éducation citoyenne des parties prenantes, etc.

Eu égard aux contraintes de temps, il est suggéré de recourir à des consultants nationaux qui seront chargés de réaliser l'étude diagnostique sur l'état des lieux de la citoyenneté et d'élaborer les différentes stratégies et programmes d'action nécessaires au développement de la nouvelle citoyenneté et à la conduite de ce processus de formatage, de remodelage et de réarmement moral, mental, psychologique et comportemental du citoyen. Cette stratégie devra considérer l'éducation à la nouvelle citoyenneté en tant que processus d'apprentissage transformatif impliquant un profond changement structurel dans les prémices de la pensée, des sentiments et des actions. Elle devra porter d'une part sur l'encadrement de la jeunesse œuvrée ou désœuvrée, la formation par l'introduction des modules d'éducation civique et citoyenne dans les programmes scolaires, des modules de formation mettant en exergue les valeurs républicaines et morales ainsi que les cours du civisme et d'autre part, sur la pratique du volontariat et d'un service public obligatoire pour tout jeune de 18 ans pendant une période à convenir.

En attendant la finalisation de l'élaboration de tous ces documents, les actions phares suivantes seront engagées : (i) former et/ou éduquer le citoyen en particulier les jeunes au respect des valeurs républicaines et morales : la rigueur, l'honnêteté, la ponctualité, l'humilité, le dévouement, la responsabilité, la courtoisie, l'impartialité, la compétence, la conscience nationale, le respect de l'intérêt public, la loyauté à la nation, le sacrifice pour la patrie, le sens de responsabilité et du devoir ; (ii) promouvoir dans les médias la valorisation de la citoyenneté ; (iii) optimiser la participation citoyenne au processus de prise de décision et à l'élaboration des politiques publiques ainsi qu'au civisme ; (iv) instituer un service public obligatoire pour les jeunes à partir de 18 ans en vue de lui inculquer le sens de l'intérêt général, le respect des biens collectifs, la loyauté à la nation, le sens de responsabilité et du devoir et d'armer leur conscience patriotique à travers une participation active à l'encadrement, à la formation et à l'animation des structures de développement communautaire.

Un recours systématique sera également fait aux campagnes de sensibilisation, d'information, d'éducation, de communication et de formation du citoyen de toutes les catégories sociales au-delà des clivages politiques, philosophiques, culturels, religieux ou communautaire afin de toucher le grand nombre possible de la population dans cette quête de l'homme nouveau dont le pays a besoin pour promouvoir son émergence. Ces initiatives comprendront également : des échanges d'expériences et de bonnes pratiques ; la commande d'études et de recherches, notamment la diffusion des résultats ; des manifestations et des conférences de sensibilisation sur la citoyenneté ; des initiatives concrètes organisées au niveau national, provincial et local pour promouvoir la nouvelle citoyenneté ; des campagnes systématiques de promotion, d'information et de vulgarisation.

Les champs d'action de l'initiation à la nouvelle citoyenneté, concernent la vie de tous les jours : la vie politique, sociale, économique et culturelle. Cependant, les champs étant vastes, l'accent sera mis sur l'éducation formelle (système d'éducation et de formation obligatoire), l'éducation non formelle (corps sociaux organisés) et l'éducation informelle (activités conçues par les individus eux-mêmes) ainsi qu'à l'apprentissage à la citoyenneté démocratique.

#### **5.1.8 Accroître le financement du secteur de l'éducation**

La mise en place de cette politique, qui semble dans certains de ces développements très raisonnable, mais aussi ambitieuse dans le contexte de la RDC va nécessiter une forte mobilisation des ressources intérieures en faveur du secteur.

La première raison au coût relativement élevé de cette politique réside dans le niveau très bas de financement consacré au secteur au cours des deux dernières décennies et des besoins imposés par le défi de l'atteinte de la scolarisation primaire universelle.

La seconde raison est liée à la nécessité de prendre en charge les salaires des enseignants laissés jusqu'à présent en grande majorité à la charge des familles. Les simulations réalisées dans le cadre de ce travail, pour analyser la soutenabilité financière des orientations retenues montrent qu'il serait impossible de réaliser l'objectif de scolarisation primaire universelle si le Gouvernement ne consent pas les ressources nécessaires pour couvrir au moins les dépenses courantes des établissements scolaires.

Sur la base du cadrage budgétaire à moyen terme (2015-2017), prolongé d'un taux de croissance moyen du PIB de 8% sur le reste de la période, il est anticipé que le Gouvernement mobilisera en faveur du secteur en moyenne 20% de ses dépenses courantes à partir de 2018. Il restera cependant un besoin de financement de la stratégie qui représente environ 10% de son coût global sur la période 2016-2018. Le détail des simulations est présenté dans la partie 5 sur le coût de la stratégie et son financement.

Les orientations stratégiques en matière de financement et de gestion des ressources financières du secteur de l'éducation concernent :

- L'amélioration de la mobilisation des ressources propres en faveur de l'éducation et la priorité accordée à l'éducation de base et à la résorption des disparités géographiques ;
- La réforme du financement des services éducatifs qui portera sur :
  - la mise en place d'un nouveau pacte social qui partage des charges entre l'État et les familles, notamment au regard du principe du droit à l'éducation (éducation de base) et de l'éducation comme bien personnel (enseignement post éducation de base). Avec déjà une participation au coût financier du secteur de l'éducation estimée à environ 70%, les familles constituent un partenaire important et incontournable dans ce domaine. La réforme capitalisera sur cet acquis en faisant en sorte que les flux financiers au départ des familles restent dans l'établissement d'enseignement et servent à améliorer les conditions d'apprentissage ;
  - les options autour de la contractualisation des services offerts par le privé (confessionnel ou non) ;
- La mobilisation, l'alignement et le ciblage des ressources externes (modalités d'exécution privilégiant les procédures nationales, ciblage des actions à financer en lien avec les priorités de la stratégie, priorité aux dépenses en capital dans l'orientation des financements extérieurs) ;
- La rationalisation des dépenses constitue une option stratégique (amélioration des taux d'encadrement des classes, réduction des rapports enseignants/ personnel non-enseignants dans les établissements, régulation des flux entre les différents niveaux, etc.).

## 6. LES PROGRAMMES DE LA STRATÉGIE

Les options stratégiques définies dans la partie précédente sont ici déclinées en programmes décrivant les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs de la stratégie.

Huit programmes ont été retenus, correspondant à un cycle d'enseignement ou à un groupe d'actions. Dans chaque programme, des sous-programmes organisés autour de chacun des trois axes de la stratégie correspondent à un groupe cohérent d'activités.

- Programme 1 : Enseignement maternel
- Programme 2 : Enseignement primaire
- Programme 3 : Éducation non-formelle
- Programme 4 : Enseignement du 1<sup>er</sup> cycle secondaire
- Programme 5 : Enseignements du second cycle secondaire



- ❑ Programme 6 : Enseignement technique et professionnel
- ❑ Programme 7 : Enseignement supérieur
- ❑ Programme 8 : Gestion, pilotage et évaluation

Le détail des programmes, leur cadre logique, les sous-programmes et activités, est donné en annexe relative au Plan d'action.

Tableau 3 : Récapitulatif des 9 programmes de la stratégie

| Axes  | Axe stratégique 1. Accès et Équité   |   | Axe stratégique 2. Qualité   |   | Axe stratégique 3. Gouvernance  |  |
|---|--|---|--|---|---|--|
|   | Programmes   | Objectifs   | Résultats attendus   | Objectifs   | Résultats attendus  | Objectifs  |
| <b>1. Enseignement maternel</b><br>Accroître les possibilités d'une préscolarisation de qualité, particulièrement en milieu rural     | Accroître les possibilités de scolarisation en créant des espaces communautaires d'éveil et des classes préprimaires dans les écoles primaires | En 2025, 15,2% des enfants de 3 à 5 ans bénéficient d'une éducation préscolaire (4,4% en 2012)    | Apporter aux écoles les ressources humaines et pédagogiques permettant un apprentissage de qualité                                       | En 2025, toutes les structures fonctionnent selon les normes de l'enseignement maternel               | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures   | En 2025, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles                    |
| <b>2. Enseignement primaire</b><br>Un enseignement primaire de qualité pour apporter à tous les savoirs et compétences de base        | Assurer l'accueil de tous les enfants  | En 2025, tous les enfants achèvent le cycle primaire dans les écoles ou les centres de rattrapage | Apporter un environnement éducatif propice à un enseignement de qualité  | En 2025, le nombre des enfants ayant de mauvais résultats est réduit de moitié                        | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures   | En 2025, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles                    |
| <b>3. Éducation non-formelle</b><br>Permettre aux personnes non scolarisées d'acquérir les savoirs de base                            | Accroître l'offre d'alphabétisation, de rattrapage scolaire et d'apprentissage   | En 2025, 85% de la population adulte est alphabétisée   | Apporter aux structures de l'AENF les conditions de fonctionnement permettant un apprentissage de qualité                                | À partir de 2020, les apprenants disposent de conditions de formation selon les normes                | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures   | À partir de 2018, tous les centres reçoivent l'encadrement des inspecteurs des inspecteurs du primaire |
| <b>4. Enseignement du 1er cycle secondaire</b><br>Développer l'accès au 1er cycle et préparer l'éducation de base de 8 ans            | Mise en place progressive de l'éducation de base   | En 2025, 70% des élèves de 6ème année poursuivent dans le premier cycle secondaire                | Apporter un environnement éducatif propice à un enseignement de qualité  | En 2025, les abandons en cours de cycle sont diminués de moitié                                       | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures   | En 2025, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles                    |
| <b>5. Enseignement du 2nd cycle secondaire</b><br>Maîtriser et diversifier l'accès et préparer les élèves aux études supérieures      | Maîtriser les transitions et les orientations dans l'enseignement secondaire   | En 2025, 66% des élèves de 2ème année poursuivent dans l'enseignement secondaire                  | Apporter un environnement éducatif propice à un enseignement de qualité  | Le nombre de diplômés de l'enseignement général est accru de 50% entre 2015 et 2025                   | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures   | En 2025, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles                    |
| <b>6. Enseignement technique et professionnel</b><br>Apporter les qualifications nécessaires à l'économie nationale                   | Accroître l'attractivité des filières techniques et professionnelles en les adaptant aux besoins de l'économie                                 | 41% des élèves du secondaire sont scolarisés dans les filières de l'ETFP                          | Mettre en adéquation les formations avec les besoins du marché du travail et créer un environnement propice à un enseignement de qualité | En 2025, tous les référentiels des formations ont été révisés après consultation du secteur productif | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures   | En 2025, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles                    |
| <b>7. Enseignement supérieur</b><br>Former les cadres qualifiés et ouverts aux technologies qui porteront le développement économique | Développer les formations professionnelles et favoriser l'équité (genre, disparités provinciales, population défavorisée, valeurs morales)     | En 2025, L'accès des filles et des populations défavorisées est amélioré                          | Ouvrir à l'international, assurer la qualité des formations  | En 2025, Le système LMD est en place et Tous les EES ont une cellule assurance qualité                | Améliorer la gouvernance des EES  | En 2025 tous les EES ont une structure viable et disposent des outils nécessaires à leur pilotage      |
| <b>8. Gestion, pilotage et évaluation</b>   |  |   |  |   |   |  |
| Gestion des ressources humaines   |  |   |  |   | Assurer une gestion collective des personnels basée sur des critères objectifs de besoins et une prise en charge par l'État des rémunérations | Des enseignants mieux répartis sur le territoire   |
| Gestion des ressources financières  |  |   |  |   | Rendre plus efficace et transparente la   | À partir de 2018, toutes les   |

| Axes   | Axe stratégique 1. Accès et Équité |           | Axe stratégique 2. Qualité |           | Axe stratégique 3. Gouvernance  |   |
|--|------------------------------------|-----------|----------------------------|-----------|---|---|
|  | Programmes                         | Objectifs | Résultats attendus         | Objectifs | Résultats attendus  | Objectifs   |
|  |                                    |           |                            |           | gestion financière de l'État et des établissements  | structures gérant des fonds sont auditées   |
| Redevabilité et gouvernance financière                                       |                                    |           |                            |           | Assurer la redevabilité des structures et Maitriser les flux ascendants   | Redevabilité accrue et Flux ascendants maîtrisés  |
| Décentralisation   |                                    |           |                            |           | Améliorer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion décentralisée du secteur de l'éducation  | Clarification des rôles des acteurs du système  |
| Programmes et méthodes pédagogiques  |                                    |           |                            |           | Adapter les programmes scolaires aux missions des différents niveaux du système éducatif  | En 2020, les programmes scolaires ont été révisés et sont mis en œuvre                              |
| Gestion des flux d'élèves  |                                    |           |                            |           | Doter le ministère d'outils de gestion des flux et de contrôle de la qualité  | Des enseignants plus efficaces  |
| Préparation de la rentrée  |                                    |           |                            |           | Assurer que les écoles disposent des moyens humains et matériels au moment de la rentrée  | À partir de 2018, tous les enseignants sont affectés avant la rentrée                               |
| Planification et système d'information (central et déconcentré)              |                                    |           |                            |           | Renforcer le système d'information et de gestion de l'éducation et développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données   | Les informations statistiques sont produites et analysées   |
| Prévention et gestion des risques  |                                    |           |                            |           | Prévenir les risques et mettre en place une éducation de qualité dans les situations d'urgence, de post-conflits et de post-catastrophes  | Une politique et des plans sont préparés pour anticiper les risques                                 |
| Éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix et Prévention des violences |                                    |           |                            |           | Favoriser la culture de la gestion, de la paix par la prévention des conflits, de la violence, de la délinquance, de la toxicomanie et des actes d'incivisme en milieu scolaire et de formation | L'éducation à la paix et la nouvelle citoyenneté est intégrée et les actes de violence sont réduits |
| Gestion de la coordination et de la mise en œuvre du Plan sectoriel          |                                    |           |                            |           | Pilotage et coordination du Plan sectoriel : Renforcement des structures, dispositifs et mesures institutionnels de pilotage, de coordination et de mise en œuvre et de suivi du Plan sectoriel | Les structures de pilotage et de mise en œuvre renforcées   |

## 7. LE COÛT DE LA STRATÉGIE ET SON FINANCEMENT

La présente partie du rapport traite du coût et du financement de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025. L'outil de simulation utilisé est le modèle EPSSim (simulation des politiques et stratégie éducatives) avec une estimation plus fine des besoins des 5 premières années de la Stratégie grâce au développement d'un plan d'action reprenant en détail les différentes activités des 8 programmes de la Stratégie. L'accent est mis en particulier sur l'évolution des besoins issus de la mise en place des différentes réformes envisagées tant en ce qui concerne les coûts d'investissement que les coûts récurrents. Les besoins sont confrontés ensuite aux potentialités de mobilisation de ressources intérieures et extérieures, dégagent ainsi les besoins de financement complémentaire à mobiliser.

Le modèle de simulation et le plan d'action sont élaborés dans une cohérence globale afin de préparer un plan financier en ligne avec les priorités stratégiques et des options de politiques sectorielles. Ils prennent en compte l'état actuel du secteur, les délais de mise en œuvre des réformes ds le cadre des contraintes du contexte macroéconomique en termes de la disponibilité des ressources dans les années à venir.

Les principaux résultats des projections du modèle sont présentés ci-après et le Plan d'action détaillé est joint en annexe. Au préalable, un rappel des principaux résultats des projections des effectifs et des besoins des différents programmes de la stratégie sont présentés.

### 7.1 L'évolution de la scolarisation

Conformément aux options retenues par la stratégie sectorielle, les principaux objectifs concernant les flux d'élèves ont été fixés comme suit à l'horizon 2025 :

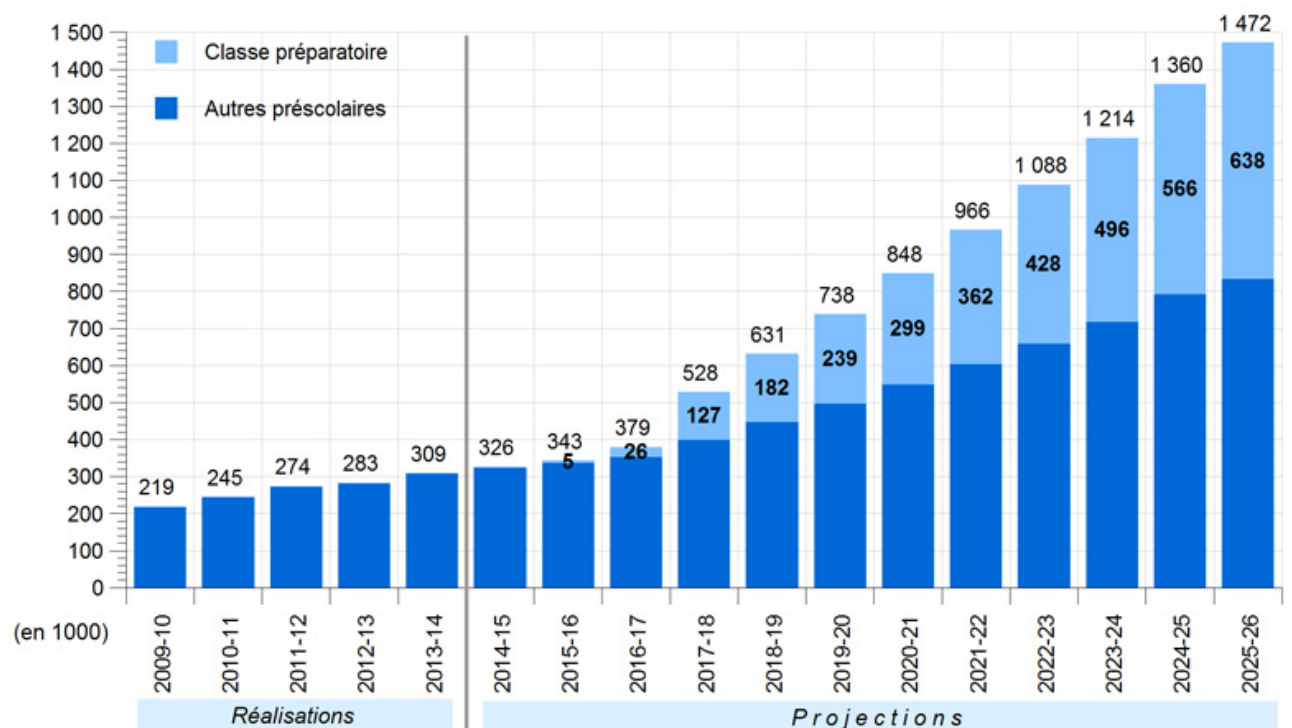
- Élargissement de l'accès au préscolaire et mise en place progressive de l'année préparatoire :
  - 15% des enfants de 3 à 5 ans bénéficieront d'une préscolarisation
  - 20% des enfants âgés de 5 ans sont inscrits en année préparatoire
- Tous les enfants âgés de 6 ans accèdent au primaire avec un objectif d'achever le cycle. Ceux qui n'y parviennent (taux d'abandon limité à 3%) seront repris dans les programmes de rattrapage scolaire
- Dans la perspective de la mise en place de l'enseignement de base, l'accès à l'actuel premier cycle du secondaire (devenant second cycle de base) sera de plus en plus élargi. L'objectif est d'atteindre à l'horizon 2025 que 90% des élèves de 6<sup>ème</sup> année accèdent à la 7<sup>ème</sup> année (actuelle première année du secondaire)
- Les deux tiers des élèves de l'année terminale de l'enseignement de base (actuelle 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle secondaire) poursuivent un enseignement secondaire général, normal ou professionnel

- ❑ La restructuration du secondaire (actuel 2<sup>ème</sup> cycle du secondaire) sera à terme comme suit :
  - Enseignement secondaire général : 45%
  - Enseignement normal (formation des enseignants) : 15%
  - Enseignement technique et professionnel : 40%
- ❑ L'accès au l'enseignement supérieur sera amélioré tout en maîtrisant l'évolution des effectifs : le taux de scolarisation des 18-22 ans dans l'enseignement supérieur passera de 6,5% en 2014 à 9,5% en 2025
- ❑ Place du secteur privé : dans les différents niveaux d'enseignement, la contribution du secteur privé est maintenue inchangée par rapport à la situation prévalente en 2014.

Les effectifs d'élèves à scolariser résultent de la combinaison des évolutions démographiques et de l'amélioration des niveaux d'accès et de scolarisation. Les projections de population retenues sont celles de la division Population des Nations Unies<sup>48</sup>. Qui présentent la source la plus fiable disponible. En effet, le dernier recensement de la population datant de 1984, les incertitudes sur la démographie sont ainsi importantes et impactent la connaissance statistique du niveau de scolarisation.

Les graphiques suivants illustrent l'évolution des effectifs des élèves pour les différents niveaux d'enseignement :

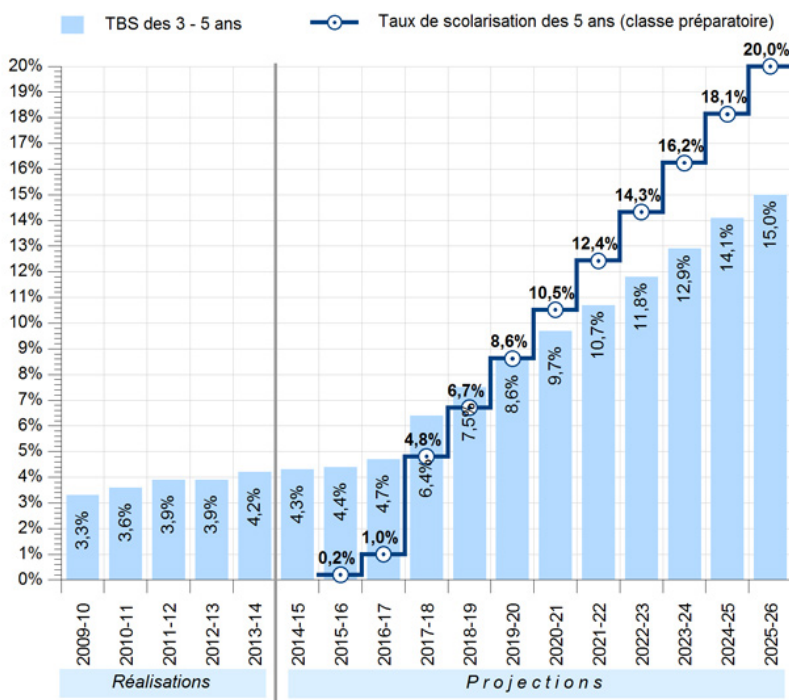
Graphique 12 : Effectif des élèves inscrits préscolaire : réalisations et projections



<sup>48</sup> United Nations, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, World Population Prospects: The 2015 Revision

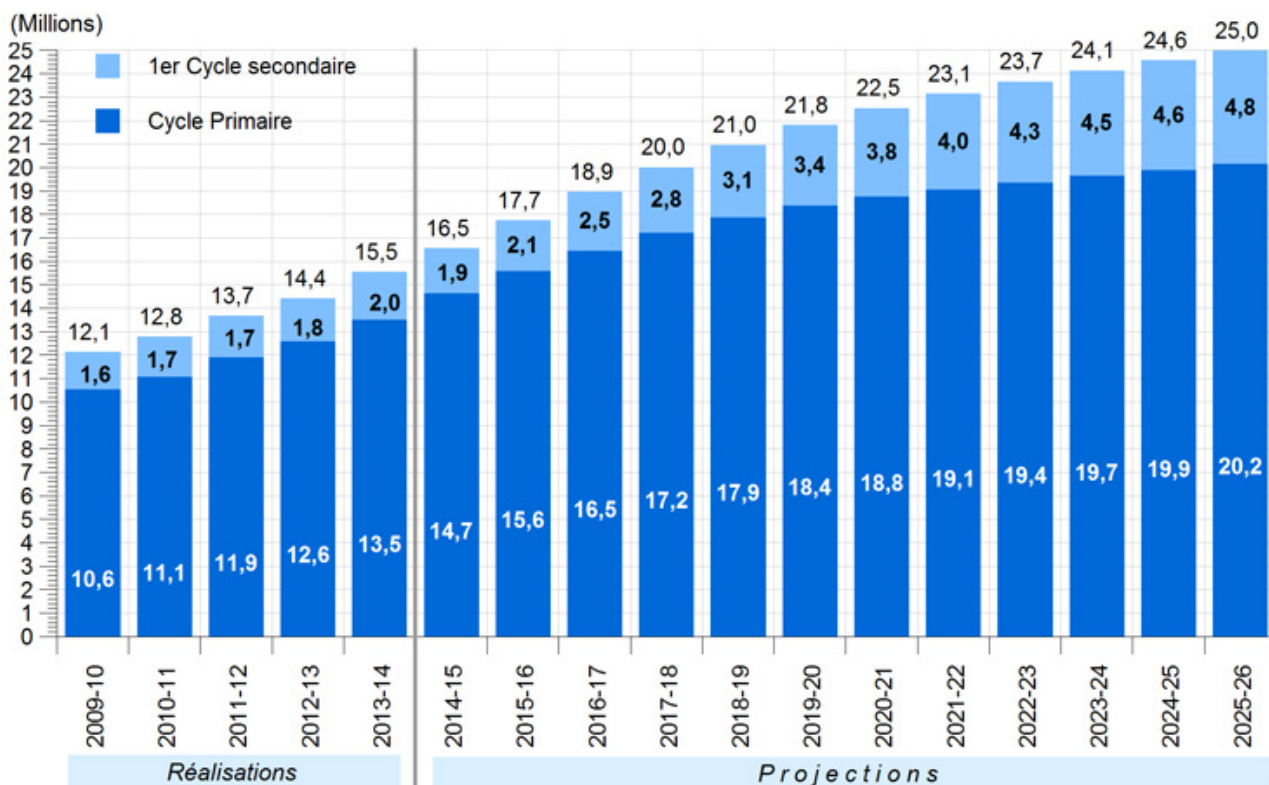
Les choix stratégiques présidant au développement de l'enseignement préscolaire mettent l'accent sur une plus grande équité et une meilleure efficacité. L'effort public dans le domaine préscolaire sera ainsi focalisé sur les zones rurales et périurbaines (moins attractives pour le secteur privé), le partenariat avec les communautés et le développement progressif de la classe préparatoire dans les écoles primaires. À l'horizon 2025, le TBS des 3-5 ans atteindra 15% et le taux de couverture de la classe préparatoire sera de 20% (TBS des enfants âgés de 5 ans inscrits en classe préparatoire).

Graphique 13 : Taux de scolarisation au préscolaire : réalisations et projections



Dans la perspective de la mise en place progressive de l'enseignement de base de 8 ans, l'accès à l'actuel premier cycle de l'enseignement secondaire sera élargi. À l'horizon 2025, le nombre d'élèves inscrit à l'enseignement de base atteindra le cap de 25 millions et le TBS des 6-13 ans atteindra 110% contre 92% en 2014.

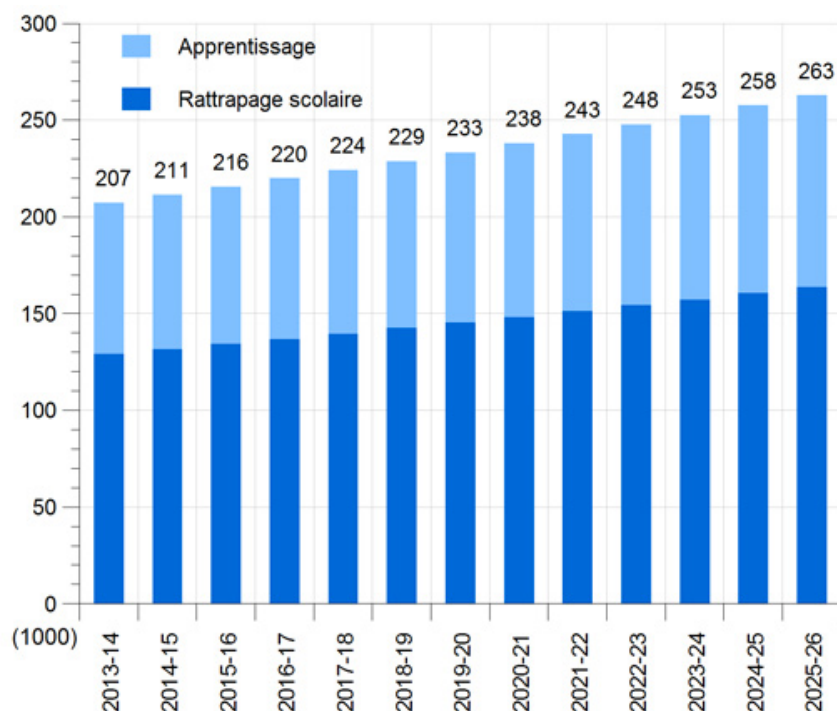
Graphique 14 : Effectif des élèves inscrits au primaire et au premier cycle du secondaire : réalisations et projections



L'amélioration de l'efficacité interne dans les différents niveaux d'enseignement et les avancées à réaliser dans la mise en place progressive de la gratuité limitera la demande objective adressée à l'éducation non formelle. Ainsi, les effectifs inscrits en rattrapage scolaire ou en apprentissage connaîtront une évolution à un rythme modéré de 2% par an.

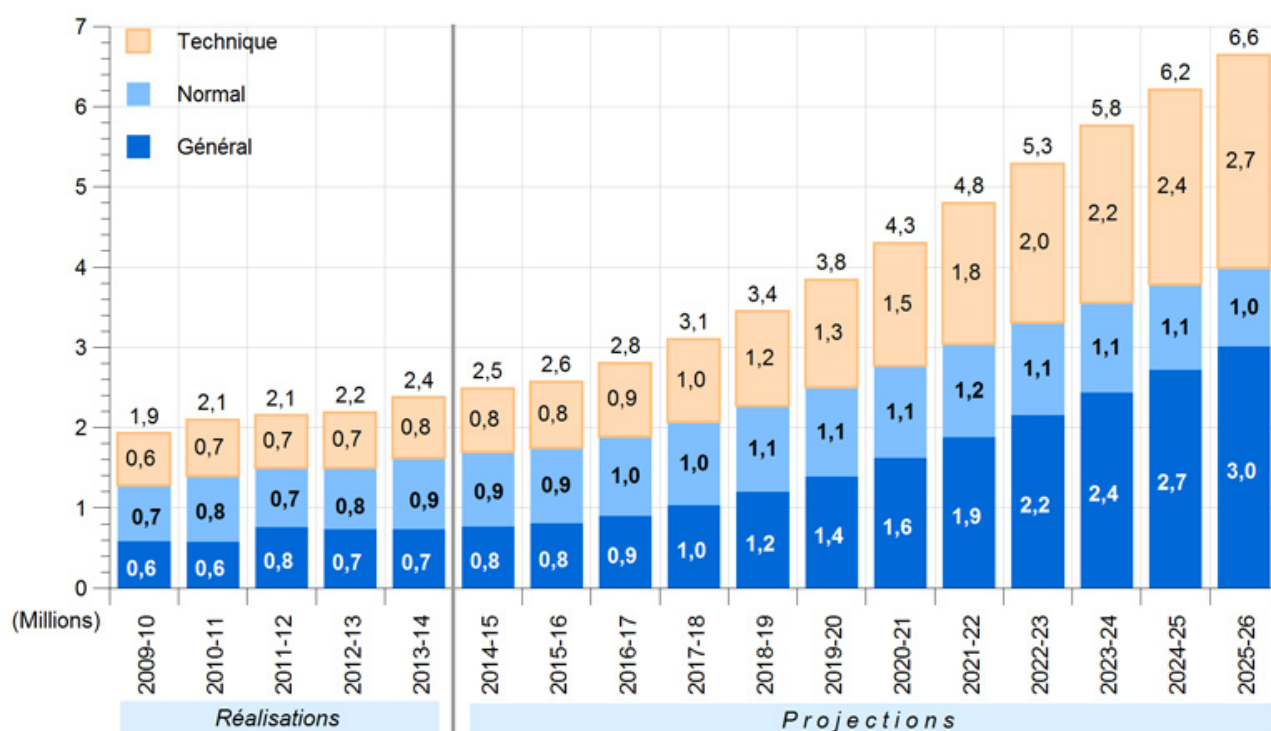
La politique simulée par la stratégie sectorielle privilégie l'accès aux premiers niveaux du système éducatif et les formations techniques et professionnelles.

Graphique 15 : Effectif des élèves inscrits à l'éducation non formelle : rattrapage scolaire et apprentissage



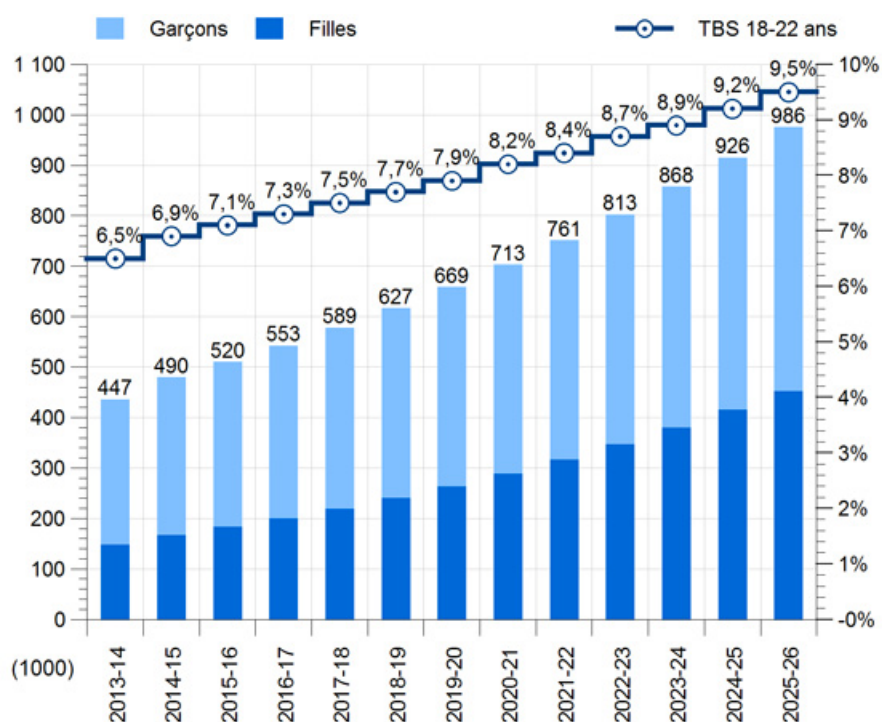
C'est ainsi, qu'en plus de la mise en place la classe préparatoire et l'enseignement de base œuvrant vers l'achèvement universel au primaire et le prolongement du cycle obligatoire et gratuit, il a été retenu une restructuration de l'enseignement secondaire (actuel 2<sup>ème</sup> cycle du secondaire) en réformant l'enseignement normal (dont l'expansion sera maîtrisée pour mieux correspondre aux besoins réels du secteur éducatif), en développant l'enseignement technique et professionnel et en modernisant et améliorant la qualité de l'enseignement secondaire général.

Graphique 16 : Effectif des élèves inscrits au secondaire (général et normal) et à l'enseignement technique et professionnel



L'enseignement supérieur présente, certes, des niveaux d'accès inférieurs à la moyenne régionale (le TBS tertiaire est de 6,5% en RDC contre une moyenne de l'Afrique subsaharienne de 8,2%), son développement sera effectif mais maîtrisé : le TBS à l'horizon 2025 reste en deçà de 10%. Cela permettra d'engager des réformes profondes au sein de niveau d'enseignement qui est appelé à restructurer son système d'enseignement avec la mise en place du système LMD.

Graphique 17 : Effectif des élèves inscrits supérieur et taux brut de scolarisation tertiaire des 18-22 ans



Ces évolutions projetées pour les flux d'élèves dans le système vont se traduire par une amélioration conséquente des taux de scolarisation et d'accès aux différents niveaux du système éducatif. Ces évolutions enclenchées par la politique d'extension de la scolarité de base à huit années, continueront à produire des effets après la période de la stratégie.

Tableau 4 : Indicateurs de scolarisation

|   | 2013-14 | 2016-17 | 2017-18 | 2018-19 | 2019-20 | 2020-21 | 2025-26 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Taux de scolarisation Préscolaire                                     | 4,2%    | 4,7%    | 6,4%    | 7,5%    | 8,6%    | 9,7%    | 15,0%   |
| Taux de scolarisation primaire  | 107,1%  | 119,2%  | 121,1%  | 122,3%  | 122,4%  | 121,8%  | 115,6%  |
| Taux de scolarisation 1er cycle secondaire                            | 55,2%   | 60,7%   | 65,3%   | 69,8%   | 75,0%   | 80,0%   | 88,0%   |
| Taux de scolarisation 2nd cycle secondaire                            | 36,6%   | 38,9%   | 41,4%   | 44,2%   | 47,3%   | 51,0%   | 66,7%   |
| Taux de scolarisation niveau supérieur                                | 6,5%    | 7,3%    | 7,5%    | 7,7%    | 7,9%    | 8,2%    | 9,5%    |
| Taux d'accès en 1 <sup>ère</sup> année primaire (Admission)           | 117,7%  | 113,3%  | 111,8%  | 110,3%  | 108,8%  | 107,4%  | 100,0%  |
| Taux d'accès en 6 <sup>ème</sup> année primaire (Achèvement)          | 69,8%   | 84,9%   | 89,5%   | 95,0%   | 98,9%   | 100,1%  | 96,9%   |
| Taux de transition primaire à 1 <sup>er</sup> cycle secondaire        | 75,6%   | 79,2%   | 80,4%   | 81,6%   | 82,8%   | 84,0%   | 90,0%   |
| Taux d'achèvement 1 <sup>er</sup> cycle secondaire                    | 46,6%   | 45,5%   | 50,1%   | 54,0%   | 58,4%   | 63,5%   | 75,7%   |
| Taux de transition 1 <sup>er</sup> à 2 <sup>nd</sup> cycle secondaire | 74,2%   | 72,0%   | 71,3%   | 70,6%   | 69,9%   | 69,2%   | 65,5%   |
| Taux d'achèvement 2 <sup>nd</sup> cycle secondaire                    | 23,7%   | 23,2%   | 25,4%   | 27,4%   | 29,5%   | 32,1%   | 37,7%   |
| Taux d'alphabétisme des adultes 15+                                   | 59,5%   | 62,9%   | 64,3%   | 65,9%   | 67,5%   | 69,1%   | 75,9%   |

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des effectifs scolarisés y compris ceux poursuivant une éducation non formelle. À l'horizon 2025, plus de 34 millions de filles et de garçons seront inscrits dans les différents niveaux d'enseignement, cela représentera le tiers de la population du pays, contre le quart de la population actuellement.

Tableau 5 : Effectif des élèves, apprenants et étudiants

|  | 2013-14       | 2016-17       | 2017-18       | 2018-19       | 2019-20       | 2020-21       | 2025-26       |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Précolaire (y compris classe préparatoire)           | 309           | 379           | 528           | 631           | 738           | 848           | 1 472         |
| Primaire   | 13 535        | 16 475        | 17 247        | 17 899        | 18 399        | 18 771        | 20 164        |
| Éducation non formelle : rattrapage et apprentissage | 207           | 220           | 224           | 229           | 233           | 238           | 263           |
| Éducation non formelle : alphabétisation             | 158           | 239           | 266           | 295           | 329           | 367           | 642           |
| Premier cycle du secondaire                          | 2 000         | 2 446         | 2 716         | 2 997         | 3 322         | 3 653         | 4 600         |
| Secondaire général                                   | 737           | 904           | 1 033         | 1 188         | 1 373         | 1 594         | 2 908         |
| Enseignement Normal                                  | 878           | 976           | 1 021         | 1 061         | 1 094         | 1 121         | 939           |
| Technique et professionnel                           | 757           | 911           | 1 025         | 1 160         | 1 319         | 1 506         | 2 560         |
| Enseignement supérieur                               | 447           | 553           | 589           | 627           | 669           | 713           | 986           |
| <b>Total général</b>                                 | <b>19 028</b> | <b>23 104</b> | <b>24 649</b> | <b>26 088</b> | <b>27 475</b> | <b>28 810</b> | <b>34 534</b> |

## 7.2 Le coût de la stratégie

Afin d'atteindre les objectifs d'amélioration des scolarités et des résultats d'apprentissage, la stratégie a permis de définir un ensemble d'actions à entreprendre pour améliorer les conditions de scolarisation et d'apprentissage, et donc de moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Les moyens décrits ici concernent les seules institutions éducatives à la charge financière de l'État : écoles publiques conventionnées et non conventionnées. Une partie de la scolarisation est effectuée dans les établissements privés dont les ressources sont entièrement à la charge des parents.

Le tableau suivant présente l'évolution des besoins en enseignants pour les différents niveaux d'enseignement :

Tableau 6 : Les besoins en enseignants pour mettre en œuvre la stratégie

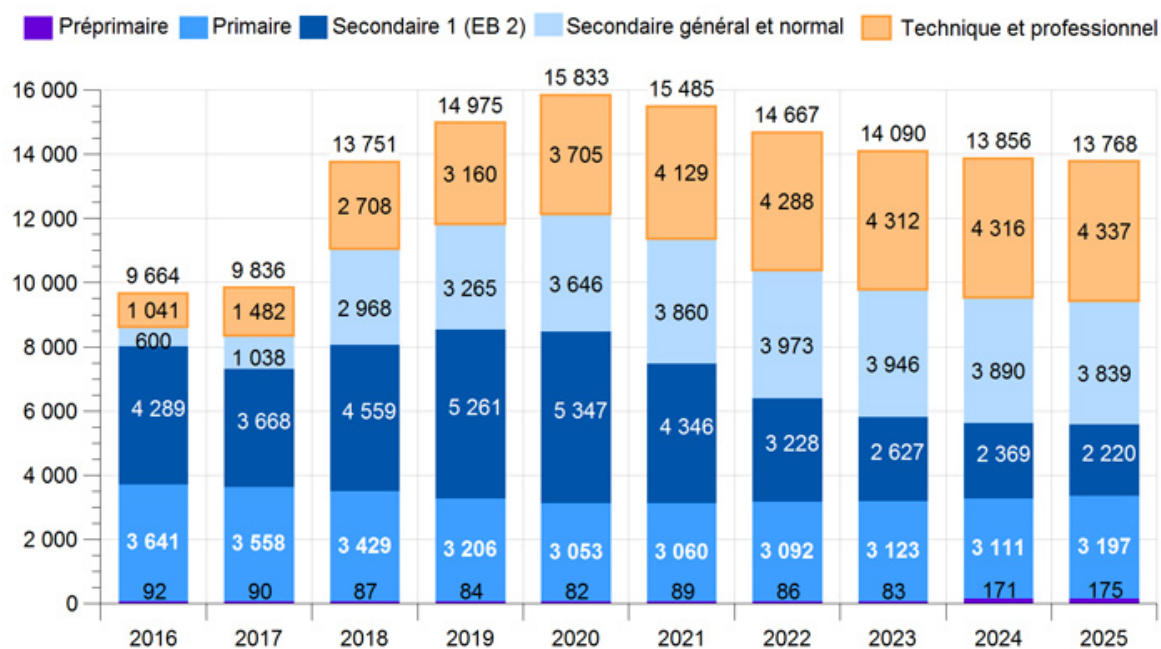
|                             | 2013-14        | 2016-17        | 2017-18        | 2018-19        | 2019-20        | 2020-21        | 2025-26        |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Précolaire                  | 5 633          | 5 866          | 5 936          | 5 996          | 6 048          | 6 118          | 7 150          |
| Primaire                    | 337 023        | 380 954        | 389 032        | 393 933        | 404 813        | 412 723        | 440 739        |
| Premier cycle du secondaire | 116 347        | 92 356         | 90 458         | 99 524         | 109 986        | 120 620        | 150 031        |
| Secondaire général          | 41 365         | 33 491         | 33 895         | 38 652         | 44 290         | 50 982         | 89 231         |
| Enseignement Normal         | 53 833         | 38 680         | 35 640         | 36 488         | 37 076         | 37 417         | 29 028         |
| Technique et professionnel  | 41 383         | 37 419         | 38 583         | 43 494         | 49 253         | 56 041         | 93 797         |
| Enseignement supérieur      | 16 374         | 17 566         | 17 939         | 18 400         | 18 954         | 19 571         | 24 089         |
| <b>Total général</b>        | <b>611 958</b> | <b>606 333</b> | <b>611 483</b> | <b>636 486</b> | <b>670 420</b> | <b>703 471</b> | <b>834 064</b> |

Dans le cadre de la mise en place progressive de la gratuité de l'enseignement de base, l'ensemble des enseignants recensés par le SECOPE seront payés à l'horizon 2020 pour l'enseignement primaire et à l'horizon 2025 pour le premier cycle du secondaire qui adviendra le second cycle de l'enseignement de base.

Les besoins en infrastructures scolaires sont aussi importants notamment en raison de la mise en place de l'enseignement de base qui génèrera des besoins conséquents de construction de salle de classe. Durant la décennie, 2016-2025, les besoins annuels moyens atteignent 104 salles de classe pour le préprimaire, 3 250 pour le primaire, 3 790 pour le premier cycle du secondaire (2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement de base), 3 100 pour le secondaire général et normal et 3 350 pour l'enseignement technique et professionnel, soit en totalité près de 13 600 salles de classe par an.



Tableau 7 : Les besoins annuels de construction de salles de cours



L'ensemble des moyens humains, matériels, en infrastructures et équipements, à mobiliser pour mettre en œuvre les activités définies par la stratégie pour atteindre ses objectifs de scolarisation et d'apprentissage, ont une traduction financière. Le coût de la stratégie est ici d'abord décrit par niveau, puis par programme.

La stratégie sectorielle génère un doublement des besoins financiers durant la prochaine décennie qui passent de 1,3 milliard USD en 2016 à 2,8 milliards USD en 2025. Le tableau suivant en donne la répartition par niveau d'enseignement et par catégorie de dépenses : fonctionnement et investissement :

Tableau 8 : Coût annuel de la stratégie par secteur

| (En million USD)                                    | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | 2025           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Dépenses courantes</b>                           |                |                |                |                |                |                |
| Enseignement primaire, secondaire et technique      | 735,8          | 832,2          | 959,3          | 1 095,9        | 1 229,6        | 1 901,1        |
| Préscolaire   | 5,4            | 5,7            | 6,0            | 6,2            | 6,4            | 7,3            |
| Primaire  | 428,3          | 477,0          | 539,3          | 609,3          | 679,8          | 991,8          |
| Premier cycle du secondaire                         | 77,3           | 86,9           | 106,3          | 126,3          | 148,3          | 281,0          |
| Secondaire général, normal et Technique             | 106,6          | 124,5          | 143,6          | 165,2          | 188,6          | 342,2          |
| Administration centrale et déconcentrée             | 118,1          | 138,1          | 164,1          | 188,9          | 206,5          | 278,9          |
| Enseignement supérieur et universitaire             | 223,8          | 246,1          | 268,7          | 283,8          | 306,1          | 458,6          |
| Éducation non formelle                              | 6,2            | 7,3            | 7,5            | 7,8            | 8,1            | 9,7            |
| <b>Total général</b>                                | <b>965,7</b>   | <b>1 085,6</b> | <b>1 235,5</b> | <b>1 387,6</b> | <b>1 543,8</b> | <b>2 369,4</b> |
| <b>Dépenses d'investissement</b>                    |                |                |                |                |                |                |
| Enseignement primaire, secondaire et technique      | 279,6          | 301,0          | 319,1          | 338,1          | 359,2          | 386,9          |
| Préscolaire   | 2,3            | 2,8            | 3,4            | 4,2            | 4,9            | 8,9            |
| Primaire  | 82,1           | 87,2           | 94,5           | 98,7           | 102,8          | 118,4          |
| Premier cycle du secondaire                         | 47,0           | 47,2           | 48,7           | 50,6           | 52,4           | 56,6           |
| Secondaire général, normal et Technique             | 139,6          | 154,8          | 162,5          | 174,3          | 187,7          | 190,6          |
| Administration centrale et déconcentrée             | 8,6            | 9,0            | 9,9            | 10,4           | 11,4           | 12,4           |
| Enseignement supérieur et universitaire             | 28,0           | 40,9           | 42,0           | 42,8           | 43,8           | 52,0           |
| Éducation non formelle                              | 4,0            | 4,8            | 5,5            | 5,9            | 5,6            | 6,9            |
| <b>Total général</b>                                | <b>311,6</b>   | <b>346,6</b>   | <b>366,6</b>   | <b>386,7</b>   | <b>408,7</b>   | <b>445,8</b>   |
| <b>Total dépenses courantes et d'investissement</b> | <b>1 277,4</b> | <b>1 432,3</b> | <b>1 602,1</b> | <b>1 774,3</b> | <b>1 952,5</b> | <b>2 815,2</b> |

La mise en œuvre de la stratégie se traduira par un fort accroissement de la masse salariale qui accapare 69% des ressources en raison de l'accroissement des effectifs et des mesures de mise en place progressive de la gratuité comprenant l'amélioration des taux de prise en charge des enseignants et l'augmentation de leur niveau de salaire indexé désormais sur l'évolution du PIB par tête.

Graphique 18 : Structure des coûts de la stratégie par catégorie

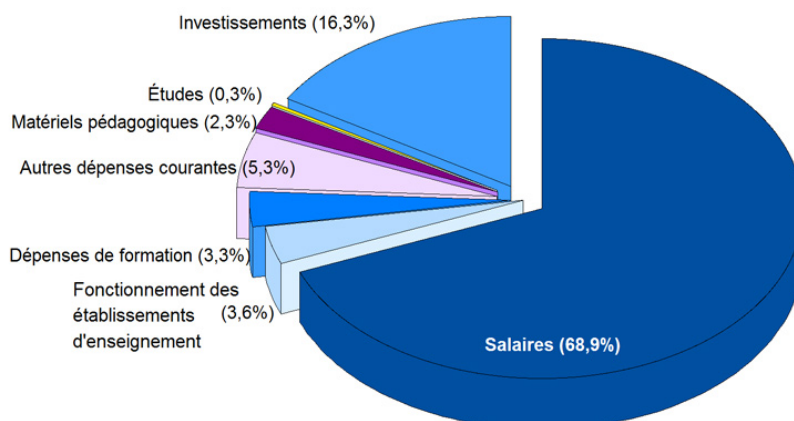


Tableau 9 : Le coût de la stratégie par nature de dépense

| (Millions USD)                                   | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | 2025           |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Salaires   | 839,9          | 929,3          | 1 041,2        | 1 179,2        | 1 313,4        | 2 061,3        |
| Fonctionnement des établissements d'enseignement | 25,8           | 31,6           | 54,2           | 63,8           | 74,0           | 111,0          |
| Dépenses de formation                            | 57,2           | 58,6           | 63,8           | 65,3           | 67,4           | 75,9           |
| Autres dépenses courantes                        | 56,4           | 79,3           | 91,3           | 95,7           | 105,8          | 139,3          |
| Matériels pédagogiques                           | 15,0           | 21,3           | 30,6           | 37,8           | 45,6           | 73,5           |
| Études   | 7,6            | 6,9            | 6,7            | 6,2            | 6,5            | 6,1            |
| Investissements                                  | 275,6          | 305,2          | 314,2          | 326,4          | 339,9          | 348,2          |
| <b>Total général</b>                             | <b>1 277,4</b> | <b>1 432,3</b> | <b>1 602,1</b> | <b>1 774,3</b> | <b>1 952,5</b> | <b>2 815,2</b> |

La mise en œuvre des 8 programmes de la stratégie nécessite la mobilisation d'une enveloppe financière annuelle de l'ordre de 2 milliards USD durant la prochaine décennie. Plus de la moitié de cette enveloppe sera dédiée au financement de l'enseignement de base. La répartition des besoins annuels moyens par programme est illustrée par le graphique ci-contre :

Graphique 19 : Structure des coûts de la stratégie par catégorie

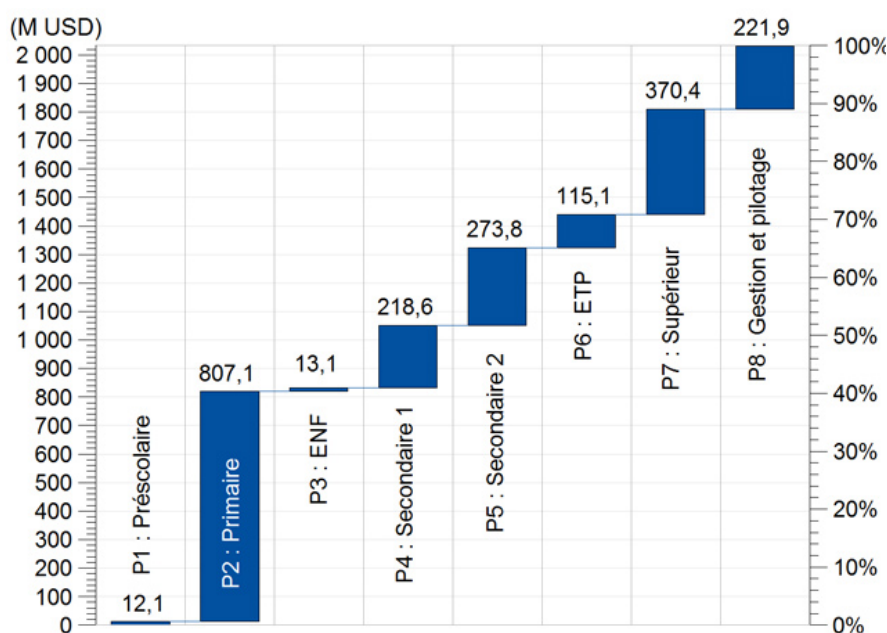


Tableau 10 : Le coût de la stratégie par axe et par programme

|   | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          | 2020          | 2025          |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Axe stratégique 1 Accès et Équité</b>            | <b>980,7</b>  | <b>1095,8</b> | <b>1219,8</b> | <b>1360,6</b> | <b>1501,5</b> | <b>2245,4</b> |
| Programme 1 Préscolaire                             | 5,5           | 5,6           | 5,7           | 5,9           | 6,0           | 7,6           |
| Programme 2 Primaire                                | 439,1         | 486,4         | 547,6         | 616,0         | 685,2         | 993,9         |
| Programme 3 Éducation Non-formelle                  | 6,4           | 6,7           | 6,9           | 7,3           | 7,6           | 9,1           |
| Programme 4 Premier cycle Secondaire                | 111,9         | 121,5         | 140,7         | 160,7         | 182,8         | 315,4         |
| Programme 5 Secondaire Général et Normal            | 121,3         | 133,2         | 157,2         | 176,5         | 192,9         | 260,2         |
| Programme 6 Enseignement Technique et Professionnel | 67,9          | 81,3          | 76,2          | 84,1          | 92,9          | 165,0         |
| Programme 7 Enseignement Supérieur                  | 228,7         | 261,2         | 285,5         | 310,1         | 334,1         | 494,1         |
| <b>Objectif stratégique 2 Qualité</b>               | <b>134,8</b>  | <b>152,0</b>  | <b>169,4</b>  | <b>181,9</b>  | <b>198,2</b>  | <b>248,7</b>  |
| Programme 1 Préscolaire                             | 1,8           | 2,5           | 3,2           | 4,0           | 4,9           | 8,2           |
| Programme 2 Primaire                                | 61,7          | 67,5          | 75,2          | 80,4          | 85,2          | 107,4         |
| Programme 3 Éducation Non-formelle                  | 2,7           | 3,7           | 4,9           | 5,3           | 5,0           | 6,1           |
| Programme 4 Premier cycle Secondaire                | 12,5          | 12,7          | 14,3          | 16,1          | 18,0          | 22,1          |
| Programme 5 Secondaire Général et Normal            | 40,0          | 45,9          | 51,9          | 58,8          | 67,4          | 85,1          |
| Programme 6 Enseignement Technique et Professionnel | 6,5           | 7,3           | 8,2           | 6,1           | 7,5           | 9,8           |
| Programme 7 Enseignement Supérieur                  | 9,7           | 12,4          | 11,6          | 11,1          | 10,3          | 9,8           |
| <b>Objectif stratégique 3 Gouvernance</b>           | <b>161,8</b>  | <b>184,5</b>  | <b>212,9</b>  | <b>231,9</b>  | <b>252,8</b>  | <b>321,1</b>  |
| Programme 1 Préscolaire                             | 0,4           | 0,4           | 0,4           | 0,4           | 0,4           | 0,4           |
| Programme 2 Primaire                                | 9,5           | 10,3          | 11,0          | 11,6          | 12,2          | 8,8           |
| Programme 3 Éducation Non-formelle                  | 0,3           | 0,8           | 0,3           | 0,3           | 0,3           | 0,4           |
| Programme 4 Premier cycle Secondaire                | 0,0           | 0,0           | 0,0           | 0,0           | 0,0           | 0,0           |
| Programme 5 Secondaire Général et Normal            | 9,8           | 10,8          | 11,9          | 13,2          | 14,8          | 11,9          |
| Programme 6 Enseignement Technique et Professionnel | 0,8           | 0,8           | 0,8           | 0,8           | 0,8           | 0,7           |
| Programme 7 Enseignement Supérieur                  | 10,9          | 10,9          | 10,9          | 2,5           | 2,5           | 2,5           |
| Programme 8 Gestion et Pilotage                     | 129,9         | 150,4         | 177,5         | 203,1         | 221,8         | 296,5         |
| <b>Total général</b>                                | <b>1277,4</b> | <b>1432,3</b> | <b>1602,1</b> | <b>1774,3</b> | <b>1952,5</b> | <b>2815,2</b> |
| Programme 1 Préscolaire                             | 7,7           | 8,5           | 9,4           | 10,4          | 11,4          | 16,2          |
| Programme 2 Primaire                                | 510,4         | 564,2         | 633,8         | 708,0         | 782,6         | 1110,1        |
| Programme 3 Non-Formel                              | 9,4           | 11,2          | 12,2          | 12,8          | 12,9          | 15,6          |
| Programme 4 Premier cycle Secondaire                | 124,3         | 134,1         | 155,0         | 176,8         | 200,7         | 337,6         |
| Programme 5 Secondaire Général et Normal            | 171,1         | 189,8         | 220,9         | 248,6         | 275,1         | 357,2         |
| Programme 6 Enseignement Technique et Professionnel | 75,1          | 89,5          | 85,2          | 91,0          | 101,2         | 175,5         |
| Programme 7 Enseignement Supérieur                  | 249,3         | 284,4         | 308,0         | 323,7         | 346,9         | 506,5         |
| Programme 8 Gestion et Pilotage                     | 129,9         | 150,4         | 177,5         | 203,1         | 221,8         | 296,5         |

### 7.3 Le financement de la stratégie

Le cadrage macro-économique est élaboré sur la base des réalisations enregistrées à fin 2014, des perspectives à moyen termes du ministère des finances pour la période 2015-2017 et des dernières estimations et projection du FMI d'août 2015 qui présentent les projections des principaux agrégats macroéconomiques à l'horizon 2020. Au-delà de 2020, les tendances ont été extrapolées avec l'adoption d'un taux de croissance du PIB de 7% par an.

Les dépenses totales potentielles du budget de l'État ont été projetées avec une amélioration du poids des dépenses courantes publiques dans le PIB atteignant 14,5% à l'horizon 2025 par rapport à une moyenne de l'ordre de 11% réalisée ces dernières années.

Les dépenses d'investissement totales de l'État ont été projetées sur la base d'un taux constant de 2,5% du PIB, conduisant à une projection de 2 milliards USD en 2025. Signalons que la plupart des investissements sont financés avec l'appui des partenaires extérieurs.

Ces hypothèses laissent une marge d'évolutions plus favorables et les besoins de financement calculés plus loin doivent être regardés au regard de ces hypothèses.

Tableau 11 : Cadrage des dépenses de l'État

| (Montants en millions USD)                   | 2015   | 2016   | 2017   | 2018   | 2019   | 2020   | 2025   |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>PIB et Croissance</b>                     |        |        |        |        |        |        |        |
| PIB Total                                    | 39 981 | 44 098 | 48 633 | 53 235 | 57 870 | 62 110 | 83 117 |
| Taux de croissance du PIB                    | 9,7%   | 10,1%  | 8,7%   | 7,6%   | 6,8%   | 5,4%   | 6,0%   |
| PIB par habitant                             | 480    | 591    | 628    | 662    | 689    | 708    | 819    |
| <b>Budget de l'État</b>                      |        |        |        |        |        |        |        |
| Dépenses courantes en M USD                  | 4 404  | 5 166  | 5 686  | 6 411  | 7 173  | 7 916  | 12 052 |
| Dépenses courantes en % du PIB               | 11,0%  | 11,7%  | 11,7%  | 12,0%  | 12,4%  | 12,7%  | 14,5%  |
| Dépenses d'investissement de l'État en M USD | 457    | 1 102  | 1 216  | 1 331  | 1 447  | 1 553  | 2 078  |
| Dépenses d'investissement en % du PIB        | 1,1%   | 2,5%   | 2,5%   | 2,5%   | 2,5%   | 2,5%   | 2,5%   |
| <b>Budget de l'Éducation</b>                 |        |        |        |        |        |        |        |
| Budget courant potentiel en M USD            | 824    | 967    | 1 064  | 1 282  | 1 435  | 1 583  | 2 410  |
| En % dépenses courantes de l'État            | 18,7%  | 18,7%  | 18,7%  | 20,0%  | 20,0%  | 20,0%  | 20,0%  |
| Budget d'investissement potentiel en M USD   | 63     | 198    | 219    | 240    | 260    | 279    | 374    |
| En % dépenses d'investissement de l'État     | 13,9%  | 18,0%  | 18,0%  | 18,0%  | 18,0%  | 18,0%  | 18,0%  |

Les ressources budgétaires du secteur de l'éducation sont projetées sur la base d'un accroissement de leur part dans les dépenses de l'État à 20% des dépenses courantes de l'État à partir de 2018 (contre 18,7% en 2014) et 18% des dépenses d'investissement à partir de 2016. La mobilisation de ce volume de ressources suppose des arbitrages plus favorables au secteur de l'éducation, et plus conformes aux standards internationaux.

Les apports des partenaires techniques et financiers sont basés sur la dernière évaluation globale effectuée lors des dernières Revues conjointes du Plan Intérimaire de l'Éducation, effectuées en 2014 et 2015. Le montant des ressources extérieures mobilisées est de l'ordre de 100 millions USD par an. Pour les besoins des projections, il a été retenu un taux croissance des ressources extérieures de 3% par an.

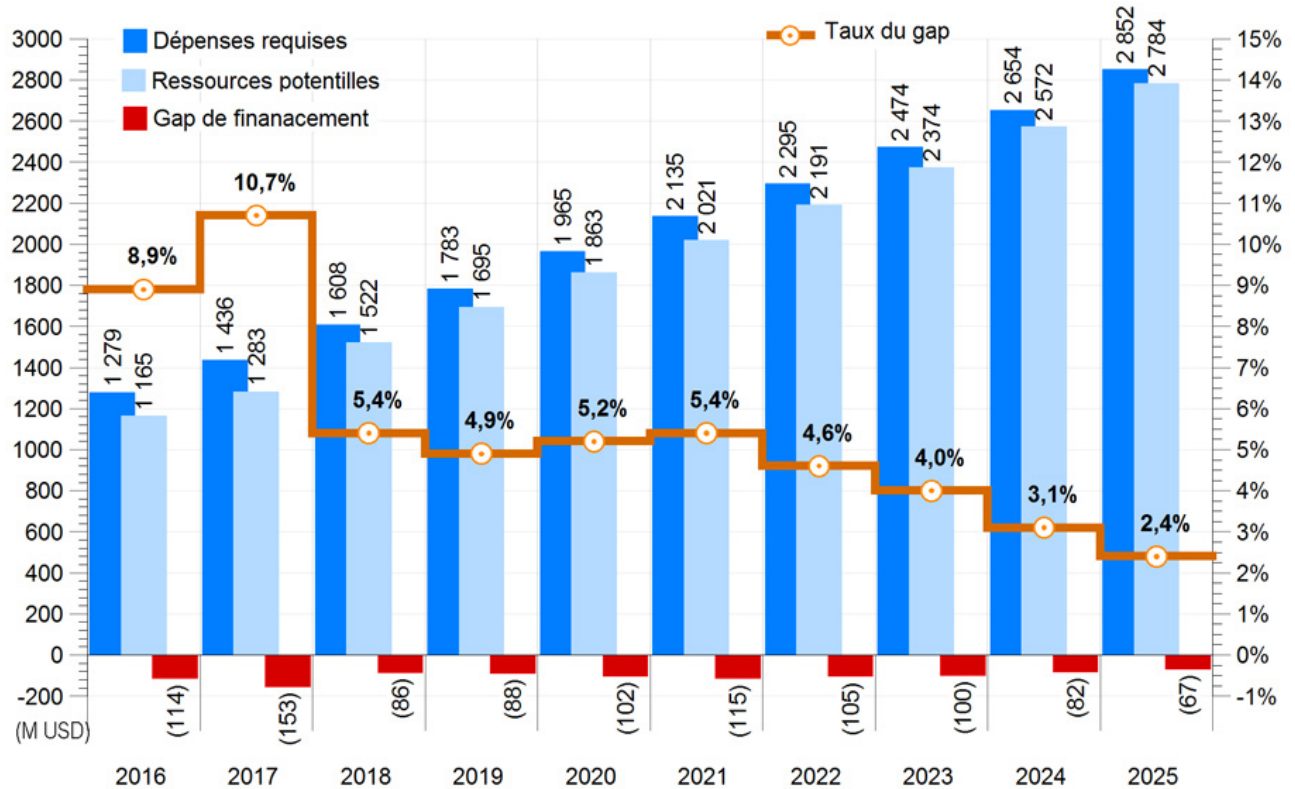
Les budgets potentiels projetés sur ces bases peuvent être comparés aux dépenses estimées de la stratégie, conduisant au calcul des besoins de financement.

Tableau 12 : Besoin de financement de la stratégie

| (Montants en millions USD)                       | 2015        | 2016        | 2017         | 2018        | 2019        | 2020        | 2025        |
|--|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Fonctionnement courant</b>                    |             |             |              |             |             |             |             |
| Dépenses courantes de la stratégie               | 806         | 968         | 1 089        | 1 241       | 1 396       | 1 556       | 2 406       |
| Ressources potentielles                          | 824         | 967         | 1 064        | 1 282       | 1 435       | 1 583       | 2 410       |
| Besoin de financement - Courant                  | -18         | 1           | 25           | -41         | -38         | -27         | -5          |
| Besoin en % du coût de la stratégie              | -2,3%       | 0,1%        | 2,3%         | -3,3%       | -2,7%       | -1,8%       | -0,2%       |
| <b>Investissement</b>                            |             |             |              |             |             |             |             |
| Dépenses d'investissement pour la stratégie      | 87          | 312         | 347          | 367         | 387         | 409         | 446         |
| Ressources potentielles                          | 63          | 198         | 219          | 240         | 260         | 279         | 374         |
| Besoin de financement - Investissement           | 24          | 113         | 128          | 127         | 127         | 129         | 72          |
| Besoin en % du coût de la stratégie              | 0,0%        | 36,3%       | 36,9%        | 34,7%       | 32,7%       | 31,6%       | 16,2%       |
| Contributions des partenaires                    | 103         | 106         | 109          | 113         | 116         | 119         | 138         |
| <b>Total des dépenses</b>                        |             |             |              |             |             |             |             |
| Dépenses totale pour la stratégie                | 893         | 1 279       | 1 436        | 1 608       | 1 783       | 1 965       | 2 852       |
| Ressources potentielles totale                   | 848         | 1 165       | 1 283        | 1 522       | 1 695       | 1 863       | 2 784       |
| Besoin de financement - total                    | 6           | 114         | 153          | 86          | 88          | 102         | 67          |
| <b>Besoin en % du coût total de la stratégie</b> | <b>0,6%</b> | <b>8,9%</b> | <b>10,7%</b> | <b>5,4%</b> | <b>4,9%</b> | <b>5,2%</b> | <b>2,4%</b> |

Les projections aboutissent, certes, à un besoin de financement non couvert, mais il est limité à une moyenne de 8,3% durant les trois premières années de la stratégie et ce gap est en diminution progressive durant la prochaine décennie : le taux de déficit ou de gap régresse régulièrement pour atteindre 2,4% à l'horizon 2025. Le graphique suivant illustre ces évolutions :

Graphique 20 : Stratégie sectorielle : Besoins, ressources potentielles et gap de financement



Si les dépenses de fonctionnement sont globalement couvertes par les ressources publiques potentiellement mobilisables, les dépenses d'investissement sont largement inférieures aux budgets potentiels pendant les premières années de la stratégie, signifiant qu'un effort accru de l'État et de ses partenaires est nécessaire. Avec un apport annuel des partenaires de l'ordre de 100 millions USD, et un budget d'investissement de l'État limité à 2,1% du PIB, les ressources potentielles demeurent inférieures de 36% aux besoins d'investissement estimés correspondant à une enveloppe annuelle moyenne de l'ordre de 120 millions USD.

Il faut noter que le cadrage macro-économique de l'État pour les 3 années 2015 à 2017, sur lequel se base cet exercice, demeure non suffisamment favorable au secteur de l'éducation. Les quatre ministères désormais en charge du secteur de l'éducation devraient mieux se positionner dans les arbitrages budgétaires pour arriver à mobiliser des ressources additionnelles permettant de relever les différents défis identifiés par la stratégie sectorielle. En effet, si les projections aboutissent à une soutenabilité raisonnable de la stratégie à long terme, cela devra s'accompagner par un effort supplémentaire à fournir pendant les premières années, particulièrement dans le cas d'un amenuisement des recettes fiscales.

Les ressources identifiées dans le modèle ne prennent pas en compte les ressources collectées par les établissements scolaires. En effet, la poursuite de la prise en charge, par l'État, des frais de fonctionnement des écoles primaires publiques, des bureaux gestionnaires et des formations

de rattrapage publiques continuera à être la règle afin d'instaurer de manière progressives les conditions réelles de la gratuité. Par ailleurs, les frais directs pris en charge par les familles seront réduits progressivement pour le premier cycle du secondaire qui sera intégrer progressivement au sein de l'enseignement de base. De même l'État engagera de plus en plus de ressources au niveau de l'enseignement général, normal et professionnel afin de soulager les charges parentales et les rendre dans un premier temps en des proportions supportables notamment pour les familles pauvres et dans les régions défavorisées.

Il est à signaler que les autorités sectorielles ont entrepris ces dernières années des démarches actives de recherche de partenaires extérieurs. Ces efforts ont permis l'obtention de financement important pour le secteur dont on peut citer un financement du GPE de 100 millions USD. L'Unicef, la Banque mondiale, l'Agence française de développement, la coopération belge, la coopération britannique, la coopération américaine, l'UNESCO, etc. apportent des contributions importantes au secteur de l'éducation. Le suivi de ces contributions fera partie des activités identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie.

La paix retrouvée, et l'élaboration d'une stratégie sectorielle partagée avec les PTF et la société civile, sont des atouts qui permettront au pays de pouvoir intéresser d'autres partenaires financiers au financement du secteur éducatif de la RDC.

## 8. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA STRATÉGIE

Quatre Ministères se partagent la charge des sous-secteurs clés du système éducatif congolais. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté (MEPSINC), le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU), sont chargés de l'éducation formelle tandis que le Ministère des Affaires Sociales (MAS) s'occupe de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

La Lettre de Politique Éducative, signée conjointement le 17 septembre 2015 par les quatre Ministres, trace les grandes orientations et lève les options essentielles de l'action du Gouvernement dans le domaine de l'éducation. Tout en garantissant la spécificité de chaque sous-secteur de l'éducation, elle engage les quatre ministères à travailler de manière coordonnée afin de créer les synergies nécessaires à l'amélioration du système éducatif national.

Sous l'éclairage de cette Lettre de Politique Éducative, les quatre Ministères ont élaboré la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation, qui est une stratégie globale pour la période 2016-2025, avec la participation de tous les partenaires du secteur (société civile, PTF, syndicats des enseignants, associations des parents, confessions religieuses). Elle définit les axes, fixe les objectifs et identifie les réformes prioritaires à réaliser à travers un certain nombre de programmes d'action.

En vue de la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation, les quatre Ministères ont, par la suite et toujours dans une approche partenariale, élaboré un Plan d'action quinquennal. L'objectif de ce Plan est de développer des stratégies de mise en œuvre des politiques et des modes opératoires pour l'exécution réussie des actions en lien avec les réformes stratégiques retenues. Elle fixe également les responsabilités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques et dans l'exécution des actions.

Avec l'adoption de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation, fondée sur la Lettre de politique éducative et assortie d'un Plan d'action quinquennal, le Gouvernement se dote ainsi d'un document de référence unique qui lui permettra, désormais, d'orienter son action vers des objectifs précis et de mieux coordonner les interventions, dans ce secteur, pendant les dix prochaines années.

Les réformes stratégiques à mener durant cette période ont été retenues en fonction de leur capacité à transformer et à développer de manière cohérente l'ensemble du système éducatif national. La réussite de leur implémentation requerra des consensus les plus larges possibles, à travers des mécanismes institutionnels de coordination et de concertation garantissant l'équité, la transparence et la convergence des interventions vers des objectifs communs.

## 8.1 Principes directeur de la mise en œuvre

La confiance des usagers et des partenaires du système éducatif est l'une des clefs de la réussite des politiques éducatives. Les autorités entendent la reconquérir en déconcentrant les lieux de décision ou de concertation, en augmentant la visibilité sur les actions entreprises et les dépenses engagées, en multipliant les occasions d'encadrement des comportements et de contrôle des résultats.

Ainsi, les principes ci-après guideront la mise en œuvre de la Stratégie afin d'assurer la coordination et l'harmonisation des interventions, de garantir l'appropriation et la transparence des actions, la responsabilisation et la redevabilité des acteurs :

**La Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation comme cadre de référence unique pour toutes interventions dans le secteur de l'éducation.** La Stratégie et son Plan d'action constituent désormais l'unique cadre de référence aussi bien pour le Gouvernement que pour ses partenaires. Ce cadre de référence permettra d'aligner les interventions, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré et décentralisé, sur une vision commune de l'éducation en les faisant converger vers les objectifs stratégiques des réformes prioritaires retenues.

À cet effet, toute intervention initiée dans le secteur de l'éducation devra impérativement, pour être validée, justifier de sa cohérence avec les réformes retenues dans la Stratégie et avec les actions prévues dans le Plan.

### 8.1.1 Le Plan d'action de la Stratégie comme outil de coordination des sous-secteurs, de planification et d'harmonisation des actions

Chaque sous-secteur de l'éducation a jusqu'ici fonctionné de manière isolée, mettant ainsi à mal non seulement la cohérence du système, mais également ses propres chances de réaliser sa mission, étant entendu que les extrants d'un sous-secteur sont les intrants de l'autre et vice-versa. De même, les interventions des partenaires du Gouvernement dans ce domaine ont souvent été menées sans harmonisation ni convergence.

Le Gouvernement mettra en place des structures chargées de la coordination technique des sous-secteurs, à travers notamment la gestion des réformes et des activités transversales du secteur

### 8.1.2 Adhésion autour des réformes et gestion axée sur la concertation et partenariat comme approche privilégiée de mise en œuvre de la Stratégie

L'adhésion pleine et entière de l'ensemble de la communauté éducative à la Stratégie et à son Plan d'action constitue un des éléments clés de la réussite de la mise en œuvre des actions prévues. Cette adhésion découle de la participation des partenaires au processus d'élaboration de ces documents de référence et, par ce fait, du consensus obtenu autour des réformes prioritaires retenues jusqu'à leur endossement et adoption. Le cadre partenarial précise les mécanismes de concertation et de participation ainsi que leurs relations fonctionnelles. La stratégie de communication du Gouvernement facilitera la circulation, auprès des acteurs et du public, des informations correctes sur la mise en œuvre des réformes.



### 8.1.3 Équité dans les interventions

Des chances égales d'accès à des services éducatifs de qualité, à tous les niveaux, doivent être garanties à tous. Les Ministères en charge de l'éducation veilleront à ce que la répartition des ressources du secteur soit faite de manière équitable entre les sous-secteurs de l'éducation, les provinces, les sous-provinces, les établissements d'enseignement et les communautés. Pour ce faire, des critères objectifs d'allocation tenant compte des situations seront développés et utilisés de manière transparente.

### 8.1.4 Transparence dans l'allocation et l'utilisation des ressources

La transparence dans le processus de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation est l'élément déterminant du processus qui sera mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie. La préparation des manuels (suivi, exécution) et des règles de gestion et de passation des marchés à tous les niveaux d'exécution devraient aider à établir cette transparence. De même, des audits techniques et financiers seront instaurés pour s'assurer de la transparence et du respect des règles et procédures mises en place ou à promouvoir. Le Gouvernement s'engage à sanctionner rigoureusement, conformément aux lois en vigueur toute mauvaise utilisation des ressources mises à disposition. Les partenaires techniques et financiers seront informés de tout manquement constaté.

### 8.1.5 Redevabilité des acteurs

Chaque acteur impliqué dans l'exécution des activités du Plan doit être pleinement responsabilisé et, par conséquent, amené à rendre compte de l'utilisation des ressources mises à sa disposition pour atteindre les résultats escomptés et cela, aux différents niveaux hiérarchiques : administrations centrales, déconcentrées, décentralisées, et établissements scolaires et universités.

### 8.1.6 Décentralisation et appropriation privilégiées comme modalité principale de mise en œuvre

La **décentralisation et la déconcentration** de la gestion de l'éducation sont incontournables dans le contexte de l'application de la Loi sur la décentralisation qui dispose que les provinces et les entités décentralisées doivent assumer correctement leur part de responsabilité dans le développement de l'éducation en vertu des pouvoirs qui leur sont transférés. Elles sont privilégiées comme modalité essentielle de mise en œuvre.

L'exécution de la stratégie sectorielle intervient dans un contexte marqué par le démarrage effectif du don du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Intérimaire de l'Éducation (PIE) de la stratégie sous sectorielle de l'EPSP. L'option retenue par le pays est de s'inspirer des mécanismes déjà éprouvés tout en tenant compte des éléments nouveaux apportés par la stratégie sectorielle.

## 8.2 Organisation institutionnelle

Chaque Ministère impliqué est dirigé, au **niveau national**, par un Ministre responsable devant le Parlement, et au niveau provincial, par un Ministre provincial responsable devant l'Assemblée Provinciale. L'ensemble des Services administratifs et pédagogiques est placé sous

la direction d'un Secrétaire Général qui exécute la politique du Gouvernement et assure la pérennité de l'action gouvernementale.

Au niveau déconcentré, le MEPSINC et le METP sont organisés en divisions provinciales, en sous-divisions, en inspections provinciales, en inspection de pool, en directions provinciales et antennes du Service de Contrôle et Paie des Enseignants (SECOPE). Ces structures sont respectivement dirigées par des Directeurs Provinciaux, des chefs de sous-divisions, des inspecteurs principaux provinciaux, des inspecteurs chefs de pools au niveau des sous-divisions et des chefs d'antenne du SECOPE. À ce jour, le Ministère compte 30 divisions provinciales et 360 sous-divisions. Cette organisation est appelée à évoluer progressivement pour accompagner la réforme de la décentralisation. L'État a confié la gestion de certaines écoles aux confessions religieuses qui les gèrent à travers les coordinations nationales, provinciales et sous-provinciales.

Toutefois, une réorganisation de l'administration du MEPSINC spécialement ou, à tout le moins, la création des fonctions clé dudit ministère, s'impose comme une nécessité et doit constituer un préalable pour une mise en œuvre réussie de la Stratégie. Le diagnostic qui soutient la Stratégie sous-sectorielle de l'EPSP ainsi que son Plan d'action, actuellement en cours d'opérationnalisation, a désigné le chevauchement des missions et l'émiettement des responsabilités entre Services comme une des causes de l'inertie de l'administration du MEPSINC et la faible capacité des Directions actuelles à mobiliser les ressources, à coordonner les interventions et à planifier les actions autour des objectifs clairs. Le ministère devra être réorganisé non plus par matière ou thématique, mais par niveau, ce qui correspond tout à fait à la configuration standard de tout ministère de l'éducation et à la structuration de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation.

Le MAS est organisé au niveau provincial en Division des Affaires Sociales et en Division de l'Inspection et Contrôle. Ces divisions sont représentées au niveau des districts, des Villes et des Territoires par des Bureaux. Les Centres de Promotion Sociale (CPS) sont des structures d'exécution des apprentissages. Ils sont également utilisés pour les activités de protection sociale de la population vulnérable.

Pour ce qui est de l'ESU, il n'existe pas de structures déconcentrées au niveau des provinces.

Il n'existe pas d'instance de coordination technique entre les quatre Ministères, chacun fonctionnant de manière cloisonnée sans communication organisée et systématique avec l'autre. Le Groupe thématique Éducation certes existe, mais il doit être réactivé de manière à lui permettre de jouer pleinement le rôle de coordination politique.

### **8.3 Pilotage et coordination de la mise en œuvre de la stratégie**

Une attention particulière sera accordée, dans la mise en place des différentes instances de pilotage, de coordination et de concertation, à la clarification des rôles, à l'indentification et à la mise en place des mesures permettant leur fonctionnement optimal. Les responsabilités institutionnelles et de pilotage des différentes étapes de la mise en œuvre de la stratégie sont présentées dans un manuel de procédures de mise en œuvre de la stratégie et d'exécution des plans d'action en découlant. Les différents organes de coordination et de pilotage sont :

- ❑ Le Comité de pilotage de la SSEF ;

- Comité de Concertation de la Mise en œuvre de la Stratégie (CCMS)
- Le Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du secteur de l'Éducation (SPACE) ;
- Les Comités techniques sous-sectoriels ;
- Les Comités techniques provinciaux

### 8.3.1 Le Comité de pilotage de la SSEF

Le Comité de pilotage est présidé par le Ministre de l'EPSINC en sa qualité de Président du Groupe Thématique Éducation et se réunit chaque année. Il comprend, outre les Ministres directement concernés, les Ministres des Finances, du Budget, du Plan, de la Décentralisation et de la Fonction Publique. De même, le Chef de file des partenaires techniques et financiers est membre du Comité. La mise en place du Comité du pilotage dénote, d'une part, de l'intérêt que le Gouvernement attache à ce chantier prioritaire et à la concertation avec ses partenaires et sa volonté à résoudre les problèmes du sous-secteur, d'autre part. La composition du comité tient compte de ce dernier impératif.

**Les principales missions du CP** sont :

- Validation des options politiques du secteur de l'éducation ;
- Examen et approbation des rapports de suivi-évaluation, notamment des revues annuelles ;
- Approbation des documents de cadrage financier à moyen et long terme ;
- Adaptation du cadre réglementaire du secteur et son adoption ;
- Renforcement de la synergie des interventions du secteur (Gouvernement et PTF)
- Suivi du respect des engagements pris par le Gouvernement pour le développement du secteur ;
- Harmonisation des procédures d'intervention dans le secteur ;
- Validation de la conformité des projets et Programmes aux objectifs de la Stratégie ;
- Suivi de la réalisation des revues sous-sectorielles ;
- Recherche des solutions durables au financement du secteur ;
- Suivi de l'implication des ONG et associations, des opérateurs privés, des syndicats, des partenaires au développement dans la programmation et le suivi des interventions.
- Information des parties prenantes du secteur.

### 8.3.2 Le Comité de concertation de la mise en œuvre de la Stratégie

Le CCMS est une instance de concertation coprésidée par le Secrétaire général de l'EPSINC et le Chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation. Il comprend les Directions et Services techniques responsables de programmes, les représentants des ministères représentés dans le CP, les PTF du secteur ainsi que les représentants de la société civile et du secteur privé. Le SPACE en assure le secrétariat.

Le CCMS comprend également les représentants de la Direction de suivi et préparation du budget du Ministère du Budget (en charge de l'élaboration du projet de loi de finances), de la Direction du Trésor public du Ministère des Finances (en charge de l'exécution financière de la

loi de Finances), de la Direction de la Programmation et de la budgétisation du Ministère du Plan (en charge de la programmation du budget d'investissement de l'État), de la Direction chargée de la décentralisation du Ministère en charge de la décentralisation, de la Direction des Services généraux du Ministère de la fonction publique (en charge de la gestion des carrières du personnel de l'État).

**Les principales missions du CCMS** sont :

- Procéder à la validation technique des documents de politique et de cadrage financier ;
- Approuver les documents de programmation et de suivi budgétaire et vérifier la cohérence entre les opérations programmées et la Stratégie ;
- Impulser et suivre l'exécution des études sur le secteur éducatif ;
- Approuver l'ordre du jour et les documents à soumettre au Comité de pilotage ;
- Préparer et assurer le suivi de l'exécution des directives du comité de pilotage ;
- Examiner et procéder à la validation technique des rapports de suivi – évaluation ;
- Assurer le suivi des engagements financiers du Gouvernement et des PTF ;
- Assurer le suivi de l'exécution financière des Programmes ;
- Formuler des recommandations en vue d'améliorer l'exécution financière du Plan (budget et financement extérieur) ;
- Assurer le suivi de l'exécution des Programmes et projets en cours dans le secteur et veiller à leur cohérence avec la Stratégie ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations des revues ;
- Commander au SPACE toute étude technique nécessaire à la bonne exécution de la Stratégie.

Le CCMS se réunit au moins une fois par trimestre. Les réunions de cette instance portent sur : (i) l'examen du PAAB et du CDMT réactualisés, (ii) l'approbation technique des projets de budget de l'éducation, (iii) la validation technique des rapports de suivi, (iv) l'analyse des dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre et l'identification des solutions appropriées, (v) le suivi de l'opérationnalisation des directives et recommandations du CP.

Le CCMS peut se réunir exceptionnellement sur convocation conjointe du Président pour étudier toute question soumise par le SPACE ou par les responsables de Programmes.

Cette instance peut s'adjoindre toute compétence utile à l'exécution de ses missions et inviter à ses réunions toute personne jugée capable d'éclairer la prise de décision technique.

### **8.3.3 Le Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Éducation (SPACE)**

Le SPACE est une structure technique transversale qui couvre, dans ses missions, tous les sous-secteurs de l'éducation (EPSINC, ESU, ETP et Éducation non-formelle). Les partenaires seront sollicités pour appuyer le SPACE dans sa mission par, notamment, la mise à disposition d'appuis techniques et financiers.

Le personnel de cette entité d'exécution est désigné selon une procédure de recrutement simple, transparente et répondant aux critères standards de gestion des ressources humaines. Sur le plan administratif, le SPACE répond au Comité de pilotage de la Stratégie.

Le fonctionnement du SPACE est organisé à travers des guides et procédures de mise en œuvre. Le SPACE bénéficie d'une assistance technique recrutée directement ou mise à disposition par les partenaires techniques et financiers (préparation des dépenses, suivie de l'exécution, appui à la gestion financière et comptable).

Les missions du SPACE sont les suivantes :

- ❑ appuyer les Ministères de l'EPSINC, de l'ESU, de l'ETP et MAS dans la conception et la mise en place des politiques et réformes visant le développement du Secteur de l'éducation et de la formation ;
- ❑ appuyer lesdits Ministères dans la planification et le pilotage stratégiques du Secteur de l'éducation et de la formation ;
- ❑ assurer la coordination technique du Secteur de l'éducation et de la formation et faciliter les arbitrages entre les sous-secteurs de l'éducation, notamment en veillant à la mise en œuvre des stratégies d'intervention et des modalités concertées d'opérationnalisation des réformes visant le développement du système éducatif ;
- ❑ travailler au renforcement et au développement des capacités des Services centraux et déconcentrés des Ministères directement impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie sectorielle et de son Plan d'action, principalement dans les domaines de planification, de budgétisation, de suivi et évaluation et de mise en œuvre des réformes;
- ❑ appuyer les Services centraux et déconcentrés dans l'élaboration des Plans d'action nationaux et provinciaux de leurs niveaux respectifs ;
- ❑ veiller à l'alignement des programmes et projets, tant du Gouvernement que des Partenaires techniques et financiers, sur les objectifs stratégiques du Plan d'action sectoriel ;
- ❑ coordonner la mise en œuvre et le suivi des activités des programmes et projets directement exécutés par le Gouvernement et veiller rigoureusement à la transparence dans la gestion desdits programmes et projets ;
- ❑ coordonner le suivi des programmes et projets exécutés par les Partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation ;
- ❑ coordonner les actions d'évaluation et de communication des résultats des programmes et projets mis en œuvre dans le secteur de l'éducation et de la formation ;
- ❑ contribuer à la mobilisation des ressources pour le financement de la mise en œuvre de la Stratégie, tant auprès du Gouvernement que des Bailleurs ;

Le SPACE joue le rôle d'interface entre le Gouvernement et ses Partenaires éducatifs. À ce titre, il facilite et anime le dialogue sectoriel (Gouvernement, provinces, PTF, Société civile) pour une mise en œuvre concertée et réussie des réformes sectorielles, notamment en organisant des rencontres trimestrielles avec les partenaires du secteur de l'éducatif. Il peut également les consulter, séparément ou collectivement, chaque fois que de besoin.

### 8.3.4 Les Comités techniques sous-sectoriels de la SSEF

Chaque Ministère dispose d'un Comité sous-sectoriel de la SSEF présidé par le Secrétaire Général et appuyé techniquement par le SPACE. Il se compose du Secrétaire général, des Directions techniques et responsables de programmes, des représentants des PTF actifs dans le sous-secteur, des représentants de la Société civile, des Parents, des Syndicats des enseignants, du secteur privé et, selon le cas, des confessions religieuses.

Les Comités techniques sous-sectoriels ont pour mission principale de :

- consolider les projets de plans d'action annuels de différents programmes du sous-secteur et s'assurer de leur cohérence avec les objectifs du Plan d'action de la Stratégie ;
- produire un Plan d'action annuel sous-sectoriel, approuvé par le Ministre, qu'il transmet au SPACE ;
- superviser la mise en œuvre des activités par les responsables de programmes.

Ils se réunissent une fois par trimestre.

### 8.3.5 Les Comités techniques provinciaux de la SSEF

Les Comités techniques provinciaux sont présidés, selon le cas, par les Ministres provinciaux en charge de l'éducation et par les Ministres provinciaux en charge des affaires sociales. Chaque Comité comprend les représentants des Services déconcentrés provinciaux, des PTF actifs dans le domaine, du Secteur privé, de la société civile, des ministères provinciaux en charge du budget, des finances et du plan ainsi que de la Commission socio-culturelle de l'assemblée provinciale.

Le Comité technique provincial a pour mission de :

- Consolide les plans d'action de leurs juridictions respectives en un seul plan d'action
- Coordonne et supervisent la mise en œuvre des activités de la stratégie au niveau local

### 8.3.6 Les Conseils d'administration des Établissements d'Enseignement Supérieurs et Universitaires (EESU)

Les Conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieurs et universitaires (EESU) sont chargés des tâches suivantes :

- Ils consolident les plans d'actions issus des établissements et supervisent la mise en œuvre de la stratégie du secteur dans leur juridiction respective.
- Ils transmettent les plans d'action consolidés au Secrétaire Général de l'ESU.

## 8.4 Cadre de programmation

Pour opérationnaliser les différents programmes contenus dans la Stratégie, un Plan d'action quinquennal a été endossé par le Gouvernement et ses partenaires éducatifs. Ce Plan prévoit des activités et répartit les responsabilités entre acteurs chargés de les réaliser durant cette période. La projection des dépenses de ces programmes et activités est établie sur la base du modèle de simulation. Ce modèle a retenu un scénario de référence qui assure la cohérence entre, d'une part, les orientations politiques de la stratégie et les options de politique éducative

et, d'autre part, le cadre macroéconomique, les objectifs quantitatifs et qualitatifs du secteur et les hypothèses d'évolution des coûts unitaires sur la période.

Le modèle a permis au Gouvernement d'évaluer les besoins du système du secteur en infrastructures (salles de classe), en ressources humaines (enseignants et autres personnels), en ressources matérielles (matériels didactiques) et en ressources financières, mais aussi en mesures institutionnelles à prendre en fonction des objectifs fixés. Les dépenses transversales de fonctionnement, de gestion et d'investissement des administrations centrales et provinciales ont également été évaluées.

Sur la base du Plan d'action quinquennal de la Stratégie, l'exercice de programmation sera renouvelé tous les ans à l'occasion de l'élaboration du plan d'action annuel des sous-secteurs et celui, global, du secteur de l'éducation et de la réactualisation du CDMT, l'objectif étant de disposer d'un plan d'action en phase avec la Stratégie et soutenable financièrement.

#### 8.4.1 Instances de programmation

Plusieurs entités interviennent dans le processus de programmation :

##### **MEPSINC et METP**

- PROVED (élaboration)
- Comité technique provincial de la SSEF présidé par le Ministre provincial de l'éducation (consolidation et validation technique)
- Directions techniques (élaboration et consolidation des PAAB des programmes)
- Comité technique sous-sectoriel de la SSEF (consolidation et validation technique du PAAB sous-sectoriel)
- Ministre (approbation du projet du PAAB sous-sectoriel)

##### **MAS**

- Chef de division provincial des affaires sociales (élaboration)
- DGENEF (élaboration et consolidation des PAAB des programmes)
- Comité technique sous-sectoriel (consolidation et validation technique du PAAB sous-sectoriel)
- Ministre (approbation du projet du PAAB sous-sectoriel)

##### **MESU**

- Établissements d'enseignement supérieur ou universitaire (élaboration)
- Conseils d'administration (consolidation et validation technique des PAAB des ESSU)
- Directions techniques (élaboration et consolidation des PAAB des programmes)
- Comité technique sous-sectoriel de la SSEF (consolidation et validation technique des PAAB des programmes)
- Ministre (approbation du projet du PAAB sous-sectoriel)

##### **INSTANCES INTERMINISTÉRIELLES DE PROGRAMMATION**

##### **SPACE**

- Élaboration (en ce qui concerne les activités spécifiques)
- Consolidation du PAAB sectoriel
- Harmonisation sectorielle

**CCMS**

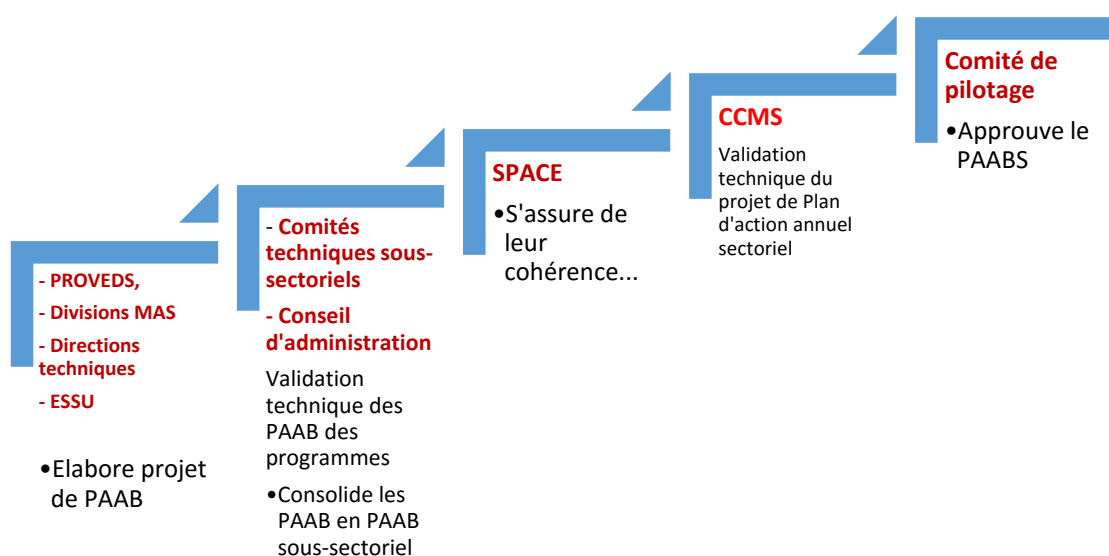
- Harmonisation et validation technique

**Comité de pilotage**

- Approbation

La figure suivante illustre le schéma d'articulation des structures intervenantes dans le processus de programmation

Figure 2 : Cadre de mise en œuvre : structures intervenantes dans le processus de programmation

**8.4.2 Processus de programmation**

Deux types d'activités sont à considérer dans l'exercice annuel de programmation : activités à caractère national devant être mises en œuvre directement par le niveau central et activités devant être exécutées par le niveau déconcentré ou décentralisé.

- Niveau central
  - Démarrage du processus annuel de programmation à partir des Directions stratégiques et du SPACE pour tous les Ministères impliqués ainsi que des établissements d'enseignement supérieur ou universitaire en ce qui concerne spécialement le MESU.
- Niveau provincial
  - démarrage du processus de programmation à partir des PROVED en ce qui concerne le MEPSINC et le METP et, à partir des Divisions provinciales des affaires sociales en ce qui concerne le MAS ;
  - élaboration des plans d'action :
- MEPSINC et METP
  - Les PROVED élaborent leurs Plans d'action annuels



- Les Plans d'action des PROVED sont consolidés par le Comité technique provincial de la SSEF en un seul Plan d'action annuel provincial (PAAP), sous la direction du Ministre provincial en charge de l'éducation.
- Ce PAAP est envoyé par le Ministre provincial au Secrétaire Général à l'EPSP.
- Les Directions techniques, responsables de programmes, élaborent les Plans d'action annuels des programmes, les consolident avec les plans d'action annuels de projets/programmes des PTF et les plans d'actions annuels provinciaux envoyés par les Ministres provinciaux et réceptionnés par le secrétaire général.
- Les Plans d'action annuels de programmes sont transmis au Comité technique sous-sectoriel de la SSEF pour consolidation en un seul Plan d'action annuel sous-sectoriel EPSINC (PAASS/EPINC) et en un seul Plan d'action annuel sous-sectoriel ETP (PAASS/ETP).
- Le Plan d'action annuel sous-sectoriel est approuvé par le Ministre de l'EPINC et transmis au SPACE.

#### ☐ MAS

- La Division provinciale des affaires sociales élabore son PAAP sous la direction du Ministre provincial en charge des affaires sociales,
- Le PAAP est approuvé par le Ministre provincial en charge des affaires sociales et transmis au Secrétaire Général aux Affaires Sociales.
- La Direction générale de l'éducation non formelle (DGENEF), responsable de programme, élabore le Plan d'action annuel du programme, qu'elle consolide avec les plans d'action annuels de projets/programmes des PTF et les plans d'actions annuels provinciaux envoyés par les Ministres provinciaux et réceptionnés par le secrétaire général.
- Les Plans d'action annuels de programmes sont transmis au Comité technique sous-sectoriel de la SSEF pour consolidation en un seul Plan d'action annuel sous-sectoriel (PAASS/MAS).
- Le Plan d'action annuel sous-sectoriel est approuvé par le Ministre du MAS et transmis au SPACE.

#### ☐ MESU

- Chaque établissement d'enseignement supérieur ou universitaire élabore son Plan d'action annuel qu'il transmet au Conseil d'Administration correspondant.
- Le CA consolide les Plans d'action annuels des établissements de sa juridiction en un seul plan qu'il transmet au Secrétaire général à l'ESU.
- Les Directions techniques, responsables de programmes, élaborent les Plans d'action annuels des programmes, qu'ils consolident avec les Plans d'action annuels des Conseils d'administration et des projets/programmes des PTF.
- Les Plans d'action annuels de programmes sont transmis et discutés au Comité technique sous-sectoriel ESU qui les consolide en un seul Plan d'action annuel sous-sectoriel (PAASS/ESU).
- Le Plan d'action annuel sous-sectoriel de l'ESU est approuvé par le Ministre de l'ESU et transmis au SPACE.

#### ☐ SPACE

- Les Plans d'action annuels sous-sectoriels EPSINC, ESU, ETP et ENEF sont harmonisés et mis en cohérence avec le Plan quinquennal de la Stratégie et consolidés avec le plan

d'action des activités transversales ou interministérielles en un seul Plan d'action annuel sectoriel (PAAS).

- Le projet de PAAS est partagé, pour examen, à tous les membres du CCMS.

#### CCMS

- Avec l'appui technique du SPACE, le projet de PAAS est examiné et validé par le CCMS réuni sur convocation de son Président.
- Le projet de PAAS est transmis par le Président du CCMS au Président du Comité de pilotage et partagé, pour examen, avec tous les membres du CP.

#### COMITE DE PILOTAGE

- Après examen, le projet de PAAS est définitivement validé et adopté.

Le Plan d'action annuel sectoriel de la SSEF sert désormais à l'élaboration des prévisions budgétaires des Services des administrations des Ministères et doit être reflété dans la Loi financière.

Le processus de programmation, sur toutes ses phases, doit capitaliser sur les résultats atteints et les bonnes pratiques et s'assurer de la soutenabilité à la fois financière et institutionnelle des actions prévues. Le SPACE met en place une large concertation, notamment avec les PTF, la Société civile, les Parents et les Syndicats d'enseignants, pour s'assurer que sur ses phases critiques, notamment de consolidation et de validation, le processus bénéficie d'un large consensus autour des cibles annuelles à atteindre, de la pertinence des actions à réaliser et de leur alignement sur les objectifs de la Stratégie et les réformes prioritaires du Gouvernement.

## 8.5 Exécution des financements sectoriels

Il existe aujourd'hui deux modalités de financement public des politiques éducatives : (i) le budget général de l'État et (ii) les fonds de différents appuis extérieurs, gérés chacun selon des modalités convenues entre le Gouvernement et les partenaires.

Pour la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF), le Gouvernement et les PTF retiennent les options ci-après :

- chaque Ministère gère les financements qui lui sont attribués ou qu'il aura mobilisés ;
- l'exécution des financements transversaux, qu'ils soient de source interne ou externe, est pilotée par une entité interministérielle, en l'occurrence, le Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Éducation (SPACE), mise en place d'un commun accord entre les Ministères en charge de l'éducation, les Ministères des finances et du Budget et le représentant des bailleurs de fonds.

Les procédures nationales présideront dans l'exécution des dépenses liées à la mise en œuvre de la stratégie sectorielle (passation de marchés), mais les procédures de certains bailleurs pourraient s'appliquer si convenues avec le Gouvernement lors des négociations des fonds, notamment en ce qui concerne les questions de contrôle fiduciaire (avis de non-objection, audits, rapportage financier).

## 8.6 Responsabilités d'exécution matérielle des activités de mise en œuvre

Le tableau suivant donne la répartition des tâches et responsabilités d'exécution matérielle des activités de mise en œuvre

Tableau 13 : Répartition des tâches et responsabilités d'exécution matérielle des activités de mise en œuvre

| Action  | Responsabilité  |
|---|---|
| Programmation annuelle (préparation de plans d'action)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Au niveau national</b> : Direction ou Service technique<sup>49</sup> des Ministères en charge de l'éducation, et Établissement d'enseignement supérieur ou universitaire</li> <li>- <b>Au niveau provincial</b> : PROVED (MEPSINC, METP) et Division provinciale des affaires sociale</li> </ul>  |
| Coordination de la programmation annuelle (suivi, relance, instructions)                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Au niveau central</b> : les Comités techniques sous-sectoriels sont chargés, chacun pour son sous-secteur, de la consolidation des plans d'action sous-sectoriels de leurs Ministère respectifs. Les Secrétaires Généraux des Ministères sectoriels, avec l'appui du SPACE,<sup>50</sup> s'assurent de la production dans les délais des Plans d'action annuels sous-sectoriels.</li> <li>- <b>Au niveau provincial</b> : les Comités techniques provinciaux, présidés par les Ministres provinciaux en charge de l'éducation ainsi que des affaires sociales consolident les plans d'actions des Services provinciaux du MEPSINC et du METP en un seul plan d'action annuel provincial ainsi que le plan d'action de la Division provincial du MAS.</li> </ul> |
| Consolidation des plans d'actions annuels   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Au niveau central</b> : Comités techniques sous-sectoriels de la SSEF, SPACE et CCMS. Le SPACE active les mécanismes de concertation appropriés en vue d'harmonisation et d'un large consensus.</li> <li>- <b>Au niveau provincial</b> : Comités techniques provinciaux de la SSEF</li> </ul>   |
| Exécution matérielle des activités (préparation de DAO, de TdR, de dépenses, mise en place des activités)     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Au niveau central</b> : Ministres et Secrétaires généraux (mesures institutionnelles), Directions et Services techniques et Établissements d'enseignement supérieur ou universitaires concernés, avec l'appui, le cas échéant, du SPACE ou d'une assistance technique (financements nationaux, financement PME, autres financements extérieurs).</li> <li>- <b>Au niveau provincial</b> : Services déconcentrés</li> <li>- Structures d'exécution des projets et programmes (financement PTF), PTF (si gestion directe)</li> </ul>  |
| Suivi de l'exécution matérielle (suivi des chronogrammes, relance, coordination, rapportage trimestriel)      | Les SG et les Ministres provinciaux en charge de l'éducation désigneront chacun un cadre qui sera chargé du suivi du respect des chronogrammes d'activités du plan d'action annuel.   |
| Exécution financière (sur Budget général) et rapportage   | Les sous gestionnaires appuyés par le SPACE pour le suivi des décaissements   |
| Exécution financière (sur projets)  | Structures des projets ou représentation du bailleur si exécution directe <sup>51</sup> et SPACE pour les financements transversaux   |
| Pilotage de l'exécution financière et rapportage  | SPACE (Cellule financière) : rapport trimestriel, rapport annuel (sur la base des rapports produits par les comités techniques, les rapports des PTF en gestion directe et ceux des structures des projets  |
| Coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SSEF  | Comité de pilotage (interministériel) <sup>52</sup>   |
| Dialogue politique et animation des revues sectorielles<br>Suivi des recommandations des revues <sup>53</sup> | Cadre partenarial <sup>54</sup><br>Secrétaires généraux des Ministères sectoriels appuyés par le SPACE  |

<sup>49</sup> Les Directions générales des ministères en charges de l'éducation et de la formation

<sup>50</sup> Cellule d'appui technique : structure technique créée pour appuyer la coordination, le suivi et la mise en œuvre du PIE

<sup>51</sup> Exemple de certaines coopérations bilatérales et de la majorité des agences du système des nations unies

<sup>52</sup> Comité de pilotage du PIE élargi

<sup>53</sup> Les recommandations des revues sectorielles seront systématiquement déclinées dans un plan d'action qui identifie l'ensemble des activités nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation, le responsable de la mise en œuvre et le calendrier d'exécution de l'activité. L'état de la mise en œuvre des recommandations constituera un point à l'ordre du jour de toutes les réunions du cadre partenarial

<sup>54</sup> Il existe actuellement un cadre partenarial qui a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du DSCR

## 8.7 Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la SSEF

Des revues annuelles, réunissant les représentants des Ministères concernés<sup>55</sup>, les partenaires techniques et financiers et l'ensemble des membres du GTE, seront organisées. Elles constitueront le point central du dialogue sectoriel et seront l'occasion de faire un point documenté de l'avancement des activités, de leur succès ou des difficultés rencontrées. À l'occasion des revues sectorielles, un bilan de l'année écoulée est dressé et le plan d'action annuel de l'année qui suit est partagé et validé. Le Gouvernement va proposer un calendrier pour l'organisation de la revue annuelle.

Des COMCON pour l'AENF<sup>56</sup> et l'ESU seront mis en place pour permettre une meilleure concertation avec les partenaires et la société civile sur les aspects spécifiques à ces segments. Ces COMCON auront les mêmes objectifs et missions que celles du COMCON EPSP.

L'évaluation de l'avancement de la SSEF fera l'objet de rapports de suivi technique et financier annuels qui devront comprendre, entre autres, l'actualisation de la matrice d'indicateurs. Les Comités techniques des Ministères sectoriels rédigeront les rapports d'exécution financière, tandis que les DEP et la DGENF seront chargées des rapports d'exécution physique. Le Comité de coordination consolidera ces rapports, avec l'appui de la CAT.

Le MEPSINC conduira aussi des évaluations ad hoc des apprentissages des élèves avec des tests standardisés. Les résultats de ces évaluations seront diffusés auprès des personnels d'encadrement pédagogique. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en place décidée et programmée d'une cellule d'évaluation. Cette cellule aura, notamment, pour mission de renforcer les capacités des organes chargés de l'évaluation (IGE, IP) dans le suivi des acquisitions des élèves.

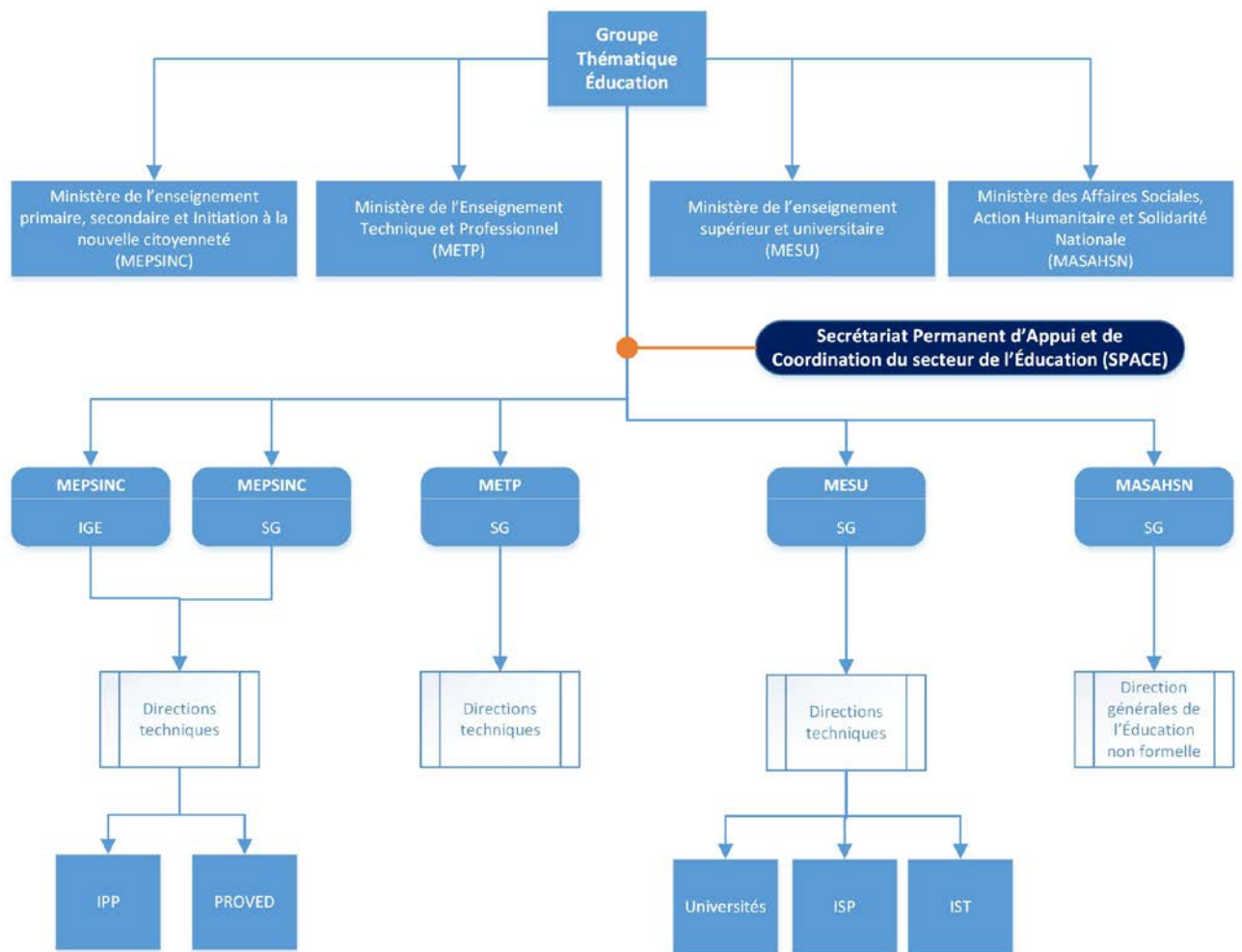
Une évaluation externe plus fouillée de la mise en œuvre du programme aura lieu tous les trois ans. Ce travail permettra d'évaluer notamment les activités expérimentales qui seront mises en œuvre dans le cadre de la stratégie, l'effectivité de la mise en œuvre des mesures relatives aux ressources humaines, financières (mobilisation des ressources et équité dans les dotations aux provinces et aux établissements scolaires) et matérielles (mise à disposition à temps des intrants pédagogiques et équité dans les dotations par école).

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre est schématisé par la figure suivante :

<sup>55</sup> Y compris les représentants des Ministères représentés dans le Comité de pilotage

<sup>56</sup> Le COMCON de l'AENF a d'ores et déjà été mis en place (Février 2014)

Figure 3 : Schéma du dispositif institutionnel de mise en œuvre



La mise en œuvre de la Stratégie se fera à travers l'opérationnalisation de son Plan d'action sur trois niveaux : central, provincial et local.

☐ Le niveau national comprend :

- les Ministres de l'EPSINC, ESU, ETP et MAS,
- Le Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination de secteur de l'Éducation (SPACE)
- les Secrétaires Généraux,
- Directions techniques des ministères,
- Etablissements d'enseignement supérieur ou universitaire
- Les Services spécialisés des ministères (Cellule Indépendante de suivi).

☐ Le niveau provincial comprend :

- Les PROVED (en ce qui concerne le MEPSINC et le METP)
- Les Divisions provinciales des affaires sociales (en ce qui concerne le MAS)

☐ Le **niveau sous-provincial** comprend (pour le MEPSINC et le METP) :

- Les Sous-PROVED

☐ Le **niveau local** comprend

- Les établissements scolaires (MEPSINC et METP).

## 9. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE

### 9.1 Principes d'élaboration et objectif recherché

Le suivi de la mise en œuvre des activités et de l'atteinte des résultats de la stratégie est organisé autour d'un cadre de résultat. Ce cadre définit la méthodologie d'évaluation de la mise en œuvre des activités et des résultats de la stratégie. En même temps, il contribue à orienter les efforts des acteurs du secteur vers les activités considérées comme cruciales pour l'évolution du secteur, en fonction des problématiques et des objectifs identifiés.

### 9.2 Modalités de suivi-évaluation

Le suivi de la stratégie sectorielle de l'éducation est réalisé autour de trois temps distincts :

- ❑ Suivi permanent et régulier des activités et des indicateurs
  - Collecte permanente des données et des résultats par les services et les ministères impliqués (DEP, Direction AENF)
  - Mise à jour régulière du cadre des indicateurs (SPACE)
  - Suivi par le Comité de Concertation et de mise en œuvre de la Stratégie (CCMS) à travers ses groupes thématiques spécifiques.
- ❑ Organisation annuelle des revues sectorielles conjointes. Des revues annuelles sont organisées chaque année pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Sur la base d'un rapport annuel de suivi, préparé conjointement par les équipes nationales (coordonnées par la SPACE) et les partenaires techniques et financiers, elles font le point sur i) l'avancement physique des activités, ii) l'exécution financière du plan sectoriel, et iii) l'évolution des indicateurs de suivi. Elles constituent le point central du dialogue sectoriel et sont l'occasion de documenter l'avancement des activités, de leur succès ou des difficultés rencontrées. À l'occasion des revues, un bilan de l'année écoulée est dressé et le plan d'action annuel de l'année qui suit est partagé et validé. Un aide-mémoire est produit à l'issue des travaux, assorti de recommandations détaillées. Ces revues ont lieu chaque année au mois d'août. Afin d'améliorer le suivi et de permettre l'intégration de ses recommandations en tenant compte du calendrier budgétaire, une revue plus légère sera organisée également en mars de chaque année.
- ❑ Revue à mi-parcours de la stratégie. La revue à mi-parcours de la stratégie est l'occasion d'une analyse extensive de l'exécution de la stratégie du secteur. Elle permet de mesurer les progrès effectués à une échelle plus large, d'évaluer la pertinence globale des politiques menées, des réformes initiées et des financements engagés. Dans le même temps, la revue à mi-parcours est l'occasion de réviser, le cas échéant, certaines des options retenues à la lumière des changements intervenus sur la période au niveau national (contexte politique, économique, documents cadres) et international (grands objectifs internationaux). Le cadre de résultats peut être revu à cette occasion, et les cibles des indicateurs peuvent être révisées.

### 9.3 Structuration du cadre de suivi-évaluation et sélection des indicateurs

Le cadre de suivi évaluation reflète l'organisation du document de stratégie. Aussi il est organisé conformément aux grands axes de celle-ci (accès, qualité, gouvernance) et par programmes. Parmi la batterie importante d'indicateurs possibles, le choix se base sur les activités ayant un potentiel de transformation pour le système, ou celles ayant un impact majeur sur l'état du système éducatif.

Un soin particulier a été apporté pour que les indicateurs : i) soient pertinents au regard de ce qu'ils souhaitent mesurer, ii) soient facilement compréhensibles par les différents acteurs du système éducatif (Gouvernement, partenaires, société civile), iii) que leur collecte/suivi régulier soit assuré par la disponibilité effective des données.

Deux types d'indicateurs ont été retenus :

- Des indicateurs de processus, liés aux activités mises en œuvre et à leur évolution
- Des indicateurs de résultat, qui renseignent l'impact des activités et des réformes conduites sur l'atteinte des grands objectifs de la stratégie.

Les indicateurs peuvent être formulés en valeur absolue, en taux, sous forme d'indice ou de manière binaire (Oui/Non) pour évaluer l'effectivité d'une action. Dans le cas de réformes, des jalons significatifs du lancement de la réforme peuvent aussi être utilisés comme cible intermédiaire. Dans tous les cas, les structures responsables de la production et de la validation des indicateurs sont identifiées dans le cadre de résultats.

### 9.4 Horizon temporel et cohérence des données

Les données de base sont celles à l'année 2014. Cette base intègre les dernières données disponibles au moment de la préparation du plan sectoriel. Elle a été bâtie, en cohérence avec celle du modèle de simulation, sur les chiffres issus des annuaires statistiques des ministères concernés (EPSINC, ESU, AENF) portant sur l'année scolaire 2013-2014.

Les dernières projections de population disponibles (Données de population des Nations Unies, juin 2015) ont été retenues pour mesurer les populations scolarisables. Les récentes revues du Plan Intérimaire de l'Éducation (2014, 2015) avaient permis de comparer les indicateurs en utilisant les données nationales (SIGE) et les données des Nations Unies. Des différences significatives avaient été mises en évidence. Le lancement d'un nouveau plan sectoriel représente un moment pertinent pour opérer ce changement nécessaire. L'enjeu est d'une part de d'utiliser les données les plus fiables et les plus récentes possibles, et d'autre part de s'assurer de la continuité des données tout au long de l'évaluation du plan sectoriel.

Deux jalons importants temporelles sont définis dans le dispositif de suivi évaluation. La première (2018) correspond à la fin de l'exécution du plan d'action triennal (2016-2018) qui lance la stratégie sectorielle. Le second jalon (2025) correspond à la fin du plan sectoriel, et représente la vision de la RDC pour son système éducatif, à l'issue de l'exécution de ce plan sectoriel.

## 9.5 Choix des indicateurs pour la part variable pour le financement PME

La finalisation de la stratégie du secteur coïncide avec la candidature de la RDC pour un financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Selon ses nouvelles modalités du PME, le don est scindé en deux financements : part fixe et part variable. L'accès à la part variable du financement (30% du volume global alloué au pays) est conditionné à l'atteinte de cibles prédéfinies, portant sur des indicateurs particulièrement choisis pour témoigner de transformations profondes du système éducatif.

Ces indicateurs doivent, de plus, couvrir les trois champs spécifiques liés aux priorités du PME, à savoir : l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires

Ces indicateurs sont à puiser en partie à partir du cadre des résultats général de la Stratégie, Au-delà, ces indicateurs clé se veulent être à la fois témoins et moteurs du changement et de la réforme dans le système éducatif congolais au cours des dix prochaines années.

## 9.6 Cadre de résultats

### 9.6.1 Indicateurs de suivi de l'accès et de l'équité

Tableau 14 : Indicateurs de suivi de l'accès et de l'équité

| Indicateur   | Base (2013-2014) | Cible 2018 | Cible 2025 | Responsable de la production | Moyen de vérification |
|--|------------------|------------|------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>Précolaire</b>  |                  |            |            |                              |                       |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                  |            |            |                              |                       |
| Nombre de classes préparatoires fonctionnelles   | 0                | 3400       | 15000      | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>Indicateurs de résultat</b>   |                  |            |            |                              |                       |
| Taux Brut de Préscolarisation (3-5 ans)  | 4,2%             | 6,4%       | 15%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Taux de scolarisation des 5 ans en classe préparatoire   | 0%               | 4,8%       | 20%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Pourcentage d'enfants âgés de 6 ans dans les effectifs des nouveaux entrants au primaire               | 47,7%            | 60%        | 80%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>Primaire</b>  |                  |            |            |                              |                       |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                  |            |            |                              |                       |
| Taux Brut de scolarisation des 6- 11 ans   | 107%             | 122%       | 117%       | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Proportion des enseignants du primaire recensés par le SECOPE payés par l'État                         | 75%              | 84%        | 100%       | DEP/SECOPE                   | Fichiers SECOPE       |
| Indice de disparité dans l'affectation des enseignants payés par province éducationnelle <sup>57</sup> | 31               | 20         | 5          | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Indice de parité genre au Primaire <sup>58</sup>   | 0,91             | 0,93       | 0,98       | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Taux d'achèvement des filles dans le primaire  | 65%              | 90%        | 97%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Taux d'Achèvement du Primaire  | 70%              | 95%        | 99%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>Secondaire premier cycle</b>  |                  |            |            |                              |                       |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                  |            |            |                              |                       |
| Taux de transition du primaire au secondaire 1 (EB 2)  | 76%              | 82%        | 90%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Proportion des enseignants du secondaire recensés par le SECOPE et payés par l'État                    | 84%              | 90%        | 100%       | SECOPE                       | Fichiers SECOPE       |
| Taux de transition des filles du primaire au secondaire 1  | 74%              | 80%        | 88%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>Indicateurs de résultat</b>   |                  |            |            |                              |                       |
| Indice de Parité au secondaire <sup>59</sup>   | 0,62             | 0,79       | 0,90       | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>Secondaire second cycle Général</b>   |                  |            |            |                              |                       |

<sup>57</sup> Rapport écart type/moyenne multiplié par 100 sur le ratio élèves du primaire (DEP)/enseignants payés par le SECOPE

<sup>58</sup> Indice de parité du genre (TBS filles/TBS Garçons) au Primaire

<sup>59</sup> Indice de parité du genre (TBS filles/TBS Garçons) sur tout le cycle Secondaire



| Indicateur   | Base (2013-2014) | Cible 2018 | Cible 2025 | Responsable de la production | Moyen de vérification |
|--|------------------|------------|------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                  |            |            |                              |                       |
| Taux de Transition du secondaire 1 vers le secondaire 2  | 74%              | 71%        | 66%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>Indicateurs de résultat</b>   |                  |            |            |                              |                       |
| Indice de disparité dans l'affectation des enseignants payés par province éducationnelle <sup>60</sup> | 22               | 15         | 5          | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>Enseignement normal</b>   |                  |            |            |                              |                       |
| Part de l'enseignement normal dans le secondaire 2   | 37%              | 31%        | 15%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Pourcentage des filles dans les effectifs de l'enseignement normal (second cycle)                      | 37%              | 42%        | 50%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>Technique et professionnel</b>  |                  |            |            |                              |                       |
| Proportion des élèves du secondaire 2 inscrits dans l'ETFP   | 32%              | 34%        | 40%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Proportion des filles dans l'ETFP  | 35%              | 40%        | 45%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Ratio élèves par division (classe)   | 16               | 20         | 30         | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>Supérieur</b>   |                  |            |            |                              |                       |
| Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants  | 616              | 739        | 943        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| Part des Filles dans l'enseignement supérieur  | 33%              | 38%        | 46%        | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique  |
| <b>AENF</b>  |                  |            |            |                              |                       |
| Effectifs dans les programmes d'alphabétisation (en 1000)  | 158              | 295        | 642        | CTSE/DGENF                   | Annuaire statistique  |
| Nombre d'enfants en formation de rattrapage (en 1000)  | 129              | 143        | 164        | CTSE/DGENF                   | Annuaire statistique  |
| Nombre d'apprenants dans les filières d'apprentissages (en 1000)                                       | 78               | 86         | 99         | CTSE/DGENF                   | Annuaire statistique  |
| Proportion de filles dans les filières d'apprentissages  | 51%              | 51%        | 51%        | CTSE/DGENF                   | Annuaire statistique  |

## 9.6.2 Indicateurs de suivi de la qualité et de la pertinence

Tableau 15 : Indicateurs de suivi de la qualité et de la pertinence

| Indicateur   | Base (2013-2014) | Cible 2018  | Cible 2025   | Responsable de la production | Moyen de vérification                        |
|--|------------------|---|--|------------------------------|--|
| <b>Précolaire</b>  |                  |   |  |                              |  |
| Nombre de manuels par élève dans les classes préparatoires   | ND               | 1   | 1  | Direction du préscolaire     | Étude d'évaluation de la classe préparatoire |
| Nombre de guides pédagogique par enseignant dans les classes préparatoires                           | ND               | 1   | 1  | Direction du préscolaire     | Étude d'évaluation de la classe préparatoire |
| Proportion des enseignants des classes préparatoires recevant une formation lors de leur recrutement | ND               | 80%   | 100%   | IGE                          | Étude d'évaluation de la classe préparatoire |
| <b>Primaire</b>  |                  |   |  |                              |  |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                  |   |  |                              |  |
| Ratio de nombre de manuels/élèves (français, mathématiques, sciences)                                | 3                | 3   | 3  | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique                         |
| Ratio nombre de guides par enseignant  | 1,3              | 3   | 3  | CTSE/DEP                     | Annuaire statistique                         |
| Disponibilité des livres scolaires en langue nationale   | -                | Disponibilité des manuscrits dans au moins 2 langues nationales pour les livres de lecture écriture de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année | Disponibilité de manuels dans 4 langues nationales pour les livres de lecture/écriture de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année | DIPROMAD                     | Rapport                                      |
| Nombre d'élèves inscrits dans les nouveaux programmes de formation initiale des enseignants          |                  |   |  | SERNAFOR                     | Annuaire statistique                         |
| Nombre d'évaluations annuelles des acquis scolaires réalisées par la cellule indépendante            | 0                | 3   | 3  | CIEAS61                      | Rapport d'évaluation disponible              |
| <b>Indicateurs de résultats</b>  |                  |   |  |                              |  |

<sup>60</sup> Rapport écart type/moyenne multiplié par 100 sur le ratio élèves du secondaire (DEP)/enseignants payés par le SECOPE

<sup>61</sup> CIEAS : Cellule Indépendante d'Évaluation des Acquis Scolaires

| <i>Indicateur</i>  | <i>Base (2013-2014)</i> | <i>Cible 2018</i> | <i>Cible 2025</i> | <i>Responsable de la production</i>     | <i>Moyen de vérification</i>    |
|--|-------------------------|-------------------|-------------------|---|---------------------------------|
| Pourcentage d'enfants en grande difficulté de lecture en 2 <sup>ème</sup> année, test standardisé <sup>62</sup> (score inférieur à 25% de la note) | 10,2% <sup>63</sup>     | 9%                | 5%                | CIEAS                                   | Rapport                         |
| Score moyen des enfants en Mathématiques en fin 2 <sup>ème</sup> années du primaire (test standardisé)   | 55%                     | 70%               | 80%               | CIEAS                                   | Rapport                         |
| Pourcentage d'enfants en grande difficulté de lecture en 5 <sup>ème</sup> année, test standardisé  | 28,4% <sup>64</sup>     | 25%               | 10%               | CIEAS                                   | Rapport                         |
| Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de Mathématiques du TENAFEP  | 57%                     | 70%               | 90%               | SG                                      | Rapport TENAFEP                 |
| Pourcentage d'enfants ayant réussi aux épreuves de français du TENAFEP   | 66%                     | 75%               | 90%               | SG                                      | Rapport TENAFEP                 |
| <b>Secondaire premier cycle</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| Ratio de manuels/élèves (français, mathématiques, sciences)  | 0,1                     | 3                 | 3                 | CTSE/DEP                                | Annuaire statistique            |
| <b>Secondaire général</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| Pourcentage des enseignants du secondaire ayant reçu deux semaines de formation au cours des deux dernières années                                 | 0%                      | 35%               | 100%              | IGE                                     |                                 |
| <b>Indicateurs de résultats</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| Nombre de diplômés de l'enseignement général   |                         |                   |                   | CTSE/DEP                                | Annuaire statistique            |
| Proportion de filles parmi les diplômés de l'enseignement général  |                         |                   |                   | CTSE/DEP                                | Annuaire statistique            |
| Taux de réussite à l'examen d'état   | 60%                     | 65%               | 75%               | IGE                                     | Rap. Examen d'État              |
| <b>Secondaire normal</b>   |                         |                   |                   |   |                                 |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| Pourcentage des élèves dans des établissements exclusivement d'enseignement normal   | 34%                     | 50%               | 80%               | CTSE/DEP                                | Annuaire statistique            |
| <b>Indicateurs de résultat</b>   |                         |                   |                   |   |                                 |
| Pourcentage d'élèves ayant réussis l'épreuve écrite de français dans l'examen final <sup>65</sup>  | ND                      |                   |                   | IGE                                     | Rapport Examen                  |
| Pourcentage des diplômés de l'enseignement normal dans les nouveaux recrutements d'enseignants <sup>66</sup>                                       | ND                      |                   | 95%               | SECOPE                                  | Rapport gestion des enseignants |
| <b>Technique et professionnel</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| Mise en place d'un cadre national de qualifications et certifications  | Non                     | Oui               | Oui               | Commission interministérielle de l'ETFP | Rapport spécifique sur l'ETFP   |
| Pourcentage des programmes révisés en lien avec le nouveau référentiel <sup>67</sup>   | 42%                     | 60%               | 100%              | Commission interministérielle de l'ETFP | Rapport spécifique sur l'ETFP   |
| Nombre de provinces éducationnelles disposant d'un centre de ressources  | 0                       | 9                 | 30                | DEP/CTSE ou METP                        | Rapport spécifique sur l'ETFP   |
| <b>Indicateurs de résultat</b>   |                         |                   |                   |   |                                 |
| Taux de réussite des sortants au jury et aux sessions préliminaires et aux stages  | ND                      |                   |                   | METP/IGE                                | Rapport spécifique sur l'ETFP   |
| Taux d'insertion professionnelle des sortants de l'ETFP <sup>68</sup>  | ND                      |                   |                   | METP                                    | Rapport spécifique sur l'ETFP   |
| <b>Enseignement supérieur</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                         |                   |                   |   |                                 |
| Part des effectifs dans les filières prioritaires  | 22%                     | 28%               | 35%               | CTSE/DEP                                | Annuaire statistique            |

<sup>62</sup> Le choix des indicateurs a privilégié le suivi des compétences en lecture du fait de son effet sur les autres compétences.

<sup>63</sup> Résultat enquête PASEC 2010

<sup>64</sup> Résultat enquête PASEC 2010

<sup>65</sup> Le choix de cet indicateur se justifie par la nécessité de suivre l'amélioration des compétences des enseignants et leur maîtrise de la langue d'enseignement (voir résultats évaluations EGRA et EGMA)

<sup>66</sup> Cet indicateur sera calculé annuellement par le SECOPE dans le cadre de la préparation du rapport annuel sur la gestion des enseignants

<sup>67</sup> Actuellement 16 programmes sur 38 ont été révisés. De nouvelles filières seront créées

<sup>68</sup> Mécanisme d'évaluation à mettre en place

| Indicateur   | Base (2013-2014) | Cible 2018 | Cible 2025 | Responsable de la production | Moyen de vérification       |
|--|------------------|------------|------------|------------------------------|-----------------------------|
| Adoption du système LMD (nombre d'institutions/universités ayant révisé leurs cursus de licence) | -                | 20%        | 100%       |                              |                             |
| <b>AENF</b>  |                  |            |            |                              |                             |
| <b>Indicateurs de processus</b>  |                  |            |            |                              |                             |
| Nombre de manuels par apprenant  | 0,9              | 1,4        | 2          | CTSE/DGENF                   | Annuaire statistique        |
| Nombre de manuels par élève en rattrapage scolaire   | 0,2              | 2          | 3          | CTSE/DGENF                   | Annuaire statistique        |
| <b>Indicateurs de résultat</b>   |                  |            |            |                              |                             |
| Taux de réussite dans les programmes d'alphabétisation   | 60%              | 70%        | 90%        | DGENF                        | Rapport de revue du secteur |
| Taux de réussite au TENAFEP des programmes de rattrapage scolaire                                | 44%              | 50%        | 60%        | DGENF                        | Rapport de revue du secteur |
| Taux de réussite dans les formations d'apprentissages  | 75%              | 80%        | 90%        | DGENF                        | Rapport de Revue            |

### 9.6.3 Indicateurs de suivi de la gouvernance et du pilotage

Tableau 16 : Indicateurs de suivi de la gouvernance et du pilotage

| Indicateurs  | Base (2013-2014)                                 | Cible 2018  | Cible 2025   | Responsable de production  | Moyen de vérification       |                             |
|--|--|---|--|--|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Indicateurs de processus</b>  |  |   |  |  |                             |                             |
| Pourcentage des dépenses courantes de l'État allouées au secteur de l'éducation      | 17,8%  | 20%   | 20%  | SPACE  | Rapport de revue du secteur |                             |
| Taux d'exécution du budget alloué à l'éducation                                      | 50%  | 70%   | 80%  | SPACE  | Rapport de revue du secteur |                             |
| Pourcentage d'exécution du budget des statistiques scolaires                         | 20%  | 80%   | 100%   | SPACE  | Rapport de revue du secteur |                             |
| Disponibilité de données spécifiques à l'ETFP dans les annuaires de la DEP           | Non  | Oui   | Oui  | DEP/METP   | Rapport de revue du secteur |                             |
| Mise en œuvre des réformes clé de la stratégie                                       | Nouvel organigramme à l'EPSINC                   | Cadre organigramme disponible                       | Arrêté signé   | Organigramme opérationnel  | SPACE                       | Rapport de revue du secteur |
|  | Enseignement fondamental                         | Non   | Études lancées et première cohorte engagée dans la réforme                   | Cycle fondamental complet opérationnel   | SPACE                       | Rapport de revue du secteur |
|  | Réforme de la formation initiale des enseignants | Non   | Oui  | Opérationnelle   | IGE                         | Rapport de revue du secteur |
|  | Réforme de la politique du livre scolaire        | Non   | Une solution soutenable d'approvisionnement régulier des livres est en place | L'État renouvelle les livres scolaires essentiels sur fonds propre et de manière régulière | DIPROMAD                    | Rapport de revue du secteur |
| Mise en œuvre de la stratégie d'éducation pour les filles                            | Plan de communication                            | Non   | Oui  | Oui  | CGC                         | Rapport de revue du secteur |
|  | Mécanisme de recrutement de femmes enseignantes  |   |  |  | SG/SECOPE                   | Rapport de revue du secteur |
|  | Intégration du genre dans les programmes         |   |  |  | DIPROMAD                    | Rapport de revue du secteur |
| Part des EES disposant d'une cellule de planification                                | 0%   | 100%  | 100%   | DEP/MESU   | Rapport de revue du secteur |                             |
| <b>Indicateurs de résultats</b>  |  |   |  |  |                             |                             |
| Taux d'abandon en première année primaire  | 16%  | 12%   | 3%   | CTSE/DEP   | Annuaire statistique        |                             |
| Proportion d'élèves inscrits en 6 <sup>ème</sup> année ne participant pas au TENAFEP | 10,50%   | 8%  | 5%   | Direction du TENAFEP   | Rapport TENAFEP             |                             |
| % des enseignants affectés avant la rentrée  | N/D  | 80%   | 100%   | SECOPE/Services Généraux   | Rapport de rentrée scolaire |                             |
| Annuaire statistique disponible en juin de l'année de collecte                       | O/N  | O/N   | O/N  | CTSE/DEP   | Rapport de revue du secteur |                             |
| Mise en place du système LMD dans l'enseignement supérieur                           | N/A  | L'agence nationale d'assurance qualité est en place | Le système LMD est en place dans tous les établissements                     | MESU   | Rapport de revue du secteur |                             |

| Indicateurs  | Base (2013-2014) | Cible 2018             | Cible 2025 | Responsable de production | Moyen de vérification       |
|--|------------------|------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------|
| Un cadre participatif incluant des partenaires externes est en place dans la gestion des EES publics | N                | Dans la moitié des EES | O          | DEP/MESU                  | Rapport de revue du secteur |

Le tableau suivant présente le cadre général de suivi-évaluation de la stratégie :

Tableau 17 : Cadre général de suivi-évaluation de la stratégie

| Thème à suivre   | Intitulé du document  | Responsabilité          | Périodicité  | Indicateurs clé retenus  | Sources  | Diffusion                       |
|--|---|-------------------------|--|--|--|---------------------------------|
| <b>Au niveau national</b>                                |   |                         |  |  |  |                                 |
| <b>Indicateurs nationaux</b>                             | Tableau de bord des indicateurs de l'éducation                | DEP/SPACE/UNESCO/ISU    | Mise à jour régulière. Publication annuelle après la sortie de l'annuaire de la DEP. | Indicateurs de scolarisation primaire et secondaire                          | Annuaire DEP, Données de population nationales. Enquêtes ménages, données population | Site web EPSINC/Site web UNESCO |
| <b>Suivi de la stratégie sectorielle</b>                 | Rapport annuel de suivi de la stratégie sectorielle           | SPACE                   | Publication annuelle à l'occasion des revues conjointes                              | Analyse des réformes, des réalisations physiques et financières              | Diverses   | Site web EPSINC                 |
|  | Cadre de suivi des indicateurs de résultat de la stratégie    | SPACE                   | Publication annuelle à l'occasion des revues conjointes                              | Indicateurs de la stratégie  | Compilation de données (Directions, partenaires)                                     | Site web EPSINC                 |
|  | Rapport de revue à mi-parcours de la stratégie                | SPACE                   | Après 4/5 ans (2020)   | Indicateurs de la stratégie  | Consultance externe pour étude approfondie   | Site web EPSINC                 |
| <b>Les indicateurs financiers</b>                        | Cadre de suivi financier pour le secteur de l'éducation       | Cabinet/SPACE           | Publication Semestrielle à l'occasion des revues conjointes                          | Budget éducation par secteur, part PIB,                                      | Ministère des finances, du budget, DPSB, FMI   | Site web EPSINC                 |
| <b>Suivi des réformes</b>                                | Document de suivi de la feuille de route des réformes         | SPACE/PTF               | Mise à jour permanente de la feuille de route, et présentation chaque 6 mois         | Voir feuille de route  | Diverses   | CCMS                            |
| <b>Suivi des études dans le secteur</b>                  | Document de suivi des études dans le secteur de l'éducation   | SPACE                   | Mise à jour permanente   | Études programmées, en cours, réalisées                                      | CCMS   | Site web EPSINC                 |
| <b>Suivi des appuis des partenaires</b>                  | Cartographie des appuis                                       | SPACE                   | Annuelle   | Montant des financements, types d'appuis, réalisation physique et financière | Partenaires  | CCMS                            |
| <b>Au niveau déconcentré</b>                             |   |                         |  |  |  |                                 |
| <b>Suivi des indicateurs au niveau provincial</b>        | Tableau de bord des indicateurs provinciaux                   | DEP provinciale, PROSEB | Mise à jour annuelle suite à publication de l'annuaire statistique                   | Scolarisations, infrastructures, efficacité interne                          | Services centraux, PROVED  | CCMS                            |
| <b>Suivi des activités des provinces éducationnelles</b> | Rapport de suivi des réalisations par province éducationnelle | PROVED                  | Annuelle   | Scolarisations, infrastructures, efficacité interne                          | Services centraux, PROVED  | CCMS                            |

## 10. LES RISQUES ET LES MESURES D'ATTÉNUATION

### 10.1 Les risques politiques et leurs mitigations

#### 10.1.1 Les risques potentiels

La présente stratégie couvre une durée de 10 années. La période qui a précédé a permis, après les crises aigues traversées par le pays, le renforcement des institutions démocratiques, la consolidation de la paix et l'accès à une stabilité macro-économique croissante. Les évolutions politiques des années à venir seront néanmoins cruciales pour assurer le maintien de ces acquis et capitaliser sur les efforts consentis dans le secteur de l'éducation.

En prévision des changements probables au cours de l'exécution de la stratégie décennale, le principal risque identifié est celui de la discontinuité des politiques menées dans le secteur. Les réformes en cours de réalisation et les réformes prévues se conçoivent sur le long terme. Aussi il conviendra de veiller au maintien des priorités définies dans la stratégie. Ceci à la fois dans le prolongement des actions menées depuis une dizaine d'années, mais également au regard des innovations programmées dans le secteur.

#### 10.1.2 Mitigations du risque politique

La Loi Cadre de l'Enseignement National, promulguée en février 2014, assure le principe de l'engagement de l'État dans le secteur de l'Éducation. Elle inscrit notamment dans la Loi l'éducation de base de huit années pour tous les enfants, et la gratuité de l'enseignement primaire.

Par ailleurs, la cogestion par les réseaux conventionnés (voir risques institutionnels) représente une garantie relative de stabilité et de continuité du service d'éducation. Comme elles l'ont prouvé lors des périodes de tension connues par le pays, ces réseaux conventionnés sont capables de maintenir une part significative du fonctionnement du système éducatif fonctionnel, y compris ~~en~~ dans les périodes d'instabilité.

### 10.2 Les risques financiers et budgétaires et leurs mitigations

#### 10.2.1 Risque d'amenuisement des ressources

Le Plan Intérimaire pour l'Éducation ainsi que la présente Stratégie ont été préparés dans un contexte de croissance forte, donc dans une situation macro-économique et budgétaire relativement favorable. Un risque significatif est celui d'un affaiblissement de la croissance, qui réduirait les marges budgétaires. Dans le même temps, les ressources de l'État sont limitées par la faiblesse des recettes fiscales. En outre, le contexte reste marqué par un certain nombre de défis liés à la taille du pays, à la pression démographique, aux difficultés de communication et de transport, ainsi qu'à la question de l'insécurité et de tensions à l'est du pays. Ces défis influent sur les arbitrages budgétaires et laissent peu de marge au Gouvernement dans sa volonté d'affecter des ressources à hauteur de ses engagements dans le secteur éducatif. En cas de baisse sensible des recettes ou d'aggravation des tensions, le risque d'une réorientation des ressources en dehors des secteurs sociaux est présent.

## 10.2.2 Mitigation des risques financiers

Le taux d'exécution important des dépenses courantes dans le secteur de l'éducation, en raison du paiement régulier des salaires, garantit en situation normale un maintien de l'essentiel des dépenses budgétaires du secteur. En parallèle, les appuis importants des Partenaires Techniques et Financiers au secteur, en particulier pour la période couvrant la première moitié de la stratégie, doivent permettre d'assurer une certaine stabilité dans le fonctionnement et dans les programmes d'investissement du Gouvernement de la RDC dans l'éducation.

Enfin, une lettre d'engagement financier a été préparée et signée par le Gouvernement de la RDC en préalable à l'adoption du document de stratégie de l'Éducation. Par ce document, le Gouvernement s'engage à maintenir un effort financier conséquent sur la période couverte par la stratégie.

## 10.3 Les risques institutionnels et leurs mitigations

### 10.3.1 Multiplicité des intervenants

Au moment de la rédaction de la Stratégie, 4 Ministères sont en charge du secteur de l'éducation. Le Ministère de l'EPSP a récemment été scindé en deux entités, respectivement pour l'Enseignement Primaire, Secondaire et l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté, et pour l'Enseignement Technique et Professionnel. Cette configuration conduit à la nécessité d'un repositionnement important en termes de responsabilité, et implique un temps d'adaptation pour les acteurs au niveau des services centraux et déconcentrés, mais aussi pour les partenaires.

Si le pilotage au niveau central a bénéficié d'une nette amélioration dans les dernières années, les capacités institutionnelles restent limitées dans le pays. Ces lacunes dans la gestion conduisent à une gestion perfectible qui se manifeste par des pratiques souvent peu efficaces, de fortes disparités entre les provinces et au sein des provinces. Une récente étude sur le cadre normatif de l'éducation a, de plus, mis en évidence la difficulté à faire appliquer sur le terrain les normes édictées par les services centraux. Comme dans tout système et au vu de l'importance des réformes envisagées, le risque de l'apparition de résistances ne saurait être exclu.

Enfin, une spécificité du système éducatif congolais est le rôle des réseaux conventionnés, religieux ou laïques, agissant comme gestionnaires des établissements au niveau local et représentés au niveau provincial et national. Ils gèrent directement 70% des établissements scolaires du pays, et jouent un rôle important dans le fonctionnement du système. Bien que régis par une convention et partiellement financées par l'État (salaires, fonctionnement), ils répondent d'une administration indépendante, complexifiant les chaînes de responsabilités. Cette gestion représente un défi, mais aussi un atout dans la mesure où elle offre un relai à l'État dans l'exercice de ses fonctions à l'échelle du territoire.

Cette combinaison de facteurs (éclatement des responsabilités à travers plusieurs ministères, capacités limitées, cogestion du système avec les réseaux conventionnés) conduit à un risque de complexification de la mise en œuvre des réformes et des politiques à mettre en œuvre.

### 10.3.2 Mitigation des risques institutionnels

La cohérence de l'action Gouvernementale dans le secteur de l'éducation est assurée par le leadership du Groupe Technique Éducation (GTE). Son action est relayée techniquement par le SPACE (Secrétariat Permanent en Appui à la Coordination de la Stratégie), qui appuie l'ensemble des 4 Ministères impliqués dans le suivi et la mise en œuvre de la stratégie. En parallèle, le groupe des Partenaires Techniques et Financiers du secteur, ainsi que le CCMS (Comité de Coordination de la mise en œuvre de la Stratégie), fonctionnent parfaitement et continueront à servir d'outil de veille au service des réformes.

## 10.4 Les risques directs des conflits sur les scolarisations

### 10.4.1 Risques analysés

La RDC a été l'un des premiers pays à bénéficier, dans le cadre du diagnostic de son système éducatif, d'une analyse spécifique sur les risques et la vulnérabilité. À cette occasion, un certain nombre de points ont été mis en évidence :

- ❑ Les taux d'achèvement du primaire sont systématiquement inférieurs à la moyenne nationale dans les provinces touchées par les conflits. Ce phénomène s'explique par les interruptions de scolarité dues aux déplacements des populations, aux fermetures, destructions ou pillages d'écoles, aux ruptures de scolarités liées à un décès dans la famille, ou à l'enrôlement des enfants par les forces armées.
- ❑ La majorité des enfants en dehors de l'école recensés le sont dans les provinces affectées par les conflits (2,7 millions sur 3,5). Dans les localités les plus touchées, une partie importante des élèves scolarisés ne se sentent pas en sécurité dans leur déplacement vers l'école.

En revanche, on note un impact limité des conflits sur les intrants comme la qualité des infrastructures, le ratio maître/élève ou la disponibilité des manuels scolaires, du moins à l'échelle des provinces. On ne relève pas non plus de différence significative sur les résultats scolaires. Ceci s'explique à la fois l'existence et la continuité relative du suivi de l'État dans ces zones, mais traduit aussi le signe de l'implication très forte des ONG actives dans le secteur de l'éducation dans les régions affectées, en particulier au Nord et Sud Kivu.

Coordonnées par le cluster éducation, les appuis extérieurs représentaient en 2012, 17 millions de dollars, répartis notamment entre la formation des enseignants, la mise à disposition de matériaux didactiques, la construction de salles de classe, le paiement de frais scolaires, ou la mise en place de cantines scolaires.

Cela dit, un paradoxe fait que les zones les plus touchées au sein des provinces en conflit peuvent être ignorées par les appuis, du fait de la dangerosité de leur accès, ou de l'impossibilité de la gestion des programmes considérant le contexte. Ce dernier point met en évidence le fait qu'il n'existe pas à ce jour de mécanisme opérationnel de collecte de données spécifique aux crises, ni de mécanismes institutionnalisés de réponse du secteur de l'éducation face aux risques de crise ou de conflit.

### 10.4.2 Mitigations des risques relatifs aux conflits

Plusieurs mesures convergeraient vers l'atténuation des risques relatifs aux conflits :

- ❑ La mise en place dès 2016 d'une cellule de gestion des risques, avec comme mission i) la définition des stratégies pour prévenir et atténuer les risques et ii) l'intégration de la prévention des risques dans les programmes du Gouvernement.
- ❑ Le renforcement de la collecte des données sur les conflits pour une meilleure planification des interventions
- ❑ L'intégration systématique des programmes liés à l'éducation pour la paix à tous les niveaux de formation des élèves et des formateurs
- ❑ Le renforcement de la collaboration entre le cluster éducation national et les services centraux du MEPSINC, mais aussi entre les clusters provinciaux et les services déconcentrés.

### 10.5 Matrice synthétique des risques et de leur mitigation

La matrice suivante récapitule les risques identifiés et les mitigations retenues :

Tableau 18 : Matrice des risques et mitigation

|   | <b>Risques identifiés</b>   | <b>Mitigation du risque</b>   |
|---|---|---|
| <b>Risques politiques</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rupture de l'action et des réformes en cas de changement au niveau politique.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de la Loi Cadre de l'enseignement national</li> <li>• Engagement permanent des réseaux conventionnés dans le système éducatif, qui gèrent 70% des écoles</li> </ul>  |
| <b>Risques financiers et budgétaires</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ralentissement de la croissance économique et baisse conséquente des recettes fiscales de l'État.</li> <li>• Réorientation des financements hors des secteurs sociaux en cas de tension économique ou politique</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des dépenses courantes dans le secteur (salaires)</li> <li>• Maintien de l'appui des PTF dans le financement du secteur</li> </ul>  |
| <b>Risques institutionnels</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éclatement des responsabilités et difficultés de la coordination du secteur entre les différents ministères dans le secteur de l'éducation</li> <li>• Capacités limitées des acteurs et résistances à certaines réformes</li> <li>• Complexité de la cogestion avec les conventions</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement institutionnel et élargissement des responsabilités du SPACE comme outil au service de la coordination du secteur.</li> <li>• Rôle de veille institutionnalisé et constant des PTF dans le suivi des politiques et des réformes sectorielles</li> <li>• Existence d'un dialogue sectoriel participatif et solide structuré autour du Groupe Local d'Éducation (LEG)</li> </ul>  |
| <b>Risques liés aux conflits sur les scolarisations</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maintien de conflits dans une partie du pays impacte négativement les parcours de scolarisation et contribue à une déscolarisation localement massive</li> <li>• Des zones spécifiquement touchées par les conflits peuvent être particulièrement affectées (zones inaccessibles pour des raisons de sécurité aux services déconcentrés et/ou aux ONG partenaires.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place en 2016 d'une cellule de gestion des risques</li> <li>• Renforcement de la collecte des données sur les conflits pour une meilleure planification des interventions</li> <li>• Intégration systématique des programmes liés à l'éducation pour la paix à tous les niveaux de formation des élèves et des formateurs</li> <li>• Renforcement de la collaboration entre le cluster éducation national et les services centraux du MEPSINC</li> <li>• Renforcement de la collaboration entre les clusters provinciaux et les services déconcentrés</li> </ul> |



## 11. ANNEXE : LE PLAN D'ACTION 2016 – 2020

Le Plan d'action de la stratégie sectorielle est élaboré pour la période 2016-2020. Il traduit les priorités politiques et les programmes de la stratégie sectorielle. Le Plan d'action est articulé avec le cadre de dépenses à moyen terme tout en assurant la cohérence avec les projections du modèle de simulation et les perspectives budgétaires à court terme tant en ce qui concerne le budget de l'État que les ressources extérieures potentiellement mobilisables durant les années à venir.

Les différents programmes de stratégie sectorielle sont dotés d'objectifs et de résultats à atteindre et sont développés en activités à un niveau suffisamment détaillé afin de les traduire en des rubriques de dépenses standards définies selon des coûts unitaires normalisés arrêtés sur la base des réalisations des derniers projets mis en place dans le secteur<sup>69</sup>. Les activités sont programmées dans le temps sur des quantitatifs précis traduisant les objectifs recherchés aboutissant à un échéancier de réalisation cohérent pour la période 2016-2020 et compatible avec le cadrage budgétaire adopté. Les activités sont aussi réparties par source de responsabilité et, le cas échéant, par source de financement. La programmation des intrants et la quantité des extrants contenus dans le plan d'action permettra, lors de la période de réalisation, de mieux assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action.

Rappelons que les options stratégiques définies dans la stratégie sectorielle sont ici déclinées en programmes décrivant les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs de la stratégie. Huit programmes ont été retenus, correspondant à un cycle d'enseignement ou à un groupe d'actions. Dans chaque programme, des sous-programmes organisés autour de chacun des trois axes de la stratégie correspondent à un groupe cohérent d'activités.

- Programme 1 : Enseignement préscolaire
- Programme 2 : Enseignement primaire
- Programme 3 : Éducation non-formelle
- Programme 4 : Enseignement du 1<sup>er</sup> cycle secondaire
- Programme 5 : Enseignements du second cycle secondaire
- Programme 6 : Enseignement technique et professionnel
- Programme 7 : Enseignement supérieur
- Programme 8 : Gestion, pilotage et évaluation du système éducatif

Dans ce qui suit, chacun des neuf programmes est présenté selon son objectif et ses résultats spécifiques et il est décliné en activités quantifiées et programmées sur la période 2016-2020 avec répartition des responsabilités de mise en œuvre et, le cas échéant, du financement identifié.

<sup>69</sup> Le fichier Excel joint intitulé « Plan d'action 2016-2020 » regroupe le détail des coûts unitaires adoptés

## 11.1 Programme 1 : Enseignement préscolaire

### 11.1.1 Le cadre logique du programme

L'objectif stratégique du programme 1 est de développer d'une préscolarisation de qualité, particulièrement en milieu rural. Le tableau suivant présente le cadre logique du Programme :

Tableau 19 : Cadre logique du Programme 1

|  |
|--|
| <b>Objectif général</b>  |
| <i>Le programme vise à développer l'offre d'enseignement préscolaire, particulièrement en zone rurale, pour favoriser l'acquisition des connaissances dans le cycle primaire.</i>  |
| <b>Les difficultés à résoudre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seulement 4,4% des enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés ;</li> <li>• L'offre scolaire est concentrée dans le milieu urbain ;</li> </ul>   |
| <b>Les causes sous-jacentes</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'offre privée est majoritaire (51%) et s'adresse surtout à la classe moyenne urbaine ;</li> <li>• Les familles des milieux rural et péri-urbains ne peuvent pas s'acquitter des frais de scolarisation ;</li> <li>• Le potentiel de mobilisation des communautés n'est pas exploité.</li> </ul>  |
| <b>Les objectifs spécifiques du programme</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des infrastructures et équipements pour accueillir 15% des enfants en 2025 ;</li> <li>• Équiper toutes les écoles publiques et les centres d'éveil communautaires en jeux et matériels pour de meilleures conditions d'apprentissage</li> <li>• Favoriser la scolarisation des populations rurales et défavorisées par la création de classes préparatoires pour les enfants de 5 ans dans les écoles primaires rurales et périurbaines</li> <li>• Des enseignants bien formés et encadrés, et bénéficiant des conditions de travail améliorées.</li> </ul>  |
| <b>Les résultats visés par le programme</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Globalement, 15% des enfants âgés de 3 à 5 ans bénéficient d'un enseignement préscolaire de qualité et sont mieux préparés à la scolarisation primaire</li> <li>• Spécifiquement, 20% des enfants âgés de 5 ans sont inscrits en classe préparatoire intégrée dans les écoles primaires</li> </ul>  |
| <b>Les résultats spécifiques</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités d'accueil sont accrues pour atteindre à l'horizon 2025 un taux de scolarisation de 15% des 3 à 5 ans et un taux de couverture de la classe préparatoire destinées aux enfants âgés de 5ans de 20%</li> <li>• En 2025, 20% des élèves du préscolaire (hors classe préparatoire) seront accueillis dans des espaces d'éveil communautaires en ciblant les zones rurales et les populations autochtones</li> <li>• Tous les centres publics et communautaires sont équipées en infrastructures suffisantes et en matériels pour les activités physiques et d'éveil</li> <li>• En 2020, l'encadrement pédagogique est plus efficace et le nombre des visites des superviseurs est accru.</li> </ul> |

### 11.1.2 Résultats, activités et coûts

Pour atteindre ces résultats, des activités à mettre en œuvre ont été définies. Ces activités contribuent chacune à l'atteinte des résultats spécifiques visés, en agissant sur les causes sous-jacentes identifiées. Les activités sont ici regroupées en sous-programmes eux-mêmes classés selon les trois axes stratégiques d'intervention : Accès et équité ; Qualité des apprentissages ; Gouvernance.

Tableau 20 : Programme 1 : composantes, objectifs et résultats

| Sous-programmes   | Objectif  | Activités  | Résultats attendus  |
|---|---|--|---|
| <b>Axe accès/équité</b>   | <b>Accroître les possibilités de scolarisation par le recours à des structures communautaires au bénéfice des populations rurales et le développement de la mise en place de la classe préparatoire</b> |  | <b>En 2025, 15% des enfants de 3 à 5 ans bénéficient d'une éducation préscolaire (4,4% en 2014)</b>           |
| <b>Sous-programme 1.1</b><br>Espaces Communautaires d'Éveil                     | Susciter et encourager les initiatives communautaires   | Sensibilisation des communautés à la création d'Espaces Communautaires d'Éveil | Les ECE accueillent 20% des élèves du préscolaire en 2025   |
| <b>Sous-programme 1.2</b><br>Classes préprimaires dans les écoles primaires     | Développer la préscolarisation des enfants de 5 ans   | Étude de faisabilité d'une classe préprimaire dans les écoles préparatoire     | Une étude de faisabilité a été réalisée en 2014   |
|   |   | Expérimentation de la classe préparatoire                                      | Une expérimentation sur 100 écoles en 2015-16 une évaluation est menée en 2016                                |
|   |   | Mise en œuvre classe préparatoire  | En 2025, 20% des enfants de 5 ans sont scolarisés dans une classe préprimaire                                 |
| <b>Sous-programme 1.3</b><br>Expansion de l'offre publique d'écoles maternelles | Accroître l'offre publique d'enseignement maternel  | Rémunération des personnels  | % des enseignants pris en charge par l'État   |
|   |   | Construction de structures publiques   | 1100 salles de classe supplémentaires construites d'ici 2025  |
| <b>Axe qualité</b>  | <b>Apporter aux écoles les ressources humaines et pédagogiques permettant un apprentissage de qualité</b>   |  | <b>En 2025, toutes les structures fonctionnent selon les normes de l'enseignement maternel</b>                |
| <b>Sous-programme 1.4</b><br>Équipement des structures                          | Équiper les écoles maternelles en matériels didactiques   | Équipement en matériel d'éveil (public et ECE)                                 | En 2025, 100% des centres publics et communautaires sont équipés  |
|   |   | Guides pédagogiques pour le préscolaire  | En 2025, tous les enseignants et encadreurs disposent d'un guide  |
| <b>Sous-programme 1.5</b><br>Formation des animateurs                           | Des enseignants qualifiés   | Formation initiale des enseignants et encadreurs                               | Tous les encadreurs des ECE et les enseignants reçoivent une formation d'une semaine lors de leur recrutement |
|   |   | Formation continue des enseignants et encadreurs                               | Tous les encadreurs des ECE et les enseignants reçoivent une formation d'une semaine tous les deux ans        |
| <b>Axe gouvernance</b>  | <b>Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures</b>  |  | <b>En 2020, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles</b>                    |
| <b>Sous-programme 1.6</b><br>Supervision des structures et des enseignants      | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures   | Moyens de déplacement des inspecteurs  | En 2020, tous les inspecteurs sont équipés en moyens de déplacement   |
|   |   | Dotation en prime d'itinérance   | En 2020, tous les inspecteurs sont dotés en primes d'itinérance   |

Le détail de la programmation et des estimations des différentes activités du Programme 1 figure dans le fichier Excel intitulé « Plan d'action 2016-2020 ». Le tableau suivant donne la matrice du plan d'action du Programme 1 :

Tableau 21 : Matrice du plan d'action du Programme 1

| Programme   | Résultat  | Échéancier de réalisation (1000 USD) |               |               |               |               |                | Structure Responsable | Financement identifié |
|---|---|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
|   |   | 2016                                 | 2017          | 2018          | 2019          | 2020          | Total          |                       |                       |
| Composante Action Activité  |   |                                      |               |               |               |               |                |                       |                       |
| <b>1. Enseignement préscolaire : Développer une préscolarisation de qualité, particulièrement en milieu rural</b> |   | <b>11 113</b>                        | <b>15 231</b> | <b>32 452</b> | <b>37 042</b> | <b>41 716</b> | <b>137 555</b> |                       |                       |
| <b>1.1 Espaces Communautaires d'Éveil : Susciter et encourager les initiatives communautaires</b>                 |   | <b>366</b>                           | <b>248</b>    | <b>122</b>    | <b>170</b>    | <b>65</b>     | <b>971</b>     |                       |                       |
| <b>1.1.1 Sensibilisation des communautés à la création d'Espaces Communautaires d'Éveil</b>                       | Les ECE accueillent 20% des élèves du préscolaire en 2025 | <b>366</b>                           | <b>248</b>    | <b>122</b>    | <b>170</b>    | <b>65</b>     | <b>971</b>     |                       |                       |
| <b>1.1.1.1</b> Évaluation de l'expérience des ECE et définition des possibilités de son extension                 |   | 21                                   |               |               |               |               | 21             | EPS-CGC               | GVT                   |
| <b>1.1.1.2</b> Définir un plan de communication   |   | 7                                    |               |               |               |               | 7              | EPS-CGC               | GVT                   |
| <b>1.1.1.3</b> Développer des outils et des supports  |   | 38                                   | 38            | 17            | 13            | 13            | 119            | EPS-CGC               | GVT                   |
| <b>1.1.1.4</b> Assurer des campagnes IEC  |   | 300                                  | 210           | 105           | 158           | 53            | 825            | EPS-CGC               | GVT                   |

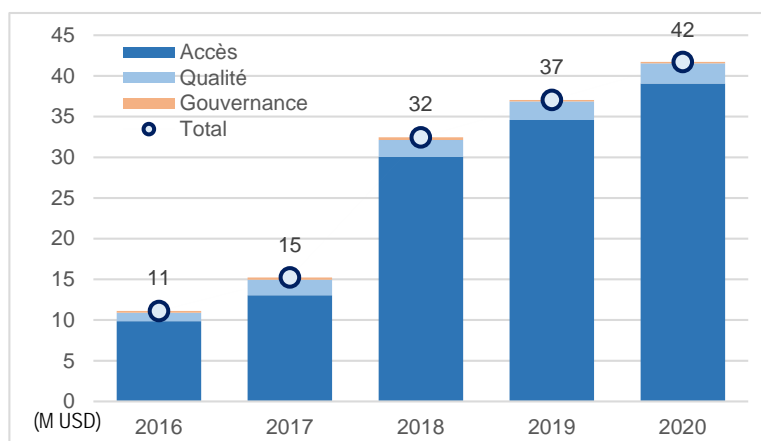
| Programme  | Résultat  | Échéancier de réalisation (1000 USD) |               |               |               |               |               | Structure Responsable | Financement identifié |
|--|---|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|-----------------------|
|  |   | 2016                                 | 2017          | 2018          | 2019          | 2020          | Total         |                       |                       |
| Composante Action Activité   |   |                                      |               |               |               |               |               |                       |                       |
| <b>1.2 Classes préparatoires dans les écoles primaires : développer la préscolarisation des enfants de 5 ans</b>             |   | <b>259</b>                           | <b>1 055</b>  | <b>13 110</b> | <b>15 110</b> | <b>17 110</b> | <b>46 644</b> |                       |                       |
| 1.2.1 Étude de faisabilité d'une classe préparatoire dans les écoles primaires   | Une étude de faisabilité a été réalisée en 2014   |                                      |               |               |               |               |               |                       |                       |
| 1.2.1.1 Réalisation et validation d'une étude de faisabilité   |   |                                      |               |               |               |               |               |                       |                       |
| 1.2.2 Expérimentation de la classe préparatoire  | Une expérimentation sur 100 écoles en 2015-16 et une évaluation est menée en 2016                     | 220                                  |               |               |               |               | 220           |                       |                       |
| 1.2.2.1 Assurer le fonctionnement de la phase pilote de la classe préparatoire   |   | 200                                  |               |               |               |               | 200           | EPS-IG                | UNICEF                |
| 1.2.2.2 Évaluer l'expérience pilote  |   | 20                                   |               |               |               |               | 20            | EPS-IG                | UNICEF                |
| 1.2.3 Préparation et mise en œuvre de la classe préparatoire   | Le programme de développement de la classe préparatoire est élaboré                                   | 39                                   | 1 055         | 13 110        | 15 110        | 17 110        | 46 424        |                       |                       |
| 1.2.3.1 Préparation du programme de développement : Recensement et formation   |   | 39                                   | 55            | 110           | 110           | 110           | 424           | EPS-DEP-SERNAFOR      | UNICEF                |
| 1.2.3.2 Mise en place de la classe préparatoire (objectif 7000 en 2020)  |   |                                      | 1 000         | 13 000        | 15 000        | 17 000        | 46 000        | EPS-DEP-SERNAFOR      |                       |
| <b>1.3 Expansion de l'offre publique d'écoles maternelles : accroître l'offre publique d'enseignement maternel</b>           |   | <b>9 242</b>                         | <b>11 747</b> | <b>16 811</b> | <b>19 306</b> | <b>21 887</b> | <b>78 992</b> |                       |                       |
| 1.3.1 Rémunération du personnel  | 50% des enseignants pris en charge par l'État   | 9 242                                | 10 147        | 13 611        | 16 106        | 18 687        | 67 792        |                       |                       |
| 1.3.1.1 Recenser les enseignants de la classe préparatoire   |   | 19                                   | 38            | 57            | 57            | 57            | 227           | EPS-SECOPE            | GVT                   |
| 1.3.1.2 Paiement des enseignants   |   | 9 223                                | 10 109        | 13 554        | 16 049        | 18 630        | 67 565        | EPS-SECOPE            | GVT                   |
| 1.3.2 Construction de structures publiques   | 1100 salles de classe supplémentaires construites d'ici 2025  |                                      | 1 600         | 3 200         | 3 200         | 3 200         | 11 200        |                       |                       |
| 1.3.2.1 Construction de salles de classe pour le préprimaire   |   |                                      | 1 600         | 3 200         | 3 200         | 3 200         | 11 200        | EPS-DIS               | GVT                   |
| <b>1.4 Équipement des structures : Équiper les écoles maternelles en matériels didactiques</b>                               |   | <b>364</b>                           | <b>344</b>    | <b>324</b>    | <b>324</b>    | <b>324</b>    | <b>1 680</b>  |                       |                       |
| 1.4.1 Équipement en matériel d'éveil (public et ECE)   | En 2025, 100% des centres publics et communautaires sont équipés                                      | 324                                  | 324           | 324           | 324           | 324           | 1 620         |                       |                       |
| 1.4.1.1 Dotation en matériel d'éveil   |   | 324                                  | 324           | 324           | 324           | 324           | 1 620         | EPS-DIPROMAD          | UNICEF                |
| 1.4.2 Guides pédagogiques pour le préscolaire  | En 2025, tous les enseignants et encadreurs disposent d'un guide                                      | 40                                   | 20            |               |               |               | 60            |                       |                       |
| 1.4.2.1 Élaboration de guides pédagogiques pour le préscolaire   |   | 40                                   |               |               |               |               | 40            | EPS-DIPROMAD          | UNICEF                |
| 1.4.2.2 Impression et diffusion du guide   |   |                                      | 20            |               |               |               | 20            | DIPROMAD              | UNICEF                |
| <b>1.5 Formation des animateurs : Des enseignants qualifiés</b>  |   | <b>674</b>                           | <b>1 568</b>  | <b>1 755</b>  | <b>1 953</b>  | <b>2 151</b>  | <b>8 099</b>  |                       |                       |
| 1.5.1 Formation initiale des enseignants et encadreurs   | Tous les encadreurs et les enseignants reçoivent une formation d'une semaine lors de leur recrutement | 634                                  | 594           | 594           | 594           | 594           | 3 010         |                       |                       |
| 1.5.1.1 Élaboration et validation d'un module de formation   |   | 40                                   |               |               |               |               | 40            | EPS-SERNAFOR          |                       |
| 1.5.1.2 Assurer la formation pour les nouveaux recrutements  |   | 594                                  | 594           | 594           | 594           | 594           | 2 970         | EPS-SERNAFOR          |                       |
| 1.5.2 Formation continue des enseignants et encadreurs   | Tous les encadreurs et les enseignants reçoivent une formation d'une semaine tous les deux ans        | 40                                   | 974           | 1 161         | 1 359         | 1 557         | 5 089         |                       |                       |
| 1.5.2.1 Révision et validation des modules existants   |   | 40                                   |               |               |               |               | 40            | EPS-SERNAFOR          |                       |
| 1.5.2.2 Assurer la formation continue pour les encadreurs et enseignants   |   |                                      | 974           | 1 161         | 1 359         | 1 557         | 5 049         | EPS-SERNAFOR          |                       |
| <b>1.6 Supervision des structures et des enseignants : Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures</b> |   | <b>210</b>                           | <b>270</b>    | <b>330</b>    | <b>180</b>    | <b>180</b>    | <b>1 170</b>  |                       |                       |
| 1.6.1 Moyens de déplacement des inspecteurs  | En 2020, tous les inspecteurs sont équipés en moyens de déplacement et dotés en primes d'itinérance   | 150                                  | 150           | 150           |               |               | 450           |                       |                       |
| 1.6.1.1 Équipement des Inspecteurs en Moto   |   | 150                                  | 150           | 150           |               |               | 450           | EPS-DEP               |                       |
| 1.6.2 Primes d'itinérance  |   | 60                                   | 120           | 180           | 180           | 180           | 720           |                       |                       |
| 1.6.2.1 Dotation en prime d'itinérance   |   | 60                                   | 120           | 180           | 180           | 180           | 720           | EPS-DEP               |                       |

Tableau 22 : Programme 1 : Récapitulatif des coûts par sous-programme

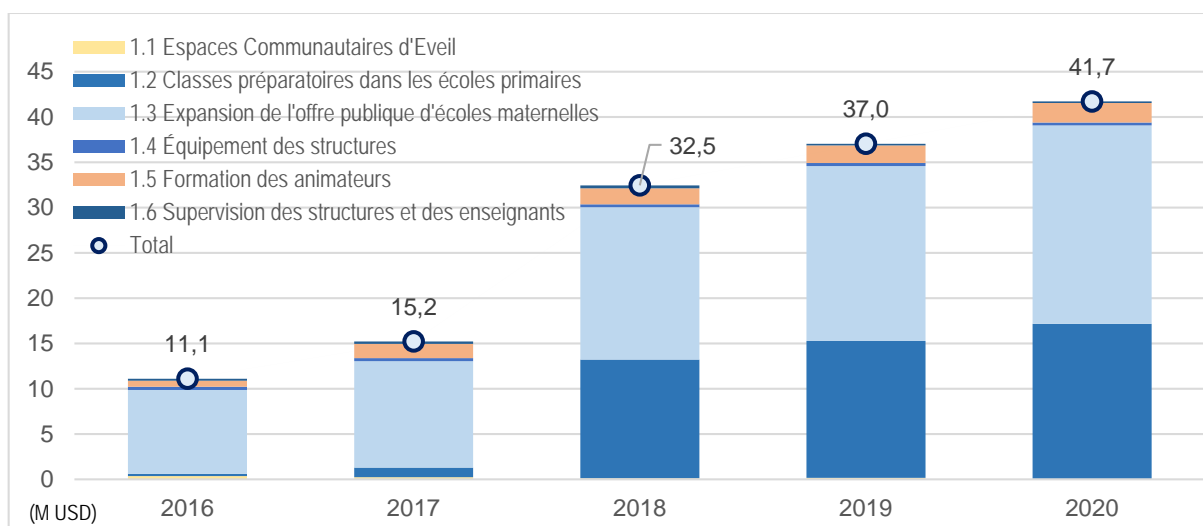
| (En 1000 USD)   | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          | 2020          | Total          |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| 1.1 Espaces Communautaires d'Éveil : Susciter et encourager les initiatives communautaires                            | 366           | 248           | 122           | 170           | 65            | 971            |
| 1.2 Classes préparatoires dans les écoles primaires : développer la préscolarisation des enfants de 5 ans             | 259           | 1 055         | 13 110        | 15 110        | 17 110        | 46 644         |
| 1.3 Expansion de l'offre publique d'écoles maternelles : accroître l'offre publique d'enseignement maternel           | 9 242         | 11 747        | 16 811        | 19 306        | 21 887        | 78 992         |
| 1.4 Équipement des structures : Équiper les écoles maternelles en matériels didactiques                               | 364           | 344           | 324           | 324           | 324           | 1 680          |
| 1.5 Formation des animateurs : Des enseignants qualifiés  | 674           | 1 568         | 1 755         | 1 953         | 2 151         | 8 099          |
| 1.6 Supervision des structures et des enseignants : Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures | 210           | 270           | 330           | 180           | 180           | 1 170          |
| <b>Total Programme 1</b>  | <b>11 113</b> | <b>15 231</b> | <b>32 452</b> | <b>37 042</b> | <b>41 716</b> | <b>137 555</b> |

Les deux graphiques suivants illustrent la répartition des coûts du Programme 1 et montrent que plus de 90% du coût du programme est affecté à l'axe Accès et plus particulièrement à l'extension de l'offre publique du préscolaire et au développement de la classe préparatoire.

Graphique 21 : Programme 1 : répartition des coûts par axe stratégique



Graphique 22 : Programme 1 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)



## 11.2 Programme 2 : Enseignement primaire

### 11.2.1 Le cadre logique du programme

L'objectif stratégique du programme 2 est de développer un enseignement primaire de qualité pour apporter à tous les savoirs et les compétences de base.

Tableau 23 : Cadre logique du Programme 2

|   |
|---|
| <b>Objectif général</b>   |
| <i>Tous les enfants acquièrent les savoirs et compétences de base tels que prévus dans les programmes du primaire, quelles que soient leurs appartenances géographiques, ethniques ou sociales.</i>   |
| <b>Les difficultés à résoudre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les enfants ne finissent pas le cycle primaire, le taux d'achèvement est de 64%</li> <li>• Faiblesse des résultats des tests sur les acquisitions des élèves</li> <li>• Des disparités géographiques importantes</li> </ul> |

| <b>Les causes sous-jacentes</b>   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais scolaires supportés par les familles, notamment les primes de motivation des enseignants, découragent la poursuite de scolarisation pour les enfants des familles les plus modestes</li> <li>• La densité du réseau des écoles est insuffisante dans certaines zones rurales et péri-urbaines</li> <li>• Nombreuses entrées tardives, 44% des nouveaux entrants en 1ère année sont hors âge officiel (6 ans)</li> <li>• Les enseignants formés sont répartis sur le territoire de manière inéquitable</li> <li>• Les matériels didactiques sont en nombre insuffisant, avec 1,3 livres par élève pour 3 nécessaires</li> <li>• Faiblesse du dispositif de formation continue des enseignants</li> <li>• La formation initiale des enseignants nécessite une restructuration</li> <li>• Encadrement pédagogique des écoles et des enseignants insuffisant.</li> </ul>   |
| <b>Les objectifs spécifiques du programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter les ressources en personnel, infrastructures et équipements pour accueillir tous les enfants</li> <li>• Équiper toutes les écoles en matériels didactiques pour un apprentissage de qualité</li> <li>• Soutenir la scolarisation des populations défavorisées par la gratuité effective, le développement de cantines scolaires et la distribution de kits scolaires</li> <li>• Former les enseignants particulièrement à l'apprentissage de la lecture</li> <li>• Restructurer la formation initiale</li> <li>• Apporter un soutien pédagogique aux écoles et aux enseignants.</li> </ul>  |
| <b>Les résultats visés par le programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les élèves parviennent en sixième année à partir de 2025 ; les abandons scolaires sont éliminés et les taux de redoublement sont limités à 5% en 2025</li> <li>• Les scores des élèves aux évaluations PASEC en français et mathématiques sont améliorés et se situent en 2025 au niveau des pays de la sous-région</li> </ul>  |
| <b>Les résultats spécifiques</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2025, tous les enseignants des écoles publiques ou conventionnées sont pris en charge par l'État</li> <li>• En 2025, toutes les écoles sont équipées avec les infrastructures et les équipements mobiliers et pédagogiques en nombre suffisant Les salles de classe en mauvais état sont réhabilitées d'ici 2025</li> <li>• À partir de 2018, la prise en charge des frais directs est étendue à la 6<sup>ème</sup> année et à partir de 2020 aux villes de Kinshasa et Lubumbashi</li> <li>• En 2025, 20% des élèves bénéficient d'uniformes et fournitures scolaires à prix réduit, 10% des élèves d'une allocation versée à leur famille, 300 000 enfants autochtones reçoivent une allocation</li> <li>• À partir de 2016, tous les élèves reçoivent un livre de lecture et un livre de calcul</li> <li>• Tous les enseignants bénéficient à partir de 2016 de deux semaines de formation tous les deux ans</li> <li>• En 2025 le dispositif de la formation initiale des enseignant sera complète restructuré</li> <li>• Le nombre des visites annuelles des inspecteurs et conseillers pédagogiques est accru.</li> </ul> |

### 11.2.2 Résultats, activités et coûts

Pour atteindre ces résultats, des activités à mettre en œuvre ont été définies. Ces activités contribuent chacune à l'atteinte des résultats spécifiques visés, en agissant sur les causes sous-

jaçentes identifiées. Les activités sont ici regroupées en sous-programmes eux-mêmes classés selon les trois domaines d'intervention : Accès et équité ; Qualité et Gouvernance.

Tableau 24 : Programme 2 : composantes, objectifs et résultats

| Sous-programmes  | Objectif  | Activités   | Résultats attendus   |
|--|---|---|--|
| <b>Axe Accès/Équité</b>  | <b>Assurer l'accueil de tous les enfants</b>  |   | <b>En 2025, tous les enfants achèvent le cycle primaire dans les écoles ou les centres de rattrapage</b>                 |
| <b>Sous-programme 2.1 Capacité d'accueil du primaire</b>         | Augmenter les capacités d'accueil   | Construction et réhabilitation des salles de classe   | Construction de 28 000 salles entre 2016 et 2025   |
|  |   | Réhabilitation écoles hors normes   | 51 000 salles hors normes réhabilitées   |
| <b>Sous-programme 2.2 Gratuité des écoles publiques</b>          | Les frais scolaires sont supprimés dans les écoles primaires publiques conventionnées et non conventionnées | Prise en charge des personnels  | En 2025 tous les enseignants sont rémunérés par l'État   |
|  |   | Subventions aux écoles primaires  | En 2020, toutes les écoles reçoivent une subvention couvrant leurs frais de fonctionnement                               |
|  |   | Prise en charge des frais directs dans les villes de Kinshasa et Lubumbashi                     | En 2020, les frais directs sont remplacés par une subvention de fonctionnement   |
|  |   | Prise en charge des frais directs pour la 6 <sup>ème</sup>                                      | En 2018, les frais directs sont abolis pour l'ensemble des élèves de 6 <sup>ème</sup>                                    |
| <b>Sous-programme 2.3 Résorption des disparités dans l'offre</b> | Une capacité d'accueil mieux répartie sur le territoire   | Incitations pour les enseignants  | En 2025, 10% des enseignants reçoivent une bonification pour exercice dans des zones isolées                             |
|  |   | Recenser les disparités d'offre pour guider la création des écoles/classes                      | Des outils de carte scolaire sont mis en place dans les services provinciaux   |
| <b>Sous-programme 2.4 amélioration de l'équité d'accès</b>       | Soutenir la scolarisation des populations défavorisées ou marginalisées                                     | Coopératives scolaires  | En 2025, 20% des élèves bénéficient d'uniformes et de fournitures scolaires à prix réduits                               |
|  |   | Cantines scolaires  | En 2025, 3000 écoles disposent d'une cantine scolaire subventionnée  |
|  |   | Aides directes aux familles   | En 2025, les familles de 10% des élèves reçoivent une allocation   |
|  |   | Accueil des élèves à besoins spécifiques  | En 2025, 50% des écoles sont dotées d'accès facilité pour les personnes handicapées                                      |
|  |   | Scolarisation des enfants autochtones   | En 2025, 300 000 élèves autochtones reçoivent une allocation   |
| <b>Sous-programme 2.5 Scolarisation des filles</b>               | Encourager la scolarisation des filles  | Allocations aux écoles dans les 3 provinces les plus en retard pour la scolarisation des filles | En 2025, 10% des enseignants reçoivent une bonification pour exercice dans des zones isolées                             |
|  |   | Construction de sanitaires séparés  | En 2025, toutes les écoles disposent des sanitaires séparés  |
|  |   | Recenser les disparités d'offre pour guider la création des écoles/classes                      | Des outils de carte scolaire sont mis en place dans les services provinciaux   |
| <b>Axe qualité</b>   | <b>Apporter un environnement éducatif propice à un enseignement de qualité</b>                              |   | <b>En 2025, le nombre des enfants ayant de mauvais résultats est réduit de moitié</b>                                    |
| <b>Sous-programme 2.6 Matériels et équipements pédagogiques</b>  | Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique                           | Équipement pédagogiques   | En 2025, toutes les écoles disposent de matériels pédagogiques   |
|  |   | Manuels scolaires pour le primaire  | En 2025, tous les enfants disposent de 3 manuels   |
|  |   | Plaquettes sur l'éducation à la gestion, l'éducation à la paix et la citoyenneté                | À partir de 2017, toutes les écoles disposent de la documentation  |
|  |   | Guides pédagogiques pour les enseignants  | En 2025, tous les enseignants du préscolaire au 1er cycle secondaire disposent de 2 guides                               |
|  |   | Les CEGOS disposent de moyens de conservation des matériels                                     | En 2020, toutes les écoles disposent d'armoires de stockage  |
| <b>Sous-programme 2.7 Apprentissage de la lecture</b>            | Améliorer les apprentissages de la lecture  | Former les enseignants  | Tous les enseignants de 1ère et 2ème année reçoivent une semaine de formation à la lecture, tous les 2 ans               |
|  |   | Activités de lecture harmonisées  | À partir de 2016, toutes les écoles développent des activités de lecture   |
|  |   | Projets pédagogiques centrés sur la lecture   | En 2020, toutes les écoles disposent d'un projet pédagogique centré sur la lecture                                       |
|  |   | Évaluations périodiques   | À partir de 2016, les inspecteurs effectuent une évaluation régulière des actions des écoles pour la lecture             |
| <b>Sous-programme 2.8 Environnement éducatif</b>                 | Améliorer l'environnement éducatif  | Construction de latrines  | En 2025, toutes les écoles disposent d'un bloc latrine pour 2 classes  |
|  |   | Accès à l'eau   | En 2025, toutes les écoles ont accès à l'eau potable   |
|  |   | Accès à l'électricité   | En 2025, 50% des écoles ont accès à l'énergie électrique   |
|  |   | Clôture des écoles  | En 2025, toutes les écoles ont une clôture   |
|  |   | Équipement pour activités physiques et sportives  | À partir de 2016, toutes les écoles reçoivent chaque année un lot de matériels pour les activités physiques et sportives |
|  |   | Équipement en bibliothèques   | À partir de 2016, toutes les écoles reçoivent chaque année un lot de livres ou une dotation financière                   |
| <b>Sous-programme 2.9 Formation des enseignants</b>              | Assurer la formation continue des enseignants et des directeurs d'écoles                                    | Formation des enseignants   | Tous les enseignants reçoivent 2 semaines de formation tous les 2 ans  |
|  |   | Formation des directeurs d'écoles   | Tous les directeurs reçoivent une formation d'une semaine chaque année   |

| Sous-programmes  | Objectif  | Activités                                    | Résultats attendus   |
|--|---|--|--|
|  |   | Constitution de réseaux de proximité         | En 2025, toutes les écoles font partie d'un réseau de proximité                              |
| Sous-programme 2.10<br>Formation des enseignants                 | Professionnaliser les humanités pédagogiques                      | Élaboration d'un curriculum                  | Dispositions prises en 2016  |
|  |   | Bourses d'études pour les élèves enseignants | En 2025, 10% des enseignants en formation reçoivent une bourse                               |
| Axe gouvernance  | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures |  | À partir de 2018, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles |
| Sous-programme 2.11<br>Supervision des écoles et des enseignants | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles     | Moyens de déplacement des inspecteurs        | À partir de 2020, tous les inspecteurs disposent des moyens de déplacement                   |
| Sous-programme 2.12<br>équipement informatique des directeurs    | Permettre aux directeurs de mieux gérer et communiquer            | Équipement informatique des directeurs       | En 2025, tous les directeurs sont équipés d'une tablette, avec connexion internet            |
|  |   | Formation en informatique et communication   | En 2025, tous les directeurs sont équipés d'une tablette, avec connexion internet            |

Le détail de la programmation et des estimations des différentes activités du Programme 2 figure dans le fichier Excel intitulé « Plan d'action 2016-2020 ». Le tableau suivant donne la matrice du plan d'action du Programme 2 :

Tableau 25 : Matrice du plan d'action du Programme 2

| Composante Action Activité   | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |         |         |         |         |           | Structure responsable | Financement identifié |
|--|--|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------------------|-----------------------|
|  |  | 2016                                 | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    | Total     |                       |                       |
| <b>2. Enseignement primaire : Un enseignement primaire de qualité pour apporter à tous les savoirs et compétences de base</b>                          |  | 505 575                              | 586 019 | 656 510 | 706 288 | 753 196 | 3 207 588 |                       |                       |
| <b>2.1 Capacité d'accueil du primaire : Augmenter les capacités d'accueil</b>  |  | 93 760                               | 92 800  | 92 800  | 92 800  | 92 800  | 464 960   |                       |                       |
| <b>2.1.1 Construction et réhabilitation des salles de classe</b>   | En 2025, 28 000 salles de classe sont construites  | 44 800                               | 44 800  | 44 800  | 44 800  | 44 800  | 224 000   |                       |                       |
| 2.1.1.1 Construction de salle de classe primaire   |  | 44 800                               | 44 800  | 44 800  | 44 800  | 44 800  | 224 000   | EPS-DIS               | ND                    |
| <b>2.1.2 Réhabilitation des écoles hors normes</b>   | En 2025, 51 000 salles de classe réhabilitées  | 48 960                               | 48 000  | 48 000  | 48 000  | 48 000  | 240 960   |                       |                       |
| 2.1.2.1 Réhabilitation de salle de classe  |  | 48 960                               | 48 000  | 48 000  | 48 000  | 48 000  | 240 960   | EPS-DIS               | ND                    |
| <b>2.2 Gratuité des écoles publiques : Les frais scolaires sont supprimés dans les écoles primaires publiques conventionnées et non conventionnées</b> |  | 383 136                              | 422 800 | 463 309 | 504 307 | 542 243 | 2 315 795 |                       |                       |
| <b>2.2.1 Prise en charge des personnels</b>  | En 2025, tous les enseignants du primaire sont pris en charge par l'état                     | 367 480                              | 407 152 | 447 652 | 488 649 | 526 585 | 2 237 519 |                       |                       |
| 2.2.1.1 Recenser les enseignants du primaire à prendre en charge   |  | 18,9                                 | 37,8    | 56,7    | 56,7    | 56,7    | 226,8     | EPS-SCOPE - IPP-SG    | GVT                   |
| 2.2.1.2 Paiement des enseignants du primaire recensé par SCOPE   |  | 355 593                              | 395 246 | 435 726 | 476 724 | 514 660 | 2 177 948 | EPS-SCOPE - SG        | GVT                   |
| 2.2.1.3 Paiement des enseignants du primaire non recensés  |  | 11 869                               | 11 869  | 11 869  | 11 869  | 11 869  | 59 343    | EPS-SCOPE - SG        | AFD                   |
| <b>2.2.2 Prise en charge des frais directs dans les villes de Kinshasa et Lubumbashi</b>   | En 2020, les frais directs sont remplacés par une subvention de fonctionnement               | 15 656                               | 15 648  | 15 658  | 15 658  | 15 658  | 78 277    |                       |                       |
| 2.2.2.1 Identification des écoles bénéficiaires de la subvention   |  | 9,9                                  | 19,8    | 29,7    | 29,7    | 29,7    | 118,8     | EPS-SCOPE-DEP         | GVT                   |
| 2.2.2.2 Subvention aux écoles primaires de la première à la 5ème année   |  | 1 896                                | 1 878   | 1 878   | 1 878   | 1 878   | 9 408     | EPS-SCOPE-SG          | GVT                   |
| 2.2.2.3 Prise en charge des frais directs pour la 6ème année   |  | 13 750                               | 13 750  | 13 750  | 13 750  | 13 750  | 68 750    | EPS-SCOPE-SG          | GVT                   |
| <b>2.3 Résorption des disparités dans l'offre : Une capacité d'accueil mieux répartie sur le territoire</b>  |  | 21 061                               | 21 343  | 24 667  | 25 018  | 25 368  | 117 458   |                       |                       |
| <b>2.3.1 Incitations pour les enseignants</b>  | En 2025, 10% des enseignants reçoivent une bonification pour exercice dans des zones isolées | 20 966                               | 21 317  | 24 667  | 25 018  | 25 368  | 117 337   |                       |                       |
| 2.3.1.1 Prime et logement pour enseignants en zones isolées  |  | 20 966                               | 21 317  | 24 667  | 25 018  | 25 368  | 117 337   | EPS-SCOPE-SG-DIS      | ND                    |
| <b>2.3.2 Recenser les disparités d'offre pour guider la création des écoles/classes</b>  | En 2025, des outils de carte scolaire sont mis en place dans les services provinciaux        | 94,5                                 | 26,25   |         |         |         | 120,75    |                       |                       |
| 2.3.2.1 Élaboration d'une carte scolaire (nationale et provinciale) à travers l'exploitation des données du SIGE                                       |  | 94,5                                 | 26,25   |         |         |         | 120,75    | EPS-DEP               |                       |
| <b>2.4 Amélioration de l'équité d'accès : soutenir la scolarisation des populations défavorisées ou marginalisées</b>                                  |  | 44,85                                | 1 464   | 2 505   | 5 962   | 9 465   | 19 442    |                       |                       |
| <b>2.4.1 Coopératives scolaires</b>  | En 2025, 20% des élèves bénéficient d'uniformes et scolaires                                 | 4,5                                  | 296     | 296     | 287     | 287     | 1 171     |                       |                       |
| 2.4.1.1 Étude de faisabilité de création des coopératives scolaires  |  | 4,5                                  |         |         |         |         | 4,5       | EPS-EVF-PROVED        | ND                    |



| Composante Action Activité   | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |                |                |               |                | Structure responsable | Financement identifié |           |
|--|--|--------------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|-----------------------|-----------------------|-----------|
|  |  | 2016                                 | 2017           | 2018           | 2019          | 2020           |                       |                       | Total     |
| 2.4.1.2 Mise en place de mesures d'incitation à la création de coopératives scolaires  | de fournitures scolaires à prix réduits  |                                      | 296            | 296            | 287           | 287            | 1 166                 | EPS-EVF-PROVED        | ND        |
| <b>2.4.2 Cantines scolaires</b>  |  |                                      |                | <b>37,4</b>    | <b>2 500</b>  | <b>5 000</b>   | <b>7 537</b>          |                       |           |
| 2.4.2.1 Étude de faisabilité sur la mise en place des cantines scolaires   | En 2025, 3000 écoles disposent d'une cantine scolaire subventionnée                          |                                      |                | 37,4           |               |                | 37,4                  | EPS-EVF               | ND        |
| 2.4.2.2 Mise en place de mesures d'incitations à la création de cantines scolaires   |  |                                      |                |                | 2 500         | 5 000          | 7 500                 | EPS-EVF-PROVED        | PAM       |
| <b>2.4.3 Aides directes aux familles</b>   |  | <b>3</b>                             | <b>836,674</b> | <b>1 673</b>   | <b>2 510</b>  | <b>3 347</b>   | <b>8 370</b>          |                       |           |
| 2.4.3.1 Identification des familles bénéficiaires  | En 2025, les familles de 10% des élèves reçoivent une allocation                             | 3                                    |                |                |               |                | 3                     | EPS-EVF               | ND        |
| 2.4.3.2 Distribution de l'allocation aux familles  |  |                                      | 836,674        | 1 673          | 2 510         | 3 347          | 8 367                 | EPS-EVF               | ND        |
| <b>2.4.4 Accueil des élèves à besoins spécifiques</b>  |  | <b>26,25</b>                         | <b>165</b>     | <b>165</b>     | <b>165</b>    | <b>165</b>     | <b>686,25</b>         |                       |           |
| 2.4.4.1 Définition d'une politique nationale pour l'éducation inclusive  | En 2025, 50% des écoles sont dotées d'accès facilité pour les personnes handicapées          | 26,25                                |                |                |               |                | 26,25                 | EPS-DEP               | ND        |
| 2.4.4.2 Formation des chefs d'établissement et enseignants à l'éducation inclusive   |  |                                      | 165            | 165            | 165           | 165            | 660                   | EPS-SERNAFOR          | ND        |
| 2.4.4.3 Intégration des modules de formation à l'éducation inclusive dans la formation initiale des enseignants                      |  |                                      |                |                |               |                |                       | EPS-SERNAFOR-DIPROMAD | ND        |
| <b>2.4.5 Scolarisation des enfants autochtones</b>   |  | <b>11,1</b>                          | <b>166,665</b> | <b>333,335</b> | <b>500</b>    | <b>666,665</b> | <b>1 678</b>          |                       |           |
| 2.4.5.1 Recensement des familles, des élèves et des écoles autochtones   | En 2025, 300 000 élèves autochtones reçoivent une allocation                                 | 11,1                                 |                |                |               |                | 11,1                  | EPS-DEP               | ND        |
| 2.4.5.2 Distribution de l'allocation aux élèves  |  |                                      | 166,665        | 333,335        | 500           | 666,665        | 1 667                 | EPS-EVF               | ND        |
| <b>2.5 Scolarisation des filles : Encourager la scolarisation des filles</b>   |  | <b>30,5</b>                          | <b>6 754</b>   | <b>8 110</b>   | <b>9 480</b>  | <b>10 850</b>  | <b>35 225</b>         |                       |           |
| <b>2.5.1 Allocation aux écoles dans les 3 provinces les plus en retard pour la scolarisation des filles</b>                          |  | <b>4,5</b>                           | <b>2 740</b>   | <b>4 110</b>   | <b>5 480</b>  | <b>6 850</b>   | <b>19 185</b>         |                       |           |
| 2.5.1.1 Élaboration du programme d'allocation pour les provinces cibles  | En 2025, 10% des enseignants reçoivent une bonification pour exercice dans des zones isolées | 4,5                                  |                |                |               |                | 4,5                   | EPS-DEP               |           |
| 2.5.1.2 Assurer la distribution des allocations  |  |                                      | 2 740          | 4 110          | 5 480         | 6 850          | 19 180                | EPS-SCOPE             |           |
| <b>2.5.2 Construction de sanitaires séparés</b>  |  | <b>6</b>                             | <b>4 000</b>   | <b>4 000</b>   | <b>4 000</b>  | <b>4 000</b>   | <b>16 006</b>         |                       |           |
| 2.5.2.1 Recensement de la situation  | En 2025, toutes les écoles disposent des sanitaires séparés                                  | 6                                    |                |                |               |                | 6                     | EPS-DEP-DIS           | GVT       |
| 2.5.2.2 Mise en place du programme de construction de sanitaires séparés   |  |                                      | 4 000          | 4 000          | 4 000         | 4 000          | 16 000                | EPS-DIS               | ND        |
| <b>2.5.3 Recenser les disparités d'offre pour guider la création des écoles/classes</b>  |  | <b>20</b>                            | <b>14</b>      |                |               |                | <b>34</b>             |                       |           |
| 2.5.3.1 Recensement de l'offre   | Des outils de carte scolaire sont mis en place dans les services provinciaux                 | 20                                   |                |                |               |                | 20                    | EPS-DEP               |           |
| 2.5.3.2 Programme de mise à niveau de la carte scolaire  |  |                                      | 14             |                |               |                | 14                    | EPS-DEP               |           |
| <b>2.6 Matériels et équipements pédagogiques : Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique</b> |  | <b>2 229</b>                         | <b>14 836</b>  | <b>18 253</b>  | <b>21 793</b> | <b>25 333</b>  | <b>82 442</b>         |                       |           |
| <b>2.6.1 Équipements pédagogiques</b>  |  | <b>21</b>                            | <b>3 440</b>   | <b>3 980</b>   | <b>4 520</b>  | <b>5 060</b>   | <b>17 021</b>         |                       |           |
| 2.6.1.1 Définition d'un kit minimal en matériel pédagogique pour une classe et une école   | En 2025, toutes les écoles disposent de matériels pédagogiques                               | 21                                   |                |                |               |                | 21                    | EPS-DIPROMAD          | GVT       |
| 2.6.1.2 Production, acquisition et distribution du matériel pédagogique  |  |                                      | 3 440          | 3 980          | 4 520         | 5 060          | 17 000                | EPS-DIPROMAD          | ND        |
| <b>2.6.2 Manuels scolaires pour le primaire</b>  |  |                                      | <b>9 005</b>   | <b>12 005</b>  | <b>15 005</b> | <b>18 005</b>  | <b>54 018</b>         |                       |           |
| 2.6.2.2 Acquisition et distribution de manuels scolaires   | En 2025, tous les enfants disposent de 3 manuels   |                                      | 9 000          | 12 000         | 15 000        | 18 000         | 54 000                | EPS-DIPROMAD          |           |
| 2.6.2.3 Suivi de distribution des manuels scolaires  |  |                                      | 4,5            | 4,5            | 4,5           | 4,5            | 18                    | EPS-DIPROMAD-PROVED   | ND        |
| <b>2.6.3 Plaquettes sur l'éducation à la gestion, l'éducation à la paix et la citoyenneté</b>  |  | <b>10,2</b>                          | <b>123</b>     |                |               |                | <b>133,2</b>          |                       |           |
| 2.6.3.1 Élaboration de plaquettes sur l'éducation à la gestion, l'éducation à la paix et à la citoyenneté                            | À partir de 2017, toutes les écoles disposent de la documentation                            | 10,2                                 |                |                |               |                | 10,2                  | EPSINC/MAS-DGENF      | ND        |
| 2.6.3.2 Acquisition et distribution des plaquettes   |  |                                      | 90             |                |               |                | 90                    | EPS-DIPROMAD          | ND        |
| 2.6.3.3 Formation à l'utilisation des plaquettes   |  |                                      | 33             |                |               |                | 33                    | EPS-SERNAFOR-INC      | GVT       |
| <b>2.6.4 Guides pédagogiques pour les enseignants</b>  |  | <b>10,2</b>                          | <b>80</b>      | <b>80</b>      | <b>80</b>     | <b>80</b>      | <b>330,2</b>          |                       |           |
| 2.6.4.1 Élaboration des guides pédagogiques  |  | 10,2                                 |                |                |               |                | 10,2                  | EPS-DIPROMAD          | UNICEF/BM |
| 2.6.4.2 Production et distribution des guides pédagogiques   |  |                                      | 80             | 80             | 80            | 80             | 320                   | EPS-SERNAFOR          | UNICEF/BM |
| <b>2.6.5 Les COGES disposant de moyens de conservation des matériels</b>   |  | <b>2 188</b>                         | <b>2 188</b>   | <b>2 188</b>   | <b>2 188</b>  | <b>2 188</b>   | <b>10 940</b>         |                       |           |
| 2.6.5.1 Acquisition et distribution d'armoires de stockage   |  | 2 188                                | 2 188          | 2 188          | 2 188         | 2 188          | 10 940                | EPS-DIS-PROVED        | ND        |

| Composante Action Activité   | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |               |               |               |               |               | Structure responsable     | Financement identifié     |        |
|--|--|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------|---------------------------|--------|
|  |  | 2016                                 | 2017          | 2018          | 2019          | 2020          | Total         |                           |                           |        |
| <b>2.7 Apprentissage de la lecture-écriture : améliorer les apprentissages de la lecture-écriture</b>                    |  | <b>124,5</b>                         | <b>380</b>    | <b>90</b>     |               | <b>90</b>     | <b>684,5</b>  |                           |                           |        |
| <b>2.7.1 Former les enseignants</b>  | Tous les enseignants de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année reçoivent une semaine de formation à l'utilisation des programmes lecture, tous les 2 ans | 90                                   |               | 90            |               | 90            | 270           |                           |                           |        |
| 2.7.1.1 Formation des formateurs   |  | 90                                   |               | 90            |               | 90            | 270           | EPS-SERNAFOR              | ACCELERE                  |        |
| <b>2.7.2 Activités de lecture harmonisées</b>  |  | <b>12,5</b>                          | <b>190</b>    |               |               |               | <b>202,5</b>  |                           |                           |        |
| 2.7.2.1 Élaboration d'un guide sur des activités de lecture harmonisées  | À partir de 2016, toutes les écoles développent des activités de lecture   | 12,5                                 |               |               |               |               | 12,5          | EPS-DIPROMAD              | ACCELERE                  |        |
| 2.7.2.2 Acquisition et distribution du guide sur des activités de lecture harmonisées                                    |  |                                      | 100           |               |               |               | 100           | EPS-DIPROMAD              | ACCELERE                  |        |
| 2.7.2.3. Formation des formateurs  |  |                                      | 90            |               |               |               | 90            | EPS-SERNAFOR              | ACCELERE                  |        |
| <b>2.7.3 Projets pédagogiques centrés sur la lecture</b>   |  | <b>11</b>                            | <b>190</b>    |               |               |               | <b>201</b>    |                           |                           |        |
| 2.7.3.1 Élaboration d'un guide d'aide à la réalisation de projets pédagogiques centrés sur la lecture                    | En 2020, toutes les écoles disposent d'un projet pédagogique centré sur la lecture   | 11                                   |               |               |               |               | 11            | EPS-DIPROMAD              | ACCELERE                  |        |
| 2.7.3.2. Acquisition et distribution du guide d'aide à la réalisation de projets pédagogiques centrés sur la lecture     |  |                                      | 100           |               |               |               | 100           | EPS-DIPROMAD              | ACCELERE                  |        |
| 2.7.2.3. Formation des formateurs  |  |                                      | 90            |               |               |               | 90            | EPS-SERNAFOR              | ACCELERE                  |        |
| <b>2.7.4 Évaluations périodiques</b>   |  | <b>11</b>                            |               |               |               |               | <b>11</b>     |                           |                           |        |
| 2.7.4.1 Élaboration d'outils d'évaluation  | À partir de 2016, les inspecteurs effectuent une évaluation régulière des actions des écoles pour la lecture   | 11                                   |               |               |               |               | 11            | EPS-IG                    | ACCELERE                  |        |
| 2.7.4.2 Réalisation par les inspecteurs d'évaluations régulières des actions des écoles pour la lecture                  |  |                                      |               |               |               |               |               | EPS-IG                    | GVT                       |        |
| <b>2.8 Environnement éducatif : Mise à niveau de l'infrastructure et de l'environnement scolaire</b>                     |  | <b>3 339</b>                         | <b>13 102</b> | <b>13 257</b> | <b>13 386</b> | <b>13 480</b> | <b>56 563</b> |                           |                           |        |
| <b>2.8.1 Construction de latrines</b>  |  | <b>5,1</b>                           | <b>2 250</b>  | <b>2 250</b>  | <b>2 250</b>  | <b>2 250</b>  | <b>9 005</b>  |                           |                           |        |
| 2.8.1.1 Identification des besoins et préparation du programme de mise à niveau  | En 2025, toutes les écoles disposent d'un bloc latrine pour 2 classes  | 5,1                                  |               |               |               |               | 5,1           | EPS-DEP-DIS               | ND                        |        |
| 2.8.1.1 Réalisation du programme de construction de latrines   |  |                                      | 2 250         | 2 250         | 2 250         | 2 250         | 9 000         | EPS-DEP-DIS               | ND                        |        |
| <b>2.8.2 Accès à l'eau</b>   |  | <b>5,1</b>                           | <b>2 800</b>  | <b>2 800</b>  | <b>2 800</b>  | <b>2 800</b>  | <b>11 205</b> |                           |                           |        |
| 2.8.2.1 Identification des besoins et préparation du programme de mise à niveau  | En 2025, toutes les écoles ont accès à l'eau potable   | 5,1                                  |               |               |               |               | 5,1           | EPS-DEP-DIS               | ND                        |        |
| 2.8.2.2 Réalisation du programme d'équipement en point d'eau   |  |                                      | 2 800         | 2 800         | 2 800         | 2 800         | 11 200        | EPS-DEP-DIS               |                           |        |
| <b>2.8.3 Accès à l'électricité</b>   |  | <b>5,1</b>                           | <b>2 200</b>  | <b>2 200</b>  | <b>2 200</b>  | <b>2 200</b>  | <b>8 805</b>  |                           |                           |        |
| 2.8.3.1 Identification des besoins et préparation du programme de mise à niveau  | En 2025, 50% des écoles ont accès à l'énergie électrique   | 5,1                                  |               |               |               |               | 5,1           | EPS-DEP-DIS               | ND                        |        |
| 2.8.3.2 Réalisation du programme d'équipement en électricité   |  |                                      | 2 200         | 2 200         | 2 200         | 2 200         | 8 800         | EPS-DEP-DIS               |                           |        |
| <b>2.8.4 Clôtures des écoles</b>   |  | <b>5,1</b>                           | <b>2 400</b>  | <b>2 400</b>  | <b>2 400</b>  | <b>2 400</b>  | <b>9 605</b>  |                           |                           |        |
| 2.8.4.1 Identification des besoins et préparation du programme de mise à niveau  | En 2025, toutes les écoles ont une clôture   | 5,1                                  |               |               |               |               | 5,1           | EPS-DEP-DIS               | ND                        |        |
| 2.8.4.2 Réalisation du programme de construction des clôtures  |  |                                      | 2 400         | 2 400         | 2 400         | 2 400         | 9 600         | EPS-DEP-DIS               |                           |        |
| <b>2.8.5 Équipement pour activités physiques et sportives</b>  |  | <b>2 346</b>                         | <b>2 465</b>  | <b>2 577</b>  | <b>2 668</b>  | <b>2 736</b>  | <b>12 792</b> |                           |                           |        |
| 2.8.5.1 Définition d'un kit minimum pour une école d'équipements pour activités physiques et sportives                   | À partir de 2016, toutes les écoles reçoivent chaque année un lot de matériels pour les activités physiques et sportives                                     | 7                                    |               |               |               |               | 7             | EPS-Dir. Sport et loisirs | GVT                       |        |
| 2.8.5.2 Acquisition et distribution d'équipement pour activités physiques et sportives                                   |  |                                      | 2 339         | 2 465         | 2 577         | 2 668         | 2 736         | 12 785                    | EPS-Dir. Sport et loisirs | GVT    |
| <b>2.8.6 Équipement en bibliothèques</b>   |  | <b>972,12</b>                        | <b>986,16</b> | <b>1 031</b>  | <b>1 067</b>  | <b>1 094</b>  | <b>5 151</b>  |                           |                           |        |
| 2.8.6.1 Diagnostic de la situation et définition d'une bibliothèque standard (équipements, ouvrages, etc.)               | À partir de 2016, toutes les écoles reçoivent chaque année un lot de livres ou une dotation financière   | 8,5                                  |               |               |               |               | 8,5           | EPS-DIPROMAD              | ND                        |        |
| 2.8.6.3 Élaboration d'un guide de gestion d'une bibliothèque (archivage, etc.) et formation à la gestion de bibliothèque |  |                                      | 28            |               |               |               |               | 28                        | EPS-DIPROMAD              | ND     |
| 2.8.6.4 Acquisition et distribution de livres  |  |                                      | 935,62        | 986,16        | 1 031         | 1 067         | 1 094         | 5 114                     | EPS-DIPROMAD              | ND     |
| <b>2.9 Formation des enseignants : renforcer la formation continue</b>   |  | <b>1 703</b>                         | <b>1 435</b>  | <b>1 345</b>  | <b>1 368</b>  | <b>1 393</b>  | <b>7 244</b>  |                           |                           |        |
| <b>2.9.1 Renforcer la formation continue des enseignants</b>   |  | <b>822</b>                           | <b>531</b>    | <b>400</b>    | <b>390</b>    | <b>390</b>    | <b>2 533</b>  |                           |                           |        |
| 2.9.1.1 Développement et actualisation des modules de formation  | Tous les enseignants reçoivent deux semaines de formation tous les deux ans  | 16                                   | 16            |               |               |               | 32            | EPS-SERNAFOR              | GVT/ACCELERE              |        |
| 2.9.1.2 Numérisation et opérationnalisation des modules de formation   |  |                                      | 400           | 10            | 10            |               |               | 420                       | EPS-SERNAFOR              | PROSEB |

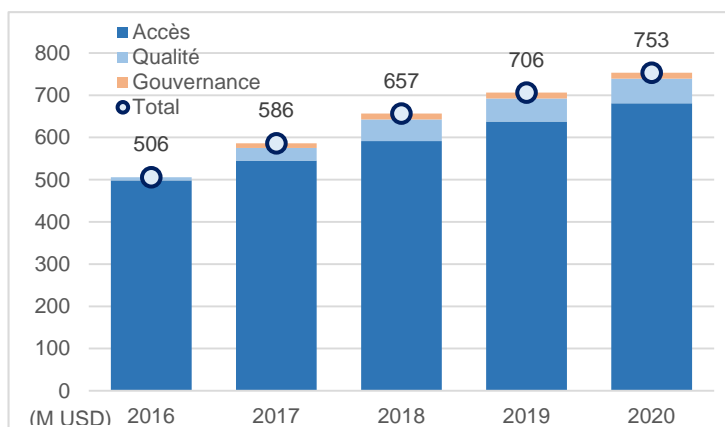
| Composante Action Activité   | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |               |                |                |               |               | Structure responsable | Financement identifié      |
|--|--|--------------------------------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|-----------------------|----------------------------|
|  |  | 2016                                 | 2017          | 2018           | 2019           | 2020          | Total         |                       |                            |
| 2.9.1.3 Évaluation et capitalisation du pilote de la composante "Formation continue" du PROSEB                                       |  | 16                                   |               |                |                |               | 16            | EPS/SERNAFOR          | PROSEB                     |
| 2.9.1.4 Mise en place des CRESB dans les différentes provinces   |  |                                      | 115           |                |                |               | 115           | EPS-SERNAFOR-PROVED   | PTF (AFD, CTB, PROSEB)     |
| 2.9.1.5 Formation des inspecteurs et des conseillers d'enseignement  |  | 165                                  | 165           | 165            | 165            | 165           | 825           | EPS-SERNAFOR-PROVED   | GVT/PTF (AFD, CTB, PROSEB) |
| 2.9.1.6 Formation des enseignants  |  | 225                                  | 225           | 225            | 225            | 225           | 1 125         | EPS-SERNAFOR-PROVED   | GVT/PTF (AFD, CTB, PROSEB) |
| <b>2.9.2 Formation des directeurs d'écoles</b>   | Tous les directeurs reçoivent une formation d'une semaine chaque année     | <b>857,652</b>                       | <b>903,98</b> | <b>944,735</b> | <b>978,377</b> | <b>1 003</b>  | <b>4 688</b>  |                       |                            |
| 2.9.2.1 Formation aux modules et au leadership   |  | 857,652                              | 903,98        | 944,735        | 978,377        | 1 003         | 4 688         | EPS-SERNAFOR-PROVED   | GVT                        |
| <b>2.9.3 Constitution de réseaux de proximité</b>  |  | <b>16</b>                            |               |                |                |               | <b>16</b>     |                       |                            |
| 2.9.3.1 Établissement d'une cartographie des REP existants   | En 2025, toutes les écoles font partie d'un réseau de proximité            | 16                                   |               |                |                |               | 16            | EPS                   | GVT                        |
| 2.9.3.2 Extension des REP sur tout le territoire   |  |                                      |               |                |                |               |               | EPS                   | GVT                        |
| <b>2.9.4 Systématisation du mécanisme d'évaluation de l'impact des formations</b>  |  | <b>7</b>                             |               |                |                |               | <b>7</b>      |                       |                            |
| 2.9.4.1 Élaboration d'outils de suivi et d'évaluation  |  | 7                                    |               |                |                |               | 7             | EPS-IG                | ND                         |
| <b>2.10 Formation initiale des enseignants du primaire : Professionnaliser les humanités pédagogiques</b>                            |  | <b>147</b>                           | <b>132</b>    | <b>18 200</b>  | <b>18 200</b>  | <b>18 200</b> | <b>54 879</b> |                       |                            |
| <b>2.10.1 Élaboration d'un curriculum</b>  | Réalisé en 2016  | <b>74</b>                            |               |                |                |               | <b>74</b>     |                       |                            |
| 2.10.1.1 Actualisation du référentiel de compétences des enseignants réalisé en 2013   |  | 10                                   |               |                |                |               | 10            | EPS-DIPROMAD          | PME                        |
| 2.10.1.2 Révision du curriculum de formation des enseignants   |  | 65                                   |               |                |                |               | 65            | EPS-DIPROMAD          | PME                        |
| <b>2.10.2 Définition du profil d'entrée, de sortie et durée de formation des futurs enseignants et du profil de leurs formateurs</b> | Le profil d'entrée, de sortie et la durée de formation sont définis        | <b>73</b>                            |               |                |                |               | <b>73</b>     |                       |                            |
| 2.10.2.1 Étude sur les profils d'entrée, de sortie et de durée de formation des futurs enseignants                                   |  | 51                                   |               |                |                |               | 51            | EPS-DIPROMAD          | PME                        |
| 2.10.2.2 Définition du profil des formateurs des formateurs  |  | 23                                   |               |                |                |               | 23            | EPS-DIPROMAD          | PME                        |
| <b>2.10.3 Élaboration et mise en place d'un programme de restructuration/spécialisation des établissements</b>                       | Programme élaboré en 2017  |                                      | <b>132</b>    | <b>18 000</b>  | <b>18 000</b>  | <b>18 000</b> | <b>54 132</b> |                       |                            |
| 2.10.3.1 Étude sur la carte scolaire des écoles normales et de l'enseignement des humanités pédagogiques                             |  |                                      | 132           |                |                |               | 132           | EPS-DIPROMAD          | PME                        |
| 2.10.3.2 Mise en place du programme de restructuration/spécialisation des établissements   | Construction des IFM et réhabilitation                                     |                                      |               | 18 000         | 18 000         | 18 000        | 54 000        | EPS-DIPROMAD          | PME                        |
| <b>2.10.4 Bourses d'études pour les élèves enseignants méritants</b>   |  |                                      |               | <b>200</b>     | <b>200</b>     | <b>200</b>    | <b>600</b>    |                       |                            |
| 2.10.2.1 Allocation de la bourse d'études pour les enseignants en formation  |  |                                      |               | 200            | 200            | 200           | 600           | EPS                   | GVT                        |
| <b>2.11 Supervision des écoles et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles</b>                |  |                                      | <b>1 875</b>  | <b>4 875</b>   | <b>4 875</b>   | <b>4 875</b>  | <b>16 500</b> |                       |                            |
| <b>2.11.1 Moyens de déplacement des inspecteurs</b>  | À partir de 2020, tous les inspecteurs disposent des moyens de déplacement |                                      | <b>1 875</b>  | <b>1 875</b>   | <b>1 875</b>   | <b>1 875</b>  | <b>7 500</b>  |                       |                            |
| 2.11.1.1 Équipement des inspecteurs en Moto  |  |                                      | 1 875         | 1 875          | 1 875          | 1 875         | 7 500         | EPS-IG                | ND                         |
| <b>2.11.2 Primes d'itinérance</b>  | À partir de 2018, tous les inspecteurs perçoivent la prime d'itinérance    |                                      |               | <b>3 000</b>   | <b>3 000</b>   | <b>3 000</b>  | <b>9 000</b>  |                       |                            |
| 2.11.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratifs des écoles  |  |                                      |               | 3 000          | 3 000          | 3 000         | 9 000         | EPS-IG                | GVT                        |
| <b>2.12 Équipement informatique des directeurs : permettre aux directeurs de mieux gérer et communiquer</b>                          |  |                                      | <b>9 099</b>  | <b>9 099</b>   | <b>9 099</b>   | <b>9 099</b>  | <b>36 396</b> |                       |                            |
| <b>2.12.1 Équipement informatique des directeurs</b>   | En 2025, tous les directeurs sont équipés en matériels informatiques       |                                      | <b>9 000</b>  | <b>9 000</b>   | <b>9 000</b>   | <b>9 000</b>  | <b>36 000</b> |                       |                            |
| 2.12.1.1 Équipement informatique et de communication   |  |                                      | 9 000         | 9 000          | 9 000          | 9 000         | 36 000        | EPS-DEP               | BM/UNESCO                  |
| <b>2.12.2 Formation en informatique et communication</b>   | En 2025, tous les directeurs sont formés à l'utilisation de l'informatique |                                      | <b>99</b>     | <b>99</b>      | <b>99</b>      | <b>99</b>     | <b>396</b>    |                       |                            |
| 2.12.2.1 Formation en informatique et aux TIC  |  |                                      | 99            | 99             | 99             | 99            | 396           | EPS-DEP               | BM/UNESCO                  |

Tableau 26 : Programme 2 : Récapitulatif des coûts par sous-programme

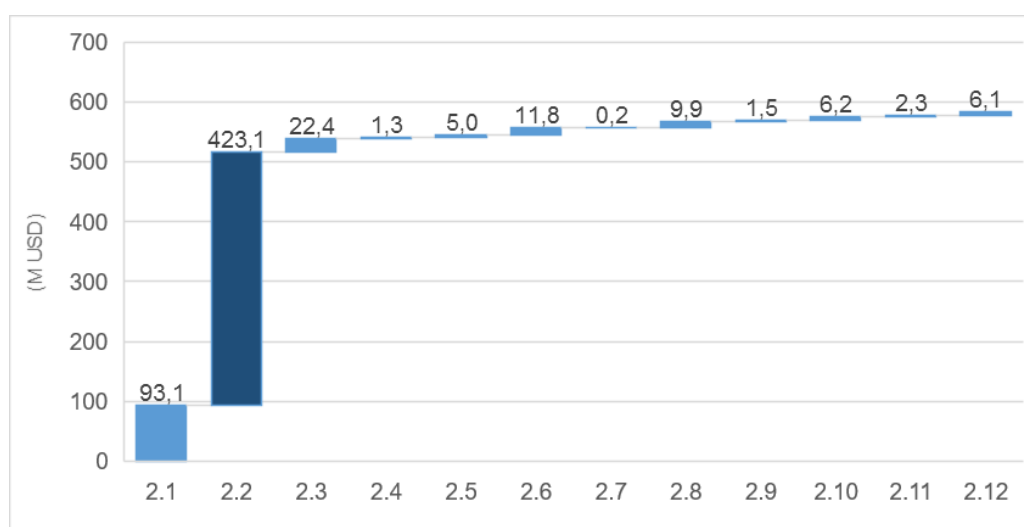
| (en 1000 USD)   | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | Total            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| 2.1 Capacité d'accueil du primaire : Augmenter les capacités d'accueil  | 93 760         | 92 800         | 92 800         | 92 800         | 92 800         | <b>464 960</b>   |
| 2.2 Gratuité des écoles publiques : Les frais scolaires sont supprimés dans les écoles primaires publiques conventionnées et non conventionnées | 383 136        | 422 800        | 463 309        | 504 307        | 542 243        | <b>2 315 795</b> |
| 2.3 Résorption des disparités dans l'offre : Une capacité d'accueil mieux répartie sur le territoire  | 21 061         | 21 343         | 24 667         | 25 018         | 25 368         | <b>117 458</b>   |
| 2.4 Amélioration de l'équité d'accès : soutenir la scolarisation des populations défavorisées ou marginalisées                                  | 45             | 1 464          | 2 505          | 5 962          | 9 465          | <b>19 442</b>    |
| 2.5 Scolarisation des filles : Encourager la scolarisation des filles   | 31             | 6 754          | 8 110          | 9 480          | 10 850         | <b>35 225</b>    |
| 2.6 Matériels et équipements pédagogiques : Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique                   | 2 229          | 14 836         | 18 253         | 21 793         | 25 333         | <b>82 442</b>    |
| 2.7 Apprentissage de la lecture-écriture : améliorer les apprentissages de la lecture-écriture  | 125            | 380            | 90             |                | 90             | <b>685</b>       |
| 2.8 Environnement éducatif : Mise à niveau de l'infrastructure et de l'environnement scolaire   | 3 339          | 13 102         | 13 257         | 13 386         | 13 480         | <b>56 563</b>    |
| 2.9 Formation continue des enseignants : renforcer la formation continue  | 1 703          | 1 435          | 1 345          | 1 368          | 1 393          | <b>7 244</b>     |
| 2.10 Formation initiale des enseignants du primaire : Professionnaliser les humanités pédagogiques  | 147            | 132            | 18 200         | 18 200         | 18 200         | <b>54 879</b>    |
| 2.11 Supervision des écoles et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles                                  |                | 1 875          | 4 875          | 4 875          | 4 875          | <b>16 500</b>    |
| 2.12 Équipement informatique des directeurs : permettre aux directeurs de mieux gérer et communiquer  |                | 9 099          | 9 099          | 9 099          | 9 099          | <b>36 396</b>    |
|   | <b>505 575</b> | <b>586 019</b> | <b>656 510</b> | <b>706 288</b> | <b>753 196</b> | <b>3 207 588</b> |

Les deux graphiques suivants illustrent d'une part, la répartition des coûts du Programme 2 par axe stratégique durant la période 2016-2020 et, d'autre part, la répartition moyenne par sous-programme des trois premières années. Ils montrent que plus de 93% du coût du programme est affecté à l'axe Accès et plus des trois quarts des enveloppes sont alloués aux mesures de renforcement de la gratuité dans les écoles publiques (sous-programme 2.2).

Graphique 23 : Programme 2 : répartition des coûts par axe stratégique



Graphique 24 : Programme 2 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)



2.1 Capacité d'accueil du primaire ; 2.2 Gratuité des écoles publiques ; 2.3 Résorption des disparités dans l'offre ; 2.4 Amélioration de l'équité d'accès ; 2.5 Scolarisation des filles ; 2.6 Matériels et équipements pédagogiques ; 2.7 Apprentissage de la lecture-écriture ; 2.8 Environnement éducatif ; 2.9 Formation des enseignants ; 2.10 Formation initiale des enseignants du primaire : Professionnaliser les humanités pédagogiques ; 2.11 Supervision des écoles et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles ; 2.12 Équipement informatique des directeurs : permettre aux directeurs de mieux gérer et communiquer

## 11.3 Programme 3 : Éducation non formelle

### 11.3.1 Le cadre logique du programme

L'objectif stratégique du programme 3 est de permettre aux personnes non scolarisées d'acquérir les savoirs de base. Le tableau suivant présente la cadre logique du programme :

Tableau 27 : Cadre logique du Programme 3

|  |
|--|
| <b>Objectif général</b>  |
| <i>Le programme vise à l'élévation du niveau d'alphabétisation de la population et à offrir une seconde chance aux jeunes déscolarisés, non scolarisés et adultes non lettrés.</i>   |
| <b>Les difficultés à résoudre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'analphabétisme est encore élevé (27%), plus élevé en milieu rural</li> <li>• Seulement 112 000 enfants bénéficient d'une seconde chance</li> <li>• Les taux de réussite aux formations de l'AENF ne sont pas satisfaisants</li> </ul>   |
| <b>Les causes sous-jacentes</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité des centres de l'AENF est insuffisante</li> <li>• Les capacités d'accueil sont inégalement réparties sur le territoire</li> <li>• Les formations de l'éducation non formelle sont inadaptées.</li> <li>• Des disparités géographiques importantes</li> <li>• Les animateurs n'ont pas toujours la formation requise</li> </ul>  |
| <b>Les objectifs spécifiques du programme</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les programmes non formels et d'alphabétisation aux besoins des apprenants;</li> <li>• Augmenter les capacités d'accueil en développant les partenariats avec les communautés et les ONG</li> <li>• Fournir aux élèves des opportunités de rattrapage scolaire</li> <li>• Former et encadrer les animateurs</li> <li>• Réorganiser les structures de supervision de l'ENF.</li> </ul> |
| <b>Les résultats visés par le programme</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un nombre accru de jeunes déscolarisés et de jeunes adultes bénéficient d'une seconde chance</li> <li>• Les bénéficiaires des programmes s'insèrent mieux dans le secteur économique informel.</li> </ul>   |
| <b>Les résultats spécifiques</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2018, les structures de l'AENF sont réorganisées</li> <li>• La capacité d'accueil des centres d'alphabétisation est portée à 466 000 en 2025</li> <li>• La capacité des centres de rattrapage scolaire est portée à 170 000 en 2025</li> <li>• Des guides d'alphabétisation en langues nationales sont élaborés</li> </ul>   |

### 11.3.2 Résultats, activités et coûts

Pour atteindre ces résultats, des activités à mettre en œuvre ont été définies. Ces activités contribuent chacune à l'atteinte des résultats spécifiques visés, en agissant sur les causes sous-jacentes identifiées. Les activités sont ici regroupées en sous-programmes eux-mêmes classés selon les trois domaines d'intervention : Accès et équité ; Qualité et Gouvernance.

Tableau 28 : Programme 3 : composantes, objectifs et résultats

| Sous-programmes   | Objectif  | Activités   | Résultats attendus   |
|---|---|---|--|
| <b>Axe Accès/Équité</b>   | <b>Accroître l'offre d'alphabétisation, de rattrapage scolaire et d'apprentissage en corrigeant les disparités de tous genres</b>   |   | <b>En 2025, 75% de la population adulte est alphabétisée</b>                                     |
| <b>Sous-programme 3.1.</b><br>Amélioration de l'accès aux offres de formation | Diversifier l'offre en développant les partenariats pour satisfaire la demande plurielle d'AENF provenant des provinces sous-scolarisées et des groupes marginalisés d'éducation pour | Implication des communautés locales et renforcement des capacités des organisations et des facilitateurs communautaires qui serviront de relais pour la mobilisation et la sensibilisation                        | Des campagnes de sensibilisation des communautés sont menées dans chaque province éducationnelle |
|   |   | Ouverture de centres, réhabilitation et construction, équipements des centres, identification des écoles primaires qui serviront en même temps des centres de rattrapage scolaire et d'alphabétisation            | La capacité des centres d'ENF est doublée entre 2016 et 2025                                     |
|   |   | Construction de centres d'accueil et de transit pour les enfants en difficulté  | Nombre d'enfants déscolarisés identifiés, insérés/réinsérés dans le système formel               |
|   |   | Prise de mesures pour la réduction des disparités d'accès liées au genre, l'âge, à la localité, aux handicaps, à la pauvreté, etc. (ciblage et intégration des enfants et jeunes hors du système éducatif formel) | La proportion de filles/femmes augmente parmi les apprenants                                     |
|   |   | Identification et réinsertion scolaire des enfants déscolarisés   | En 2020, Les enfants déscolarisés sont identifiés, et en majorité insérés dans le système formel |
|   |   | Élaboration d'une stratégie de réinsertion scolaire des enfants déscolarisés et des outils d'identification de ces enfants  | Étude menée en 2016  |
| <b>Sous-programme 3.2.</b><br>Sous-programme « Protection sociale »           | Renforcer les capacités des communautés et des familles<br>Établir des mécanismes de suivi et évaluation des Activités Génératrices de Revenus et les pérenniser                      | Identifier les communautés de base et les structures de référencement (écoles, centres de formation,)   | Identification par les services de l'AENF  |
|   |   | Identifier les apprenants les plus vulnérables dans les offres de l'AENF  | Les enfants vulnérables sont protégés et référés   |
|   |   | Accorder l'appui institutionnel aux structures d'accueil  | Tous les centres reçoivent un soutien sous formes d'outils et matériels pédagogiques             |
|   |   | Former les bénéficiaires des Activités Génératrices de Revenus  | Chaque année, 10% des animateurs reçoivent une formation d'une semaine                           |
| <b>Axe Qualité</b>  | <b>Doter les centres en matériels didactiques et former les animateurs</b>  |   | <b>À partir de 2020, les apprenants disposent de conditions de formation selon les normes</b>    |
| <b>Sous-programme 3.3.</b><br>programmes de l'AENF                            | Harmoniser les programmes et les adapter aux besoins des bénéficiaires  | Ateliers nationaux de révision et de validation des programmes, normes et standards de qualité  | Les programmes sont révisés en 2018  |
|   |   | Formation des personnels (MASAHSN, société civile et ONG) à l'utilisation et la gestion des programmes  | 10 000 animateurs formés en 2019 et 2020   |
| <b>Sous-programme 3.4.</b><br>supports et matériels andragogiques             | Équiper les centres en supports andragogiques rénovés   | Ateliers d'élaboration et de production   | Ateliers organisés en 2017, après la révision des programmes                                     |
|   |   | Équipement des centres  | En 2020, tous les centres sont équipés en matériels andragogiques                                |
| <b>Sous-programme 3.5.</b><br>Utilisation des langues locales                 | Codifier les langues locales utilisées pour l'alphabétisation et promouvoir leur utilisation  | Ateliers de codification des langues locales  | Plusieurs ateliers menés chaque année à partir de 2016   |
|   |   | Aide à production d'écrits en langue locale   | Un budget annuel de 50 000 \$ pour des subventions accordées aux auteurs et éditeurs             |
|   |   | Campagnes de vulgarisation des manuels et guides  | Une campagne est menée dans chaque sous division   |
| <b>Sous-programme 3.6.</b><br>Évaluation et certification                     | Mettre en place un système de suivi, d'évaluation et de certification des acquis des apprenants   | Élaboration des outils de suivi et d'évaluation des apprenants  | Outils élaborés et opérationnels en 2017   |
|   |   | Document de certification, en concertation avec les parties concernées  | Un document de certification opérationnel en 2017  |
| <b>Sous-programme 3.7</b><br>Formation des animateurs                         | Former les enseignants  | Élaboration des modules de formation  | Modules de formation mis au point en 2017  |
|   |   | Formation des enseignants   | Tous les enseignants reçoivent une semaine de formation tous les deux ans                        |
| <b>Axe Gouvernance</b>  | <b>Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures</b>  |   | <b>À partir de 2018, tous les centres reçoivent l'encadrement des inspecteurs du primaire</b>    |
| <b>Sous-programme 3.8.</b><br>Organes de conseil et de coordination           | Dynamiser les instances de conseil et de coordination   | Réunions de l'ONALACO, du comité national technique de coordination et de suivi, des comités provinciaux de coordination et de suivi, des comités de districts, de territoire                                     | Les instances de conseil et de coordination se réunissent de manière régulière                   |
| <b>Sous-programme 3.9.</b><br>DGENF et structures déconcentrées               | Opérationnaliser les structures de supervision et de pilotage de l'AENF   | Structure et organigramme de la DGENF et des divisions provinciales   | La DGENF est réorganisée   |
|   |   | Moyens de la DGENF et des structures déconcentrées  | La DGENF et les structures déconcentrées sont opérationnelles                                    |
|   |   | Transformation du Service polyvalent et d'éducation permanente en Centre de ressources  | Le centre de ressources est opérationnel en 2018   |
|   |   | Renforcement des capacités des personnels   | Les personnels de la DGENF ont accès à des programmes de formation                               |
| <b>Sous-programme 3.10.</b><br>Supervision et inspection                      | Assurer l'encadrement pédagogique des centres   | Encadrement de proximité par les inspecteurs du primaire  | Les centres sont inspectés par les inspecteurs de l'enseignement primaire                        |
| <b>Sous-programme 3.11.</b><br>Visibilité du sous-secteur                     | Assurer la visibilité et la crédibilité du sous-secteur   | Plan et actions de communication  | Un plan de communication et des supports de communication disponibles dès 2016                   |
|   |   | Site web de l'AENF  | Site Web opérationnel en 2017  |

Le détail de la programmation et des estimations des différentes activités du Programme 3 figure dans le fichier Excel intitulé « Plan d'action 2016-2020 ». Le tableau suivant donne la matrice du plan d'action du Programme 3 :

Tableau 29 : Matrice du plan d'action du Programme 3

| Composante Action Activité  | Résultat  | Échéancier de réalisation (1000 USD) |               |               |               |               |               | Structure responsable  | Financement identifié |
|---|---|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|-----------------------|
|   |   | 2016                                 | 2017          | 2018          | 2019          | 2020          | Total         |                        |                       |
| <b>3. Éducation non formelle : Permettre aux personnes non scolarisées d'acquérir les savoirs de base</b>   |   | <b>10 085</b>                        | <b>11 952</b> | <b>15 355</b> | <b>16 500</b> | <b>16 062</b> | <b>69 953</b> |                        |                       |
| <b>3.1. Amélioration de l'accès aux offres de formation : Diversifier l'offre en développant les partenariats pour satisfaire la demande plurielle d'AENF provenant des provinces sous-scolarisées et des groupes marginalisés d'éducation pour</b> |   | <b>415</b>                           | <b>1 531</b>  | <b>1 499</b>  | <b>1 350</b>  | <b>150</b>    | <b>4 945</b>  |                        |                       |
| <b>3.1.1 Implication des communautés locales et renforcement des capacités des organisations et des facilitateurs communautaires qui serviront de relais pour la mobilisation et la sensibilisation</b>   | Des campagnes de sensibilisation des communautés sont menées dans chaque province administrative          | 219                                  | 133           | 133           |               |               | 484           |                        |                       |
| 3.1.1.1 Définir un plan de communication  |   | 5                                    |               |               |               |               | 5             | MAS-DGENF/CGC          | GVT                   |
| 3.1.1.2 Développer des outils et des supports   |   | 129                                  | 87            | 87            |               |               | 304           | MAS-DGENF/CGC          | GVT                   |
| 3.1.1.3 Assurer des campagnes IEC   |   | 85                                   | 46            | 46            |               |               | 176           | MAS-DGENF/CGC          | GVT                   |
| <b>3.1.2 Ouverture de centres, réhabilitation et construction, équipements des centres, identification des écoles primaires qui serviront en même temps des centres de rattrapage scolaire et d'alphabétisation</b>                                 | La capacité des centres d'AENF est doublée entre 2016 et 2025   | 16                                   | 1 216         | 1 216         | 1 200         |               | 3 649         |                        |                       |
| 3.1.2.1 Identification des écoles primaires pouvant servir d'appui  |   | 16                                   | 16            | 16            |               |               | 49            | MAS-DGENF/EPS-DEP      | GVT                   |
| 3.1.2.2 Construction et équipement de centres de promotion sociale (alphabétisation, rattrapage)  |   |                                      | 800           | 800           | 800           |               | 2 400         | MAS-DSG                | Fonds Qatar           |
| 3.1.2.3 Réhabilitation et équipement de centres de promotion sociale  |   |                                      | 400           | 400           | 400           |               | 1 200         | MAS-DSG                | Fonds Qatar           |
| <b>3.1.3 Prise de mesures pour la réduction des disparités d'accès liées au genre, l'âge, à la localité, aux handicaps, à la pauvreté, etc. (ciblage et intégration des enfants et jeunes hors du système éducatif formel)</b>                      | La proportion de filles/femmes augmente parmi les apprenants  |                                      |               | 12            |               |               | 12            |                        |                       |
| 3.1.3.1 Recensement des disparités et élaboration d'un plan de réduction des disparités   |   |                                      |               | 12            |               |               | 12            | DGENF                  |                       |
| <b>3.1.4 Identification et réinsertion scolaire des enfants déscolarisés</b>  | En 2020, les enfants déscolarisés sont identifiés et en majorité insérés/réinsérés dans le système formel | 180                                  | 170           | 150           | 150           | 150           | 800           |                        |                       |
| 3.1.4.1 Élaboration d'une stratégie de réinsertion scolaire des enfants déscolarisés et des outils d'identification de ces enfants  |   | 30                                   |               |               |               |               | 30            | MAS-DGENF-DEP/EPS-DEP  | Fonds Qatar           |
| 3.1.4.2 Renforcement de l'offre alternative d'éducation pour les enfants en âge scolaire non scolarisés (9-14 ans)  |   | 150                                  | 150           | 150           | 150           | 150           | 750           | MAS-DGENF              |                       |
| 3.1.4.3 Évaluation de l'efficacité de la subvention   |   |                                      | 20            |               |               |               | 20            | MAS-DGENF              |                       |
| <b>3.2. Protection sociale : renforcer les capacités des communautés et des familles</b>  |   | <b>19</b>                            | <b>250</b>    | <b>127</b>    | <b>127</b>    | <b>127</b>    | <b>650</b>    |                        |                       |
| <b>3.2.1 Identifier les communautés de base et les structures de référencement (écoles, centres de formation, etc.)</b>   | Identification par les services de l'AENF   | 8                                    |               |               |               |               | 8             |                        |                       |
| 3.2.1.1 Recensement des communautés de base et structures de référencement  |   | 8                                    |               |               |               |               | 8             | MAS-DGNEF-DEP          | GVT                   |
| <b>3.2.2 Identifier les apprenants les plus vulnérables dans les offres de l'AENF</b>   | Les enfants vulnérables sont protégés et référés  | 3                                    | 123           |               |               |               | 126           |                        |                       |
| 3.2.2.1 Élaboration d'une carte sociale des familles les plus vulnérables   |   | 3                                    | 123           |               |               |               | 126           | MAS-DGNEF-DEP          | GVT                   |
| <b>3.2.3 Accorder l'appui institutionnel aux structures d'accueil</b>   | Tous les centres reçoivent un soutien sous formes d'outils et matériels pédagogiques                      | 8                                    | 50            | 50            | 50            | 50            | 208           |                        |                       |
| 3.2.3.1 Identification des structures d'accueil   |   | 4                                    |               |               |               |               | 4             | MAS-DEP/GFE            | GVT                   |
| 3.2.3.2 Définition des outils et matériels pédagogiques   |   | 5                                    |               |               |               |               | 5             | MAS-DGNEF              | GVT                   |
| 3.2.3.3 Acquisition et distribution des outils et matériels pédagogiques  |   |                                      | 50            | 50            | 50            | 50            | 200           | MAS-DGNEF-DEP          | ND                    |
| <b>3.2.4 Former les bénéficiaires à des Activités Génératrices de Revenus</b>   | Chaque année, 10% des animateurs reçoivent une formation d'une semaine                                    |                                      | 77            | 77            | 77            | 77            | 308           |                        |                       |
| 3.2.4.1 Formation des animateurs  |   |                                      | 77            | 77            | 77            | 77            | 308           | MAS                    | ND                    |
| <b>3.3. Programmes de l'AENF : Harmoniser les programmes et les adapter aux besoins des bénéficiaires</b>   |   | <b>16</b>                            | <b>13</b>     | <b>21</b>     | <b>96</b>     | <b>96</b>     | <b>242</b>    |                        |                       |
| <b>3.3.1 Ateliers nationaux de révision et de validation des programmes, normes et standards de qualité</b>   | Les programmes sont révisés en 2018   | 16                                   | 13            |               |               |               | 29            |                        |                       |
| 3.3.1.1 Révision des programmes   |   | 16                                   | 13            |               |               |               | 29            | MAS-DGNEF/EPS-DIPROMAD | ND                    |
| 3.3.2 Formation de animateurs (MAS.AH.SN, société civile) à l'utilisation et la gestion des programmes  | 10 000 animateurs formés en 2019 et 2020  |                                      |               | 21            | 96            | 96            | 213           |                        |                       |

| Composante Action Activité  | Résultat  | Échéancier de réalisation (1000 USD) |              |               |               |               |               | Structure responsable      | Financement identifié |
|---|---|--------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------------|-----------------------|
|   |   | 2016                                 | 2017         | 2018          | 2019          | 2020          | Total         |                            |                       |
| 3.3.2.1 Formation du personnel, de la société civile à l'utilisation des programmes   |   |                                      |              | 21            | 96            | 96            | 213           | MAS-DGENF/SENAPEP          | ND                    |
| <b>3.4 Supports et matériels andragogiques : équiper les centres en supports andragogiques rénovés</b>                                    |   | <b>61</b>                            | <b>259</b>   | <b>2 692</b>  | <b>3 193</b>  | <b>2 902</b>  | <b>9 107</b>  |                            |                       |
| <b>3.4.1 Ateliers d'élaboration et de production</b>  |   | <b>34</b>                            | <b>18</b>    |               |               |               | <b>51</b>     |                            |                       |
| 3.4.1.1 Ateliers techniques de révision du programme de rattrapage scolaire   | Ateliers organisés en 2017, après la révision des programmes  | 10                                   |              |               |               |               | 10            | MAS-DGENF-DIC              | ND                    |
| 3.4.1.2 Harmoniser les programmes d'alphabétisation existants   |   | 11                                   |              |               |               |               | 11            | MAS-DGENF-DIC              | ND                    |
| 3.4.1.3 Harmoniser les programmes d'apprentissage professionnel   |   |                                      | 11           |               |               |               | 11            | MAS-DGENF-DIC/ETP          | ND                    |
| 3.4.1.4 Actualisation des guides des trois niveaux de rattrapage scolaire   |   | 7                                    |              |               |               |               | 7             | MAS-DGENF-DIC/EPS-DIPROMAD | ND                    |
| 3.4.1.5 Actualisation du guide d'alphabétisation  |   | 7                                    |              |               |               |               | 7             | MAS-DGENF-DIC              | ND                    |
| 3.4.1.6 Actualisation du guide d'apprentissage professionnel  |   |                                      | 7            |               |               |               | 7             | MAS-DGENF-DIC/ETP          | ND                    |
| <b>3.4.2 Élaboration de manuels de rattrapage scolaire</b>  |   | <b>27</b>                            | <b>241</b>   | <b>241</b>    | <b>214</b>    |               | <b>723</b>    |                            |                       |
| 3.4.2.1 Élaboration de manuels et de guides pédagogiques de rattrapage scolaire   | En 2020, tous les centres sont équipés en matériels andragogiques                                     | 27                                   | 27           | 27            |               |               | 81            | MAS-DGENF/EPS-DIPROMAD     | ND                    |
| 3.4.2.2 Formation des utilisateurs aux manuels et guides pédagogiques de rattrapage scolaire  |   |                                      | 214          | 214           | 214           |               | 642           | MAS-DGENF/SENAPEP          | ND                    |
| <b>3.4.3 Uniformisation des manuels d'alphabétisation et d'apprentissage professionnel</b>  |   |                                      |              | <b>44</b>     | <b>572</b>    | <b>495</b>    | <b>1 111</b>  |                            |                       |
| 3.4.3.1 Uniformisation des manuels et des guides andragogiques et pédagogiques  |   |                                      |              | 44            |               |               | 44            | MAS-DGENF/EPS-DIPROMAD     | ND                    |
| 3.4.3.2 Formation des utilisateurs aux manuels et guides andragogiques et pédagogiques  |   |                                      |              |               | 572           | 495           | 1 067         | MAS-DGENF/SENAPEP          | ND                    |
| <b>3.4.4 Équipement des centres</b>   |   |                                      |              | <b>2 407</b>  | <b>2 407</b>  | <b>2 407</b>  | <b>7 222</b>  |                            |                       |
| 3.4.4.1 Acquisition et distribution des programmes  | En 2020, tous les centres sont équipés en matériels andragogiques                                     |                                      |              | 25            | 25            | 25            | 74            | MAS-DGENF-DEP              | ND                    |
| 3.4.4.2 Acquisition et distribution des manuels   |   |                                      |              | 2 358         | 2 358         | 2 358         | 7 074         | MAS-DGENF-DEP              | ND                    |
| 3.4.4.3 Acquisition et distribution des guides  |   |                                      |              | 25            | 25            | 25            | 74            | MAS-DGENF-DEP              | ND                    |
| <b>3.5 Utilisation des langues locales : codifier les langues locales utilisées pour l'alphabétisation et promouvoir leur utilisation</b> |   |                                      | <b>21</b>    |               | <b>1 432</b>  | <b>1 432</b>  | <b>2 885</b>  |                            |                       |
| <b>3.5.1 Ateliers de codification des langues locales</b>   |   |                                      | <b>15</b>    |               |               |               | <b>15</b>     |                            |                       |
| 3.5.1.1 État des lieux de la codification des langues   | Plusieurs ateliers menés chaque année à partir de 2016  |                                      | 15           |               |               |               | 15            | MAS-DGENF/CELTA            | ND                    |
| <b>3.5.2 Aide à la production des manuels et guides en langue locale d'alphabétisation et post alphabétisation</b>                        |   |                                      | <b>6</b>     |               | <b>1 184</b>  | <b>1 184</b>  | <b>2 375</b>  |                            |                       |
| 3.5.2.1 Atelier de validation des manuels et guides en langue locale  | Un budget annuel de 50 000 \$ pour des subventions accordées aux auteurs et éditeurs                  |                                      | 6            |               | 1 184         | 1 184         | 2 375         |                            |                       |
| 3.5.2.2 Atelier de validation des manuels et guides en langue locale  |   |                                      | 6            |               |               |               | 6             | MAS-DGENF/CELTA            | ND                    |
| 3.5.2.3 Production et distribution des manuels et guides en langue locale   |   |                                      |              |               | 1 184         | 1 184         | 2 369         | MAS-DGENF-DEP              | ND                    |
| <b>3.5.3 Campagnes de vulgarisation des manuels et guides</b>   |   |                                      |              |               | <b>248</b>    | <b>248</b>    | <b>495</b>    |                            |                       |
| 3.5.3.1 Formation des enseignants à l'utilisation des manuels et guides   | Une campagne est menée dans chaque sous division après la mise au point des guides dans chaque langue |                                      |              |               | 248           | 248           | 495           | MAS-DGENF/SENAPEP          | ND                    |
| <b>3.6. Évaluation et certification : mettre en place un système de suivi, d'évaluation et de certification des acquis des apprenants</b> |   | <b>22</b>                            | <b>277</b>   | <b>277</b>    |               |               | <b>576</b>    |                            |                       |
| <b>3.6.1 Harmonisation des outils de suivi et d'évaluation des apprenants</b>   |   | <b>11</b>                            |              |               |               |               | <b>11</b>     |                            |                       |
| 3.6.1.1 Standardisation des outils de suivi et d'évaluation des apprenants  | Outils élaborés et opérationnels en 2017  | 11                                   |              |               |               |               | 11            | MAS-DGENF-DIC              | ND                    |
| <b>3.6.2 Document de certification, en concertation avec les parties concernées</b>   |   | <b>11</b>                            |              |               |               |               | <b>11</b>     |                            |                       |
| 3.6.2.1 Standardisation des documents de certification  | Un document de certification opérationnel en 2017   | 11                                   |              |               |               |               | 11            | MAS-DGENF-DIC/EPS-IG       | ND                    |
| <b>3.6.3 Formation des inspecteurs aux outils de suivi et d'évaluation aux documents de certification</b>                                 |   |                                      | <b>277</b>   | <b>277</b>    |               |               | <b>554</b>    |                            |                       |
| 3.6.3.1 Formation des inspecteurs des Affaires sociales (alphabétisation, rattrapage scolaire et apprentissage professionnel)             | Modules de formation mis au point en 2017   |                                      | 264          | 264           |               |               | 528           | MAS-DGENF-DIC/EPS-IG       | ND                    |
| 3.6.3.2 Formation des inspecteurs de l'EPSINC (rattrapage scolaire)   |   |                                      | 13           | 13            |               |               | 26            | MAS-DGENF-DIC/EPS-IG       | ND                    |
| <b>3.7 Formation et rémunération des animateurs : former les enseignants et assurer leur rémunération</b>                                 |   | <b>9 456</b>                         | <b>9 224</b> | <b>10 434</b> | <b>10 125</b> | <b>11 178</b> | <b>50 417</b> |                            |                       |
| <b>3.7.1 Actualisation des modules de formation</b>   |   | <b>20</b>                            | <b>10</b>    |               |               |               | <b>30</b>     |                            |                       |
| 3.7.1.1 Actualisation des modules de formation de rattrapage scolaire   | Tous les enseignants reçoivent une semaine de formation tous les deux ans                             | 10                                   |              |               |               |               | 10            | MAS-DGENF-DIC/EPS-DIPROMAD | ND                    |
| 3.7.1.2 Actualisation des modules de formation d'alphabétisation  |   | 10                                   |              |               |               |               | 10            | MAS-DGENF-DIC/EPS-DIPROMAD | ND                    |
| 3.7.1.3 Actualisation des modules de formation d'apprentissage professionnel  |   |                                      | 10           |               |               |               | 10            | MAS-DGENF-DIC/ETP          | ND                    |
| <b>3.7.2 Formation des éducateurs sociaux</b>   |   | <b>726</b>                           |              | <b>726</b>    |               |               | <b>726</b>    |                            |                       |



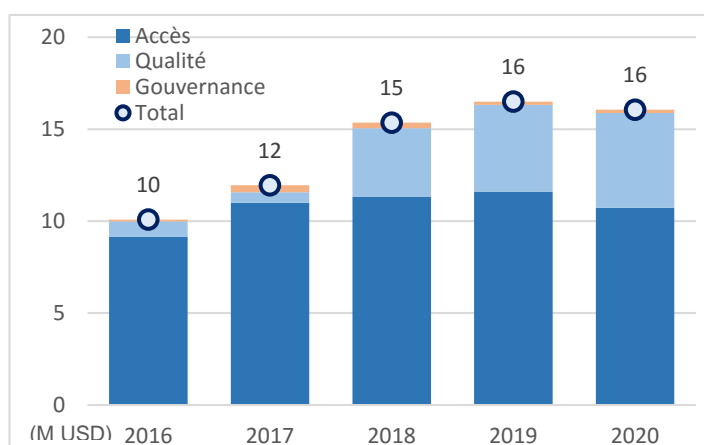
| Composante Action Activité  | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |              |              |               |               |               | Structure responsable          | Financement identifié |
|---|--|--------------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------|-----------------------|
|   |  | 2016                                 | 2017         | 2018         | 2019          | 2020          | Total         |                                |                       |
| 3.7.2.1 Formation des formateurs des éducateurs sociaux   | Tous les enseignants reçoivent une semaine de formation tous les deux ans      | 726                                  |              | 726          |               | 726           | 2 178         | MAS-DGENF/SENAPEP/EPS-DIPROMAD | ND                    |
| <b>3.7.3 Rémunérer les enseignants</b>  | Tous les enseignants reçoivent une semaine de formation tous les deux ans      | <b>8 710</b>                         | <b>9 214</b> | <b>9 708</b> | <b>10 125</b> | <b>10 452</b> | <b>48 209</b> |                                |                       |
| 3.7.3.1 Rémunération des enseignants  | Tous les enseignants reçoivent une semaine de formation tous les deux ans      | 8 710                                | 9 214        | 9 708        | 10 125        | 10 452        | 48 209        | DGENF/SENAPEP/EPS-DIPROMAD     | ND                    |
| <b>3.8. Organes de conseil et de coordination : dynamiser les instances de conseil et de coordination</b>               |  | <b>14</b>                            | <b>14</b>    | <b>14</b>    | <b>14</b>     | <b>14</b>     | <b>70</b>     |                                |                       |
| <b>3.8.1 Réunions du Comité de Concertation COMCON</b>  | Les instances de conseil et de coordination se réunissent de manière régulière | <b>14</b>                            | <b>14</b>    | <b>14</b>    | <b>14</b>     | <b>14</b>     | <b>70</b>     |                                |                       |
| 3.8.1.1 Dynamiser les instances de conseil et de coordination   | Les instances de conseil et de coordination se réunissent de manière régulière | 14                                   | 14           | 14           | 14            | 14            | 70            | MAS-DGENF/SG                   | ND                    |
| <b>3.9. DGENF et structures déconcentrées : opérationnaliser les structures de supervision et de pilotage de l'AENF</b> |  | <b>20</b>                            | <b>246</b>   | <b>186</b>   | <b>58</b>     | <b>59</b>     | <b>569</b>    |                                |                       |
| <b>3.9.1 Structure et organigramme de la DGENF et des divisions provinciales</b>  | La DGENF est réorganisée   | <b>12</b>                            |              |              |               |               | <b>12</b>     |                                |                       |
| 3.9.1.1 Étude sur la réorganisation de la DGENF   | La DGENF est réorganisée   | 12                                   |              |              |               |               | 12            | MAS-DGENF                      | ND                    |
| <b>3.9.2 Moyens de la DGENF et des structures déconcentrées</b>   | La DGENF et les structures déconcentrées sont opérationnelles                  |                                      | <b>196</b>   | <b>166</b>   | <b>38</b>     | <b>39</b>     | <b>439</b>    |                                |                       |
| 3.9.2.1 Renforcement des capacités du personnel   | La DGENF et les structures déconcentrées sont opérationnelles                  |                                      | 38           | 38           | 38            | 39            | 153           | MAS/SG                         | ND                    |
| 3.9.2.2 Renforcement des moyens matériels   | La DGENF et les structures déconcentrées sont opérationnelles                  |                                      | 158          | 128          |               |               | 286           | MAS/SG                         | ND                    |
| <b>3.9.3 Transformation du Service polyvalent et d'éducation permanente en Centre de ressources</b>                     |  | <b>9</b>                             | <b>50</b>    | <b>20</b>    | <b>20</b>     | <b>20</b>     | <b>119</b>    |                                |                       |
| 3.9.3.1 Étude de faisabilité de la transformation service en centre de ressource  | Le centre de ressources est opérationnel en 2018                               | 9                                    |              |              |               |               | 9             | MAS-DEP/SG                     | ND                    |
| 3.9.3.2 Réhabilitation, équipement et fonctionnement du centre  | Le centre de ressources est opérationnel en 2018                               |                                      | 50           | 20           | 20            | 20            | 110           | MAS-DEP/SG                     | ND                    |
| <b>3.10 Supervision et inspection : assurer l'encadrement pédagogique des centres</b>                                   |  | <b>46</b>                            | <b>46</b>    | <b>31</b>    | <b>31</b>     | <b>31</b>     | <b>185</b>    |                                |                       |
| <b>3.10.1 Encadrement de proximité par les inspecteurs du primaire</b>  | Les centres sont inspectés par les inspecteurs de l'enseignement primaire      | <b>46</b>                            | <b>46</b>    | <b>31</b>    | <b>31</b>     | <b>31</b>     | <b>185</b>    |                                |                       |
| 3.10.1.1 Formation spécifique destinée aux inspecteurs  | Les centres sont inspectés par les inspecteurs de l'enseignement primaire      | 14                                   | 14           |              |               |               | 29            | MAS/EPS-IG                     | PROSEB                |
| 3.10.1.2 Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des centres   | Les centres sont inspectés par les inspecteurs de l'enseignement primaire      | 31                                   | 31           | 31           | 31            | 31            | 156           | MAS-DIC/EPS-IG                 | ND                    |
| <b>3.11. Visibilité du sous-secteur : assurer la visibilité et la crédibilité du sous-secteur</b>                       |  | <b>17</b>                            | <b>73</b>    | <b>73</b>    | <b>73</b>     | <b>73</b>     | <b>308</b>    |                                |                       |
| <b>3.11.1 Plan et actions de communication</b>  | Un plan de communication et des supports de communication disponibles dès 2016 | <b>13</b>                            | <b>72</b>    | <b>72</b>    | <b>72</b>     | <b>72</b>     | <b>300</b>    |                                |                       |
| 3.11.1.1 Définir un plan de communication   | Un plan de communication et des supports de communication disponibles dès 2016 | 13                                   |              |              |               |               | 13            | MAS-DEP-DGENF                  | ND                    |
| 3.11.1.2 Développer des outils et des supports  | Un plan de communication et des supports de communication disponibles dès 2016 |                                      | 72           | 72           | 72            | 72            | 287           | MAS-DGENF                      | ND                    |
| <b>3.11.2 Site web de l'AENF</b>  | Site Web opérationnel en 2017  | <b>4</b>                             | <b>1</b>     | <b>1</b>     | <b>1</b>      | <b>1</b>      | <b>8</b>      |                                |                       |
| 3.11.2.1 Développement et fonctionnement du site web  | Site Web opérationnel en 2017  | 4                                    | 1            | 1            | 1             | 1             | 8             | MAS/SG                         | ND                    |

Tableau 30 : Programme 3 : Récapitulatif des coûts par sous-programme

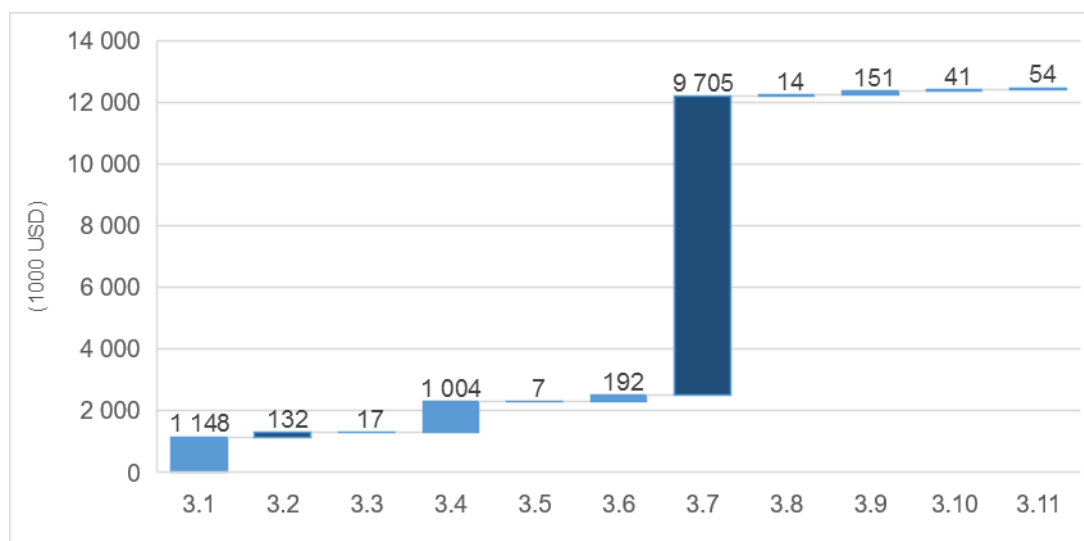
| (1000 USD)   | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          | 2020          | Total         |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 3.1. Amélioration de l'accès aux offres de formation : Diversifier l'offre en développant les partenariats pour satisfaire la demande plurielle d'AENF provenant des provinces sous-scolarisées et des groupes marginalisés d'éducation pour | 415           | 1 531         | 1 499         | 1 350         | 150           | <b>4 945</b>  |
| 3.2. Protection sociale : renforcer les capacités des communautés et des familles  | 19            | 250           | 127           | 127           | 127           | <b>650</b>    |
| 3.3. Programmes de l'AENF : Harmoniser les programmes et les adapter aux besoins des bénéficiaires   | 16            | 13            | 21            | 96            | 96            | <b>242</b>    |
| 3.4 Supports et matériels andragogiques : équiper les centres en supports andragogiques rénovés  | 61            | 259           | 2 692         | 3 193         | 2 902         | <b>9 107</b>  |
| 3.5 Utilisation des langues locales : codifier les langues locales utilisées pour l'alphabétisation et promouvoir leur utilisation   |               | 21            |               | 1 432         | 1 432         | <b>2 885</b>  |
| 3.6. Évaluation et certification : mettre en place un système de suivi, d'évaluation et de certification des acquis des apprenants   | 22            | 277           | 277           |               |               | <b>576</b>    |
| 3.7 Formation et rémunération des animateurs : former les enseignants et assurer leur rémunération   | 9 456         | 9 224         | 10 434        | 10 125        | 11 178        | <b>50 417</b> |
| 3.8. Organes de conseil et de coordination : dynamiser les instances de conseil et de coordination   | 14            | 14            | 14            | 14            | 14            | <b>70</b>     |
| 3.9. DGENF et structures déconcentrées : opérationnaliser les structures de supervision et de pilotage de l'AENF   | 20            | 246           | 186           | 58            | 59            | <b>569</b>    |
| 3.10 Supervision et inspection : assurer l'encadrement pédagogique des centres   | 46            | 46            | 31            | 31            | 31            | <b>185</b>    |
| 3.11. Visibilité du sous-secteur : assurer la visibilité et la crédibilité du sous-secteur   | 17            | 73            | 73            | 73            | 73            | <b>308</b>    |
| <b>Total Programme 3</b>   | <b>10 085</b> | <b>11 952</b> | <b>15 355</b> | <b>16 500</b> | <b>16 062</b> | <b>69 953</b> |

Les deux graphiques suivants illustrent d'une part, la répartition des coûts du Programme 3 par axe stratégique durant la période 2016-2020 et, d'autre part, la répartition moyenne par sous-programme des trois premières années. Ils montrent que les trois-quarts du coût du programme sont affectés à l'axe Accès et plus 20% à l'axe Qualité. Les montants alloués à la formation et à la rémunération des animateurs (sous-programme 3.7) représentent près de 80% du coût global du Programme 3.

Graphique 25 : Programme 3 : répartition des coûts par axe stratégique



Graphique 26 : Programme 3 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)



3.1 Amélioration de l'accès aux offres de formation ; 3.2 Protection sociale ; 3.3 Programmes de l'AENF ; 3.4 Supports et matériels andragogiques ; 3.5 Utilisation des langues locales ; 3.6 Évaluation et certification ; 3.7 Formation et rémunération des animateurs ; 3.8 Organes de conseil et coordination ; 3.9 DGENF et structures déconcentrées ; 3.10 Supervision et inspection ; 3.11 Visibilité du sous-secteur

## 11.4 Programme 4 : Enseignement du 1<sup>er</sup> cycle secondaire

### 11.4.1 Le cadre logique du programme

Le programme 4 concerne l'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire. Dans la perspective de mise en place progressive de l'éducation de base, le présent programme évoluera comme un programme concernant le second cycle de l'enseignement de base.

L'objectif stratégique du programme 4 consiste à développer l'accès au premier cycle du secondaire (devenant progressivement second cycle de l'enseignement de base) et engager la mise en place de l'éducation de base de huit ans. Le cadre logique de ce programme est donné par le tableau suivant :

Tableau 31 : Cadre logique du Programme 4

|   |
|---|
| <b>Objectif général</b>   |
| <i>Le programme vise à permettre aux enfants de bénéficier d'une scolarisation de base étendue à huit années, à apporter à tous les enfants les savoirs et compétences tels que prévus dans les programmes scolaires et les préparer aux orientations vers les cycles de formation générale, technique et professionnelle.</i>  |
| <b>Les difficultés à résoudre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seulement 65% des élèves de 6<sup>ème</sup> année primaire continuent dans le secondaire</li> <li>• Le taux d'achèvement est de 41%</li> <li>• Des taux d'abandon et de redoublement importants</li> <li>• Des disparités géographiques importantes</li> <li>• Des populations mal desservies : autochtones, enfants avec handicap, zones isolées.</li> </ul>  |
| <b>Les causes sous-jacentes</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures insuffisantes et réparties inégalement sur le territoire</li> <li>• Existence de frais scolaires à la charge des parents, notamment pour a prime de motivation</li> <li>• Matériels didactiques insuffisants</li> <li>• Encadrement pédagogique des enseignants insuffisant</li> <li>• Pas de dispositif de soutien aux élèves en difficultés scolaires</li> </ul>   |
| <b>Les objectifs spécifiques du programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer l'extension à 8 années en entreprenant un travail de réflexion sur les compétences visées et les programmes, le profil des enseignants, les structures</li> <li>• Apporter des infrastructures et équipements pour l'expansion du cycle de base</li> <li>• Assurer la gratuité dans les écoles publiques et conventionnées</li> <li>• Équiper les établissements en matériels et équipement didactiques pour créer les conditions d'un apprentissage de qualité</li> <li>• Former et encadrer les enseignants</li> </ul>  |
| <b>Les résultats visés par le programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2025, 70% des élèves de 6<sup>ème</sup> année primaire accèdent au 1<sup>er</sup> cycle secondaire</li> <li>• Le taux d'achèvement est porté à 74%.</li> </ul>  |
| <b>Les résultats spécifiques</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les compétences, programmes, structures et profils des enseignants sont redéfinis, en 2018</li> <li>• En 2025, toutes les écoles sont équipées avec les infrastructures et les équipements mobiliers et pédagogiques en nombre suffisant</li> <li>• À partir de 2025, tous les enseignants des écoles publiques et conventionnées sont pris en charge par l'État</li> <li>• En 2025, tous les élèves reçoivent trois manuels</li> <li>• Tous les enseignants bénéficient à partir de 2016 de deux semaines de formation tous les deux ans</li> <li>• À partir de 2018, tous les inspecteurs et conseillers pédagogiques sont équipés de moyens de déplacement</li> </ul> |

#### 11.4.2 Résultats, activités et coûts

Pour atteindre ces résultats, des activités à mettre en œuvre ont été définies. Ces activités contribuent chacune à l'atteinte des résultats spécifiques visés, en agissant sur les causes sous-jacentes identifiées. Les activités sont ici regroupées en sous-programmes eux-mêmes classés selon les trois domaines d'intervention : Accès et équité ; Qualité et Gouvernance.

Tableau 32 : Programme 4 : composantes, objectifs et résultats

| Sous-programmes  | Objectif  | Activités   | Résultats attendus   |
|--|---|---|--|
| <b>Axe Accès/Équité</b>  | <b>Mise en place progressive de l'éducation de base</b>   |   | <b>En 2025, 90% des élèves de 6<sup>ème</sup> année poursuivent dans le premier cycle secondaire</b> |
| <b>Sous-programme 4.1</b><br>Mise en place de l'éducation de base de 8 ans | Déterminer les contenus, les finalités et le mode d'organisation de l'éducation de base étendue à 8 ans | Étude sur les compétences de base                               | Étude réalisée en 2016   |
|  |   | Étude des profils d'enseignants nécessaires                     | Étude réalisée en 2016   |
|  |   | Étude infrastructures et répartition territoriale               | Étude réalisée en 2017   |
|  |   | Étude sur la gestion des flux et l'orientation scolaire         | Étude réalisée en 2017   |
|  |   | Étude gouvernance, coûts et regroupement éventuel avec primaire | Étude réalisée en 2017   |
| <b>Sous-programme 4.2</b><br>Accès équitable au premier cycle secondaire   | Apporter des infrastructures équipements nécessaires  | Construction et équipement                                      | 26 000 salles de classes construites entre 2015 et 2025  |
| <b>Sous-programme 4.3</b><br>Moyens des écoles publiques                   | Apporter un soutien fort de l'État, complété par des frais scolaires payés par les familles             | Prise en charge des personnels                                  | En 2025 tous les enseignants sont rémunérés par l'État   |
|  |   | Subventions aux écoles  | En 2025, toutes les écoles reçoivent une subvention pour le fonctionnement des classes 1&2           |
| <b>Axe Qualité</b>   | <b>Apporter un environnement éducatif propice à un enseignement de qualité</b>                          |   | <b>En 2025, les abandons en cours de cycle sont diminués de moitié</b>                               |
| <b>Sous-programme 4.4</b><br>Matériels et équipements pédagogiques         | Apporter aux écoles les manuels et matériels didactiques nécessaires                                    | Équipement pédagogiques   | En 2025, toutes les écoles disposent de matériels pédagogiques                                       |
|  |   | Manuels scolaires   | En 2025, tous les enfants disposent de 3 manuels   |
|  |   | Guides pédagogiques pour les enseignants                        | En 2018, tous les enseignants du 1er cycle disposent d'un guide                                      |
| <b>Sous-programme 4.5</b><br>Environnement éducatif                        | Apporter aux écoles les équipements nécessaires   | Équipement en table-bancs                                       | En 2025, toutes les écoles sont équipées en tables-bancs   |
|  |   | Équipement pour activités physiques et sportives                | En 2025, toutes les écoles ont accès à des équipements sportifs pour les activités d'EPS             |
|  |   | Équipement en bibliothèques                                     | En 2025, toutes les écoles disposent d'une bibliothèque  |
| <b>Sous-programme 4.6</b><br>Formation des enseignants                     | Former les enseignants  | Formation des enseignants                                       | Tous les enseignants reçoivent deux semaines de formation tous les deux ans                          |
| <b>Axe Gouvernance</b>   | <b>Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures</b>                                |   | <b>En 2025, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles</b>           |
| <b>Sous-programme 4.7</b><br>Supervision des structures et des enseignants | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles   | Moyens de déplacement des inspecteurs                           | À partir de 2018, tous les inspecteurs disposent des moyens de déplacement (moto)                    |
|  |   | Primes d'itinérance   | À partir de 2018, tous les inspecteurs perçoivent la prime d'itinérance                              |
|  |   | Moyens informatiques  | À partir de 2018, tous les inspecteurs sont équipés avec un ordinateur portable                      |

Le détail de la programmation et des estimations des différentes activités du Programme 4 figure dans le fichier Excel intitulé « Plan d'action 2016-2020 ». Le tableau suivant donne la matrice du plan d'action du Programme 4 :

Tableau 33 : Matrice du plan d'action du Programme 4

| Composante Action Activité   | Résultat               | Échéancier de réalisation (1000 USD) |         |         |         |         |         | Structure responsable | Financement identifié |
|--|------------------------|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------------------|-----------------------|
|  |                        | 2016                                 | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    | Total   |                       |                       |
| <b>4. Enseignement du premier cycle secondaire : développer l'accès au premier cycle et préparer l'éducation de base de 8 ans</b>                                  |                        | 139 467                              | 154 902 | 173 486 | 204 836 | 223 015 | 895 706 |                       |                       |
| <b>4.1 Mise en place de l'éducation de base de 8 ans : déterminer les contenus, les finalités et le mode d'organisation de l'éducation de base étendue à 8 ans</b> |                        | 91                                   | 82      | 265     |         |         | 437     |                       |                       |
| <b>4.1.1 Étude sur les compétences de base</b>   | Étude réalisée en 2016 | 74                                   |         |         |         |         | 74      |                       |                       |
| 4.1.1.1 Déterminer les contenus et les finalités de la réforme vers l'éducation de base étendue à 8 ans  |                        | 74                                   |         |         |         |         | 74      | DIPROMAD-DEP          | BM                    |
| <b>4.1.2 Étude des profils d'enseignants nécessaires</b>   | Étude réalisée en 2016 | 17                                   |         |         |         |         | 17      |                       |                       |
| 4.1.2.1 Déterminer les profils des enseignants   |                        | 17                                   |         |         |         |         | 17      | EPS-IG                | BM                    |
| <b>4.1.3 Étude infrastructures et répartition territoriale</b>   | Étude réalisée en 2017 |                                      | 17      |         |         |         | 17      |                       |                       |
| 4.1.3.1 Diagnostic et propositions pour la gestion des infrastructures dans le cadre de l'enseignement de base   |                        |                                      | 17      |         |         |         | 17      | EPS-DIS               | ND                    |
| <b>4.1.4 Étude sur la gestion des flux et l'orientation scolaire</b>   | Étude réalisée en 2017 |                                      | 32      |         |         |         | 32      |                       |                       |
| 4.1.4.1 Mise à disposition d'un mécanisme de gestion des flux accompagné d'outils opérationnels  |                        |                                      | 32      |         |         |         | 32      | EPS-DEP               | ND                    |
| <b>4.1.5 Étude gouvernance, coûts et regroupement éventuel avec primaire</b>   | Étude réalisée en 2017 |                                      | 33      | 265     |         |         | 298     |                       |                       |

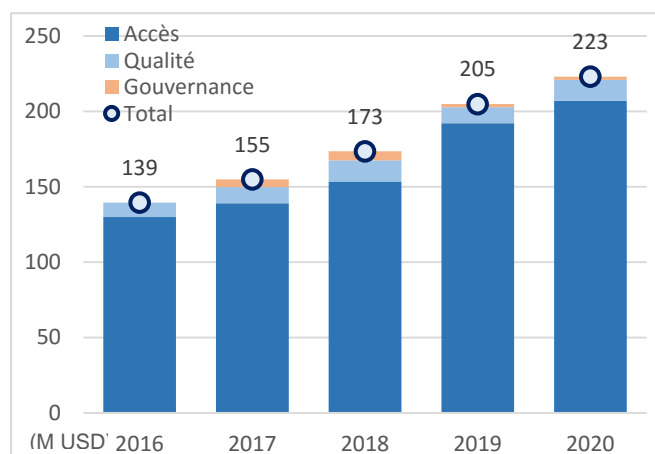
| Composante Action Activité   | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |               |                |                |                |                | Structure responsable     | Financement identifié |
|--|--|--------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|-----------------------|
|  |  | 2016                                 | 2017          | 2018           | 2019           | 2020           | Total          |                           |                       |
| 4.1.5.1 Étude sur les coûts, les financements et les impacts probables de la réforme   |  |                                      | 33            |                |                |                | 33             | EPS-DEP                   | ND                    |
| 4.1.5.2 Sensibilisation à la réforme de l'éducation de base  |  |                                      |               | 265            |                |                | 265            | EPS-CGC                   | ND                    |
| <b>4.2 Accès équitable au premier cycle secondaire : apporter des infrastructures et équipements nécessaires</b>                     |  | <b>52 000</b>                        | <b>52 000</b> | <b>52 000</b>  | <b>52 000</b>  | <b>52 000</b>  | <b>260 000</b> |                           |                       |
| 4.2.1 Construction et équipement   | 26 000 salles de classes construites entre 2016 et 2025                                    | 52 000                               | 52 000        | 52 000         | 52 000         | 52 000         | 260 000        |                           |                       |
| 4.2.1.1 Construction de salles de classes  |  | 52 000                               | 52 000        | 52 000         | 52 000         | 52 000         | 260 000        | EPS-DIS                   | ND                    |
| <b>4.3 Moyens des écoles publiques : apporter un soutien fort de l'État, complété par des frais scolaires payés par les familles</b> |  | <b>77 819</b>                        | <b>86 990</b> | <b>101 169</b> | <b>140 107</b> | <b>154 998</b> | <b>561 082</b> |                           |                       |
| 4.3.1 Prise en charge des personnels   | En 2025 tous les enseignants sont rémunérés par l'État                                     | 77 819                               | 86 990        | 101 169        | 116 107        | 130 998        | 513 082        |                           |                       |
| 4.3.1.1 Recenser les enseignants du secondaire à prendre en charge   |  | 19                                   | 38            | 57             |                |                | 113            | SECOPE-SG                 | GVT                   |
| 4.3.1.2 Paiement des enseignants du secondaire 1   |  | 77 800                               | 86 952        | 101 112        | 116 107        | 130 998        | 512 969        | SECOPE-SG                 | GVT                   |
| 4.3.2 Subventions aux écoles   | En 2025, toutes les écoles reçoivent une subvention pour le fonctionnement des classes 1&2 |                                      |               |                | 24 000         | 24 000         | 48 000         |                           |                       |
| 4.3.2.1 Subvention de fonctionnement au secondaire   |  |                                      |               |                | 24 000         | 24 000         | 48 000         | SECOPE-SG                 | GVT                   |
| <b>4.4 Matériels et équipements pédagogiques : apporter aux écoles les manuels et matériels didactiques nécessaires</b>              |  | <b>5 038</b>                         | <b>5 013</b>  | <b>5 013</b>   | <b>4 915</b>   | <b>4 915</b>   | <b>24 893</b>  |                           |                       |
| 4.4.1 Équipements pédagogiques   | En 2025, toutes les écoles disposent de matériels pédagogiques                             | 2 450                                | 2 445         | 2 445          | 2 445          | 2 445          | 12 230         |                           |                       |
| 4.4.1.1 Définition du kit d'équipement en matériel pédagogique pour le premier cycle du secondaire                                   |  | 5                                    |               |                |                |                | 5              | EPS-DIPROMAD              | BM                    |
| 4.4.1.2 Acquisition et distribution de kits pédagogiques   |  | 2 445                                | 2 445         | 2 445          | 2 445          | 2 445          | 12 225         | EPS-DIPROMAD              | BM                    |
| 4.4.2 Manuels scolaires  |  | 2 491                                | 2 470         | 2 470          | 2 470          | 2 470          | 12 371         |                           |                       |
| 4.4.2.1 Élaboration de manuels scolaires en français, mathématiques et sciences et de leurs guides pédagogiques                      | En 2025, tous les enfants disposent de 3 manuels   | 7                                    |               |                |                |                | 7              | EPS-DIPROMAD              | ND                    |
| 4.4.2.3 Élaboration du module de formation à l'utilisation des manuels scolaires en français, mathématiques et sciences              |  | 14                                   |               |                |                |                | 14             | EPS-DIPROMAD-SERNAFOR     | ND                    |
| 4.4.2.4 Acquisition et distribution des manuels scolaires en français, mathématiques et sciences                                     |  | 2 470                                | 2 470         | 2 470          | 2 470          | 2 470          | 12 350         | EPS-DIPROMAD              | ND                    |
| 4.4.3 Guides pédagogiques pour les enseignants   | En 2018, tous les enseignants du 1er cycle disposent d'un guide                            | 98                                   | 98            | 98             |                |                | 293            |                           |                       |
| 4.4.2.4 Acquisition et distribution des guides pédagogiques pour les enseignants   |  | 98                                   | 98            | 98             |                |                | 293            | EPS-DIPROMAD              | BM                    |
| <b>4.5 Environnement éducatif : apporter aux écoles les équipements nécessaires</b>  |  | <b>1 223</b>                         | <b>5 714</b>  | <b>5 714</b>   | <b>5 714</b>   | <b>5 714</b>   | <b>24 080</b>  |                           |                       |
| 4.5.1 Équipement en table-bancs  | En 2025, toutes les écoles sont équipées en tables-bancs                                   |                                      | 4 574         | 4 574          | 4 574          | 4 574          | 18 296         |                           |                       |
| 4.5.1.1 Acquisition de table-bancs   |  |                                      | 4 574         | 4 574          | 4 574          | 4 574          | 18 296         | EPS-DIS                   | BM                    |
| 4.5.2 Équipement pour activités physiques et sportives   | En 2025, toutes les écoles ont accès à des équipements sportifs pour les activités d'EPS   | 170                                  | 163           | 163            | 163            | 163            | 821            |                           |                       |
| 4.5.2.1 Définition d'un kit minimum pour une école d'équipements pour activités physiques et sportives                               |  | 7                                    |               |                |                |                | 7              | EPS-Dir. Sport et loisirs | ND                    |
| 4.5.2.2 Acquisition et distribution d'équipement pour activités physiques et sportives   |  | 163                                  | 163           | 163            | 163            | 163            | 814            | EPS-Dir. Sport et loisirs | ND                    |
| 4.5.3 Équipement en bibliothèques  |  | 1 053                                | 977           | 977            | 977            | 977            | 4 963          |                           |                       |
| 4.5.3.1 Analyse des besoins en bibliothèques (audit de l'existant)   | En 2025, toutes les écoles disposent d'une bibliothèque                                    | 8                                    |               |                |                |                | 8              | EPS-DIPROMAD              | ND                    |
| 4.5.3.2 Définition d'une bibliothèque standard et élaboration d'un guide de gestion  |  | 69                                   |               |                |                |                | 69             | EPS-DIPROMAD              | ND                    |
| 4.5.3.5 Acquisition et distribution de livres et de matériel   |  | 977                                  | 977           | 977            | 977            | 977            | 4 887          | EPS-DIPROMAD              | ND                    |
| <b>4.6 Formation des enseignants : former les enseignants</b>  |  | <b>3 297</b>                         |               | <b>3 288</b>   |                | <b>3 288</b>   | <b>9 873</b>   |                           |                       |
| 4.6.1 Formation continue des enseignants   | Tous les enseignants reçoivent deux semaines de formation tous les deux ans                | 3 297                                |               | 3 288          |                | 3 288          | 9 873          |                           |                       |
| 4.6.1.1 Développer et actualiser les modules de formation  |  | 9                                    |               |                |                |                | 9              | EPS-SERNAFOR              | BM                    |
| 4.6.1.2 Mettre en place le plan de formation   |  | 3 288                                |               | 3 288          |                | 3 288          | 9 864          | EPS-SERNAFOR              | BM                    |
| <b>4.7 Supervision des structures et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles</b>             |  |                                      | <b>5 104</b>  | <b>6 038</b>   | <b>2 100</b>   | <b>2 100</b>   | <b>15 341</b>  |                           |                       |
| 4.7.1 Moyens de déplacement des inspecteurs  |  |                                      | 3 135         | 2 625          |                |                | 5 760          |                           |                       |
| 4.7.1.1 Renforcement des moyens des déplacements   |  |                                      | 3 135         | 2 625          |                |                | 5 760          | EPS-IG                    | ND                    |
| 4.7.2 Primes d'itinérance  | À partir de 2018, tous les inspecteurs perçoivent la prime d'itinérance                    |                                      |               | 2 100          | 2 100          | 2 100          | 6 300          |                           |                       |
| 4.7.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratifs des écoles   |  |                                      |               | 2 100          | 2 100          | 2 100          | 6 300          | EPS-IG                    | GVT                   |
| 4.7.3 Moyens informatiques   | Les inspecteurs sont équipés en PC portable  |                                      | 1 969         | 1 313          |                |                | 3 281          |                           |                       |
| 4.7.3.1 Équipement informatique et de communication  |  |                                      | 1 969         | 1 313          |                |                | 3 281          | EPS-DEP                   | BM/UNESCO             |

Tableau 34 : Programme 4 : Récapitulatif des coûts par sous-programme

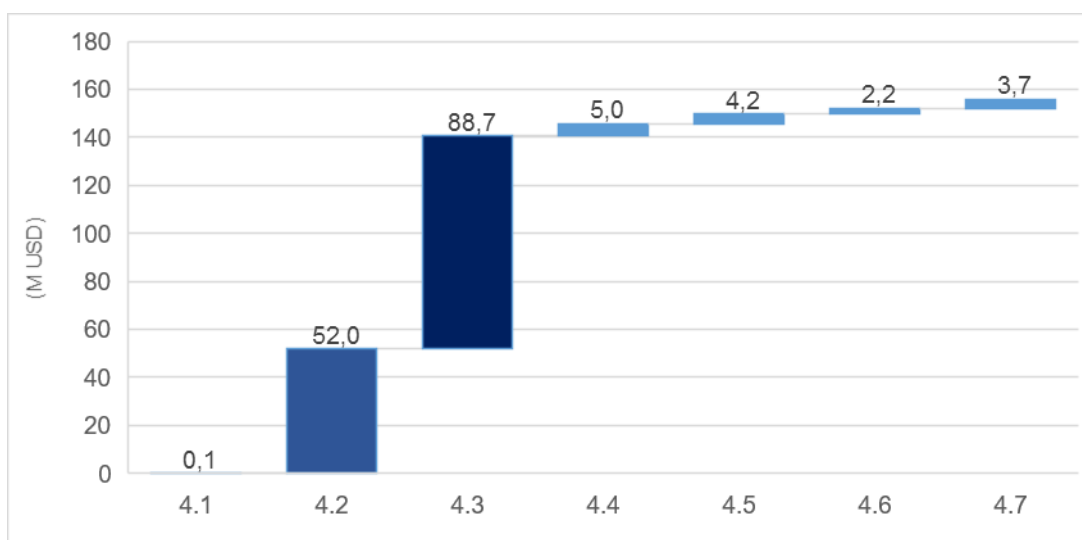
| (1000 USD)  | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | Total          |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 4.1 Mise en place de l'éducation de base de 8 ans : déterminer les contenus, les finalités et le mode d'organisation de l'éducation de base étendue à 8 ans | 91             | 82             | 265            |                |                | <b>437</b>     |
| 4.2 Accès équitable au premier cycle secondaire : apporter des infrastructures et équipements nécessaires   | 52 000         | 52 000         | 52 000         | 52 000         | 52 000         | <b>260 000</b> |
| 4.3 Moyens des écoles publiques : apporter un soutien fort de l'État, complété par des frais scolaires payés par les familles                               | 77 819         | 86 990         | 101 169        | 140 107        | 154 998        | <b>561 082</b> |
| 4.4 Matériels et équipements pédagogiques : apporter aux écoles les manuels et matériels didactiques nécessaires  | 5 038          | 5 013          | 5 013          | 4 915          | 4 915          | <b>24 893</b>  |
| 4.5 Environnement éducatif : apporter aux écoles les équipements nécessaires  | 1 223          | 5 714          | 5 714          | 5 714          | 5 714          | <b>24 080</b>  |
| 4.6 Formation des enseignants : former les enseignants  | 3 297          |                | 3 288          |                | 3 288          | <b>9 873</b>   |
| 4.7 Supervision des structures et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles   |                | 5 104          | 6 038          | 2 100          | 2 100          | <b>15 341</b>  |
| <b>Total Programme 4</b>  | <b>139 467</b> | <b>154 902</b> | <b>173 486</b> | <b>204 836</b> | <b>223 015</b> | <b>895 706</b> |

Les deux graphiques suivants illustrent d'une part, la répartition des coûts du Programme 4 par axe stratégique durant la période 2016-2020 et, d'autre part, la répartition moyenne par sous-programme des trois premières années. Ils montrent que les coûts annuels moyens durant les trois prochaines années dépassent 140 millions USD dont environ 90% concernent l'axe Accès et particulièrement les deux sous-programmes relatifs à un accès équitable au premier cycle secondaire (4.2) et aux développements des moyens des écoles publiques (4.3).

Graphique 27 : Programme 4 : répartition des coûts par axe stratégique



Graphique 28 : Programme 4 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)



4.1 Mise en place de l'éducation de base de 8 ans ; 4.2 Accès équitable au premier cycle secondaire ; 4.3 Moyens des écoles publiques ; 4.4 Matériels et équipements pédagogiques ; 4.5 Environnement éducatif ; 4.6 Formation des enseignants ; 4.7 Supervision des structures et des enseignants

## 11.5 Programme 5 : Enseignement du 2<sup>nd</sup> cycle secondaire

### 11.5.1 Le cadre logique du programme

Le programme 5 concerne l'actuel 2<sup>ème</sup> cycle du secondaire. Dans la perspective de mise en place progressive de l'éducation de base, le présent programme évoluera comme un programme concernant l'enseignement secondaire.

L'objectif stratégique du programme 5 consiste à restructurer l'enseignement secondaire en réformant le cycle normal et professionnel et en consolidant l'enseignement général qui prépare les élèves aux études supérieures. Le cadre logique de ce programme est donné par le tableau suivant :

Tableau 35 : Cadre logique du Programme 5

|  |
|--|
| <b>Objectif général</b>  |
| <i>Le programme vise à accueillir un plus grand nombre de jeunes dans le second cycle secondaire, tout en rééquilibrant les flux d'élèves entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel.</i>   |
| <b>Les difficultés à résoudre</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une structuration déséquilibrée de l'enseignement secondaire avec une expansion démesurée de l'enseignement normal et une insuffisante attractivité de l'enseignement technique et professionnel</li> <li>• Des disparités importantes selon les provinces</li> </ul>   |
| <b>Les causes sous-jacentes</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de spécialisation des écoles secondaires</li> <li>• Politique d'orientation</li> <li>• Des écoles sous équipées en laboratoires et équipements pédagogiques</li> </ul>  |
| <b>Les objectifs spécifiques du programme</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéfinir les structures et spécialiser les écoles secondaires</li> <li>• Apporter des infrastructures et équipements pour créer les conditions d'un apprentissage de qualité</li> <li>• Former et encadrer les enseignants.</li> </ul>   |
| <b>Les résultats visés par le programme</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration de l'enseignement secondaire aboutissant à la répartition suivante : secondaire général : 45%, enseignement normal : 15% et enseignement technique et professionnel : 40%</li> <li>• Modernisation de l'enseignement des mathématiques et des sciences</li> <li>• La formation initiale est professionnalisée</li> <li>• L'écart des taux de scolarisation entre les provinces est réduit</li> </ul>  |
| <b>Les résultats spécifiques</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dispositions règlementaires pour réorganiser les structures sont prises en 2016 et 2017</li> <li>• En 2025, toutes les écoles sont dotées en infrastructures et équipements répondant à leurs besoins</li> <li>• Tous les enseignants bénéficient à partir de 2015 de deux semaines de formation tous les deux ans</li> <li>• En 2020, toutes les écoles sont équipées en matériel informatique et connexion internet</li> <li>• À partir de 2018, tous les inspecteurs et conseillers pédagogiques sont équipés de moyens de déplacement.</li> </ul> |

### 11.5.2 Résultats, activités et coûts

Pour atteindre ces résultats, des activités à mettre en œuvre ont été définies. Ces activités contribuent chacune à l'atteinte des résultats spécifiques visés, en agissant sur les causes sous-jacentes identifiées. Les activités sont ici regroupées en sous-programmes eux-mêmes classés selon les trois dominantes d'intervention : Accès et équité ; Qualité et Gouvernance.

Tableau 36 : Programme 5 : composantes, objectifs et résultats

| Sous-programmes  | Objectif   | Activités  | Résultats attendus   |
|--|--|--|--|
| <b>Axe Accès/Équité</b>  | <b>Restructurer l'enseignement secondaire</b>  |  | <b>Réforme de l'enseignement normal et restructuration du système d'orientation</b>                  |
| Sous-programme 5.1<br>Réforme du secondaire                                  | Distinguer entre filières générales et filières professionnelles   | Réforme des filières et spécialisation des écoles secondaires                        | Dispositions réglementaires prises en 2016   |
| Sous-programme 5.2<br>Gestion de la transition vers le 2 <sup>nd</sup> cycle | Assurer la gestion et l'orientation des élèves à la fin de l'enseignement de base                                | Mise en place d'un examen concours en fin de 2 <sup>ème</sup> année de premier cycle | Dispositions réglementaires prises en 2017   |
| Sous-programme 5.3<br>moyens des écoles                                      | Apporter des ressources complétées par les frais scolaires payés par les familles                                | Prise en charge des personnels   | 101 000 personnels payés par l'État en 2025 (65 000 en 2014)   |
|  |  | Construction des salles de classe  | 13 000 salles construites et équipées entre 2016 et 2025   |
| <b>Axe Qualité</b>   | <b>Apporter un environnement éducatif propice à un enseignement de qualité</b>                                   |  | <b>En 2025, 83% des élèves arrivent en 4<sup>ème</sup> année (77% en 2012)</b>                       |
| Sous-programme 5.4<br>Matériels et équipements pédagogiques                  | Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique                                | Équipement pédagogiques  | En 2025, toutes les écoles disposent de matériels pédagogiques                                       |
|  |  | Guides pédagogiques pour les enseignants   | En 2025, tous les enseignants disposent d'un guide   |
| Sous-programme 5.5<br>Équipement des bibliothèques et laboratoires           | Acquérir des fonds documentaires et matériels nécessaires aux bibliothèques, laboratoires et salles spécialisées | Équipement des laboratoires  | En 2025 tous les établissements secondaires disposent des équipements de laboratoires nécessaires    |
|  |  | Équipement des bibliothèques   | En 2025 tous les établissements secondaires disposent d'une bibliothèque équipée                     |
| Sous-programme 5.6<br>Environnement éducatif                                 | Apporter les équipements mobiliers   | Équipement mobiliers   | 200 000 table-bancs 2 places sont achetés chaque année   |
|  |  | Équipement pour activités physiques et sportives                                     | En 2025, tous les établissements auront reçu un lot de matériel                                      |
| Sous-programme 5.7<br>Formation des enseignants                              | Former les enseignants   | Formation des enseignants  | Tous les enseignants reçoivent deux semaines de formation tous les deux ans                          |
| Sous-programme 5.8<br>Formation des enseignants du secondaire                | Professionaliser les filières de formation   | Spécialisation des institutions  | Étude en 2016 et mise en place à partir de 2018  |
|  |  | Organisation de périodes de stage  | À partir de 2018, tous les enseignants en formation effectuent des périodes de stage dans les écoles |
| <b>Axe Gouvernance</b>   | <b>Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures</b>   |  | <b>En 2025, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles</b>           |
| Sous-programme 5.9<br>Supervision des structures et des enseignants          | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles  | Moyens de déplacement des inspecteurs  | À partir de 2018, tous les inspecteurs disposent des moyens de déplacement (moto)                    |
|  |  | Primes d'itinérance  | À partir de 2016, tous les inspecteurs perçoivent la prime d'itinérance                              |
|  |  | Moyens informatiques   | À partir de 2018, tous les inspecteurs sont équipés avec un ordinateur portable                      |
| Sous-programme 5.10<br>Technologies de l'information                         | Apporter les équipements informatiques et de communication   | Matériel informatique  | En 2020, tous les établissements sont équipés avec un kit tablette et ont une connexion internet     |
|  |  | Connexions internet  | En 2020, tous les établissements ont accès à internet  |

Le détail de la programmation et des estimations des différentes activités du Programme 5 figure dans le fichier Excel intitulé « Plan d'action 2016-2020 ». Le tableau suivant donne la matrice du plan d'action de ce Programme :



Tableau 37 : Matrice du plan d'action du Programme 5

| Composante Action Activité   | Résultat  | Échéancier de réalisation (1000 USD) |                |                |                |                |                | Structure responsable | Financement identifié |
|--|---|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
|  |   | 2016                                 | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | Total          |                       |                       |
| <b>5. Enseignement du second cycle secondaire : maîtriser et diversifier l'accès et préparer les élèves aux études supérieures</b>   |   | <b>144 130</b>                       | <b>179 447</b> | <b>192 163</b> | <b>200 615</b> | <b>214 153</b> | <b>930 507</b> |                       |                       |
| <b>5.1 Réforme du secondaire : distinguer entre filières générales et filières professionnelles</b>  |   | <b>11,5</b>                          | <b>20 000</b>  | <b>20 000</b>  | <b>20 000</b>  | <b>20 000</b>  | <b>80 012</b>  |                       |                       |
| <b>5.1.1 Réforme des filières et spécialisation des écoles secondaires</b>   | Dispositions réglementaires prises en 2016  | <b>11,5</b>                          | <b>20 000</b>  | <b>20 000</b>  | <b>20 000</b>  | <b>20 000</b>  | <b>80 012</b>  |                       |                       |
| 5.1.1.1 Évaluation de la réforme en cours et rédaction des dispositions réglementaires   |   | 11,5                                 |                |                |                |                | 11,5           | EPS-DIPROMAD          | BM                    |
| 5.1.1.2 Équipement en matériel pour les établissements spécialisés   |   |                                      | 20 000         | 20 000         | 20 000         | 20 000         | 80 000         | EPS-DES               | ND                    |
| <b>5.2 Gestion de l'accès à l'enseignement secondaire : assurer la gestion et l'orientation des élèves à la fin de l'enseignement de base</b>                              |   | <b>34</b>                            | <b>5 000</b>   | <b>5 000</b>   | <b>5 000</b>   | <b>5 000</b>   | <b>20 034</b>  |                       |                       |
| <b>5.2.1 Mise en place d'un examen concours en fin de l'enseignement de base (ex fin de la 2ème année du premier cycle secondaire)</b>                                     | Dispositions réglementaires prises en 2017  | <b>34</b>                            | <b>5 000</b>   | <b>5 000</b>   | <b>5 000</b>   | <b>5 000</b>   | <b>20 034</b>  |                       |                       |
| 5.2.1.1 Étude sur les modalités de l'examen de fin du cycle  |   | 34                                   |                |                |                |                | 34             | EPS/ETP/MAS           | ND                    |
| 5.2.1.2 Textes réglementaires adoptés  |   |                                      |                |                |                |                |                | EPS/ETP/MAS           | ND                    |
| 5.2.1.3 Assurer la réalisation de l'examen national  |   |                                      | 5 000          | 5 000          | 5 000          | 5 000          | 20 000         |                       |                       |
| <b>5.3 Moyens des écoles : Apporter des ressources complétées par les frais scolaires payés par les familles</b>   |   | <b>84 791</b>                        | <b>89 668</b>  | <b>94 595</b>  | <b>106 358</b> | <b>118 961</b> | <b>494 374</b> |                       |                       |
| <b>5.3.1 Prise en charge du personnel</b>  | 101 000 personnels payés par l'État en 2025 (65 000 en 2014)                                      | <b>58 791</b>                        | <b>63 668</b>  | <b>68 595</b>  | <b>80 358</b>  | <b>92 961</b>  | <b>364 374</b> |                       |                       |
| 4.3.1.2 Paiement des enseignants du secondaire 2   |   | 58 791                               | 63 668         | 68 595         | 80 358         | 92 961         | 364 374        | SECOPE/SG             | GVT                   |
| <b>5.3.2 Construction des salles de classe</b>   | 13 000 salles construites et équipées entre 2016 et 2025  | <b>26 000</b>                        | <b>26 000</b>  | <b>26 000</b>  | <b>26 000</b>  | <b>26 000</b>  | <b>130 000</b> |                       |                       |
| 5.3.2.1 Construction et équipement des salles au secondaire  |   | 26 000                               | 26 000         | 26 000         | 26 000         | 26 000         | 130 000        | EPS-DIS               | ND                    |
| <b>5.4 Matériels et équipements pédagogiques : rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique</b>                                       |   | <b>18 592</b>                        | <b>19 354</b>  | <b>20 181</b>  | <b>21 049</b>  | <b>21 961</b>  | <b>101 137</b> |                       |                       |
| <b>5.4.1 Équipement pédagogiques</b>   | En 2025, toutes les écoles disposent de matériels pédagogiques                                    | <b>15 755</b>                        | <b>16 538</b>  | <b>17 364</b>  | <b>18 233</b>  | <b>19 144</b>  | <b>87 033</b>  |                       |                       |
| 5.4.1.1 Définition du kit d'équipement en matériel pédagogique pour le premier cycle du secondaire   |   | 4,5                                  |                |                |                |                | 4,5            | EPS-DIPROMAD          | ND                    |
| 5.4.1.2 Acquisition et distribution de kits pédagogiques   |   | 15 750                               | 16 538         | 17 364         | 18 233         | 19 144         | 87 029         | EPS-DIPROMAD          | ND                    |
| <b>5.4.2 Manuels scolaires</b>   | En 2025, tous les enfants disposent de 3 manuels  | <b>2 796</b>                         | <b>2 775</b>   | <b>2 775</b>   | <b>2 775</b>   | <b>2 775</b>   | <b>13 898</b>  |                       |                       |
| 5.4.2.1 Élaboration de manuels scolaires en français, mathématiques et sciences et de leurs guides pédagogiques  |   | 7,2                                  |                |                |                |                | 7,2            | EPS-DIPROMAD          | BM                    |
| 5.4.2.3 Élaboration du module de formation à l'utilisation des manuels scolaires en français, mathématiques et sciences  |   | 13,8                                 |                |                |                |                | 13,8           | EPS-DIPROMAD          | BM                    |
| 5.4.2.4 Acquisition et distribution des manuels scolaires en français, mathématiques et sciences   |   | 2 775                                | 2 775          | 2 775          | 2 775          | 2 775          | 13 877         | EPS-DIPROMAD          | BM                    |
| <b>5.4.3 Guides pédagogiques pour les enseignants</b>  | En 2025, tous les enseignants disposent d'un guide  | <b>41,2</b>                          | <b>41,2</b>    | <b>41,2</b>    | <b>41,2</b>    | <b>41,2</b>    | <b>206</b>     |                       |                       |
| 5.4.3.1 Acquisition et distribution des guides pédagogiques pour les enseignants   |   | 41,2                                 | 41,2           | 41,2           | 41,2           | 41,2           | 206            | EPS-DIPROMAD          | BM                    |
| <b>5.5 Équipement des bibliothèques et laboratoires : acquérir des fonds documentaires et matériels nécessaires aux bibliothèques, laboratoires et salles spécialisées</b> |   | <b>25 518</b>                        | <b>25 428</b>  | <b>25 428</b>  | <b>25 428</b>  | <b>25 428</b>  | <b>127 230</b> |                       |                       |
| <b>5.5.1 Équipement des laboratoires</b>   | En 2025 tous les établissements secondaires disposent des équipements de laboratoires nécessaires | <b>24 464</b>                        | <b>24 450</b>  | <b>24 450</b>  | <b>24 450</b>  | <b>24 450</b>  | <b>122 264</b> |                       |                       |
| 5.5.1.1 Définition d'un programme d'équipement   |   | 14                                   |                |                |                |                | 14             | EPS-DIPROMAD          | ND                    |
| 5.5.1.2 Équipement de laboratoire de physique chimie   |   | 16 300                               | 16 300         | 16 300         | 16 300         | 16 300         | 81 500         | EPS-DIPROMAD          | ND                    |
| 5.5.1.3 Équipement de laboratoire de biologie  |   | 8 150                                | 8 150          | 8 150          | 8 150          | 8 150          | 40 750         | EPS-DIPROMAD          | ND                    |
| <b>5.5.2 Équipement des bibliothèques</b>  | En 2025 tous les établissements secondaires disposent d'une bibliothèque équipée                  | <b>1 054</b>                         | <b>978</b>     | <b>978</b>     | <b>978</b>     | <b>978</b>     | <b>4 966</b>   |                       |                       |
| 5.5.3.1 Analyse des besoins en bibliothèques (audit de l'existant)   |   | 7,5                                  |                |                |                |                | 7,5            | EPS-DIPROMAD          | ND                    |
| 5.5.3.2 Définition d'une bibliothèque standard et élaboration d'un guide de gestion  |   | 68,5                                 |                |                |                |                | 68,5           | EPS-DIPROMAD          | ND                    |
| 5.5.3.5 Acquisition et distribution de livres et de matériel   |   | 978                                  | 978            | 978            | 978            | 978            | 4 890          | EPS-DIPROMAD          | ND                    |
| <b>5.6 Environnement éducatif : apporter les équipements mobiliers</b>   |   | <b>8 163</b>                         | <b>8 163</b>   | <b>8 163</b>   | <b>8 163</b>   | <b>8 163</b>   | <b>40 815</b>  |                       |                       |
| <b>5.6.1 Équipement mobiliers</b>  | 80 000 table-bancs 2 places sont achetés chaque année   | <b>8 000</b>                         | <b>8 000</b>   | <b>8 000</b>   | <b>8 000</b>   | <b>8 000</b>   | <b>40 000</b>  |                       |                       |
| 5.6.1.1 Acquisition et distribution de table banc  |   | 8 000                                | 8 000          | 8 000          | 8 000          | 8 000          | 40 000         | EPS-DIS               | BM                    |

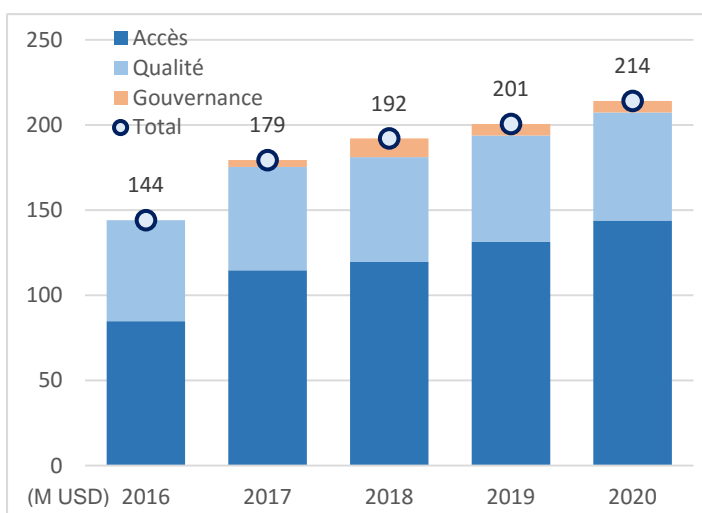
|  |  |               |              |              |              |              |               |                           |           |
|--|--|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------------------|-----------|
| <b>5.6.2 Équipement pour activités physiques et sportives</b>  | En 2025, tous les établissements auront reçu un lot de matériel                                      | 163           | 163          | 163          | 163          | 163          | 815           |                           |           |
| 5.6.2.1 Acquisition et distribution d'équipement pour activités physiques et sportives                                   |  | 163           | 163          | 163          | 163          | 163          | 815           | EPS/Dir. Sport et loisirs | ND        |
| <b>5.7 Formation des enseignants : former les enseignants</b>  |  | <b>5 032</b>  | <b>5 009</b> | <b>5 003</b> | <b>4 980</b> | <b>5 003</b> | <b>25 026</b> |                           |           |
| <b>5.7.1 Formation continue des enseignants</b>  | Tous les enseignants reçoivent une semaine de formation tous les deux ans                            | 5 032         | 5 009        | 5 003        | 4 980        | 5 003        | 25 026        |                           |           |
| 5.7.1.1 Développer et actualiser les modules de formation  |  | 29            | 29           |              |              |              | 58            | EPS-DIPROMAD              | BM        |
| 5.7.1.2 Mettre en place le plan de formation   |  | 5 003         | 4 980        | 5 003        | 4 980        | 5 003        | 24 968        | EPS-DIPROMAD              | BM        |
| <b>5.8 Formation initiale des enseignants du secondaire : Professionnaliser les filières de formation</b>                |  | <b>1 989</b>  | <b>2 815</b> | <b>2 810</b> | <b>2 810</b> | <b>2 810</b> | <b>13 234</b> |                           |           |
| <b>5.8.1 Spécialisation des institutions</b>   | Étude en 2016 et mise en place à partir de 2018  | 42            |              |              |              |              | 42            |                           |           |
| 5.8.1.1 Étude sur la spécialisation des institutions   |  | 42            |              |              |              |              | 42            | EPS-DIS                   | BM        |
| <b>5.8.2 Réforme des ISP/ISPT/UPN</b>  |  | 42            |              |              |              |              | 42            |                           |           |
| 5.8.2.1 Étude sur la réforme structurelle des ISP/ISPT/UPN   |  | 42            |              |              |              |              | 42            | EPS/Dir. Sport et loisirs | ND        |
| <b>5.8.3 Révision des curricula de formation</b>   |  | <b>1885,5</b> | <b>2 800</b> | <b>2 800</b> | <b>2800</b>  | <b>2800</b>  | <b>13 086</b> |                           |           |
| 5.8.3.1 Actualisation du référentiel de compétences des enseignants réalisé en 2013                                      |  | 10            |              |              |              |              | 10            |                           |           |
| 5.8.3.2 Révision du curriculum de formation des enseignants  |  | 76            |              |              |              |              | 76            | EPS-DIPROMAD              | BM        |
| 5.8.3.3 Équipement en matériel de laboratoire, ateliers et matériels didactiques des ISP/ISPT/UPN                        |  | 1 800         | 2 800        | 2 800        | 2 800        | 2 800        | 13 000        | EPS-DIPROMAD              | BM        |
| <b>5.8.4 Organisation de périodes de stage</b>   | À partir de 2018, tous les enseignants en formation effectuent des périodes de stage dans les écoles |               | 5            |              |              |              | 5             |                           |           |
| 5.8.4.1 Validation du guide de stage élaboré en 2015   |  |               |              |              |              |              |               |                           |           |
| 5.8.4.2 Élaboration d'un cadre de suivi des stages des enseignants en formation  |  |               | 5            |              |              |              | 5             | SPACE-EPS-MESU            |           |
| <b>5.8.5 Coordination entre le MEPSINC, MESU, METP et MAS</b>  |  | <b>19,5</b>   | <b>10</b>    | <b>10</b>    | <b>10</b>    | <b>10</b>    | <b>60</b>     |                           |           |
| 5.8.5.1 Définition d'un cadre de coordination des 4 ministères   |  | 10            |              |              |              |              | 10            | SPACE-EPS-MESU            |           |
| 5.8.5.2 Mise en place et fonctionnement du cadre de coordination   |  | 10            | 10           | 10           | 10           | 10           | 50            |                           |           |
| <b>5.9 Supervision des structures et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles</b> |  |               | <b>4 010</b> | <b>5 600</b> | <b>2 100</b> | <b>2 100</b> | <b>13 810</b> |                           |           |
| <b>5.9.1 Moyens de déplacement des inspecteurs</b>   |  |               | 3 135        | 2 625        |              |              | 5 760         |                           |           |
| 5.9.1.1 Renforcement des moyens des déplacements   |  |               | 3 135        | 2 625        |              |              | 5 760         | EPS-IG                    | ND        |
| <b>5.9.2 Primes d'itinérance</b>   | À partir de 2018, tous les inspecteurs perçoivent la prime d'itinérance                              |               |              | 2 100        | 2 100        | 2 100        | 6 300         |                           |           |
| 5.9.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratifs des écoles   |  |               |              | 2 100        | 2 100        | 2 100        | 6 300         | EPS-IG                    | GVT       |
| <b>5.9.3 Moyens informatiques</b>  | À partir de 2018, tous les inspecteurs sont équipés avec un ordinateur portable                      |               | 875          | 875          |              |              | 1 750         |                           |           |
| 5.9.3.1 Équipement des inspecteurs en ordinateurs portables  |  |               |              | 875          | 875          |              |               | 1 750                     | EPS-IG    |
| <b>5.10 Technologies de l'information : apporter les équipements informatiques et de communication</b>                   |  |               |              | <b>5 383</b> | <b>4 727</b> | <b>4 727</b> | <b>14 837</b> |                           |           |
| <b>5.10.1 Matériel informatique</b>  | En 2025, tous les établissements sont équipés en ordinateur  |               |              | 2 445        | 2 445        | 2 445        | 7 335         |                           |           |
| 5.10.1.1 Équipement des lycées en kit informatique   |  |               |              |              | 2 445        | 2 445        | 2 445         | 7 335                     |           |
| <b>5.10.2 Connexions internet</b>  | En 2025, tous les établissements ont accès à internet  |               |              | 2 938        | 2 282        | 2 282        | 7 502         |                           |           |
| 5.10.2.1 Assurer la connexion à internet   |  |               |              | 2 938        | 2 282        | 2 282        | 7 502         | EPS-DEP                   | BM/UNESCO |

Tableau 38 : Programme 5 : Récapitulatif des coûts par sous-programme

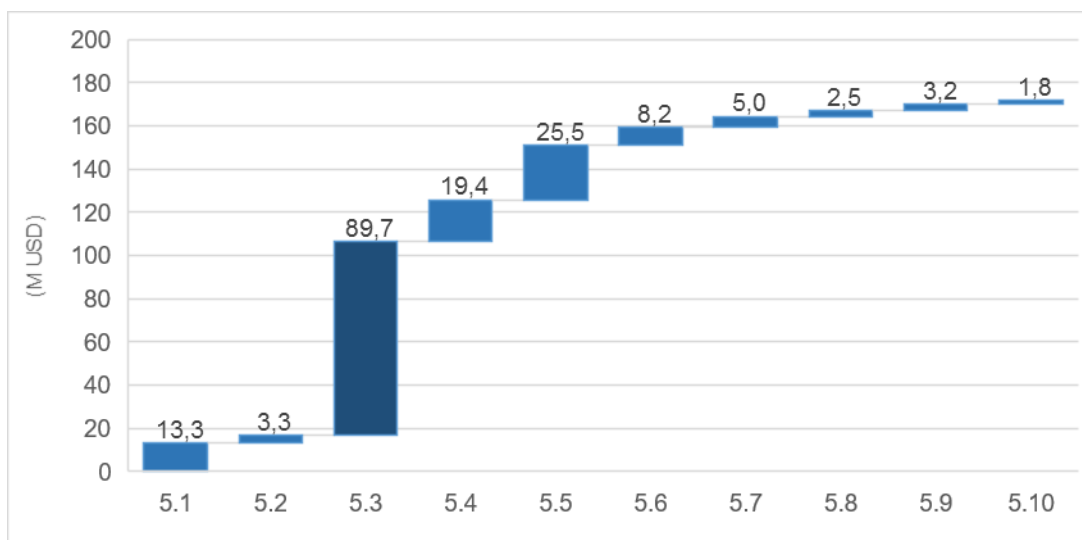
| (1000 USD)  | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | Total          |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 5.1 Réforme du secondaire : distinguer entre filières générales et filières professionnelles  | 12             | 20 000         | 20 000         | 20 000         | 20 000         | <b>80 012</b>  |
| 5.2 Gestion de l'accès à l'enseignement secondaire : assurer la gestion et l'orientation des élèves à la fin de l'enseignement de base                              | 34             | 5 000          | 5 000          | 5 000          | 5 000          | <b>20 034</b>  |
| 5.3 Moyens des écoles : Apporter des ressources complétées par les frais scolaires payés par les familles   | 84 791         | 89 668         | 94 595         | 106 358        | 118 961        | <b>494 374</b> |
| 5.4 Matériels et équipements pédagogiques : rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique                                       | 18 592         | 19 354         | 20 181         | 21 049         | 21 961         | <b>101 137</b> |
| 5.5 Équipement des bibliothèques et laboratoires : acquérir des fonds documentaires et matériels nécessaires aux bibliothèques, laboratoires et salles spécialisées | 25 518         | 25 428         | 25 428         | 25 428         | 25 428         | <b>127 230</b> |
| 5.6 Environnement éducatif : apporter les équipements mobiliers   | 8 163          | 8 163          | 8 163          | 8 163          | 8 163          | <b>40 815</b>  |
| 5.7 Formation continue des enseignants : former les enseignants   | 5 032          | 5 009          | 5 003          | 4 980          | 5 003          | <b>25 026</b>  |
| 5.8 Formation initiale des enseignants du secondaire : Professionnaliser les filières de formation  | 1 989          | 2 815          | 2 810          | 2 810          | 2 810          | <b>13 234</b>  |
| 5.9 Supervision des structures et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles   |                | 4 010          | 5 600          | 2 100          | 2 100          | <b>13 810</b>  |
| 5.10 Technologies de l'information : apporter les équipements informatiques et de communication   |                |                | 5 383          | 4 727          | 4 727          | <b>14 837</b>  |
| <b>Total Programme 5</b>  | <b>144 130</b> | <b>179 447</b> | <b>192 163</b> | <b>200 615</b> | <b>214 153</b> | <b>930 507</b> |

Les deux graphiques suivants illustrent d'une part, la répartition des coûts du Programme 5 par axe stratégique durant la période 2016-2020 et, d'autre part, la répartition moyenne par sous-programme des trois premières années. Ils montrent que l'essentiel de l'effort est déployé dans l'amélioration des moyens mis à la disposition des lycées, à la dotation en matériels et équipements pédagogiques et en équipement des bibliothèques et de laboratoires.

Graphique 29 : Programme 5 : répartition des coûts par axe stratégique



Graphique 30 : Programme 5 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)



5.1 Réforme du secondaire ; 5.2 Gestion de l'accès à l'enseignement secondaire ; 5.3 Moyens des écoles ; 5.4 Matériels et équipements pédagogiques ; 5.5 Équipement des bibliothèques et laboratoires ; 5.6 Environnement éducatif ; 5.7 Formation continue des enseignants ; 5.8 Formation initiale des enseignants ; 5.9 Supervision des structures et des enseignants ; 5.10 Technologies de l'information

## 11.6 Programme 6 : Enseignement technique et professionnel

### 11.6.1 Le cadre logique du programme

Le programme 6 concerne l'enseignement technique et professionnel qui constituait une composante du 2<sup>ème</sup> cycle du secondaire.

L'objectif stratégique du programme 6 consiste à apporter les qualifications nécessaires à l'économie nationale. Le cadre logique de ce programme est donné par le tableau suivant :

Tableau 39 : Cadre logique du Programme 6

|   |
|---|
| <b>Objectif général</b>   |
| <i>Le programme vise à répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée nécessaire au développement économique en offrant des formations qualifiantes de qualité et adaptées aux besoins des entreprises, et contribuer à l'élévation générale du niveau scolaire de la jeunesse du pays.</i>   |
| <b>Les difficultés à résoudre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les formations sont inadaptées aux besoins du marché du travail</li> <li>• Insuffisante attractivité de l'enseignement technique et professionnel</li> </ul>   |
| <b>Les causes sous-jacentes</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes sont inadaptés</li> <li>• Faible interaction avec les milieux économiques et les entreprises</li> <li>• Les infrastructures et équipements spécialisés sont insuffisantes.</li> </ul>   |
| <b>Les objectifs spécifiques du programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialiser les écoles secondaires</li> <li>• Apporter des infrastructures et équipements pour accueillir 40% des élèves du 2nd cycle secondaire dans les filières techniques et professionnelles, et 25% dans les formations d'enseignant</li> <li>• Rénover les apprentissages pour répondre aux besoins du marché de travail en concertation avec les milieux économiques</li> <li>• Recruter et former les enseignants pour un enseignement de qualité.</li> </ul>   |
| <b>Les résultats visés par le programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2025, les formations techniques et professionnelles représentent 40% des effectifs du second cycle secondaire.</li> </ul>   |
| <b>Les résultats spécifiques</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2025, tous les référentiels de formation ont été révisé</li> <li>• Les écoles secondaires spécialisées dans les formations techniques et professionnelles disposent des infrastructures nécessaires et ont accès à un centre de ressource par province et un centre d'application par district.</li> <li>• Tous les enseignants participent à deux semaines de formation continue tous les deux ans</li> <li>• Des structures de concertation avec le secteur productif sont mises en place pour faire évoluer l'offre de formation et anticiper les besoins de l'économie</li> </ul> |

## 11.6.2 Résultats, activités et coûts

Pour atteindre ces résultats, des activités à mettre en œuvre ont été définies. Ces activités contribuent chacune à l'atteinte des résultats spécifiques visés, en agissant sur les causes sous-jacentes identifiées. Les activités sont ici regroupées en sous-programmes eux-mêmes classés selon les trois domaines d'intervention : Accès et équité ; Qualité et Gouvernance.

Tableau 40 : Programme 6 : composantes, objectifs et résultats

| Sous-programmes  | Objectif  | Activités  | Résultats attendus  |
|--|---|--|---|
| <b>Axe Accès/Équité</b>  | <b>Accroître l'attractivité des filières techniques et professionnelles en les adaptant aux besoins de l'économie</b>                           |  | <b>En 2025, 40% des élèves du 2<sup>nd</sup> cycle sont scolarisés dans les filières techniques et professionnelles</b> |
| <b>Sous-programme 6.1</b><br>Réorganisation de l'offre de l'ETFP           | Améliorer et rendre plus équitable et pertinente l'offre d'ETFP   | Identification des besoins de qualification  | Les filières obsolètes et les filières à créer sont identifiées   |
|  |   | Étude de redimensionnement des écoles et de faisabilité des nouvelles filières   | Études progressivement menées jusqu'en 2020, pour déterminer les modalités de création                                  |
|  |   | Définir critères pour ouverture des filières et leur répartition territoriale  | Critères définis et dispositions réglementaires prises pour 2017  |
|  |   | Refondation, revitalisation ou actualisation des programmes selon l'approche par compétence, avec la contribution du secteur productif | Tous les programmes d'enseignement sont actualisés entre 2016 et 2020   |
|  |   | Création de centres de ressources dans chaque Province   | En 2025, chaque province éducationnelle possède au moins un centre de ressources  |
|  |   | Centres d'application dans chaque sous division provinciale  | En 2025, toutes les sous-divisions provinciales sont munies d'un centre d'application                                   |
|  |   | Équipement des établissements transformés pour ETPP  | En 2018, tous les établissements transformés pour l'ETP possèdent les équipements nécessaires à leurs filières          |
| <b>Sous-programme 6.2</b><br>Réforme du système d'orientation              | Rendre le système d'orientation plus équitable  | Activités de sensibilisation pour encourager l'accès des filles à l'ETFP   | Des actions d'information sont menées auprès des élèves du premier cycle secondaire dans chaque province                |
|  |   | Bourses d'études   | 1000 bourses accordées chaque année pour les filles scolarisées dans des filières économiques prioritaires              |
| <b>Axe Qualité</b>   | <b>Mettre en adéquation les formations avec les besoins du marché du travail et créer un environnement propice à un enseignement de qualité</b> |  | <b>En 2025, tous les référentiels des formations ont été révisés après consultation du secteur productif</b>            |
| <b>Sous-programme 6.3</b><br>Matériels et équipements pédagogiques         | Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique   | Équipement pédagogiques  | En 2025, toutes les écoles disposent de matériels pédagogiques nécessaires  |
|  |   | Manuels scolaires  | En 2025, tous les élèves disposent de tous les manuels nécessaires en fonction de leurs options (moyenne 5)             |
| <b>Sous-programme 6.4</b><br>adaplation au marché du travail               | Mettre en adéquation les formations avec les besoins du marché du travail   | Cadre de concertation administration et secteur privé productif  | Un cadre national de qualifications et de certifications  |
|  |   | Concertations provinciales sur les filières porteuses  | Des concertations sont menées dans chaque province sur les filières porteuses, entre 2015 et 2017                       |
|  |   | Intervenants extérieurs dans les formations  | En 2020, tous les centres de ressources et d'application auront des accords de partenariat avec des entreprises         |
| <b>Sous-programme 6.5</b><br>Environnement éducatif                        | Apporter aux écoles les équipements nécessaires à un apprentissage de qualité   | Équipement en table-bancs  | Tous les établissements sont équipés avec un mobilier suffisant   |
|  |   | Équipement pour activités physiques et sportives   | En 2020, tous les établissements ont accès à des équipements sportifs   |
|  |   | Équipement en bibliothèques  | En 2020, tous les établissements possèdent une bibliothèque   |
| <b>Sous-programme 6.6</b><br>Formation des enseignants                     | Former les enseignants  | Création d'un centre national d'ingénierie de la formation   | Le centre est créé en 2018  |
|  |   | Formation des enseignants  | Tous les enseignants reçoivent deux semaines de formation tous les deux ans   |
| <b>Axe Gouvernance</b>   | <b>Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures</b>  |  | <b>En 2025, toutes les écoles reçoivent l'encadrement des inspecteurs selon les règles</b>                              |
| <b>Sous-programme 6.7</b><br>Supervision des structures et des enseignants | Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles   | Moyens de déplacement des inspecteurs  | À partir de 2018, tous les inspecteurs disposent des moyens de déplacement (moto)                                       |
|  |   | Primes d'itinérance  | À partir de 2016, tous les inspecteurs perçoivent la prime d'itinérance   |
|  |   | Moyens informatiques   | À partir de 2018, tous les inspecteurs sont équipés avec un ordinateur portable   |

Le détail de la programmation et des estimations des différentes activités du Programme 6 figure dans le fichier Excel intitulé « Plan d'action 2016-2020 ». Le tableau suivant donne la matrice du plan d'action de ce Programme :

Tableau 41 : Matrice du plan d'action du Programme 6

| Composante Action Activité  | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |               |               |               |                |                | Structure responsable | Financement identifié |
|---|--|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
|   |  | 2017                                 | 2017          | 2018          | 2019          | 2020           | Total          |                       |                       |
| <b>6. Enseignement technique et formation professionnelle : apporter les qualifications nécessaires à l'économie nationale</b>                      |  | <b>87 653</b>                        | <b>80 497</b> | <b>96 671</b> | <b>83 354</b> | <b>102 857</b> | <b>451 033</b> |                       |                       |
| <b>6.1 Réorganisation de l'offre de l'ETFP : améliorer et rendre plus équitable et pertinente l'offre d'ETFP</b>                                    |  | <b>12 471</b>                        | <b>12 459</b> | <b>12 420</b> | <b>5 459</b>  | <b>5 420</b>   | <b>48 227</b>  |                       |                       |
| <b>6.1.1 Identification des besoins de qualification</b>  | Les filières obsolètes et les filières à créer sont identifiées  | 37                                   |               |               |               |                | 37             |                       |                       |
| 6.1.1.1 Étude sur les filières obsolètes et porteuses d'emploi  |  | 37                                   |               |               |               |                | 37             | ETP-DEP-IG            | ND                    |
| <b>6.1.2 Étude de redimensionnement des écoles et de faisabilité des nouvelles filières</b>   | Études menées jusqu'en 2020, pour déterminer les modalités de création   |                                      | 20            |               | 20            |                | 39             |                       |                       |
| 6.1.2.1 Étude préalable à la mise en place des nouvelles filières   |  |                                      | 20            |               | 20            |                | 39             | ETP-DEP               | ND                    |
| <b>6.1.3 Définir les critères d'ouverture des nouvelles filières et leur répartition territoriale</b>   | Critères définis et dispositions réglementaires prises pour 2017   |                                      | 20            |               | 20            |                | 39             |                       |                       |
| 6.1.3.1 Étude pour la définition des nouvelles critères d'ouverture des filières sur le territoire national   |  |                                      | 20            |               | 20            |                | 39             | ETP-DEP-IG            | ND                    |
| <b>6.1.4 Refondation, revitalisation ou actualisation des programmes selon l'approche par compétence, avec la contribution du secteur productif</b> | Tous les programmes d'enseignement sont actualisés entre 2016 et 2020  | 20                                   | 20            | 20            | 20            | 20             | 98             |                       |                       |
| 6.1.4.1 Étude sur l'actualisation des programmes  |  | 20                                   | 20            | 20            | 20            | 20             | 98             | ETP                   | ND                    |
| <b>6.1.5 Création de centres de ressources dans chaque Proved</b>   | En 2025, chaque province éducationnelle possède au moins un centre de ressources                               | 1 200                                | 1 200         | 1 200         | 1 200         | 1 200          | 6 000          |                       |                       |
| 6.1.5.1 Construction et équipement d'un centre de ressource ETFP  |  | 1 200                                | 1 200         | 1 200         | 1 200         | 1 200          | 6 000          | ETP-DIS               | USAID/CTB             |
| <b>6.1.6 Centres d'application dans chaque sous division provinciale</b>  | En 2025, toutes les sous-divisions provinciales sont munies d'un centre d'application                          | 1 200                                | 1 200         | 1 200         | 1 200         | 1 200          | 6 000          |                       |                       |
| 6.1.6.1 Construction et équipement des centres d'application  |  | 1 200                                | 1 200         | 1 200         | 1 200         | 1 200          | 6 000          |                       |                       |
| <b>6.1.7 Équipement des établissements transformés pour ETFP (voir aussi 5.1.1.2)</b>   | En 2018, tous les établissements transformés pour l'ETP possèdent les équipements nécessaires à leurs filières | 10 014                               | 10 000        | 10 000        | 3 000         | 3 000          | 36 014         |                       |                       |
| 6.1.7.1 Évaluation des établissements transformés et état des lieux des établissements à transformer  |  | 14                                   |               |               |               |                | 14             | ETP-DIS               | ND                    |
| 6.1.7.2 Acquisition et installation des équipements pour les établissements transformés   |  | 10 000                               | 10 000        | 10 000        | 3 000         | 3 000          | 36 000         | ETP-DIS               | ND                    |
| <b>6.2 Réforme du système d'orientation : Rendre le système d'orientation plus équitable</b>  |  | <b>482</b>                           | <b>433</b>    | <b>433</b>    | <b>360</b>    | <b>360</b>     | <b>2 068</b>   |                       |                       |
| <b>6.2.1 Activités de sensibilisation pour encourager l'accès des filles à l'ETFP</b>   | Des actions d'information sont menées auprès des élèves du premier cycle secondaire dans chaque province       | 122                                  | 73            | 73            |               |                | 268            |                       |                       |
| 6.2.1.1 Définir un plan de sensibilisation  |  | 18                                   |               |               |               |                | 18             | ETP-DEP               | BM                    |
| 6.2.1.2 Développer des outils et des supports   |  | 29                                   | 20            | 20            |               |                | 70             | ETP-DEP               | ND                    |
| 6.2.1.3 Assurer des campagnes   |  | 75                                   | 53            | 53            |               |                | 180            | ETP-DEP               | ND                    |
| <b>6.2.2 Bourses d'études</b>   | 1000 bourses accordées chaque année pour les filles scolarisées dans des filières économiques prioritaires     | 360                                  | 360           | 360           | 360           | 360            | 1 800          |                       |                       |
| 6.2.2.1 Octroi des bourses pour les filles dans les filières prometteuses   |  | 360                                  | 360           | 360           | 360           | 360            | 1 800          | ETP                   | ND                    |
| <b>6.3 Matériels et équipements pédagogiques : Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique</b>                |  | <b>14 450</b>                        | <b>14 412</b> | <b>14 412</b> | <b>14 412</b> | <b>14 412</b>  | <b>72 098</b>  |                       |                       |
| <b>6.3.1 Équipement pédagogiques</b>  | En 2025, toutes les écoles disposent de matériels pédagogiques nécessaires                                     | 13 000                               | 13 000        | 13 000        | 13 000        | 13 000         | 65 000         |                       |                       |
| 6.3.1.1 Équipement pédagogiques pour les filières prioritaires  |  | 13 000                               | 13 000        | 13 000        | 13 000        | 13 000         | 65 000         | ETP-DEP               | GVT/BM/CTB            |
| <b>6.3.2 Manuels scolaires</b>  | En 2025, tous les élèves disposent de tous les manuels nécessaires en fonction de leurs options (moyenne 5)    | 1 450                                | 1 412         | 1 412         | 1 412         | 1 412          | 7 098          |                       |                       |
| 6.3.2.1 Définition des besoins en manuels scolaires   |  | 38                                   |               |               |               |                | 38             | ETP/EPS-DIPROMAD      | ND                    |
| 6.3.2.2 Acquisition et distribution de manuels scolaires  |  | 1 412                                | 1 412         | 1 412         | 1 412         | 1 412          | 7 061          | ETP/EPS-DIPROMAD      | ND                    |
| <b>6.4 Adaptation au marché du travail : Mettre en adéquation les formations avec les besoins du marché du travail</b>                              |  | <b>451</b>                           | <b>352</b>    | <b>352</b>    | <b>10</b>     | <b>10</b>      | <b>1 175</b>   |                       |                       |

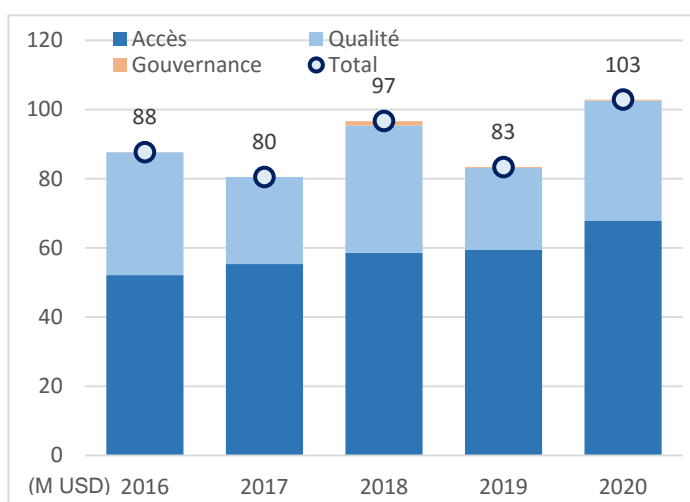
|   |   |        |        |        |        |        |         |                                |        |
|---|---|--------|--------|--------|--------|--------|---------|--------------------------------|--------|
| <b>6.4.1 Cadre de concertation entre l'administration et secteur privé productif</b>  |   | 58     | 10     | 10     | 10     | 10     | 98      |                                |        |
| 6.4.1.1 Définition du cadre national de concertation  | Un cadre national de concertation élaboré et opérationnel   | 48     |        |        |        |        | 48      | ETP                            | ND     |
| 6.4.1.2 Mise en place et fonctionnement du mécanisme de concertation  |   | 10     | 10     | 10     | 10     | 10     | 50      | ETP                            | ND     |
| <b>6.4.2 Concertations provinciales sur les filières porteuses</b>  |   | 352    | 342    | 342    |        |        | 1 036   |                                |        |
| 6.4.2.1 Définition des modalités de concertation régionale  | Des concertations sont menées dans chaque province sur les filières porteuses, entre 2016 et 2018               | 10     |        |        |        |        | 10      | ETP                            | ND     |
| 6.4.2.2 Assurer les concertations régionales  |   | 342    | 342    | 342    |        |        | 1 026   | ETP                            | ND     |
| <b>6.4.3 Promotion du partenariat avec le secteur privé</b>   |   | 15     |        |        |        |        | 15      |                                |        |
| 6.4.3.1 Définition de modèles de partenariat  | En 2020, tous les centres de ressources et d'application auront des accords de partenariat avec des entreprises | 15     |        |        |        |        | 15      | ETP/Privé (FEC, ANEP, COPMECO) | ND     |
| 6.4.3.2 Mise en place des accords de partenariat  |   |        |        |        |        |        |         | ETP/Privé (FEC, ANEP, COPMECO) | ND     |
| <b>6.4.4 Création de Chambres des métiers et artisanat</b>  |   | 27     |        |        |        |        | 27      |                                |        |
| 6.4.4.1 Étude de faisabilité sur la création de Chambres des métiers et d'artisanat   |   | 27     |        |        |        |        | 27      | ETP                            | BM/CTB |
| <b>6.5 Environnement éducatif : Apporter aux écoles les équipements nécessaires à un apprentissage de qualité</b>                               |   | 9 356  | 9 280  | 9 280  | 9 280  | 9 280  | 46 476  |                                |        |
| <b>6.5.1 Équipement en mobilier scolaire</b>  | Tous les établissements sont équipés avec un mobilier suffisant à l'horizon 2020                                | 7 380  | 7 380  | 7 380  | 7 380  | 7 380  | 36 900  |                                |        |
| 6.5.1.1 Équipement des écoles techniques en mobilier scolaire   |   | 7 380  | 7 380  | 7 380  | 7 380  | 7 380  | 36 900  | ETP-DEP                        | BM     |
| <b>6.5.2 Équipement pour activités physiques et sportives</b>   | En 2020, tous les établissements ont accès à des équipements sportifs   | 200    | 200    | 200    | 200    | 200    | 1 000   |                                |        |
| 6.5.2.1 Acquisition et distribution d'équipement pour activités physiques et sportives  |   | 200    | 200    | 200    | 200    | 200    | 1 000   | ETP-DEP                        | ND     |
| <b>6.5.3 Équipement en bibliothèques</b>  | En 2020, tous les établissements possèdent une bibliothèque   | 1 276  | 1 200  | 1 200  | 1 200  | 1 200  | 6 076   |                                |        |
| 6.5.3.1 Analyse des besoins en bibliothèques (audit de l'existant)  |   | 8      |        |        |        |        | 8       | ETP-DEP                        | ND     |
| 6.5.3.2 Définition d'une bibliothèque standard et élaboration d'un guide de gestion   |   | 69     |        |        |        |        | 69      | ETP-DEP                        | ND     |
| 6.5.3.3 Acquisition et distribution de livres et de matériel  |   | 1 200  | 1 200  | 1 200  | 1 200  | 1 200  | 6 000   | ETP-DEP                        | ND     |
| <b>6.5.4 Moyens informatiques</b>   |   | 500    | 500    | 500    | 500    | 500    | 2 500   |                                |        |
| 6.5.4.1 Équipement des élèves en ordinateurs portables  |   | 500    | 500    | 500    | 500    | 500    | 2 500   | ETP                            | ND     |
| <b>6.6 Formation et rémunération des enseignants : Former les enseignants et assurer leur rémunération</b>                                      |   | 50 406 | 43 562 | 58 524 | 53 559 | 73 101 | 279 152 |                                |        |
| <b>6.6.1 Création d'un centre national d'ingénierie de la formation</b>   | Le centre est créé en 2018  | 78     | 1 116  | 1 674  |        |        | 2 868   |                                |        |
| 6.6.1.1 Étude de faisabilité du national d'ingénierie de la formation   |   | 78     |        |        |        |        | 78      | ETP-DEP                        | ND     |
| 6.6.1.2 Construction et équipement du CNIF  |   |        | 1 116  | 1 674  |        |        | 2 790   | ETP-DIS                        | ND     |
| <b>6.6.2 Formation des enseignants</b>  | Tous les enseignants reçoivent deux semaines de formation tous les deux ans                                     | 11 134 |        | 11 126 |        | 11 126 | 33 386  |                                |        |
| 6.6.2.1 Développer et actualiser les modules de formation   |   | 9      |        |        |        |        | 9       | ETP-IG                         | ND     |
| 6.6.2.2 Mettre en place le plan de formation  |   | 11 126 |        | 11 126 |        | 11 126 | 33 378  | ETP-IG                         | ND     |
| <b>6.6.3 Rémunération du personnel</b>  |   | 39 194 | 42 446 | 45 724 | 53 559 | 61 975 | 242 898 |                                |        |
| 6.6.3.1 Paiement des enseignants de l'ETFP  |   | 39 194 | 42 446 | 45 724 | 53 559 | 61 975 | 242 898 | SECOPE/SG                      | GVT    |
| <b>6.7 Supervision des structures et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles</b>                        |   | 38     |        | 1 251  | 275    | 275    | 1 838   |                                |        |
| <b>6.7.1 Moyens de déplacement des inspecteurs</b>  | À partir de 2018, tous les inspecteurs disposent des moyens de déplacement (moto)                               |        |        | 747    |        |        | 747     |                                |        |
| 6.7.1.1 Renforcement des moyens des déplacements  |   |        |        | 747    |        |        | 747     | ETP-IG                         | ND     |
| <b>6.7.2 Primes d'itinérance</b>  | À partir de 2016, tous les inspecteurs perçoivent la prime d'itinérance   |        |        | 275    | 275    | 275    | 824     |                                |        |
| 6.7.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des centres d'ingénierie, d'application et de ressources                             |   |        |        | 275    | 275    | 275    | 824     | ETP                            | ND     |
| <b>6.7.3 Moyens informatiques</b>   |   |        |        | 229    |        |        | 229     |                                |        |
| 6.7.3.1 Équipement des inspecteurs en ordinateurs portables   |   |        |        | 229    |        |        | 229     | ETP                            | ND     |
| <b>6.7.4 Mise en place d'un observatoire national ETPF tripartite (Gouvernement, employeurs et syndicats) pour l'employabilité des sortants</b> |   | 38     |        |        |        |        | 38      |                                |        |
| 6.7.4.1 Élaboration des accords de partenariat entre les trois entités concernés  |   | 6      |        |        |        |        | 6       | ETP                            | ND     |
| 6.7.4.2 Étude d'employabilité des sortants  |   | 32     |        |        |        |        | 32      |                                |        |

Tableau 42 : Programme 6 : Récapitulatif des coûts par sous-programme

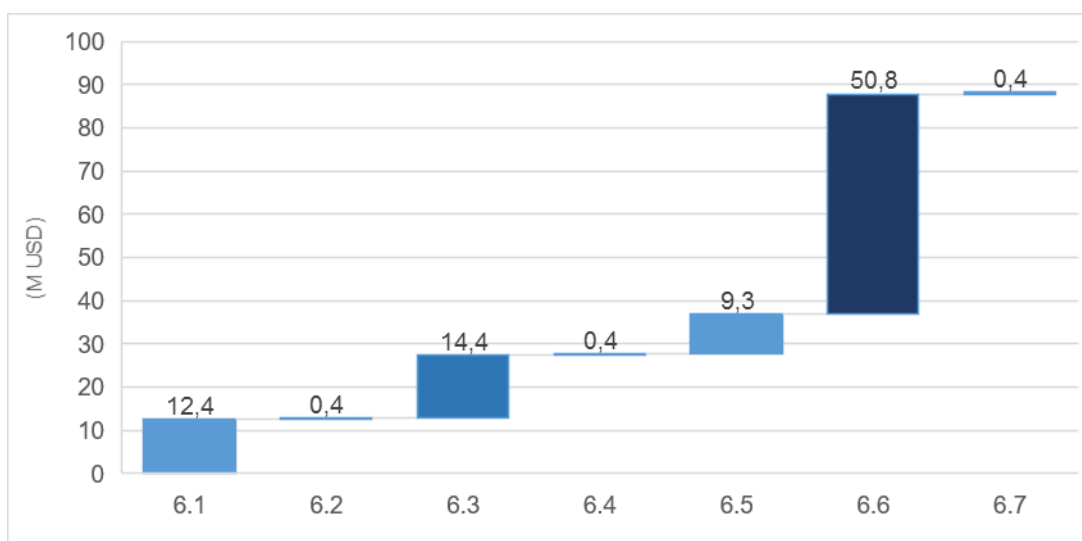
| (1000 USD)  | 2016          | 2017          | 2018          | 2019          | 2020           | Total          |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| 6.1 Réorganisation de l'offre de l'ETFP : améliorer et rendre plus équitable et pertinente l'offre d'ETFP                     | 12 471        | 12 459        | 12 420        | 5 459         | 5 420          | <b>48 227</b>  |
| 6.2 Réforme du système d'orientation : Rendre le système d'orientation plus équitable   | 482           | 433           | 433           | 360           | 360            | <b>2 068</b>   |
| 6.3 Matériels et équipements pédagogiques : Rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et le matériel didactique | 14 450        | 14 412        | 14 412        | 14 412        | 14 412         | <b>72 098</b>  |
| 6.4 Adaptation au marché du travail : Mettre en adéquation les formations avec les besoins du marché du travail               | 451           | 352           | 352           | 10            | 10             | <b>1 175</b>   |
| 6.5 Environnement éducatif : Apporter aux écoles les équipements nécessaires à un apprentissage de qualité                    | 9 356         | 9 280         | 9 280         | 9 280         | 9 280          | <b>46 476</b>  |
| 6.6 Formation et rémunération des enseignants : Former les enseignants et assurer leur rémunération                           | 50 406        | 43 562        | 58 524        | 53 559        | 73 101         | <b>279 152</b> |
| 6.7 Supervision des structures et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles             | 38            |               | 1 251         | 275           | 275            | <b>1 838</b>   |
| <b>Total Programme 6</b>  | <b>87 653</b> | <b>80 497</b> | <b>96 671</b> | <b>83 354</b> | <b>102 857</b> | <b>451 033</b> |

Les deux graphiques suivants illustrent d'une part, la répartition des coûts du Programme 6 par axe stratégique durant la période 2016-2020 et, d'autre part, la répartition moyenne par sous-programme des trois premières années. Ils montrent que les coûts annuels moyens durant les trois prochaines années atteignent près de 90 millions USD dont environ les deux tiers concernent l'axe Accès et le tiers est consacré à l'amélioration de la qualité de l'enseignement technique et professionnel.

Graphique 31 : Programme 6 : répartition des coûts par axe stratégique



Graphique 32 : Programme 5 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)



6.1 Réorganisation de l'offre de l'ETFP ; 6.2 Réforme du système d'orientation ; 6.3 Matériels et équipements pédagogiques ; 6.4 Adaptation au marché du travail ; 6.5 Environnement éducatif ; 6.6 Formation et rémunération des enseignants ; 6.7 Supervision des structures et des enseignants



## 11.7 Programme 7 : Enseignement supérieur

### 11.7.1 Le cadre logique du programme

Le programme 7 concerne l'enseignement supérieur dans ses trois composantes : universitaire, technique et pédagogique.

L'objectif stratégique du programme 7 consiste à former les cadres qualifiés et ouverts aux technologies qui porteront le développement économique. Le cadre logique de ce programme est donné par le tableau suivant :

Tableau 43 : Cadre logique du Programme 6

|   |
|---|
| <b>Objectif général</b>   |
| <i>Le programme vise à répondre aux besoins de formation des cadres qualifiés, créatifs et ouverts aux évolutions technologiques, qui contribueront demain au développement social et économique du pays.</i>   |
| <b>Les difficultés à résoudre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les secteurs porteurs de l'économie (infrastructures, mines, agriculture, technologies de l'information et de la communication) peinent à trouver les compétences nécessaires</li> <li>• Manque de confiance des entreprises et employeurs dans les compétences certifiées par les diplômes de l'enseignement supérieur</li> </ul>   |
| <b>Les causes sous-jacentes</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'offre d'enseignement supérieur n'a pas suivi l'accroissement rapide des nombres de reçus à l'examen d'État et la qualité s'est dégradée</li> <li>• Beaucoup de petites institutions d'enseignement supérieur, isolées et peu ouvertes sur l'extérieur, concentrées dans les grands centres urbains</li> <li>• Un corps professoral vieillissant et un renouvellement difficile.</li> </ul>   |
| <b>Les objectifs spécifiques du programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les infrastructures et assurer une meilleure répartition territoriale de l'offre de formation, créer les infrastructures pour accueillir 780 000 étudiants en 2025</li> <li>• Mettre en place le système LMD, créer une Agence nationale d'assurance qualité en 2018 et des cellules d'assurance qualité dans chaque établissement d'ici 2025</li> <li>• Création d'écoles doctorales pour développer le vivier des chercheurs et enseignants-chercheurs</li> <li>• Réaliser des audits organisationnels et de viabilité dans tous les établissements d'enseignement supérieur</li> </ul> |
| <b>Les résultats visés par le programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les compétences certifiées par les diplômes délivrés sont reconnues par les entreprises ;</li> <li>• Les EES disposent d'un potentiel de recherche renforcé.</li> </ul>  |
| <b>Les résultats spécifiques</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des filières professionnelles sont développées et des instituts et des écoles spécialisés sont répartis sur le territoire</li> <li>• Le système LMD est mis en place dans tous les établissements</li> <li>• L'agence Nationale d'assurance qualité est opérationnelle en 2018</li> <li>• Le vivier des chercheurs est dynamisé et renforcé, avec 1000 bourses doctorales annuelles en 2025</li> <li>• En 2025, tous les établissements d'enseignement supérieur ont une structure viable et disposent d'outils de pilotage.</li> </ul>  |

### 11.7.2 Résultats, activités et coûts

Pour atteindre ces résultats, des activités à mettre en œuvre ont été définies. Ces activités contribuent chacune à l'atteinte des résultats spécifiques visés, en agissant sur les causes sous-jacentes identifiées. Les activités sont ici regroupées en sous-programmes eux-mêmes classés selon les trois dominantes d'intervention : Accès et équité ; Qualité et Gouvernance.

Tableau 44 : Programme 7 : composantes, objectifs et résultats

| Sous-programmes  | Objectif  | Activités  | Résultats attendus   |
|--|---|--|--|
| <b>Axe Accès/Équité</b>  | <b>Développer les formations scientifiques, technologiques et professionnelles, et favoriser l'équité</b>                           |  | <b>En 2025, les formations scientifiques, technologiques et professionnelles sont développées et l'accès des filles et des populations défavorisées est amélioré</b>   |
| <b>Sous-programme 7.1.</b><br>accès des Filles à l'ESU   | Promotion d'accès des Filles à l'ESU  | Octroi d'une bourse d'études aux filles scolarisées dans les filières d'ingénierie   | 1000 bourses attribuées chaque année à partir de 2016  |
| <b>Sous-programme 7.2.</b><br>Dimension sociale de l'ESU   | Renforcement de la dimension sociale de l'ESU   | Opérationnalisation de la dimension sociale de l'ESU   | Chaque année, un nouveau EES est ouvert dans des zones défavorisées  |
| <b>Sous-programme 7.3</b><br>moyens des EES  | Apporter des ressources complétées par les droits payés par les familles  | Prise en charge du personnel   | 5000 postes supplémentaires entre 2015 et 2025   |
|  |   | Infrastructures  | 470 salles et amphithéâtres construits et équipés entre 2015 et 2025   |
| <b>Axe Qualité</b>   | <b>S'ouvrir à l'International et assurer la qualité des formations</b>  |  | <b>En 2025, le système LMD est en place et tous les EES ont une cellule d'Assurance Qualité appuyée par une agence nationale indépendante d'Assurance Qualité</b>  |
| <b>Sous-programme 7.4.</b><br>Promotion de l'Assurance-Qualité   | Établir les standards de qualité et assurer la conformité des programmes et des institutions à ces normes                           | Mise en place des Cellules de l'Assurance-Qualité/Autoévaluation   | En 2025, tous les EES disposent d'une cellule assurance qualité  |
|  |   | Établir une Agence nationale d'Assurance-Qualité   | L'agence est établie en 2018   |
| <b>Sous-programme 7.5.</b><br>Développement des filières techniques, technologiques et professionnelles dans les pôles et secteurs de croissance | Adapter le système de formation au besoin de l'économie   | Développement/Restructuration des Institutions spécifiques pour les filières techniques et technologiques dans les pôles et secteurs de croissance | En 2025, xxx EES offrent des formations dans les filières techniques, technologiques et professionnelles dans les pôles et secteurs de croissance  |
|  |   | Développement des Écoles d'Arts et Métiers   | En 2025, xxx écoles d'arts et métiers sont créées ou réhabilitées et équipées  |
|  |   | Renforcement des capacités institutionnelles des EES à caractère technique, technologique et professionnel   | En 2025, xxx d'EES organisant des filières techniques, technologiques et professionnelles sont réhabilitées et équipées et les capacités de leur personnel sont renforcées   |
| <b>Sous-programme 7.6.</b><br>Inscription du Système Congolais d'Enseignement Supérieur dans la mouvance mondiale                                | Promouvoir la participation des EES de la RDC aux partenariats régionaux et internationaux d'enseignement supérieur et de recherche | Arrimage progressif au processus de Bologne (Système LMD)  | En 2025, tous les EES mettent en œuvre le système LMD  |
|  |   | Création d'une plateforme de gestion académique (des crédits)  | En 2025, tous les EES disposent de plateformes technologiques de gestion des crédits, interconnectées au niveau national   |
|  |   | Promotion de la mobilité des Enseignants et Étudiants des EES  | En 2025, un fonds annuel de 500 000\$ pour faciliter la mobilité des enseignants et des chercheurs   |
| <b>Sous-programme 7.7.</b><br>Implantation des TIC   | Promouvoir l'utilisation des TIC dans l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et la gouvernance                               | Renforcement de l'utilisation des TIC  | En 2013, tous les enseignants, les chercheurs et les étudiants ont accès à des ressources informatiques  |
|  |   | Développement d'une bibliothèque virtuelle nationale   | En 2018, la RDC dispose d'une bibliothèque virtuelle nationale   |
| <b>Sous-programme 7.8.</b><br>Désenclavement numérique des EES   | Promouvoir l'utilisation des TIC dans l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et la gouvernance de l'enseignement supérieur   | Inter-connectivité des EES   | En 2025, tous les EES sont connectés entre eux et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche aux niveaux régional et international pour promouvoir la mobilité académique et l'échange des publications |
|  |   | Développement de la formation ouverte, à distance et e-learning  | En 2025, tous les d'EES ont la possibilité de développer des formations à distance en ligne  |
| <b>Sous-programme 7.9.</b><br>Revitalisation de la Recherche   | Promouvoir la recherche dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme LMD   | Institutionnalisation de l'organisation annuelle des œuvres de l'esprit au niveau provincial et national   | Chaque année entre 2015 et 2025, une cérémonie d'expositions des produits de la recherche est organisée aux niveaux provincial et national en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la recherche de la RDC    |
|  |   | Mise en place d'un fonds compétitif pour la Recherche  | En 2025, un Fonds national de la recherche est en place  |
|  |   | Renforcement des capacités des PUC   | En 2020, 3 PUC sont construites ou réhabilitées et équipées  |
|  |   | Création des écoles doctorales   | En 2025, des écoles doctorales ont été créées et sont fonctionnelles au sein de 100 EES  |
| <b>Sous-programme 7.10.</b><br>Renouvellement des ressources professorales   | Former les enseignants et les chercheurs qui remplaceront ceux qui partent à la retraite  | Extension du bassin d'emploi du Personnel Enseignant qualifié  | En 2025, 200 enseignants de la diaspora scientifique congolaise et 500 partenaires du monde du travail sont impliqués dans l'enseignement et la recherche dans les EES   |
|  |   | Mise en place du système d'octroi des bourses doctorales locales   | 1000 bourses sont attribuées chaque année aux enseignants/chercheurs inscrits dans les écoles doctorales   |

| Sous-programmes   | Objectif   | Activités   | Résultats attendus   |
|---|--|---|--|
|   |  | Priorisation d'embauche d'Enseignants-Chercheurs dans les filières prioritaires                           | Des enseignants sont recrutés chaque année pour remplacer ceux qui partent à la retraite   |
| <b>Axe Gouvernance</b>  | <b>Améliorer la gouvernance des EES</b>                                      |   | <b>En 2025, tous les EES appliquent une gestion transparente au moyen des TIC</b>  |
| <b>Sous-programme 7.11.</b><br>Redressement du Système par la poursuite des Audits Organisationnels et de Viabilité                         | Assurer la viabilité des EES   | Poursuite des Audits Organisationnels et Enquête de Viabilité ainsi que des Contrôles de Scolarité        | En 2025 tous les EES ont fait l'objet d'audits organisationnels de viabilité et de la scolarité  |
| <b>Sous-programme 7.12.</b><br>Renforcement du Système d'information pour la Planification Stratégique et la Gestion axée sur les résultats | Promouvoir la planification stratégique et la gestion axée sur les résultats | Consolidation du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur                          | En 2025, les systèmes d'information et de gestion de l'enseignement supérieur sont en place et opérationnels   |
|   |  | Amélioration des infrastructures et équipements des structures de planification                           | En 2021, toutes les structures de planification aux niveaux provincial et national sont dotées d'infrastructures et des équipements informatiques                              |
|   |  | Promotion d'une culture statistique, de planification stratégique et de la gestion axée sur les résultats | En 2025, chaque EES dispose d'un plan stratégique  |
| <b>Sous-programme 7.13.</b><br>Renforcement des outils de bonne Gouvernance   | Promouvoir la bonne gouvernance dans les EES                                 | Simplification du cadre juridique et administratif  | En 2025, les textes juridiques et administratifs régissant la bonne gouvernance sont élaborés ou révisés et adoptés  |
|   |  | Mise en place des instruments de gestion académique, financière et administrative dans les EES            | Les structures de planification de l'administration centrale et des EES disposent des matériels informatiques adéquats et des logiciels de gestion informatisée des ressources |
|   |  | Mise en place des mécanismes d'évaluation externe   | En 2025, les mécanismes de participation des partenaires externes à la gestion des EES publics sont en place   |
|   |  | Mise en place des contrats de performances avec les EES   | Les contrats de performance sont signés et mis en œuvre  |

Le détail de la programmation et des estimations des différentes activités du Programme 7 figure dans le fichier Excel intitulé « Plan d'action 2016-2020 ». Le tableau suivant donne la matrice du plan d'action de ce Programme :

Tableau 45 : Matrice du plan d'action du Programme 7

| Composante Action Activité  | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |         |         |         |         |           | Structure responsable | Financement identifié |
|---|--|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------------------|-----------------------|
|   |  | 2016                                 | 2017    | 2018    | 2019    | 2020    | Total     |                       |                       |
| <b>7. Enseignement supérieur : Former les cadres qualifiés et ouverts aux technologies qui porteront le développement économique</b>                    |  | 220 454                              | 301 545 | 326 004 | 335 118 | 353 767 | 1 536 888 |                       |                       |
| <b>7.1. Accès des Filles à l'ESU : Promotion d'accès des Filles à l'ESU</b>   |  | 600                                  | 600     | 600     | 600     | 600     | 3 000     |                       |                       |
| <b>7.1.1 Octroi d'une bourse d'études aux filles scolarisées dans les filières d'ingénierie</b>   | 1000 bourses attribuées chaque année à partir de 2016                          | 600                                  | 600     | 600     | 600     | 600     | 3 000     |                       |                       |
| 7.1.1.1 Octroi d'une bourse d'études aux filles scolarisées dans les filières d'ingénieur   |  | 600                                  | 600     | 600     | 600     | 600     | 3 000     | DSA                   | GVT                   |
| <b>7.2. Dimension sociale de l'ESU : Renforcement de la dimension sociale de l'ESU</b>  |  |                                      |         | 13      | 2 400   | 3 600   | 6 013     |                       |                       |
| <b>7.2.1 Opérationnalisation de la dimension sociale de l'ESU</b>   | Chaque année, un nouveau EES est ouvert dans des zones défavorisées            |                                      |         | 13      | 2 400   | 3 600   | 6 013     |                       |                       |
| 7.2.1.1 Faisabilité de création des ESS dans les zones défavorisées   |  |                                      |         | 13      |         |         | 13        | DEP-DP                |                       |
| 7.2.1.2 Création d'un EES dans une zone défavorisée   |  |                                      |         |         | 2 400   | 3 600   | 6 000     | DEP-DP                |                       |
| <b>7.3 Moyens des EES : Apporter des ressources complétées par les droits payés par les familles</b>  |  | 204 434                              | 225 758 | 249 535 | 267 570 | 289 825 | 1 237 123 |                       |                       |
| <b>7.3.1 Prise en charge du personnel</b>   | 5000 postes supplémentaires entre 2015 et 2025                                 | 197 234                              | 218 808 | 241 585 | 264 370 | 286 625 | 1 208 623 |                       |                       |
| 7.3.1.1 Paiement des enseignants  |  | 197 234                              | 218 808 | 241 585 | 264 370 | 286 625 | 1 208 623 | DSG                   | GVT                   |
| <b>7.3.2 Infrastructures</b>  |  | 7 200                                | 6 950   | 7 950   | 3 200   | 3 200   | 28 500    |                       |                       |
| 7.3.2.1 Construction de 70 amphithéâtres  | 470 salles et amphithéâtres construits et équipés entre 2015 et 2025           | 1 200                                | 1 200   | 1 200   | 1 200   | 1 200   | 6 000     | MESU/DEP-DP           | GVT                   |
| 7.3.2.2 Construction de 400 salles pour le supérieur  |  | 2 000                                | 2 000   | 2 000   | 2 000   | 2 000   | 10 000    | MESU/DEP-DP           | GVT                   |
| 7.3.2.3 Réhabilitation des laboratoires et ateliers   |  | 4 000                                | 3 750   | 4 750   |         |         | 12 500    | MESU/DEP-DP           | GVT/BM/BAD            |
| <b>7.4 Promotion de l'Assurance-Qualité : Établir les standards de qualité et assurer la conformité des programmes et des institutions à ces normes</b> |  | 2 513                                | 2 340   | 1 800   | 1 800   | 1 800   | 10 253    |                       |                       |
| <b>7.4.1 Mise en place des Cellules de l'Assurance-Qualité/Autoévaluation</b>   | En 2025, tous les EES disposent d'une cellule assurance qualité opérationnelle | 2 443                                | 440     |         |         |         | 2 883     |                       |                       |
| 7.4.1.1 Actualisation des textes régissant les cellules d'assurance qualité (CAQ)   |  | 3                                    |         |         |         |         | 3         | MESU/DEP              | VLIR/BM               |
| 7.4.1.2 Formation et renforcement des membres des CAQ   |  | 440                                  | 440     |         |         |         | 880       | MESU/DEP              | VLIR/BM               |
| 7.4.1.3 Réhabilitation et équipement des CAQ  |  | 2 000                                |         |         |         |         | 2 000     | MESU/DEP              | BM                    |

|  |  |              |               |               |               |               |                |               |              |
|--|--|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|--------------|
| 7.4.2 Établir une Agence nationale indépendante d'Assurance-Qualité  |  | 71           | 1 900         | 1 800         | 1 800         | 1 800         | 7 371          |               |              |
| 7.4.2.1 Définition du statut et du modèle de fonctionnement de l'ANIAQ   | L'agence est établie en 2018   | 71           |               |               |               |               | 71             | MESU/DEP      | BM           |
| 7.4.2.2 Mise en place de l'ANIAQ   |  |              | 1 900         | 1 800         | 1 800         | 1 800         | 7 300          | MESU/DEP      | GVT/BM       |
| <b>7.5 Développement des filières techniques, technologiques et professionnelles dans les pôles et secteurs de croissance : Adapter le système de formation aux besoins de l'économie</b>  |  | <b>179</b>   | <b>6 412</b>  | <b>8 398</b>  | <b>3 150</b>  |               | <b>18 139</b>  |               |              |
| <b>7.5.1 Développement/Restructuration des Institutions spécifiques pour les filières techniques et technologiques dans les pôles et secteurs de croissance</b>  |  | <b>146</b>   | <b>5 512</b>  | <b>5 398</b>  |               |               | <b>11 056</b>  |               |              |
| 7.5.1.1 Définition / révision des programmes   |  | 146          | 146           |               |               |               | 291            | MESU/DEP -CPE | BM           |
| 7.5.1.2 Formation sur les nouveaux programmes  |  |              | 5 367         | 5 398         |               |               | 10 765         | MESU/DEP -CPE | BM           |
| <b>7.5.2 Développement des établissements d'Arts et Métiers</b>  |  | <b>34</b>    | <b>900</b>    | <b>3 000</b>  | <b>3 150</b>  |               | <b>7 084</b>   |               |              |
| 7.5.2.1 Élaboration du programme de développement des établissements existants   |  | 34           |               |               |               |               | 34             | MESU/DEP      | A Rechercher |
| 7.5.2.2 Mise en œuvre du programme de développement  |  |              | 900           | 3 000         | 3 150         |               | 7 050          | MESU/DEP      | A Rechercher |
| <b>7.6 Inscription du Système Congolais d'Enseignement Supérieur dans la mouvance mondiale : Promouvoir la participation des EES de la RDC aux partenariats régionaux et internationaux d'enseignement supérieur et de recherche</b> |  | <b>158</b>   | <b>5 037</b>  | <b>5 037</b>  | <b>740</b>    | <b>740</b>    | <b>11 712</b>  |               |              |
| <b>7.6.1 Arrimage progressif au processus de Bologne (Système LMD)</b>   |  | <b>148</b>   | <b>4 297</b>  | <b>4 297</b>  |               |               | <b>8 742</b>   |               |              |
| 7.6.1.1 Définition du programme de mise en place du LMD  |  | 148          |               |               |               |               | 148            | MESU/DEP      | BM           |
| 7.6.1.2 Révision des programmes selon le système LMD   |  |              | 152           | 152           |               |               | 305            | MESU/DEP -CPE | GVT/BM       |
| 7.6.1.3 Édition et distribution des nouveaux programmes  |  |              | 500           | 500           |               |               | 1 000          | MESU/DEP -CPE | BM           |
| 7.6.1.4 Formation aux nouveaux programmes  |  |              | 3 645         | 3 645         |               |               | 7 290          | MESU/DEP -CPE | BM           |
| <b>7.6.2 Renforcement des capacités institutionnelle de la Commission permanente des études (CPE)</b>  | En 2025, un fonds annuel de 500 000\$ pour faciliter la mobilité des enseignants et des chercheurs | <b>10</b>    | <b>240</b>    | <b>240</b>    | <b>240</b>    | <b>240</b>    | <b>970</b>     |               |              |
| 7.6.2.1 Mise à niveau et fonctionnement de la CPE  |  | 10           | 240           | 240           | 240           | 240           | 970            | MESU/CPE      | GVT          |
| <b>7.6.3 Promotion de la mobilité des Enseignants et Étudiants des EES</b>   | En 2025, un fonds annuel de 500 000\$ pour faciliter la mobilité des enseignants et des chercheurs |              | <b>500</b>    | <b>500</b>    | <b>500</b>    | <b>500</b>    | <b>2 000</b>   |               |              |
| 7.6.3.2 Subvention de la mobilité  |  |              | 500           | 500           | 500           | 500           | 2 000          | MESU/DEP      | GVT/BM       |
| <b>7.7 Implantation des TIC : Promouvoir l'utilisation des TIC dans l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et la gouvernance</b>  |  | <b>253</b>   | <b>41 795</b> | <b>40 695</b> | <b>40 695</b> | <b>40 695</b> | <b>164 133</b> |               |              |
| <b>7.7.1 Renforcement de l'utilisation des TIC</b>   |  | <b>191</b>   | <b>40 295</b> | <b>40 195</b> | <b>40 195</b> | <b>40 195</b> | <b>161 071</b> |               |              |
| 7.7.1.1 Définition du Plan numérique des universités   |  | 168          |               |               |               |               | 168            | MESU/DEP -DI  | GVT/BM       |
| 7.7.1.2 Mise en place du Plan numérique  |  |              | 40 075        | 40 075        | 40 075        | 40 075        | 160 300        | MESU/DEP -DI  | GVT/BM       |
| 7.7.1.3 Mise en place d'un centre universitaire informatique   |  | 23           | 220           | 120           | 120           | 120           | 603            | MESU/DEP -DI  | GVT/BM       |
| <b>7.7.2 Développement d'une bibliothèque virtuelle nationale</b>  |  | <b>63</b>    | <b>1 500</b>  | <b>500</b>    | <b>500</b>    | <b>500</b>    | <b>3 063</b>   |               |              |
| 7.7.2.1 Définir l'architecture de la BVN   |  | 63           |               |               |               |               | 63             | MESU/DEP -DI  | GVT/BM       |
| 7.7.2.2 Mise en place et fonctionnement de la BVN  |  |              | 1 500         | 500           | 500           | 500           | 3 000          | MESU/DEP -DI  | GVT/BM       |
| <b>7.8 Désenclavement numérique des EES : Promouvoir l'utilisation des TIC dans l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et la gouvernance de l'enseignement supérieur</b>  |  | <b>5 169</b> | <b>5 844</b>  | <b>8 066</b>  | <b>8 000</b>  | <b>5 500</b>  | <b>32 579</b>  |               |              |
| <b>7.8.1 Inter-connectivité des EES</b>  |  | <b>63</b>    | <b>800</b>    | <b>2 500</b>  | <b>2 500</b>  | <b>5 000</b>  | <b>10 863</b>  |               |              |
| 7.8.1.1 Définition du réseau numérique   |  | 63           |               |               |               |               | 63             | MESU/DEP -DI  | GVT/BM       |
| 7.8.1.2 Mise en place et fonctionnement du réseau numérique des EES  |  |              | 800           | 2 500         | 2 500         | 5 000         | 10 800         | MESU/DEP -DI  | GVT/BM       |
| <b>7.8.2 Développement de la formation ouverte, à distance et e-learning</b>   |  | <b>5 107</b> | <b>5 044</b>  | <b>5 566</b>  | <b>5 500</b>  | <b>500</b>    | <b>21 717</b>  |               |              |
| 7.8.2.1 Définition du concept et du mécanisme de fonctionnement  |  | 63           |               |               |               |               | 63             | MESU/DEO D    | GVT/BM       |
| 7.8.2.2 Développement de la formation à distance   |  |              |               | 500           | 500           | 500           | 1 500          | MESU/DEO D    | GVT/BM       |
| 7.8.2.3 Dotation des enseignants et étudiants en ordinateurs portables   |  | 5 000        | 5 000         | 5 000         | 5 000         |               | 20 000         | MESU/DEP      | BM           |
| 7.8.2.4 Formation des enseignants aux TIC dans les enseignements   |  | 44           | 44            | 66            |               |               | 154            | MESU/DEP      | BM           |

|   |  |              |              |              |              |              |               |               |               |
|---|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>7.9 Revitalisation de la Recherche : Promouvoir la recherche dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme LMD</b>   |  | <b>578</b>   | <b>1 681</b> | <b>1 834</b> | <b>2 643</b> | <b>3 503</b> | <b>10 238</b> |               |               |
| <b>7.9.1 Valorisation des résultats de la recherche au niveau provincial et national</b>  |  | <b>475</b>   | <b>475</b>   | <b>475</b>   | <b>475</b>   | <b>475</b>   | <b>2 375</b>  |               |               |
| 7.9.1.1 Assurer la tenue des exposition régionales et nationales  |  | 400          | 400          | 400          | 400          | 400          | 2 000         | MESU          | GVT           |
| 7.9.1.2 Octroi des prix aux œuvres porteuses  |  | 75           | 75           | 75           | 75           | 75           | 375           | MESU/DEP      | SADEC         |
| <b>7.9.2 Mise en place d'un fonds compétitif pour la Recherche</b>  |  | <b>52</b>    | <b>806</b>   | <b>1 008</b> | <b>1 008</b> | <b>1 008</b> | <b>3 880</b>  |               |               |
| 7.9.2.1 Définition du concept et du mode de fonctionnement  |  | 52           |              |              |              |              | 52            | MESU/DEP      | ND            |
| 7.9.2.2 Fonctionnement du fonds compétitif  |  |              | 806          | 1 008        | 1 008        | 1 008        | 3 829         | MESU          | ND            |
| <b>7.9.3 Renforcement des capacités des PUC</b>   |  | <b>52</b>    | <b>400</b>   | <b>300</b>   | <b>300</b>   | <b>300</b>   | <b>1 352</b>  |               |               |
| 7.9.3.1 Définition du programme de mise à niveau  |  | 52           |              |              |              |              | 52            | MESU/PUC      | GVT           |
| 7.9.3.2 Réhabilitation et équipement du PUC   |  |              | 400          | 300          | 300          | 300          | 1 300         | MESU/PUC      | GVT           |
| <b>7.9.4 Création des écoles doctorales</b>   |  |              |              | <b>52</b>    | <b>860</b>   | <b>1 720</b> | <b>2 632</b>  |               |               |
| 7.9.4.1 Étude de faisabilité de création des ED   |  |              |              | 52           |              |              | 52            | MESU/DEP-CA   | GVT           |
| 7.9.4.2 Mise en place des ED  |  |              |              |              | 800          | 1 600        | 2 400         | MESU/DEP-CA   | GVT           |
| 7.9.4.3 Assurer le fonctionnement des ED  |  |              |              |              | 60           | 120          | 180           | MESU/SG-CA    | GVT           |
| <b>7.10. Renouvellement des ressources professorales : Former les enseignants et les chercheurs qui remplaceront ceux qui partent à la retraite</b>   |  | <b>5 578</b> | <b>5 610</b> | <b>5 660</b> | <b>5 710</b> | <b>5 760</b> | <b>28 318</b> |               |               |
| <b>7.10.1 Extension du bassin d'emploi du Personnel Enseignant qualifié</b>   |  | <b>5 369</b> | <b>5 360</b> | <b>5 360</b> | <b>5 360</b> | <b>5 360</b> | <b>26 809</b> |               |               |
| 7.10.1.1 Développement d'un fichier des compétences nationales  |  | 9            |              |              |              |              | 9             | MESU-DEP      | GVT/BM        |
| 7.10.1.2 Recrutement de nouveaux enseignants et vacations   |  | 5 360        | 5 360        | 5 360        | 5 360        | 5 360        | 26 800        | MESU/DEP-DSG  | GVT/BM        |
| <b>7.10.2 Mise en place du système d'octroi des bourses doctorales locales</b>  |  | <b>209</b>   | <b>250</b>   | <b>300</b>   | <b>350</b>   | <b>400</b>   | <b>1 509</b>  |               |               |
| 7.10.2.1 Étude de définition du dispositif  |  | 9            |              |              |              |              | 9             | MESU/DEP-DSA  | GVT/BM        |
| 7.10.2.2 Assurer l'octroi des bourses doctorales  |  | 200          | 250          | 300          | 350          | 400          | 1 500         | MESU-DSA      | GVT/BM        |
| <b>7.11 Restructuration et réorganisation du Système</b>  |  | <b>734</b>   | <b>2 255</b> | <b>1 684</b> | <b>936</b>   | <b>936</b>   | <b>6 545</b>  |               |               |
| <b>7.11.1 Élaboration du cadre normatif susceptible d'arrimer les systèmes d'ESU aux standards internationaux</b>   |  | <b>48</b>    |              |              |              |              | <b>48</b>     |               |               |
| 7.11.1.1 Étude d'élaboration du cadre normatif avec une cellule d'experts   |  | 48           |              |              |              |              | 48            | MESU/DEP-CPE  | BM/GIZ        |
| <b>7.11.2 Organisation des états généraux de l'ESU</b>  |  | <b>235</b>   |              |              |              |              | <b>235</b>    |               |               |
| 7.11.2.1 Organisation et tenue des états généraux de l'enseignement supérieur   |  | 235          |              |              |              |              | 235           | MESU-DEP      | GVT           |
| <b>7.11.3 Redimensionnement et réorganisation des EES publics</b>   |  | <b>107</b>   |              |              |              |              | <b>107</b>    |               |               |
| 7.11.4.1 Étude sur le dimensionnement et l'organisation des EES publics   |  | 107          |              |              |              |              | 107           | MESU-DEP      | BM            |
| <b>7.11.4 Renforcement des audits internes et externes de la gestion des EES</b>  |  | <b>13</b>    | <b>21</b>    |              |              |              | <b>34</b>     |               |               |
| 7.11.4.1 Définir les modèles d'audits interne et externe  |  | 13           |              |              |              |              | 13            | MESU-DEP      | GVT           |
| 7.11.4.2 Formation aux méthodes d'audit interne   |  |              | 21           |              |              |              | 21            | MESU-DEP      | GVT           |
| <b>7.11.5 Poursuite des Audits Organisationnels et enquête de viabilité ainsi que des contrôles de scolarité</b>  |  | <b>332</b>   | <b>2 234</b> | <b>1 684</b> | <b>936</b>   | <b>936</b>   | <b>6 122</b>  |               |               |
| 7.11.5.1 Audit organisationnel et enquête de viabilité pour les différents ESS  |  | 332          | 370          |              |              |              | 701           | MESU-DEP      | GVT           |
| 7.11.5.2 Contrôles de scolarité dans tous les EES publics et privés agréés  |  |              | 955          | 936          | 936          | 936          | 3 763         | MESU/DSA-DESP | GVT           |
| 7.11.5.3 Organisations des campagnes de sensibilisation dans les 26 provinces pour impliquer toutes les parties prenantes dans l'effort d'assainissement du sous-secteur                                |  |              | 748          | 748          |              |              | 1 497         | MESU-DEP      | GVT           |
| 7.11.5.4 Conclusion d'accord de collaboration avec les associations de la société civile et du monde économique   |  |              | 162          |              |              |              | 162           | MESU-DEP      | GVT           |
| <b>7.12 Renforcement du Système d'information pour la Planification Stratégique et la Gestion axée sur les résultats : Promouvoir la planification stratégique et la gestion axée sur les résultats</b> |  | <b>160</b>   | <b>4 086</b> | <b>2 667</b> | <b>866</b>   | <b>800</b>   | <b>8 579</b>  |               |               |
| <b>7.12.1 Consolidation du système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur</b>  |  | <b>160</b>   | <b>2 084</b> | <b>684</b>   |              |              | <b>2 928</b>  |               |               |
| 7.12.1.1 Définition de la cellule de planification et sa mise en place dans tous les EES  |  | 6            | 1 840        | 440          |              |              | 2 286         | MESU-DEP      | GVT/BM/UNESCO |

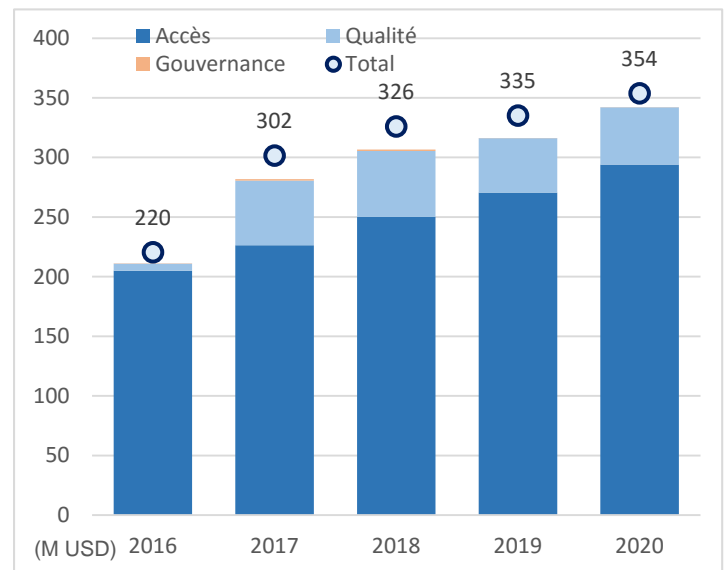
|   |  |              |              |            |            |          |              |                 |                  |
|---|--|--------------|--------------|------------|------------|----------|--------------|-----------------|------------------|
| 7.12.1.2 Mise à jour de la carte universitaire  |  | 154          |              |            |            |          | 154          | MESU-DEP        | GVTBM/<br>UNESCO |
| 7.12.1.3 Renforcement des capacités en matière de planification   |  |              | 244          | 244        |            |          | 488          | MESU-DEP        | GVT              |
| <b>7.12.2 Amélioration des infrastructures et équipements des structures de planification</b>                           |  | <b>1 196</b> | <b>1 183</b> | <b>66</b>  |            |          | <b>2 445</b> |                 |                  |
| 7.12.2.1 Réhabilitation et équipement des 26 cellules des planifications aux niveaux des conférences des chefs d'EES    |  | 144          | 131          | 66         |            |          | 341          | MESU-DEP        | GVT              |
| 7.12.2.2 Appui technique aux EES pour l'élaboration de leur plan stratégique  |  | 12           | 12           |            |            |          | 24           | MESU-DEP        | GVT/BM           |
| 7.12.2.3 Utilisation par les EES de logiciels de gestion informatisée des ressources                                    |  | 1 040        | 1 040        |            |            |          | 2 080        | MESU-DEP        | GVT/BM           |
| <b>7.12.3 Promotion d'une culture statistique, de planification stratégique et de la gestion axée sur les résultats</b> |  | <b>806</b>   | <b>800</b>   | <b>800</b> | <b>800</b> |          | <b>3 206</b> |                 |                  |
| 7.12.3.1 Production annuelle du plan stratégique des ESS  |  | 806          | 800          | 800        | 800        |          | 3 206        | MESU-DEP        | GVT/BM           |
| <b>7.13. Renforcement des outils de bonne Gouvernance : Promouvoir la bonne gouvernance dans les EES</b>                |  | <b>99</b>    | <b>127</b>   | <b>15</b>  | <b>9</b>   | <b>9</b> | <b>257</b>   |                 |                  |
| <b>7.13.1 Simplification du cadre juridique et administratif</b>  |  | <b>30</b>    |              |            |            |          | <b>30</b>    |                 |                  |
| 7.13.1.1 Élaboration des textes réglementaires (mise en œuvre de la Loi-Cadre)  |  | 30           |              |            |            |          | 30           | MESU            | GVT              |
| <b>7.13.2 Mise en place des instruments de gestion académique, financière et administrative dans les EES</b>            |  | <b>39</b>    | <b>93</b>    | <b>3</b>   | <b>3</b>   | <b>3</b> | <b>141</b>   |                 |                  |
| 7.13.2.1 Conception des outils de bonne gouvernance   |  | 39           |              |            |            |          | 39           | MESU-DEP        | GVT/BM           |
| 7.13.2.2 Renforcement des capacités des gestionnaires des EES sur l'utilisation des outils de bonne gouvernance         |  |              | 93           | 3          | 3          | 3        | 102          | MESU-DEP        | GVT/BM           |
| <b>7.13.3 Mise en place des mécanismes d'évaluation externe</b>   | En 2025, les mécanismes de participation des partenaires externes à la gestion des EES publics sont en place |              |              | 12         | 6          | 6        | 23           |                 |                  |
| 7.13.3.1 Mise en place d'un cadre permanent de concertation   |  |              |              | 12         | 6          | 6        | 23           | MESU/DEP<br>-CA | GVT/BM           |
| <b>7.13.4 Mise en place des contrats de performances avec les EES</b>   |  | <b>30</b>    | <b>34</b>    |            |            |          | <b>64</b>    |                 |                  |
| 7.13.4.1 Élaboration et validation des contrats des performances  |  | 30           | 34           |            |            |          | 64           | MESU/DEP        | GVT/BM           |

Tableau 46 : Programme 7 : Récapitulatif des coûts par sous-programme

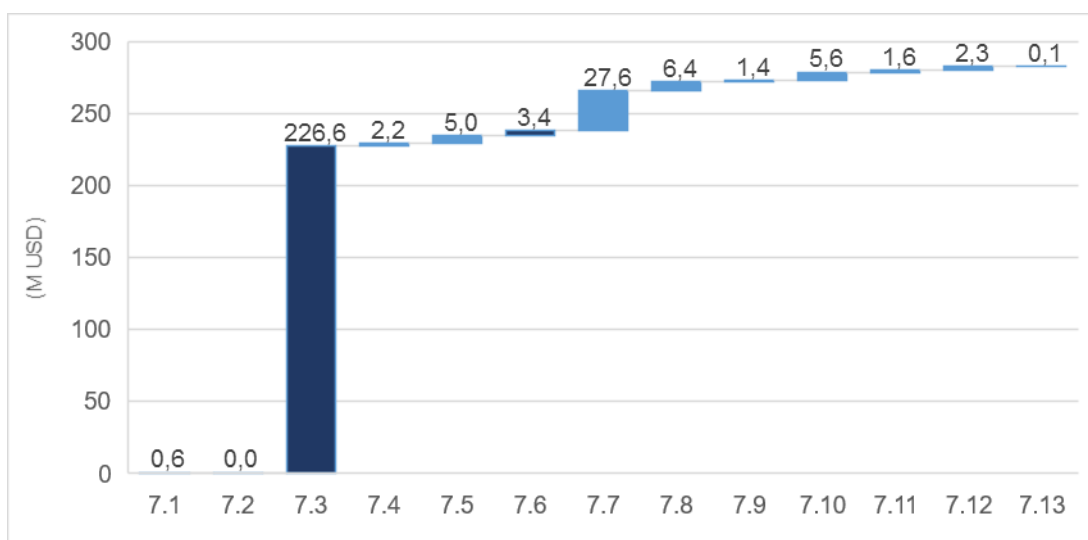
| (1000 USD)  | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | Total            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| 7.1. Accès des Filles à l'ESU : Promotion d'accès des Filles à l'ESU  | 600            | 600            | 600            | 600            | 600            | <b>3 000</b>     |
| 7.2. Dimension sociale de l'ESU : Renforcement de la dimension sociale de l'ESU   |                |                | 13             | 2 400          | 3 600          | <b>6 013</b>     |
| 7.3 Moyens des EES : Apporter des ressources complétées par les droits payés par les familles   | 204 434        | 225 758        | 249 535        | 267 570        | 289 825        | <b>1 237 123</b> |
| 7.4 Promotion de l'Assurance-Qualité : Établir les standards de qualité et assurer la conformité des programmes et des institutions à ces normes  | 2 513          | 2 340          | 1 800          | 1 800          | 1 800          | <b>10 253</b>    |
| 7.5 Développement des filières techniques, technologiques et professionnelles dans les pôles et secteurs de croissance : Adapter le système de formation au besoin de l'économie                                    | 179            | 6 412          | 8 398          | 3 150          |                | <b>18 139</b>    |
| 7.6 Inscription du Système Congolais d'Enseignement Supérieur dans la mouvance mondiale : Promouvoir la participation des EES aux partenariats régionaux et internationaux d'enseignement supérieur et de recherche | 158            | 5 037          | 5 037          | 740            | 740            | <b>11 712</b>    |
| 7.7 Implantation des TIC : Promouvoir l'utilisation des TIC dans l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et la gouvernance  | 253            | 41 795         | 40 695         | 40 695         | 40 695         | <b>164 133</b>   |
| 7.8 Désenclavement numérique des EES : Promouvoir l'utilisation des TIC dans l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et la gouvernance de l'enseignement supérieur  | 5 169          | 5 844          | 8 066          | 8 000          | 5 500          | <b>32 579</b>    |
| 7.9 Revitalisation de la Recherche : Promouvoir la recherche dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme LMD  | 578            | 1 681          | 1 834          | 2 643          | 3 503          | <b>10 238</b>    |
| 7.10. Renouvellement des ressources professorales : Former les enseignants et les chercheurs qui remplaceront ceux qui partent à la retraite  | 5 578          | 5 610          | 5 660          | 5 710          | 5 760          | <b>28 318</b>    |
| 7.11 Restructuration et réorganisation du Système   | 734            | 2 255          | 1 684          | 936            | 936            | <b>6 545</b>     |
| 7.12 Renforcement du Système d'information pour la Planification Stratégique et la Gestion axée sur les résultats : Promouvoir la planification stratégique et la gestion axée sur les résultats                    | 160            | 4 086          | 2 667          | 866            | 800            | <b>8 579</b>     |
| 7.13. Renforcement des outils de bonne Gouvernance : Promouvoir la bonne gouvernance dans les EES   | 99             | 127            | 15             | 9              | 9              | <b>257</b>       |
| <b>Total Programme 7</b>  | <b>220 454</b> | <b>301 545</b> | <b>326 004</b> | <b>335 118</b> | <b>353 767</b> | <b>1 536 888</b> |

Les deux graphiques suivants illustrent d'une part, la répartition des coûts du Programme 7 par axe stratégique durant la période 2016-2020 et, d'autre part, la répartition moyenne par sous-programme des trois premières années. Ils montrent que les coûts annuels moyens durant les trois prochaines années dépassent 280 millions USD dont environ 85% concernent l'axe Accès et particulièrement la rémunération des enseignants et le développement de l'infrastructure universitaire (Sous-programme 7.3).

Graphique 33 : Programme 7 : répartition des coûts par axe stratégique



Graphique 34 : Programme 7 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)



7.1. Accès des Filles à l'ESU ; 7.2. Dimension sociale de l'ESU ; 7.3 Moyens des EES ; 7.4 Promotion de l'Assurance-Qualité ; 7.5 Développement des filières techniques, technologiques et professionnelles dans les pôles et secteurs de croissance ; 7.6 Inscription du Système Congolais d'Enseignement Supérieur dans la mouvance mondiale ; 7.7 Implantation des TIC ; 7.8 Désenclavement numérique des EES ; 7.9 Revitalisation de la Recherche ; 7.10 Renouvellement des ressources professorales ; 7.11 Restructuration et réorganisation du Système ; 7.12 Renforcement du Système d'information pour la Planification Stratégique et la Gestion axée sur les résultats ; 7.13 Renforcement des outils de bonne Gouvernance

## 11.8 Programme 8 : Gestion, pilotage et évaluation du système éducatif

### 11.8.1 Le cadre logique du programme

L'objectif stratégique du programme 8 consiste à renforcer les capacités de gestion, de pilotage et d'évaluation des ministères en charge de l'éducation ainsi que de la coordination intersectorielle. Le cadre logique de ce programme est donné par le tableau suivant :

Tableau 47 : Cadre logique du Programme 8

|   |
|---|
| <b>Objectif général</b>   |
| <i>Le programme vise, d'une part, à renforcer les processus de gestion des services et des structures éducatives, principalement dans les domaines de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines et, d'autre part, à permettre aux trois ministères du secteur de remplir leur fonction de pilotage et d'évaluation des formations scolaires, en les dotant des moyens et outils pour mieux piloter les flux d'élèves, collecter et analyser les informations statistiques, mener des évaluations et assurer la mise en œuvre de Plan sectoriel.</i>  |
| <b>Les difficultés à résoudre</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organismes gestionnaires sont dépendants des frais scolaires pour leur fonctionnement</li> <li>• La création d'établissements n'est pas contrôlée par le ministère</li> <li>• Les personnels ne sont pas répartis entre les institutions selon les seuls critères de besoin.</li> <li>• Les données statistiques sur l'éducation sont disponibles avec du retard</li> <li>• Les données sur le financement du secteur ne sont pas systématiquement collectées et analysées</li> <li>• Le pilotage stratégique nécessite renforcement</li> </ul>  |
| <b>Les causes sous-jacentes</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services gestionnaires ne reçoivent pas de moyens de fonctionnement suffisants de l'État</li> <li>• Les recrutements des personnels et la création des structures ne sont pas soumis à une procédure de contrôle par les services de l'État.</li> <li>• Les conditions de l'extension de l'éducation de base ne sont pas clarifiées</li> <li>• L'extension de l'éducation de base et ses conséquences sur les programmes, les structures ou les enseignants n'ont pas été étudiées ;</li> <li>• Faible culture d'évaluation et de redevabilité</li> <li>• Insuffisance de cadres spécialisés en statistique et informatique</li> </ul>                                 |
| <b>Les objectifs spécifiques du programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeter les bases d'une gestion plus rationnelle des personnels enseignants</li> <li>• Doter les services gestionnaires avec des moyens de fonctionnement suffisants</li> <li>• Clarifier les rôles respectifs des services centraux, provinciaux et des organismes gestionnaires</li> <li>• Apporter les informations pour une meilleure gestion des flux d'élèves</li> <li>• Doter le secteur d'un système d'information performant pour le pilotage et la gestion</li> <li>• Renforcer la capacité de traiter et analyser l'information pour répondre aux besoins de pilotage et de gestion</li> <li>• Renforcer les capacités de pilotage et de mise en œuvre</li> </ul> |
| <b>Les résultats visés par le programme</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bureaux gestionnaires reçoivent leurs moyens de fonctionnement de l'État et n'ont plus à collecter des ressources en provenance des frais scolaires payés par les familles</li> <li>• Les ministères ont renforcé leur capacité de gestion du réseau des écoles et des ressources humaines</li> </ul>  |



- Les ministères en charge de l'éducation pilotent le système par une maîtrise des flux d'élèves, un dispositif d'assurance qualité et d'évaluation

### Les résultats spécifiques

- Les procédures sont précisées et discutées avec les instances compétentes
- Les conventions avec les organismes gestionnaires sont revues et les rôles clarifiés
- Des audits sont menés dans toutes les structures éducatives
- La question des flux ascendants est maîtrisée
- Des formations spécifiques sont menées pour accompagner la réforme des filières des humanités pédagogiques et professionnelles.
- En 2020, les programmes scolaires sont révisés, avec des référentiels de compétences permettant des évaluations et un pilotage des acquis.
- En 2020, les examens sont adaptés aux nouvelles exigences de contrôle-qualité
- Les inégalités de scolarisation entre filles et garçons se réduisent à tous les niveaux du système ;
- À partir de 2018, tous les enseignants sont affectés avant la rentrée
- Le système statistique des ministères est renforcé et opérationnel, avec des personnels formés et des informations disponibles et diffusées avant la fin de l'année scolaire en cours ;
- Une politique et des plans sont préparés pour anticiper les risques
- L'éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix est mise en place et les actes de violence sont réduits.
- Les structures de coordination et de mise en œuvre sont renforcées

### 11.8.2 Résultats, activités et coûts

Pour atteindre ces résultats, des activités à mettre en œuvre ont été définies. Ces activités contribuent chacune à l'atteinte des résultats spécifiques visés, en agissant sur les causes sous-jacentes identifiées. Les activités sont ici regroupées en sous-programmes eux-mêmes classés selon les trois domaines d'intervention : Accès et équité ; Qualité et Gouvernance.

Tableau 48 : Programme 8 : composantes, objectifs et résultats

| Sous-programmes   | Objectif  | Activités   | Résultats attendus  |
|---|---|---|---|
| Moyens des services   | Doter les services centraux et provinciaux avec les ressources humaines et matérielles nécessaires  |   | Les services gestionnaires ont les ressources suffisantes pour un fonctionnement efficace |
| Sous-programme 8.1<br>Moyens des services administratifs    | Moyens des services administratifs  | Rémunérations   |   |
|   |   | Autres dépenses de fonctionnement   |   |
|   |   | Investissements   |   |
| Sous-programme 8.2<br>Moyens des bureaux gestionnaires      | Moyens des bureaux gestionnaires  | Rémunération des personnels   |   |
|   |   | Subvention de fonctionnement  |   |
| Gestion des ressources humaines                             | Assurer une gestion collective des personnels basée sur des critères objectifs de besoins et une prise en charge par l'État des rémunérations |   | Des enseignants mieux répartis sur le territoire  |
| Sous-programme 8.3<br>Gestion des carrières                 | Mettre en place une gestion efficace des carrières  | Système de retraite   | Étude menée en 2017   |
|   |   | Réforme des statuts   | Étude en 2018   |
|   |   | Coordination entre le MEPSP et le MESU                                      |   |
| Gestion matérielle et financière                            | Rendre plus efficace et transparente la gestion financière de l'État et des établissements  |   | À partir de 2018, toutes les structures gérant des fonds sont auditées                    |
| Sous-programme 8.4<br>Gestion des ressources financières    | Améliorer la gestion des ressources financières   | Formation des cadres de la gestion financière et comptable                  | Tous les cadres concernés bénéficient d'une semaine de formation tous les ans             |
| Sous-programme 8.5<br>Gestion des infrastructures scolaires | Améliorer la gestion des infrastructures scolaire : programmation et réalisation  | Formation des cadres de la DIS à la planification, programmation et mise en | Les cadres de la DIS sont renforcés au niveau central et déconcentré                      |

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| Sous-programme 8.6<br>Redevabilité et Gouvernance financière           | Assurer la redevabilité des structures   | Renforcement des audits internes et externes  | À partir de 2018, toutes les écoles sont auditées annuellement  |
|  | Assurer la redevabilité des structures et Maitriser les flux ascendants  | Évaluation des besoins effectifs de fonctionnement des différentes catégories des bureaux gestionnaires | Étude réalisée en 2016t   |
|  |  | Évaluation des flux ascendants  | Étude réalisée en 2016  |
|  |  | Proposition de mesures appropriées et suivi de leur réalisation   | Commission mixte de flux ascendants opérationnelle  |
| Sous-programme 8.7<br>Gestion financière des établissements            | Renforcer la participation des communautés et des OSC dans la gestion des établissements.  | Systématiser les projets d'établissement  | À partir de 2017, tous les établissements élaborent un projet   |
|  |  | Outils standards pour le compte rendu du budget   | Des rapports type sont élaborés et diffusés   |
| Sous-programme 8.8<br>Gestion des manuels scolaires                    | Améliorer la gestion des manuels scolaires   | Étude sur la production des manuels   | Étude menée en 2017   |
| <b>Décentralisation et déconcentration</b>                             | <b>Préciser les rôles des acteurs provinciaux et locaux</b>  |   | <b>Clarification des rôles des acteurs du système</b>   |
| Sous-programme 8.9<br>Gestion décentralisée                            | Améliorer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion décentralisée du secteur de l'éducation   | Convention de gestion avec les confessions  | Conventions révisées en 2017  |
|  |  | Rôles des acteurs centraux, provinciaux, BG et établissements   | Textes règlementaires pris en 2016 et 2017  |
|  |  | Renforcement des COPA et COGES  |   |
| <b>Programmes et méthodes pédagogiques</b>                             | <b>Adapter les programmes scolaires aux missions des différents niveaux du système éducatif</b>  |   | <b>En 2020, les programmes scolaires ont été révisés et sont mis en œuvre</b>                               |
| Sous-programme 8.10<br>Curricula et Méthodes pédagogiques innovantes : | Réformer les programmes, harmoniser les référentiels de compétences et promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes   | Réforme des curricula   | Entre 2015 et 2018  |
|  |  | Harmonisation des profils de sortie   | Étude en 2016   |
|  |  | Former les enseignants aux méthodes pédagogiques innovantes   | Un module de formation à utiliser pendant les périodes de formation des enseignants, est disponible en 2018 |
| Sous-programme 8.11<br>Assurance qualité et Pilotage de la qualité     | Développer une culture et des mécanismes de suivi et évaluation et mettre en œuvre un mécanisme de pilotage de la qualité des apprentissages par les établissements d'enseignement | Formation des inspecteurs   | Tous les inspecteurs bénéficient de deux semaines de formation tous les deux ans                            |
|  |  | Évaluations harmonisées des acquis  | Évaluations tous les deux ans   |
|  |  | Guides de diagnostic  | Guide élaboré et diffusé aux établissements en 2017   |
|  |  | Formation des inspecteurs et directeurs   | Préparation d'un module de formation pouvant être utilisés pendant les périodes de formation, en 2017       |
| <b>Gestion des flux d'élèves</b>                                       | <b>Doter le ministère d'outils de gestion des flux et de contrôle de la qualité</b>  |   | <b>En 2020, les examens sont adaptés aux nouvelles exigences</b>  |
| Sous-programme 8.12<br>Gestion des flux d'élèves                       | Améliorer les instruments de gestion des flux et mise en place de l'éducation de base  | Étude sur les passerelles   | Étude menée en 2017   |
|  |  | Services d'orientation  | Les services d'orientation ont des moyens renforcés   |
|  |  | Étude réforme du TENAFEP  | Étude menée en 2018   |
| Sous-programme 8.13<br>Redoublements au primaire                       | Mettre en place une politique de réduction des redoublements au primaire et d'une nouvelle réglementation des redoublements au secondaire et au supérieur                          | Guide pratique  | Guide élaboré en 2015 et diffusé aux établissements   |
|  |  | Campagne de sensibilisation   | Tous les directeurs et inspecteurs sensibilisés entre 2016 et 2018  |
|  |  | Systématisation du rattrapage   | En 2025, tous les directeurs d'écoles maternelles, primaires et secondaires ont reçu une formation          |
|  |  | Système de gestion et de suivi des scolarités   | Étude sur un système de gestion des scolarités en 2017  |
| <b>Scolarisation des filles</b>  | <b>Assurer l'égalité de scolarisation entre les garçons et les filles</b>  |   | <b>Les indices de parité à tous les niveaux d'enseignement se rapprochent de la parité</b>                  |
| Sous-programme 8.14<br>scolarisation des filles                        | Encourager la scolarisation des filles   | Actions de communication pour agir sur les comportements  | Un plan de communication est établi et des actions menées dans les médias                                   |
|  |  | Code de conduite et sanctions pour les violences  | Les cas de violence sont systématiquement rapportés et les dossiers instruits                               |
|  |  | Proposition de modèles féminins inspirants  | Encourager le recrutement de femmes enseignantes  |
|  |  | Information sur la prévention des mariages et grossesses précoces                                       | Des campagnes de sensibilisation sont menées  |
|  |  | Éliminer les stéréotypes genre dans les programmes et les manuels                                       | Les préoccupations genre sont prises en compte lors de la révision des programmes et manuels                |
| <b>Préparation de rentrée</b>  | <b>Assurer que les écoles disposent des moyens humains et matériels au moment de la rentrée</b>  |   | <b>À partir de 2018, tous les enseignants sont affectés avant la rentrée</b>                                |
| Sous-programme 8.15<br>Préparation de rentrée                          | Mettre en place un dispositif assurant le respect du temps scolaire et d'enseignement  | Préparation de la rentrée scolaire  | Les affectations des enseignants effectuées avant la rentrée  |
|  |  | Procédure de paiement des salaires  | Plus d'absence des enseignants pour recevoir leur salaire   |
|  |  | Rattrapage des heures perdues   | Dispositions pour imposer à chaque école le rattrapage des heures perdues                                   |

| Planification  | Renforcer les capacités de planification du système éducatif   |   | Les informations statistiques sont produites et analysées  |
|--|--|---|--|
| Sous-programme 8.16<br>Système d'information central et provincial   | Renforcer le système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) et développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données)  | Collecte statistique  | Les informations statistiques sont produites et diffusées avant la fin de l'année scolaire                                   |
|  |  | Formation des cadres  | Les cadres statistiques sont formés  |
|  |  | Tableaux de bord provinciaux  | À partir de 2017, chaque Proved publie un tableau de bord  |
|  |  | Formation des cadres  | Les cadres de planification sont formés  |
| Prévention et gestion des risques  | Prévenir les risques et mettre en place une éducation de qualité dans les situations d'urgence, de post-conflits et de post catastrophes   |   | Une politique et des plans sont préparés pour anticiper les risques  |
| Sous-programme 8.17<br>Politique nationale Éducation en situation d'urgence, post-conflits & post catastrophes : | Mettre en place des mécanismes de prévention des catastrophes  | Création d'une cellule de coordination  | La cellule de coordination est créée en 2016   |
|  | Identifier les stratégies pour prévenir et atténuer les risques de conflits et de catastrophes   | Étude sur la vulnérabilité  | Étude en 2017  |
|  |  | Définition des stratégies pour prévenir et atténuer les risques   | Document de stratégie en 2018  |
|  | Mettre en place des mesures transitoires   | Renforcer le rôle de coordination, niveaux central et décentralisés   |  |
|  |  | Plans d'action pour les zones à risque  | Plans d'action élaborés en 2016  |
|  |  | Intégrer la réduction des risques dans les programmes du ministère  | Les préoccupations genre sont prises en compte lors de la révision des programmes et manuels                                 |
|  | Intégrer les mesures liées à gestion des risques dans les plans d'actions  | Évaluer et réparer les dégâts sur les infrastructures   |  |
|  |  | Renforcer le contrôle qualité des constructions   |  |
|  |  | Fourniture de repas pendant les crises  |  |
|  |  | Renforcer les dispositifs d'accueil des déplacés  |  |
| Adaptation des calendriers et horaires   |  |   |  |
| Appui psychologique aux enfants traumatisés  |  |   |  |
|  | Exemption des frais directs pour les enfants déplacés  |   |  |
| Éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix et prévention des violences                                     | Promouvoir l'éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix et favoriser la culture de la gestion, de la paix par la prévention des conflits, de la violence, de la délinquance, de la toxicomanie et des actes d'incivisme en milieu scolaire et de formation |   | L'éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix est intégrée et les actes de violence sont réduits                        |
| Sous-programme 8.18<br>Éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix et Prévention des violences              | Promouvoir l'éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix  | Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'éducation à la paix et à la nouvelle citoyenneté                         |  |
|  |  | Élaboration d'instruments et outils d'éducation à la paix et à la Nouvelle citoyenneté  |  |
|  |  | Assurer une large diffusion des principes d'éducation à la paix et à la Nouvelle citoyenneté                                      |  |
|  |  | Renforcer des capacités institutionnelles et humaines   |  |
|  | Prévenir la violence en milieu scolaire  | Services sociaux des établissements   |  |
|  |  | Campagnes de sensibilisation  | Des campagnes de sensibilisation sont menées, en utilisant les médias mobilisables   |
| Pilotage et gestion de la mise en œuvre du Plan sectoriel  | Mettre en place et renforcer les structures de pilotage, coordination et gestion de la mise en œuvre du Plan sectoriel   |   | Les structures de pilotage, coordination et de gestion de la mise en œuvre du Plan sectoriel sont mis en place et renforcées |
| Sous-programme 8.19<br>Pilotage et coordination du Plan sectoriel  | Renforcement des structures, dispositifs et mesures institutionnels de pilotage, de coordination et de mise en œuvre et de suivi du Plan sectoriel   | Assurer la coordination stratégique et opérationnelle du Plan sectoriel : Renforcement des structures de pilotage et coordination | SPACE et mise en place et renforcée  |
|  |  | Renforcement des structures de mise en œuvre du Plan sectoriel  | Les structures impliquées dans la mise en œuvre du Plan sectoriel sont renforcées  |
|  |  | Assurer le suivi et l'évaluation du Plan sectoriel  | Les Revues annuelles sont organisées et tenues   |
|  |  | Assurer le fonctionnement du cadre de coordination interministérielle   | Le cadre de coordination interministérielle est mis en place   |

Le détail de la programmation et des estimations des différentes activités du Programme 8 figure dans le fichier Excel intitulé « Plan d'action 2016-2020 ». Le tableau suivant donne la matrice du plan d'action de ce Programme :

Tableau 49 : Matrice du plan d'action du Programme 8

| Composante Action Activité  | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |                |                |                |                |                | Structure responsable   | Financement identifié |
|---|--|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|-----------------------|
|   |  | 2016                                 | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | Total          |                         |                       |
| <b>8. Gestion, pilotage et évaluation du système éducatif : Renforcer les capacités de gestion des ministères en charge de l'éducation et assurer le pilotage et le suivi-évaluation du système</b> |  | <b>121 076</b>                       | <b>131 918</b> | <b>143 217</b> | <b>159 199</b> | <b>178 478</b> | <b>733 888</b> |                         |                       |
| <b>8.1 Moyens des services administratifs : Moyens des services administratifs</b>  |  | <b>19 339</b>                        | <b>21 334</b>  | <b>22 424</b>  | <b>23 687</b>  | <b>24 990</b>  | <b>111 773</b> |                         |                       |
| <b>8.1.1 Rémunérations</b>  |  | <b>9 665</b>                         | <b>10 961</b>  | <b>11 181</b>  | <b>11 404</b>  | <b>11 632</b>  | <b>54 843</b>  |                         |                       |
| 8.1.1.1 Rémunération des personnels des services centraux EPSINC  | Les services gestionnaires ont les ressources suffisantes pour un fonctionnement efficace                            | 7 422                                | 7 570          | 7 722          | 7 876          | 8 033          | 38 623         | EPS-SECOPE              | GVT                   |
| 8.1.1.2 Rémunération des personnels des services centraux du MESU   |  | 774                                  | 658            | 671            | 684            | 698            | 3 484          | MESU-DSG                | GVT                   |
| 8.1.1.3 Rémunération des personnels des services centraux MAS   |  | 645                                  | 1 893          | 1 930          | 1 969          | 2 008          | 8 445          | MAS-DSG                 | GVT                   |
| 8.1.1.4 Rémunération des personnels des services centraux ETP   |  | 825                                  | 841            | 858            | 875            | 893            | 4 291          | ETP-DSG                 | GVT                   |
| <b>8.1.2 Autres dépenses de fonctionnement</b>  |  | <b>2 698</b>                         | <b>2 741</b>   | <b>2 785</b>   | <b>2 829</b>   | <b>2 875</b>   | <b>13 928</b>  |                         |                       |
| 8.1.2.1 Fonctionnement des services centraux EPSINC   | 1 855  | 1 855                                | 1 855          | 1 855          | 1 855          | 9 277          | EPS-DSG        |                         |                       |
| 8.1.2.2 Fonctionnement des services centraux MESU   | 557  | 557                                  | 557            | 557            | 557            | 2 785          | MESU-DSG       |                         |                       |
| 8.1.2.3 Fonctionnement des services centraux MAS  | 80   | 81                                   | 83             | 84             | 86             | 414            | MAS-DSG        |                         |                       |
| 8.1.2.4 Fonctionnement des services centraux ETP  | 206  | 247                                  | 289            | 332            | 376            | 1 451          | EPT-DSG        |                         |                       |
| <b>8.1.3 Investissements</b>  |  | <b>6 976</b>                         | <b>7 631</b>   | <b>8 459</b>   | <b>9 453</b>   | <b>10 483</b>  | <b>43 002</b>  |                         |                       |
| 8.1.3.1 Investissements EPSINC  | 4 849  | 5 361                                | 6 006          | 6 755          | 7 528          | 30 499         | EPS-DEP        |                         |                       |
| 8.1.3.2 Investissements MESU  | 1 470  | 1 553                                | 1 662          | 1 820          | 1 990          | 8 494          | MESU-DEP       |                         |                       |
| 8.1.3.3 Investissements MAS (ENF)   | 119  | 122                                  | 124            | 127            | 129            | 621            | MAS-DEP        |                         |                       |
| 8.1.3.4 Investissements ETP   | 539  | 596                                  | 667            | 751            | 836            | 3 389          | MESU-DEP       |                         |                       |
| <b>8.2 Moyens des bureaux gestionnaires et des services déconcentrés du MEPSINC</b>   |  | <b>90 078</b>                        | <b>98 332</b>  | <b>109 747</b> | <b>124 774</b> | <b>142 544</b> | <b>565 475</b> |                         |                       |
| <b>8.2.1 Rémunération du personnel</b>  |  | <b>72 452</b>                        | <b>80 226</b>  | <b>91 221</b>  | <b>105 834</b> | <b>123 213</b> | <b>472 946</b> |                         |                       |
| 8.2.1.1 Rémunération du personnel des bureaux gestionnaires EPSINC  |  | 72 452                               | 80 226         | 91 221         | 105 834        | 123 213        | 472 946        | EPS-SECOPE              |                       |
| <b>8.2.2 Subvention de fonctionnement</b>   |  | <b>17 626</b>                        | <b>18 107</b>  | <b>18 526</b>  | <b>18 940</b>  | <b>19 330</b>  | <b>92 529</b>  |                         |                       |
| 8.2.2.1 Subvention de fonctionnement des BG du MEPSINC  |  | 17 626                               | 18 107         | 18 526         | 18 940         | 19 330         | 92 529         | EPS-SECOPE              |                       |
| <b>8.3 Gestion des carrières : Mettre en place une gestion efficace des carrières</b>   |  | <b>33</b>                            | <b>128</b>     |                |                |                | <b>161</b>     |                         |                       |
| <b>8.3.1 Système de retraite</b>  |  | <b>33</b>                            | <b>95</b>      |                |                |                | <b>128</b>     |                         |                       |
| 8.3.1.1 Études sur la mise à la retraite des agents   |  | 33                                   | 95             |                |                |                | 128            | SPACE                   |                       |
| <b>8.3.2 Réforme des statuts</b>  |  |                                      | <b>33</b>      |                |                |                | <b>33</b>      |                         |                       |
| 8.3.2.1 Études sur la rationalisation et la modernisation des statuts   |  |                                      | 33             |                |                |                | 33             | SPACE                   |                       |
| <b>8.4 Gestion des ressources financières : Améliorer la gestion des ressources financières</b>   |  | <b>130</b>                           | <b>112</b>     | <b>129</b>     | <b>112</b>     | <b>129</b>     | <b>611</b>     |                         |                       |
| <b>8.4.1 Formation des cadres de la gestion financière et comptable</b>   |  | <b>130</b>                           | <b>112</b>     | <b>129</b>     | <b>112</b>     | <b>129</b>     | <b>611</b>     |                         |                       |
| 8.4.1.1 Formation des cadres des services centraux  |  | 18                                   |                | 17             |                | 17             | 53             | DSG-EPS-ESU-DEP-ETP-MAS | ND                    |
| 8.4.1.2 Formation des cadres des services déconcentrés  |  | 112                                  |                | 112            |                | 112            | 335            | DSG-EPS-ESU-DEP-ETP-MAS |                       |
| 8.4.1.3 Suivi et évaluation des cadres des services déconcentrés  |  |                                      | 112            |                | 112            |                | 223            | DSG-EPS-ESU-DEP-ETP-MAS |                       |
| <b>8.5 Gestion des infrastructures scolaires : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion des infrastructures scolaires</b>  |  | <b>28</b>                            | <b>51</b>      | <b>64</b>      | <b>76</b>      | <b>88</b>      | <b>307</b>     |                         |                       |
| <b>8.5.1 Élaboration d'un plan renforcement de DIS au niveau central et déconcentré</b>   |  | <b>28</b>                            |                |                |                |                | <b>28</b>      |                         |                       |
| 8.5.1.1 Plan de renforcement des capacités  |  | 28                                   |                |                |                |                | 28             |                         |                       |
| <b>8.5.2 Mise en place du plan de renforcement des capacités de la DIS</b>  |  |                                      | <b>51</b>      | <b>64</b>      | <b>76</b>      | <b>88</b>      | <b>279</b>     |                         |                       |
| 8.5.2.1 Recrutement d'ingénieurs  |  |                                      | 12             | 24             | 36             | 48             | 120            |                         |                       |
| 8.5.2.2 Actions de formation  |  |                                      | 39             | 40             | 40             | 40             | 159            |                         |                       |
| <b>8.6 Redevabilité et gouvernance financière : Assurer la redevabilité des structures et Maitriser les flux ascendants</b>   |  | <b>343</b>                           | <b>122</b>     | <b>116</b>     | <b>68</b>      | <b>68</b>      | <b>716</b>     |                         |                       |
| <b>8.6.1 Renforcement des audits internes et externes</b>   |  |                                      | <b>16</b>      | <b>68</b>      | <b>68</b>      | <b>68</b>      | <b>219</b>     |                         |                       |
| 8.6.1.1 Production d'outils d'audits internes et externes   |  |                                      | 16             |                |                |                | 16             |                         |                       |
| 8.6.1.2 Opérations d'audits internes et externes  |  |                                      |                | 68             | 68             | 68             | 203            |                         |                       |
| <b>8.6.2 Évaluation des besoins de fonctionnement des bureaux gestionnaires et définition des budgets types</b>   | À partir de 2017, tous les établissements élaborent un projet  | <b>154</b>                           | <b>57</b>      |                |                |                | <b>211</b>     |                         |                       |
| 8.6.2.1 Évaluation des besoins effectifs de fonctionnement des différentes catégories des bureaux gestionnaires   | Les besoins réels de fonctionnement des différentes catégories des bureaux gestionnaires sont évalués avec précision | 80                                   |                |                |                |                | 80             | SPACE                   | BM                    |
| 8.6.2.2 Définition des budgets des catégories des BG et des modalités de leur financement   | Les budgets types sont définis : Niveaux à retenir, modalité d'élaboration et schéma de financement                  | 74                                   | 57             |                |                |                | 131            | SPACE                   | BM                    |

| Composante Action Activité  | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |      |      |      |      |       | Structure responsable      | Financement identifié |
|---|--|--------------------------------------|------|------|------|------|-------|----------------------------|-----------------------|
|   |  | 2016                                 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |                            |                       |
| <b>8.6.3 Évaluation des flux ascendants : contributions et circuits</b>   | Les flux ascendants sont évalués : montants et affectations à tous les niveaux   | 141                                  |      |      |      |      | 141   |                            |                       |
| 8.6.3.1 Étude d'évaluation des flux ascendants  |  | 141                                  |      |      |      |      | 141   | SPACE                      | BM                    |
| <b>8.6.4 Commission des flux ascendants : Instance de concertation, de décision et de suivi évaluation</b>  | Les flux ascendants sont évalués : montants et affectations à tous les niveaux   | 49                                   | 49   | 49   |      |      | 146   |                            |                       |
| 8.6.4.1 Fonctionnement régulier de la Commission des flux ascendants  |  | 49                                   | 49   | 49   |      |      | 146   | EPS-Cabinet                | BM                    |
| <b>8.7 Gestion financière des établissements : Renforcer la participation des communautés et des OSC dans la gestion des établissements</b>   |  | 164                                  | 164  |      |      |      | 328   |                            |                       |
| <b>8.7.1 Systématiser les projets d'établissement</b>   |  | 138                                  | 138  |      |      |      | 276   |                            |                       |
| 8.7.1.1 Accompagnement des structures dans l'élaboration d'un projet à l'EPSINC   | À partir de 2017, tous les établissements élaborent un projet  | 84                                   | 84   |      |      |      | 168   | SPACE-EPS-DEP              | BM                    |
| 8.7.1.2 Accompagnement des structures dans l'élaboration d'un projet au MAS   |  | 27                                   | 27   |      |      |      | 54    | SPACE-MAS-DEP-DGENF        | ND                    |
| 8.7.1.3 Accompagnement des structures dans l'élaboration d'un projet de l'ETP   |  | 27                                   | 27   |      |      |      | 54    | SPACE-EPT                  | BM                    |
| <b>8.7.2 Outils standards pour le compte rendu du budget</b>  | Des rapports type sont élaborés et diffusés  | 26                                   | 26   |      |      |      | 52    |                            |                       |
| 8.7.2.1 Élaboration et diffusion des projets d'établissement  |  | 26                                   | 26   |      |      |      | 52    | SPACE-DEP-EPS-ETP-MAS      | BM                    |
| <b>8.8 Gestion des manuels scolaires : amélioration des capacités de production et de gestion des manuels</b>   |  | 105                                  | 25   |      |      |      | 130   |                            |                       |
| <b>8.8.1 Étude sur la production des manuels</b>  |  |                                      | 25   |      |      |      | 25    |                            |                       |
| 8.8.1.1 Production et distribution du document de la politique nationale du livre scolaire  |  |                                      | 25   |      |      |      | 25    | EPS-DIPROMAD               | ND                    |
| <b>8.8.2 Amélioration des capacités de production et de gestion des manuels</b>   |  | 105                                  |      |      |      |      | 105   |                            |                       |
| 8.8.2.1 Élaboration d'un guide à destination des concepteurs des manuels tenant compte des questions transversales (genre, éducation à la vie, paix et citoyenneté, environnement et santé) |  | 71                                   |      |      |      |      | 71    | EPS-DIPROMAD               | ND                    |
| 8.8.2.2 Renforcement des capacités à l'élaboration et à la gestion des manuels scolaires  |  | 34                                   |      |      |      |      | 34    | EPS-DIPROMAD               | ND                    |
| <b>8.9 Gestion décentralisée : Améliorer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion décentralisée du secteur de l'éducation</b>   |  | 64                                   | 175  | 54   |      |      | 293   |                            |                       |
| <b>8.9.1 Convention de gestion avec les confessions</b>   | Conventions révisées en 2017   |                                      | 101  |      |      |      | 101   |                            |                       |
| 8.9.1.1 Élaboration et mise en place d'une nouvelle convention  |  |                                      | 101  |      |      |      | 101   | SPACE-EPS-ETP-MAS          | ND                    |
| <b>8.9.2 Rôles des acteurs centraux, provinciaux, BG et établissements</b>  | Textes réglementaires pris en 2016 et 2017   | 10                                   | 20   |      |      |      | 30    |                            |                       |
| 8.9.2.1 Révision et mise à jour des textes réglementaires   |  | 10                                   | 20   |      |      |      | 30    | SPACE-EPS-ETP-MAS          | ND                    |
| <b>8.9.3 Renforcement des COPA et COGES</b>   |  | 54                                   | 54   | 54   |      |      | 162   |                            |                       |
| 8.9.3.1 Formation et échange d'expérience entre différents COGES et COPA  |  | 54                                   | 54   | 54   |      |      | 162   | SPACE-EPS-ETP              | ND                    |
| <b>8.10 Curricula et Méthodes pédagogiques innovantes : Réformer les programmes, harmoniser les référentiels de compétences et promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes</b>          |  | 145                                  | 45   | 45   | 45   | 10   | 290   |                            |                       |
| <b>8.10.1 Création d'un Comité scientifique</b>   | Un Comité scientifique réunissant tous les secteurs chargé de définir les socles de compétences et les profils de sortie est constitué | 13                                   | 10   | 10   | 10   | 10   | 53    |                            |                       |
| 8.10.1.1 Définition des prérogatives et de la composition du Comité scientifique  |  | 13                                   |      |      |      |      | 13    | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS      | ND                    |
| 8.10.1.2 Mise en place du Comité scientifique   |  |                                      | 10   | 10   | 10   | 10   | 40    | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS      | ND                    |
| <b>8.10.2 Réforme des curricula</b>   | Étude en 2016  | 93                                   | 35   | 35   | 35   |      | 198   |                            |                       |
| 8.10.2.1 Mise en place de la réforme des curricula aux différents et entre les niveaux  |  | 55                                   | 35   | 35   | 35   |      | 160   | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS      | ND                    |
| 8.10.2.2 Étude sur l'harmonisation des profils de sortie  | Étude en 2016  | 38                                   |      |      |      |      | 38    | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS      | ND                    |
| <b>8.10.3 Former les enseignants aux méthodes innovantes</b>  |  | 39                                   |      |      |      |      | 39    |                            |                       |
| 8.10.3.1 Élaboration de modules de formation  |  | 39                                   |      |      |      |      | 39    | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS      | ND                    |
| <b>8.11 Assurance qualité et Pilotage de la qualité : développer une culture et des mécanismes de suivi et évaluation et de pilotage de la qualité des apprentissages</b>                   |  | 464                                  | 835  | 558  | 613  | 558  | 3 029 |                            |                       |
| <b>8.11.1 Formation des inspecteurs de l'ESU</b>  | Tous les inspecteurs bénéficient de deux semaines de formation tous les deux ans   | 9                                    | 55   |      | 55   |      | 119   |                            |                       |
| 8.11.1.1 Élaboration d'un module de formation   |  | 9                                    |      |      |      |      | 9     | MESU-Corps des inspecteurs | ND                    |
| 8.11.1.2 Formation des inspecteurs de l'ESU   |  |                                      | 55   |      | 55   |      | 110   | MESU-Corps des inspecteurs | ND                    |
| <b>8.11.2 Évaluation des acquis scolaires : mise en place d'un système d'évaluation des acquis scolaires</b>  | Évaluations tous les deux ans  | 436                                  | 557  | 548  | 548  | 548  | 2 637 |                            |                       |
| 8.11.2.1 Mise en place d'une Cellule indépendante de l'évaluation des acquis scolaires  |  | 294                                  | 9    |      |      |      | 303   | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS      |                       |

| Composante Action Activité  | Résultat  | Échéancier de réalisation (1000 USD) |      |      |      |      |       | Structure responsable              | Financement identifié |
|---|---|--------------------------------------|------|------|------|------|-------|------------------------------------|-----------------------|
|   |   | 2016                                 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |                                    |                       |
| 8.11.2.2 Développement des outils d'évaluation  |   | 142                                  |      |      |      |      | 142   | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS              |                       |
| 8.11.2.3 Administration des évaluations nationales et fonctionnement de la Cellule  |   |                                      | 548  | 548  | 548  | 548  | 2 192 | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS              |                       |
| <b>8.11.3 EPT : Mettre en place une Commission Nationale de Qualification et de Certification</b>   |   | 20                                   | 10   | 10   | 10   | 10   | 60    |                                    |                       |
| 8.11.3.1 Définition d'une commission de Qualification et de Certification   |   | 10                                   |      |      |      |      | 10    |                                    |                       |
| 8.11.3.2 Textes réglementaires de création de la CNQC   |   |                                      |      |      |      |      |       |                                    |                       |
| 8.11.3.3 Mise en place et fonctionnement de la CNQC   |   | 10                                   | 10   | 10   | 10   | 10   | 50    |                                    |                       |
| <b>8.11.4 Pilotage de la qualité : Guides de diagnostic de facteurs de non qualité</b>  |   |                                      | 203  |      |      |      | 203   |                                    |                       |
| 8.11.4.1 Élaboration des guides de diagnostic par type d'établissement  | Guide élaboré et diffusé aux établissements en 2017   |                                      | 43   |      |      |      | 43    | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS              | ND                    |
| 8.11.4.2 Acquisition et diffusion des guides de diagnostic  |   |                                      | 160  |      |      |      | 160   | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS              | ND                    |
| <b>8.11.5 Formation des inspecteurs et directeurs</b>   |   |                                      | 11   |      |      |      | 11    |                                    |                       |
| 8.11.5.1 Élaboration d'un module de formation aux guides de diagnostic  | Préparation d'un module de formation pouvant être utilisé pendant les périodes de formation en 2017 |                                      | 11   |      |      |      | 11    | SPACE-EPS-ESU-ETP-MAS              | ND                    |
| <b>8.12 Gestion des flux d'élèves : améliorer les instruments de gestion des flux et mise en place de l'éducation de base</b>   |   |                                      | 139  | 61   |      |      | 200   |                                    |                       |
| <b>8.12.1 Étude sur les passerelles</b>   |   |                                      | 48   |      |      |      | 48    |                                    |                       |
| 8.12.1.1 Étude sur la mise en place de passerelles entre les filières   | Étude menée en 2017   |                                      | 48   |      |      |      | 48    | SPACE-EPS-ESU-ETP-MASND            | ND                    |
| 8.12.1.2 Mise en place des passerelles entre les filières à partir de 2018  |   |                                      |      |      |      |      |       |                                    |                       |
| <b>8.12.2 Services d'orientation</b>  |   |                                      | 91   | 22   |      |      | 113   |                                    |                       |
| 8.12.2.1 Étude sur la création de services d'orientation dans le secondaire   |   |                                      | 40   |      |      |      | 40    | SPACE-EPS-ETP-MAS                  | ND                    |
| 8.12.2.2 Étude sur la réorganisation des services d'orientation des EES   | Les services d'orientation ont des moyens renforcés   |                                      | 18   |      |      |      | 18    | MESU-CPE                           | ND                    |
| 8.12.2.3 Formation des formateurs des services d'orientation des EES  |   |                                      | 11   |      |      |      | 11    | MESU-CPE                           | ND                    |
| 8.12.2.4 Formation des personnels des services d'orientation des EES  |   |                                      | 22   | 22   |      |      | 44    | MESU-CPE                           |                       |
| <b>8.12.3 Étude réforme du TENAFEP</b>  |   |                                      |      | 39   |      |      | 39    |                                    |                       |
| 8.12.3.1 Étude sur la réforme du TENAFEP  | Étude menée en 2018   |                                      |      | 39   |      |      | 39    | SPACE                              |                       |
| <b>8.13 Redoublements : mettre en place une politique de réduction des redoublements au primaire et d'une nouvelle réglementation des redoublements au secondaire et au supérieur</b> |   | 117                                  | 127  | 236  |      |      | 480   |                                    |                       |
| <b>8.13.1 Guide pratique sur la question du redoublement au primaire</b>  |   | 61                                   | 46   | 46   |      |      | 153   |                                    |                       |
| 8.13.1.1 Élaboration d'un guide pour les écoles en vue de diminuer les redoublements  | Guide élaboré en 2016 et diffusé aux établissements   | 15                                   |      |      |      |      | 15    | EPS-DEP                            | ND                    |
| 8.13.1.2 Acquisition et diffusion du guide  |   | 46                                   | 46   | 46   |      |      | 138   | EPS-DEP                            | ND                    |
| <b>8.13.2 Campagne de sensibilisation</b>   | Tous les directeurs et inspecteurs sensibilisés entre 2016 et 2018                                  | 53                                   | 53   | 53   |      |      | 158   |                                    |                       |
| 8.13.2.1 Sensibilisation des directeurs d'écoles et des inspecteurs   |   | 53                                   | 53   | 53   |      |      | 158   | EPS-IG                             | ND                    |
| <b>8.13.3 Systématisation du rattrapage</b>   |   | 3                                    | 3    |      |      |      | 7     |                                    |                       |
| 8.13.3.1 Formation des directeurs d'établissement scolaire au dispositif de rattrapage pour les élèves en difficulté  | En 2025, tous les directeurs d'écoles maternelles, primaires et secondaires ont reçu une formation  | 3                                    | 3    |      |      |      | 7     | EPS-ETP-MAS                        | ND                    |
| <b>8.13.4 Système de gestion et de suivi des scolarités au secondaire et au supérieur</b>   |   |                                      | 26   | 138  |      |      | 163   |                                    |                       |
| 8.13.4.1 Mise en place d'un système de suivi des carrières scolaires  | Étude sur un système de gestion des scolarités en 2017  |                                      | 26   |      |      |      | 26    | EPS-ESU-DSA-DESP-ETP               | ND                    |
| 8.13.4.2 Mise en œuvre du dispositif  |   |                                      |      | 138  |      |      | 138   | EPS-ESU-DSA-DESP-ETP               | ND                    |
| <b>8.14 Scolarisation des filles : Encourager la scolarisation des filles</b>   |   | 630                                  | 585  | 586  | 482  | 512  | 2 796 |                                    |                       |
| <b>8.14.1 Actions de communication pour agir sur les comportements</b>  |   | 221                                  | 105  | 105  | 105  | 105  | 640   |                                    |                       |
| 8.14.1.1 Définir un plan de communication spécifique à la scolarisation des filles  | Un plan de communication est établi et des actions menées dans les médias                           | 22                                   |      |      |      |      | 22    | CGC-EVF-DGENF-CC(MTFP et MESU-DEP) | USAID/DFID            |
| 8.14.1.2 Développer des outils et des supports  |   | 71                                   | 52   | 52   | 52   | 52   | 281   | CGC-EVF-DGENF-CC(MTFP et MESU-DEP) | USAID/DFID            |
| 8.14.1.3 Assurer des campagnes de sensibilisation et de communication   |   | 128                                  | 53   | 53   | 53   | 53   | 338   | CGC-EVF-DGENF-                     | USAID/DFID            |

| Composante Action Activité   | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |      |      |      |      |       | Structure responsable                        | Financement identifié |
|--|--|--------------------------------------|------|------|------|------|-------|--|-----------------------|
|  |  | 2016                                 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |  |                       |
| <b>8.14.2 Code de conduite et sanctions contre les violences</b>   |  | 180                                  | 125  | 155  | 185  | 215  | 860   | CC(MTFP et MESU-DEP)                         |                       |
| 8.14.2.1 Élaboration et adoption d'un code de conduite unique  | Les cas de violence sont systématiquement rapportés et les dossiers instruits                                      | 10                                   |      |      |      |      | 10    | SPACE  | USAID/DFID            |
| 8.14.2.2 Vulgarisation des principes du code de conduite   |  | 73                                   | 35   | 35   | 35   | 35   | 213   | SPACE  | USAID/DFID            |
| 8.14.2.3 Élargissement de l'expérience "Points focaux genre" : Identification des cas de violence dans les écoles et mise en place de mécanisme de suivi des dossiers et de références des victimes            |  | 98                                   | 90   | 120  | 150  | 180  | 638   | SPACE  | USAID/DFID            |
| <b>8.14.3 Proposition de modèles féminins inspirants</b>   |  | 22                                   | 38   | 57   | 57   | 57   | 231   |  |                       |
| 8.14.3.1 Discrimination positive au recrutement dans la fonction d'enseignement  | Encourager le recrutement de femmes enseignantes   | 3                                    |      |      |      |      | 3     | SPACE  | USAID/DFID            |
| 8.14.3.2 Organisation de journées d'information et d'échange   |  | 19                                   | 38   | 57   | 57   | 57   | 228   | SPACE-CGC-Directions sectorielles            | USAID/DFID            |
| <b>8.14.4 Information sur la prévention des mariages et grossesses précoces</b>  |  | 173                                  | 135  | 135  | 135  | 135  | 715   |  |                       |
| 8.14.4.1 Sensibiliser les communautés à la prévention des mariages précoces et les filles et adolescentes aux grossesses non désirées  | Des campagnes de sensibilisation sont menées   | 90                                   | 53   | 53   | 53   | 53   | 300   | SPACE-CGC-Directions sectorielles            | USAID/DFID            |
| 8.14.4.2 Créer des clubs des pairs (es) éducateurs (trices)  |  | 83                                   | 83   | 83   | 83   | 83   | 415   | SPACE-CGC-Directions sectorielles            | USAID/DFID            |
| <b>8.14.5 Éliminer les stéréotypes genre dans les programmes et les manuels</b>  |  | 34                                   | 182  | 134  |      |      | 350   |  |                       |
| 8.14.5.1 Révision des programmes à tous les niveaux pour éliminer les stéréotypes et intégrer la dimension genre   | Les préoccupations genre sont prises en compte lors de la révision des programmes et manuels                       | 34                                   |      |      |      |      | 34    | SPACE-DIPROMAD-MESU-EPT-MAS                  | USAID/DFID            |
| 8.14.5.2 Élaboration d'un guide méthodologique de révision des manuels scolaires   |  |                                      | 28   |      |      |      | 28    | SPACE-DIPROMAD-MESU-EPT-MAS                  | USAID/DFID            |
| 8.14.5.3 Réviser les manuels pour éliminer les stéréotypes et intégrer la dimension genre  |  |                                      | 20   |      |      |      | 20    | SPACE-DIPROMAD-MESU-EPT-MAS                  | USAID/DFID            |
| 8.14.5.4 Formation des enseignants à l'utilisation des programmes et manuels révisés   |  |                                      | 134  | 134  |      |      | 268   | SPACE-SERNAFOR-MESU-EPT-MAS                  | USAID/DFID            |
| <b>8.15 Préparation de rentrée : mettre en place un dispositif assurant le respect du temps scolaire et d'enseignement</b>   |  |                                      | 11   | 13   |      |      | 24    |  |                       |
| <b>8.15.1 Préparation de la rentrée scolaire</b>   |  |                                      |      |      |      |      |       |  |                       |
| 8.15.1.1 Préparation d'une circulaire/instruction académique par le Ministre portant interdiction de toute mobilité pendant l'année scolaire/académique  |  |                                      |      |      |      |      |       | SPACE-EPS-MESU-ETP-MAS                       |                       |
| 8.15.1.2 Vulgarisation et suivi de l'application de la circulaire/instruction académique   |  |                                      |      |      |      |      |       | SPACE-EPS-MESU-ETP-MAS                       |                       |
| <b>8.15.2 Procédure de paiement des salaires</b>   |  |                                      |      | 13   |      |      | 13    |  |                       |
| 8.15.2.1 Identifier des solutions pour le paiement des enseignants   | Plus d'absence des enseignants pour recevoir leur salaire  |                                      |      | 13   |      |      | 13    | SPACE-EPS-SECOPE-MESU-DSG-ETP-SECOPE-MAS-DSG | ND                    |
| <b>8.15.3 Rattrapage des heures perdues</b>  |  |                                      | 11   |      |      |      | 11    |  |                       |
| 8.15.3.1 Définition des dispositions d'imposition de rattrapage des heures perdues   | Dispositions pour imposer à chaque école le rattrapage des heures perdues  |                                      | 11   |      |      |      | 11    | SPACE-EPS-MESU-ETP-MAS                       | ND                    |
| <b>8.16 Système d'information central et provincial : Renforcer le système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) et développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données</b> |  | 755                                  | 731  | 763  | 819  | 875  | 3 944 |  |                       |
| <b>8.16.1 Équipement informatique et collecte statistique</b>  |  | 367                                  | 344  | 299  | 299  | 299  | 1 610 |  |                       |
| 8.16.1.1 Mise en place progressive du dispositif numérique de collecte de données et de saisie des données   | Les structures centrales et déconcentrées sont dotées en capacités et moyens pour collecter et traiter les données | 243                                  | 220  | 220  | 220  | 220  | 1 123 | EPS-ESU-ETP-DEP-MAS-DGENF                    | BM/UNESCO             |
| 8.16.1.2 Formation des cadres au logiciel de collecte et de saisie des données   |  | 64                                   | 64   | 19   | 19   | 19   | 187   | EPS-ESU-ETP-DEP-MAS-DGENF                    | BM/UNESCO             |
| 8.16.1.3 Campagne de collecte de données   |  | 60                                   | 60   | 60   | 60   | 60   | 300   | EPS-ESU-ETP-DEP-MAS-DGENF                    | BM/UNESCO             |
| <b>8.16.2 Traitement, analyse, publication et diffusion des données</b>  |  | 278                                  | 294  | 334  | 374  | 414  | 1 695 |  |                       |
| 8.16.2.1 Traitement et analyse des données   | Les données et indicateurs statistiques sont produites et diffusées avant la fin de                                | 144                                  | 144  | 144  | 144  | 144  | 720   | EPS-ESU-ETP-DEP-MAS-DGENF                    |                       |

| Composante Action Activité  | Résultat   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |       |       |       |       |        | Structure responsable         | Financement identifié |
|---|--|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|--------|-------------------------------|-----------------------|
|   |  | 2016                                 | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | Total  |                               |                       |
| 8.16.2.2 Publication des annuaires nationaux et provinciaux et des cartes scolaires   | l'année scolaire/académique  | 134                                  | 150   | 190   | 230   | 270   | 975    | EPS-ESU-ETP-DEP-MAS-DGENF     |                       |
| <b>8.16.3 Consolidation et publication de la carte scolaire/universitaire</b>   |  | 59                                   | 66    | 82    | 98    | 114   | 418    |                               |                       |
| 8.16.3.1 Élaboration des cartes scolaires/universitaires  | Les cartes scolaires/universitaires sont élaborées et actualisées chaque année | 36                                   | 36    | 36    | 36    | 36    | 178    | EPS-ESU-ETP-DEP-MAS-DGENF     | BM/UNESCO             |
| 8.16.3.2 Publication de la carte scolaire/universitaire (papier et numérique)   | Les cartes scolaires/universitaires sont diffusées sous différents supports    | 24                                   | 30    | 46    | 62    | 78    | 240    | EPS-ESU-ETP-DEP-MAS-DGENF     | BM/UNESCO             |
| <b>8.16.4 Définition des tableaux de bord provinciaux</b>   |  | 50                                   |       |       |       |       | 50     |                               |                       |
| 8.16.4.1 Définition des méthodes d'élaboration des tableaux de bord provinciaux   | À partir de 2017, chaque Proved publie un tableau de bord                      | 28                                   |       |       |       |       | 28     | EPS-ETP-DEP-MAS-DGENF         | BM/UNESCO             |
| 8.16.4.2 Élaboration des premiers tableaux de bord provinciaux  |  | 22                                   |       |       |       |       | 22     | EPS-ETP-DEP-MAS-DGENF         | BM/UNESCO             |
| <b>8.16.5 Généralisation des tableaux de bord provinciaux</b>   |  |                                      | 27    | 48    | 48    | 48    | 171    |                               |                       |
| 8.16.5.1 Formation aux outils et méthodes   | Les cadres et agents d'exécution de planification sont formés                  |                                      | 27    |       |       |       | 27     | EPS-ETP-DEP-MAS-DGENF         | BM/UNESCO             |
| 8.16.5.2 Publication et diffusion des tableaux de bords provinciaux   |  |                                      |       | 48    | 48    | 48    | 144    | EPS-ETP-DEP-MAS-DGENF         | BM/UNESCO             |
| <b>8.17 Politique nationale Éducation en situation d'urgence, post-conflits &amp; post catastrophes : identifier les stratégies pour prévenir et atténuer les risques de conflits et de catastrophes et Renforcer des capacités institutionnelles et améliorer la gestion des risques</b> |  | 4 238                                | 4 210 | 4 210 | 4 159 | 4 159 | 20 977 |                               |                       |
| <b>8.17.1 Prévention des catastrophes : Création d'une cellule de coordination</b>  | La cellule de coordination est créée en 2016                                   | 13                                   |       |       |       |       | 13     |                               |                       |
| 8.17.1.1 Définition de la structure/prérogatives/composition de la cellule  |  | 13                                   |       |       |       |       | 13     | SPACE                         | ND                    |
| <b>8.17.2 Étude sur la vulnérabilité</b>  |  |                                      | 26    |       |       |       | 26     |                               |                       |
| 8.17.2.1 Élaboration d'une étude sur la vulnérabilité   |  |                                      | 26    |       |       |       | 26     | SPACE                         | Unicef/Save Children  |
| <b>8.17.3 Définition des stratégies pour prévenir et atténuer les risques</b>   |  |                                      |       | 46    |       |       | 46     |                               |                       |
| 8.17.3.1 Élaboration d'une stratégie de prévention des risques  |  |                                      |       | 32    |       |       | 32     | SPACE                         | Unicef/Save Children  |
| 8.17.3.2 Définir les indicateurs de vulnérabilité et les modalités de leur production   |  |                                      |       | 14    |       |       | 14     | SPACE-DEP-CTS                 | Unicef/Save Children  |
| <b>8.17.4 Renforcer le rôle de coordination aux niveaux central et décentralisés</b>  |  | 12                                   |       |       |       |       | 12     |                               |                       |
| 8.17.4.1 Organisation du montage institutionnel et installation des structures provinciales   |  | 12                                   |       |       |       |       | 12     | SPACE-Directions Techniques   | Unicef/Save Children  |
| <b>8.17.5 Plans d'action pour les zones à risque</b>  |  | 35                                   |       |       |       |       | 35     |                               |                       |
| 8.17.5.1 Élaboration et validation du plan d'action pour les zones à risque   |  | 35                                   |       |       |       |       | 35     | SPACE-Directions Techniques   | Unicef/Save Children  |
| <b>8.17.6 Intégrer la réduction des risques dans les programmes des ministères en charge de l'éducation</b>   |  |                                      | 20    |       |       |       | 20     |                               |                       |
| 8.17.6.1 Révision des programmes en intégrant les principes de réduction des risques  |  |                                      | 20    |       |       |       | 20     | SPACE-Directions sectorielles | Unicef/Save Children  |
| <b>8.17.7 Évaluer et réparer les dégâts sur les infrastructures</b>   |  | 2 109                                | 2 109 | 2 109 | 2 109 | 2 109 | 10 547 |                               |                       |
| 8.17.7.1 Identification des structures scolaires affectées par les conflits et catastrophes naturelles  |  | 4                                    | 4     | 4     | 4     | 4     | 22     | EPS-DIS-PROVED-MAS            | ND                    |
| 8.17.7.2 Réhabilitation des infrastructures et des équipements éducatifs  |  | 1 080                                | 1 080 | 1 080 | 1 080 | 1 080 | 5 400  | EPS-DIS-PROVED-MAS            | ND                    |
| 8.17.7.3 Mise en place des infrastructures temporaires d'apprentissage  |  | 150                                  | 150   | 150   | 150   | 150   | 750    | EPS-DIS-PROVED-MAS            | ND                    |
| 8.17.7.4 Équipement des infrastructures temporaires d'apprentissage   |  | 875                                  | 875   | 875   | 875   | 875   | 4 375  | EPS-DIS-PROVED-MAS            | ND                    |
| <b>8.17.8 Renforcer le contrôle qualité des constructions</b>   |  | 34                                   | 26    | 26    | 26    | 26    | 140    |                               |                       |
| 8.17.8.1 Respect des normes de constructions  |  | 25                                   | 25    | 25    | 25    | 25    | 125    | EPS-DIS-PROVED                | ND                    |
| 8.17.8.2 Élaboration d'un guide des normes de construction des établissements ETFP  |  | 9                                    | 1     | 1     | 1     | 1     | 15     | ETP                           | ND                    |
| <b>8.17.9 Fourniture de repas pendant les crises</b>  |  | 1 260                                | 1 260 | 1 260 | 1 260 | 1 260 | 6 300  |                               |                       |
| 8.17.9.1 Fourniture des repas pendant les crises  |  | 1 260                                | 1 260 | 1 260 | 1 260 | 1 260 | 6 300  | EPS-EVF                       | ND                    |
| <b>8.17.10 Renforcer les dispositifs d'accueil des déplacés</b>   |  | 410                                  | 410   | 410   | 410   | 410   | 2 050  |                               |                       |
| 8.17.10.1 Mise en place des infrastructures temporaires d'apprentissage pour les déplacés   |  | 60                                   | 60    | 60    | 60    | 60    | 300    | EPS-DIS-PROVED-MAS            | ND                    |
| 8.17.10.2 Équipement des infrastructures temporaires d'apprentissage pour les déplacés  |  | 350                                  | 350   | 350   | 350   | 350   | 1 750  | EPS-DIS-PROVED-MAS            | ND                    |



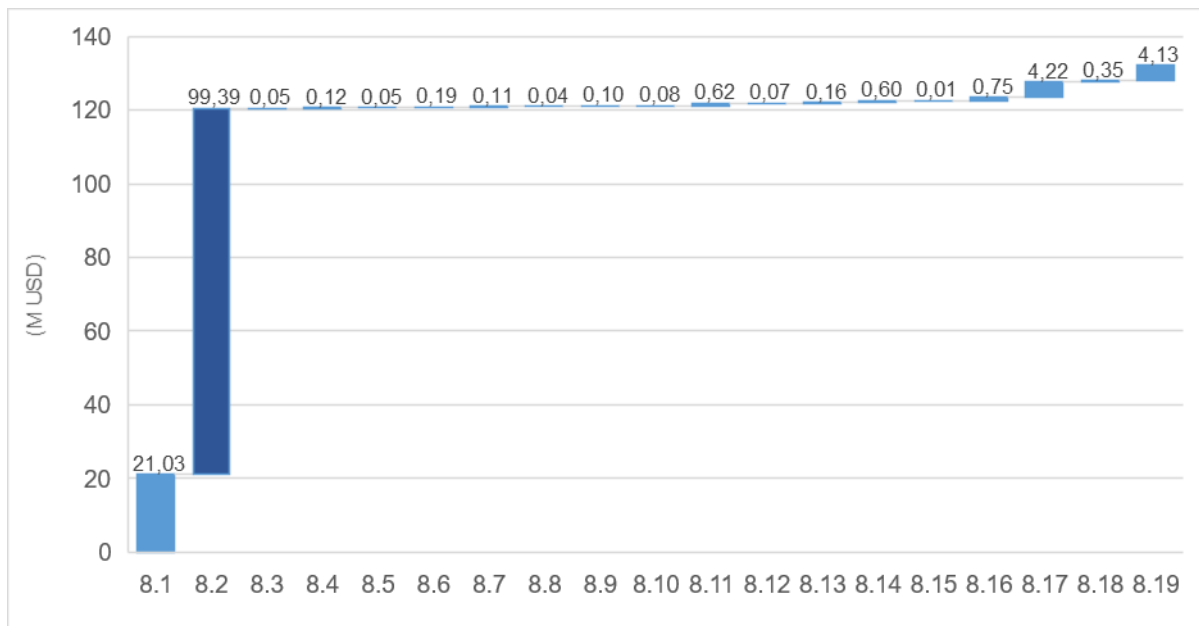
| Composante Action Activité  | Résultat                                   | Échéancier de réalisation (1000 USD) |       |       |       |       |        | Structure responsable | Financement identifié |
|---|--|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|--------|-----------------------|-----------------------|
|   |  | 2016                                 | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | Total  |                       |                       |
| <b>8.17.11 Adaptation des calendriers et horaires</b>   |  | 7                                    | 0     | 0     | 0     | 0     | 9      |                       |                       |
| 8.17.11.1 Élaboration d'un guide pratique pour adapter le calendrier et les horaires  |  | 7                                    | 0     | 0     | 0     | 0     | 9      | EPS-IG-PROVED-MAS-DIC | ND                    |
| <b>8.17.12 Appui psychologique aux enfants traumatisés</b>  |  | 356                                  | 356   | 356   | 350   | 350   | 1 767  |                       |                       |
| 8.17.12.1 Sensibiliser les élèves et les enseignants sur les risques des crises ainsi que le comportement à adopter y compris le soutien psycho-social  |  | 350                                  | 350   | 350   | 350   | 350   | 1 750  | EPS-EVF               |                       |
| 8.17.12.2 Former les inspecteurs formateurs des enseignants sur les risques de catastrophe naturelle, leurs conséquences et le comportement à tenir à destination des élèves                                |  | 6                                    | 6     | 6     |       |       | 17     | EPS-IG-ETP-IG         | ND                    |
| <b>8.17.13 Exemption des frais directs pour les élèves/étudiants déplacés</b>   |  | 3                                    | 3     | 3     | 3     | 3     | 16     |                       |                       |
| 8.17.13.1 Élaboration d'un arrêté interministériel exemptant les élèves/étudiants déplacés des frais directs  |  |                                      |       |       |       |       |        |                       |                       |
| 8.17.13.2 Identification des élèves/étudiants déplacés ainsi que leurs établissements   |  | 3                                    | 3     | 3     | 3     | 3     | 16     | EPS-ESU-ETP-MAS       | ND                    |
| <b>8.18 Éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix et Prévention des violences</b>  |  | 158                                  | 510   | 377   | 279   | 207   | 1 531  |                       |                       |
| <b>8.18.1 Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'éducation à la paix et à la nouvelle citoyenneté</b>   |  | 68                                   | 99    | 99    |       |       | 265    |                       |                       |
| 8.18.1.1 Établir un diagnostic de la situation  |  | 17                                   |       |       |       |       | 17     | SPACE-CTINC-          | Unicef/Unesco         |
| 8.18.1.2 Élaboration du/des document(s) de stratégie pour l'éducation à la paix à la citoyenneté  |  | 26                                   |       |       |       |       | 26     | SPACE-CTINC-          | Unicef/Unesco         |
| 8.18.1.3 Élaboration et validation des plans d'action pour l'éducation à la paix, en situation d'urgence et à la citoyenneté  |  | 26                                   |       |       |       |       | 26     | SPACE-CTINC-          | Unicef/Unesco         |
| 8.18.1.4 Publication et vulgarisation des plans d'action pour l'éducation à la paix et à la nouvelle citoyenneté  |  |                                      | 99    | 99    |       |       | 197    | SPACE-CTINC-          | Unicef/Unesco         |
| <b>8.18.2 Élaboration d'instruments et outils d'éducation à la paix et à la Nouvelle citoyenneté</b>  |  |                                      | 52    |       |       |       | 52     |                       |                       |
| 8.18.2.1 Élaboration de modules de formation et de guides pratiques   |  |                                      | 26    |       |       |       | 26     | SPACE-CTINC-          | Unicef/Unesco         |
| 8.18.2.2 Élaboration d'un référentiel de cours d'éducation civique et morale et d'éducation à la nouvelle citoyenneté   |  |                                      | 26    |       |       |       | 26     | SPACE-CTINC-          | Unicef/Unesco         |
| <b>8.18.3 Assurer une large diffusion des principes d'éducation à la paix et à la Nouvelle citoyenneté</b>  |  |                                      | 188   | 124   | 124   | 53    | 489    |                       |                       |
| 8.18.3.1 Élaboration d'un plan de communication   |  |                                      | 26    |       |       |       | 26     | SPACE-CTINC-CGC-      | Unicef/Unesco         |
| 8.18.3.2 Développer des outils et des supports  |  |                                      | 72    | 72    | 72    |       | 215    | SPACE-CTINC-CGC-      | Unicef/Unesco         |
| 8.18.3.3 Assurer des campagnes IEC  |  |                                      | 90    | 53    | 53    | 53    | 248    | SPACE-CTINC-CGC-      | Unicef/Unesco         |
| <b>8.18.4 Renforcer des capacités institutionnelles et humaines</b>   |  |                                      | 128   | 110   | 110   | 110   | 458    |                       |                       |
| 8.18.4.1 Organisation du montage institutionnel et installation des structures provinciales   | Former 30 formateurs et 35 000 enseignants |                                      | 13    |       |       |       | 13     | SPACE-CTINC-          | Unicef/Unesco         |
| 8.18.4.2 Renforcement des capacités   |  |                                      | 115   | 110   | 110   | 110   | 445    | SPACE-CTINC-          | Unicef/Unesco         |
| <b>8.18.5 Prévention des violences : Développement des services sociaux des établissements</b>  |  | 72                                   | 27    | 27    | 27    | 27    | 180    |                       |                       |
| 8.18.5.1 Formation du personnel enseignant et des administrateurs sur la prévention des conflits et des violences en milieu scolaire et universitaire   |  | 72                                   | 27    | 27    | 27    | 27    | 180    | EPS-EVF               |                       |
| <b>8.18.6 Assurer des campagnes de sensibilisation sur la prévention des violences</b>  |  | 18                                   | 18    | 18    | 18    | 18    | 88     |                       |                       |
| 8.18.6.1 Campagnes de sensibilisation à travers les radios communautaires   |  | 18                                   | 18    | 18    | 18    | 18    | 88     | EPS-EVF               |                       |
| <b>8.19 Pilotage et coordination du Plan sectoriel : Renforcement des structures, dispositifs et mesures institutionnels de pilotage, de coordination et de mise en œuvre et de suivi du Plan sectoriel</b> |  | 4 287                                | 4 281 | 3 833 | 4 085 | 4 337 | 20 823 |                       |                       |
| <b>8.19.1 Assurer la coordination stratégique et opérationnelle du Plan sectoriel</b>   |  | 3 810                                | 3 814 | 3 366 | 3 618 | 3 870 | 18 476 |                       |                       |
| 8.19.1.1 Renforcement des structures de pilotage et coordination  |  | 3 016                                | 3 020 | 2 772 | 3 024 | 3 276 | 15 108 | SPACE                 | ND                    |
| 8.19.1.2 Renforcement des structures de mise en œuvre du Plan sectoriel   |  | 794                                  | 794   | 594   | 594   | 594   | 3 368  | SPACE                 | ND                    |
| <b>8.19.2 Assurer le suivi et l'évaluation du Plan sectoriel</b>  |  | 458                                  | 458   | 458   | 458   | 458   | 2 288  |                       |                       |
| 8.19.2.1 Organisation et tenue des Revues conjointes  |  | 458                                  | 458   | 458   | 458   | 458   | 2 288  | SPACE                 | ND                    |
| <b>8.19.3 Assurer le fonctionnement du cadre de coordination interministérielle</b>   |  | 20                                   | 10    | 10    | 10    | 10    | 60     |                       |                       |
| 8.19.3.1 Définition d'un cadre de coordination interministérielle   |  | 10                                   |       |       |       |       | 10     | SPACE                 | ND                    |
| 8.19.3.2 Mise en place et fonctionnement du cadre de coordination interministérielle  |  | 10                                   | 10    | 10    | 10    | 10    | 50     | SPACE                 | ND                    |

Tableau 50 : Programme 8 : Récapitulatif des coûts par sous-programme

| (1000 USD)   | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | Total          |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 8.1 Moyens des services administratifs : Moyens des services administratifs  | 19 339         | 21 334         | 22 424         | 23 687         | 24 990         | <b>111 773</b> |
| 8.2 Moyens des bureaux gestionnaires et des services déconcentrés du MEPSINC   | 90 078         | 98 332         | 109 747        | 124 774        | 142 544        | <b>565 475</b> |
| 8.3 Gestion des carrières : Mettre en place une gestion efficace des carrières   | 33             | 128            |                |                |                | <b>161</b>     |
| 8.4 Gestion des ressources financières : Améliorer la gestion des ressources financières   | 130            | 112            | 129            | 112            | 129            | <b>611</b>     |
| 8.5 Gestion des infrastructures scolaires : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion des infrastructures scolaires  | 28             | 51             | 64             | 76             | 88             | <b>307</b>     |
| 8.6 Redevabilité et gouvernance financière : Assurer la redevabilité des structures et Maitriser les flux ascendants   | 343            | 122            | 116            | 68             | 68             | <b>716</b>     |
| 8.7 Gestion financière des établissements : Renforcer la participation des communautés et des OSC dans la gestion des établissements   | 164            | 164            |                |                |                | <b>328</b>     |
| 8.8 Gestion des manuels scolaires : amélioration des capacités de production et de gestion des manuels   | 105            | 25             |                |                |                | <b>130</b>     |
| 8.9 Gestion décentralisée : Améliorer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion décentralisée du secteur de l'éducation   | 64             | 175            | 54             |                |                | <b>293</b>     |
| 8.10 Curricula et Méthodes pédagogiques innovantes : Réformer les programmes, harmoniser les référentiels de compétences et promouvoir des méthodes pédagogiques innovantes  | 145            | 45             | 45             | 45             | 10             | <b>290</b>     |
| 8.11 Assurance qualité et Pilotage de la qualité : développer une culture et des mécanismes de suivi et évaluation et de pilotage de la qualité des apprentissages   | 464            | 835            | 558            | 613            | 558            | <b>3 029</b>   |
| 8.12 Gestion des flux d'élèves : améliorer les instruments de gestion des flux et mise en place de l'éducation de base   |                | 139            | 61             |                |                | <b>200</b>     |
| 8.13 Redoublements : mettre en place une politique de réduction des redoublements au primaire et d'une nouvelle réglementation des redoublements au secondaire et au supérieur   | 117            | 127            | 236            |                |                | <b>480</b>     |
| 8.14 Scolarisation des filles : Encourager la scolarisation des filles   | 630            | 585            | 586            | 482            | 512            | <b>2 796</b>   |
| 8.15 Préparation de rentrée : mettre en place un dispositif assurant le respect du temps scolaire et d'enseignement  |                | 11             | 13             |                |                | <b>24</b>      |
| 8.16 Système d'information central et provincial : Renforcer le système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) et développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données  | 755            | 731            | 763            | 819            | 875            | <b>3 944</b>   |
| 8.17 Politique nationale Éducation en situation d'urgence, post-conflits & post catastrophes : identifier les stratégies pour prévenir et atténuer les risques de conflits et de catastrophes et Renforcer des capacités institutionnelles et améliorer la gestion des risques | 4 238          | 4 210          | 4 210          | 4 159          | 4 159          | <b>20 977</b>  |
| 8.18 Éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix et Prévention des violences  | 158            | 510            | 377            | 279            | 207            | <b>1 531</b>   |
| 8.19 Pilotage et coordination du Plan sectoriel : Renforcement des structures, dispositifs et mesures institutionnels de pilotage, de coordination et de mise en œuvre et de suivi du Plan sectoriel   | 4 287          | 4 281          | 3 833          | 4 085          | 4 337          | <b>20 823</b>  |
| <b>Total Programme 8</b>   | <b>121 076</b> | <b>131 918</b> | <b>143 217</b> | <b>159 199</b> | <b>178 478</b> | <b>733 888</b> |

Le graphique suivant illustre la répartition des coûts moyens des trois premières années du Programme 8 par sous-programme. Il montre que près de 80% de ce programme concerne le financement des moyens des bureaux gestionnaires et des services déconcentrés du MEPSINC qui représentent une enveloppe annuelle de l'ordre de 100 millions USD.

Graphique 35 : Programme 8 : répartition des coûts par sous-programme (moyenne 2016-2018)



8.1 Moyens des services administratifs ; 8.2 Moyens des bureaux gestionnaires et des services déconcentrés du MEPSINC ; 8.3 Gestion des carrières ; 8.4 Gestion des ressources financières ; 8.5 Gestion des infrastructures scolaires ; 8.6 Redevabilité et gouvernance financière ; 8.7 Gestion financière des établissements ; 8.8 Gestion des manuels scolaires ; 8.9 Gestion décentralisée ; 8.10 Curricula et Méthodes pédagogiques innovantes ; 8.11 Assurance qualité et Pilotage de la qualité ; 8.12 Gestion des flux d'élèves ; 8.13 Redoublements ; 8.14 Scolarisation des filles ; 8.15 Préparation de rentrée ; 8.16 Système d'information central et provincial ; 8.17 Politique nationale Éducation en situation d'urgence, post-conflits & post catastrophes ; 8.18 Éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix et Prévention des violences ; 8.19 Pilotage et coordination du Plan sectoriel

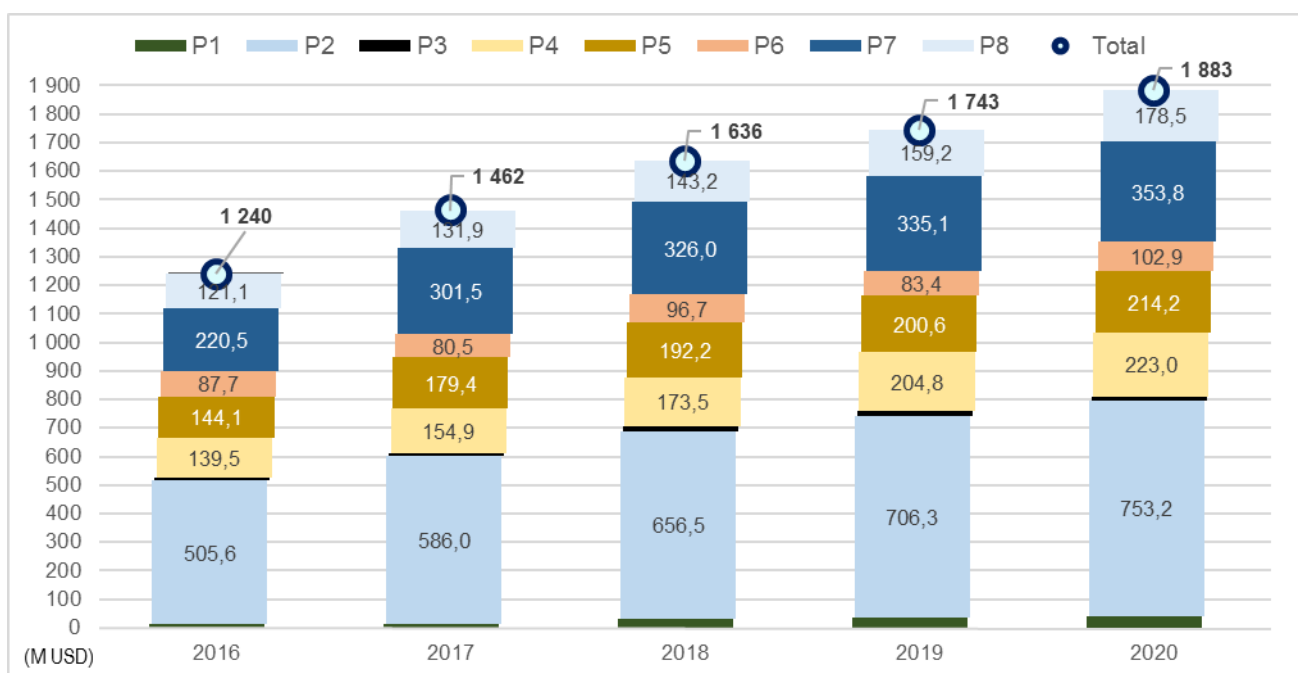
## 11.9 Récapitulatif des programmes de la stratégie sectorielle

Le tableau et les graphiques suivants donnent le récapitulatif général de l'évolution des coûts des 8 programmes de la stratégie sectorielle durant les 5 prochaines années :

Tableau 51 : Les 8 programmes de la stratégie sectorielle : coûts de réalisation 2016-2020

| (1000 USD)   | 2016             | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             | Total            |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1. Enseignement préscolaire : Développer une préscolarisation de qualité, particulièrement en milieu rural   | 11 113           | 15 231           | 32 452           | 37 042           | 41 716           | <b>137 555</b>   |
| 2. Enseignement primaire : Un enseignement primaire de qualité pour apporter à tous les savoirs et compétences de base   | 505 575          | 586 019          | 656 510          | 706 288          | 753 196          | <b>3 207 588</b> |
| 3. Éducation non formelle : Permettre aux personnes non scolarisées d'acquérir les savoirs de base   | 10 085           | 11 952           | 15 355           | 16 500           | 16 062           | <b>69 953</b>    |
| 4. Enseignement du premier cycle secondaire : développer l'accès au premier cycle et préparer l'éducation de base de 8 ans   | 139 467          | 154 902          | 173 486          | 204 836          | 223 015          | <b>895 706</b>   |
| 5. Enseignement du second cycle secondaire : maîtriser et diversifier l'accès et préparer les élèves aux études supérieures  | 144 130          | 179 447          | 192 163          | 200 615          | 214 153          | <b>930 507</b>   |
| 6. Enseignement technique et formation professionnelle : apporter les qualifications nécessaires à l'économie nationale  | 87 653           | 80 497           | 96 671           | 83 354           | 102 857          | <b>451 033</b>   |
| 7. Enseignement supérieur : Former les cadres qualifiés et ouverts aux technologies qui porteront le développement économique  | 220 454          | 301 545          | 326 004          | 335 118          | 353 767          | <b>1 536 888</b> |
| 8. Gestion, pilotage et évaluation du système éducatif : Renforcer les capacités de gestion des ministères en charge de l'éducation et assurer le pilotage et le suivi-évaluation du système | 121 076          | 131 918          | 143 217          | 159 199          | 178 478          | <b>733 888</b>   |
| <b>Total général</b>   | <b>1 239 553</b> | <b>1 461 512</b> | <b>1 635 857</b> | <b>1 742 951</b> | <b>1 883 244</b> | <b>7 963 118</b> |

Graphique 36 : Coûts de réalisation des programmes de la stratégie sectorielle (2016-2020)

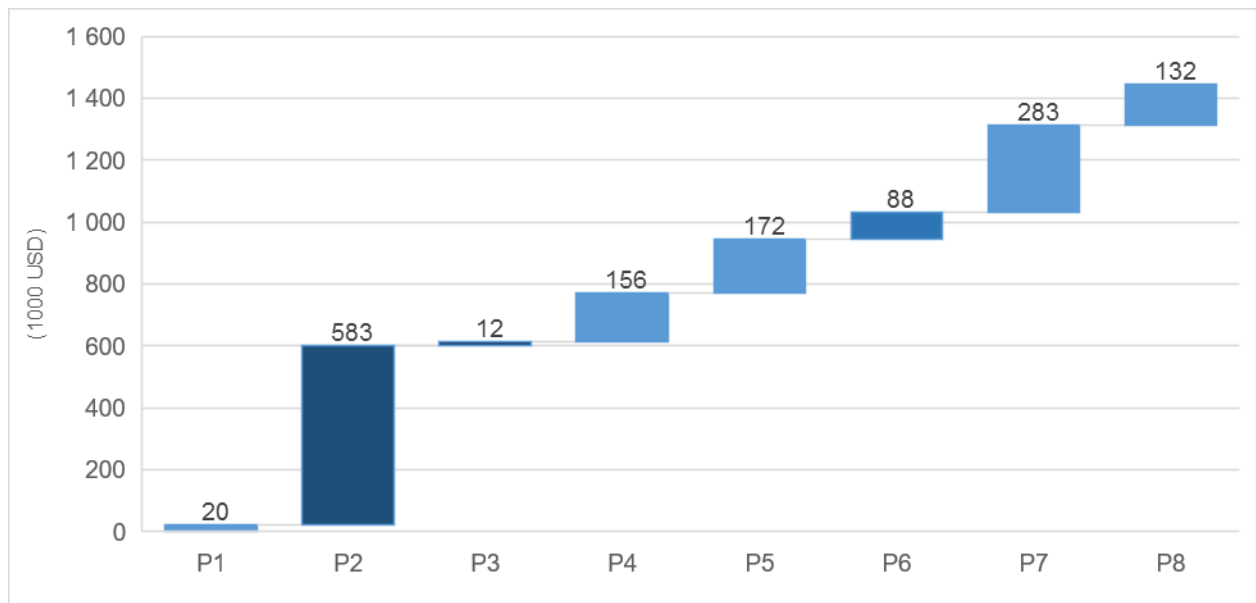


P1. Enseignement préscolaire ; P2. Enseignement primaire ; P3. Éducation non formelle ; P4. Enseignement du premier cycle secondaire ; P5. Enseignement du second cycle secondaire ; P6. Enseignement technique et formation professionnelle ; P7. Enseignement supérieur ; P8. Gestion, pilotage et évaluation du système éducatif

Tableau 52 : Plan d'action 2016-2020 : répartition des coûts par programme et par axe stratégique

| (1000 USD)   | 2016             | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             | Total            |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>P1. Enseignement préscolaire</b>                            | <b>11 113</b>    | <b>15 231</b>    | <b>32 452</b>    | <b>37 042</b>    | <b>41 716</b>    | <b>137 555</b>   |
| Accès  | 9 866            | 13 050           | 30 043           | 34 586           | 39 062           | 126 606          |
| Qualité  | 1 037            | 1 912            | 2 079            | 2 277            | 2 475            | 9 778            |
| Gouvernance  | 210              | 270              | 330              | 180              | 180              | 1 170            |
| <b>P2. Enseignement primaire</b>                               | <b>505 575</b>   | <b>586 019</b>   | <b>656 510</b>   | <b>706 288</b>   | <b>753 196</b>   | <b>3 207 588</b> |
| Accès  | 498 032          | 545 161          | 591 392          | 637 567          | 680 727          | 2 952 879        |
| Qualité  | 7 542            | 29 884           | 51 144           | 54 746           | 58 496           | 201 813          |
| Gouvernance  |                  | 10 974           | 13 974           | 13 974           | 13 974           | 52 896           |
| <b>P3. Éducation non formelle</b>                              | <b>10 085</b>    | <b>11 952</b>    | <b>15 355</b>    | <b>16 500</b>    | <b>16 062</b>    | <b>69 953</b>    |
| Accès  | 9 144            | 10 994           | 11 334           | 11 602           | 10 729           | 53 803           |
| Qualité  | 845              | 579              | 3 717            | 4 721            | 5 156            | 15 018           |
| Gouvernance  | 96               | 378              | 304              | 176              | 177              | 1 132            |
| <b>P4. Enseignement du premier cycle secondaire</b>            | <b>139 467</b>   | <b>154 902</b>   | <b>173 486</b>   | <b>204 836</b>   | <b>223 015</b>   | <b>895 706</b>   |
| Accès  | 129 909          | 139 072          | 153 434          | 192 107          | 206 998          | 821 520          |
| Qualité  | 9 558            | 10 727           | 14 015           | 10 629           | 13 917           | 58 845           |
| Gouvernance  |                  | 5 104            | 6 038            | 2 100            | 2 100            | 15 341           |
| <b>P5. Enseignement du second cycle secondaire</b>             | <b>144 130</b>   | <b>179 447</b>   | <b>192 163</b>   | <b>200 615</b>   | <b>214 153</b>   | <b>930 507</b>   |
| Accès  | 84 836           | 114 668          | 119 595          | 131 358          | 143 961          | 594 419          |
| Qualité  | 59 294           | 60 769           | 61 584           | 62 430           | 63 364           | 307 441          |
| Gouvernance  |                  | 4 010            | 10 983           | 6 827            | 6 827            | 28 647           |
| <b>P6. Enseignement technique et formation professionnelle</b> | <b>87 653</b>    | <b>80 497</b>    | <b>96 671</b>    | <b>83 354</b>    | <b>102 857</b>   | <b>451 033</b>   |
| Accès  | 52 147           | 55 337           | 58 576           | 59 378           | 67 754           | 293 193          |
| Qualité  | 35 469           | 25 160           | 36 844           | 23 702           | 34 828           | 156 003          |
| Gouvernance  | 38               |                  | 1 251            | 275              | 275              | 1 838            |
| <b>P7. Enseignement supérieur</b>                              | <b>220 454</b>   | <b>301 545</b>   | <b>326 004</b>   | <b>335 118</b>   | <b>353 767</b>   | <b>1 536 888</b> |
| Accès  | 205 034          | 226 358          | 250 148          | 270 570          | 294 025          | 1 246 136        |
| Qualité  | 14 427           | 68 719           | 71 490           | 62 738           | 57 998           | 275 372          |
| Gouvernance  | 993              | 6 468            | 4 366            | 1 810            | 1 745            | 15 381           |
| <b>P8. Gestion, pilotage et évaluation du système éducatif</b> | <b>121 076</b>   | <b>131 918</b>   | <b>143 217</b>   | <b>159 199</b>   | <b>178 478</b>   | <b>733 888</b>   |
| Accès  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Qualité  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Gouvernance  | 121 076          | 131 918          | 143 217          | 159 199          | 178 478          | 733 888          |
| <b>Total général</b>   | <b>1 239 553</b> | <b>1 461 512</b> | <b>1 635 857</b> | <b>1 742 951</b> | <b>1 883 244</b> | <b>7 963 118</b> |
| Accès  | 988 969          | 1 104 641        | 1 214 522        | 1 337 167        | 1 443 256        | 6 088 556        |
| Qualité  | 128 171          | 197 749          | 240 873          | 221 243          | 236 233          | 1 024 270        |
| Gouvernance  | 122 413          | 159 121          | 180 463          | 184 541          | 203 755          | 850 292          |

Graphique 37 : Répartition des coûts par-programme (moyenne annuelle 2016-2018)

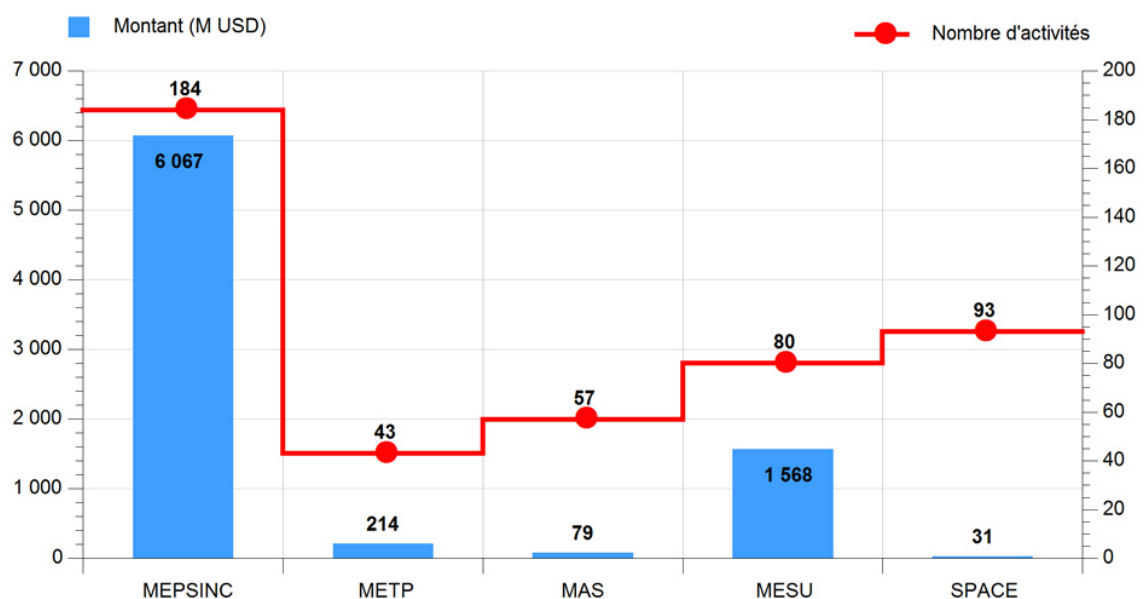


Le coût moyen de mise en place des 8 programmes de la stratégie sectorielle atteint une moyenne d'environ 1,4 milliard USD durant les trois prochaines années. La moitié du coût concerne l'enseignement de base : primaire (40%) et l'actuel premier cycle du secondaire (11%).

### 11.10 Mise en œuvre et renforcement des capacités

Le Plan d'action comporte 457 activités à mettre en place durant la période 2016-2020. La mise en œuvre de ces activités sera assurée par les structures des 4 ministères sectoriels et par le SPACE. Le graphique suivant illustre la répartition des activités par structure de mise en œuvre. Il montre notamment que le MEPSINC serait le responsable de la mise en place de 184 activités pour une enveloppe de plus de 6 milliards de USD et le SPACE serait sollicité pour mettre en œuvre 93 activités durant la période 2016-2020 :

Tableau 53 : Répartition du Plan d'action selon la structure de mise en œuvre (montants et activités)



La répartition des responsabilités de mise en œuvre du Plan d'action entre les différentes structures est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 54 : Répartition du Plan d'action selon la structure de mise en œuvre (montants et activités)

| Ministère/Structure<br>Chef de file                  | 2016             | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             | Total            | Nombre<br>d'activités |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| <b>MEPSINC</b>                                       | <b>946 422</b>   | <b>1 092 882</b> | <b>1 227 374</b> | <b>1 345 171</b> | <b>1 455 598</b> | <b>6 067 448</b> | <b>184</b>            |
| Cabinet et CGC                                       | 635              | 402              | 541              | 275              | 170              | 2 022            | 9                     |
| SG   | 16               |                  | 2 645            | 2 645            | 2 645            | 7 951            | 4                     |
| IG   | 320              | 14 078           | 20 258           | 14 075           | 14 075           | 62 808           | 17                    |
| DSG  | 1 855            | 21 855           | 21 855           | 21 855           | 21 855           | 89 277           | 2                     |
| DEP  | 5 341            | 27 554           | 42 492           | 43 076           | 45 849           | 164 312          | 28                    |
| DIS  | 184 520          | 193 775          | 195 370          | 195 382          | 195 395          | 964 442          | 20                    |
| SECOPE   | 686 648          | 756 010          | 838 653          | 957 585          | 1 053 660        | 4 292 556        | 18                    |
| SERNAFOR   | 5 740            | 3 460            | 6 722            | 3 566            | 7 167            | 26 655           | 20                    |
| DIPROMAD   | 56 961           | 70 003           | 91 940           | 96 265           | 100 766          | 415 935          | 50                    |
| EVF  | 1 707            | 2 954            | 3 995            | 7 452            | 10 955           | 27 062           | 11                    |
| Direction des Sports et loisirs                      | 2 679            | 2 791            | 2 902            | 2 994            | 3 062            | 14 428           | 5                     |
| <b>METP</b>  | <b>49 519</b>    | <b>39 151</b>    | <b>52 106</b>    | <b>31 014</b>    | <b>42 162</b>    | <b>213 953</b>   | <b>43</b>             |
| Cabinet et SG  | 1 949            | 1 795            | 1 795            | 1 453            | 1 453            | 8 445            | 14                    |
| DSG  | 1 891            | 1 949            | 2 511            | 2 342            | 2 404            | 11 096           | 6                     |
| IG   | 11 134           |                  | 11 873           |                  | 11 126           | 34 133           | 3                     |
| DEP  | 22 130           | 21 892           | 21 853           | 21 819           | 21 780           | 109 474          | 15                    |
| DIS  | 12 414           | 13 516           | 14 074           | 5 400            | 5 400            | 50 804           | 5                     |
| <b>MAS</b>   | <b>10 925</b>    | <b>14 036</b>    | <b>17 492</b>    | <b>18 680</b>    | <b>18 285</b>    | <b>79 419</b>    | <b>57</b>             |
| Cabinet et SG  | 41               | 352              | 278              | 150              | 151              | 972              | 8                     |
| DGENF  | 10 014           | 10 215           | 11 420           | 11 507           | 12 269           | 55 425           | 35                    |
| DEP  | 147              | 295              | 2 581            | 3 769            | 3 771            | 10 562           | 10                    |
| DSG  | 724              | 3 174            | 3 213            | 3 253            | 2 095            | 12 459           | 4                     |
| <b>MESU</b>  | <b>225 687</b>   | <b>307 814</b>   | <b>332 382</b>   | <b>341 785</b>   | <b>360 648</b>   | <b>1 568 317</b> | <b>80</b>             |
| Cabinet et SG  | 430              | 1 206            | 1 408            | 1 468            | 1 528            | 6 039            | 5                     |
| DSA  | 800              | 1 805            | 1 836            | 1 886            | 1 936            | 8 263            | 3                     |
| DEP  | 25 674           | 84 035           | 85 265           | 71 725           | 68 265           | 334 963          | 57                    |
| DSG  | 198 565          | 220 023          | 242 812          | 265 611          | 287 880          | 1 214 892        | 3                     |
| CPE  | 96               | 291              | 262              | 240              | 240              | 1 129            | 6                     |
| DEOD   | 63               |                  | 500              | 500              | 500              | 1 563            | 2                     |
| PUC  | 52               | 400              | 300              | 300              | 300              | 1 352            | 2                     |
| Corps des inspecteurs                                | 9                | 55               |                  | 55               |                  | 119              | 2                     |
| <b>SPACE</b>   | <b>6 121</b>     | <b>7 367</b>     | <b>6 201</b>     | <b>5 747</b>     | <b>5 744</b>     | <b>31 180</b>    | <b>93</b>             |
| Activités spécifiques                                | 3 953            | 4 377            | 3 767            | 3 726            | 3 756            | 19 579           | 20                    |
| Activités de coordination et<br>intersectorielles    | 1 233            | 2 111            | 1 401            | 1 087            | 980              | 6 812            | 50                    |
| Activités intersectorielles et<br>activités communes | 935              | 879              | 1 033            | 934              | 1 007            | 4 789            | 23                    |
| <b>Total général</b>                                 | <b>1 238 674</b> | <b>1 461 250</b> | <b>1 635 555</b> | <b>1 742 397</b> | <b>1 882 438</b> | <b>7 960 315</b> | <b>457</b>            |

La répartition détaillée des activités par structure de mise en œuvre est donnée par le tableau suivant :

Tableau 55 : Plan d'action 2016-2020 : Répartition des activités par structure de mise en œuvre

| Ministère/Structure<br>Chef de file | Activité   |
|-------------------------------------|--|
| <b>MEPSINC</b>                      |  |
| Cabinet et CGC                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>8.14.1.1 Définir un plan de communication spécifique à la scolarisation des filles</li> <li>8.14.1.2 Développer des outils et des supports</li> <li>8.14.1.3 Assurer des campagnes de sensibilisation et de communication</li> <li>8.6.4.1 Fonctionnement régulier de la Commission des flux ascendants</li> <li>1.1.1.1 Évaluation de l'expérience des ECE et définition des possibilités de son extension</li> <li>1.1.1.2 Définir un plan de communication</li> <li>1.1.1.3 Développer des outils et des supports</li> <li>1.1.1.4 Assurer des campagnes IEC</li> <li>4.1.5.2 Sensibilisation à la réforme de l'éducation de base</li> </ul>   |
| SG                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>2.10.2.1 Allocation de la bourse d'études pour les enseignants en formation</li> <li>2.9.3.1 Établissement d'une cartographie des REP existants</li> <li>2.9.3.2 Extension des REP sur tout le territoire</li> </ul>  |
| IG                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>1.2.2.1 Assurer le fonctionnement de la phase pilote de la classe préparatoire</li> <li>1.2.2.2 Évaluer l'expérience pilote</li> <li>2.11.1.1 Équipement des inspecteurs en Moto</li> <li>2.11.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratifs des écoles</li> <li>2.7.4.1 Élaboration d'outils d'évaluation</li> <li>2.7.4.2 Réalisation par les inspecteurs d'évaluations régulières des actions des écoles pour la lecture</li> <li>2.9.4.1 Élaboration d'outils de suivi et d'évaluation</li> <li>4.1.2.1 Déterminer les profils des enseignants</li> <li>4.7.1.1 Renforcement des moyen des déplacements</li> <li>4.7.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratifs des écoles</li> <li>5.2.1.3 Assurer la réalisation de l'examen national</li> <li>5.9.1.1 Renforcement des moyen des déplacements</li> <li>5.9.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratifs des écoles</li> <li>5.9.3.1 Équipement des inspecteurs en ordinateurs portables</li> <li>8.13.2.1 Sensibilisation des directeurs d'écoles et des inspecteurs</li> <li>8.17.11.1 Élaboration d'un guide pratique pour adapter le calendrier et les horaires</li> <li>8.17.12.2 Former les inspecteurs formateurs des enseignants sur les risques de catastrophe naturelle, leurs conséquences et le comportement à tenir à destination des élèves</li> </ul>  |
| DSG                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>8.1.2.1 Fonctionnement des services centraux EPSINC</li> <li>5.1.1.2 Équipement en matériel pour les établissements spécialisés</li> </ul>  |
| DEP                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>1.6.1.1 Équipement des Inspecteurs en Moto</li> <li>1.6.2.1 Dotation en prime d'itinérance</li> <li>2.12.1.1 Équipement informatique et de communication</li> <li>2.12.2.1 Formation en informatique et aux TIC</li> <li>2.3.2.1 Élaboration d'une carte scolaire (nationale et provinciale) à travers l'exploitation des données du SIGE</li> <li>2.4.4.1 Définition d'une politique nationale pour l'éducation inclusive</li> <li>2.4.5.1 Recensement des familles, des élèves et des écoles autochtones</li> <li>2.5.1.1 Élaboration du programme d'allocation pour les provinces cibles</li> <li>2.5.3.1 Recensement de l'offre</li> <li>2.5.3.2 Programme de mise à niveau de la carte scolaire</li> <li>4.1.4.1 Mise à disposition d'un mécanisme de gestion des flux accompagné d'outils opérationnels</li> <li>4.1.5.1 Étude sur les coût, les financements et les impacts probables de la réforme</li> <li>4.7.3.1 Équipement informatique et de communication</li> <li>5.10.2.1 Assurer la connexion à internet</li> <li>8.1.3.1 Investissements EPSINC</li> <li>8.13.1.1 Élaboration d'un guide pour les écoles en vue de diminuer les redoublements</li> <li>8.13.1.2 Acquisition et diffusion du guide</li> <li>2.5.2.1 Recensement de la situation</li> <li>2.8.1.1 Identification des besoins et préparation du programme de mise à niveau</li> <li>2.8.1.1 Réalisation du programme de construction de latrines</li> <li>2.8.2.1 Identification des besoins et préparation du programme de mise à niveau</li> <li>2.8.2.2 Réalisation du programme d'équipement en point d'eau</li> <li>2.8.3.1 Identification des besoins et préparation du programme de mise à niveau</li> <li>2.8.3.2 Réalisation du programme d'équipement en électricité</li> <li>2.8.4.1 Identification des besoins et préparation du programme de mise à niveau</li> <li>2.8.4.2 Réalisation du programme de construction des clôtures</li> <li>1.2.3.1 Préparation du programme de développement : Recensement et formation</li> <li>1.2.3.2 Mise en place de la classe préparatoire (objectif 7000 en 2020)</li> </ul> |
| DIS                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>1.3.2.1 Construction de salles de classe pour le préprimaire</li> <li>2.1.1.1 Construction de salle de classe primaire</li> <li>2.1.2.1 Réhabilitation de salle de classe</li> <li>2.5.2.2 Mise en place du programme de construction de sanitaires séparés</li> <li>4.1.3.1 Diagnostic et propositions pour la gestion des infrastructures dans le cadre de l'enseignement de base</li> <li>4.2.1.1 Construction de salles de classes</li> <li>4.5.1.1 Acquisition de table-bancs</li> <li>5.3.2.1 Construction et équipement des salles au secondaire</li> <li>5.6.1.1 Acquisition et distribution de table banc</li> <li>8.5.1.1 Plan de renforcement des capacités</li> <li>8.5.2.1 Recrutement d'ingénieurs</li> <li>8.5.2.2 Actions de formation</li> </ul>   |



| Ministère/Structure<br>Chef de file | Activité  |
|-------------------------------------|---|
|                                     | 2.6.5.1 Acquisition et distribution d'armoires de stockage<br>8.17.8.1 Respect des normes de constructions<br>8.17.10.1 Mise en place des infrastructures temporaires d'apprentissage pour les déplacés<br>8.17.10.2 Équipement des infrastructures temporaires d'apprentissage pour les déplacés<br>8.17.4.4 Équipement des infrastructures temporaires d'apprentissage<br>8.17.7.1 Identification des structures scolaires affectées par les conflits et catastrophes naturelles<br>8.17.7.2 Réhabilitation des infrastructures et des équipements éducatifs<br>8.17.7.3 Mise en place des infrastructures temporaires d'apprentissage  |
| SECOPE                              | 2.3.1.1 Prime et logement pour enseignants en zones isolées<br>2.2.1.1 Recenser les enseignants du primaire à prendre en charge<br>2.2.2.1 Identification des écoles bénéficiaires de la subvention<br>1.3.1.1 Recenser les enseignants de la classe préparatoire<br>1.3.1.2 Paiement des enseignants (préscolaire yc préparatoire)<br>2.5.1.2 Assurer la distribution des allocations<br>8.1.1.1 Rémunération des personnels des services centraux EPSINC<br>8.2.1.1 Rémunération du personnel des bureaux gestionnaires EPSINC<br>8.2.2.1 Subvention de fonctionnement des BG du MEPSINC<br>2.2.1.2 Paiement des enseignants du primaire recensés par SECOPE<br>2.2.1.3 Paiement des enseignants du primaire non recensés<br>2.2.2.2 Subvention aux écoles primaires de la première à la 5ème année<br>2.2.2.3 Prise en charge des frais directs pour la 6ème année<br>4.3.1.1 Recenser les enseignants du secondaire à prendre en charge<br>4.3.1.2 Paiement des enseignants du secondaire 1<br>4.3.1.2 Paiement des enseignants du secondaire 2<br>4.3.2.1 Subvention de fonctionnement au secondaire<br>6.6.3.1 Paiement des enseignants de l'ETFP   |
| SERNAFOR                            | 2.9.1.3 Évaluation et capitalisation du pilote de la composante "Formation continue" du PROSEB<br>1.5.1.1 Élaboration et validation d'un module de formation<br>1.5.1.2 Assurer la formation pour les nouveaux recrutements<br>1.5.2.1 Révision et validation des modules existants<br>1.5.2.2 Assurer la formation continue pour les encadreurs et enseignants<br>2.4.4.2 Formation des chefs d'établissement et enseignants à l'éducation inclusive<br>2.6.4.2 Production et distribution des guides pédagogiques<br>2.7.1.1 Formation des formateurs<br>2.9.1.1 Développement et actualisation des modules de formation<br>2.9.1.2 Numérisation et opérationnalisation des modules de formation<br>4.6.1.1 Développer et actualiser les modules de formation<br>4.6.1.2 Mettre en place le plan de formation<br>2.9.1.4 Mise en place des CRESD dans les différentes provinces<br>2.9.2.1 Formation aux modules et au leadership<br>2.4.4.3 Intégration des modules de formation à l'éducation inclusive dans la formation initiale des enseignants<br>2.6.3.3 Formation à l'utilisation des plaquettes<br>2.9.1.5 Formation des inspecteurs et des conseillers d'enseignement<br>2.9.1.6 Formation des enseignants  |
| DIPROMAD                            | 1.4.1.1 Dotation en matériel d'éveil<br>1.4.2.1 Élaboration de guide pédagogiques pour le préscolaire<br>1.4.2.2 Impression et diffusion du guide<br>2.10.1.1 Actualisation du référentiel de compétences des enseignants réalisé en 2013<br>2.10.1.2 Révision du curriculum de formation des enseignants<br>2.10.2.1 Étude sur les profils d'entrée, de sortie et de durée de formation des futurs enseignants<br>2.10.2.2 Définition du profil des formateurs des formateurs<br>2.10.3.1 Étude sur la carte scolaire des écoles normales et de l'enseignement des humanités pédagogiques<br>2.10.3.2 Mise en place du programme de restructuration/spécialisation des établissements<br>2.6.1.1 Définition d'un kit minimal en matériel pédagogique pour une classe et une école<br>2.6.1.2 Production, acquisition et distribution du matériel pédagogique<br>2.6.2.2 Acquisition et distribution de manuels scolaires<br>2.6.3.2 Acquisition et distribution des plaquettes<br>2.6.4.1 Élaboration des guides pédagogiques<br>2.7.2.1 Élaboration d'un guide sur des activités de lecture harmonisées<br>2.7.2.2 Acquisition et distribution du guide sur des activités de lecture harmonisées<br>2.7.3.1 Élaboration d'un guide d'aide à la réalisation de projets pédagogiques centrés sur la lecture<br>2.7.3.2 Acquisition et distribution du guide d'aide à la réalisation de projets pédagogiques centrés sur la lecture<br>2.8.6.1 Diagnostic de la situation et définition d'une bibliothèque standard (équipements, ouvrages, etc.)<br>2.8.6.3 Élaboration d'un guide de gestion d'une bibliothèque (archivage, etc.) et formation à la gestion de bibliothèque<br>2.8.6.4 Acquisition et distribution de livres<br>4.4.1.1 Définition du kit d'équipement en matériel pédagogique pour le premier cycle du secondaire<br>4.4.1.2 Acquisition et distribution de kits pédagogiques<br>4.4.2.1 Élaboration de manuels scolaires en français, mathématiques et sciences et de leurs guides pédagogiques<br>4.4.2.4 Acquisition et distribution des guides pédagogiques pour les enseignants<br>4.4.2.4 Acquisition et distribution des manuels scolaires en français, mathématiques et sciences<br>4.5.3.1 Analyse des besoins en bibliothèques (audit de l'existant)<br>4.5.3.2 Définition d'une bibliothèque standard et élaboration d'un guide de gestion<br>4.5.3.5 Acquisition et distribution de livres et de matériel<br>5.1.1.1 Évaluation de la réforme en cours et rédaction des dispositions réglementaires<br>5.4.1.1 Définition du kit d'équipement en matériel pédagogique pour le premier cycle du secondaire<br>5.4.1.2 Acquisition et distribution de kits pédagogiques |

| Ministère/Structure<br>Chef de file | Activité  |
|-------------------------------------|---|
|                                     | 5.4.2.1 Élaboration de manuels scolaires en français, mathématiques et sciences et de leurs guides pédagogiques<br>5.4.2.3 Élaboration du module de formation à l'utilisation des manuels scolaires en français, mathématiques et sciences<br>5.4.2.4 Acquisition et distribution des manuels scolaires en français, mathématiques et sciences<br>5.4.3.1 Acquisition et distribution des guides pédagogiques pour les enseignants<br>5.5.1.1 Définition d'un programme d'équipement<br>5.5.1.2 Équipement de laboratoire de physique chimie<br>5.5.1.3 Équipement de laboratoire de biologie<br>5.5.3.1 Analyse des besoins en bibliothèques (audit de l'existant)<br>5.5.3.2 Définition d'une bibliothèque standard et élaboration d'un guide de gestion<br>5.5.3.5 Acquisition et distribution de livres et de matériel<br>5.7.1.1 Développer et actualiser les modules de formation<br>5.7.1.2 Mettre en place le plan de formation<br>8.8.1.1 Production et distribution du document de la politique nationale du livre scolaire<br>8.8.2.1 Élaboration d'un guide à destination des concepteurs des manuels tenant compte des questions transversales (genre, éducation à la vie, paix et citoyenneté, environnement et santé)<br>8.8.2.2 Renforcement des capacités à l'élaboration et à la gestion des manuels scolaires<br>4.4.2.3 Élaboration du module de formation à l'utilisation des manuels scolaires en français, mathématiques et sciences<br>4.1.1.1 Déterminer les contenus et les finalités de la réforme vers l'éducation de base étendue à 8 ans<br>2.6.2.3 Suivi de distribution des manuels scolaires |
| EVF                                 | 8.17.9.1 Fourniture des repas pendant les crises<br>2.4.2.1 Étude de faisabilité sur la mise en place des cantines scolaires<br>2.4.3.1 Identification des familles bénéficiaires<br>2.4.3.2 Distribution de l'allocation aux familles<br>2.4.5.2 Distribution de l'allocation aux élèves<br>8.17.12.1 Sensibiliser les élèves et les enseignants sur les risques des crises ainsi que le comportement à adopter y compris le soutien psychosocial<br>8.18.5.1 Formation du personnel enseignant et des administrateurs sur la prévention des conflits et des violences en milieu scolaire et universitaire<br>8.18.6.1 Campagnes de sensibilisation à travers les radios communautaires<br>2.4.1.1 Étude de faisabilité de création des coopératives scolaires<br>2.4.1.2 Mise en place de mesures d'incitation à la création de coopératives scolaires<br>2.4.2.2 Mise en place de mesures d'incitations à la création de cantines scolaires  |
| Direction des Sports<br>et loisirs  | 2.8.5.1 Définition d'un kit minimum pour une école d'équipements pour activités physiques et sportives<br>2.8.5.2 Acquisition et distribution d'équipement pour activités physiques et sportives<br>4.5.2.1 Définition d'un kit minimum pour une école d'équipements pour activités physiques et sportives<br>4.5.2.2 Acquisition et distribution d'équipement pour activités physiques et sportives<br>5.6.2.1 Acquisition et distribution d'équipement pour activités physiques et sportives  |
| <b>METP</b>                         |   |
| Cabinet et SG                       | 6.1.4.1 Étude sur l'actualisation des programmes<br>6.4.1.1 Définition du cadre national de concertation<br>6.4.1.2 Mise en place et fonctionnement du mécanisme de concertation<br>6.4.2.1 Définition des modalités de concertation régionale<br>6.4.2.2 Assurer les concertations régionales<br>6.4.4.1 Étude de faisabilité sur la création de Chambres des métiers et d'artisanat<br>8.11.3.1 Définition d'un commission de Qualification et de Certification<br>8.11.3.2 Textes réglementaires de création de la CNQC<br>8.11.3.3 Mise en place et fonctionnement de la CNQC<br>8.17.8.2 Élaboration d'un guide des normes de construction des établissements ETFP<br>6.4.3.1 Définition de modèles de partenariat<br>6.4.3.2 Mise en place des accords de partenariat<br>6.3.2.1 Définition des besoins en manuels scolaires<br>6.3.2.2 Acquisition et distribution de manuels scolaires  |
| DSG                                 | 6.2.2.1 Octroi des bourses pour les filles dans les filières prometteuses<br>6.5.4.1 Équipement des élèves en ordinateurs portables<br>6.7.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des centres d'ingénierie, d'application et de ressources<br>6.7.3.1 Équipement des inspecteurs en ordinateurs portables<br>8.1.1.4 Rémunération des personnels des services centraux ETP<br>8.1.2.4 Fonctionnement des services centraux ETP  |
| IG                                  | 6.6.2.1 Développer et actualiser les modules de formation<br>6.6.2.2 Mettre en place le plan de formation<br>6.7.1.1 Renforcement des moyens des déplacements   |
| DEP                                 | 6.1.2.1 Étude préalable à la mise en place des nouvelles filières<br>6.2.1.1 Définir un plan de sensibilisation<br>6.2.1.2 Développer des outils et des supports<br>6.2.1.3 Assurer des campagnes<br>6.3.1.1 Équipement pédagogiques pour les filières prioritaires<br>6.5.1.1 Équipement des écoles techniques en mobilier scolaire<br>6.5.2.1 Acquisition et distribution d'équipement pour activités physiques et sportives<br>6.5.3.1 Analyse des besoins en bibliothèques (audit de l'existant)<br>6.5.3.2 Définition d'une bibliothèque standard et élaboration d'un guide de gestion<br>6.5.3.3 Acquisition et distribution de livres et de matériel<br>6.6.1.1 Étude de faisabilité du national d'ingénierie de la formation<br>6.7.4.1 Élaboration des accords de partenariat entre les trois entités concernés<br>6.7.4.2 Étude d'employabilité des sortants<br>6.1.1.1 Étude sur les filières obsolètes et porteuses d'emploi<br>6.1.3.1 Étude pour la définition des nouvelles critères d'ouverture des filières sur le territoire national   |

| Ministère/Structure<br>Chef de file | Activité   |
|-------------------------------------|--|
| DIS                                 | 6.1.5.1 Construction et équipement d'un centre de ressource ETFP<br>6.1.6.1 Construction et équipement des centres d'application<br>6.1.7.1 Évaluation des établissements transformés et état des lieux des établissements à transformer<br>6.1.7.2 Acquisition et installation des équipements pour les établissements transformés<br>6.6.1.2 Construction et équipement du CNIF  |
| <b>MAS</b>                          |  |
| Cabinet et SG                       | 3.2.4.1 Formation des animateurs<br>3.10.1.1 Formation spécifique destinée aux inspecteurs<br>3.8.1.1 Dynamiser les instances de conseil et de coordination<br>3.9.3.1 Étude de faisabilité de la transformation service en centre de ressource<br>3.9.3.2 Réhabilitation, équipement et fonctionnement du centre<br>3.11.2.1 Développement et fonctionnement du site web<br>3.9.2.1 Renforcement des capacités du personnel<br>3.9.2.2 Renforcement des moyen matériels   |
| DGENF                               | 3.1.1.2 Développer des outils et des supports<br>3.1.4.2 Renforcement de l'offre alternative d'éducation pour les enfants en âge scolaire non scolarisés (9-14 ans)<br>3.1.4.3 Évaluation de l'efficacité de la subvention<br>3.9.1.1 Étude sur la réorganisation de la DGENF<br>3.1.1.1 Définir un plan de communication<br>3.1.1.2 Développer des outils et des supports<br>3.1.1.3 Assurer des campagnes IEC<br>3.1.2.1 Identification des écoles primaires pouvant servir d'appui<br>3.7.2.1 Formation des formateurs des éducateurs sociaux<br>3.7.3.1 Rémunération des enseignants<br>3.5.3.1 Formation des enseignants à l'utilisation des manuels et guides<br>3.1.4.1 Élaboration d'une stratégie de réinsertion scolaire des enfants déscolarisés et des outils d'identification de ces enfants<br>3.4.1.1 Ateliers techniques de révision du programme de rattrapage scolaire<br>3.6.1.1 Standardisation des outils de suivi et d'évaluation des apprenants<br>3.7.1.1 Actualisation des modules de formation de rattrapage scolaire<br>3.7.1.2 Actualisation des modules de formation d'alphabétisation<br>3.6.2.1 Standardisation des documents de certification<br>3.6.3.1 Formation des inspecteurs des Affaires sociales (alphabétisation, rattrapage scolaire et apprentissage professionnel)<br>3.6.3.2 Formation des inspecteurs de l'EPSINC (rattrapage scolaire)<br>3.7.1.3 Actualisation des modules de formation d'apprentissage professionnel<br>3.2.3.2 Définition des outils et matériels pédagogiques<br>3.5.1.1 État des lieux de la codification des langues<br>3.5.2.2 Atelier de validation des manuels et guides en langue locale<br>3.3.1.1 Révision des programmes<br>3.4.2.1 Élaboration de manuels et de guides pédagogiques de rattrapage scolaire<br>3.4.3.1 Uniformisation des manuels et des guides andragogiques et pédagogiques<br>3.3.2.1 Formation du personnel, de la société civile à l'utilisation des programmes<br>3.4.2.2 Formation des utilisateurs aux manuels et guides pédagogiques de rattrapage scolaire<br>3.4.3.2 Formation des utilisateurs aux manuels et guides andragogiques et pédagogiques<br>3.4.1.2 Harmoniser les programmes d'alphabétisation existants<br>3.4.1.5 Actualisation du guide d'alphabétisation<br>3.4.1.4 Actualisation des guides des trois niveaux de rattrapage scolaire<br>3.4.1.3 Harmoniser les programmes d'apprentissage professionnel<br>3.4.1.6 Actualisation du guide d'apprentissage professionnel<br>3.10.1.2 Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des centres |
| DEP                                 | 3.2.1.1 Recensement des communautés de base et structures de référencement<br>3.2.2.1 Élaboration d'une carte sociale des familles les plus vulnérables<br>3.2.3.3 Acquisition et distribution des outils et matériels pédagogiques<br>3.4.4.1 Acquisition et distribution des programmes<br>3.4.4.2 Acquisition et distribution des manuels<br>3.4.4.3 Acquisition et distribution des guides<br>3.5.2.3 Production et distribution des manuels et guides en langue locale<br>8.1.3.3 Investissements MAS (ENF)<br>3.1.1.1 Définir un plan de communication<br>3.2.3.1 Identification des structures d'accueil  |
| DSG                                 | 3.1.2.2 Construction et équipement de centres de promotion sociale (alphabétisation, rattrapage)<br>3.1.2.3 Réhabilitation et équipement de centres de promotion sociale<br>8.1.1.3 Rémunération des personnels des services centraux MAS<br>8.1.2.3 Fonctionnement des services centraux MAS  |
| <b>MESU</b>                         |  |
| Cabinet et SG                       | 7.13.1.1 Élaboration des textes réglementaires (mise en œuvre de la Loi-Cadre)<br>7.9.1.1 Assurer la tenue des exposition régionales et nationales<br>7.9.2.2 Fonctionnement du fonds compétitif<br>7.9.4.3 Assurer le fonctionnement des ED   |
| DSA                                 | 7.10.2.2 Assurer l'octroi des bourses doctorales<br>7.1.1.1 Octroi d'une bourse d'études aux filles scolarisées dans les filières d'ingénieur<br>7.11.5.2 Contrôles de scolarité dans tous les EES publics et privés agréés  |
| DEP                                 | 7.13.4.1 Élaboration et validation des contrats des performances<br>7.4.1.1 Actualisation des textes régissant les cellules d'assurance qualité (CAQ)<br>7.4.1.2 Formation et renforcement des membres des CAQ<br>7.4.1.3 Réhabilitation et équipement des CAQ   |

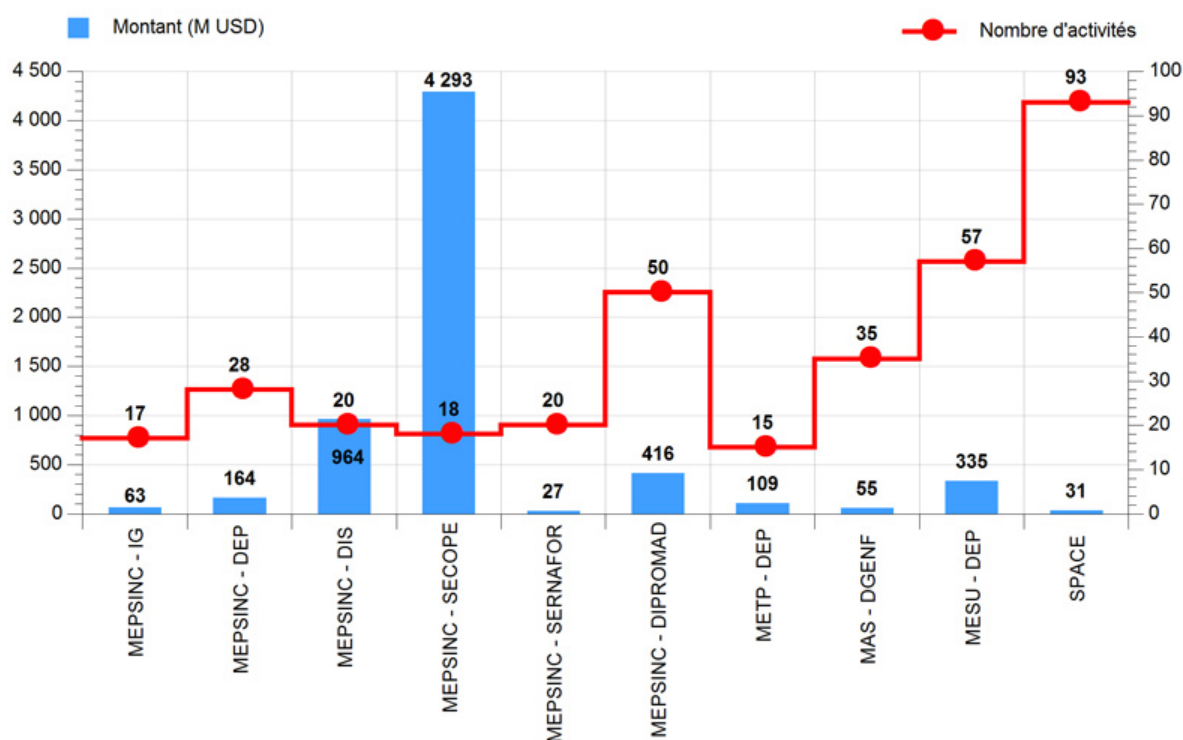
| Ministère/Structure<br>Chef de file | Activité  |
|-------------------------------------|---|
|                                     | <p>7.4.2.1 Définition du statut et du modèle de fonctionnement de l'ANIAQ</p> <p>7.4.2.2 Mise en place de l'ANIAQ</p> <p>7.5.2.1 Élaboration du programme de développement des établissements existants</p> <p>7.5.2.2 Mise en œuvre du programme de développement</p> <p>7.6.1.1 Définition du programme de mise en place du système LMD</p> <p>7.6.3.2 Subvention de la mobilité</p> <p>7.8.2.3 Dotation des enseignants et étudiants en ordinateurs portables</p> <p>7.8.2.4 Formation des enseignants aux TIC dans les enseignements</p> <p>7.9.1.2 Octroi des prix aux œuvres porteuses</p> <p>7.9.2.1 Définition du concept et du mode de fonctionnement</p> <p>7.13.3.1 Mise en place d'un cadre permanent de concertation</p> <p>7.9.4.1 Étude de faisabilité de création des ED</p> <p>7.9.4.2 Mise en place des ED</p> <p>7.11.1.1 Étude d'élaboration du cadre normatif avec une cellule d'experts</p> <p>7.5.1.1 Définition / révision des programmes</p> <p>7.5.1.2 Formation sur les nouveaux programmes</p> <p>7.6.1.2 Révision des programmes selon le système LMD</p> <p>7.6.1.3 Édition et distribution des nouveaux programmes</p> <p>7.6.1.4 Formation aux nouveaux programmes</p> <p>7.7.1.1 Définition du Plan numérique des universités</p> <p>7.7.1.2 Mise en place du Plan numérique</p> <p>7.7.1.3 Mise en place d'un centre universitaire informatique</p> <p>7.7.2.1 Définir l'architecture de la BVN</p> <p>7.7.2.2 Mise en place et fonctionnement de la BVN</p> <p>7.8.1.1 Définition du réseau numérique</p> <p>7.8.1.2 Mise en place et fonctionnement du réseau numérique des EES</p> <p>7.2.1.1 Faisabilité de création des ESS dans les zones défavorisées</p> <p>7.2.1.2 Création d'un EES dans une zone défavorisée</p> <p>7.3.2.1 Construction de 70 amphithéâtres</p> <p>7.3.2.2 Construction de 400 salles pour le supérieur</p> <p>7.3.2.3 Réhabilitation des laboratoires et ateliers</p> <p>7.10.2.1 Étude de définition du dispositif</p> <p>7.10.1.2 Recrutement de nouveaux enseignants et vacances</p> <p>5.8.3.3 Équipement en matériel de laboratoire, ateliers et matériels didactiques des ISP/ISPT/UPN</p> <p>7.10.1.1 Développement d'un fichier des compétences nationales</p> <p>7.11.2.1 Organisation et tenue des états généraux de l'enseignement supérieur</p> <p>7.11.4.1 Définir les modèles d'audits interne et externe</p> <p>7.11.4.1 Étude sur le dimensionnement et l'organisation des EES publics</p> <p>7.11.4.2 Formation aux méthodes d'audit interne</p> <p>7.11.5.1 Audit organisationnel et enquête de viabilité pour les différents ESS</p> <p>7.11.5.3 Organisations des campagnes de sensibilisation dans les 26 provinces pour impliquer toutes les parties prenantes dans l'effort d'assainissement du sous-secteur</p> <p>7.11.5.4 Conclusion d'accord de collaboration avec les associations de la société civile et du monde économique</p> <p>7.12.1.1 Définition de la cellule de planification et sa mise en place dans tous les EES</p> <p>7.12.1.2 Mise à jour de la carte universitaire</p> <p>7.12.1.3 Renforcement des capacités en matière de planification</p> <p>7.12.2.1 Réhabilitation et équipement des 26 cellules des planifications aux niveaux des conférences des chefs d'EES</p> <p>7.12.2.2 Appui technique aux EES pour l'élaboration de leur plan stratégique</p> <p>7.12.2.3 Utilisation par les EES de logiciels de gestion informatisée des ressources</p> <p>7.12.3.1 Production annuelle du plan stratégique des ESS</p> <p>7.13.2.1 Conception des outils de bonne gouvernance</p> <p>7.13.2.2 Renforcement des capacités des gestionnaires des EES sur l'utilisation des outils de bonne gouvernance</p> <p>8.1.3.2 Investissements MESU</p> <p>8.1.3.4 Investissements ETP</p> |
| DSG                                 | <p>8.1.1.2 Rémunération des personnels des services centraux du MESU</p> <p>8.1.2.2 Fonctionnement des services centraux MESU</p> <p>7.3.1.1 Paiement des enseignants</p>   |
| CPE                                 | <p>8.12.2.2 Étude sur la réorganisation des services d'orientation des EES</p> <p>8.12.2.3 Formation des formateurs des services d'orientation des EES</p> <p>8.12.2.4 Formation des personnels des services d'orientation des EES</p> <p>5.8.3.1 Actualisation du référentiel de compétences des enseignants réalisé en 2013</p> <p>5.8.3.2 Révision du curriculum de formation des enseignants</p> <p>7.6.2.1 Mise à niveau et fonctionnement de la CPE</p>   |
| DEOD                                | <p>7.8.2.1 Définition du concept et du mécanisme de fonctionnement</p> <p>7.8.2.2 Développement de la formation à distance</p>  |
| PUC                                 | <p>7.9.3.1 Définition du programme de mise à niveau</p> <p>7.9.3.2 Réhabilitation et équipement du PUC</p>  |
| Corps des inspecteurs               | <p>8.11.1.1 Élaboration d'un module de formation</p> <p>8.11.1.2 Formation des inspecteurs de IESU</p>  |
| <b>SPACE</b>                        |   |
| Activités spécifiques               | <p>5.8.5.1 Définition d'un cadre de coordination des 4 ministères</p> <p>5.8.5.2 Mise en place et fonctionnement du cadre de coordination</p> <p>8.12.3.1 Étude sur la réforme du TENAFEP</p> <p>8.14.2.1 Élaboration et adoption d'un code de conduite unique</p> <p>8.14.2.2 Vulgarisation des principes du code de conduite</p>  |

| Ministère/Structure<br>Chef de file                     | Activité   |
|---|--|
|   | 8.14.2.3 Élargissement de l'expérience "Points focaux genre" : Identification des cas de violence dans les écoles et mise en place de mécanisme de suivi des dossiers et de références des victimes<br>8.14.3.1 Discrimination positive au recrutement dans la fonction d'enseignement<br>8.17.1.1 Définition de la structure/prérogatives/composition de la cellule<br>8.17.2.1 Élaboration d'une étude sur la vulnérabilité<br>8.17.3.1 Élaboration d'une stratégie de prévention des risques<br>8.19.1.1 Renforcement des structures de pilotage et coordination<br>8.19.1.2 Renforcement des structures de mise en œuvre du Plan sectoriel<br>8.19.2.1 Organisation et tenue des Revues conjointes<br>8.19.3.1 Définition d'un cadre de coordination interministérielle<br>8.19.3.2 Mise en place et fonctionnement du cadre de coordination interministérielle<br>8.3.1.1 Études sur la mise à la retraite des agents<br>8.3.2.1 Études sur la rationalisation et la modernisation des statuts<br>8.6.2.1 Évaluation des besoins effectifs de fonctionnement des différentes catégories des bureaux gestionnaires<br>8.6.2.2 Définition des budgets des catégories des BG et des modalités de leur financement<br>8.6.3.1 Étude d'évaluation des flux ascendants ;  |
| Activités de<br>coordination et<br>intersectorielles    | 8.14.3.2 Organisation de journées d'information et d'échange<br>8.14.4.1 Sensibiliser les communautés à la prévention des mariages précoces et les filles et adolescentes aux grossesses non désirées<br>8.14.4.2 Créer des clubs des pairs (es) éducateurs (trices)<br>8.18.3.1 Élaboration d'un plan de communication<br>8.18.3.2 Développer des outils et des supports<br>8.18.3.3 Assurer des campagnes IEC<br>8.18.1.1 Établir un diagnostic de la situation<br>8.18.1.2 Élaboration du/des document(s) de stratégie pour l'éducation à la paix à la citoyenneté<br>8.18.1.3 Élaboration et validation des plans d'action pour l'éducation à la paix, en situation d'urgence et à la citoyenneté<br>8.18.1.4 Publication et vulgarisation des plans d'action pour l'éducation à la paix et à la nouvelle citoyenneté<br>8.18.2.1 Élaboration de modules de formation et de guides pratiques<br>8.18.2.2 Élaboration d'un référentiel de cours d'éducation civique et morale et d'éducation à la nouvelle citoyenneté<br>8.18.4.1 Organisation du montage institutionnel et installation des structures provinciales<br>8.18.4.2 Renforcement des capacités<br>8.17.3.2 Définir les indicateurs de vulnérabilité et les modalités de leur production<br>8.6.1.1 Production d'outils d'audits internes et externes<br>8.6.1.2 Opérations d'audits internes et externes<br>8.7.2.1 Élaboration et diffusion des projets d'établissement<br>8.14.5.1 Révision des programmes à tous les niveaux pour éliminer les stéréotypes et intégrer la dimension genre<br>8.14.5.2 Élaboration d'un guide méthodologique de révision des manuels scolaires<br>8.14.5.3 Réviser les manuels pour éliminer les stéréotypes et intégrer la dimension genre<br>8.17.6.1 Révision des programmes en intégrant les principes de réduction des risques<br>8.17.4.1 Organisation du montage institutionnel et installation des structures provinciales<br>8.17.5.1 Élaboration et validation du plan d'action pour les zones à risque<br>8.10.1.1 Définition des prérogatives et de la composition du Comité scientifique<br>8.10.1.2 Mise en place du Comité scientifique<br>8.10.2.1 Mise en place de la réforme des curricula aux différents et entre les niveaux<br>8.10.2.2 Étude sur l'harmonisation des profils de sortie<br>8.10.3.1 Élaboration de modules de formation<br>8.11.2.1 Mise en place d'une Cellule indépendante de l'évaluation des acquis scolaires<br>8.11.2.2 Développement des outils d'évaluation<br>8.11.2.3 Administration des évaluations nationales et fonctionnement de la Cellule<br>8.11.4.1 Élaboration des guides de diagnostic par type d'établissement<br>8.11.4.2 Acquisition et diffusion des guides de diagnostic<br>8.11.5.1 Élaboration d'un module de formation aux guides de diagnostic<br>8.12.1.1 Étude sur la mise en place de passerelles entre les filières<br>8.9.3.1 Formation et échange d'expérience entre différents COGES et COPA<br>8.12.2.1 Étude sur la création de services d'orientation dans le secondaire<br>8.9.1.1 Élaboration et mise en place d'une nouvelle convention<br>8.9.2.1 Révision et mise à jour des textes réglementaires<br>8.15.1.1 Préparation d'une circulaire/instruction académique par le Ministre portant interdiction de toute mobilité pendant l'année scolaire/académique<br>8.15.1.2 Vulgarisation et suivi de l'application de la circulaire/instruction académique<br>8.15.3.1 Définition des dispositions d'imposition de rattrapage des heures perdues<br>8.7.1.1 Accompagnement des structures dans l'élaboration d'un projet à l'EPSINC<br>8.15.2.1 Identifier des solutions pour le paiement des enseignants<br>8.7.1.3 Accompagnement des structures dans l'élaboration d'un projet de l'ETP<br>8.7.1.2 Accompagnement des structures dans l'élaboration d'un projet au MAS<br>8.14.5.4 Formation des enseignants à l'utilisation des programmes et manuels révisés<br>5.8.1.1 Étude sur la spécialisation des institutions<br>5.8.2.1 Étude sur la réforme structurelle des ISP/ISPT/UPN |
| Activités<br>intersectorielles et<br>activités communes | 5.8.4.1 Validation du guide de stage élaboré en 2015<br>5.8.4.2 Élaboration d'un cadre de suivi des stages des enseignants en formation<br>8.17.13.2 Identification des élèves/étudiants déplacés ainsi que leurs établissements<br>8.16.1.1 Mise en place progressive du dispositif numérique de collecte de données et de saisie des données<br>8.16.1.2 Formation des cadres au logiciel de collecte et de saisie des données<br>8.16.1.3 Campagne de collecte de données<br>8.16.2.1 Traitement et analyse des données<br>8.16.2.2 Publication des annuaires nationaux et provinciaux et des cartes scolaires<br>8.16.3.1 Élaboration des cartes scolaires/universitaires  |

| Ministère/Structure<br>Chef de file | Activité   |
|-------------------------------------|--|
|                                     | 8.16.3.2 Publication de la carte scolaire/universitaire (papier et numérique)  |
|                                     | 8.13.4.1 Mise en place d'un système de suivi des carrières scolaires   |
|                                     | 8.13.4.2 Mise en œuvre du dispositif   |
|                                     | 5.2.1.1 Étude sur les modalités de l'examen de fin du cycle  |
|                                     | 5.2.1.2 Textes réglementaires adoptés  |
|                                     | 8.13.3.1 Formation des directeurs d'établissement scolaire au dispositif de rattrapage pour les élèves en difficulté |
|                                     | 8.4.1.1 Formation des cadres des services centraux   |
|                                     | 8.4.1.2 Formation des cadres des services déconcentrés   |
|                                     | 8.4.1.3 Suivi et évaluation des cadres des services déconcentrés   |
|                                     | 2.6.3.1 Élaboration de plaquettes sur l'éducation à la gestion, l'éducation à la paix et à la citoyenneté            |
|                                     | 8.16.4.1 Définition des méthodes d'élaboration des tableaux de bord provinciaux                                      |
|                                     | 8.16.4.2 Élaboration des premiers tableaux de bord provinciaux   |
|                                     | 8.16.5.1 Formation aux outils et méthodes  |
|                                     | 8.16.5.2 Publication et diffusion des tableaux de bords provinciaux  |

Il se dégage que certaines structures sont appelées à jouer un rôle important dans la mise en place du Plan d'action de la stratégie sectorielle, il s'agit d'une dizaine de structures : 9 au sein des 4 Ministères sectorielles et le SPACE. Ces dix structures sont responsables de la mise en œuvre d'environ 80% du Plan d'action tant en termes d'enveloppes financières que de nombre d'activités. Il s'agit des structures figurant dans le graphique suivant :

Graphique 38 : Structures clés de la mise en œuvre du Plan d'action : Enveloppes et nombre d'activités



Ainsi, il apparaît que la réussite du Plan d'action est tributaire des capacités à déployer par ces différentes structures pour la mise en œuvre des différentes activités programmées. À cet effet, le plan sectoriel et le plan d'action ont programmé un ensemble d'activité visant le renforcement des capacités des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et du Plan d'action de la période 2016-2020. L'enveloppe globale allouée à l'ensemble des activités de formation et de renforcement des capacités atteint 305 millions USD pour la période 2016-2020 dont 248 affectés à la formation des enseignants et 57 millions USD réservés au renforcement des capacités de gestion. Bien évidemment, la mise en place de SPACE et le renforcement de ces capacités humaines et matérielles contribuera de manière fondamentale à la réussite de la mise en place du Plan d'action et à assurer la coordination technique inter et intra sectorielle.

Le tableau suivant présente le détail des activités dédiées au renforcement des capacités :

Tableau 56 : Renforcement des capacités : activités programmées durant la période 2016-2020

(En 1000 USD)

| Programme<br>Composante et Activité  | Capacités<br>pédagogiques | Capacités de<br>gestion |
|--|---------------------------|-------------------------|
| <b>1. Enseignement préscolaire : Développer une préscolarisation de qualité, particulièrement en milieu rural</b>                  | <b>9 269</b>              |                         |
| 1.5 Formation des animateurs : Des enseignants qualifiés   | 8 099                     |                         |
| 1.5.1. Formation initiale des enseignants et encadreurs  | 3 010                     |                         |
| 1.5.1.1 Élaboration et validation d'un module de formation   | 40                        |                         |
| 1.5.1.2 Assurer la formation pour les nouveaux recrutements  | 2 970                     |                         |
| 1.5.2 Formation continue des enseignants et encadreurs   | 5 089                     |                         |
| 1.5.2.1 Révision et validation des modules existants   | 40                        |                         |
| 1.5.2.2 Assurer la formation continue pour les encadreurs et enseignants   | 5 049                     |                         |
| 1.6 Supervision des structures et des enseignants : Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des structures              | 1 170                     |                         |
| 1.6.1 Moyens de déplacement des inspecteurs  | 450                       |                         |
| 1.6.1.1 Équipement des Inspecteurs en Moto   | 450                       |                         |
| 1.6.2 Primes d'itinérance  | 720                       |                         |
| 1.6.2.1 Dotation en prime d'itinérance   | 720                       |                         |
| <b>2. Enseignement primaire : Un enseignement primaire de qualité pour apporter à tous les savoirs et compétences de base</b>      | <b>62 393</b>             |                         |
| 2.7 Apprentissage de la lecture-écriture : améliorer les apprentissages de la lecture-écriture                                     | 270                       |                         |
| 2.7.1 Former les enseignants   | 270                       |                         |
| 2.7.1.1 Formation des formateurs   | 270                       |                         |
| 2.9 Formation continue des enseignants : renforcer la formation continue   | 7 244                     |                         |
| 2.9.1 Renforcer la formation continue des enseignants  | 2 533                     |                         |
| 2.9.1.1 Développement et actualisation des modules de formation  | 32                        |                         |
| 2.9.1.2 Numérisation et opérationnalisation des modules de formation   | 420                       |                         |
| 2.9.1.3 Évaluation et capitalisation du pilote de la composante "Formation continue" du PROSEB                                     | 16                        |                         |
| 2.9.1.4 Mise en place des CRESD dans les différentes provinces   | 115                       |                         |
| 2.9.1.5 Formation des inspecteurs et des conseillers d'enseignement  | 825                       |                         |
| 2.9.1.6 Formation des enseignants  | 1 125                     |                         |
| 2.9.2 Formation des directeurs d'écoles  | 4 688                     |                         |
| 2.9.2.1 Formation aux modules et au leadership   | 4 688                     |                         |
| 2.9.3 Constitution de réseaux de proximité   | 16                        |                         |
| 2.9.3.1 Établissement d'une cartographie des REP existants   | 16                        |                         |
| 2.9.3.2 Extension des REP sur tout le territoire   |                           |                         |
| 2.9.4 Systématisation du mécanisme d'évaluation de l'impact des formations   | 7                         |                         |
| 2.9.4.1 Élaboration d'outils de suivi et d'évaluation  | 7                         |                         |
| 2.10 Formation initiale des enseignants du primaire : Professionnaliser les humanités pédagogiques                                 | 54 879                    |                         |
| 2.10.1 Élaboration d'un curriculum   | 74                        |                         |
| 2.10.1.1 Actualisation du référentiel de compétences des enseignants réalisé en 2013   | 10                        |                         |
| 2.10.1.2 Révision du curriculum de formation des enseignants   | 65                        |                         |
| 2.10.2 Définition du profil d'entrée, de sortie et durée de formation des futurs enseignants et du profil de leurs formateurs      | 73                        |                         |
| 2.10.2.1 Étude sur les profils d'entrée, de sortie et de durée de formation des futurs enseignants                                 | 51                        |                         |
| 2.10.2.2 Définition du profil des formateurs des formateurs  | 23                        |                         |
| 2.10.3 Élaboration et mise en place d'un programme de restructuration/spécialisation des établissements                            | 54 132                    |                         |
| 2.10.3.1 Étude sur la carte scolaire des écoles normales et de l'enseignement des humanités pédagogiques                           | 132                       |                         |
| 2.10.3.2 Mise en place du programme de restructuration/spécialisation des établissements   | 54 000                    |                         |
| 2.10.4 Bourses d'études pour les élèves enseignants méritants  | 600                       |                         |
| 2.10.2.1 Allocation de la bourse d'études pour les enseignants en formation  | 600                       |                         |
| <b>3. Éducation non formelle : Permettre aux personnes non scolarisées d'acquérir les savoirs de base</b>                          | <b>3 160</b>              | <b>451</b>              |
| 3.3. Programmes de l'AENF : Harmoniser les programmes et les adapter aux besoins des bénéficiaires                                 | 213                       |                         |
| 3.3.2 Formation d'animateurs (MAS.AH.SN, société civile) à l'utilisation et la gestion des programmes                              | 213                       |                         |
| 3.3.2.1 Formation du personnel, de la société civile à l'utilisation des programmes  | 213                       |                         |
| 3.6. Évaluation et certification : mettre en place un système de suivi, d'évaluation et de certification des acquis des apprenants | 554                       |                         |
| 3.6.3 Formation des inspecteurs aux outils de suivi et d'évaluation aux documents de certification                                 | 554                       |                         |
| 3.6.3.1 Formation des inspecteurs des Affaires sociales (alphabétisation, rattrapage scolaire et apprentissage professionnel)      | 528                       |                         |
| 3.6.3.2 Formation des inspecteurs de l'EPSINC (rattrapage scolaire)  | 26                        |                         |
| 3.7 Formation et rémunération des animateurs : former les enseignants et assurer leur rémunération                                 | 2 208                     |                         |
| 3.7.1 Actualisation des modules de formation   | 30                        |                         |
| 3.7.1.1 Actualisation des modules de formation de rattrapage scolaire  | 10                        |                         |
| 3.7.1.2 Actualisation des modules de formation d'alphabétisation   | 10                        |                         |
| 3.7.1.3 Actualisation des modules de formation d'apprentissage professionnel   | 10                        |                         |
| 3.7.2 Formation des éducateurs sociaux   | 2 178                     |                         |
| 3.7.2.1 Formation des formateurs des éducateurs sociaux  | 2 178                     |                         |
| 3.9. DGENF et structures déconcentrées : opérationnaliser les structures de supervision et de pilotage de l'AENF                   |                           | 451                     |
| 3.9.1 Structure et organigramme de la DGENF et des divisions provinciales  |                           | 12                      |
| 3.9.1.1 Étude sur la réorganisation de la DGENF  |                           | 12                      |
| 3.9.2 Moyens de la DGENF et des structures déconcentrées   |                           | 439                     |

| Programme  | Capacités pédagogiques | Capacités de gestion |
|--|------------------------|----------------------|
| Composante et Activité   |                        |                      |
| 3.9.2.1 Renforcement des capacités du personnel  |                        | 153                  |
| 3.9.2.2 Renforcement des moyens matériels  |                        | 286                  |
| <b>3.10 Supervision et inspection : assurer l'encadrement pédagogique des centres</b>  | <b>185</b>             |                      |
| <b>3.10.1 Encadrement de proximité par les inspecteurs du primaire</b>   | <b>185</b>             |                      |
| 3.10.1.1 Formation spécifique destinée aux inspecteurs   | 29                     |                      |
| 3.10.1.2 Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des centres  | 156                    |                      |
| <b>4. Enseignement du premier cycle secondaire : développer l'accès au premier cycle et préparer l'éducation de base de 8 ans</b>  |                        |                      |
| <b>4.6 Formation des enseignants : former les enseignants</b>  | <b>9 873</b>           |                      |
| <b>4.6.1 Formation continue des enseignants</b>  | <b>9 873</b>           |                      |
| 4.6.1.1 Développer et actualiser les modules de formation  | 9                      |                      |
| 4.6.1.2 Mettre en place le plan de formation   | 9 864                  |                      |
| <b>4.7 Supervision des structures et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles</b>   | <b>15 341</b>          |                      |
| <b>4.7.1 Moyens de déplacement des inspecteurs</b>   | <b>5 760</b>           |                      |
| 4.7.1.1 Renforcement des moyens des déplacements   | 5 760                  |                      |
| <b>4.7.2 Primes d'itinérance</b>   | <b>6 300</b>           |                      |
| 4.7.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratifs des écoles   | 6 300                  |                      |
| <b>4.7.3 Moyens informatiques</b>  | <b>3 281</b>           |                      |
| 4.7.3.1 Équipement informatique et de communication  | 3 281                  |                      |
| <b>5. Enseignement du second cycle secondaire : maîtriser et diversifier l'accès et préparer les élèves aux études supérieures</b>   | <b>52 069</b>          |                      |
| <b>5.7 Formation continue des enseignants : former les enseignants</b>   | <b>25 026</b>          |                      |
| <b>5.7.1 Développer et assurer la formation continue des enseignants</b>   | <b>25 026</b>          |                      |
| 5.7.1.1 Développer et actualiser les modules de formation  | 58                     |                      |
| 5.7.1.2 Mettre en place le plan de formation   | 24 968                 |                      |
| <b>5.8 Formation initiale des enseignants du secondaire : Professionnaliser les filières de formation</b>  | <b>13 234</b>          |                      |
| <b>5.8.1 Spécialisation des institutions</b>   | <b>42</b>              |                      |
| 5.8.1.1 Étude sur la spécialisation des institutions   | 42                     |                      |
| <b>5.8.2 Réforme des ISP/ISPT/UPN</b>  | <b>42</b>              |                      |
| 5.8.2.1 Étude sur la réforme structurelle des ISP/ISPT/UPN   | 42                     |                      |
| <b>5.8.3 Révision des curricula de formation</b>   | <b>13 086</b>          |                      |
| 5.8.3.1 Actualisation du référentiel de compétences des enseignants réalisé en 2013  | 10                     |                      |
| 5.8.3.2 Révision du curriculum de formation des enseignants  | 76                     |                      |
| 5.8.3.3 Équipement en matériel de laboratoire, ateliers et matériels didactiques des ISP/ISPT/UPN  | 13 000                 |                      |
| <b>5.8.4 Organisation de périodes de stage</b>   | <b>5</b>               |                      |
| 5.8.4.1 Validation du guide de stage élaboré en 2015   |                        |                      |
| 5.8.4.2 Élaboration d'un cadre de suivi des stages des enseignants en formation  | 5                      |                      |
| <b>5.8.5 Coordination entre le MEPSINC, MESU, METP et MAS</b>  | <b>60</b>              |                      |
| 5.8.5.1 Définition d'un cadre de coordination des 4 ministères   | 10                     |                      |
| 5.8.5.2 Mise en place et fonctionnement du cadre de coordination   | 50                     |                      |
| <b>5.9 Supervision des structures et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles</b>   | <b>13 810</b>          |                      |
| <b>5.9.1 Moyens de déplacement des inspecteurs</b>   | <b>5 760</b>           |                      |
| 5.9.1.1 Renforcement des moyens des déplacements   | 5 760                  |                      |
| <b>5.9.2 Primes d'itinérance</b>   | <b>6 300</b>           |                      |
| 5.9.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratifs des écoles   | 6 300                  |                      |
| <b>5.9.3 Moyens informatiques</b>  | <b>1 750</b>           |                      |
| 5.9.3.1 Équipement des inspecteurs en ordinateurs portables  | 1 750                  |                      |
| <b>6. Enseignement technique et formation professionnelle : apporter les qualifications nécessaires à l'économie nationale</b>   | <b>38 054</b>          |                      |
| <b>6.6 Formation et rémunération des enseignants : Former les enseignants et assurer leur rémunération</b>   | <b>36 254</b>          |                      |
| <b>6.6.1 Création d'un centre national d'ingénierie de la formation</b>  | <b>2 868</b>           |                      |
| 6.6.1.1 Étude de faisabilité du national d'ingénierie de la formation  | 78                     |                      |
| 6.6.1.2 Construction et équipement du CNIF   | 2 790                  |                      |
| <b>6.6.2 Formation des enseignants</b>   | <b>33 386</b>          |                      |
| 6.6.2.1 Développer et actualiser les modules de formation  | 9                      |                      |
| 6.6.2.2 Mettre en place le plan de formation   | 33 378                 |                      |
| <b>6.7 Supervision des structures et des enseignants : assurer l'encadrement pédagogique et administratif des écoles</b>   | <b>1 800</b>           |                      |
| <b>6.7.1 Moyens de déplacement des inspecteurs</b>   | <b>747</b>             |                      |
| 6.7.1.1 Renforcement des moyens des déplacements   | 747                    |                      |
| <b>6.7.2 Primes d'itinérance</b>   | <b>824</b>             |                      |
| 6.7.2.1 Assurer l'encadrement pédagogique et administratif des centres d'ingénierie, d'application et de ressources  | 824                    |                      |
| <b>6.7.3 Moyens informatiques</b>  | <b>229</b>             |                      |
| 6.7.3.1 Équipement des inspecteurs en ordinateurs portables  | 229                    |                      |
| <b>6.7.4 Mise en place d'un observatoire national ETEP tripartite (Gouvernement, employeurs et syndicats) pour l'employabilité des sortants</b>  | <b>38</b>              |                      |
| 6.7.4.1 Élaboration des accords de partenariat entre les trois entités concernés   | 6                      |                      |
| 6.7.4.2 Étude d'employabilité des sortants   | 32                     |                      |
| <b>7. Enseignement supérieur : Former les cadres qualifiés et ouverts aux technologies qui porteront le développement économique</b>   | <b>2 322</b>           | <b>15 381</b>        |
| <b>7.6 Inscription du Système Congolais d'Enseignement Supérieur dans la mouvance mondiale : Promouvoir la participation des EES de la RDC aux partenariats régionaux et internationaux d'enseignement supérieur et de recherche</b> | <b>2 322</b>           |                      |
| <b>7.6.2 Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission permanente des études (CPE)</b>   | <b>970</b>             |                      |
| 7.6.2.1 Mise à niveau et fonctionnement de la CPE  | 970                    |                      |



| Programme   | Capacités<br>pédagogiques | Capacités de<br>gestion |
|---|---------------------------|-------------------------|
| Composante et Activité  |                           |                         |
| <b>7.9.3 Renforcement des capacités des PUC</b>   | <b>1 352</b>              |                         |
| 7.9.3.1 Définition du programme de mise à niveau  | 52                        |                         |
| 7.9.3.2 Réhabilitation et équipement du PUC   | 1 300                     |                         |
| <b>7.11 Restructuration et réorganisation du Système</b>  |                           | <b>6 545</b>            |
| <b>7.11.1 Élaboration du cadre normatif susceptible d'arrimer les systèmes d'ESU aux standards internationaux</b>   |                           | <b>48</b>               |
| 7.11.1.1 Étude d'élaboration du cadre normatif avec une cellule d'experts   |                           | 48                      |
| <b>7.11.2 Organisation des états généraux de l'ESU</b>  |                           | <b>235</b>              |
| 7.11.2.1 Organisation et tenue des états généraux de l'enseignement supérieur   |                           | 235                     |
| <b>7.11.3 Redimensionnement et réorganisation des EES publics</b>   |                           | <b>107</b>              |
| 7.11.4.1 Étude sur le dimensionnement et l'organisation des EES publics   |                           | 107                     |
| <b>7.11.4 Renforcement des audits internes et externes de la gestion des EES</b>  |                           | <b>34</b>               |
| 7.11.4.1 Définir les modèles d'audits interne et externe  |                           | 13                      |
| 7.11.4.2 Formation aux méthodes d'audit interne   |                           | 21                      |
| <b>7.11.5 Poursuite des Audits Organisationnels et enquête de viabilité ainsi que des contrôles de scolarité</b>  |                           | <b>6 122</b>            |
| 7.11.5.1 Audit organisationnel et enquête de viabilité pour les différents ESS  |                           | 701                     |
| 7.11.5.2 Contrôles de scolarité dans tous les EES publics et privés agréés  |                           | 3 763                   |
| 7.11.5.3 Organisations des campagnes de sensibilisation dans les 26 provinces pour impliquer toutes les parties prenantes dans l'effort d'assainissement du sous-secteur                                |                           | 1 497                   |
| 7.11.5.4 Conclusion d'accord de collaboration avec les associations de la société civile et du monde économique   |                           | 162                     |
| <b>7.12 Renforcement du Système d'information pour la Planification Stratégique et la Gestion axée sur les résultats : Promouvoir la planification stratégique et la gestion axée sur les résultats</b> |                           | <b>8 579</b>            |
| <b>7.12.1 Consolidation du système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur</b>  |                           | <b>2 928</b>            |
| 7.12.1.1 Définition de la cellule de planification et sa mise en place dans tous les EES  |                           | 2 286                   |
| 7.12.1.2 Mise à jour de la carte universitaire  |                           | 154                     |
| 7.12.1.3 Renforcement des capacités en matière de planification   |                           | 488                     |
| <b>7.12.2 Amélioration des infrastructures et équipements des structures de planification</b>   |                           | <b>2 445</b>            |
| 7.12.2.1 Réhabilitation et équipement des 26 cellules des planifications aux niveaux des conférences des chefs d'EES  |                           | 341                     |
| 7.12.2.2 Appui technique aux EES pour l'élaboration de leur plan stratégique  |                           | 24                      |
| 7.12.2.3 Utilisation par les EES de logiciels de gestion informatisée des ressources  |                           | 2 080                   |
| <b>7.12.3 Promotion d'une culture statistique, de planification stratégique et de la gestion axée sur les résultats</b>   |                           | <b>3 206</b>            |
| 7.12.3.1 Production annuelle du plan stratégique des ESS  |                           | 3 206                   |
| <b>7.13. Renforcement des outils de bonne Gouvernance : Promouvoir la bonne gouvernance dans les EES</b>  |                           | <b>257</b>              |
| <b>7.13.1 Simplification du cadre juridique et administratif</b>  |                           | <b>30</b>               |
| 7.13.1.1 Élaboration des textes réglementaires (mise en œuvre de la Loi-Cadre)  |                           | 30                      |
| <b>7.13.2 Mise en place des instruments de gestion académique, financière et administrative dans les EES</b>  |                           | <b>141</b>              |
| 7.13.2.1 Conception des outils de bonne gouvernance   |                           | 39                      |
| 7.13.2.2 Renforcement des capacités des gestionnaires des EES sur l'utilisation des outils de bonne gouvernance   |                           | 102                     |
| <b>7.13.3 Mise en place des mécanismes d'évaluation externe</b>   |                           | <b>23</b>               |
| 7.13.3.1 Mise en place d'un cadre permanent de concertation   |                           | 23                      |
| <b>7.13.4 Mise en place des contrats de performances avec les EES</b>   |                           | <b>64</b>               |
| 7.13.4.1 Élaboration et validation des contrats des performances  |                           | 64                      |
| <b>8. Gestion, pilotage et évaluation du système éducatif : Renforcer les capacités de gestion des ministères en charge de l'éducation et assurer le pilotage et le suivi-évaluation du système</b>     | <b>130</b>                | <b>26 780</b>           |
| <b>8.4 Gestion des ressources financières : Améliorer la gestion des ressources financières</b>   |                           | <b>611</b>              |
| <b>8.4.1 Formation des cadres de la gestion financière et comptable</b>   |                           | <b>611</b>              |
| 8.4.1.1 Formation des cadres des services centraux  |                           | 53                      |
| 8.4.1.2 Formation des cadres des services déconcentrés  |                           | 335                     |
| 8.4.1.3 Suivi et évaluation des cadres des services déconcentrés  |                           | 223                     |
| <b>8.5 Gestion des infrastructures scolaires : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion des infrastructures scolaires</b>  |                           | <b>307</b>              |
| <b>8.5.1 Élaboration d'un plan renforcement de DIS au niveau central et déconcentré</b>   |                           | <b>28</b>               |
| 8.5.1.1 Plan de renforcement des capacités  |                           | 28                      |
| <b>8.5.2 Mise en place du plan de renforcement des capacités de la DIS</b>  |                           | <b>279</b>              |
| 8.5.2.1 Recrutement d'ingénieurs  |                           | 120                     |
| 8.5.2.2 Actions de formation  |                           | 159                     |
| <b>8.6 Redevabilité et gouvernance financière : Assurer la redevabilité des structures et Maitriser les flux ascendants</b>   |                           | <b>219</b>              |
| <b>8.6.1 Renforcement des audits internes et externes</b>   |                           | <b>219</b>              |
| 8.6.1.1 Production d'outils d'audits internes et externes   |                           | 16                      |
| 8.6.1.2 Opérations d'audits internes et externes  |                           | 203                     |
| <b>8.8 Gestion des manuels scolaires : amélioration des capacités de production et de gestion des manuels</b>   |                           | <b>105</b>              |
| <b>8.8.2 Amélioration des capacités de production et de gestion des manuels</b>   |                           | <b>105</b>              |
| 8.8.2.1 Élaboration d'un guide à destination des concepteurs des manuels tenant compte des questions transversales (genre, éducation à la vie, paix et citoyenneté, environnement et santé)             |                           | 71                      |
| 8.8.2.2 Renforcement des capacités à l'élaboration et à la gestion des manuels scolaires  |                           | 34                      |
| <b>8.9 Gestion décentralisée : Améliorer le cadre institutionnel pour une meilleure gestion décentralisée du secteur de l'éducation</b>   |                           | <b>162</b>              |
| <b>8.9.3 Renforcement des COPA et COGES</b>   |                           | <b>162</b>              |
| 8.9.3.1 Formation et échange d'expérience entre différents COGES et COPA  |                           | 162                     |
| <b>8.11 Assurance qualité et Pilotage de la qualité : développer une culture et des mécanismes de suivi et évaluations et de pilotage de la qualité des apprentissages</b>                              | <b>130</b>                |                         |
| <b>8.11.1 Formation des inspecteurs de l'ESU</b>  | <b>119</b>                |                         |
| 8.11.1.1 Élaboration d'un module de formation   | 9                         |                         |

| Programme  | Capacités<br>pédagogiques | Capacités de<br>gestion |
|--|---------------------------|-------------------------|
| Composante et Activité   |                           |                         |
| 8.11.1.2 Formation des inspecteurs de l'ESU  | 110                       |                         |
| <b>8.11.5 Formation des inspecteurs et directeurs</b>  | <b>11</b>                 |                         |
| 8.11.5.1 Élaboration d'un module de formation aux guides de diagnostic   | 11                        |                         |
| <b>8.16 Système d'information central et provincial : Renforcer le système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) et développer les outils et les initiatives d'exploitation locale des données</b> |                           | <b>3 944</b>            |
| <b>8.16.1 Équipement informatique et collecte statistique</b>  |                           | <b>1 610</b>            |
| 8.16.1.1 Mise en place progressive du dispositif numérique de collecte de données et de saisie des données   |                           | 1 123                   |
| 8.16.1.2 Formation des cadres au logiciel de collecte et de saisie des données   |                           | 187                     |
| 8.16.1.3 Campagne de collecte de données   |                           | 300                     |
| <b>8.16.2 Traitement, analyse, publication et diffusion des données</b>  |                           | <b>1 695</b>            |
| 8.16.2.1 Traitement et analyse des données   |                           | 720                     |
| 8.16.2.2 Publication des annuaires nationaux et provinciaux et des cartes scolaires  |                           | 975                     |
| <b>8.16.3 Consolidation et publication de la carte scolaire/universitaire</b>  |                           | <b>418</b>              |
| 8.16.3.1 Élaboration des cartes scolaires/universitaires   |                           | 178                     |
| 8.16.3.2 Publication de la carte scolaire/universitaire (papier et numérique)  |                           | 240                     |
| <b>8.16.4 Définition des tableaux de bord provinciaux</b>  |                           | <b>50</b>               |
| 8.16.4.1 Définition des méthodes d'élaboration des tableaux de bord provinciaux  |                           | 28                      |
| 8.16.4.2 Élaboration des premiers tableaux de bord provinciaux   |                           | 22                      |
| <b>8.16.5 Généralisation des tableaux de bord provinciaux</b>  |                           | <b>171</b>              |
| 8.16.5.1 Formation aux outils et méthodes  |                           | 27                      |
| 8.16.5.2 Publication et diffusion des tableaux de bords provinciaux  |                           | 144                     |
| <b>8.17 Politique nationale Éducation en situation d'urgence, post-conflits &amp; post catastrophes</b>  |                           | <b>152</b>              |
| <b>8.17.4 Renforcer le rôle de coordination aux niveaux central et décentralisés</b>   |                           | <b>12</b>               |
| 8.17.4.1 Organisation du montage institutionnel et installation des structures provinciales  |                           | 12                      |
| <b>8.17.8 Renforcer le contrôle qualité des constructions</b>  |                           | <b>140</b>              |
| 8.17.8.1 Respect des normes de constructions   |                           | 125                     |
| 8.17.8.2 Élaboration d'un guide des normes de construction des établissements ETEP   |                           | 15                      |
| <b>8.18 Éducation à la nouvelle citoyenneté et à la paix et Prévention des violences</b>   |                           | <b>458</b>              |
| <b>8.18.4 Renforcer des capacités institutionnelles et humaines</b>  |                           | <b>458</b>              |
| 8.18.4.1 Organisation du montage institutionnel et installation des structures provinciales  |                           | 13                      |
| 8.18.4.2 Renforcement des capacités  |                           | 445                     |
| <b>8.19 Pilotage et coordination du Plan sectoriel : Renforcement des structures, dispositifs et mesures institutionnels de pilotage, de coordination et de mise en œuvre et de suivi du Plan sectoriel</b>    |                           | <b>20 823</b>           |
| <b>8.19.1 Assurer la coordination stratégique et opérationnelle du Plan sectoriel</b>  |                           | <b>18 476</b>           |
| 8.19.1.1 Renforcement des structures de pilotage et coordination   |                           | 15 108                  |
| 8.19.1.2 Renforcement des structures de mise en œuvre du Plan sectoriel  |                           | 3 368                   |
| <b>8.19.2 Assurer le suivi et l'évaluation du Plan sectoriel</b>   |                           | <b>2 288</b>            |
| 8.19.2.1 Organisation et tenue des Revues conjointes   |                           | 2 288                   |
| <b>8.19.3 Assurer le fonctionnement du cadre de coordination interministérielle</b>  |                           | <b>60</b>               |
| 8.19.3.1 Définition d'un cadre de coordination interministérielle  |                           | 10                      |
| 8.19.3.2 Mise en place et fonctionnement du cadre de coordination interministérielle   |                           | 50                      |
| <b>Total général</b>   | <b>248 433</b>            | <b>56 815</b>           |

## Bibliographie

- Analyse de la situation des femmes et des enfants, vers la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous, UNICEF. Mai 2015
- Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel 2013-2014, Cellule Technique pour les Statistiques de l'Éducation. Ministère de l'EPSP. Mars 2014
- Appui au Ministère de l'EPSINC dans la mise en place d'un système d'évaluation des acquis scolaires au primaire, UNICEF/CIEP, juin 2015
- Deuxième évaluation diagnostique du système éducatif de la République Démocratique du Congo, PASEC. Avril 2014
- Élaboration du cadre normatif dans une approche sectorielle de l'éducation en République Démocratique du Congo : enjeux, défis et perspectives – une étude de cas, République Démocratique du Congo/UNESCO. 2014.
- Enquête nationale sur la situation des enfants et des adolescents en dehors de l'école, rapport d'analyse, Ministère de l'EPSP/UNICEF/DFID/UNESCO. 2012
- Enquête par grappes à indicateurs multiples. MICS-2010. Rapport Final. République Démocratique du Congo. Mai 2011
- Évaluation de la mise en œuvre de la politique de gratuité, République Démocratique du Congo/UNICEF. Décembre 2014
- Plan Intérimaire de l'Éducation 2012-2014, Ministère de l'EPSP/CAT. Juin 2012
- Planification de la mise à la retraite des enseignants de la République Démocratique du Congo, 2013-2017, Ministère de l'EPSP/UNESCO. Novembre 2012.
- Rapport d'État du Système Éducatif. Pour une éducation au service de la croissance et de la paix. Ministère de l'EPSP, UNICEF, UNESCO, IPE, Pôle de Dakar. 2014
- Rapport Préliminaire Enquête Démographique et de Santé (EDS), Ministère du Plan et Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité et Ministère de la Santé Publique. Mai 2014
- Revalorisation de la fonction publique enseignante en République Démocratique du Congo, Évaluation de la formation et du statut professionnel des maîtres du primaire, Ministère de l'EPSP/UNESCO. Novembre 2012.
- Stratégie Nationale de Scolarisation des filles en RDC, Ministère de l'EPSP, CIDE. Janvier 2015